



LE V<sup>te</sup> CHAUSEGROS DE LERY,  
Ingénieur en Chef  
de l'Empire français.

LE

# VICOMTE C. DE LERY

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE L'EMPIRE FRANÇAIS, INGÉNIEUR EN CHEF  
DE LA GRANDE ARMÉE

ET SA FAMILLE.



AVEC GRAVURES.



MONTREAL  
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
Rue St Vincent, Nos 6, 8 et 10.

1867

**Enregistré** suivant l'Acte de la Législature, en l'année mil huit cent soixante et sept, par le Propriétaire de cet ouvrage, au Bureau du Régistrateur de la Province de Québec.

# AVANT-PROPOS.



Dans un volume<sup>1</sup> de six cents pages, tiré à un petit nombre d'exemplaires, nous avons rappelé plus ou moins longuement, suivant que l'espace et les documents nous l'ont permis, les familles suivantes :

Ailleboust (d').	Contrecoeur (de),	Grandmesnil,	Maisoneel (de).
Alleyn,	Couagne (de),	Grandpré,	Malhiot,
Allison,	Crevier,	Grosbois,	Martigny (de),
Amours (d').	Cugnet,	Gugy,	Masson,
Angers,	Daigle,	Harwood,	McDonald,
Baby,	Delisle,	Hazeur,	Mézières,
Beaujeu (de),	Delorme,	Hertel,	Migeon de Bran.,
Bellefeuille (de),	Denis de la R.,	Hervieux,	Montarville (de),
Bellingham,	Desaulniers,	Joliet,	Montenach (de),
Benoist,	Desbarats,	Joly,	Montigny (de)
Bingham,	Dionne,	LaCorne (de),	Montizambert (de)
Blanchette,	Duchesnay,	Lacoste,	Muuro,
Bleury (Sabr. de)	Dumont,	Lamocque,	Niverville (de),
Boishébert (de),	Dumoulin,	Lanaudière (de),	Noyelles (de),
Bondy (D. de),	Dunbar,	Lantagnac (de),	Orsonneus (d'),
Bongard (de),	Dupré,	LeBer,	Pacaud,
Borne,	Eschambault (d')	Leclerc,	Panet,
Bouchette,	Esglis (d'),	LeMoyne,	Perrault,
Bouthillier,	Fortier,	Leprohon,	Perrière (de la),
Broquerie (de la),	Foucault,	Leproust,	Pinsonnault,
Bruère (de la),	Fraser,	Ligneris (de),	Potherio (de la),
Caron,	Fresnoy (de),	Lindsay,	Pothier,
Casgrain,	Galifet (de),	Loranger,	Proulx,
Céloron de Blain.,	Gamelin,	Lorimier (de),	Raimbault,
Chavigny (de),	Gaspé (de),	Lotbinière (de),	Ramozay (de),
Chinic,	Germain (de),	Louvigny (de),	Raymond,
Choiseul,	Giffard,	Lusignan (de),	Rieutard,

<sup>1</sup> Cet ouvrage se trouve chez M<sup>r</sup> Eugène Sénécal, à Montréal. A cause du tirage restreint, il n'est point mis en circulation ; mais les personnes qui y sont concernées peuvent se le procurer en s'adressant à l'Éditeur.

Robitaille,	Sarrasin,	Stubinger,	Valtrie (de la),
Rocheblave (de),	Selby,	Taché,	Vaudreuil (de),
Rouer de Villeray,	Simard,	Taschereau,	Verchères (de),
Routh,	Sincennes,	Tilly (de),	Verendrye (de la),
Rouville (de),	Souart,	Tonnancour (de),	Villiers (de),
Sablé (du),	Soulanges (de),	Trottier des Riv.,	Wilson,
Salaberry (de),	S <sup>t</sup> Ours (de),	Vallière (de la),	Etc., Etc.

En donnant ici séparément l'histoire de la famille C. de Lery et des familles qui lui sont alliées, notre but est d'encourager les personnes qui ont en main des papiers propres à jeter un nouveau jour sur l'histoire du pays et des familles, à vouloir bien les communiquer. Par cet aperçu, en effet, il sera facile de comprendre quel parti on pourrait tirer d'une foule de documents trop longtemps négligés. Si beaucoup de personnes ignorent le rôle brillant que jouèrent leurs ancêtres sur ce continent, c'est parce qu'elles n'ont pas su utiliser quantité de trésors dont elles ne soupçonnent même pas la valeur. Qu'on en juge par les lignes que nous donnons aujourd'hui au public.

Déjà le Commandeur J. Viger, Sir H. Lafontaine et d'autres encore, se sont occupés des anciennes familles ; mais, arrêtés souvent par l'insuffisance des documents, ils ont dû nécessairement laisser beaucoup de lacunes. C'est donc aux personnes qui sont en mesure de le faire, à remettre aux *Sociétés Historiques* de Québec et de Montréal les papiers qui peuvent les aider à combler ces vides.

En encourageant de semblables travaux, le public instruit donnera la mesure du prix qu'il attache à ce qui fait la principale gloire du pays.

Paul de Chomedey

Trombonae

Courcelle calliere

francois euesque de petrie

vandrevil

Beaubarnois

---

La Galisoniere.

Lingvire

Duquesne

Vandrevil Lavagniol

Le Moine Dberuille.

L. Joliet Le canotier  
piemille

Jeanne Marie Marguerite Bourgeois

Larivain

J. de Brébeuf

S. Lalemant

De Beauve

Warenne Contrecoeur

Montcalm.



M. CHARLEVOIX



M. DE BELMONT



M. RAMPAUD

# PRECIS HISTORIQUE

DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DEPUIS LA DÉCOUVERTE  
DU CANADA JUSQU'À NOS JOURS.

---

Comme tout le monde sait, après avoir appartenu à la France de 1535 à 1759, le Canada est passé définitivement à la Grande-Bretagne en 1763, et n'a cessé depuis de faire partie intégrante de cet empire. C'est donc un espace de 331 années que nous avons à parcourir. A s'en tenir aux faits les plus saillants, et tout en tenant compte des hommes marquants qui y prirent part, cette longue suite d'années peut se diviser en neuf époques principales.

## PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DU CANADA PAR JACQUES CARTIER EN 1535  
JUSQU'À LA FONDATION DE QUÉBEC PAR CHAMPLAIN EN 1608.

### ESSAIS D'ÉTABLISSEMENT.

Envoyé par François 1<sup>er</sup> pour reconnaître le pays, Jacques-Cartier arrive le 10 Mai 1534 à Terre-Neuve et de là se rend à la Baie des Chaleurs, où il entre le 3 Juillet.—L'année suivante, dans un second voyage, il pénètre, le 10 Août, dans le Golfe St. Laurent qu'il appelle ainsi du nom du Saint dont on faisait la fête ce jour là. Il pousse jusqu'à Stadaconé (Québec), puis, en remontant toujours le fleuve, parvient jusqu'à Hochelaga (Montréal), où il met pied à terre le 2 Octobre.—Repasé en France au printemps suivant avec quelques Chefs sauvages, il revient en Canada, cinq ans après, avec le titre de Capitaine-Général. Après avoir passé quelques semaines à Stadaconé, où il était débarqué le 23 Août 1541, il visite une seconde fois Hochelaga. —F. de la Roche, Sieur de Roberval, nommé sur ces entrefaites Lieute-

nant-Général pour le Roi, aborde à son tour, le 7 Juin 1542, à Terre-Neuve, où il rencontre Jacques Cartier retournant en France. Il visite successivement Stadaconé, Hochelaga et le Saguenay.—Chargé de lui faire connaître son rappel, Jacques Cartier passe une troisième fois en Canada et y séjourne jusqu'au printemps de l'année 1544.—Après un laps de quarante-six ans, le Marquis de la Roche reprend l'œuvre de Jacques Cartier, en qualité de Lieutenant-Général du Roi (Henri IV). Arrivé à l'Île de Sable, il y dépose ses hommes, explore ensuite le pays, puis est ramené en France par des vents contraires, sans avoir rien fait.—Stimulé par l'appât du gain, le Capitaine Chauvin se fait concéder en 1599 les privilèges accordés à son prédécesseur. Il entreprend un premier, puis un second et un troisième voyage en Canada, après quoi il meurt sans avoir rempli aucun de ses engagements.—En 1603, le Commandeur de Chates, Gouverneur de Dieppe, est nommé pour le remplacer ; mais il est surpris lui-même par la mort.—De Monts, gentilhomme Saintongeais, lui succède. S'étant alors associé Champlain et Poutrincourt, il passe avec eux en Acadie, où il arrive le 7 Mai 1604. Après avoir commencé un établissement à Sainte Croix d'abord, et ensuite à Port-Royal, il repasse en France en 1605 pour y soutenir ses droits attaqués.—Poutrincourt, retourné en France, l'année précédente, revient en 1606 à Port-Royal avec Lescarbot ; mais, les privilèges de de Monts ayant été révoqués l'année suivante, il est obligé de quitter l'Acadie avec tout son monde.—Ayant obtenu que Port-Royal lui fût rendu, il y revient en 1610, emmenant avec lui un prêtre. Deux Pères Jésuites l'y rejoignent l'année suivante ; mais, en 1613, son établissement, aussi bien que celui de St. Sauveur, fondé par M<sup>me</sup> de Guercheville, ayant été attaqué par les Anglais, Poutrincourt voit toutes ses espérances s'évanouir.

## DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC PAR CHAMPLAIN EN 1608  
JUSQU'À LA FORMATION DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL EN 1640.

### COMMENCEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Déçu dans ses espérances du côté de l'Acadie, de Monts tourne ses vues du côté du Canada. Afin d'assurer le succès de son entreprise, il en confie l'exécution à Champlain. Parti de Honfleur le 13 Avril 1608, celui-ci arrive le 3 Juin à Tadoussac, et delà se rend à Kébec, ainsi appelé à cause du rétrécissement du fleuve. Le 3 Juillet il met pied à terre, et, après avoir arboré le drapeau de la France, il fait commencer une habitation, en forme de fort.—L'année suivante, après avoir sévi contre les mécontents qui avaient voulu attenter à ses jours, Champlain se décide à aller attaquer les Iroquois, ennemis des Hurons et des Algonquins, ses alliés.—Afin d'applanir les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de Québec depuis la révocation des privilèges accordés à de Monts, il fait voile pour la France au mois de Septembre.—De retour à Québec au mois de Mai 1610, il marche une seconde fois contre les Iroquois et reprend ensuite la route de la France, dans les intérêts de la Colonie.—Après avoir épousé à Paris, le 13 Décembre 1610, Hélène Boullé et être parvenu à armer quelques vaisseaux, il revient à Québec au printemps

de l'année suivante, et delà se rend à la Place-Royale (Montréal), où, charmé de la beauté du site et de la fertilité du sol, il projette de bâtir une ville à l'île St<sup>e</sup> Hélène qu'il appelle ainsi du nom de son épouse.— Afin de s'assurer l'appui de quelque grand de la Cour, il repasse en France dans l'automne de la même année, et obtient que le Comte de Soissons, et, après lui, le prince de Condé, soit nommé protecteur de la Nouvelle-France.— De retour à Québec au mois de Mai 1613, il remonte la rivière des Outaouais afin de prendre connaissance du pays et part de nouveau pour la France, où il travaille à former une Compagnie de marchands et à se procurer des prêtres.— Le 25 Mai 1615, Champlain arrive à Tadoussac avec quatre Récollets et le 25 Juin a lieu à Québec le St<sup>e</sup> Sacrifice de la Messe ; le 16 du mois suivant, il est célébré aux Trois-Rivières. Se rendant alors sur les bords du lac Ontario, il va attaquer les Iroquois et est blessé.—Après avoir passé l'hiver chez les Hurons, il revient à Québec d'où il s'embarque pour la France afin de porter plainte contre les commis de la Compagnie qui mettaient obstacle à la conversion des Sauvages.— Il revient en Canada l'année suivante, avec plusieurs Récollets, et repart immédiatement afin d'obtenir les secours dont le pays avait besoin.— En son absence, la Colonie a à déplorer la mort du frère DuPlessis qui l'avait préservée d'une invasion d'Iroquois.— Afin de se mettre à couvert contre les insultes de ces barbares et se procurer les moyens de remplir leur sainte mission, les Récollets jettent les fondemens d'un Couvent, le 3 Juin 1620, sur les bords de la rivière St<sup>e</sup> Croix dont ils changent le nom en celui de St<sup>e</sup> Charles, en mémoire de l'un de leurs bienfaiteurs.— Cette même année, Champlain, après plus de trois ans d'absence, revient à Québec, accompagné de son épouse, avec le titre de Lieutenant-Général du Duc de Montmorency, successeur du prince de Condé dans la vice-royauté de la Nouvelle-France. Pendant qu'il répare son établissement et fait construire le fort St<sup>e</sup> Louis, les Récollets, après avoir dédié leur Eglise à N. D<sup>e</sup> des Anges le 25 Mai 1621, la livrent au culte, et, sans abandonner la Chapelle de la Basse-Ville, construite en 1615, y ouvrent des registres.— Une nouvelle Compagnie ayant été formée sur ces entrefaites par le Duc de Montmorency, le Père le Baillif passe en France afin d'y soutenir les droits de l'ancienne, et parvient à concilier les intérêts de l'une et de l'autre.— Deux ans après, afin de résister aux Iroquois qui étaient venus attaquer, l'année précédente, le Couvent des Récollets, pendant que plusieurs des Pères étaient en mission chez les Hurons, Champlain se détermine, malgré le peu d'aide qu'il reçoit de la Compagnie, à reconstruire le fort sur un plan plus vaste et plus solide.— Cette même année 1624, St<sup>e</sup> Joseph est choisi solennellement pour premier Patron du pays. Quelques mois après, en vue d'obtenir un renfort d'ouvriers apostoliques, Champlain passe en France et y reconduit son épouse.— A la demande des Récollets, le Duc de Vantadour, nouveau Vice-Roi de la Nouvelle-France, agréa les Jésuites, et l'année 1625 voit arriver les Pères Lalemant, de Brébois et Massé. La joie de cette arrivée est assombrie par la mort tragique du Père Viel, précipité dans le fleuve à l'endroit appelé depuis le Sault-aux-Récollets.—Après avoir partagé quelque temps le toit hospitalier de leurs confrères, les Jésuites élèvent, sur les bords de la rivière Lairet, un Etablissement sous le nom de N. D<sup>e</sup> des Anges et en font leur principale résidence.— Pendant que cette construction s'achève, Champlain revient en Canada. Trouvant le fort St<sup>e</sup> Louis trop petit, il le fait abattre et le remplace par un autre plus grand.— L'année suivante, 1627, le pays

fait une nouvelle perte dans la personne de Louis Hébert, le plus ancien et le plus persévérant de ses colonisateurs. Cette même année, en vue de soutenir l'œuvre de Champlain, le Cardinal de Richelieu forme à Paris une nouvelle Société sous le nom de *Compagnie des Cent Associés*.—Pendant que cette Société s'organise et fait un premier envoi, Québec est menacé du plus grand danger. Après s'être emparé de Tadoussac et avoir pillé l'habitation récemment construite au Cap-Tourmente, David Kerk paraît le 10 Juillet 1628 devant la place, comme Champlain de la livrer, et, pour l'y contraindre, se rend maître de la flotte chargée de lui porter des vivres.—L'année suivante, se voyant réduit à la dernière extrémité et ayant perdu tout espoir d'être secouru, Champlain remet Québec, et, avec Pontgravé, le fidèle compagnon de ses travaux, est conduit à Tadoussac et delà en Angleterre.—La paix s'étant rétablie entre les deux Couronnes, Champlain obtient de Louis XIII que le Canada soit restitué à la France, et, après plus de deux ans de négociations, a le plaisir de voir de Caen rentrer à Québec.—Lui-même, après avoir relâché au Cap Breton, y revient le 23 Mai 1633 avec trois vaisseaux portant deux cents personnes, en qualité de Lieutenant du Cardinal de Richelieu.—L'année suivante, après avoir réparé une partie des ruines, il fait élever, en exécution d'un vœu, la Chapelle de N. D<sup>e</sup> de la Récouvrance qui remplace celle de la Basse-Ville, détruite. Cette même année témoin du retour de Robert Giffard, le futur fondateur de Beauport, il fait commencer l'habitation des Trois-Rivières où il envoie, le 7 Juillet, plusieurs colons sous la conduite de la Violette, en attendant que les Jésuites s'y rendent eux-mêmes.—L'année 1635 est une année de deuil pour le Canada. Après avoir dépensé la meilleure partie de sa vie à établir Québec et être parvenu, à travers mille obstacles, à consolider son œuvre, en élevant des fortifications, en encourageant l'agriculture et en faisant régner la Religion, Champlain expire le 25 Décembre, laissant un souvenir ineffaçable.—Nommé le 16 Mars 1636 pour le remplacer, M<sup>r</sup> de Montmagny arrive le 11 Juin à Québec et reçoit les clefs de la place des mains de M<sup>r</sup> de Châteaufort, Gouverneur par intérim. Sans perdre de temps, il rebâtit le fort, trace le plan des rues et visite les Trois-Rivières dont il augmente les habitations. Sur ces entrefaites, arrivent les illustres familles de Repentigny et de la Potherie, formant quarante-cinq personnes.—L'année suivante, la petite vérole sévit parmi les Hurons qui en rendent les Missionnaires responsables.—Afin d'assurer la persévérance des Algonquins, nouvellement convertis, M<sup>r</sup> de Sillery charge le Père le Jeune de leur bâtir à ses frais une habitation, près de Québec, à l'endroit appelé depuis de son nom. Les Jésuites jettent eux-mêmes les fondements de leur Collège, près du fort S<sup>t</sup> Louis.—Deux ans après, au lendemain d'un mémorable tremblement de terre, a lieu une double fondation non moins importante, l'une par la Duchesse d'Aiguillon en faveur des Hospitalières, et l'autre par M<sup>me</sup> de la Pelterie en faveur des Ursulines. Le 1<sup>er</sup> Août 1639, les unes et les autres de ces Religieuses, accompagnées du Père Vimont, arrivent à Québec, où leur présence, avec la nouvelle de la naissance du Dauphin (Louis XIV), est l'occasion d'une joie universelle. En attendant que des logements plus spacieux soient élevés, elles vont occuper des habitations provisoires.—Les revers ne sont pas loin des joies. L'année suivante 1640, pendant que la Colonie est encore dans l'allégresse et que les Pères Jésuites vont fonder leur belle mission de S<sup>te</sup> Marie, la maison de ces Religieux devient la proie des flammes, ainsi que l'Eglise et la Chapelle du Gou-

verneur. Pour comble d'infortune, les Iroquois lèvent la hache de guerre aux environs des Trois-Rivières et menacent de noyer la Colonie dans le sang, si elle n'est promptement secourue.

## TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA FORMATION DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL EN 1640  
JUSQU'À L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT DE CARRIGNAN EN 1665.

### ÉPREUVES DE LA COLONIE NAISSANTE.

Abandonnée à elle-même par les Compagnies marchandes, la Nouvelle-France n'est pas abandonnée de Dieu. En vue de la mettre à couvert contre la férocité des Iroquois, il inspire à MM. Olier et de la Dauversière la pensée de peupler l'Île de Montréal et d'en faire comme la sentinelle avancée du pays. Après avoir formé une nouvelle Compagnie sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal* et s'être fait retrocéder par M<sup>r</sup> de Lauzon l'Île qu'il s'était fait primitivement adjudger, ils trouvent dans M. de Maisonneuve et M<sup>lle</sup> Mance les deux personnes nécessaires pour l'accomplissement de leurs généreux desseins. Au mois d'Août 1641, M. de Maisonneuve arrive à Québec avec sa recrue, et, après avoir visité l'Île de Montréal en compagnie de M. de Montmagny, passe l'hiver à Québec sur une des propriétés de M. de Puiseaux.—Le printemps arrivé, il se rend avec tout son monde à la Place-Royale, et, le 18 Mai, le Saint Sacrifice de la Messe y est offert pour la première fois par le Père Vimont. Cette même année, afin d'arrêter les incursions des Iroquois qui venaient de s'emparer du Père Jogues, M. de Montmagny fait construire, non sans coup férir, le fort de Richelieu.—L'année suivante, M. d'Ailleboust arrive avec une nouvelle recrue et élève le fort de Villemarie.—Le 30 Mars 1644, M. de Maisonneuve marche contre les Iroquois et les défait à l'endroit appelé depuis la *Place d'Armes*. La joie de cette victoire est troublée par la nouvelle de la prise du Père Bressani. Afin de se soustraire aux coups des barbares, les Hospitalières quittent Sillery et viennent habiter Québec, où déjà, depuis deux ans, résidaient les Ursulines. A Villemarie, après avoir établi le pèlerinage à la montagne pour obtenir la conversion des Sauvages, M. de Maisonneuve, en conformité aux intentions de M<sup>me</sup> de Bullion, jette les fondements de l'Hôtel-Dieu. Sur ces entrefaites, arrivent à propos, avec de nouveaux colons, les soldats envoyés par Anne d'Autriche.—Une trêve ayant été conclue aux Trois-Rivières avec les Iroquois l'année suivante, 1645, M. de Maisonneuve passe en France, pendant que M. de Montmagny fait reconstruire à Québec la Chapelle de la Recouvrance sous le titre de Notre-Dame de la Paix. En l'absence du Gouverneur de Montréal, M. d'Ailleboust augmente les fortifications de Villemarie. Cette même année, M. de Repentigny, passé en France l'année précédente, obtient de la Compagnie quelques concessions favorables aux habitants de la Nouvelle-France.—En 1646, la Colonie a à enregistrer la double mort des Pères Massé et de la Noue, et, peu après, celle du Père Jogues, massacré par les Agniers auprès desquels il était allé en ambassade. Sans tenir compte de leurs promesses, ces barbares recommencent leurs déprédations à Villemarie et aux Trois-Rivières.—Afin d'obtenir du secours contre ces redoutables tribus, M. d'Ailleboust passe en France d'où M. de Maisonneuve était revenu

et où il était reparti. En leur absence, les hostilités continuent, et, malgré la bravoure de C. LeMoyno, plusieurs colons tombent sous le fer de leurs ennemis.—Par leur retour en 1648, M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust raniment la confiance. Ce dernier revient avec le titre de Gouverneur-Général, à la place de M. de Montmagny dont le temps était expiré. Après avoir passé l'hiver à Québec, il monte au printemps à Villemarie, où déjà il avait envoyé un camp volant, et fait part aux habitants des changements sanctionnés par la Cour pour l'administration des affaires. Pendant que ces heureux évènements portent la joie dans tous les cœurs, la Mission de St. Joseph est dévastée et le Père Daniel est massacré.—Le 16 Mars de l'année suivante, celle de St. Ignace éprouve le même sort, et la Nouvelle-France compte deux martyrs de plus dans la personne des Pères de Brébœuf et G. Lalemant, dont la constance invincible rappelle les plus illustres athlètes du christianisme. Poursuivis, traqués de toutes parts, les infortunés Hurons se retirent, les uns dans l'Île St. Joseph, où la famine achève de les décimer, les autres à St. Jean, où leurs implacables ennemis les atteignent et les tuent avec le Père Garnier, leur Missionnaire.—Pendant que les familles qui ont échappé au massacre général se réfugient à l'Île d'Orléans, le Père Druillétes et J. P. Godefroy sont envoyés à Boston, où ils essaient, mais sans succès, de conclure une alliance avec les Anglais contre les Iroquois. Excités par la soif du sang, ces barbares se ruent de nouveau, avec une violence inouïe, contre Villemarie et y font de nombreuses victimes. Tout l'été se passe dans des alarmes continuelles et chacun se tient prêt à mourir. Comme si ce n'était pas assez de tant de maux, cette même année, 1651, la maison des Ursulines à Québec devient la proie des flammes. Dans l'automne, afin de combler les vides causés par la mort, M. de Maisonneuve, après avoir échangé avec M<sup>lle</sup> Manco le Fief de Nazareth contre 20,000 livres, s'embarque pour la France. Sur ces entrefaites, M. de Lauzon, chargé de remplacer M. d'Ailleboust, arrive avec deux de ses fils. Alors sont établies les charges de Grand-Sénéchal et de Lieutenant Civil et Criminel.—L'année 1652 est encore une année de carnage. Aux Trois-Rivières, le Père Butteux tombe sous le fer des Iroquois ; le Gouverneur lui-même, M. DuPlessis-Bochart, trouve la mort dans un combat. Enhardis par ce succès, les Iroquois, au nombre de 200, viennent fondre sur Villemarie, mais ils sont repoussés par L. Close, à la tête de 24 braves.—Après avoir essayé, mais inutilement, de surprendre les Trois-Rivières, les barbares se décident à proposer la paix. Cette même année, 1653, M. de Maisonneuve revient avec trois vaisseaux, portant 105 hommes, le salut de la Colonie. En même temps, arrive M<sup>lle</sup> M. Bourgeois, la future Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.—A la faveur de la paix, le Père LeMoyno se rend, l'année suivante, chez les Onnontagués. Cette même année voit arriver plusieurs jeunes filles de qualité, envoyées par Anne d'Autriche. Villemarie se développe ; nombre de terres sont concédées et se couvrent d'habitations.—L'année suivante 1655, quelques Jésuites se rendent chez les féroces Agniers, pendant que d'autres continuent à aller évangéliser les Onnontagués, chez lesquels plusieurs Français se proposent de se fixer.—Pendant qu'ils sont en chemin pour s'y rendre, les Iroquois reprennent la hache de guerre et viennent s'abattre sur les inoffensifs Hurons de l'Île d'Orléans. Le Père Garreau lui-même est tué, en allant chez les Outaouais. Fatigué de ces scènes de carnage qu'il n'a pas la force d'empêcher et ne voyant pas jour à faire la fortune qu'il espérait, M. de Lauzon, sans attendre

que son temps soit expiré, quitte le Canada et laisse l'administration de la Colonie à M. de Charny, son fils.—Profitant des circonstances, les Iroquois descendent à l'Île d'Orléans et somment les Hurons d'accomplir les promesses qu'ils avaient faites, deux ans auparavant, de se rendre dans leur pays. Mal en prend à ces infortunés qui, pour la plupart, sont massacrés en chemin. Impuissant à punir ces cruels attentats, M. de Charny quitte à son tour le Canada, après avoir remis le soin de la Colonie à M. d'Ailleboust. L'impression fâcheuse produite par ces événements est contrebalancée par la joie que cause l'arrivée des prêtres de St. Sulpice. Partis de France avec MM. d'Ailleboust et de Maisonneuve qui y étaient allés, l'année précédente, pour y chercher des prêtres de paroisse, ils débarquent avec eux à Québec au mois de Juillet, et de là se rendent à Villemarie. En sa qualité de Grand-Vicaire de l'Archevêque de Rouen, M. de Quélus prend la direction des affaires ecclésiastiques. Des marguilliers sont installés à Villemarie et pressent l'achèvement de l'Église commencée l'année précédente.—L'année suivante, la Sœur Bourgeois donne naissance à son Institut et jette les fondements de la Chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. Pendant ce temps, M. de Quélus érige l'Église de Ste. Anne à la côte de Beauport et celle de la Visitation à Château-Richer. Des Iroquois ayant tué sur ces entreffaites quelques colons à Villemarie, M. d'Ailleboust ordonne d'arrêter tous ceux qu'on pourra saisir. Afin de les tenir à distance, on élève la redoute du Côteau St. Louis (place Dalhousie) et on fortifie les maisons de Ste. Marie et de St. Gabriel. De leur côté, les Français d'Onnontagué, apprenant qu'on a formé le projet de les égorger, s'enfuient avec leurs Missionnaires et parviennent sains et saufs à Villemarie. Peu après, le 11 Juillet, arrive le nouveau Gouverneur, M. d'Argenson.—L'année 1659 est une année de joie. Après bien des difficultés, Mgr. de Laval est nommé Vicaire-Apostolique de la Nouvelle-France et débarque le 16 Juin. Il est suivi, peu après, de M<sup>lle</sup> Mance et de la Sœur Bourgeois, passées en France l'année précédente. Elles arrivent le 7 Septembre avec une nombreuse recrue et plusieurs Religieuses Hospitalières de St. Joseph. Après avoir été retenues à Québec près d'un mois, elles montent à Villemarie; où elles prennent possession de l'Hôtel-Dieu. Cette même année, M. de Quélus repasse forcément en France, au grand déplaisir des colons.—Avec l'année 1660, recommencent les alarmes, plus vives que jamais. Dans le but d'ensevelir la Colonie sous ses ruines, toute une armée iroquoise se met en marche. Alors a lieu ce beau fait d'armes, dont l'histoire de Grecs et des Romains n'offre rien de comparable. Pour sauver le Canada, Dollard se dévoue avec 16 hommes de cœur comme lui. Dix jours entiers, il tient en échec l'armée des barbares, et, après avoir vendu chèrement sa vie, les oblige à retourner dans leur pays. A la suite de ce glorieux événement, Mgr. de Laval fait sa première visite à Villemarie, encore dans le deuil de la mort de M. d'Ailleboust, arrivée deux mois auparavant; le Père Monard, de son côté, se rend chez les Outaouais. —Exaspérés par les pertes éprouvées l'année précédente, les Iroquois se répandent par toute la Colonie, et font de nombreuses victimes, tant à Villemarie qu'à Québec et aux Trois-Rivières. Pendant que le Grand-Sénéchal est tué à l'Île d'Orléans, dans une sortie contre ces barbares, MM. LeMaistre et Vignal, prêtres de St. Sulpice, sont massacrés dans la campagne, au moment même où le Père LeMoyné était envoyé dans leurs cantons par M. d'Argenson, pour traiter de la paix. M. Brigeac lui-même, et, peu après, le brave L. Closse, tombent sous leurs coups.

Pour comble de malheur, la désunion se met entre l'Evêque et le Gouverneur qui demande son rappel.—M. d'Avaugour, le nouveau Gouverneur, arrivé le 30 Août 1661, un peu avant le retour des prisonniers français d'Onnontagué, après avoir visité les Trois-Rivières et Villemarie, député P. Boucher en France, pour presser la Cour d'envoyer des renforts. Ce dernier revient avec M. Dumont, Commissaire du Roi, et une nombreuse recrue. La vente des boissons enivrantes devient, sur ces entrefaites, le sujet de vifs démêlés entre le Gouverneur et l'Evêque qui prend le parti d'aller porter ses plaintes en France, où M. de Quélus avait été forcé de repasser une seconde fois.—L'année 1663 est célèbre par un tremblement de terre qui se fait sentir pendant plus de six mois, dans toute l'étendue du pays. Le regardant comme un juste châtiment pour les excès commis par les boissons enivrantes, ceux qui y avaient pris part, donnent des signes non-équivoques de repentir. Nonobstant ce bouleversement de la nature qui porte la terreur dans toutes les âmes, les Iroquois se jettent avec une nouvelle furie sur les colons inoffensifs de Villemarie et les empêchent d'ensemencer leurs champs. Afin de mettre une digue à la fureur de ces barbares, M. de Maisonneuve établit la milice de la Sainte Famille. De son côté, M<sup>me</sup> d'Ailleboust, aidée du Père Chamonot, donne naissance à la confrérie de la Sainte-Famille qui de Villemarie est étendue à Québec. La Compagnie de Montréal s'étant dissoute sur ces entrefaites, aussi bien que celle des Cent-Associés, le Séminaire de St. Sulpice de Paris, pour prévenir la ruine de la Colonie de Montréal, consent à la prendre à ses charges et devient propriétaire de l'île. Le 15 Septembre, Mgr. de Laval effectue son retour, en compagnie de M. de Mézy, nommé Gouverneur, en remplacement de M. d'Avaugour. En même temps, arrivent 100 familles, formant 500 personnes. Les mêmes vaisseaux portent M. Gaudais, chargé de reprendre la Nouvelle-France, au nom du Roi, et d'y introduire les réformes nécessaires. Un Conseil Souverain est établi et les liqueurs enivrantes sont prohibées; la dime est introduite dans le pays.—L'année 1664 se passe en nouvelles hostilités de la part des Iroquois d'une part, et, de l'autre, en altercations entre le Gouverneur et ses Conseillers. Après avoir feint de proposer la paix, les Iroquois se portent à de nouvelles atrocités, particulièrement à Villemarie, où les habitants ne peuvent presque plus sortir de leurs demeures. Les troubles qu'excitent les mesures violentes de M. de Mézy ne font qu'aggraver la situation. Dans ce triste état de choses, chacun soupire après de prompts secours.

## QUATRIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT DE CARIGNAN EN 1665  
JUSQU'À LA PAIX GÉNÉRALE EN 1701.

### DÉVELOPPEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Convaincu que le Canada n'aurait jamais de repos tant que les Iroquois ne seraient pas mis à la raison, Louis XIV prend les moyens de les soumettre, en envoyant de nombreuses troupes. Au mois de Juin 1665 commence à arriver le célèbre régiment de Carignan, composé de vingt-quatre Compagnies, formant un effectif de douze à treize cents hommes. Bientôt après, arrive M<sup>r</sup> de Tracy avec la qualité de

Lieutenant-Général ; puis, avec l'Intendant Talon, M<sup>r</sup> de Courcelles, chargé de remplacer M<sup>r</sup> de Mézy récemment décédé ; et enfin M<sup>r</sup> Boucher continué dans sa place de Gouverneur des Trois-Rivières. Après avoir eu à déplorer le départ forcé de M<sup>r</sup> de Maisonneuve et la mort du Père LeMoynes, la Colonie est grandement réjouie par l'arrivée de cent jeunes filles choisies, suivies, peu après, de quatre-vingt-deux autres et de cent-trente colons, avec douze chevaux dont le Roi faisait présent. De nombreux mariages ont lieu. Le fort de Richelieu (Sorel) est reconstruit ; ceux de S<sup>t</sup> Louis (Chambly), de S<sup>te</sup> Thérèse, de S<sup>t</sup> Jean (l'Assomption) et de S<sup>te</sup> Anne sont élevés pour barrer le chemin aux barbares.—L'année suivante, le 9 Janvier, afin d'en finir avec les Iroquois, M<sup>r</sup> de Courcelles, à la tête de cinq ou six cents hommes, part de Québec pour aller attaquer les Agniers, et revient, après beaucoup de fatigues, sans avoir pu les atteindre. M<sup>r</sup> de Sorel est envoyé à son tour pour tirer vengeance de quelques meurtres, mais il se laisse fléchir par des paroles de paix. L'expédition est reprise en automne. Avec six cents hommes de troupes et sept cents miliciens, dont cent Sauvages, commandés par MM. LeMoynes, de Repentigny, de Belestre etc. M<sup>r</sup> de Tracy quitte S<sup>te</sup> Thérèse le 3 Octobre et arrive aux quatre bords gades ennemies qu'il trouve incendiées. Après avoir détruit leur provisions, il revient à Québec le 5 Novembre.—Consternés par cette triple expédition, mais surtout par la dernière, pressés d'ailleurs par la famine, les Iroquois se décident à demander la paix. Ils consentent à rendre les prisonniers et à recevoir des Missionnaires. Pendant que le Père Allouez continue l'apostolat du Père Menard chez les Outaouais, les Pères Péron et Frémin sont envoyés chez les Agniers ; les Pères Bruyas et Carheil vont chez les Onneiouts. Quant à M<sup>r</sup> Dollier, récemment arrivé de France avec MM. le Cavalier, Perrot et Frémont, il consacre ses soins aux malades de S<sup>te</sup> Anne, de concert avec les Religieuses de S<sup>t</sup> Joseph dont l'Institut venait d'être approuvé par un Bref d'Alexandre VII. De son côté, Talon profite de la paix pour établir de sages lois et asseoir la Colonie sur des bases solides. Après avoir repris, conjointement avec le Gouverneur, toute l'autorité qu'avait la Compagnie de Cent-Associés, il s'occupe avec lui de la formation d'un nouveau Conseil. Des Syndics sont ensuite établis. En même temps, pour favoriser le défrichement des terres, le régime féodal est introduit ; des Ordonnances sont portées pour obliger les habitants à abattre les bois et à ouvrir des chemins etc. Pendant que le Séminaire de Villemarie fait des concessions à plusieurs particuliers dans l'Île de Montréal, Talon envoie des colons à la côte de Beaupré, à Beauport et à l'Île d'Orléans. Pour convier les officiers et les soldats du régiment de Carignan à prendre part à ce mouvement, des gratifications d'argent, avec une année de vivres, sont faites à ceux qui consentent à se fixer dans le pays. Les autres repassent en France, à la suite de MM. de Tracy et Talon. Chambly est envoyé en Acadie, restituée à la France par le traité de Brèda, avec le titre de Commandant.—L'année 1668 n'est pas moins favorable à la Colonie. Pendant que les Jésuites donnent leurs soins à l'éducation des garçons à Québec et que les Ursulines se chargent de celle des filles, Monseigneur de Laval ouvre un Petit Séminaire, et, peu après, un Pensionnat à S<sup>t</sup> Joachim, et continue à rester uni aux prêtres des Missions-Etrangères. De leur côté, MM. de Fénélon et Trouvé, arrivés l'année précédente, entreprennent la Mission de Kenté, sur le lac Ontario, aux frais du Séminaire de Paris. Cette même année voit encore arriver grand nombre de jeunes filles,

parmi lesquelles M<sup>lle</sup> Gaucher de Bellerive, de Belestre, de la Borde, des Granges, etc. Pour faciliter leur mariage, le Roi donne trois mille livres. M<sup>r</sup> de Quélus, revenu une troisième fois en Canada, en compagnie de MM. d'Urfo, d'Allet et Galinée, favorise les desseins du Monarque, conjointement avec M<sup>r</sup> de Bouteroue, nommé Intendant.— En 1669, arrivent de Normandie 150 autres jeunes filles, dotées par le Roi, sous la conduite de M<sup>me</sup> Bourdon qui en prend soin à Québec, pendant que la Sœur Bourgeois se charge des autres à Villemarie. Six nouvelles Compagnies sont en même temps envoyées ; et, pour les engager à s'établir dans le pays, le Roi leur fait des gratifications, ainsi qu'aux autres qui avaient consenti à y rester. Pendant que la Nouvelle-France se peuple ainsi, et que de nouvelles concessions sont faites à la Pointe-aux-Trembles et à Laprairie, les Jésuites continuent à évangéliser les nations iroquoises. De leur côté, MM. Dollier et Galinée, en vue de travailler à la conversion des Sauvages, se rendent, de concert avec M<sup>r</sup> de la Salle, sur les bords des lacs Érié et Ontario, et en prennent possession au nom de la France.—L'année 1670 est une année de réjouissance pour la Nouvelle-France. Talon y revient. Avec lui arrivent six Recollets. Nombre de gentilshommes, anciens officiers de la Colonie, effectuent aussi leur retour, à la suite de quelques Compagnies. M<sup>r</sup> Perrot, nommé Gouverneur de Montréal par le Séminaire de S<sup>t</sup> Sulpice réintégré dans tous ses droits, prend possession de son gouvernement. Garakonthié, célèbre Chef iroquois, reçoit solennellement le Baptême à Québec et détermine bon nombre de ses compatriotes à embrasser le christianisme.—Un instant troublée par les attaques des Iroquois contre les Algonquins, la paix est raffermie par le voyage que M<sup>r</sup> de Courcelles entreprend, au mois de Juin 1671, au milieu des Cinq Cantons. Pendant ce temps, Talon déploie une activité prodigieuse pour étendre les limites de la Nouvelle-France et augmenter son commerce. De S<sup>t</sup> Lussou, de concert avec M<sup>r</sup> de la Salle et N. Perrot, prend possession du pays des Outaouais en présence des Députés de quatorze nations ; de son côté, S<sup>t</sup> Simon, accompagné du Père Albanel, se rend à la Baie d'Hudson et y arbore le drapeau de la France. Au même temps, des vaisseaux, chargés de bois, de céréales etc., sont envoyés aux Antilles et en France ; la culture du chanvre est encouragée ; les mines sont explorées ; et, pour relier l'Acadie avec le Canada, un chemin est ouvert de Québec à Pentagouet.—Avant de retourner en France, où il meurt quelques années après, M<sup>r</sup> de Quélus avait érigé les Fiefs de Carion et de Verdun. Ce n'est qu'à le prélude des nombreuses concessions de 1672. Cette année, en effet, après avoir annulé celles des années précédentes, dont les conditions n'avaient pas été remplies, Talon, en vue de peupler et tout à la fois de fortifier le pays, accorde, sur les deux rives du S<sup>t</sup> Laurent, d'immenses terres à tous les officiers qui s'engagent à y former des établissements. De son côté, le Séminaire de S<sup>t</sup> Sulpice, aux Fiefs des années précédentes ajoute ceux de Boisbriand (Senneville), d'Ailleboust et de S<sup>t</sup> André. En même temps, il fait procéder au recensement de Villemarie et au tracé des rues. Après avoir eu à déplorer, l'année précédente, la mort de M<sup>me</sup> LaPeltierie, arrivée le 18 Novembre, la Colonie a encore à pleurer celle de la Mère de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines, qui décède au mois d'Avril. Cette même année, MM. de Courcelles et Talon quittent successivement le pays. L'arrivée du C<sup>te</sup> de Frontenac tempère quelque peu la douleur causée par ce double départ.—Le premier soin du nouveau Gouverneur est

d'élever un fort à Cataracoui : il en charge M<sup>r</sup> de la Salle. En même temps, pour faciliter l'éducation des jeunes Sauvages, il accorde les Iles Courcelles à M<sup>r</sup> de Fénélon qui y fait un établissement. Pendant ce temps, Joliet, accompagné du Père Marquet, découvre le Mississipi, 15 Juin 1673.—Le nombre des coupeurs de bois s'étant multiplié d'une manière démesurée, le Roi porte contre eux une loi qui, malheureusement, n'a pas plus d'effet que celle portée, quelques années auparavant, contre les vendeurs de boissons fortes. Cette même année, la Colonie fait une perte considérable dans la personne de M<sup>lle</sup> Mance. La douleur de cette perte est encore aggravée par les démêlés qui s'élèvent entre le Gouverneur et l'Intendant au sujet de la traite des pelleteries.—Après avoir subsisté près de dix ans, la Compagnie des Indes est supprimée en 1674. Cette même année, Chambly, éloigné un instant de Pentagouet, y revient en qualité de Gouverneur et voit la population s'étendre aux Mines et à Beaubassin.—L'année suivante, après trois ans de vacance, l'Intendance est remplie par M. Duchesneau.—Il arrive avec Monseigneur de Laval qui revient avec le titre d'Evêque de Québec. Pendant que la Colonie célèbre le retour de son premier Pasteur, l'Intendant ratifie les concessions faites par M<sup>r</sup> de Frontenac. De son côté, de la Salle, passé en France, obtient, avec des titres de noblesse, la propriété de Cataracoui. Cette même année, les Iroquois de Laprairie, à l'exemple des Hurons de S<sup>r</sup> Foyo qui étaient allés, l'année précédente, former l'établissement de Lorette, vont s'établir au Saut-Saint-Louis.—L'année 1676 voit des marchés publics s'ouvrir à Québec et à Villemarie : et, n'eussent été de nouveaux conflits entre le Gouverneur et l'Intendant, mais surtout les désordres causés par la vente des liqueurs enivrantes, la tranquillité publique n'eût rien laissé à désirer.—Pendant que d'humbles représentations sont faites à ce sujet à la Cour de France, les prêtres de S<sup>t</sup> Sulpice, conjointement avec les Sœurs de la Congrégation, ouvrent des écoles au fort de la Montagne en faveur des enfants Sauvages. — L'année suivante 1678, de la Salle, accompagné du Chevalier de Tonty, de la Motte-Lussière, etc, reprend les explorations de Joliet, et, chemin faisant, construit un fort à Niagara. Pendant ce temps, les Pères Jésuites poursuivent leur apostolat au milieu des Onontagués, des Sonnontonans, des Agniers, des Onneicouts et des Outaouais. — Pendant que la mésintelligence continue à régner entre les fonctionnaires publics, Monseigneur de Laval, après avoir obtenu de la Cour le renouvellement de la loi contre la vente des boissons fortes, effectue son retour en Canada. Cette même année, 1679, de la Salle parvient à élever plusieurs forts, pendant que, de son côté, Du Luth explore le pays en tout sens. — Las d'une paix qui tient leurs bras enchaînés depuis quatorze ans, ayant d'ailleurs à se plaindre de plusieurs griefs, les Iroquois songent à reprendre la hache de guerre : mais, grâce à son puissant ascendant sur ces tribus, le Gouverneur réussit à les apaiser. Peu après, il envoie LeNeuf de la Vallière remplacer, en Acadie, Chambly, nommé Gouverneur de la Grenade.—En 1681, en vue de faire revenir au pays les coupeurs de bois, dont le nombre était de près de cinq cents, le Roi fait publier une amnistie générale. Cette même année a lieu le recensement de la Nouvelle-France, dont la population se trouve être de près de deux mille âmes.—L'année 1682 est marquée par un vaste incendie qui dévore la plus grande partie de la Basse-Ville de Québec. Un malheur allant rarement seul, cette même année, M<sup>r</sup> de Frontenac est remplacé par M<sup>r</sup> de la Barre qui arrive avec M<sup>r</sup> de Meules, successeur de M<sup>r</sup> Duchesneau.

Pendant que le nouveau Gouverneur convoque à Villemarie les Missionnaires et les Officiers qui commandent dans les pays d'en haut, afin d'avoir leur avis, de la Salle, après avoir traversé d'immenses contrées, arrive sur les bords du Mississipi dont il prend possession au nom de la France.—Dans le but de contenir les Iroquois, devenus plus insolents depuis le départ du C<sup>r</sup> de Frontenac, et de déjouer les projets des Anglais qui les encouragent sous main, la Cour envoie trois nouvelles Compagnies dans l'automne de 1683.—Avec un aussi faible renfort, le Gouverneur n'ose se mettre en campagne, mais il y est contraint par le meurtre de quatorze Français. Après avoir réuni douze cents hommes, dont trois cents Sauvages, et les avoir divisés en trois Corps, il prend la route des Sonnontouans ; mais, au moment de les atteindre, il s'arrête pour écouter les propositions des Omontagués et consent à une paix aussi peu honorable pour les Français, que funeste pour les Hurons, leurs alliés. Pendant ce temps, Monseigneur de Laval, après avoir constitué son Chapitre, passe en France ; M<sup>r</sup> Perrot est envoyé en Acadie dont le Gouverneur était rappelé ; les Hurons et les Algonquins de Sillery vont s'établir sur les bords de la Chaudière.—Mécontente de la conduite de M<sup>r</sup> de la Barre, la Cour envoie le Marquis de Denonville pour le remplacer. Il arrive avec le Chevalier de Callières, nommé Gouverneur de Montréal. En même temps, arrivent trois cents recrues que le Roi ajoute aux trois cents, envoyées l'année précédente. Pendant que le nouveau Gouverneur se rend à Cataracoui pour prendre connaissance du pays, l'Intendant approprie au service de son département les anciennes propriétés de Talon et accorde à l'Evêque un emplacement dans la Basse-Ville pour y bâtir une Eglise. Cette même année 1685, dans le but d'encourager le commerce et de favoriser les carrières, le Roi permet aux gentilshommes de faire le négoce et commence à admettre leurs enfants dans la marine.—Pleinement convaincu que les Iroquois, toujours travaillés par les Anglais, ne tarderaient pas à se montrer, M<sup>r</sup> de Denonville envoie en toute hâte des troupes à Cataracoui et donne ordre aux Commandants des pays d'en haut de réunir le plus de Sauvages possible et de les tenir prêts à marcher. Pendant que ces préparatifs se font, d'Iberville, avec S<sup>t</sup> Hélène et Maricourt, ses frères, se couvre de gloire à la Baie d'Hudson. Après avoir parcouru d'immenses pays et franchi des rivières sans nombre, il arrive à la Baie James, où il s'empare successivement du fort Monsoni, Rupert et S<sup>t</sup> Anne. Cette même année 1686, M<sup>r</sup> de Meules est remplacé par M<sup>r</sup> de Champigny. Trois mois après, le Couvent des Ursulines devient la proie des flammes.—Avec l'année 1687 recommence la lutte. L'attaque du fort Michilimakinac par un parti d'Anglais et de Hollandais en est le signal. Renforcé par l'arrivée de huit cents soldats, sous la conduite du Chevalier de Vaudreuil, le Gouverneur, après avoir entouré Villemarie d'une palissade de pieux, se rend, avec deux mille cent trente hommes, dont huit cents-trente soldats et trois cents Sauvages, à Cataracoui, où il est rejoint par les Commandants des pays de l'Ouest. Après avoir imprudemment fait saisir quelques Iroquois inoffensifs et les avoir envoyés en France, il s'ébranle avec son armée. Le 14 Juillet, il atteint les Sonnontouans, les met en fuite, et, quelques jours après, incendie leurs villages et détruit leurs provisions. Il revient ensuite à Villemarie, après avoir rétabli le fort de Niagara. Exaspérés plutôt que découragés par ce rude échec, les Iroquois tâchent de se venger en recommençant leurs pillages. Après avoir fait quelques prisonniers aux environs de Cataracoui, ils attaquent Chambly et

incendient les habitations le long de la rivière de Richelieu. Pour prévenir le retour de semblables dégâts, de petits forts sont élevés de place en place dans la campagne ; le Chevalier de Vaudreuil est mis à la tête d'un nombreux détachement d'hommes déterminés. Pendant que ces tristes événements agitent la Colonie, de la Salle, après avoir vu ses entreprises traversées par beaucoup de difficultés, trouve une mort tragique le 20 Mai, non loin du Mississipi. Cette même année, M<sup>r</sup> Perrot est relevé de son poste en Acadie et remplacé par M<sup>r</sup> de Menneval.—L'année 1688 est une année de désolation pour la Nouvelle-France. Pendant qu'Andros, successeur de Dongan dans le gouvernement de la Nouvelle-Angleterre, enlève Pentagouet à S<sup>t</sup> Castin et taille en pièces les Abénaquis, ses alliés, la mortalité se met dans la Colonie : en quelques mois, mille quatre-cents personnes sont enlevées. En des circonstances aussi critiques, le Gouverneur prête assez facilement l'oreille aux propositions de paix. Les dévastations commises par un parti de Loups à Sorel, à Contrecoeur, à S<sup>t</sup> Ours et à Boucherville, ne la lui font désirer que plus vivement ; mais, par ses procédés machiavéliques, Kondiaronk (Le Rat) parvient à la faire échouer. Pendant que le pays est ainsi éprouvé, Monseigneur de Laval effectue son retour. Il est suivi, peu après, de Monseigneur de S<sup>t</sup> Valier qui, après avoir visité le Canada et l'Acadie, les années précédentes, revient avec le caractère épiscopal. — Si fâcheuse qu'ait été l'année 1688, l'année 1689 est plus funeste encore. Pendant que les guerriers Abénaquis se vengent de la Nouvelle-Angleterre en lui enlevant Pemaquid et que d'Iberville, avec une audace sans égale, s'empare à la Baie d'Hudson de trois vaisseaux anglais, la Colonie est menacée du plus grand danger. Encouragés par les Anglais, dont " la passion dominante, dit Bancroft, était de s'emparer du Canada," les Iroquois, au nombre de mille quatre-cents, se répandent dans l'Île de Montréal et mettent tout à feu et à sang. En une seule nuit, la plupart des habitants de la Chine sont égorgés ; quantité d'autres sont ou brûlés, ou trainés en captivité ; les soldats envoyés au secours de M<sup>r</sup> de Vaudreuil, chargé de repousser ces barbares, tombent presque tous sous leurs coups, en sorte que personne n'ose tenir la campagne. Seuls, Mantet et DuLuth parviennent à mettre en déroute un parti de ces ennemis, ce qui ne les empêche pas de se jeter, un mois après, sur LaChesnaye. Tout semblait désespéré, lorsque M<sup>r</sup> de Frontenac, le Fabius de la Nouvelle-France, arrive à Québec. — Avec cet habile Gouverneur, les affaires changent de face. Arrivé trop tard pour pouvoir contremander à temps l'abandon de Cataracoui, il s'applique, au moyen des Sauvages captifs qu'il avait ramenés et qu'il renvoie dans leur pays, à réconcilier l'amitié des Cantons. Comprénant par les rapports de la Durantaye et par la prise du Chevalier d'Aux, envoyé en ambassade, qu'il ne pouvait se fier à eux, tant qu'il n'aurait pas fait repentir les Anglais de leurs machinations perfides, il se décide à attaquer leurs Colonies. Trois partis commandés, l'un par S<sup>t</sup> Hélène, Mantet, d'Iberville, de Montigny, etc., l'autre par Hertel et ses fils, et le troisième par Portneuf et Courtemanche, envahissent à la fois Corlar (Shenectady), Salmon Falls (Portsmouth) et Casco et les détruisent de fond en comble. Le massacre de la Chine était vengé. A la suite de ces brillants exploits, de Louvigny, nommé Commandant à Michilimakinac, et N. Perrot se rendent chez les Outaouais qui consentent à monter à Villemarie, chargés de pelleteries. Des bandes iroquoises s'étant répandues aux environs de Sorel et des Trois-Rivières, Lamotte et le Chevalier de

Clermont sont envoyés pour les repousser. Sur ces entrefaites, se répand le bruit que Phipps, avec une flotte de trois-cents voiles, après s'être emparé de Port-Royal, est en route pour Québec. Aussitôt le Gouverneur y descend, convoque les milices, et, après s'être mis en état de défense, attend l'ennemi de pied ferme. Le 18 Octobre, Phipps fait son apparition ; mais, après une vigoureuse résistance de la part de MM. de Vaudreuil, de Callières, de Longueuil, Juchereau, St Hélène, Hertel, etc, il est obligé de s'éloigner avec perte et de rendre les prisonniers. En mémoire de cette heureuse délivrance, Louis XIV fait frapper une médaille et l'Eglise de la Basse-Ville prend le nom de Notre-Dame des Victoires.—L'année suivante, malgré la disette et la petite vérole qui désolent le pays, M<sup>r</sup> de Frontenac fait marcher quelques détachements contre les Iroquois qui s'étaient jetés sur la Pointe-aux-Trembles, la Prairie et jusques sur les habitations de Villemarie. Pendant que M<sup>r</sup> de Vaudreuil les atteint et les défait à Repentigny, Courtemanche, envoyé à Michilimakinac, parvient à armer contre eux les Hurons et les Outaouais. Ces succès ne sont pas les seuls. Le Major Schuyler, dans le but de venger la prise de Corlar et de relever le courage des Iroquois, étant venu à son tour attaquer Chambly, de Valrennes se met à sa poursuite et le bat à plate couture. Pendant que ces beaux faits d'armes et l'arrivée des vaisseaux français portent la joie dans tous les cœurs, de Villebon, à la tête d'un faible détachement, reprend Port-Royal aux Anglais et s'empare du Gouverneur de la place.—Après avoir essayé pendant l'hiver de surprendre quelques postes et de faire des prisonniers, les Iroquois reviennent encore à la charge au printemps, mais ils sont forcés de s'éloigner. Enhardis par quelques succès au Long-Saut, ils se jettent de nouveau sur LaChesnaye, mais mal leur en prend : le Chevalier de Vaudreuil se met à leur poursuite, les atteint, et, après avoir délivré une partie des prisonniers, les oblige à prendre la fuite. Les Anglais ne sont pas plus heureux dans leurs attaques. Ayant voulu s'emparer de Plaisance, ils sont reçus à coups de canon et forcés de prendre le large. A Port-Royal, de Villebon les repousse avec un égal succès. Cette même année, les Jésuites s'établissent de nouveau à Villemarie, et y élèvent, avec une résidence, une Chapelle qui s'y voit encore, près du Champ-de-Mars.—L'année suivante, 1693, pour éloigner les Agniers, dont la présence nuisait singulièrement aux travaux des champs, Mantet, Courtemanche, de la Noue, se mettent en campagne. Le 16 Février, ils arrivent en face des bourgades ennemies, les enlèvent et font plus de trois cents prisonniers. En vain Schuyler, aidé des Iroquois, essaie-t-il de les surprendre à leur retour : ils parviennent à se dégager de ses mains. Le bruit s'étant répandu sur ces entrefaites, que les Anglais, dans le but de stimuler l'ardeur des Iroquois, se préparaient à recommencer la lutte, M<sup>r</sup> de Frontenac se met en devoir de leur faire une chaude réception. D'Argenteuil est envoyé à Michilimakinac pour engager les Sauvages à apporter leurs pelleteries à Villemarie et à venir avec le plus de Français possible. Quelques travaux défensifs sont élevés à Québec, à Sorel et à Chambly. A Villemarie, M<sup>r</sup> de Callières fait bâtir sur le côté (Place Dalhousie) un fort avec quatre bastions et une palissade. Pendant que ces ouvrages se parachèvent, Monseigneur de St Valier, de retour d'un voyage qu'il avait fait en France, transforme en Hôpital-Général le Couvent des Récollets, et permet à ces derniers de s'établir en ville. De leur côté, les frères Charon, de concert avec P. LeBer, con-

sacrent leur fortune à une œuvre du même genre à Villemarie. — L'année 1694 est témoin de quelques velléités de rapprochement. Moins arrogants depuis les pertes que leur ont fait essuyer les Français et les Miâmis, leurs alliés, les Onnontagués, à l'exemple des Onneiouts qui, l'année précédente, avaient envoyé des Députés pour traiter de la paix, demandent à entamer, eux aussi, des négociations. Le Gouverneur leur donne audience ; mais, entravés par les Anglais, ces pourparlers n'ont d'autre résultat que de procurer quelque trêve à la Colonie. Pendant ce temps, les Abénaquis qui avaient à venger la mort de plusieurs des leurs, se jettent sur quelques bourgades anglaises et répandent la terreur jusqu'au sein de Boston. De son côté, d'Iberville ajoute de nouveaux trophées à ses victoires passées. Avec une poignée de Canadiens, il s'empare du fort Nelson, où son frère est tué, et répare ainsi l'échec arrivé à Manlot. — Tout espoir d'accomodement avec les Iroquois étant perdu, M<sup>r</sup> de Frontenac, en dépit des Anglais et des Iroquois, fait relever Cataracoui et y envoie une garnison. En même temps, il charge de la Durantaye de faire la chasse aux partis ennemis qui tiennent la campagne. Pendant que celui-ci les poursuit et les repousse, LaMothe-Cadillac et Courtemanche, aidés des Sauvages alliés, leur infligent de sanglantes défaites dans les pays de l'Ouest. Ainsi se passe l'année 1695. — L'année suivante, jugeant que le seul moyen d'amener ces barbares à composition, était de les attaquer chez eux, M<sup>r</sup> de Frontenac, malgré son grand âge, se décide à se mettre lui-même à la tête des troupes. Le 7 Juillet, après avoir réuni son armée à l'Île Perrot, il se met en marche, et le 4 Août, après s'être arrêté à Cataracoui et avoir traversé le lac Ontario, il arrive devant les bourgades ennemies qu'il trouve incendiées. Les Onnontagués y avaient eux-mêmes mis le feu et s'étaient retirés avec leurs femmes et leurs enfants. Trois jours sont employés à détruire leur récolte. Après avoir fait subir le même sort au village des Onneiouts, l'armée reprend la route de Montréal (Villemarie), où elle effectue son retour le 20. Ces exploits ne sont pas les seuls qui signalent cette année mémorable. Le 14 Juillet, après s'être emparé dans la rivière S<sup>t</sup> Jean d'un vaisseau anglais, d'Iberville, en exécution des ordres de la Cour, se met en devoir de prendre Pémaquid. Après avoir relâché à Pentagouet, il se présente devant la place, et, le 14 Août, il oblige le Commandant de se rendre, après quoi il prend la route de Plaisance, sans avoir été atteint par la flotte ennemie. En vain, Church, envoyé par le Gouverneur du Massasuchets, essaie-t-il de s'emparer par représailles de Naxoat : son succès se borne à incendier Beaubassin. Quant à d'Iberville, après s'être emparé de Bayebouille et avoir passé sur le corps d'un détachement anglais, de concert avec de Brouillon qui avait échoué quelques mois auparavant, il attaque et prend S<sup>t</sup> Jean. Delà, accompagné de Montigny, de la Perrière et de quelques autres Canadiens déterminés, le redoutable guerrier se porte vers la côte de Terre-Neuve, dont il ravage tous les établissements, à l'exception de Bonnaviste et de la Carbonnière. — Si glorieuse qu'ait été l'année 1696 pour les armes françaises, l'année 1697 ne l'est pas moins. La Baie d'Hudson, en effet, est témoin d'un trait de valeur tel que les Annales maritimes n'en consignèrent peut-être jamais de semblable. Avec une centaine de Canadiens, le Jean-Bart de la Nouvelle-France attaque trois gros vaisseaux anglais, en prend deux et met le troisième en fuite. Marchant ensuite sur le fort Nelson (Bourbon), d'Iberville le reprend et le remet aux mains de Sérigny, son frère. L'insuccès de Nesmond

en Acadie, les entreprises téméraires des coureurs de bois, ne font que faire ressortir davantage le triomphe du héros canadien.—Pendant que la Colonie se livre à la joie causée par cet heureux évènement, arrive à Québec la nouvelle du traité conclu à Ryswick, par lequel la Baie d'Hudson et Plaisance sont conservées à la France. Le pays profite de cette trêve pour reprendre ses travaux interrompus. Les habitants retournent à leurs champs et les Seigneurs recommencent leurs exploitations. Tout semblait prendre une nouvelle vie, lorsqu'au mois de Novembre, expire à Québec le grand homme qui avait sauvé la Nouvelle-France sur le penchant de sa ruine.—M<sup>r</sup> de Frontenac est remplacé au printemps de l'année suivante, 1699, par M<sup>r</sup> de Callières qui a pour successeur dans le gouvernement de Montréal le Chevalier de Vaudreuil. En même temps, M<sup>r</sup> de Ramzay est nommé Gouverneur des Trois-Rivières et de Louvigny est envoyé, avec le titre de Commandant, au fort de Frontenac (Cataracoui). Avec de tels chefs, la Colonie reprend courage.—Comprenant à leur tour qu'ils n'auraient rien à gagner en prolongeant la lutte, indignés d'ailleurs des prétentions des Anglais qui voulaient asservir leur pays, les Iroquois se déterminent à enfouir la hache de guerre et à demander la paix. Au mois de Juillet 1700, arrivent à Montréal plusieurs Députés Sonnon-touans et Onnontagués pour entamer les négociations. Après avoir reçu à leur tour Maricourt et Joncaire, envoyés en ambassade, ils reviennent avec quelques prisonniers et s'engagent à se trouver au mois d'Août de l'année suivante à la réunion générale des Députés.

## CINQUIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA PAIX GÉNÉRALE EN 1701 JUSQU'À LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE  
EN 1755.

### AFFERMISSEMENT DE LA COLONIE.

Fidèles au rendez-vous que leur avait fixé M. de Callières, les Députés iroquois, ainsi que ceux des autres nations que Courtemanche avait visitées sur une étendue de plus de quatre cents lieues de pays, arrivent à Montréal le 21 et le 22 Juillet, au nombre de 1300, ayant à leur tête le célèbre Kondiaronk qui ne devait pas voir la fin des pourparlers. Après plusieurs Conseils, les Chefs des différentes tribus étant parvenus à s'entendre, le traité de paix est solennellement ratifié le 4 Août : Iroquois, Hurons, Algonquins, Miâmis, Illinois, Abénaquis, Outaouais, Sakis, etc., y apposent leur signature à leur manière. Après avoir rendu leurs prisonniers, ils s'engagent à ne plus s'attaquer et à vivre en paix avec les Français. Un grand festin achève de les confirmer dans ces bonnes dispositions. Après leur départ, et malgré la disette qui avait sévi l'année précédente, M. de Callières, en vue d'éloigner les traquants anglais, poursuit au Détroit l'établissement qu'il avait fait commencer par LaMotho-Cadillac. Tandis que ces heureux évènements marquent l'année 1701, les bords du Mississipi (la Louisiane) sont témoins des nouveaux exploits d'Iberville. Après avoir atteint la Floride en 1699, de concert avec Châteaumorand, avoir reconnu l'embouchure du Mississipi l'année suivante, et avoir élevé un fort en 1701 sur la rivière Mobile, comme il l'avait fait à la Baie de Biloxi, l'intrépide guerrier, aidé de Bienville, son frère, et des Canadiens qui, plutôt

que de retourner dans leur pays, à la faveur de la paix, avaient préféré passer de Michilimackinac au Mississipi, se fortifie dans ces contrées et empêche les Anglais d'en prendre possession. Des Missionnaires y sont envoyés pendant que les Pères Jésuites continuent à évangéliser les tribus voisines.—L'année suivante, comme s'il eût été de la destinée de la Colonie d'être toujours sous les armes et d'avoir toujours quelqu'ennemi à combattre, la Nouvelle-France a à se prémunir contre les attaques des Anglais. Après avoir essayé inutilement de s'emparer de Plaisance, ces éternels ennemis se jettent sur l'Acadie qu'ils couvrent de ruines, et menacent encore d'envahir le Canada. Pour faire face au danger, M. de Callières se fortifie et demande du renfort à la Cour de France.—Ce Gouverneur étant mort sur ces entrefaites, M. de Vaudreuil, appelé à lui succéder, s'applique à maintenir les Iroquois dans l'alliance des Français. En même temps, pour empêcher les Anglais de se rendre maîtres des Abénaquis, il permet à ces derniers de ravager, sous les ordres de Beaubassin, les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; et, peu après, pour les aider à venger les meurtres qui avaient été commis, il leur envoie Hertel de Rouville avec quatre de ses frères et 200 Canadiens. Deerfield est pris et sa destruction calme l'irritation des esprits.—Pour réparer cet échec, les Anglais, au printemps de l'année 1704, vont attaquer Port-Royal, mais ils sont contraints de se retirer. Leurs efforts pour indisposer les Iroquois contre les Français ne sont pas plus heureux : en obligeant les Outaouais et les Miâmis à réparer leurs torts envers les Iroquois, M. de Vaudreuil parvient à les apaiser. En même temps, pour soustraire les Abénaquis des environs de Boston aux coups de leur ennemi, il leur offre un asile à Bécancour.—L'année suivante, de Subercase, successeur de Brouillon en Acadie, jugeant qu'il ne devait pas laisser impunies les dégâts qu'y avaient commis les Anglais deux ans auparavant, se porte à son tour sur Rebou, le Petit-Havre et Forillon dont il s'empare. Chargé de continuer l'expédition, de Montigny ravage toute la côte et fait nombre de prisonniers. La joie de ces succès est troublée par la prise du vaisseau *la Seine* qui portait Mgr. de St. Valier, et, peu après, par la destruction du Séminaire de Québec qui devient la proie des flammes. Pour remplacer les marchandises perdues, plusieurs personnes se livrent à la confection des toiles.—Par la faute du Commandant et celle de l'un de ses officiers, des troubles assez sérieux éclatent au Détroit entre les Iroquois, les Outaouais et les Miâmis ; mais, par sa fermeté et sa sagesse, le Gouverneur parvient à concilier les parties. Cette même année, la Nouvelle-France perd le plus grand homme de guerre qu'elle ait produit. Après avoir porté des coups mortels aux Colonies anglaises dans l'Amérique du Sud, d'Iberville expire à la Havane le 9 Juillet. Alors aussi est dissoute la Compagnie du Canada, formée dans un but commercial.—Conjuré en 1706, le péril renaît l'année suivante, et il ne faut rien moins que l'habileté de M<sup>r</sup> de Vaudreuil pour empêcher la guerre de recommencer. Pendant que ces luttes intestines fatiguent l'administration, des événements autrement graves se passent en Acadie. Dans le but d'en expulser les Français, 25 bâtimens anglais, portant plus de 2,000 hommes, viennent mouiller devant Port-Royal. Aidé de S<sup>t</sup> Castin, de Subercase les repousse et les force à se retirer avec perte. L'ennemi revient une seconde fois avec des forces plus considérables, mais ses efforts n'ont pas plus de succès. Après plusieurs attaques infructueuses, il reprend la route de Boston.—Comprenant alors plus que jamais que le plus sûr moyen de venir à bout de leurs desseins, est de

détacher les Iroquois de l'alliance des Français, les Colonies anglaises mettent tout en jeu pour y parvenir. Après avoir essayé inutilement d'ébranler la fidélité des Cantons par l'appât du gain, elles tâchent de gagner au moins les Sauvages chrétiens de la Colonie. Une conduite si perfide devait avoir son châtement. D'Eschailons, de Rouville et de la Perrière sont chargés de le leur infliger. Malgré la défection des Iroquois et des Hurons qui les abandonnent en chemin, ils tombent sur Haverhill, et, après s'en être emparé de vive force et avoir livré ses maisons aux flammes, ils reviennent en passant sur le corps d'un détachement envoyé à leur poursuite. Pendant que ce coup de main s'exécute avec autant de rapidité que de bonheur, de St Ovide, secondé par de Subercase, fond à l'improviste sur St Jean, prend ses trois forts et retourne à Plaisance, chargé d'un immense butin. Peu de mois auparavant avait eu lieu la mort de Mgr de Laval, le vénéré Fondateur de l'Eglise canadienne.—Des revers si multipliés devaient engager les Colonies anglaises à cesser la guerre; ils ne font que les y exciter davantage. Au printemps de l'année 1709, ayant rassemblé un grand nombre d'hommes, les Anglais de Boston et de New-York se portent sur Montréal par le lac Champlain. Heureusement pour la Colonie, la maladie se met dans le camp ennemi et la délivre de puissants adversaires, sans que Mr de Ramezay, envoyé pour les combattre, ait besoin de tirer l'épée.—Convaincu que le danger n'était qu'ajourné, Mr de Vaudreuil, après avoir mis Montréal et Chambly en état de défense, fait construire à Québec un nouveau mur d'enceinte. Ces précautions étaient sages. Au mois d'Octobre 1710, Nicholson, à la tête de 3,500 hommes vient mettre le siège devant Port-Royal. N'ayant que 300 combattants à lui opposer, de Subercase est contraint de livrer la place qui prend le nom d'Annapolis.—L'année suivante, au lendemain de l'échange des prisonniers pour lequel de Rouville et Dupuis étaient allés à Boston, et, pendant que le Gouverneur s'efforce de rattacher les Sauvages de l'Acadie et des pays d'en haut à la cause des Français, une flotte nombreuse, sous la conduite de Walker, fait voile pour Québec. Elle est suivie de 4000 combattants, commandés par Nicholson. Mais que peuvent les armées et les flottes les plus nombreuses contre un peuple que Dieu protège et dont il tient en main les destinées? Soudain une effroyable tempête éclate, et, comme les preux de Sennachérib, tous ces vaillants soldats jonchent la côte de leurs cadavres, ôtant à Nicholson toute envie de passer outre. Des actions de grâce à Montréal annoncent que la Nouvelle-France est sauvée.—En vue d'étendre leur commerce du côté des grands lacs et de réparer ainsi le désastre qu'elles venaient d'éprouver, les Colonies anglaises poussent les Outagamis (Renards du Michigan) à attaquer le Détroit et à faire main basse sur les Français. Prévenu à temps, du Buisson qui a remplacé LaMothe-Cadillac, nommé Gouverneur de la Louisiane, marche contre eux, les atteint et les oblige à demander quartier. Pendant ce temps, Mr de Vaudreuil, aidé des citoyens de Québec, travaille à augmenter les fortifications de cette ville. Sur ces entre-faites, arrive Mr Bégon, nommé Intendant à la place de Mr Raudot qui avait succédé, en 1705, à Mr de Beauharnois.—L'année 1713 s'ouvre par un vaste incendie qui dévore le palais de l'Intendant à Québec. Peu après, revient Mgr de St Valier auquel le Roi avait donné pour Coadjuteur Mgr de Mornay, de l'Ordre des Capucins. La Louisiane ayant pris beaucoup d'accroissement, ce Prélat y envoie plusieurs prêtres de sa Communauté. De son côté, Juchereau de St Denis, dans

le but d'établir des relations commerciales, se rend au Mexique. Pendant que ces riches contrées s'organisent ainsi sous l'action des Français, arrive à Québec la nouvelle du traité conclu à Utrecht entre les puissances. Pour s'assurer la possession du Cap Breton (Ile Royale), le seul pays que ce traité laisse à la France, et fermer en même temps aux Anglais la route du Canada, de S<sup>t</sup> Ovide, successeur de Costebelle, jette les fondements de Louisbourg et s'efforce d'y attirer des habitants. De son côté, M<sup>r</sup> de Vaudreuil, au moyen d'une chaîne de forts qui relie le Canada à la Louisiane, s'applique à se maintenir dans les fertiles vallées que lui disputent les trafiquants anglais.—Le traité d'Utrecht est suivi d'une longue période de paix, sans exemple dans la Colonie. La Nouvelle-France et la Louisiane en profitent pour s'affermir et se développer. De 1714 à 1722 plusieurs vaisseaux sortent des chantiers de Québec ; le commerce et l'agriculture reçoivent une nouvelle impulsion ; des Cours d'Amirauté sont établies ; le papier-monnaie est retiré peu à peu de la circulation ; le ginseng est découvert ; en l'absence de M<sup>r</sup> de Vaudreuil, passé en France, de Louvigny, par ordre de M<sup>r</sup> de Ramezay, repousse les Outagamis. En Louisiane, de l'Épinay remplace LaMothe-Cadillac ; Dugué de Boisbriand est nommé Commissaire-Ordonnateur aux Illinois. Après avoir été cédées successivement à Crozat et à Law, dont le seul but était d'amasser des capitaux, ces immenses contrées retombent au pouvoir de la Compagnie d'Occident qui prend le nom de Compagnie des Indes. De Bienville, après avoir soumis les Natchez et leur avoir fait bâtir le fort Rosalie, abandonne l'Île Dauphine, à la suite d'une inondation, et va jeter en 1717 les fondements de la Nouvelle-Orléans ; Natchitoches prend aussi naissance. En Acadie, l'Île St Jean est concédée en 1719 au C<sup>te</sup> de S<sup>t</sup> Pierre qui s'applique à y faire des établissements ; obsédés par les Anglais, les Abénaquis consentent à un accommodement, mais ne tardent pas à s'en repentir. Pour rétablir la paix, M<sup>r</sup> de Vaudreuil est obligé d'intervenir. Les années précédentes avaient vu l'établissement de postes et de messageries ; en 1722, quatre-vingt-deux villages sont érigés en Paroisses le long des rives du S<sup>t</sup> Laurent ; plusieurs écoles sont en même temps fondées ; Chaussegros de Lery est chargé des fortifications du pays. L'agriculture attirant une foule de bras en Louisiane, de nouveaux Capucins y sont envoyés. En Acadie, la paix n'est troublée que par les Anglais. Après s'être emparés de S<sup>t</sup> Castin, Chef des Abénaquis, ils essaient de s'emparer également du Père Rasle, leur Missionnaire. Poussés à bout par ces vexations, les Abénaquis attaquent quelques bourgades anglaises et y font sentir le poids de leur bras.—Deux ans après, en 1724, pour se venger des maux qu'ils s'étaient attirés, les Anglais se jettent sur le village des Abénaquis, tuent leur Missionnaire et incendient les habitations, sans épargner l'Église qui est indignement profanée. Après avoir ainsi tout saccagé, ils présentent l'olivier de paix à leurs victimes.—Pendant que des pourparlers ont lieu à cette occasion et au sujet de l'élargissement des prisonniers, arrive la nouvelle du naufrage du vaisseau *le Chameau* qui portait plusieurs officiers et une riche cargaison de marchandises. La douleur causée par ce triste évènement est encore aggravée par la mort de M<sup>r</sup> de Vaudreuil, qui arrive quelques semaines après. Les Anglais ayant alors élevé le fort Chouegen, le Baron de Longueuil, pour en paralyser les effets, fait reconstruire celui de Niagara et encourage les Onnontagués à éloigner l'ennemi du pays.—Au mois d'Avril de l'année suivante, 1726, pendant que les Anglais font signer à Boston un traité de paix aux Abénaquis,

arrive M<sup>r</sup> de Beauharnois, nommé Gouverneur. Il est accompagné de M<sup>r</sup> Dupuy qui vient relever M<sup>r</sup> Bégon dans la charge d'Intendant. En Louisiane, Perrier avait remplacé de Bienville.—Alors s'établissent des relations plus fréquentes entre le Canada et la Louisiane. Les Sauvages de ces contrées se montrant bien disposés, une Compagnie de commerce est organisée dans le but de trafiquer avec eux. Sur ces entrefaites, arrive la mort de Mgr de S<sup>t</sup> Valier, qui donne lieu à des conflits regrettables.—Ayant outre-passé ses pouvoirs, M<sup>r</sup> Dupuy est rappelé. Sa place est remplie par M<sup>r</sup> d'Aigremont, et, après la mort de celui-ci, par M<sup>r</sup> Hocquart.—L'année 1729 voit arriver Mgr Dosquet, nommé Coadjuteur de Mgr de Mornay. N'approuvant pas la création de Cures inamovibles, ce Prélat remet les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Pendant que ces changements s'opèrent poussés par les Chicachas, les Natchez font un horrible massacre des Français. Après avoir envoyé un de ses Lieutenants à leur poursuite, Perrier va lui même les attaquer et les met en fuite.—Les Outagamis ayant à leur tour repris la hache de guerre, de S<sup>t</sup> Ange, Commandant du fort de Chartres, marche contre eux avec des forces considérables, et, de concert avec de Villiers et de Noyelle, leur inflige une sanglante défaite. Les Illinois et les Hurons du Détroit qui avaient aussi à s'en plaindre, continuent, les années suivantes, à leur faire une guerre à outrance.—Après avoir réduit ces barbares, la Colonie a à se prémunir de nouveau contre les empiètements des Anglais. Dans ce dessein, de la Corne et de la Frénière, par ordre du Gouverneur, vont élever un fort à la Pointe à la Chevelure. En même temps, pour se mettre à couvert contre les Iroquois, les habitants entourent leurs demeures d'une palissade.—A l'aide de ces moyens, la sécurité se rétablit, et en 1732 Québec peut mettre à flot dix vaisseaux et en commencer dix autres.—L'année 1733 est une année de calamité. Apportée de la Nouvelle-Angleterre par un Sauvage du Lac des-Deux-Montagnes, la petite vérole fait d'innombrables victimes, tant dans le gouvernement de Québec que dans celui de Montréal. Pour comble de malheur, la récolte manque complètement. Pendant que la Colonie est ainsi éprouvée, les Sakis, à l'instigation des Outagamis, font irruption sur les Français. S'étant imprudemment avancés contre eux, de Villiers, Commandant à la Baie des Puants et de Repentigny, Commandant du fort Michilimakinac, trouvent la mort dans le combat. Cette perte est à peine compensée par le succès que remporte le jeune de Villiers sur ces tribus remuantes.—Pendant que de Noyelles continue à les harceler et que de Bienville, nommé Gouverneur de la Louisiane, en remplacement de Perrier, se prépare à tomber sur les Chicachas, M<sup>r</sup> Hocquart, pour tirer la population de l'état de gêne, où elle se trouvait, donne une nouvelle impulsion aux travaux de fortification. Cette même année 1734, Québec, déjà en communication par eau avec Montréal, est encore relié à cette dernière ville par un chemin tracé par M<sup>r</sup> de la Nouillière de Boisclerc. Mgr. Dosquet, de retour d'un voyage en France, y repasse et y demeure. Vers le même temps, meurt le célèbre Dr Sarrasin.—L'aisance étant revenue avec le travail, le Gouverneur et l'Intendant s'appliquent à faire progresser la Colonie. Pendant que le premier s'efforce de répandre l'instruction, le second fait rechercher les mines du pays. En même temps, pour faire connaître ses productions, il expédie à Rochefort un large envoi de bois, de térébenthine et de goudron.—L'année suivante, 1736, de Bienville, conjointement avec d'Artaquette, entreprend sa funeste expédition contre les Chicachas, que le retard des Illinois et le défaut

d'artillerie font manquer. Vingt Français, parmi lesquels d'Esglis, de Tonty, de Coulonges, sont faits prisonniers et livrés aux flammes. Cette même année, la concession, primitivement faite à Mr de Francheville pour l'exploitation des mines de fer, ayant été accordée à MM. Cugnet, Taschereau etc., une première forge est établie à St Maurice. Sur les représentations de l'Ingénieur de Lery, une deuxième y est commencée trois ans après, l'année même où sont découvertes les mines de cuivre du lac Supérieur et celles de plomb de la Baie St Paul.—Pendant que l'attention est tournée vers ces travaux utiles, de Bienville, à la tête de 1,200 Européens et de plus de 2,000 Sauvages, reprend en 1739 son expédition contre les Chicachas; mais, la maladie s'étant mise dans son armée, il est forcé d'entrer en accomodement avec l'ennemi.—Après lui avoir fait subir des pertes sérieuses, Coloron consent à lui accorder la paix.—Cette même année 1740, après plusieurs années de veuvage, l'Eglise canadienne est réjouie par l'arrivée d'un nouvel Evêque; mais bientôt sa joie se change en deuil. Ayant contracté la maladie sur le vaisseau qui le portait, en soignant les cent soixante soldats qui en étaient atteints, Mgr. de l'Aube-Rivière meurt quelques semaines après son arrivée. Il a pour successeur, l'année suivante, Mgr. de Pontbriand.—Pendant que les Iroquois, en signe de deuil, viennent déposer des colliers sur la tombe de l'illustre défunt, la paix qui régnait depuis vingt-cinq ans entre la France et l'Angleterre, est à la veille d'être rompue à l'occasion de la succession de l'Empereur d'Autriche. Craignant avec raison, si la guerre venait à recommencer, que la Nouvelle-France ne fût la première à en souffrir. Mr de Beauharnois consacre les trois années suivantes à se mettre en état de défense.—Cette conduite était sage. Au printemps de l'année 1744, Duquesnel, Gouverneur de l'Île Royale, reçoit ordre de la Cour de reprendre l'Acadie. DuVivier y est envoyé avec des troupes et s'empare de Canceau. A la réception de ces nouvelles, Mr de Beauharnois convoque les Sauvages et renforce les garnisons de St Frédéric et de la Pointe-à-la-Chevelure. Ne trouvant pas les fortifications de Québec suffisantes, après avoir placé partout des batteries, il fait commencer un nouveau mur d'enceinte et ouvrir des fossés. En même temps, il envoie Coloron à Niagara et charge de la Chauvignerie de surveiller Chouegon.—L'attaque n'avait commencé par l'Acadie; là aussi sont portés les plus rudes coups. Pendant que Marin, à la tête d'un détachement, va rejoindre de Gannes aux environs de Port-Royal, Pepperell, profitant de la mésintelligence qui règne dans la garnison, vient assiéger Louisbourg, de concert avec Warren. Pendant que l'un serre la place par terre, l'autre la bloque par mer. Après avoir soutenu le siège pendant quarante-neuf jours, voyant la batterie royale emportée et craignant d'être pris d'assaut, le faible DuChambon, successeur de Duquesnel, prend le parti de capituler. La population de l'Île a le sort de Louisbourg; embarquée sur des vaisseaux anglais, elle est transportée en France. De peur que la même chose ne leur arrive, grand nombre d'Abénaquis se réfugient en Canada et viennent se fixer aux environs de Québec.—Bien déterminé à ne pas laisser Louisbourg entre les mains de ses ennemis, le Cabinet de Versailles met en mer une flotte nombreuse, dont il donne le commandement au Duc d'Anville. Malheureusement, cette flotte est assaillie par une furieuse tempête à son arrivée à Chihouctou (Halifax), et décimée, peu après, par une cruelle maladie. De la Jonquière qui en avait pris la conduite après la mort du Duc d'Anville et d'Estournelle, est accueilli

à son tour par des vents contraires à l'Île de Sable, au moment où il se dirigeait sur Port-Royal, et obligé de rentrer en France. De Ramezay qui avait ordre de seconder l'entreprise, après avoir laissé aux Mines de Villiers, avec trois cents Canadiens, pour protéger les Acadiens, se retire à Beaubassin. Pendant ce temps, M<sup>r</sup> de Beauharnois, pour détourner l'attaque dont le Canada était menacé, après avoir placé de Croisilles à St-Frédéric, envoie plusieurs partis contre la Nouvelle-Angleterre. A la tête de six cents Canadiens et de trois cents Sauvages, Rigaud de Vaudreuil s'empare du fort Massasuchets et ravage douze lieues de pays; de la Corne prend Clinton, et de Lery Bridgeman.—L'année suivante, 1747, de la Jonquière et de Saint-George sont mis à la tête d'une flotte nouvelle. Ils venaient d'atteindre le Cap Finisterre, lorsqu'ils sont attaqués par d'Auson et Warren. Après avoir lutté pendant cinq heures contre des forces triples, de la Jonquière est obligé d'amener son pavillon. Ces revers sont compensés par quelques succès. Aux Mines, le Chevalier de la Corne remporte une victoire complète sur le Colonel Noble qui était venu attaquer de Villiers. Au Détroit, de Longueuil déjoue les complots des Miâmis. En Canada, de St-Pierre fait bonne justice des Agniers qui s'étaient jetés sur Châteauguay, l'Île Perrot et St<sup>e</sup> Anne.—Sur ces entrefaites, est conclu le traité d'Aix-La-Chapelle, par lequel le Cap-Breton est rendu à la France. M<sup>r</sup> de la Galissonnière, chargé de remplacer M<sup>r</sup> de Beauharnois, repassé en France, en profite pour se maintenir dans la vallée de l'Ohio. Le fort de la Baie des Puants est relevé; ceux de Toronto et de la Présentation (Ogdensburg) sont construits. En même temps, pour ôter aux Anglais tout sujet de contestation, le Gouverneur fait poser des plaques de plomb, marquées aux armes de la France, sur une étendue de plus de douze cents lieues de pays. Pendant ce temps le Père le Loutre s'efforce d'attirer à Beaubassin les Acadiens des Mines et de Port-Royal.—Ces opérations avaient occupé une partie de l'année 1748 et le commencement de l'année 1749. Vers la fin de cette dernière année, les puissances n'ayant pu s'entendre au sujet des limites des deux pays, M<sup>r</sup> de la Galissonnière, après avoir remis les rênes du gouvernement à M<sup>r</sup> de la Jonquière rendu à la liberté, est chargé, conjointement avec M<sup>r</sup> de Silhouette, de travailler à applanir les difficultés. Dans le même temps, les Colonies anglaises, en vue de se fortifier en Acadie, envoient six cents familles, sous la conduite de Cornwallis, à Chibouctou qui prend le nom d'Halifax.—Crainant avec raison que les Anglais n'aient le dessein de chasser les Français de leurs établissements, le Cabinet de Versailles donne ordre à M<sup>r</sup> de la Jonquière de prendre possession du pays compris entre la Baie-Verte et la Baie-française. En conséquence, le Chevalier de la Corne y est envoyé avec des troupes. Les habitants de Chignectou qui avaient à se plaindre des Anglais, viennent se grouper autour de lui. Chargé par Cornwallis de s'emparer du fort Beauséjour, le Major Lawrence, trouvant le pays bien gardé, se retire à Beaubassin auquel il donne son nom, sans avoir osé attaquer.—L'année suivante, 1751, pour mettre la Colonie en mesure de soutenir ses droits, la Cour fait un nouvel envoi de troupes et de munitions. De son côté, le Gouverneur renforce la garnison du Détroit et envoie de Villiers dans les pays d'en haut.—M<sup>r</sup> de la Jonquière étant mort au mois de Mai 1752, M<sup>r</sup> Duquesne est nommé pour le remplacer. Après avoir fait une revue des troupes et des milices, trouvant que la discipline laissait beaucoup à désirer, le nouveau Gouverneur s'applique à faire plusieurs réformes. En même temps, pour

se conformer aux instructions de la Cour, il interdit la vallée de l'Ohio aux trafiquants anglais. Marin est chargé de veiller à l'exécution de cette mesure.—Au printemps de l'année suivante, les Sounontouans, excités par les Anglais, ayant attaqué quelques Français, Marin marche contre eux. Après les avoir défaits, il élève le fort de la Presqu'Île et commence celui de la Rivière-aux-Bœufs. Ne voyant qu'avec peine des établissements qui contrariaient ses desseins, le Gouverneur de la Virginie charge Washington de sommer le Commandant français de se retirer. De St Pierre, successeur de Marin, ayant fait la réponse qu'il devait faire, les Anglais, pour ne pas laisser échapper la proie qu'ils convoitent, se mettent en devoir d'élever eux-mêmes un fort sur le territoire français. Mal leur en prend. De Contrecoeur s'avance contre eux, et, après les avoir obligés à abandonner l'entreprise, prend possession du fort.—Étant revenu au mois de Mai 1754 avec de nouvelles forces, Washington commence le fort Nécéssité. De Jumonville est envoyé pour le prier de discontinuer ; mais, au moment où il lisait sa sommation, il est indignement assassiné. Un pareil outrage, contraire à toutes les lois en usage parmi les nations civilisées, ne pouvait rester impuni. De Villiers, frère de Jumonville, est chargé de le venger. A la tête de six cents Français et de cents Sauvages, il attaque Washington, et, après un combat de huit heures, le force à capituler. C'est le prélude du grand drame qui va commencer.

## SIXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE EN 1755 JUSQU'À LA CAPITULATION DE MONTRÉAL EN 1760.

### LUTTE HÉROÏQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Un siècle entier, le peuple canadien avait tenu tête aux tribus iroquoises et aux Colonies anglaises, sans jamais en recevoir la loi. Pour en triompher, il faut que la puissante Angleterre arme ses flottes, mette sur pied ses armées et entre elle-même en lice. Sans se laisser déconcerter, la Nouvelle-France accepte la lutte : lutte grandiose, lutte glorieuse, s'il en fut jamais. A la vérité les années qui courent de 1755 à 1760 sont peu nombreuses, mais elles sont marquées par de si éclatantes victoires qu'elles comptent comme des siècles et qu'elles suffisent à immortaliser les héros qui y prennent part. Le duel commence par deux actes qui ne sont pas à la louange de ceux qui se les permettent. Le 8 Juin 1754, sans aucune déclaration de guerre, la flotte anglaise attaque et prend deux vaisseaux français, s'empare de la même manière de la marine marchande. Au mois de Septembre de l'année suivante, joignant la cruauté à la perfidie, Winslow, à la tête des milices de la Nouvelle-Angleterre, fait main basse sur la population acadienne, et, après avoir incendié ses habitations, l'entasse sur des navires et la jette aux quatre vents. Pendant que les milices exécutent ce noir forfait, Braddock s'avance à marches forcées sur le fort Duquesne, plein de confiance dans le nombre de ses Bataillons. De Beaujeu, chargé de remplacer de Contrecoeur, n'a qu'une poignée d'hommes à lui opposer ; mais, décidé à vaincre ou à mourir, il va à sa rencontre et lui inflige la défaite la plus complète, le 9 Juillet. Sur ces entrefaites, arrive M<sup>r</sup> de Vaudreuil-Cavagnal, nommé Gouverneur à la place de M<sup>r</sup> Duquesne.

Quelques mois après, Johnson, en vue d'effacer la honte de la défaite de Braddock et de s'emparer du fort Saint-Frédéric, se met en marche avec des forces considérables. Le Baron Dieskau, récemment arrivé de France avec de nouvelles troupes, va chercher l'ennemi sur les bords du lac St-Sacrement ; mais, abandonné par une partie des Sauvages et mal servi par sa bouillante ardeur, il est obligé de rétrograder, après avoir été gravement blessé. Cet échec ne fait pas oublier la victoire de la Monongahéla, mais en diminue de beaucoup la joie.—L'année suivante, afin d'ôter aux Anglais toute envie de se porter sur Montréal, le nouveau Gouverneur charge le jeune de Lery d'enlever le fort Bull. En même temps, il renforce les garnisons de Frontenac, Duquesne, Niagara, Saint-Frédéric et fortifie Carillon. Sur ces entrefaites, arrive l'illustre Général qui, à lui seul, vaut une armée. Il est accompagné d'officiers et de troupes, dont le nom doit rester lié à jamais à l'histoire du pays. Pendant que ce renfort est échelonné sur la frontière, survient la nouvelle que l'ennemi s'appête à envahir le Canada avec des troupes nombreuses. Sans perdre de temps, et, après s'être concerté avec le Gouverneur, Montcalm prévient les Anglais, en se portant sur Chouegen (Oswégo). Après quelques jours de résistance, effrayé par l'élan irrésistible des troupes françaises et canadiennes, la garnison, au nombre de dix-sept-cents hommes, se détermine à capituler. Ce brillant succès suffit pour arrêter la marche des armées envahissantes. Malheureusement, après avoir triomphé des ennemis du dehors, la Colonie ne peut triompher aussi facilement de ceux du dedans. La récolte ayant manqué deux années de suite, la population se trouve réduite à une affreuse détresse. La situation est encore aggravée par le mauvais génie qui préside depuis huit ans aux affaires de l'Intendance. Malgré leur état de gêne, les Canadiens accueillent avec bonheur les pauvres exilés qui leur arrivent d'Acadie et partagent avec eux les faibles ressources que Bigot n'a pu leur dérober. C'est dans ces circonstances que se lève l'année 1757. Dans le but de recommencer leur attaque contre le Canada, les Anglais s'étaient fortifiés sur le lac St-Sacrement, et, à quelque distance du fort Lydius, avaient élevé le fort George, ou William Henry. Il fallait à tout prix les en déloger. Après s'être assuré du concours des Sauvages alliés, M<sup>r</sup> de Vaudreuil confie l'entreprise au vainqueur d'Oswégo. Pendant que les troupes se rendent sur les lieux, des Méloises, Hertel de Chambly, s'emparent de vingt berges ennemies : Marin, fils, tue deux cents hommes au fort Lydius. Quant tout est prêt, Montcalm, après avoir fait sommer le Commandant du fort de se rendre, donne le signal de l'attaque. Sept jours durant, Monroe se défend avec vigueur ; mais, voyant la plupart de ses batteries démontées et n'ayant aucun espoir d'être secouru, il amène son pavillon. Une nouvelle victoire est ainsi ajoutée à celle de l'année précédente. Malheureusement, ayant appris de leurs ennemis à ne pas respecter les prisonniers, et poussés en outre par l'appât du gain, les Sauvages, malgré les efforts des Français pour les en empêcher, immolent sans pitié bon nombre d'Anglais. Sur ces entrefaites, arrive de France un nouveau régiment. Malgré la maladie qu'il apporte avec lui, le peuple se montre plein de courage. La cherté des vivres qui va toujours en augmentant, ne peut davantage ébranler sa constance.—Pendant que la Colonie lutte ainsi contre des fléaux plus meurtriers que la guerre elle-même, d'immenses préparatifs se font pour envahir le Canada et prendre Louisbourg. Le 2 Juin 1758, Boscawen, avec vingt vaisseaux de ligne, dix-huit frégates et

14,000 hommes, sous les ordres d'Amherst, paraît devant la forteresse française. Après s'être défendu avec un rare courage du 8 Juin au 28 Juillet, ayant perdu 1,500 hommes de sa garnison et voyant les murs de la place entamés de toutes parts, l'héroïque Druccourt prend le parti de capituler. La perte de Louisbourg entraîne celle du Cap Breton et de l'Île St Jean. La victoire n'est pas loin de la défaite. Le même mois qui voit tomber les murs de Louisbourg, voit aussi le plus beau triomphe que la Nouvelle-France ait jamais remporté. A la tête de plus de 16,000 hommes de troupes et de milices, Abercromby était parti du fort Edouard (Lydius) pour se porter sur Montréal. Montcalm, avec 3,088 hommes, dont 450 Canadiens, vient lui barrer le passage à Carillon (Ticondéroga). Après s'être fortifié au moyen d'abatis d'arbres, il attend l'ennemi de pied ferme. Le 8 Juillet, sur le midi, Abercromby fait son apparition. Son armée marche sur quatre colonnes. Six fois elle s'acharne à entamer les lignes françaises, et six fois elle est repoussée avec des pertes énormes. Après une lutte de plus de sept heures, pendant laquelle 2,000 hommes de ses meilleures troupes avaient été taillés en pièce, Abercromby désespéré, vaincu, prend précipitamment la fuite. La victoire de Carillon sauve encore une fois le Canada. Malheureusement, Frontenac et Duquesne avaient été dégarais de troupes. Bradstreet et Forbes profitent de ces circonstances, l'un pour détruire le premier de ces forts, l'autre pour se retrancher dans le second auquel il donne le nom de Pittsburgh. Cette perte attribuée à l'imprévoyance de M<sup>r</sup> de Vaudreuil, jointe à d'autres griefs, augmente la division qui règne entre le Gouverneur et le Général Montcalm et ne présage que des malheurs.—Ces malheurs ne tardent pas à se réaliser. Pendant que la Nouvelle-France lutte péniblement contre le besoin de toute chose, ses ennemis se rassemblent et conspirent sa perte. Après s'être emparés des postes avancés, ils se proposent de pénétrer dans le cœur du pays par plusieurs endroits à la fois; et, de peur que leur proie ne leur échappe, ils mettent sur pied trois armées, dont l'effectif est porté à près de soixante mille hommes, presque l'équivalent de la population entière du Canada. Pour tenir tête à l'orage, il eût fallu de nouveaux renforts, et le peuple canadien est abandonné à lui-même. Sans se décourager, il court aux armes, et, plutôt que de se rendre, jure de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Après avoir fait évacuer Carillon et St-Frédéric, M<sup>r</sup> de Vaudreuil renforce les postes de Niagara, de l'Île-aux-Noix et de Chouegen. Ces mesures étaient à peine prises, lorsque Prideaux, à la tête de forces considérables, paraît devant Niagara. Le brave Pouchot s'y maintient quelque temps; mais, privé du secours qu'il espérait recevoir du Détroit et de la Presqu'Île, il est forcé de capituler. Ce malheur n'est que le prélude du désastre bien autrement douloureux qui attend les armes françaises sous les murs de Québec. La flotte anglaise venait d'y arriver. Après avoir fait débarquer son armée à l'Île d'Orléans, Wolfe, avec onze Compagnies de Grenadiers et quatre cents Volontaires, vient attaquer les retranchements français à Montmorency. Une lutte terrible s'engage; mais, repoussés de toutes parts, criblés par les hommes de Repentigny, les Anglais se retirent en désordre. La bataille était gagnée. Après avoir passé une partie du mois d'Août à saccager sans pitié la plupart des Paroisses situées sur les deux rives du fleuve, désespérant d'emporter Québec de vive force, les troupes anglaises ont recours à la ruse. Dans la nuit du 12 au 13 Septembre, se donnant pour les Français chargés d'approvisionner la

place, elles parviennent à gagner les hauteurs de la ville par l'Anse au Foulon. Le Général Montcalm accourt aussitôt. Trouvant l'ennemi déjà rangé en bataille, pour ne pas lui laisser le temps de se fortifier, il engage le combat. Malheureusement, au plus fort de la lutte, il tombe mortellement blessé. Après s'être battue avec un courage héroïque, voyant la partie perdue, l'armée regagne précipitamment ses campements. Cinq jours après, manquant de tout et craignant d'être prise d'assaut, la ville ouvre ses portes aux Anglais. De Jacques-Cartier, où elle s'était retranchée, l'armée, grandement diminuée, se replie sur Montréal, où elle prend ses quartiers d'hiver.—Privée de sa Capitale, en proie à une détresse qui se fait de plus en plus sentir, la Nouvelle-France ne désespère pas encore. Elle rassemble ses forces et se prépare pour un effort suprême. Le 24 Avril 1760, après avoir pris le commandement de l'armée, le Chevalier de Lévis se rend avec ses troupes à la Pointe-aux-Trembles et delà se met en marche pour Québec. Murray, à la tête de deux mille cinq cents hommes, accourt pour l'arrêter; mais il est resoulé jusqu'au moulin de Dumont. Profitant de ce premier succès, le Général français étend ses lignes et se rapproche de Québec. Murray étant revenu le 28 Avril avec la plus grande partie de ses forces, Lévis, sans attendre que toutes ses troupes soient en ordre de bataille, donne le signal du combat. Aussitôt commence une lutte acharnée, indescriptible. Vingt fois le moulin est pris et repris. Plutôt que d'abandonner la position, les Grenadiers se font hacher. Bien que supérieure en nombre, l'aile droite de l'armée ennemie est partout débordée. L'aile gauche n'est pas plus heureuse. Pendant que de Repentigny, à la tête des milices, et St Luc, avec les Sauvages, enfoncent le centre, Poularier, Commandant du Royal-Rousillon, l'attaque et la fait rétrograder. Après trois heures du plus violent combat, pendant lequel ils perdent quinze cents hommes, se voyant repoussés de toutes parts, les Anglais prennent la fuite. La victoire est gagnée; l'honneur des armes françaises est vengé. Le soir même de cette mémorable journée, Lévis fait commencer les travaux qui doivent le rendre maître de Québec. Treize jours durant, l'armée est occupée à ouvrir des tranchées et à élever des batteries. Efforts stériles! Au moment où tous les regards sont tournés vers la France d'où est attendu le secours, une flotte fait son apparition dans la rade de Québec, et c'est une flotte anglaise. Pour ne pas être pris entre deux feux, Lévis lève le siège et revient à Montréal avec une partie de son armée. L'ennemi ne tarde pas à l'y suivre. En effet, le 7 Septembre, malgré les obstacles qu'on a accumulés pour leur barrer le passage, les trois armées d'Amherst, de Murray et d'Haviland, après avoir saccagé le long de la route une partie des Paroisses, arrivent devant Montréal. Lévis n'a que trois mille hommes à leur opposer. Un instant il songe à les attaquer; mais, sur l'avis de son Conseil, M<sup>r</sup> de Vaudreuil se détermine à capituler. Cette Capitulation a lieu le lendemain, 8 Septembre, et assure aux Canadiens, avec le libre usage de leur langue et de leurs lois, la conservation de leur Religion et de leurs propriétés. Le drapeau de la France, après avoir flotté près de deux siècles au-dessus de Montréal, se replie et fait place à celui de la Grande-Bretagne. L'entrée des troupes dans la ville annonce à la Colonie que la Nouvelle-France est devenue possession anglaise. Ainsi est consommé le grand drame qui depuis tant d'années tenait tous les esprits en suspens.

## SEPTIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CAPITULATION DE MONTRÉAL EN 1760 JUSQU'À L'OCTROI DE LA  
CONSTITUTION EN 1791.

## LE CANADA SURVIT A SA DÉFAITE.

Une fois maîtres du pays, les Anglais travaillent à s'en assurer la possession. Après avoir pressé le départ des officiers civils et militaires ainsi que celui de l'armée, ils établissent la loi martiale. Un Conseil Souverain, composé de sept officiers, est formé à Québec. Le Canada est divisé en trois Départements, ou Gouvernements. Celui de Montréal est partagé en cinq Districts, dans chacun desquels est constituée une Cour de justice, également composée de militaires. Épuisés par les luttes des années précédentes, privés de l'appui de leurs chefs, les Canadiens subissent, plus qu'ils n'acceptent, le nouveau régime. En attendant des jours meilleurs, ils reprennent courageusement leurs travaux et s'efforcent de réparer les ruines que leurs yeux attristés rencontrent de toutes parts. Ainsi se passent les années 1761 et 1762. — L'espoir que le Canada serait rendu à la France, avait porté la population à endurer ses maux avec patience. L'année 1763 vient dissiper toutes ses illusions. Cette année, en effet, est signé à Fontainebleau le traité qui unit irrévocablement le Canada à la Grande-Bretagne, et à la suite duquel le Labrador, l'Île d'Anticosti, le Cap Breton, etc., en sont distraits pour être réunis à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Ecosse. La Louisiane est cédée à l'Espagne, et, plus encore que la Nouvelle-France, elle a à souffrir du sort qui lui est fait. Après avoir fait ratifier les articles de la Capitulation, pour ne pas porter la responsabilité des événements, la Cour de France fait juger les grands coupables, accusés d'avoir perdu la Colonie. Pendant que cette enquête se poursuit et se termine par la condamnation de Bigot et de ses complices, le Général Murray remplace Amherst comme Gouverneur du Canada. En exécution des ordres de sa Cour, ce haut fonctionnaire forme un Conseil Législatif et établit deux Cours de justice : la Cour du Banc du Roi et la Cour des Plaidoyers Communs. En même temps, il rend une Ordonnance pour que les lois françaises, supprimées en violation de la Capitulation, soient rétablies, au moins pour certaines matières. N'augurant rien de bon de ce nouveau régime, plusieurs familles marquantes quittent le pays. Affaiblis par ce départ, vexés par des subalternes qui les traitent en despotes, les Canadiens cherchent et trouvent leur force dans leur union et la sage direction du Clergé. — Si pénibles qu'aient été les années qui viennent de s'écouler, celles qui suivent ne sont guère meilleures. Les Ordonnances et les Lettres de Change étant tombées dans le plus complet discrédit, tous ceux qui avaient prêté au gouvernement français, se trouvent ruinés. Pendant que la population lutte contre l'état de gêne qui en est la suite, les quelques Anglais qui sont parvenus à s'emparer de l'administration et à en exclure les Canadiens, semblent prendre à tâche d'aliéner les esprits de l'Angleterre, en saisissant toutes les occasions de molester les particuliers. Après les avoir inquiétés pour leur liberté et leurs lois, ils les inquiètent encore pour leur Religion. Non contents de se rendre maîtres du commerce et d'accaparer les terres, ils veulent encore s'approprier le pouvoir, en demandant pour eux seuls une Chambre repré-

sentative ; et, afin d'y mieux parvenir, ils font un recensement infidèle de la population. Trouvant que le Gouverneur ne les secondait pas assez à leur gré, ils l'accusent de faiblesse et de partialité. La *Gazette de Québec* qui venait de faire son apparition, évite de se compromettre en appuyant de semblables écarts.—Rappelé en Angleterre dans ces circonstances, le Général Murray, après s'être pleinement justifié, est remplacé par le Brigadier-Général Guy Carleton. Pour se conformer aux instructions de sa Cour, celui-ci s'applique à apaiser les esprits en donnant satisfaction aux Canadiens. Après avoir modifié le Conseil et remplacé le Juge-en-Chef et le Procureur Général, il rappelle l'Ordonnance de 1764 qui déniait aux Catholiques le droit de remplir les fonctions de Procureur, d'Avocat et de Juré. Jusques-là Mgr. de Pontbriand, mort à la suite du siège de Québec, n'avait pu être remplacé. En dépit des Protestants qui croyaient pouvoir asservir l'Eglise, Mgr. Briand, élu deux ans auparavant pour succéder à l'illustre défunt, à défaut de M<sup>r</sup> Montgolfier, est agréé par le gouvernement. Cette même année, 1766, pendant que les Cours de France et d'Angleterre s'occupent de la liquidation du papier-monnaie, les tribus de l'Ouest, après avoir promené le fer et le feu à travers les Colonies anglaises, font leur soumission.—L'année suivante, mécontents de voir les Canadiens traités avec plus de justice, les Anglais recommencent à cabaler. Ils se réunissent et font parvenir des remontrances au Roi d'Angleterre. Afin de leur donner satisfaction, s'il était possible, Carleton assemble son Conseil ; mais, trouvant leurs demandes contraires à l'équité, il refuse d'y faire droit.—Sa conduite est approuvée en Angleterre. De Lieutenant-Gouverneur, Carleton devient Gouverneur-Général en 1768. Se voyant ainsi éconduits, les Anglais font une guerre sourde aux Canadiens, particulièrement dans le District de Montréal. Des citoyens paisibles sont arrachés de leurs demeures, et bientôt les prisons regorgent d'innocents. Des plaintes lui arrivant de toutes parts, le Gouverneur fait dresser une enquête et avise aux moyens d'empêcher le retour de pareils désordres.—La tranquillité s'étant quelque peu rétablie à la suite de ces mesures, la Colonie en profite pour faire avancer l'industrie et augmenter son commerce.—Sincèrement désireux d'accorder les Anglais avec les Canadiens et de sauvegarder les intérêts de tous, Carleton passe en Angleterre en 1770, avec M<sup>r</sup> de Lotbinière, et laisse l'administration de la Colonie à M<sup>r</sup> Cramahé bien disposé envers les Catholiques. La Chapelle de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal est alors rebâtie ; Mgr. d'Esglis, nommé Coadjuteur de Mgr. Briand, reçoit la consécration épiscopale. Vers ce même temps, Hearne, à l'exemple de Carver qui avait exploré la plus grande partie de l'Amérique du Sud, se rend jusqu'à l'Océan Glacial ; une Compagnie anglaise est formée pour exploiter les mines du lac Supérieur. Pendant que ces entreprises utiles ont lieu, les ennemis des Canadiens ne demeurent pas oisifs. Au sein de la Colonie, ils tiennent assemblée sur assemblée et dressent force pétitions. En Angleterre, se faisant l'écho du parti auprès des Ministres, Mariott et Mazères rédigent des rapports, font des projets de loi qui ne tendent à rien moins qu'à réduire les Canadiens à l'état d'Ilotes et à assimiler le Canada à l'Irlande. Plus justes, Wedderburne (depuis Lord Loughborough) et Turlow prennent en main la défense des Canadiens ; mais, perdue au milieu d'une majorité prévenue, leur voix reste à peu près sans effet dans les Communes. Heureusement pour les Canadiens, les événements se chargent de leur obtenir ce que les hommes leur

refusent. Indisposées par la loi du timbre d'abord, et ensuite surexcitées par l'impôt mis sur le thé et sur quelques autres denrées, les Colonies anglaises deviennent menaçantes. Craignant alors que les Canadiens ne fassent cause commune avec les Américains, les Chambres Anglaises, en dépit des protestations des marchands de Londres et des Anglais du Canada, se hâtent de donner une nouvelle Constitution, plus favorable aux Catholiques.—Cette mesure adoptée, le Gouverneur reprend la route du Canada, où il arrive au mois de Septembre 1774. Un de ses premiers actes, après son arrivée, est de promulguer la nouvelle Charte. Les Catholiques sont dispensés du serment du test ; les anciennes lois françaises sont en partie maintenues, ainsi que le système féodal ; un nouveau Conseil est formé et plusieurs Canadiens sont appelés à y siéger. Cugnet, Juchereau et Pressard, chargés de faire une compilation des lois françaises et anglaises, mettent la dernière main à leur ouvrage.—Pendant que ce travail de réorganisation s'accomplit, l'orage qui s'amoncelait à l'horizon, finit par éclater. Après s'être érigées en Congrès, les Colonies anglaises font appel aux Canadiens pour les engager à s'insurger, de concert avec elles, contre la Métropole. Leur appel demeurant sans résultat, les milices américaines envahissent le Canada. Ticondéroga, Crown-Point et St Jean tombent en leur pouvoir. Bientôt après, Chambly et même Montréal et Trois-Rivières ont le même sort. Dans ces circonstances critiques, le Gouverneur est heureux de rencontrer l'appui de la Noblesse et du Clergé. Après s'être opposé inutilement à la marche de l'ennemi, il va se renfermer à Québec. Montgomery, soutenu par Arnold, ne tarde pas à l'y suivre ; mais, ayant voulu s'emparer de cette ville par surprise, il est tué et une partie de son armée est faite prisonnière.—Wooster d'abord, et ensuite Thomas, à la tête de nouvelles troupes, reviennent à la charge l'année suivante, mais leurs efforts ne sont pas plus heureux. Poursuivis à leur tour, Thompson et Sullivan finissent par évacuer le pays. La lutte se prolonge encore, mais entre les troupes de la Métropole et les milices américaines. Enhardies par les concessions de l'Angleterre et se sentant appuyées, en outre, par la France, les Colonies proclament leur indépendance le 4 Juillet.—Profondement émue de cet acte qui attente à sa souveraineté, la Grande Bretagne donne ordre au Général Bourgoyne de poursuivre la guerre avec vigueur et d'étouffer la rébellion. Celui-ci remporte d'abord quelques succès à Ticondéroga, à Mont-Indépendance, et ensuite à Huberton et à Freeman-ferme ; mais, s'étant avancé imprudemment au milieu de l'ennemi, il est cerné à Saratoga et obligé de poser les armes avec son armée, le 16 Octobre. Pendant que ce désastre vient compromettre la cause de l'Angleterre, Carleton profite du rétablissement de la tranquillité dans la Colonie pour réunir le Conseil-Législatif et porter divers règlements. Après avoir formé, l'année précédente, un Conseil-privé et destitué le Juge Livius qui lui faisait opposition, il confirme, cette année, les deux Cours de justice, précédemment établies, et en ajoute une troisième, dite Cour de vérification. En même temps, pour pouvoir repousser l'ennemi, s'il venait à reparaitre, il fait passer une loi qui astreint tous les habitants au service militaire.—Cette loi ayant causé une vive excitation dans le pays, Washington et Lafayette profitent de l'indisposition des esprits pour inviter de nouveau les Canadiens à se détacher de l'Angleterre et à se joindre à la jeune Amérique. C'est en vain : toujours loyale, la population reste sourde à ce nouvel appel. Pour punir les tribus iroquoises d'avoir également épousé la

cause de l'Angleterre, Sullivan les poursuit et, peu après, les chasse de leur pays. Sur ces entrefaites, arrive Haldimand qui vient remplacer Sir G. Carleton.—Avec ce Gouverneur recommencent les intimidations et les vexations des plus mauvaises années. Craignant un coup de main de la part de l'ennemi, il maintient les corvées et déploie une rigueur intempestive contre les récalcitrants. Devenu défiant jusqu'à l'excès, il voit partout des conspirateurs. Sous prétexte de liaisons avec les Américains, DuCalvet est jeté en prison sans forme de procès. Se prévalant de l'exemple du Gouverneur, plusieurs fonctionnaires publics se portent à des violences qui dépassent toute mesure. Pendant qu'Allsopp s'agite pour faire abolir les lois françaises, d'autres dénoncent à la justice des citoyens honorables dont tout le crime est d'être riches. Bientôt les prisons ne peuvent plus suffire à contenir les suspects. Ainsi s'écoulent les années 1779, 1780, 1781 et 1782, et l'impartiale histoire n'a presque pas d'autres faits à enregistrer.—L'année 1783 apporte quelque changement. Après avoir épuisé les moyens de conciliation, voyant ses troupes battues à Yorktown par Washington et Rochambeau, l'Angleterre se décide à faire la paix. Le 3 Septembre, l'Indépendance américaine est reconnue. Le Canada y perd le Détroit et le lac Champlain ; mais, par les soins du Gouverneur, il obtient, peu après, de conserver les terres qui se trouvent entre le S<sup>t</sup> Laurent et la frontière de la nouvelle République. Pendant qu'un certain nombre de familles acadiennes, de concert avec les familles Smith, Sewell et Stuart, depuis si célèbres, viennent se fixer en Canada, les troupes royales, au nombre de plus de vingt mille, et notamment le régiment des Montagnards écossais, vont, après leur licenciement s'établir sur les bords du lac Ontario et à la Nouvelle-Ecosse.—Commencée en 1783, cette émigration se poursuit l'année suivante. Pendant que ces établissements se forment, les troubles recommencent au sein de la Colonie. Molestés par le Conseil dont la majorité leur est hostile, les Canadiens demandent une réforme, mais sont partagés au sujet d'une Chambre élective. Passés en Angleterre l'année précédente, leurs Députés mettent tout en œuvre pour assurer le succès de leurs requêtes. La seule concession qu'ils obtiennent, pour le moment, est l'introduction de l'*Habeas Corpus* qui assure la sécurité des particuliers. Cette même année, Monseigneur Briand ayant donné sa démission, Monseigneur d'Esglis devient Evêque en titre et Monseigneur Hubert est nommé Coadjuteur. Transformé en casernes en 1776, l'année même qui avait vu mourir le dernier Chanoine du Chapitre de Québec, et un an avant la mort du Père Crespel, Commissaire Général des Récollets, le Collège des Jésuites, en dépit des pétitions présentées les années précédentes, continue à être affecté au même usage.—L'année 1785 est remarquable par une grande obscurité qui se fait sentir l'espace d'une demi-journée. De nouvelles pétitions sont envoyées en Angleterre, demandant un Conseil Législatif non rétribué, une Chambre élective et un Jury. L'établissement d'un Jury est accordé, ainsi que celui d'un Shérif ; mais le Clergé ne peut encore obtenir la faculté de se recruter. La loi qui obligeait les particuliers au service, n'ayant plus de raisons d'être, est rapportée. C'est par ce dernier acte qu'Haldimand termine son administration. Il repasse en Angleterre, où DuCalvet le poursuit, et laisse les rênes du gouvernement à Hamilton qui est remplacé, peu après, par Hope.—Sir G. Carleton, devenu Lord Dorchester, revient en 1786 avec le titre de Gouverneur Général de toutes les provinces de l'Amérique du Nord. Chargé par son gouver-

nement de faire une enquête sur toutes les branches de l'administration, il forme le Conseil-Législatif en Comités, avec instruction de prendre une connaissance exacte de l'état de la justice, du commerce, de l'agriculture, de la milice, de l'éducation, etc., et d'en faire un rapport. Ces investigations ont pour résultat de mettre à nu les graves désordres qui règnent dans l'administration de la justice, et de faire toucher du doigt la nécessité d'étendre aux campagnes l'éducation qui est donnée dans les villes. Mais unanimes à signaler le mal, les Conseillers ne le sont pas autant dans les remèdes à y apporter. Les uns, comme Smith, etc., partisan outré de l'anglicisation, demandent la législation anglaise; les autres, comme Malbane et Fraser, veulent le maintien des anciennes lois. Ceux-ci, et c'est le petit nombre, sont pour l'abolition de la Tenue Seigneuriale; ceux-là, et ce sont la plupart des Seigneurs, y sont opposés. Les années 1786 et 1787 se passent ainsi en stériles débats. Le projet de loi, relatif aux écoles de Paroisses et de Comté, est ajourné. Une seule mesure est sanctionnée, celle qui concerne la milice. Les fonctionnaires publics, les Seigneurs et les membres du Clergé sont dispensés d'en faire partie; les Capitaines sont constitués officiers de paix. Le 4 Août, le Canada a l'honneur de recevoir la visite du prince William-Henri, depuis Guillaume IV.—Ayant pris beaucoup de développement, le Canada supérieur, ou Haut-Canada, est divisé, en 1788, en cinq Districts; Gaspé cesse de former un gouvernement à part et est érigé en District. Par son commerce avec les pays d'en Haut, la Compagnie du Nord-Ouest acquiert beaucoup d'importance. Mgr. Hubert, Evêque depuis 1786, succède à Mgr. d'Ésglis et a pour Coadjuteur Mgr. Bailly de Messein.—Les pétitions en faveur d'un changement de Constitution continuent à arriver en Angleterre. Pendant que les esprits se partagent sur cette grave question, le Conseil amende la loi de milice et en porte d'autres de moindre importance, l'année suivante.— Cette année 1790, ne pouvant remettre davantage, l'examen des griefs dont avaient à se plaindre les Canadiens, les Chambres anglaises s'assemblent et prennent en considération les pétitions en sens divers qui leur avaient été soumises. Après de solennels débats, à la suite desquels Burke et Fox se séparent pour toujours, la loi de 1774 est rappelée et une nouvelle Constitution est octroyée.

## HUITIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CONSTITUTION DE 1791, JUSQU'À L'UNION DES DEUX CANADAS  
EN 1840.

### LE CANADA DEMEURE FRANÇAIS.

Le régime de 1760 avait été oppressif; celui de 1763 avait été arbitraire; le troisième avait été despotique. Avec l'année 1791, commence une ère nouvelle: grâce à la nouvelle Constitution, les Canadiens peuvent enfin faire entendre leur voix. Le pays est divisé en deux provinces: le Haut et le Bas-Canada. Chaque province garde sa langue et ses lois; la liberté de conscience est proclamée; le serment de fidélité est modifié; l'*Habeas Corpus* est maintenu. A la tête de chaque province sont placés un Conseil-Exécutif et un Conseil-Législatif dont la Couronne se réserve de nommer les membres ainsi que les hauts fonctionnaires. A côté de ces pouvoirs, est constituée une Chambre d'As-

semblée, avec faculté de faire des lois ; le choix de ses membres est laissé au peuple. Le Bas-Canada est de nouveau partagé en trois Districts ; celui des Trois-Rivières, supprimé en 1764, est rétabli ; la dime est maintenue, ainsi que le système féodal. L'inauguration du nouveau régime donne lieu par tout le pays à de grandes réjouissances. Cette même année, après avoir perdu, en 1780, M. Créqui, prêtre canadien qui s'était fait un nom dans la peinture, comme M<sup>r</sup> Gosselin s'en était fait un dans la botanique, la Colonie perd encore M<sup>r</sup> Montgolfier, Supérieur du Séminaire de Montréal. En l'absence de Lord Dorchester passé en Angleterre, le pays est gouverné par le Major Clark. — Le premier soin du nouveau Lieutenant-Gouverneur, après avoir divisé le Bas-Canada en vingt-et-un Comtés, est de procéder aux élections. Trompés par des paroles astucieuses, les Canadiens donnent leur suffrage à plusieurs candidats hostiles : la convocation des Chambres suffit leur en donner la preuve. En effet, dès la première séance, lorsqu'il est question de nommer un Président, tous les Anglais se réunissent pour faire tomber leur choix sur un Député de leur nation. Néanmoins, après d'orageux débats, J. A. Panet est élu par une majorité de dix voix. Les contestations se renouvellent à l'occasion des procès-verbaux de l'Assemblée : les Anglais veulent bannir à tout prix la langue française. Alors commence, dans l'arène politique, cette joute qui doit se perpétuer à travers les âges, et qui assure aux Canadiens, vaillants champions de la cause nationale, une gloire aussi impérissable que celle que leurs pères s'étaient acquise sur le champ de bataille. S'autorisant de l'exemple de Jersey et de Guernesey, de Lotbinière et de Rocheblave réduisent à néant les arguments de leurs adversaires, et l'usage des deux langues est adopté. La Chambre vote ensuite une adresse au Roi pour le remercier d'avoir sanctionné la nouvelle Constitution. Après s'être entendus sur ces questions préliminaires, les Députés s'occupent des affaires du pays. L'instruction laissant beaucoup à désirer dans les campagnes, les Catholiques font motion pour que les biens des Jésuites, suivant l'intention des donateurs, soient affectés à l'éducation de la jeunesse. Là encore, les Députés canadiens rencontrent le mauvais vouloir des Députés protestants, et l'affaire est remise. En attendant la réponse du Roi, les Représentants s'accordent à reconnaître à la Chambre le droit exclusif de voter les subsides. En même temps, ils passent quelques lois d'intérêt secondaire. Huit de ces lois sont sanctionnées par le Gouverneur, et, le 9 Mai, la Chambre est prorogée.—Tout était alors en combustion en France. Craignant que l'esprit révolutionnaire de ce pays ne vint à pénétrer dans la Colonie, le Bureau colonial se hâte d'y renvoyer Lord Dorchester. Il y revient muni de pleins pouvoirs pour concéder des terres et permettre aux Communautés de se recruter. Alors arrivent ces Prêtres vénérables, MM. Roux, Roque, de Calonne, Le Saulnier, Rambault, Chicoineau, Rivière, Houdet, etc, qui ont fait pendant tant d'années la gloire et le soutien de l'Eglise canadienne. Afin d'être prêt à tout événement, le Gouverneur convoque les Chambres et fait réviser la loi de milice. Quelques émissaires français ayant été vus dans le pays, il demande et obtient le pouvoir de suspendre l'*Habeas Corpus*. En même temps, pour intimider ceux qui seraient tentés de conniver avec des étrangers suspects, il fait saisir et emprisonner quelques particuliers accusés d'avoir tenu des propos séditieux. Mais, pour rassurer la population sur ses intentions bienveillantes, il nomme Juge le Président de la Chambre, et, peu après, confère la même di-

gnité au Chevalier de Bonne. Sensible à cette marque de confiance, et encouragée d'ailleurs par l'illustre Plessis qui ne cesse de recommander la soumission au pouvoir établi, celle-ci y répond en s'enrôlant dans une Association qui a pour but de combattre les idées révolutionnaires. Après une Session de plus de sept mois, pendant laquelle sont pris divers moyens pour augmenter les revenus et assurer aux fonctionnaires publics des traitements fixes, les Députés sont relevés de leurs fonctions au mois de Juin 1794. Les Chambres se réunissent de nouveau, l'année suivante, et continuent à concentrer sur elles l'attention du pays. Diverses lois sont portées, les unes pour déterminer la valeur des monnaies, les autres pour taxer certaines denrées, cette faculté ayant été précédemment accordée à la Colonie. Mal comprise, la loi des chemins excite d'abord quelques murmures de la part des habitants qui n'y voient qu'un renouvellement des corvées. Le parti anglais exploite habilement l'opposition qui y est faite pour dénoncer les Canadiens comme des rebelles. Il se prévaut également du mécontentement auquel donne lieu l'augmentation des rentes, pour demander l'abolition de la Tenure Seigneuriale ; mais, grâce à de Rocheblave, ses projets sont dévoilés et la mesure est écartée. Avant de repasser en Angleterre, Lord Dorchester convoque de nouveau les Collèges électoraux. Cette fois, instruits à leurs dépens, les Canadiens n'envoient en Chambre que des hommes dont les dispositions leur sont bien connues. — Immédiatement après son arrivée, Prescott, successeur de Lord Dorchester, assemble le nouveau Parlement. Après avoir approuvé le choix du Président et fait part aux Députés du traité conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, il demande le maintien de la loi contre les étrangers. Les Juges de Paix et les Capitaines de milice reçoivent ordre de faire arrêter toute personne suspecte. En vertu de ces ordres, McLane est jeté en prison et mis à mort de la manière la plus barbare. Cette même année, le Couvent des Récollets à Québec, après avoir servi quelque temps de prison, devient la proie des flammes. Alors aussi est formé le célèbre régiment des Volontaires-Canadiens-Royaux. — Pendant que le pays continue à jouir d'une paix profonde et que la Chambre s'occupe à créer de nouvelles sources de revenu, Mgr. Hubert descend dans la tombe et est remplacé par Mgr. Denaut. En France, d'illustres Canadiens : de Beaujeu, de Tilly, Chaussegros de Léry, de Vaudreuil, Martin, Bédout, etc., se font un nom dans l'armée et la marine et couvrent de gloire leur pays. — L'année suivante, 1798, de graves abus s'étant introduits dans le Bureau des terres, l'harmonie qui régnait entre les diverses branches de l'administration, est un instant troublée. Après avoir laissé les Anglais accaparer la plupart des terres et imposer aux Comtés des noms étrangers, se voyant inquiétés dans la possession de celles qu'ils avaient mises en valeur sur la rive droite du St Laurent, les Canadiens en appellent au Ministre des Colonies. Celui-ci leur donne gain de cause, mais le Conseil refuse de se soumettre à sa décision. L'affaire est de nouveau portée en Angleterre et détermine le rappel du Gouverneur. — R. S. Milnes est nommé pour le remplacer. Après avoir remercié les Chambres pour les sommes votées à l'Angleterre afin de l'aider à soutenir la guerre, le nouveau Gouverneur s'applique à pacifier les esprits et l'année se termine sans incidents notables. — L'année 1800 voit recommencer les querelles. Le dernier des Jésuites étant venu à mourir, un siècle après la mort de la Sœur Bourgeois, la Chambre profite de l'occasion pour demander de nouveau que les biens de cette Compagnie soient

rendus à leur destination primitive. La proposition est vivement combattue; mais, après bien des débats, la majorité des Députés se déclare en sa faveur. Dans le but d'échapper à ses conséquences et tout à la fois d'angliciser le pays, le Gouverneur, à la suggestion de l'Evêque protestant, se fait autoriser par le Roi à ouvrir des Ecoles anglaises dans les villes et les campagnes et à y consacrer les biens réclâmés, ainsi qu'une partie des terres de la Couronne. Muni de la Charte, dite *Institution Royale*, il nomme des Syndics et met à leur tête l'Evêque, auteur de la mesure. Les Canadiens aperçoivent le piège. Ne voulant, ni abjurer leur Foi, ni renoncer à leur langue, et indisposés d'ailleurs par les obstacles mis, les années précédentes, à l'octroi des terres et à l'érection de nouvelles Paroisses, ils s'opposent de toutes leurs forces à ce choix. Vaincu, mais non découragé, le parti protestant, pour arriver à ses fins par un autre chemin, imagine de former à son tour des Paroisses de sa façon. Et afin de mettre les Ministres et les Prêtres sous une même dépendance, le Gouverneur s'avise de vouloir obliger ces derniers à n'accepter charge d'âmes qu'après en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. En même temps, pour faire sentir aux Canadiens eux-mêmes, contrairement à la vérité, que le Canada est un pays de conquête, il fait réformer la loi de milice. Tous ces projets qui ne tendaient qu'à diviser les esprits, occupent une partie des Sessions qui ont lieu de 1800 à 1804. Alors est détruite par le feu, avec l'ancien Château de Vaudreuil, servant de Collège depuis 1773, la Chapelle<sup>1</sup> des Jésuites à Montréal. Vers ce même temps aussi, sont démolies les fortifications de Montréal.—Après de nouvelles élections, la Chambre se réunit en 1805 pour prendre en considération l'érection des prisons. Cette question devient l'occasion de nouveaux orages, les uns voulant faire peser la dépense sur le commerce, les autres voulant la faire porter à l'agriculture. La majorité s'étant prononcée pour une taxe sur les marchandises, la minorité, après s'être vengée de la *Gazette de Montréal* en faisant saisir l'Éditeur, en dépit de la liberté de la Presse, en appelle au Roi qui confirme la décision de la Chambre. Irrité de cet échec, le parti mercantile se déchaîne contre les Canadiens. L'attaque est violente: la réponse est sans réplique. Alors, en effet, paraît le *Canadien*, journal rédigé avec un immense talent, et qui, après avoir réfuté dans une suite d'articles vigoureux les prétentions exorbitantes de ses adversaires, établit d'une manière victorieuse les droits d'un chacun. Ces écrits ont pour effet de reprimer l'audace des insulteurs et de redonner du courage aux Canadiens en réveillant en eux le sentiment de leur propre force.—Les rapports des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne ayant alors pris un caractère d'aigreur à l'occasion du droit de visite que s'était arrogé cette dernière puissance, le parti anglais profite de la mésintelligence qui règne entre les deux gouvernements pour accuser les Canadiens de sympathiser avec les ennemis de la patrie. Cette calomnie ne tarde pas à être confondue. T. Dunn qui tenait les rênes du gouvernement depuis le départ, en 1805, de R. S. Milnes, ayant donné ordre, en 1807, à la milice de se tenir prête à marcher, celle-ci, encouragée par Mgr. Plessis, successeur de Mgr. Denaut décédé l'année précédente, court aux armes, et, par son ardeur à se former à la discipline militaire, donne le plus complet démenti aux faux bruits qu'on

<sup>1</sup> Chapelle, faut-il lire plus haut, "qui se voyait," et non qui se voit près du Champ de Mars.

avait fait courir. Sur ces entrefaites, arrive un Gouverneur qui devait dépasser en violence tout ce qui s'était encore vu, et dont l'administration est qualifiée de " Règne de la Terreur. "—Après avoir d'abord montré quelque bienveillance envers les Canadiens et déclaré qu'il avait pleine confiance en leur loyauté, s'étant laissé prévenir par le Conseil contre la Chambre, Sir J. H. Craig retranche de la milice, sans raisons plausibles, MM. Bédard, Taschereau, Panet, Blanchard et Borgia. Peu après, il fait sentir également son mauvais vouloir au Solliciteur-Général, alors dévoué aux Canadiens. C'est au milieu de l'excitation que font naître ces destitutions, qu'ont lieu les élections. Sans s'arrêter aux paroles blessantes que leur adresse le Gouverneur, la nouvelle Chambre, après avoir passé ou amendé quelques lois, persiste à demander que les Juges soient exclus de son enceinte, conformément à ce qui se pratique en Angleterre. Prenant cette demande pour une rébellion, Craig dissout le Parlement au bout de trente-six jours de Session et congédie les Députés, après les avoir accablés de reproches. Enchanté de ces rigueurs, le parti hostile aux Canadiens vote des adresses de félicitation au Gouverneur. Se faisant l'écho du parti, le *Mercury* deverse les injures les plus sanglantes sur eux. Ces outrages n'étant pas des raisons, le *Canadien* réplique et prouve que, sans violer la Constitution, le Gouverneur n'a pas le droit d'insulter la Chambre. Le peuple donne raison à ses défenseurs. Tous les Représentants, moins ceux qui s'étaient montrés serviles, sont renvoyés en Chambre. Pour couper court à la racine du mal et rendre les calomniateurs plus circonspects, les Députés, après avoir demandé le désaveu des flétrissures qui leur avaient été gratuitement infligées, s'entendent pour mettre à la charge du pays et à la disposition de la Chambre le salaire des fonctionnaires publics. La Métropole ayant approuvé, sur ces entrefaites, la décision de cette Assemblée, relative aux Juges, celle-ci, en dépit du Conseil, notifie au Juge de Bonne qu'il ne fait plus partie de son sein. Exaspéré par ce coup de vigueur, Sir J. Craig, devenu le jouet de la faction anglaise qui ne cesse de lui prodiguer les éloges les plus trompeurs, se porte aux derniers excès. Non content de casser une seconde fois la Chambre, il fait saisir le *Canadien* et jeter en prison, sans forme de procès, les Représentants les plus influents ; puis, pour pallier sa conduite aux yeux du peuple, dans une proclamation il traite de conspirateurs tous ceux qui s'opposent à ses volontés. C'est alors qu'après s'être montré grand à la tribune, Bédard se montre encore plus grand sous les verroux. Les élections ont lieu à la suite de ces violences : tous les Députés sont continués dans leur mandat. Contrarié par ce résultat et ne sachant comment sortir d'embarras, le Gouverneur suggère à la Métropole d'envoyer en Canada une forte émigration, afin d'absorber les Canadiens. En même temps, pour ôter au Clergé son influence, il conseille aux Ministres de s'emparer des biens des Communautés et de faire dépendre du Roi la nomination de l'Évêque et des Curés. Toutes ces mesures sont appuyées en Angleterre par Rayley, ennemi juré des Canadiens, et par les marchands de Londres, d'intelligence avec les protestants du Canada. La Constitution de 1791 est à la veille d'être révoquée. Dans ces circonstances critiques, les événements viennent encore au secours des Canadiens. Pendant que tout s'agite autour d'eux pour les anéantir, un nouvel orage éclate à l'horizon. Entraîné par le mouvement populaire, encouragé par les Chambres, Maddisson, successeur de Jefferson à la Présidence des États-Unis, déclare la guerre à la Grande-Bretagne

contre laquelle s'élevaient de nombreux griefs. Pour faire face au danger, celle-ci change tout-à-coup de politique. Après quatre ans de la plus odieuse tyrannie, Craig est rappelé et a pour successeur Sir. G. Prevost, homme modéré autant qu'impartial. Afin de cicatrizer des plaies encore saignantes et ranimer la confiance du peuple, le nouveau Gouverneur, après avoir élevé Bédard sur le Banc judiciaire et nommé Bourdages Colonel de milices, saisit toutes les occasions qui se présentent pour témoigner aux Canadiens ses sympathies. C'était plus qu'il n'en fallait pour un peuple généreux qui ne réclamait que la justice : il s'empresse de courir aux armes. De son côté, la Chambre vote toutes les sommes qui lui sont demandées pour soutenir la guerre.—Ces mesures étaient à peine prises, que l'ennemi paraît à la frontière. Sans perdre de temps, le Général Brock s'avance contre Hull, le défait et s'empare successivement de Michilimackinac et du Détroit, mais il est tué au combat de Queenston. Dans le Bas-Canada, le Colonel d'Eschambault, à la tête des milices canadiennes, se porte sur Lacolle et force Dearbon à se retirer sans avoir osé en venir aux mains.—La lutte recommence avec l'année 1813. Frenchtown, Toronto, Sacketts-Harbour, Burlington, Put-in-Bay et Moravian-Town deviennent le théâtre de sanglants combats. La cause de l'Angleterre semblait désespérée, lorsque la victoire de Châteauguay vient changer tout-à-coup la face des affaires. Avec des forces imposantes, Hampton s'était avancé jusque dans le cœur du pays et était à la veille de faire sa jonction avec Wilkinson. Retranché sur la rivière de Châteauguay, de Salaberry, avec ses trois cents Voltigeurs, l'arrête et l'oblige, ainsi que Purdy, à prendre honteusement la fuite. Une médaille est frappée pour perpétuer le souvenir de ce glorieux événement et l'heureux vainqueur reçoit les félicitations de tout le pays. Après une seconde défaite à Chrystler's Farm, l'ennemi se retire.—L'année 1814 est témoin de nouveaux combats, à Lacolle d'abord, et ensuite à Oswégo, à Chippawa, à Fundy's-Lane, au Port-Erié, à Plattsburg et à la Nouvelle-Orléans. Les revers éprouvés, dans ces dernières batailles, par les armes anglaises, ne peuvent toutefois détruire l'effet de la victoire de Châteauguay. Pendant que la lutte se prolonge ainsi entre les troupes des deux gouvernements, le Parlement canadien se réunit. Un instant suspendue, l'animosité entre les deux branches de la législature se réveille à l'occasion des Juges et de la nomination d'un Agent en Angleterre. Revenant sur les abus de l'administration précédente, la Chambre en rejette tout l'odieux sur quelques fonctionnaires. Une adresse, où sont énumérés les griefs des Canadiens contre cette administration, est alors envoyée au Roi. C'est par là que se termine la Session.—A son retour de Plattsburg, le Gouverneur convoque de nouveau les Chambres. J. A. Panet ayant été sommé au Conseil-Législatif, il est remplacé par l'Honorable L. J. Papineau à la Présidence de la Chambre. Celle-ci maintient ses accusations contre certains Juges et persiste dans son projet d'avoir un Agent à Londres. Pendant que ces questions se débattent, arrive la nouvelle de la paix conclue entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. A cette occasion l'Assemblée vote une adresse au Gouverneur pour le féliciter sur la sagesse de son gouvernement. Vivement piqué de cette marque d'attention, le parti anglais profite de l'échec de Plattsburg pour faire accuser le Gouverneur en Angleterre. Obligé d'y repasser afin de se justifier, Sir G. Prevost laisse le pays aux mains de Sir G. Drummond.—Après avoir inauguré son administration par une distribution de récompenses

aux militaires qui s'étaient le plus distingués dans la dernière guerre, sans toutefois pouvoir leur faire des gratifications de terre, le nouveau Gouverneur s'applique à réformer les abus qui s'étaient glissés dans le département des Postes et celui des terres. Les Juges accusés ayant été disculpés sur ces entrefaites, grâce aux habiles manœuvres qu'ils avaient fait jouer en Angleterre, la Chambre se met en devoir de voter une adresse au Roi, lorsqu'elle est dissoute. Pendant que le peuple procède à de nouvelles élections, arrive Sir J. C. Sherbrooke, en qualité de Gouverneur.—Naturellement modéré, Sir J. C. Sherbrooke, après avoir donné une preuve de ses dispositions bienveillantes en venant en aide aux habitants du District de Québec, dont la récolte avait manqué, et ne sachant comment concilier les partis, demande au Bureau colonial des instructions propres à le guider. Ces instructions ne s'accordant nullement avec l'état des esprits, il en réfère de nouveau à sa Cour. Pendant ce temps, le Parlement s'assemble et la Session se passe sans autre incident notable que la mise en accusation du Juge Foucher. L'année suivante, 1818, à la suggestion de Sherbrooke, le Président de la Chambre est appelé, ainsi que Mgr. Plessis, au Conseil Législatif. Avec son appui, et malgré les oppositions du Juge Sewell, également accusé, l'Evêque peut nommer des Vicaires-Généraux dans le Haut-Canada, à la Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick. La question des subsides, véritable levain de discorde, venait d'être reprise, lorsque comprenant toute la difficulté de sa position, le Gouverneur demande son rappel et a pour successeur le Duc de Richmond.—Homme vain autant qu'entier dans ses idées, Richmond, sans égard à l'état obéré des finances, commence par présenter à la Chambre un budget excessif. Celle-ci, qui ne tendait qu'à diminuer la dépense et à réformer les abus, maintient son droit de vote et exige que les sommes lui soient spécifiées. En même temps, elle nomme un Comité pour s'enquérir de l'état des revenus et des dépenses, et lui faire un rapport de l'excédent. Vivement irrité de cette investigation, le Gouverneur congédie les Députés en leur adressant des paroles inconvenantes. Peu après, il meurt, au retour d'un voyage dans le Haut-Canada. Pendant que ces douloureux événements préoccupent les esprits, Mgr. Plessis, passé en Angleterre, obtient que son vaste Diocèse soit divisé et que ses Communautés soient maintenues dans leurs possessions. De Londres, le Prêlat se rend à Rome, où ses projets reçoivent la sanction du St Siège.—J. Monk venait de prendre les rênes du gouvernement et de casser les Chambres, à l'instigation de Sir P. Maitland, lorsque la mort de Georges III jette le pays dans de nouvelles élections. Sur ces entrefaites, arrive un nouveau Gouverneur, dont l'administration devait rappeler celle de Sir J. H. Craig. Ayant mission de préparer les voies à l'Union des deux Canadas en se refusant à toute concession, Lord Dalhousie ne se fait pas faute de suivre ce programme. En vain la Chambre lui montre-t-elle ses droits inscrits dans la Constitution; en vain lui signale-t-elle d'énormes abus: toutes ses représentations demeurent sans effet. En conséquence de cette conduite, l'antagonisme entre les deux branches de la législature augmente. Le refus persévérant d'un Agent à Londres, les attaques injustes de Richardson, mais surtout les prétentions exorbitantes du parti anglais dans le partage des douanes, ne font qu'envenimer le conflit. Croyant le moment venu de proposer l'Union, les Ministres mettent le projet devant les Communes. A la nouvelle de ces machinations perfides, le peuple canadien s'émou-

des pétitions se couvrent de signatures et sont portées en Angleterre, pour protester contre la mesure. Le Haut-Canada, et même le Conseil, en dépit d'Ogden, se déclarent dans le même sens. Devant cette reprobation générale, et malgré les efforts d'Ellice et de Wilmot, le Ministère recule. Pendant ces débats auxquels Parker prend une large part, les malversations de Caldwell viennent donner raison aux réclamations de la Chambre. Après avoir voté les subsides et reconnu le droit des Cantons de l'Est à être représentés, celle-ci refuse de prendre à la charge du pays un déficit auquel elle est restée étrangère. S'apercevant qu'on ne se joue pas comme on veut d'un peuple, Dalhousie proroge une seconde fois les Chambres, et, après avoir rejeté sur le Clergé l'insuccès de sa politique, passe en Angleterre.— Sir F. N. Burton prend alors les rênes de l'administration. Naturellement conciliant, ce Gouverneur voit presque tous les obstacles s'aplanir sur sa route. Le canal de la Chine est achevé; l'Ile d'Anticosti et le Labrador sont de nouveau réunis au Canada. Vers ce même temps, le pays fait une perte sensible dans la personne de Mgr. Plessis. Après avoir augmenté le nombre des Pároisses, contribué à la fondation des Colléges de Nicolet et de S<sup>t</sup> Hyacinthe, encouragé la formation de la Société littéraire et historique de Québec et obtenu l'érection des Siéges de Montréal et Kingston, l'illustre Prélat descend dans la tombe et est remplacé par Mgr. Panet.— L'année suivante, Lord Dalhousie revient en Canada. Pour se conformer au mot d'ordre de sa Cour, il prend à tâche d'écartier tout d'abord les questions irritantes, et la Chambre approprie des sommes considérables à des objets d'utilité publique. Le Ministère ayant recommencé, peu après, à contester aux Députés leur droit de contrôle sur les deniers, le Président proteste, et la Chambre, après un discours insultant du Gouverneur, se sépare sans avoir pu voter de subsides. Eclairé sur la cause des troubles, le peuple donne droit à ses Représentants qui tous sont continués dans leur mandat. Voyant dans cette réélection une censure de sa conduite, le Gouverneur refuse de ratifier le choix du Président et casse de nouveau la Chambre. Ensuite, pour en imposer, il destitue, à la grande joie du parti qui l'encourage, plusieurs magistrats et officiers de milice. Contenue jusque là, l'indignation du peuple ne connaît plus de bornes. Des assemblées se tiennent à Montréal et à Québec; de nouvelles pétitions sont signées par des milliers de personnes et portées en Angleterre par MM. Nelson, Viger et Cuvillier. Ne sachant comment sortir de difficultés qu'ils avaient eux-mêmes suscitées et que l'état des esprits du Haut-Canada ne fait qu'aggraver, les Conseillers de Sa Majesté, après s'être déterminés à rappeler le Gouverneur, renvoient les pétitions à un Comité, dont le rapport ne devait jamais avoir de suite.—Après plus de sept ans d'agitation et de troubles, pendant lesquels l'éducation ne laisse pas que de faire du progrès et de s'enrichir des Colléges de S<sup>te</sup> Thérèse, de Chambly et de S<sup>te</sup> Anne, le Canada respire un instant sous Sir J. Kempt qui lui est envoyé en 1828. Les magistrats et les officiers de milice sont rétablis; l'Honorable Papineau peut occuper son fauteuil. Appréciant cette conduite, comme elle le méritait, la Chambre vote une adresse au Gouverneur pour lui exprimer sa satisfaction de le voir à la tête du pays. Elle passe ensuite diverses lois, et, tout en réservant ses droits, accorde les subsides demandés. Après avoir vainement attendu l'effet de ses pétitions, se rappelant qu'elle est responsable au peuple, elle adopte un nouveau rapport et prie Sir J. Kempt de le faire parvenir au

Roi. Kempt, qui avait à cœur de ramener l'harmonie en accordant justice à tous, suggère à la Métropole d'introduire quelques Canadiens dans le Conseil; mais, doutant du succès de ses démarches, il demande son rappel. Avant de laisser le pays, à la prière du Rév. M<sup>r</sup> Quiblier, il assiste à l'inauguration de l'Eglise Notre-Dame, à Montréal, où l'Institut des Sœurs de la Providence venait de prendre naissance.— Au mois d'Octobre 1830, peu après l'avènement de Guillaume IV, et un an avant la publication du grand ouvrage de M<sup>r</sup> Bouchette sur le Canada, arrive Lord Alymer. Un nouveau Ministère, moins hostile aux Canadiens, venait d'être formé. Le contrôle de tous les deniers, à part la liste civile, est enfin abandonné à la Chambre. Celle-ci, aigrie par les entraves accumulées sur sa route, les années précédentes, trouve la concession insuffisante et insiste pour une réforme radicale. Devant sa détermination de ne voter les subsides que lorsque tous les griefs seront redressés, le Gouverneur proroge le Parlement.— Après une élection partielle, à Montréal, où la violence le dispute à celle qu'exerce alors le Choléra, les Chambres se réunissent de nouveau. Le Ministère ayant approuvé l'emploi des deniers sans la participation de la Chambre et refusé de reconnaître l'indépendance des Juges à moins qu'un salaire ne leur fût accordé, celle-ci, après avoir exigé la destitution de plusieurs fonctionnaires prévaricateurs, s'être élevée fortement contre l'annexion de l'Île de Montréal au Haut-Canada et avoir condamné l'abandon des terres au Clergé protestant, dresse une requête au Roi et demande que le Conseil soit électif. La minorité anglaise qui gouvernait au moyen de ce Conseil, craignant de voir le pouvoir lui échapper des mains, se hâte d'envoyer des contre-propositions. Cette conduite, jointe au refus de reconnaître les règlements des Municipalités qui venaient d'être formées à Québec et à Montréal, ne fait qu'augmenter l'irritation des esprits. Pendant ce temps, Mgr. Signay succède sur le Siège de Québec à Mgr. Panet, décédé un an après l'incendie du Château St Louis.—Le 7 Janvier 1834, le Parlement est de nouveau convoqué. La réponse hautaine des nouveaux Ministres étant plus que blessante, la Chambre, après de solennels débats, adopte, à une grande majorité, une nouvelle pétition au Roi, comprenant 92 résolutions et où se trouvent énumérés tous les sujets de plaintes. C'est le dernier acte de cette Session mémorable. Pour en atténuer l'effet, le parti anglais s'assemble et vote des adresses en sens contraire.—Après de nouvelles élections, et pendant que le Parlement impérial prend en considération les affaires du Canada, la Chambre se réunit, et, par l'organe de son Président, réclame de nouveau égale justice pour tous. En Angleterre, où cette doctrine n'était pas entendue de la même manière, les Ministres, après avoir pris part aux débats, concluent à la nomination d'un Commissaire royal.—Lord Gosford arrive en cette qualité au mois d'Août 1835. Après s'être montré plein de bienveillance et de politesse envers les Canadiens, il ouvre les Chambres et s'exprime en français, puis en anglais. Se berçant de l'espoir trompeur que ses représentations allaient enfin être écoutées, l'Assemblée soumet de nouveau ses griefs. La persistance du Conseil à rejeter la plupart de ses mesures; les instructions de la Commission qui commencent à transpirer, ne tardent pas à la désabuser. Se voyant joués, les Députés ne votent de subsides que pour six mois. Devant un dénouement si inattendu, les esprits s'échauffent. Le rapport malveillant des Commissaires, la détermination des Ministres de ne faire aucune concession, achèvent

de porter l'exaspération à son comble. De toutes parts, le peuple s'assemble et proteste. Une nouvelle prorogation des Chambres, la destitution de plusieurs officiers de milice, arrivée à la suite, ne font qu'augmenter l'effervescence. Tout espoir d'accommodement étant perdu, des Comités se forment et s'organisent pour la résistance. Alors arrivent les événements de St Denis, de St Charles et de St Eustache, dont ceux de Napierville, Prescott, Détroit et Windsor, l'année suivante, ne sont que la répétition. Sur ces entrefaites, Lord Gosford qui répugnait aux mesures extrêmes, demande son rappel.—Il est remplacé par Lord Durham. C'est l'homme que le Ministère a choisi pour hâter l'accomplissement de ses mystérieux desseins. Il a ordre de suspendre la Constitution et de dresser une enquête. Afin de rassurer la population, il commence par confirmer dans ses droits le Séminaire de St Sulpice qui était en grande estime dans le pays. Profitant ensuite du couronnement de la Reine Victoria qui venait de succéder à Guillaume IV, il amnistie tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection de 1837 et n'excepte que vingt-quatre inculpés qui sont exilés aux Bermudes. Croyant avoir suffisamment préparé les esprits, par ces moyens, au changement projeté, il passe dans le Haut-Canada, où il rallie sans peine à sa cause tous ceux qui avaient à cœur de l'emporter sur les Canadiens. A son retour, il réunit à Québec les Gouverneurs des provinces d'en bas et leur dévoile ses plans. Apprenant, sur ces entrefaites, que sa conduite dans l'affaire des insurgés avait été censurée en Angleterre, il se hâte d'y repasser. Il est remplacé temporairement, par Sir J. Colborne, qui, après avoir promené le fer et le feu à travers les Paroisses, donne au *Herald* et à ses partisans le plaisir de voir mourir sur l'échafaud treize Canadiens.—Les choses en étant au point où ils les voulaient, et l'Angleterre n'ayant rien à craindre pour le moment des Etats-Unis, les Ministres, après avoir fait adopter l'Union par les deux Chambres, chargent C. P. Thompson, depuis Lord Sydenham, de la mettre à exécution. Celui-ci arrive au mois d'Octobre 1839. Le Haut-Canada et la minorité anglaise du Bas qui avaient tout à gagner au changement, secondent volontiers ses efforts. Il n'en est pas ainsi des Canadiens qui n'avaient même pas été consultés. Se voyant sacrifiés, ils protestent; mais devant le parti mercantile de Londres, dont les intérêts étaient engagés dans le Haut-Canada, leur voix demeure impuissante. L'Union est consommée et proclamée peu après.

## NEUVIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS L'UNION DES DEUX CANADAS EN 1840, JUSQU'A LA  
CONFÉDÉRATION EN 1867.

### LE CANADA ÉCHAPPE A L'ABSORPTION.

Avec l'Union, la Nationalité canadienne semblait devoir succomber. L'encouragement donné à l'émigration, joint aux entraves mises à la colonisation, ne pouvait que hâter sa ruine. Cependant, elle sort de cette dernière épreuve plus vivace que jamais. Les événements de cette Époque sont connus; qu'il suffise de les rappeler. Le 8 Avril 1841, s'ouvre à Kingston le nouveau Parlement, et M<sup>r</sup> Cuvillier est

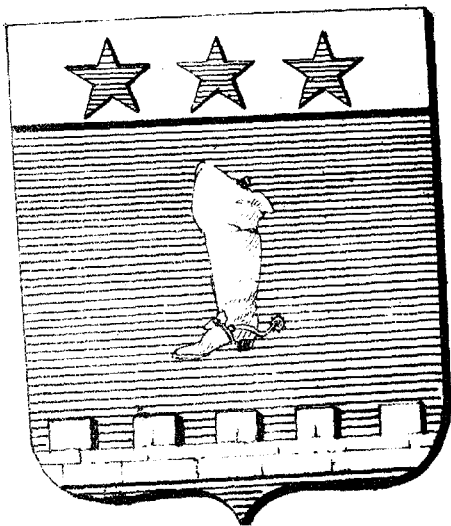
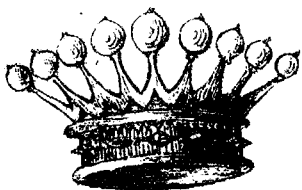
nommé Orateur de l'Assemblée. A la suite de cette Session, le Dr Meilleur, l'un des fondateurs du Collège de l'Assomption, devient Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada. Cette même année, le pays voit arriver les Oblats et reçoit la visite de Mgr. l'Evêque de Nancy qui ouvre à Montréal une Retraite restée célèbre. Lord Sydenham étant mort sur ces entrefaites, il est remplacé par Clitherowe d'abord et ensuite par Jackson.—L'année suivante, arrive Sir C. Bagot, en qualité de Gouverneur. Lafontaine, l'une des plus fortes têtes du parti réformateur, monte au pouvoir et le Ministère responsable est inauguré. Cette même année, Toronto est érigé en Diocèse ; les Frères des Ecoles Chrétiennes, appelés en Canada en 1837 par le Rév. M<sup>r</sup> Quiblier, ouvrent des classes à Québec. Dans le même temps, reviennent au pays les Pères Jésuites ; leur retour coïncide avec l'arrivée des Dames du Sacré-Cœur.—Sir C. Bagot est remplacé en 1843 par C. T. Metcalfe. Le Siègé du gouvernement est alors transporté à Montréal ; le Ministère Baldwin-Lafontaine fait place à celui de Draper-Viger ; M<sup>r</sup> E. Caron est nommé Président du Conseil, comme l'avait été avant l'Union M<sup>r</sup> F. Baby. Cette même année voit naître à Longueuil l'Institut des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, sous l'administration de Mgr. Bourget, successeur de Mgr. Lartigue. M<sup>r</sup> Bibaud, si justement apprécié pour ses œuvres littéraires, donne la seconde édition de son *Histoire du Canada*.—Après de nouvelles élections, les Chambres se réunissent au mois de Novembre 1844. Cette même année, dix ans après la formation de la S<sup>t</sup> Jean-Baptiste par M<sup>r</sup> L. Duvernay, fondateur de la *Minerve*, l'un des journaux les plus estimés du pays, Québec est érigé en Métropole ecclésiastique. Les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers s'établissent à Montréal.—L'année 1845 est marquée par un vaste incendie qui dévore une partie de la ville de Québec. Vers le même temps, Metcalfe repasse en Angleterre pour cause de santé et a pour successeur le Comte de Cathcart.—Au mois de Mai 1846, le Ministère Draper-Papineau succède à celui de Draper-Viger. Alors est reprise l'exploitation des mines du lac Supérieur. Pendant que deux nouveaux Evêchés sont érigés, l'un à S<sup>t</sup> Boniface et l'autre à Vancouver, le Collège Joliet prend naissance et est confié aux Clercs de S<sup>t</sup> Viateur ; la Société de S<sup>t</sup> Vincent de Paul est établie à Québec et s'étend ensuite à Montréal.—L'année 1847 devient tristement célèbre par l'apparition du typhus qui fait les plus grands ravages dans le pays, particulièrement à Montréal. Nombre de Prêtres et de Religieuses sont victimes de leur charité. Cette même année, arrive un nouveau Gouverneur dont les vues larges et l'esprit impartial devaient rappeler les Carleton et les Prevost. Après avoir dissous les Chambres, Lord Elgin convoque les Colléges électoraux qui se prononcent en faveur du parti libéral. Dans le même temps, un nouvel Evêché est érigé à Bytown (Ottawa) ; le Collège Masson est fondé ; les Pères de S<sup>t</sup> Croix s'établissent à S<sup>t</sup> Laurent. Alors aussi est inauguré le Télégraphe électrique entre Québec, Montréal et Toronto.—Le 24 Janvier 1848, a lieu l'ouverture des Chambres. Lafontaine et Baldwin sont au Ministère ; le choix de l'Orateur de l'Assemblée tombe sur M<sup>r</sup> A. N. Morin, avec l'Hble D. B. Viger, l'une des plus nobles figures de cette époque. Cette même année, les Sœurs-Grises fondent une maison à Québec, pendant que l'Institut des Sœurs de la Miséricorde prend naissance à Montréal.—L'année 1849 est témoin d'une éclatante réparation : une indemnité est accordée aux victimes de 1837. Cette justice n'étant pas du goût des hommes outrés, les plus violents se livrent au pillage et à la dévastation. Le Parlement est incendié et la riche Bibliothèque, formée par les soins de M<sup>r</sup> Faribault, est détruite ; plusieurs

maisons sont saccagées. Après avoir exercé leur fureur contre les édifices, les émeutiers portent l'excès jusqu'à insulter le Gouverneur. Cette même année, les Jésuites ouvrent le Collège S<sup>te</sup> Marie.—L'année suivante, l'Église Canadienne a la douleur de perdre Mgr. Signay qui a pour successeur Mgr. Turgeon. Cette même année, Mgr. Baillargeon donne naissance au Bon-Pasteur de Québec.—L'année 1851 voit s'ouvrir le premier Concile provincial. Vers la fin de cette même année, le 24 Décembre, s'ouvre aussi le quatrième Parlement du Canada-Uni. Lafontaine est remplacé au Ministère par Hincks, plus tard Gouverneur aux Antilles.—Après avoir passé par les flammes en 1765, Montréal est de nouveau le théâtre d'une vaste conflagration qui réduit en cendres une partie de la ville. Cette même année, sont jetés les fondements de l'Université-Laval, Institution appelée à maintenir le niveau des études et à faire la gloire du pays. Deux nouveaux Evêchés sont aussi créés, l'un à S<sup>t</sup> Hyacinthe et l'autre aux Trois-Rivières.—Le Canada a l'honneur de recevoir, en 1853, la visite de Mgr. Bedini, Nonce Apostolique au Brésil. Sa présence à Montréal coïncide avec celle de l'apostat Gavazzi, dont le passage est marqué par une émeute. Cette même année, pendant que les Sœurs de S<sup>te</sup> Anne et de l'Assomption donnent naissance à leur Institut et que les Sœurs de la Présentation arrivent dans le pays, le chemin de fer, commencé en 1836 est étendu d'une province à l'autre, et bientôt, grâce à ces nombreuses voies ferrées et aux canaux de la Chine, de Beauharnois, de Cornwall, de Welland, etc., les communications deviennent partout faciles. Alors aussi, le Bas-Canada déjà divisé en sept Districts, dont ceux de Gaspé, Kamouraska, St. François et Outaouais, ajoutés aux trois précédents, est encore subdivisé en 58 Comtés.—Après sept ans d'une administration justement appréciée des Canadiens, et pendant laquelle sont sanctionnés les Bills qui mettent fin à la Tenure-Seigneuriale et sécularisent les réserves du Clergé, Lord Elgin passe au gouvernement des Indes et a pour successeur Sir E. W. Head. Cette même année, a lieu le second Concile de Québec. Les Chambres s'étant réunies vers le même temps, M<sup>r</sup> L. V. Sicotte, depuis Juge, est nommé Orateur de l'Assemblée.—L'année suivante, comme au temps de la victoire de Trafalgar, de grandes réjouissances ont lieu à l'occasion de la prise de Sébastopol. La Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie ne fait qu'ajouter à la joie des Canadiens-Français. *La Capricieuse*, frégate française, étant alors venue mouiller dans les eaux de Québec, les citoyens de cette ville profitent de la présence des officiers pour inaugurer le monument élevé aux braves de 1760. Cette même année, 1855, pendant que le Canada est représenté à l'Exposition Universelle, le Conseil est rendu électif; la Milice active est organisée; les Municipalités de Paroisses sont étendues aux campagnes.—En 1856, M<sup>r</sup> E. P. Taché, l'une des gloires du Parlement canadien et l'un des plus francs Catholiques du pays, devient premier Ministre. Dans le même temps, deux nouveaux Diocèses sont érigés, celui d'Hamilton et celui de Sandwich. Alors aussi arrivent les Sœurs de Jésus et Marie. Commencé trois ans auparavant, l'Aqueduc de Montréal est terminé.—Sir E. Head étant passé en Angleterre, Sir W. Eyre prend les rênes de l'administration. Cette même année, l'Hble. G. Cartier, l'un des plus grands hommes d'Etat qu'ait produit le Canada, devient premier Ministre; M<sup>r</sup> N. Belleau qui, plus tard, devait être fait Baronet, ainsi que MM. Lafontaine et Taché, est nommé Président du Conseil. Vers ce même temps, sont inaugurées à Québec et à Montréal les Ecoles-Normales; la décentralisation judiciaire est aussi opérée.—Après de nouvelles élections, arrive le Ministère éphémère de G.

Brown. Dans le même temps, est ouverte à S<sup>te</sup> Anne une Ecole d'agriculture. Mgr. Horan succède à Mgr. Phelan sur le Siège de Kingston, précédemment occupé par Mgr. Gaulin.—Pendant que MM. Falardeau, Plamondon et Hamel, ainsi que, bientôt, M<sup>r</sup> Bourassa, honorent le pays, en se faisant un nom dans la peinture, M<sup>r</sup> Garneau, homme de génie, le fait connaître au loin, en donnant la troisième édition de son *Histoire du Canada*.<sup>1</sup> Cette même année, est formé le Conseil de l'Instruction publique par les soins de l'Hble. P. Chauveau, successeur du D<sup>r</sup> Meilleur, et auteur d'*Eugène Guérin*. Vers le même temps, le commerce avec l'étranger ayant pris une grande extension, nombre de Puissances accréditent des Consuls à Québec et à Montréal pour veiller aux intérêts de leurs nationaux.—La visite du prince de Galles en 1860 est pour tout le pays l'occasion de brillantes réjouissances. Alors est inauguré à Montréal, avec le palais de Cristal, le pont Victoria, une des merveilles de ce continent, ainsi que celui de Niagara. L'apparition à Québec du *Great-Eastern*, 52 ans après la construction du premier steamboat canadien, et 31 an après celle du bateau à vapeur qui le premier ait traversé l'Océan, ne fait qu'ajouter à l'allégresse universelle. Cette même année, ont lieu en plusieurs villes des démonstrations en faveur du Pouvoir temporel du Pape. Vers le même temps, Mgr. J. Larocque succède à Mgr. Prince et Mgr. Lynch à Mgr. de Charbonnel. Alors aussi prend naissance le Collège des Trois-Rivières.—L'année suivante, arrive le V<sup>e</sup> Monk, le 20<sup>e</sup> Gouverneur anglais depuis la cession du Canada. Peu après son arrivée, ce Gouverneur convoque le Parlement, et M<sup>r</sup> J. E. Turcotte est choisi pour Orateur de la Chambre. Cette même année les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal quittent leur antique Monastère pour aller occuper des édifices plus spacieux au pied de la montagne. Alors aussi, le regretté M<sup>r</sup> Ferland publie le 1<sup>er</sup> volume de son excellent *Cours d'histoire du Canada*, 25 ans après la première Histoire du pays par Perreault.—Déjà en possession de plusieurs Banques, d'Institutions charitables telles que Salles-d'Asile, Ecoles de Sourds et Muets, etc., et d'Instituts littéraires : Cabinet de Lecture, Institut-Canadien-Français, Union-Catholique, etc., Montréal est encore doté en 1862 de la Banque Jacques-Cartier et d'un Télégraphe d'Alarme. Cette même année, le Canada reçoit la visite de plusieurs personnages de distinction, entr'autres celles des princes Alfred, de Joinville et Napoléon Bonaparte. Vers le même temps, les Trappistes s'établissent dans le pays.—L'année suivante, s'ouvre le troisième Concile de Québec. Les Chambres s'étant aussi réunies, M<sup>r</sup> N. F. Tessier, un des plus éminents citoyens de Québec, devient Président du Conseil. Alors, déjà riche des écrits de M<sup>r</sup> E. Parent, des poésies de M<sup>r</sup> Crémazie, etc., le pays s'enrichit encore des *Anciens-Canadiens*, ouvrage remarquable dû à la plume de M<sup>r</sup> de Gaspé, contemporain des Moquin, des Vallières, des Painchaud, etc., dont il se plaît à rappeler les mérites. Cette même année, un an après l'apparition du *Verges-Canadien* par le Rév. M<sup>r</sup> Provencher, et pendant que les Sœurs du Précieux-Sang jettent les fondements à S<sup>t</sup> Hyacinthe de leur nouvel Institut, M<sup>r</sup> J. LeMoine, autre érudit distingué, commence la publication de ses *Meaple Leaves*.—L'année 1819 et 1837 avaient été marquées, l'une par une grande obscurité et l'autre par la Proclamation de la loi martiale; celle de 1864 devient célèbre par des faits d'un autre genre : la catastrophe de

<sup>1</sup> Pour les dernières Epoques, nous n'avons fait que suivre cet éminent Historien.

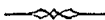
Belœil, où cinq cents émigrants perdent la vie, et le sac des Banques de St Albans. Pendant que le pays est encore dans la surexcitation que font naître ces évènements, M<sup>r</sup> Gérin-Lajoie publie *Jean-Rivard* et donne la mesure de ce que doit être le roman canadien pour être agréé de la bonne société.—En l'absence du Gouverneur, Sir J. Michel, Commandant des forces, prend les rênes de l'administration, comme l'avait fait en 1860 Sir W. Williams, le vainqueur de Kar. Le gouvernement étant alors devenu impossible par suite des prétentions du Haut-Canada, qui, après avoir exploité le Bas-Canada, voulait encore l'asservir, le Ministère de coalition, formé l'année précédente, est continué ; la Convention intercoloniale avise aux moyens de mettre fin aux difficultés. Pendant que ces graves discussions fixent l'attention publique et que les Canadiens, par leur modération, autant que par leur énergie et leur esprit d'entreprise, prouvent à leurs adversaires qu'ils ne sont pas de race inférieure, les Catholiques s'empressent de gagner les grâces du Jubilé. Cette même année, les codificateurs mettent la dernière main à leur important ouvrage. Alors aussi est publiée l'*Histoire de la Colonie française* par le savant auteur des *Vies de la Sœur Bourgeois*, de M<sup>lle</sup> Mance, de M<sup>me</sup> d'Youville et de M<sup>lle</sup> LeBer, ouvrage particulièrement destiné à montrer les fins que s'étaient proposés les fondateurs du pays et ce que doit être le Canada pour répondre à sa noble mission.—L'année suivante voit expirer le traité de Réciprocité, conclu quelques années auparavant avec les Etats-Unis. Afin d'y suppléer, des Commissaires sont envoyés aux Antilles avec pleins pouvoirs de nouer des relations commerciales. Vers le même temps, les Délégués des provinces, après avoir jeté à Québec les bases de la Confédération, font agréer leur projet des Chambres impériales. Pendant que les Fénians viennent s'abattre sur le Canada, les Ursulines de Québec publient le troisième volume de leur précieux ouvrage. La fin de cette même année est attristée par une nouvelle conflagration qui dévore une partie de la ville de Québec.—L'année 1867 est appelée à faire époque. La Confédération est proclamée et excite une vive joie dans les principales villes. Après avoir été transféré de Québec à Toronto, le Siège du gouvernement est définitivement fixé à Ottawa, où de magnifiques édifices avaient été élevés à grands frais les années précédentes. Chaque province garde son autonomie, et, avec ses Chambres, a son Gouverneur spécial. Après un siècle, Québec, choisi pour être la Capitale politique du Bas-Canada, comme Montréal en est la Capitale commerciale, voit de nouveau à sa tête un Canadien : Son Excellence l'Honorable Sir N. F. Belleau. Son Conseil est formé des Honorables Chauveau, Ouimet, Dunkin, Beaubien, Archambault, Irvine et de Boucherville. Le Gouverneur d'Ontario est Son Excellence le Major-Général H. W. Stisted ; ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont : Sir W. F. Williams et le Major-Général C. H. Doyle. Au-dessus de tous, est Son Excellence le Très-Honorable C. Stanley, Vicomte Monk, précédemment Gouverneur du Bas-Canada. Parmi ses Conseillers sont les Honorables Cartier, Chapais et Langevin. La Présidence du Sénat est déférée à l'Honorable J. Cauchon, et celle des Communes à l'Honorable J. Cockburn. Cette même année, pendant que Rimouski est érigé en Diocèse, Mgr. Baillargeon succède à Mgr. Turgeon sur le Siège archiepiscopal de Québec. A l'Exposition Universelle, le Canada remporte plusieurs prix.





MADAME DE GARDEUR épouse de G. de LÉRY. — G. CHAUS de LÉRY, INC.  
G. CHAUS de LÉRY — LE DUC de LÉRY. — MELLE LANDRIEFF.  
Monsieur L.R. CHAUS de LÉRY, C.I.

# LA FAMILLE C. DE LERY.



Avec cette famille s'ouvre un nouvel horizon. Les autres nous ont permis d'assister pour ainsi dire aux commencements de ce pays, d'en suivre le progrès et de nous remettre sous les yeux, avec les heureux fruits du régime féodal, ces luttes variées, grandioses, où nos pères, par leur courage, leur constance et leurs vertus, s'acquirent une gloire impérissable. Celle-ci nous initie au système de défense qui fut inauguré au moment de la conquête, et, après nous avoir laissé entrevoir les épreuves cruelles par lesquelles passèrent, en 1760, la plupart des grandes familles, elle nous montre les illustres rejetons de ces familles abordant des rivages étrangers et remplissant l'Europe du bruit de leur nom. Nous ne pouvons donc nous défendre de donner ici une large place à cette remarquable famille.

## I<sup>o</sup> GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY.

Mr Gaspard Chaussegros de Lery, chef de cette famille en Canada, était originaire de Toulon et appartenait à une maison aussi ancienne que bien posée. Son père, Ingénieur de cette ville, venait d'élever des fortifications que, quelques années plus tard, l'un de ses petits fils devait raser, lorsqu'il reçut le jour, le 13 Octobre 1682. Après avoir grandi sous les yeux de ses parents, il entra dans le service.

Mr de Lery n'était pas encore passé dans la Nouvelle-France, que déjà, à l'exemple du célèbre de Contrecoeur, il s'était signalé à la tête des troupes. Il avait pris part au siège de Turin, en 1706, et s'y était couvert de gloire : " Mr Chaussegros de Lery, Ingénieur à la suite de l'armée  
 " d'Italie, écrit le Marquis de Vibray, Lieutenant-Général  
 " des armées du Roi dans la Valdode, m'a servi d'Aide-  
 " de-Camp et s'est particulièrement distingué au siège  
 " de Turin, où il a été blessé, ce qui ne l'a pas empêché  
 " de remplir son devoir avec autant d'intelligence que  
 " de valeur." Après cette brillante campagne, il suivit, sur les côtes d'Ecosse, l'escadre du Marquis de Forbin, et entra ensuite, avec le grade de Capitaine, dans le régiment d'Infanterie de Sault.

Il servait depuis quelque temps dans ce régiment, lorsque le Conseil de marine, en prévision des événements futurs, s'étant décidé à faire fortifier le Canada, jeta les yeux sur lui pour lui confier cette grande entreprise. C'était en 1716. Voici le mémoire, en forme d'instruction, que lui remit, au moment de son départ, le Maréchal d'Estrées : " Le Roi voulant prendre une  
 " résolution décisive au sujet des fortifications de Québec,  
 " le Conseil de marine a choisi le Sieur Chaussegros  
 " pour faire les plans des ouvrages déjà faits et de ceux  
 " qui restent à faire.

" Le projet de fortifications, récemment soumis au Roi,  
 " renferme plusieurs défauts qu'il convient d'éviter :—  
 " il semble trop resserrer la ville ;—la face gauche de  
 " la redoute du Cap aux Diamants n'est pas assez défendue,  
 " non plus que le terrain qui est entre cette redoute et  
 " la côte ;—il en est de même de la partie entre la pointe  
 " du Bastion numéro vingt, et la côte, numéro trente.  
 " Ainsi, ce plan a deux défauts essentiels aux extrémités,  
 " défauts qui rendraient inutiles les fortifications qu'on  
 " pourrait élever dans cet espace. Etant sur les lieux,  
 " le Sieur Chaussegros verra mieux ce qui en est, et fera  
 " un rapport au Conseil sur ce qu'il aura remarqué.

“ Comme la ville de Québec est fort escarpée du côté  
“ du fleuve, on a jugé que les fortifications projetées du  
“ côté du Palais, seraient inutiles. Le Sieur Chaussegros  
“ fera savoir néanmoins ce qu’il en pense.

“ Sur le plan proposé, on a marqué en jaune les forti-  
“ fications qu’il faudrait élever, et il a paru qu’on ne  
“ pourrait rien faire de plus parfait, et que, si on ajoutait  
“ par la suite des demi-lunes devant toutes les courtines,  
“ il n’y aurait point de place en France qui fût plus  
“ forte que celle-là, d’autant qu’on ne pourrait établir  
“ aucune batterie pour l’attaquer en flanc, ce qui la  
“ rendrait plus difficile à prendre que si on accumulait  
“ plusieurs ouvrages les uns sur les autres. Par sa  
“ situation, Québec est des plus faciles à fortifier ; mais  
“ cette ville ne le sera jamais bien, si l’on ne fait un  
“ fossé devant les ouvrages, puisqu’autrement les ennemis  
“ pourraient élever des batteries à deux ou trois cents  
“ toises de la place, battre les murailles en brèche et  
“ monter à l’assaut, sans être obligés de faire des tran-  
“ chées, de sorte qu’elle perdrait tout l’avantage qu’elle  
“ a d’être bâtie sur un roc où l’on ne peut ouvrir de  
“ tranchées.

“ Comme ce projet de fortifications a été fait sans les  
“ profils du terrain, il pourrait arriver qu’il y eût quel-  
“ ques modifications à apporter. Le Sieur Chaussegros  
“ examinera donc s’il y a quelques changements à faire,  
“ et enverra un plan de la ville de Québec, avec des  
“ profils de tout le terrain et de la côte, ainsi que des  
“ profils et des plans des ouvrages déjà faits et de ceux  
“ qui sont projetés, afin que l’on sache exactement ce  
“ qu’il y a à faire et ce qu’il en coûtera, ayant soin de  
“ sonder le terrain où il convient de faire le fossé et de  
“ marquer, dans son plan, les lignes sur lesquelles il  
“ aura pris ses profils. Afin d’éviter à Sa Majesté des  
“ dépenses inutiles, on pourrait prendre dans le fossé la  
“ pierre nécessaire pour les fortifications et obliger les par-  
“ ticuliers à y en aller chercher pour bâtir la Haute-Ville.

“ Le magasin à poudre de Québec étant très mal placé,  
 “ le Conseil souhaite que l'on choisisse, dans l'enceinte  
 “ de la ville, deux endroits éloignés du commerce, mais  
 “ rapprochés des fortifications, où l'on puisse en bâtir  
 “ deux. Le Sieur Chaussegros les marquera sur son plan.

“ Deux projets d'enceinte en pierre, pour la ville de  
 “ Montréal, ont été également soumis au Conseil. L'un  
 “ a le grave inconvénient de couper la ville en deux,  
 “ sans aucun avantage ; l'autre ne détruit rien de la ville,  
 “ mais n'appuie ses défenses que sur de petites tours  
 “ carrées, éloignées pour la plupart les unes des autres ;  
 “ c'est peu de chose. On y a substitué une autre en-  
 “ ceinte, marquée en jaune, qu'il semble préférable de  
 “ suivre. Cependant comme ce plan a été fait sans  
 “ profils du terrain, ni même d'échelle, le Sieur Chausse-  
 “ gros jugera de sa valeur. En attendant celui qu'il  
 “ nous enverra de cette ville et de l'enceinte projetée,  
 “ il fera commencer incessamment les travaux, suivant  
 “ ce plan qui pourra, au besoin, être rectifié sur les  
 “ lieux. Fait et arrêté au Conseil de marine, réuni au  
 “ Louvre, le 23 Juin 1716. (Signé) L. A. DE BOURBON, LE  
 “ MARÉCHAL D'ESTRÉES.”

Ce mémoire était accompagné de la note suivante :  
 “ Le Conseil vous remet ci-jointe l'instruction au sujet  
 “ des services que vous avez à rendre pendant votre  
 “ séjour au Canada, où il est nécessaire que vous passiez  
 “ par le vaisseau *Le François* ; et comme ce navire est  
 “ prêt à mettre à la voile, vous vous rendrez le plus tôt  
 “ que vous pourrez à la Rochelle, et vous vous embar-  
 “ querez aussitôt. MM. de Vaudreuil et Bégon vous  
 “ feront donner, quand vous serez arrivé dans la Colonie,  
 “ tous les éclaircissements dont vous pourrez avoir besoin,  
 “ et les secours nécessaires pour exécuter les ordres que  
 “ vous avez reçus. Outre ce qui vous est prescrit par  
 “ rapport aux travaux de fortifications, vous aurez encore  
 “ à réparer le fort St Louis qui sert de logement au  
 “ Marquis de Vaudreuil. (Signé) LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.”

M<sup>r</sup> de Lery ne fut pas plutôt arrivé en Canada, que, sans perdre de temps, il se mit à l'œuvre. Il leva des plans ; il fit des profils, et, dès le mois d'Octobre, il pouvait envoyer son rapport à la Cour. Devant joindre l'économie à la solidité, il n'avait pas jugé à propos d'étendre les travaux, sans y être autorisé. Il écrivit donc à ce sujet au Conseil qui lui fit cette réponse :  
" Le Conseil a pris connaissance des lettres du Sieur  
" Chaussegros, du 15 Octobre et du 6 Novembre de  
" l'année dernière, ainsi que des mémoires, plans et  
" profils qui y étaient joints.

" Ces plans et profils consistent en un plan de la ville  
" de Québec, avec un projet de fortifications que le Sieur  
" Chaussegros estime nécessaires d'entreprendre, en dé-  
" veloppant les Bastions de S<sup>t</sup> Louis, de la Glacière et de  
" Joubert ;—un autre de la Batterie du Moulin et redoute  
" du Cap aux Diamants ;—quatre profils, marqués par  
" des lignes sur le plan ;—et un autre, depuis le Cap aux  
" Diamants jusqu'au côteau de la Potasse,—et trois autres  
" sur la face droite du Bastion proposé sur la hauteur du  
" Cap aux Diamants et sur le milieu des faces des  
" Bastions, des courtines et la capitale des places d'armes.

" Le Conseil a rendu compte du tout au Roi. Avant  
" de rien décider, Sa Majesté juge à propos que le Sieur  
" Chaussegros prolonge ses profils, non-seulement vers  
" la campagne, mais encore à travers la ville, en ligne  
" droite, jusqu'à l'escarpement du fleuve S<sup>t</sup> Laurent. En  
" conséquence, le Sieur Chaussegros les continuera, sui-  
" vant les lignes jaunes tracées sur le plan qu'il a envoyé  
" et qu'il trouvera ci-joint. Il ajoutera quatre profils sur  
" le terrain parallèle aux lignes vingt-sept et vingt-huit,  
" et deux autres, des lignes trente-neuf à trente-cinq,  
" afin que l'on puisse juger de l'étendue de cette hauteur,  
" jusqu'à celui marqué quatre-vingt-dix, au-dessus du  
" Cap aux Diamants, en distinguant la qualité du terrain  
" et du roc, où doit passer le fossé de la place.

" Avec ces nouveaux profils et développements qu'il

“ pourra exécuter en relief, en y comprenant six cents  
 “ toises au-delà des ouvrages proposés, Sa Majesté sera  
 “ plus en état de déterminer ce qu’il y a à faire pour for-  
 “ tifier Québec. Son intention est de faire commencer  
 “ les travaux aussitôt que le plan aura été reçu et ap-  
 “ prouvé. Le Conseil a fait accorder au Sieur Chausse-  
 “ gros une gratification de quinze cents livres qu’il pourra  
 “ toucher à Québec.

“ Le Conseil aime à croire que le mur d’enceinte de la  
 “ ville de Montréal est commencé, suivant qu’il a été  
 “ ordonné l’année dernière. Le défaut d’ouvriers peut  
 “ retarder ces ouvrages en Canada ; mais celui de cette  
 “ enceinte n’est pas du nombre, attendu qu’on se propose  
 “ de n’y employer que des fonds médiocres, chaque  
 “ année. Lorsque le plan des fortifications de Québec  
 “ sera arrêté, on fera passer le nombre d’ouvriers néces-  
 “ saires, et le Conseil souhaite que le Sieur Chaussegros  
 “ lui en donne un état. Fait et arrêté au Conseil de  
 “ marine, tenu au Louvre, le 26 Juin 1717. (Signé) L. A.  
 “ DE BOURBON, LE MARÉCHAL D’ESTRÉES. ”

Muni de ces nouveaux ordres, M<sup>r</sup> de Lery se remit au travail avec ardeur. En peu de temps il eut complété tout son système de fortifications. C’est alors, que, pour se conformer aux désirs de la Cour, il passa en France. Arrivé à Paris, il soumit ses projets au Roi qui les approuva, ainsi que l’atteste le document qu’on va lire :  
 “ Le Conseil a été satisfait du compte que le Sieur  
 “ Chaussegros lui a rendu des fortifications qu’il estime  
 “ nécessaire de faire à la ville de Québec, et il lui fera  
 “ savoir, l’année prochaine, les résolutions qui ont été  
 “ adoptées à cet égard.

“ Sa Majesté a également approuvé l’enceinte qu’il a  
 “ proposée pour la ville de Montréal et a goûté son plan.  
 “ Elle souhaite que les murs de cette enceinte, formés  
 “ par des Bastions, aient treize pieds et demi, à prendre  
 “ du pied du fossé jusqu’au cordon, et sept pieds jusqu’au  
 “ dessus du parapet, et trois pieds d’épaisseur, avec un

“ fossé en avant, de trente pieds de large sur dix de  
 “ profondeur, et un rempart derrière les murs, le tout  
 “ suivant l'ouvrage déjà commencé, et conformément à  
 “ son devis. Comme il est urgent de poursuivre ces tra-  
 “ vaux, le Conseil désire que le Sieur Chaussegros repasse  
 “ cette année en Canada et qu'il les fasse continuer à  
 “ proportion des fonds.

“ Sa Majesté a fait cette année, sur l'état des charges  
 “ de la Nouvelle-France, un fonds de quinze mille livres  
 “ pour être employé à la construction des prisons et salles  
 “ d'audience dans les villes de Montréal et des Trois-  
 “ Rivières. Le Sieur Chaussegros y fera travailler sui-  
 “ vant ce fonds, et aura attention que ces ouvrages soient  
 “ bons et solides.

“ Par le compte que le Sieur Chaussegros a rendu du  
 “ fort Chambly, il a paru qu'il était à propos d'élever la  
 “ courtine du côté de la rivière, d'y faire une batterie  
 “ couverte, avec un corridor au-dessus, percé de crénaux,  
 “ de refaire tous les crénaux du fort, ceux qui y sont ne  
 “ plongeant point et n'étant point assez évasés ; de faire  
 “ dégorger les embrasures des faces des Bastions vers les  
 “ capitales, et de mettre des guérites aux angles flanqués  
 “ et un machiareli sur la porte. En conséquence, le  
 “ Conseil souhaite que le Sieur Chaussegros fasse tra-  
 “ vailler à tous ces ouvrages pour lesquels Mr Bégon  
 “ est chargé de faire fournir la somme de cinq mille  
 “ livres sur le fonds des fortifications, mis en réserve.  
 “ Fait et arrêté au Conseil de marine, le 6 Juillet 1718.  
 “ (Signé) L. A. DE BOURBON, le MARÉCHAL D'ESTRÉES.”

Comme on le voit par cette dernière instruction, Mr de Lery n'avait pas seulement à fortifier Québec et Montréal ; il avait encore à construire ou à réparer d'importants édifices. Mais, avec des ressources limitées, quel moyen de faire avancer des travaux aussi considérables, et dont l'exécution était en partie suspendue ? Néanmoins, de retour en Canada, l'Ingénieur se mit en devoir de remplir les vues de la Cour, et il n'en tint pas à lui si

son œuvre ne marcha pas plus rapidement. C'est ce que donne à entendre une nouvelle dépêche du Conseil, propre à ranimer le courage de Mr de Lery. Elle est ainsi conçue : " Le Conseil a expliqué au Sieur Chaussegros, par sa dépêche du 6 Juillet 1718, ses intentions au sujet de l'enceinte de Montréal. Il se bornera à lui dire par celle-ci que Mr de Vaudreuil, pour des raisons que le Conseil a approuvées, n'a pas donné suite, l'année dernière, aux travaux de cette enceinte et que cependant on a continué à prélever une taxe sur les habitants et sur les Communautés de cette ville. Comme il y a lieu de croire qu'il en a été de même, cette année, il se trouvera qu'en 1720 on aura en main trois années de fonds, avec lesquels on pourra avancer l'ouvrage, auquel Sa Majesté destine aussi les revenus nets des fonds de vingt mille livres, provenant des charges de l'année dernière, pour la construction des prisons et salles d'audience à Montréal et aux Trois-Rivières. Des ordres sont envoyés à ce sujet à MM. de Vaudreuil et Bégon, afin qu'ils fassent rendre compte, au Trésorier de Montréal, des sommes qui ont été payées par les habitants pour l'enceinte de cette ville.

" Quant aux fortifications et à l'enceinte de Québec, dont le plan a été arrêté et remis au Sieur Chaussegros, voici ce qui a été résolu. Comme il est resté en caisse, sur les fonds remis en 1717, une somme de vingt-quatre mille quatre cents quarante-une livres, sur laquelle, suivant l'état envoyé par MM. de Vaudreuil et Bégon, il y aura à déboursier quatre mille quatre cents livres pour l'entretien et les réparations à Québec, Montréal, Trois-Rivières et le fort de Chambly, il restera vingt mille quarante-une livres, qui, jointes aux trente mille livres qui sont envoyées cette année, pour les travaux de fortifications de l'année prochaine, formeront la somme de cinquante mille quarante-une livres que le Roi destine aux ouvrages d'enceinte de Québec ; le Sieur Chaussegros fera commencer les travaux

“ l’année prochaine, en observant de finir solidement la  
 “ partie qui pourra être faite pour cette somme, sans  
 “ entreprendre d’étendre plus loin les ouvrages qu’il ne  
 “ pourrait ainsi terminer et qui seraient exposés à se  
 “ détériorer. Sa Majesté donne en conséquence des  
 “ ordres à MM. de Vaudreuil et Bégon, leur enjoignant  
 “ de fournir au Sieur Chaussegros les détachements de  
 “ troupes et les ouvriers et tous les autres secours dont  
 “ il pourra avoir besoin pour l’avancement et le perfec-  
 “ tionnement de cette entreprise. Le Sieur Chaussegros  
 “ aura soin de signer, chaque année, le bordereau des  
 “ dépenses, envoyé par MM. de Vaudreuil et Bégon. Fait  
 “ et arrêté au Conseil de marine, le 23 Mai 1719. (Signé)  
 “ L. A. DE BOURBON, LE MARÉCHAL D’ESTRÉES.”

M<sup>r</sup> de Lery était à Québec, occupé à surveiller les  
 travaux de cette ville, lorsque le 9 Juin 1720, lui parvint  
 de la Cour une communication, demandant un état des  
 dépenses et annonçant de nouvelles allocations. La voici :  
 “ Le Conseil a reçu vos lettres du 28 et 29 Octobre et du  
 “ 2 Décembre, de l’année dernière, avec les papiers qui  
 “ y étaient joints.

“ Il espère que vous emploierez utilement, cette année,  
 “ les fonds destinés aux travaux et à l’enceinte de Québec.  
 “ A cause de la diminution sur les espèces, il n’en remet  
 “ point pour les travaux de 1721 ; mais il donne ordre à  
 “ MM. de Vaudreuil et Bégon, s’ils trouvent de l’argent  
 “ dans les mois d’Octobre et de Novembre, de faire tirer  
 “ des lettres de change jusqu’à concurrence de soixante  
 “ mille livres sur les fonds de 1721.

“ Il leur marque aussi d’envoyer le plus tôt qu’ils pour-  
 “ ront un état, signé de vous, qui fasse connaître toutes  
 “ les dépenses qu’il y aura à faire en Canada pour achever  
 “ les ouvrages, dont les plans et projets ont été arrêtés,  
 “ et qui explique quels fonds on pourra employer chaque  
 “ année.

“ Il a été fait un fonds de cinq mille livres pour l’en-

“ ceinte de Montréal, sur l'état des charges de cette  
“ année. (Signé) L A. DE BOURBON, LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.”

Avec des sommes aussi restreintes, Mr de Lery ne pouvait procéder que lentement. Il poussa, toutefois, les travaux des Trois-Rivières avec tant de vigueur, qu'il mérita les compliments de la Cour. Le Conseil lui exprime ainsi sa satisfaction, par la bouche du prince Régent :  
“ Paris 24 Juin 1721. Le Conseil a appris avec plaisir  
“ que les prisons et la salle d'audience des Trois-Rivières  
“ étaient commencées et que vous comptiez les voir  
“ achevées dans le mois de Mai. Il a écrit à MM. de  
“ Vaudreuil et Bégon de faire terminer aussi la salle  
“ d'audience, les prisons et le logement du concierge de  
“ Montréal.

“ Au moyen des fonds qui sont remis pour les dépenses  
“ de la Colonie, Mr Bégon pourra remplacer, à la caisse  
“ des fortifications, seize mille neuf cents cinquante-une  
“ livres qu'il a avancées aux soldats. Avec cette somme  
“ et les cinq mille livres, portées sur l'état des charges  
“ pour ces bâtiments, et que Mr Bégon a ordre de faire  
“ rentrer, il sera possible, non-seulement d'achever ces  
“ bâtiments, mais encore de travailler à l'enceinte de  
“ Montréal. Le Conseil écrit à Mr Bégon de ne point  
“ employer ces fonds à d'autres ouvrages, sous quelque  
“ prétexte que ce soit.

“ On ne peut, cette année, remettre les quatre vingt  
“ treize mille trois cents soixante-dix livres demandées  
“ pour les ouvrages de cette même année ; peut-être le  
“ pourra-t-on l'année prochaine. En attendant, le Conseil  
“ fait remettre huit mille livres pour les réparations. Si  
“ cette somme n'est pas suffisante pour toutes celles qui  
“ sont à faire, il donne ordre à MM. de Vaudreuil et  
“ Bégon de ne l'employer qu'à celles que vous jugerez  
“ les plus urgentes.

“ Le Conseil n'a point encore reçu le plan en relief de  
“ la ville et des fortifications de Québec ; les caisses qui  
“ les renferment étant trop grosses et trop pesantes pour

“ les voitures ordinaires, il a fallu les envoyer par mer, de Rochefort au Havre, d'où elles arriveront incessamment à Paris. Le Conseil espère que vous enverrez, cette année, celui de l'enceinte de la ville de Montréal. (Signé) A. DE BOURBON.” Par cette lettre, on voit que si les fortifications de Québec et le mur d'enceinte de Montréal n'avaient pas fait plus de progrès, c'est parce que les fonds qui y avaient été destinés, si peu considérables qu'ils fussent, avaient été employés à autre chose. On voit aussi quelle tâche s'était imposée Mr de Lery, en entreprenant tous ces reliefs qui enrichissent aujourd'hui le Ministère de la marine, à Paris.

L'année suivante, le gouvernement français envoya, en partie, par la flûte *Le Chameau*, les cent milliers d'ardoises destinées à couvrir les bâtiments et les magasins du Roi. En même temps, pour pouvoir continuer les fortifications et réparations, il fit faire un fonds de vingt mille livres, en espèces, dont sept mille devaient être employées à achever le pavillon du Château de Québec, et cinq mille, à prendre sur l'état du domaine, devaient être affectées à l'enceinte de Montréal. A l'aide de ces nouveaux secours, Mr de Lery pressa les travaux. Il s'en occupait activement depuis trois ans, lorsque le Baron de Longueuil, Gouverneur par intérim, jugeant à propos de fortifier Niagara, ou au moins d'y élever d'autres bâtiments, le pria de s'y transporter : “ Je prie Mr Chaussegros de Lery, Ingénieur, lui écrivait-il le 28 Mars 1726, de faire travailler incessamment à la construction de la maison de Niagara qu'il placera dans l'endroit qu'il jugera le plus convenable. C'est un ouvrage d'une nécessité indispensable, l'ancienne maison étant en bois et n'offrant aucun moyen de s'y conserver, à moins qu'on ne s'y fortifie. Il est d'ailleurs de la dernière conséquence de profiter des dispositions favorables dans lesquelles sont les Iroquois à notre égard. Je me charge de faire approuver cette dépense par la Cour. (Signé) LONGUEUIL.”

N'ayant pas reçu ordre de la Cour d'entreprendre ces travaux, M<sup>r</sup> de Lery avait tout lieu de craindre qu'il ne fût désapprouvé. Il était sous cette impression, lorsque, l'année suivante, il reçut cette lettre de M<sup>r</sup> Maurepas, le nouveau Ministre de la Marine : " Brest, 13 Mai 1727. " M<sup>r</sup> le Marquis de Beauharnois et M<sup>r</sup> Dupuy m'ont envoyé, Monsieur, les cartes et plans que vous leur avez remis, avec le mémoire qui explique les raisons qui vous ont porté à faire construire la maison de Niagara dans l'endroit, où feu le Marquis de Denonville avait fait élever un fort en bois que le temps a détruit, au lieu de le placer au portage, où était l'ancienne maison. Sa Majesté a bien voulu l'approuver. Elle a été satisfaite de vos soins et de la diligence que vous avez mise à conduire cet ouvrage. M<sup>r</sup> de Beauharnois vous dira les intentions de Sa Majesté par rapport aux autres travaux et à leur continuation. Veillez à ce que les ouvrages soient bien solides. M<sup>r</sup> le Marquis a demandé pour vous la Croix de S<sup>t</sup> Louis, lorsque Sa Majesté fera une nouvelle promotion. (Signé) MAUREPAS."

Avec un Gouverneur aussi entreprenant que l'était M<sup>r</sup> de Beauharnois, les ouvrages ne pouvaient plus languir. Mais comme le gouvernement français qui fournissait en grande partie les dépenses, s'était réservé le droit de les contrôler, il n'était pas entièrement libre de ses mouvements. A sa suggestion, M<sup>r</sup> de Lery avait fait un plan de citadelle pour Québec, et l'avait envoyé au Ministre. Voici la réponse qu'il en reçut : " Versailles, 24 Mai 1728. " J'ai été bien aise d'apprendre, Monsieur, que la maison de Niagara et la clôture de palissade qui l'entoure, soient finies. On ne fera rien à l'ancienne maison de traite qui est au portage, son rétablissement étant inutile.

" Les plans que vous avez faits pour la construction d'une citadelle à Québec et pour l'enceinte de Montréal, m'ont été envoyés. MM. de Beauharnois et Dupuy vous expliqueront les intentions du Roi à cet égard.

“ Sa Majesté ne veut point faire construire de hangar à  
 “ Québec, cette dépense lui paraissant inutile. Quant au  
 “ changement de la poudrière que vous vous proposez  
 “ de placer dans les deux poternes de l'ancienne forti-  
 “ fication, située sur le Cap aux Diamants, j'ai hésité à  
 “ l'approuver, craignant que cet endroit ne fût trop  
 “ humide, et dès lors préjudiciable à la conservation des  
 “ poudres. J'écris à MM. de Beauharnois et Dupuy de  
 “ l'examiner avec vous. (Signé) MAUREPAS.”

Croyant avoir suffisamment fait connaître les intentions  
 de la Cour, qui étaient de viser à la fois à la solidité et à  
 l'économie, et ne voulant pas, d'un autre côté, mettre  
 obstacle à l'achèvement d'ouvrages qui devenaient de plus  
 en plus urgents, le Ministre, sur les représentations de M<sup>r</sup>  
 de Beauharnois, obtint un crédit supplémentaire, et en  
 donna ainsi avis à M<sup>r</sup> de Lery : “ Versailles, 11 Avril 1730.  
 “ Monsieur, les fonds que MM. de Beauharnois et Hocquart  
 “ ont demandés pour les réparations à faire aux Batteries  
 “ royale et de Vaudreuil, ont été commandés. Je vous  
 “ recommande d'y faire travailler avec le plus de solidité  
 “ et d'économie qu'il vous sera possible.

“ Ces Messieurs m'ont informé de tout ce qui concerne  
 “ la découverte de l'ardoiserie sur la terre de MM. Sarazin<sup>1</sup>  
 “ et Hazeur, et des mesures que ces propriétaires ont  
 “ prises pour l'exploiter. Si elle est aussi abondante  
 “ qu'on le croit, il y a lieu d'espérer qu'on s'en servira  
 “ utilement pour couvrir les maisons de la Colonie, ce  
 “ qui contribuera beaucoup à prévenir les incendies.

“ Outre les fonds ordinaires de dix-sept mille deux cents  
 “ cinquante livres, annuellement destinés aux travaux

<sup>1</sup> Par la découverte de la plante à laquelle il a donné son nom, M<sup>r</sup> Sarrasin a acquis une grande célébrité dans le pays. C'était un savant du premier ordre. “ M<sup>r</sup> Sarrasin, correspondant de l'Académie, Médecin du Roi, habile dans la médecine, l'anatomie, la chirurgie et la botanique, écrit Charlevoix, a l'esprit fort orné, et ne se distingue pas moins dans le Conseil Supérieur, dont il est membre, que par sa science en tout ce qui touche à sa profession.” M<sup>r</sup> l'abbé Bois l'estimable auteur des Vies du Chevalier de Sillery, de Mgr. de Laval, etc., a donné une Notice biographique assez étendue du D<sup>r</sup> Sarrasin.

“ d’enceinte de Montréal, Sa Majesté en a ordonné un  
 “ extraordinaire de vingt mille livres qui est employé sur  
 “ l’état de la présente année, ce qui contribuera beaucoup  
 “ à l’avancement de cet ouvrage, auquel je vous prie de  
 “ donner une grande application. (Signé) MAUREPAS.”

M<sup>r</sup> de Lery consacra cinq années à poursuivre ces travaux. Il venait de recevoir une lettre du Ministre, en date du 23 Avril 1735, accusant réception de son plan de la ville de Montréal, lorsqu’il fut appelé par M<sup>r</sup> de Beauharnois à élever le fort de la Pointe à la Chevelure. Il employa à la construction de ce fort le peu de temps que lui laissaient ses occupations à Montréal. Dans cet intervalle, il reçut trois nouvelles lettres du Ministre. Par la première, du 2 Avril 1736, M<sup>r</sup> de Maurepas lui mandait que, sur les rapports qui lui avaient été faits par MM. de Beauharnois et Hocquart, tant sur l’enceinte de Montréal que sur le fort de la Pointe à la Chevelure, il ne doutait pas que ces travaux ne fussent entièrement achevés dans le cours de l’année suivante, et qu’il serait heureux de le présenter à son tour au Roi pour la Croix de S<sup>t</sup> Louis. Par la seconde, du 6 Mai 1737, également datée de Versailles, il lui marquait qu’il avait appris avec plaisir que les ouvrages progressaient et qu’il espérait toujours qu’ils seraient terminés dans la présente année. “ Monsieur, ajoutait-il dans la troisième du 13 Mai 1739 et envoyée de Marly, j’ai reçu le compte des travaux qui ont été exécutés l’année dernière dans la Colonie. J’ai été satisfait de ces opérations, et j’ai voulu vous en donner une preuve en procurant à votre fils la place de Sous-Ingénieur qui était remplie par le Sieur Dugué.”

D’après cette dernière lettre du Ministre, on voit que M<sup>r</sup> de Lery était marié, et se trouvait à la tête d’une famille. En effet, il avait épousé à Québec, le 13 Octobre 1717, M<sup>lle</sup> Marie René le Gardeur de Beauvais. Cette Demoiselle appartenait à l’illustre famille, dont il a été parlé plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage. M<sup>r</sup> René le Gardeur de Beauvais, père de M<sup>lle</sup> Marie René, était

fil de Mr Charles le Gardeur, Sieur de Tilly, <sup>1</sup> et de Dame Geneviève Juchereau. En 1794, et non en 1793, comme il a été dit par erreur, le 19 Septembre, alors qu'il était dans sa trente-quatrième année, il avait épousé M<sup>lle</sup> Barbe de St Ours, ainsi qu'il a été rapporté. De ce mariage, auquel avaient assisté Mr de Repentigny, Mr Juchereau, Lieutenant-Général Civil et Criminel, Mr de la Vallière, Capitaine, Mr le Chevalier des Grais, etc., étaient nés plusieurs enfants, entr'autres : — Louis-Hector qui eut pour parrain Mr de Callières, Gouverneur de Montréal ; — René lequel, étant devenu Capitaine de frégate et de port à Québec, comme il a été dit, mourut à St Domingue, après avoir été décoré de la Croix de St Louis ; — Marie-René qui fut tenue sur les fonts sacrés par Mr Jean-Baptiste de St Ours et par Dame Geneviève Marganne de la Valterie, épouse de Mr Delisle, Lieutenant. C'est celle-là même dont Mr de Lery demanda et obtint la main. Elle avait reçu le jour à Villemarie, le 5 Octobre 1697.

Le mariage eut lieu à Québec, où M<sup>lle</sup> Louise, une de ses sœurs, avait pris le voile à l'Hôpital-Général, sous le nom de St Vallier. Nous avons encore l'acte de mariage.

- 1 De son mariage avec M<sup>lle</sup> Juchereau, Mr de Tilly avait eu douze enfants, six fils et six filles : Catherine, Marie, Louise-Marie, Françoise-Charlotte, Marguerite, la Mère S<sup>te</sup> Catherine, Louis, René, S<sup>t</sup> Michel, Delisle marié à M<sup>lle</sup> de la Valterie, et deux autres, dont l'un devint Capitaine d'Infanterie. — Catherine épousa, en 1668, Mr Pierre Souillé ; — Marie fit alliance, en 1672, avec Mr Alexandre Berthier ; — Louise-Marie contracta mariage, en 1689, avec Mr Auguste-Rouer, Sieur de la Cardonnière, fils de Mr de Villeray, Conseiller ; — Françoise-Charlotte entra, en 1689, dans la famille d'Amours de Clignancourt ; — enfin, Marguerite devint l'épouse, en 1684, de Mr Louis-Joseph des Grais, que nous avons eu tort d'appeler précédemment de Grey. — Parmi les garçons, Louis, ou Noël suivant d'autres, épousa M<sup>lle</sup> Madeleine Boucher, fille de Mr P. Boucher, dont nous avons fait connaître la famille, et fut père de M<sup>lle</sup> Angélique le Gardeur, épouse de Mr Pierre Aubert de Gaspé qui, par ce mariage, fut mis en possession d'une partie de la Seigneurie de St Antoine de Tilly ; — René fit alliance, comme on vient de le dire, avec M<sup>lle</sup> Barbe de St Ours, et eut les enfants mentionnés plus haut ; — S<sup>t</sup> Michel mourut à Rochefort, où il était Lieutenant de vaisseaux ; — Delisle périt dans un combat contre les Sauvages, ainsi que son plus jeune frère.

" L'an 1717, le 3 Octobre, nous avons reçu le mutuel  
 " consentement de mariage entre Mr Gaspard Chausse-  
 " gros, Ingénieur de la marine, fils de feu Gaspard  
 " Chaussegros, Ingénieur du Roi, et de Dame Anne de  
 " Vidal, ses père et mère, de la Paroisse de Notre-Dame,  
 " Diocèse et ville de Toulon, d'une part; et de l'autre,  
 " Melle Marie René le Gardeur de Beauvais, fille de Mr  
 " René le Gardeur de Beauvais, Capitaine d'une Com-  
 " pagnie du détachement de la marine, et de Dame Marie-  
 " Barbe de St Ours, ses père et mère, de la Paroisse de  
 " Villemarie, de notre Diocèse; lesquels nous avons dis-  
 " pensés de la publication des trois bans et leur avons  
 " donné la bénédiction nuptiale, selon les cérémonies  
 " prescrites par la sainte Eglise, en présence de Mr le  
 " Gardeur de Beauvais, père de la dite épouse, de M-  
 " Pierre le Gardeur, son oncle, Capitaine, de Mr le Che-  
 " valier de St Ours, de Mr de Contreccœur, de Mr Aubert,  
 " tous proches parents de la mariée; et, du côté de Mr  
 " Chaussegros, de Mr de la Corne, Major des troupes, de  
 " Mr Amariton,<sup>1</sup> de Mr DuPlessis Faber; en présence  
 " encore de M<sup>de</sup> Bégon, Intendante du pays, de M<sup>de</sup> de  
 " Beauvais, de M<sup>de</sup> le Gardeur, de M<sup>de</sup> de Repentigny, de  
 " M<sup>de</sup> d'Eschaillons et autres Dames et Demoiselles qui  
 " ont signé avec les époux et les parents des conjoints.  
 " (Signé) † JEAN, EVÊQUE DE QUÉBEC."

A l'époque où nous en sommes de sa carrière, Mr de  
 Lery avait déjà exécuté d'immenses travaux. Comprenant  
 que les meilleures entreprises éprouveraient toujours des  
 difficultés, tant que le Canada ne pourrait tirer de son  
 sein les matières premières, et qu'il serait obligé de tout

1 Mr Amariton fut un des plus intrépides officiers de son temps.  
 Enseigne en 1696, il fut fait Lieutenant en 1702. C'est en cette qua-  
 lité qu'il se couvrit de gloire à Terre Neuve. " Avec 4 soldats et 8  
 " volontaires, rapporte Charlevoix, il attaqua en plein midi le Forillon,  
 " et, à la barbe de 300 Anglais qui étaient dans le hâvre, emporta le  
 " fort, sans perdre aucun des siens, se rendit maître de cinq habita-  
 " tions et de trois bâtiments." Mr Amariton laissa un fils, également  
 distingué, qui fit honneur à sa profession.

attendre de la mère-patrie, il s'appliqua à encourager les usines et les chantiers de construction. C'est là un service non moins important qu'il rendit au pays. A l'occasion des forges de St Maurice, dont il avait activé les travaux, après lui avoir parlé de son fils, le Ministre lui écrivait de Versailles, le 2 Mai 1740 : " Je suis bien aise, " Monsieur, que votre fils ait marché, dans le détachement " du Baron de Longueuil, contre les Chicachas, et je " souhaite que les témoignages qui me reviendront de sa " conduite, me mettent à même de lui procurer de l'avancement.

" MM. de Beauharnois et Hocquart ne m'ont pas laissé " ignorer ce que vous avez fait pour l'établissement des " forges de St Maurice. Ils m'ont aussi rendu compte de " ce qui a été fait, l'année dernière, aux fortifications, et " je leur ai expliqué les intentions du Roi sur cette matière.

" Ils m'ont envoyé la carte que vous avez dressée de la " Baie St Paul et je leur fais connaître également la volonté du Roi au sujet de cet endroit.

" Adressez moi les plans et les cartes que vous avez à " envoyer pour le dépôt de la marine: (Signé) MAUREPAS."

Tant d'utiles services ne pouvaient rester sans récompense. Le 17 Mai 1741, Mr de Maurepas annonçait à Mr de Lery que, se rendant aux vœux de Mr de Beauharnois et aux siens, le Roi l'avait enfin fait Chevalier. " Le Roi " a bien voulu, Monsieur, approuver la proposition que " je lui ai faite de vous accorder la Croix de St Louis " et j'envoie à Mr le Marquis de Beauharnois la Croix et " les ordres nécessaires pour votre réception. Je me suis " volontiers porté à vous procurer cette marque d'honneur, persuadé qu'elle excitera votre zèle et votre " attention pour les fonctions de votre emploi.

" J'ai aussi procuré à votre fils une Expectative d'Enseigne en second sur les bons témoignages qui m'ont " été rendus de la conduite qu'il a tenue dans la campagne contre les Chicachas. (Signé) MAUREPAS."

Déjà en 1720, voulant lui donner une preuve de son estime, le Monarque, de l'avis du Duc d'Orléans, son oncle, l'avait confirmé dans son grade de Capitaine et avait enjoint au Gouverneur Général de le faire reconnaître comme tel.

Ne voyant dans cette nouvelle faveur qu'un motif de plus, de mieux servir le Roi et son pays d'adoption, le Chevalier de Lery donna plus que jamais ses soins à l'érection des chantiers qu'il projetait depuis longtemps. Dans ce but, il avait fait dans l'automne de 1740, de concert avec Mr Hocquart, une excursion dans le voisinage du lac Champlain, afin de s'assurer de la qualité des bois propres à la construction. En ayant rendu compte au prince, L. J. de Bourbon, il en reçut la réponse suivante :

“ Paris, 8 Mars 1741. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre  
 “ du 20 Octobre dernier. J'ai lu avec plaisir le récit que  
 “ vous me faites de votre voyage, avec Mr Hocquart, dans  
 “ le lac Champlain, pour la découverte des bois de cons-  
 “ truction et le nouvel établissement d'une forge aux  
 “ Trois-Rivières. Je vous prie d'être persuadé que, lors-  
 “ que l'occasion se présentera, je serai fort aise de vous  
 “ marquer, Monsieur, l'estime que j'ai pour vous. (Signé)  
 “ L. J. M. DE BOURBON”

Etant demeuré convaincu que le Canada possédait la plus riche variété de bois qu'il fut possible de désirer, Mr de Lery donna ses plans. C'est alors que le Ministre, craignant sans doute que son projet n'entraînât le gouvernement dans de trop grandes dépenses, lui écrivit la lettre suivante : “ Fontainebleau 27 Avril 1742. Il est  
 “ nécessaire, Monsieur, que vous communiquiez à Mr  
 “ Hocquart le projet que vous avez entrepris pour l'éta-  
 “ blissement d'un nouveau chantier de construction et  
 “ que vous lui donniez sur cet objet tous les éclaircisse-  
 “ ments dont il pourra avoir besoin pour prendre un parti  
 “ et m'en rendre compte.

“ Par ce qui m'a été mandé sur ce qui a été entrepris

“ pour mettre les Bastions de Québec en état de défense,  
 “ j’ai lieu de croire que tout a été terminé avant le com-  
 “ mencement de l’hiver, et que ces réparations ont été  
 “ faites avec la solidité convenable.

“ J’ai fait donner à votre fils une place d’Enseigne  
 “ dont l’Expectative lui avait été accordée l’année der-  
 “ nière. Vous avez également appris que la place de  
 “ Capitaine de port à Québec a été accordée au Sieur de  
 “ Beauvais, votre beau-frère, et que le commandement de  
 “ la flûte *Le Canada* lui a pareillement été confié. Je me  
 “ suis porté avec plaisir à leur procurer ces grâces, per-  
 “ suadé qu’ils s’en rendront dignes par leur zèle et leur  
 “ application au service.

“ Il a été rendu un arrêt qui règle la manière dont il  
 “ doit être pourvu aux réparations du palais épiscopal, et  
 “ comme c’est vous qui devez les suivre, je vous recom-  
 “ mande d’y apporter vos soins, afin que l’ouvrage soit  
 “ fait avec autant d’économie que de solidité. (Signé)  
 “ MAUREPAS.”

Nonobstant cette lettre du Ministre, Mr de Lery, après  
 avoir terminé le bassin de Québec, eût bien désiré cons-  
 truire un autre chantier à l’Ile d’Orléans, tant à cause  
 de la position de cette Ile, que de la proximité des riches  
 forêts qui la couvraient en tout sens ; mais, ne voulant  
 rien entreprendre sans l’agrément de la Cour, il en écrivit  
 au Ministre qui lui fit la réponse qu’on va lire : “ Ver-  
 “ sailles, 6 Avril 1744. La cale qui a été faite vis-à-vis le  
 “ chantier, devant produire de bons résultats, tant pour  
 “ la facilité des constructions que pour la sûreté des  
 “ vaisseaux, qui, après avoir été mis à l’eau, viendraient  
 “ à échouer, le Roi en a approuvé l’établissement.

“ Quant au projet de faire un nouveau chantier à la  
 “ pointe de l’Ile d’Orléans, il ne faut pas y songer à pré-  
 “ sent. Cependant communiquez vos projets à MM. de  
 “ Beauharnois et Hocquart. Ils m’ont rendu compte des  
 “ ouvrages faits aux bâtimens de l’Evêché, et j’ai pourvu  
 “ aux fonds nécessaires pour le paiement. Pour ce qui est

“ de la Chapelle et du rétablissement de la porte cochère  
 “ et du mur qui y est attenant, j'explique à MM. de  
 “ Beauharnois et Hocquart les instructions de Sa Majesté.

“ J'ai procuré à votre second fils l'Expectative d'Ensei-  
 “ gne que Mr le Marquis de Beauharnois avait demandée  
 “ pour lui. (Signé) MAUREPAS.”

Le projet d'un chantier à l'Île d'Orléans souriait tou-  
 jours à Mr de Lery ; mais survinrent des affaires plus  
 pressantes qui l'en détournèrent. Il fallut fortifier les  
 postes de Niagara et de Frontenac ; le Ministre lui-  
 même l'y avait engagé par sa dépêche du 5 Mai 1745.  
 Par celle du 23 Février 1748, il rappelait l'attention de  
 l'Ingénieur sur les fortifications de Québec : “ Le Roi  
 “ ayant approuvé que les fortifications de Québec soient  
 “ continuées, lui disait-il, il ne reste plus qu'à souhaiter  
 “ qu'elles produisent les avantages qu'on y a fait envi-  
 “ sager et que ces travaux aient été faits avec toute la  
 “ solidité possible. Le projet de faire vouter les deux  
 “ corps de casernes a été approuvé par le Roi ; vous  
 “ pouvez en conséquence l'exécuter. A la place du Sieur  
 “ Boucher qui a reçu une autre destination, un autre  
 “ Ingénieur sera envoyé. En attendant, le Sieur de  
 “ Couagne, Sous-Ingénieur, se rendra dans la Colonie.  
 “ (Signé) MAUREPAS.”

Cette lettre est la dernière communication que Mr de  
 Lery ait reçue du Ministre. Cinquante ans d'utiles services  
 lui donnaient droit à une honorable retraite ; il avait  
 d'ailleurs des enfants qui le remplaçaient admirablement  
 et sur l'habileté desquels il pouvait se reposer. En 1733,  
 il avait obtenu, sur la rivière Chambly, une concession  
 de deux lieues de front sur trois de profondeur. C'est à  
 faire des travaux d'exploitation sur cette terre, qu'il con-  
 sacra les dernières années de sa vie. Il y était occupé,  
 lorsqu'en 1749 il reçut de l'un de ses frères la lettre  
 qu'on va lire. On voit que c'est un officier qui écrit à un  
 autre officier : “ Toulon, 24 Avril 1749. Mon cher frère,  
 “ j'ai reçu votre lettre que vous m'avez fait le plaisir de

“ m'écrire, et je suis ravi que vous soyez tous en bonne  
“ santé. J'ai reçu aussi les deux procurations pour vendre  
“ votre maison à M<sup>r</sup> de Mine, mais je n'ai pas cru devoir  
“ laisser sortir cette maison de la famille.

“ On se loue fort ici de la frégate *Le Canada*. Les  
“ officiers de M<sup>r</sup> de Court qui sont venus ici de Rochefort  
“ pour armer son Escadre, en ont parlé en bien, ainsi  
“ que de M<sup>r</sup> de Beauvais qui la commande. Je serais heu-  
“ reux s'il se rendait jusqu'ici, où est arrivé *Le Caribou*.  
“ Sur le pied où l'on construit ici les vaisseaux du Roi,  
“ on ferait beaucoup mieux de les faire en Canada, où le  
“ bois est trois fois moins cher, surtout si on doit y  
“ établir, comme on le dit, une fonderie de canons, la  
“ qualité du fer étant beaucoup supérieure à celle d'Es-  
“ pagne.

“ La guerre vient d'être déclarée à la Grande-Bretagne.  
“ Le commerce en souffrira ; mais le Roi ne pouvait  
“ faire autrement : nos vaisseaux marchands étaient sans  
“ cesse insultés et ne pouvaient plus entrer dans la rade  
“ des Iles d'Yères, ni en sortir. C'est à ce point qu'il a  
“ fallu attaquer l'ennemi avec la flotte espagnole qui  
“ était détenue ici depuis depuis deux ans. Le combat a  
“ eu lieu le 22 Février. Il a commencé à une heure  
“ après midi presque sous nos yeux, à cinq ou six lieues  
“ au Sud-Ouest du Cap Sepet, et a duré jusqu'à six heures  
“ du soir. Les Anglais avaient trente-cinq vaisseaux,  
“ dont dix à trois ponts : nous n'en avons que vingt, dont  
“ neuf petites frégates ; les Espagnols en avaient dix.  
“ M<sup>r</sup> de Court avait donné le signal à la flotte espagnole  
“ de se tenir près de la nôtre ; mais, soit qu'elle ne se soit  
“ pas aperçue des signaux, soit qu'elle n'ait pas eu le  
“ temps d'exécuter ce mouvement, elle fut brusquement  
“ attaquée par celle de l'Amiral Mathews qui, la voyant  
“ isolée, l'enveloppa de toutes parts. Déjà un de ses  
“ vaisseaux, *Le Poder*, s'était rendu, et *Le Réal* de dix-neuf  
“ canons, portant le Commandant, était presque com-  
“ plètement démâté. Il luttait seul contre dix-huit vais-

“ seaux anglais. Il était temps que M<sup>r</sup> de Court arrivât.  
 “ Il parut enfin. Alors commença une nouvelle action,  
 “ impossible à décrire. Elle dura une heure entière, et  
 “ la nuit seule vint séparer les combattants. Tous les  
 “ vaisseaux étaient mêlés, et c'était partout une confusion  
 “ incroyable.

“ Le lendemain, nous reprîmes *Le Poder*, et comme les  
 “ Espagnols avaient été fort maltraités, nous fîmes passer  
 “ leurs vaisseaux sous le vent de notre Escadre. Les  
 “ Anglais qui s'étaient ralliés, vinrent, vent arrière, pour  
 “ les attaquer ; mais voyant M<sup>r</sup> de Court prêt à les recevoir,  
 “ quoiqu'il n'eut que dix-sept vaisseaux de ligne, ils  
 “ n'osèrent le faire avec un nombre presque double, et  
 “ passèrent outre. Nos pertes ont été insignifiantes :  
 “ nous n'avons eu que trente ou quarante tués ou blessés.  
 “ Il n'en pas été ainsi du côté des Espagnols ; on porte à  
 “ sept ou huit cents le nombre de leurs tués et blessés.  
 “ Celui des Anglais a été plus grand encore.

“ Notre armée de terre est commandée par le prince  
 “ de Conty. Avec celle de Don Philippe, elle s'est  
 “ emparée, il y a deux jours, du Comté de Nice. Depuis  
 “ que ces événements ont eu lieu, le Roi d'Angleterre a  
 “ envoyé à la Cour un Ambassadeur extraordinaire,  
 “ portant des propositions de paix. C'est Milord Quinston.  
 “ Puisse la paix être faite !

“ Je ne doute pas que mon frère ne fasse honneur à la  
 “ lettre de change que vous lui avez envoyée. Ma sœur  
 “ me charge de vous faire ses compliments. Ma femme,  
 “ mon fils aîné, le cadet, vous présentent leurs respects,  
 “ ainsi que ma petite fille. Croyez-moi toujours, mon  
 “ cher frère, votre etc. (Signé) CHAUSSEGROS.”

Ce fils cadet, dont il est ici question à la fin de la lettre,  
 est celui-là même qui devint plus tard Contre Amiral, et  
 au sujet duquel M<sup>r</sup> Guérin s'exprime ainsi dans son  
*Histoire maritime de France* : “ Marin-Benoit Chaussegros  
 “ appartenait à une famille, qui, pendant près d'un siècle,  
 “ a fourni des Ingénieurs distingués à la Nouvelle-

“ France. Né en 1737, entré au service en 1748 comme  
“ Lieutenant des Gardes côtes du Bataillon de Toulon,  
“ fait Enseigne de port, dix ans après, Chaussegros n’avait  
“ pas tardé à comprendre que le service de port convenait  
“ aussi peu à son activité qu’à ses goûts, et, en dépit de  
“ son titre, il n’avait laissé échapper aucune occasion de  
“ s’embarquer. Il servait sur une frégate commandée  
“ par le savant Marquis de Chabert, dans l’Escadre de la  
“ Galissonnière, le vainqueur de Port Mahon, lorsque,  
“ satisfait de lui, le Marquis se l’attacha. En quinze  
“ ans, de 1756 à 1771, Chaussegros prit part à douze cam-  
“ pagnes scientifiques ou militaires. Ayant obtenu en  
“ 1772 la permission d’opter entre le service de port et  
“ celui de vaisseaux, il ne balançait pas un instant. Dès  
“ lors il avança rapidement. De Lieutenant de vaisseaux  
“ qu’il était en 1772, il devint Chevalier de S<sup>t</sup> Louis en  
“ 1773, Capitaine d’une Compagnie d’Infanterie en 1774,  
“ Lieutenant Colonel en 1779, Capitaine de vaisseaux en  
“ 1780. La belle conduite qu’il tint sur le vaisseau le  
“ *St. Esprit*, au combat naval de la Chesapeake, lui valut  
“ une pension. Enfin, en 1781, il fut fait Chef de Division.  
“ Il occupait ce grade, lorsque survint la Révolution.  
“ Alors, après avoir été nommé Major d’armes à Toulon,  
“ il fut élevé au poste de Commandant de la marine,  
“ puis, peu après, fut créé Contre-Amiral. On ne pouvait  
“ pas être investi de fonctions difficiles en des circons-  
“ tances plus tragiques. Aussi, ne voulant ni sacrifier son  
“ passé, ni exposer son avenir, et se trouvant placé entre  
“ deux partis également extrêmes avec lesquels son hon-  
“ neur ne lui permettait pas de transiger, il prétextait  
“ des raisons de santé, pour demander sa retraite.”

Mr de Lery vécut encore sept ans. Il mourut à Québec  
au mois de Mars 1756, dans la soixante-quatorzième  
année de son âge, et fut inhumé avec beaucoup de pompe  
et au milieu des regrets universels. “ Le 23 de Mars 1756,  
“ portent les registres de Québec, a été enterré dans  
“ l’Eglise paroissiale de cette ville Mr Joseph-Gaspard

“ Chaussegros, Écuyer, Sieur de Lery, Ingénieur en chef  
 “ de ce pays, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de  
 “ St Louis. Étaient présents, Mr LeMoyne de Longueuil,  
 “ Lieutenant du Roi à Québec, Mr de Ramezay, Major  
 “ de la place, et grand nombre d'autres de tout état et  
 “ condition.” M<sup>de</sup> de Lery était morte treize ans auparavant, un an après son père qui décéda, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, en 1742, et non en 1743, comme on nous l'a fait dire par erreur. Elle avait été également inhumée dans l'Eglise paroissiale de Québec.

De son mariage avec M<sup>lle</sup> de Beauvais, Mr de Lery avait eu, de 1720 à 1754, dix enfants, dont quatre avaient été enlevés à la fleur de l'âge : Marie-Gertrude, née en 1720 ;—René-Antoine, né et décédé en 1722 ;—Jeanne-Généviève, née en 1723 et morte cinq ans après ;—Joseph-Etienne, né et décédé en 1734. Les survivants furent : Gaspard-Joseph , Marie-Madeleine-Régis , Louise-Madeleine, Charles, Joseph-Antoinette et Marie-Gilles.

Marie-Madeleine-Régis, l'aînée des filles, née en 1723, épousa à Québec, le 20 Avril 1751, Mr Louis LeGardeur de Repentigny. Le mariage fut béni par Mr de la Corne, Chanoine de la Cathédrale. Parmi les personnes présentes, on remarquait MM. de St Ours, Capitaine ; Péan, Major ; de Bonne, de Montesson, des Meloises, de la Vallière, St Martin, de Lotbinière, Aubert de la Chesnaye, Foucault ; les Dames et les Demoiselles de Beaujeu, des Meloises, de Lery. Mr de Repentigny, dont M<sup>lle</sup> de Lery accepta ainsi la main, était fils de Mr Jean-Baptiste le Gardeur de Repentigny, Lieutenant d'Infanterie, et de Dame Catherine Juchereau. Comme nous devons, par la suite, reproduire plusieurs de leurs lettres, on nous permettra d'ajouter ici quelques détails à ce que nous avons déjà dit ailleurs sur la famille de Repentigny.

Suivant une généalogie qui nous a été communiquée par la gracieuse Demoiselle C. de Lery, de St<sup>e</sup> Marie de la Beauce, Mr Louis de Repentigny était arrière-petit-fils de Mr Pierre LeGardeur de Repentigny, qui, le premier,

de concert avec Mr Charles de Tilly, son frère, vint s'établir dans la Nouvelle-France, et eut cinq enfants : Jean-Baptiste, Villieu, du Ponceau, Catherine et une autre fille.—Jean-Baptiste, l'ainé, ayant épousé M<sup>lle</sup> Marguerite Nicolet, fut, comme il a été rapporté, père d'une nombreuse postérité. Outre les enfants que nous avons déjà nommés, le Gardeur de St Pierre, le Gardeur de Courtemanche, etc., il eut encore LeGardeur de Croisille, Jean-Paul qui épousa M<sup>lle</sup> Josephte LeNeuf de la Vallière, et plusieurs filles, dont une se fit Religieuse à l'Hôpital-Général de Québec, sous le nom de Sœur de la Visitation.—De son mariage avec M<sup>lle</sup> Agathe de St Père, Pierre le Gardeur, fils aîné de Jean-Baptiste, laissa plusieurs enfants, entr'autres : Jean-Baptiste qui, alors qu'il était Lieutenant, périt dans un combat contre les Sauvages;—Agathe qui fut quelque temps Seigneuresse de Repentigny,<sup>1</sup> et qui, après la mort de son mari, Mr Gouât des Grais, Conseiller à Québec, se retira, ainsi que Marie-Catherine, sa sœur, à l'Hôpital-Général de Villemarie, où elle mourut;—Michel qui, après avoir reçu le jour à Repentigny en 1679, mourut en 1763;—et Madeleine qui se fit Ursuline à Québec.—Issu du mariage de Jean-Baptiste, tué par les Sauvages, et de Dame C. Juchereau, Mr L. de Repentigny, époux de M<sup>lle</sup> de Lery, passa en France, après la conquête, de concert avec ses frères, devint Brigadier des armées, et, comme il a été dit, fut fait Gouverneur Général du Sénégal. Telle avait été la bravoure du Commandant du Bataillon de Montréal, à la bataille de St<sup>e</sup> Foye; que le Chevalier de Lévis ne craint pas de s'exprimer ainsi dans son journal des opérations militaires : “ Le Bataillon de la ville de Montréal,

<sup>1</sup> La Seigneurie de Repentigny fut vendue, en 1764, par le Chevalier de Repentigny, à Mr Jean-Baptiste Normand qui la revendit à son tour, en 1771, à Mr G. P. Christie qui la légua, en 1842, à Mr G. H. Gordon, lequel l'échangea, en 1846, avec Mr H. O. Andrews, contre une maison. Ce dernier l'a vendit, en 1848, à feu L. M. Viger, de sorte que cette Seigneurie appartient aujourd'hui à son épouse, née D<sup>lle</sup> Faribault.

“ sous les ordres de M<sup>r</sup> de Repentigny, a servi avec le “ même courage que les troupes réglées.” En 1750, conjointement avec M<sup>r</sup> de Bonne qui fut tué, comme on l’a vu, à cette bataille, M<sup>r</sup> de Repentigny avait obtenu, au Sault Ste Marie, une vaste concession de six lieues de front sur dix de profondeur, le long de la rivière qui sépare les deux lacs. C’est cette riche propriété qui a depuis doublé de valeur, que réclament aujourd’hui ses héritiers. De son mariage avec M<sup>lle</sup> de Lery, le Chevalier de Repentigny eut un fils : Louis LeGardeur, depuis Capitaine de vaisseaux. Celui-ci épousa à la Guadeloupe M<sup>lle</sup> Marguerite le Prevost Duquesnel, et en eut trois fils, dont deux sont morts sans laisser de postérité. Antoine - Camille LeGardeur, celui des trois qui eut des enfants, s’était aussi marié à la Guadeloupe. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Aimée de Ganthiaume qui lui donna un fils et trois filles. Suivant des informations que nous regardons comme très-exactes, une de ses Demoiselles, M<sup>lle</sup> Honorine, est devenue l’épouse de Léon Formose, Marquis de Barbençois, <sup>1</sup> Chevalier de S<sup>t</sup> Louis et de la Légion d’Honneur, et Sénateur.

Louise-Madeleine, sœur de la précédente, née en 1726, fit alliance avec M<sup>r</sup> Michel Chartier de Lotbinière, ainsi qu’il a été rapporté ailleurs. Le mariage eut lieu à

1 “ Le Marquis de Barbançois, né le 24 Mars 1792, et mort en “ 1863, dit la *Minerve*, appartenait à une famille très-ancienne qui “ jouit, dès le XI<sup>e</sup> siècle, des honneurs de la Cour et se distingua par “ ses services militaires et ses alliances. En 1826, il avait épousé “ M<sup>lle</sup> H. LeGardeur de Repentigny, arrière petite fille du Chevalier “ Louis de Repentigny, Gouverneur du Sénégal et concessionnaire, “ avec le Chevalier de Bonne, de la Seigneurie du Sault S<sup>te</sup> Marie. “ C’est à son infatigable énergie et à son activité persévérante qu’est “ due la revendication de cette immense propriété qui aujourd’hui ne “ contient pas moins de neuf Townships, avec un très-florissant village. “ Par ses démarches, il est parvenu à faire passer cette grave affaire “ du Congrès devant les tribunaux des États-Unis.” S’il est bien avéré qu’à raison des lois portées lors de l’Indépendance, les seuls héritiers reconnus par l’État, soient ceux qui sont restés dans le pays, cette succession reviendrait de droit à la famille de Lery. Quoiqu’il en soit, le Gouverneur du Sénégal ne doit pas être confondu avec le Gouverneur de Mahé, comme nous l’avons fait à tort, en nous appuyant mal à propos sur d’autres écrivains, ainsi que la suite le fera voir.

Québec, le 20 Novembre 1747, et fut béni par M<sup>sr</sup> Pontbriand, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, parmi lesquels on distinguait MM. Chartier de Lotbinière, prêtre, Duchesnay, Charles Chaussegros de Lery, officier dans les troupes, François Martel de Brouage, Godefroy de Tonnancour, Boucault, Chanoine de la Cathédrale, des Meloises, Joseph de Lery, et grand nombre de Dames et de Demoiselles. M<sup>de</sup> de Lotbinière mourut à Vaudreuil, à l'âge de quatre-vingts ans passés, non en 1802, <sup>1</sup> comme on nous l'a fait dire, mais en 1807. On ne peut rien ajouter à l'éloge qui en fut fait : “ D'une  
 “ beauté remarquable, M<sup>de</sup> Louise-Madeleine de Lery,  
 “ veuve de Michel Chartier, Marquis de Lotbinière, Che-  
 “ valier de S<sup>t</sup> Louis, conserva jusque dans son extrême  
 “ vieillesse ces manières distinguées qu'elle avait con-  
 “ tractées dans sa jeunesse et qu'elle tenait de famille.  
 “ Aux dons de la nature, elle joignait un esprit cultivé et  
 “ une grande variété de connaissances. Elle s'en servit  
 “ constamment pour le bonheur de sa famille, le bien  
 “ être et le soulagement des pauvres. La solide piété,  
 “ dont elle avait donné des preuves si touchantes pendant  
 “ toute sa vie, la soutint à ses derniers moments au milieu  
 “ de ses longues et cruelles douleurs. On ne pouvait se  
 “ lasser d'admirer sa patience et son courage. Ses funé-  
 “ railles ont eu lieu le quatre de ce mois au milieu d'un  
 “ immense concours de personnes que le mauvais temps  
 “ n'avait pu empêcher d'accourir des Paroisses voisines,  
 “ et qui tenaient à donner à l'illustre défunte, ainsi qu'à  
 “ sa famille, cette dernière marque de leur estime, de  
 “ leur attachement et tout à la fois de leurs regrets. Ses

<sup>1</sup> Malgré le soin que nous avons pris de vérifier les dates et de donner aux noms leur véritable orthographe, quelques erreurs typographiques nous ont échappé. Ainsi, on a mis à tort Dollar, au lieu de Dollard, 26 au lieu de 16 ; de Tresnoy, au lieu de Fresnoy ; dix, au lieu de six, en parlant de M<sup>r</sup> C. Lemoyne, 1685, au lieu de 1785, en parlant du Colonel de S<sup>t</sup> Ours, etc. Le lecteur éclairé saura rectifier de lui-même.

“dépouilles mortelles ont été déposées dans l’Eglise de  
“Vaudreuil.”

De son mariage avec Mr de Lotbinière, Melle de Lery avait eu, comme il a été dit, un fils et une fille. C’est ce fils qui devint, après l’Honorable Panet, Orateur de la Chambre d’Assemblée. Il décéda en 1822 et non en 1821, à Montréal et non à Vaudreuil, comme on nous l’a fait dire. Voici, avec les lignes que lui consacrèrent les journaux du temps, le magnifique éloge qu’en fit le vénérable Mr Roux, Supérieur du Séminaire, en remettant sa dépouille mortelle au Curé de Vaudreuil: “Est décédé  
“en cette ville l’Honorable M. E. G. Alain Chartier de  
“Lotbinière, Ecuyer, Seigneur de Lotbinière, Vaudreuil,  
“Rigaud, etc, membre du Conseil Législatif, à l’âge de  
“soixante-et-treize ans et quatre mois. Il laisse une  
“épouse et trois Demoiselles, pour lesquelles sa perte est  
“au-dessus de toutes consolations. Distingué par son  
“amabilité, sa tendresse pour sa famille, son zèle pour  
“le service de son Roi, son amour pour son pays et sa  
“charité pour les pauvres, il emporte les regrets de tous  
“les bons citoyens. Sa mémoire vivra dans le souvenir  
“de tous ceux qui ont eu l’avantage de le connaître. Le  
“quatre de ce mois, ses restes mortels, accompagnés de  
“tout le Clergé, ont été portés, au milieu d’un grand  
“concours de personnes des plus respectables de cette  
“ville et des Paroisses voisines, à l’Eglise paroissiale, où  
“un *Libera* a été chanté solennellement. Après la céré-  
“monie, le Révérend Mr Roux, Grand Vicaire, s’adressa  
“en ces termes au Révérend Mr Archambault, Curé de  
“Vaudreuil, venu pour recevoir et accompagner le convoi  
“jusqu’à Vaudreuil, lieu de la sépulture: “Monsieur,  
“je vous remets le corps de notre cher frère Chartier de  
“Lotbinière. Si je vous disais ce qui le rendait hau-  
“tement recommandable dans la société, je vous parlerais  
“du rang qu’il y tint, de ses titres, de ses richesses, de  
“l’estime dont il jouissait; mais tout cela s’est éclipsé  
“devant la mort. Il ne lui reste que le bonheur qu’il a

“ eu de naître, de vivre et de mourir dans le sein de  
 “ l’Eglise. Il ne lui reste que son amour inaltérable pour  
 “ la Religion, son amour tendre pour les pauvres. Il ne  
 “ lui reste que la patience qu’il a témoignée dans ses  
 “ douleurs, que la foi vive et la piété tendre avec les-  
 “ quelles il a reçu les sacrements de l’Eglise. Nous  
 “ espérons que Dieu l’aura reçu dans sa miséricorde.  
 “ Mais comme sa justice est bien sévère, je le recommande,  
 “ Monsieur, à vos prières et à celles de votre peuple qui  
 “ va recevoir ses cendres, comme il reçut ses bienfaits.  
 “ Nous prions avec vous pour ce cher défunt. Nous ne  
 “ cesserons de présenter à la bonté divine notre fidèle et  
 “ honorable ami, dont la mémoire nous sera toujours  
 “ chère.” Après ce discours, le convoi se rendit à l’ex-  
 “ trémité de la rue Notre-Dame, où il s’arrêta pour  
 “ prendre les corps de trois des enfants de l’illustre  
 “ défunt, décédés en cette ville à différentes époques, et  
 “ exhumés d’après les ordres qu’il en avait donnés, afin  
 “ qu’ils fussent tous réunis dans un même tombeau.  
 “ Alors les bières furent mises dans les charriots mor-  
 “ tuaires qui s’acheminèrent vers Vaudreuil, suivis de  
 “ Mr Archambault, de Mr de Bellefeuille, prêtre du Sémi-  
 “ naire, de plusieurs citoyens respectables de cette ville,  
 “ et d’un grand nombre des habitants les plus notables de  
 “ Vaudreuil, venus tout exprès pour rendre à un Seigneur  
 “ respecté et regretté les derniers devoirs qu’ils pussent  
 “ lui rendre en ce monde.”

Charles, unique fils survivant avec Joseph-Gaspard,  
 fut un vaillant guerrier. Dès 1740 il faisait son entrée  
 dans les troupes. Il avait reçu le jour à Québec le 16 Mai  
 1729, et avait eu pour parrain le Marquis de Beauharnois  
 et pour marraine M<sup>lle</sup> Angélique Chartier de Lotbinière,  
 épouse de Mr des Meloises, Lieutenant dans les troupes.  
 N’ayant encore que dix-sept ans, il prit part, en 1746, à  
 l’expédition de Mr de Ramesay, en Acadie, et se fit remar-  
 quer par son courage. Mr de la Jonquière ayant pris le com-  
 mandement de la flotte après la mort du Duc d’Anville,

le jeune Enseigne le suivit à Port Royal. L'année suivante, il fit la campagne des Mines sous les ordres de M<sup>r</sup> de Villiers et se trouva au combat où les troupes anglaises furent défaites. Quatre ans après, ayant été fait Lieutenant, il concourut à l'établissement de Beauséjour que M<sup>r</sup> des Herbiers, Commandant à l'Île Royale, avait jugé à propos d'entreprendre. M<sup>r</sup> d'Eschailons commandait alors à la frontière de l'Acadie. S'étant décidé, de son côté, à se fortifier à la Baie Verte, M<sup>r</sup> de Lery l'aida à élever le fort Gaspareaux, dont il eut le commandement une partie de l'année. De retour en Canada, l'année suivante, il fut envoyé par M<sup>r</sup> Duquesne à la Belle-Rivière, où M<sup>r</sup> de Boishébert, à la tête de trois cents hommes, avait ordre de repousser les traitants anglais. Peu après, M<sup>r</sup> de la Galissonnière l'associa à son père pour travailler aux fortifications de Québec. Il revenait alors d'une expédition sur le lac Erié, où le Capitaine Marin venait, par ordre du Gouverneur, d'élever les forts de la Presqu'Île et de la Rivière-aux-Bœufs. Cinq ans après, en 1758, il repassa en Acadie, et fut un des défenseurs de l'Île Royale. Après la prise de Louisbourg, il fut conduit en Angleterre, et de là en France. Le Ministre de la marine était alors M<sup>r</sup> Berryer. Par son ordre, M<sup>r</sup> de Lery s'embarqua le 11 Avril, à Bordeaux, sur le navire *la Fidélité*, commandé par le Capitaine Canon. Il y avait dix-huit jours que ce vaisseau avait mis à la voile, lorsque le 29 il sombra en pleine mer. " Sur cent-cinquante que nous " étions, écrit M<sup>r</sup> de Lery, je suis le dix-huitième qui ai " échappé au naufrage. Tout le reste a péri." Rentré en France à la suite de ce désastre il se rendit à Rochefort, où commandait M<sup>r</sup> d'Aubigné, et prit du service sur *La Cunégonde*, vaisseau du Roi. Après une campagne de dix mois, il fut fait Capitaine. C'est alors qu'il passa à la Nouvelle-Cayenne, où il mourut en 1767. " J'ai une " triste nouvelle à vous annoncer, écrivait à son frère " Joseph-Gaspard, le 22 Avril 1768, M<sup>r</sup> de Landrieff, son " beau-frère. Nous venons d'apprendre la mort de votre

“ frère qui commandait à Kouroux. C'est Mr Fiedemont  
 “ qui en fait part au Chevalier de Repentigny. Il lui écrit  
 “ qu'il est mort des fièvres et qu'il a chargé Mr de Ligneris  
 “ de régler ses affaires. Je suis très-affecté de cette mort ;  
 “ mais en cela, comme en tout le reste, il faut nous con-  
 “ former à la volonté du Seigneur.”

Josephte-Antoinette, la troisième des filles, née à  
 Québec le 4 Juillet 1729, ne se sentant aucun goût pour  
 le monde, se fit Religieuse à l'Hôpital-Général de Québec,  
 où elle prononça ses vœux au mois de Mars 1749, ainsi  
 qu'en fait foi l'acte qu'on va lire : “ Le 10 Mars 1749, à  
 “ la demande de Delle Josephte-Antoinette Chaussegros  
 “ de Lery, présentement Novice au Monastère de l'Hô-  
 “ pital-Général de Québec, et requérant les Dames Reli-  
 “ gieuses de cette Communauté de vouloir bien l'admettre  
 “ à la profession, se sont assemblées, au son de la cloche :  
 “ les Révérendes Mères, Dame Marie-Josephte LeGardeur  
 “ de Repentigny, dite de la Visitation, Supérieure, Dame  
 “ Marie-Charlotte de Ramezay, dite de S<sup>t</sup> Claude, Assis-  
 “ tante, Dame Marie-Charlotte Beaudoin, dite de S<sup>t</sup> Agnès,  
 “ Maîtresse des Novices, Dame Dorothée Lessard, dite  
 “ de S<sup>te</sup> Thérèse, Dame Marie-Josephte Juchereau Du-  
 “ chesnay, dite de l'Enfant Jésus, toutes deux Dépositai-  
 “ res, et ont consenti volontairement à prendre et à  
 “ admettre la dite Demoiselle Chaussegros de Lery pour  
 “ entrer en Religion dans leur Monastère, en qualité de  
 “ Sœur de Chœur, sous le nom de Sœur S<sup>te</sup> Marie. Et  
 “ pour satisfaire à sa dot, fixée à trois mille livres par Sa  
 “ Majesté pour les Religieuses de ce pays, Mr Gaspard  
 “ Chaussegros, Sieur de Lery, Chevalier de l'Ordre mi-  
 “ litaire de S<sup>t</sup> Louis, Capitaine d'Infanterie et Ingénieur  
 “ en Chef de ce pays, aussi présent, a payé comptant, en  
 “ monnaie ayant cours dans ce pays, la somme de deux  
 “ mille livres qui, avec la somme de mille livres, dont  
 “ les Dames sont tenues pour un tiers de dot, accordé à  
 “ la dite Demoiselle, forment celle de trois mille livres.  
 “ En foi de quoi, et après lecture faite des présentes, les

“ dites Dames, ainsi que Mr Chaussegros, Sieur de Lery, “ ont signé.” Après une vie passée dans la pratique des plus touchantes vertus, la Mère S<sup>te</sup> Marie s'éteignit doucement dans le Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, et alla recevoir la récompense qui l'attendait au Ciel.

Marie-Gilles, la plus jeune des Demoiselles de Lery, née en 1732 et tenue sur les fonts baptismaux par Mr Hocquart, Intendant du Canada, et par Delle Pecaudy de Contrecoeur, épouse de Mr Péan, Capitaine dans les troupes, fut celle qui contracta mariage avec Mr Jean-Marie Landrieff, Commissaire pour Sa Majesté très Chrétienne en Canada. Mr Landrieff était fils de Mr Gabriel-Alexis Landrieff des Bordes, Conseiller du Roi, Président au Siège de la Marche, et de Dame Marguerite Mercier, d'Aubusson, Diocèse de Limoges. La cérémonie du mariage eut lieu à Montréal, où résidait alors la famille de Lery, le 25 Juin 1761. Parmi les personnes marquantes qui signèrent le contrat, on trouve le nom des suivantes : Roch de St Ours, Pierre Landrieff, LeMoyne, René Pecaudy de Contrecoeur, Dufy Desaulniers, Jacques Lemoine, Veuve de Beaujeu, Lisette de Beaujeu, Charlotte de Beaujeu. Peu après la célébration de ce mariage, M<sup>re</sup> de Landrieff passa avec son mari en France, et alla s'établir à Tours, d'où nous la verrons écrire à sa famille du Canada.

## II<sup>o</sup> JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY.

Mr Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery, fils aîné du précédent, reçut le jour à Québec, le 20 Juillet 1721. Entré de bonne heure dans le Génie, il égala, si même il ne surpassa son père. Homme de science et homme de main, dit fort bien Mr Bibaud, <sup>1</sup> il fut à la fois Ingénieur

<sup>1</sup> Nous sommes heureux de rencontrer encore une fois le nom de Mr Bibaud, auquel le pays a des obligations pour les travaux historiques qu'il a entrepris. Héritier du zèle, de l'application et du patriotisme de l'auteur de *l'Histoire du Canada sous la domination anglaise*,

savant et intrépide guerrier. On a de lui un In-folio, de près de six cents pages, traité complet de l'art des fortifications, avec de magnifiques dessins, entièrement de sa main.

Il n'avait encore que dix-huit ans lorsqu'il fut chargé de préparer les voies à la campagne contre les Chicachas, dont on a parlé. Voici l'ordre qu'il reçut à cet effet de l'Ingénieur en chef de la Louisiane : “ Mr Chaussegros  
 “ de Lery est chargé d'aller, avec un détachement, recon-  
 “ naître la route qu'il convient de tenir pour se rendre  
 “ d'ici aux Chicachas et d'en dresser une carte. Il se fera  
 “ accompagner de Sauvage<sup>s</sup> qui lui serviront de guides.  
 “ Il remarquera la pente des terres, la chute des eaux,  
 “ marquant avec soin les endroits capables de porter du  
 “ canon et les bas fonds que l'on devrait combler de fas-  
 “ cines. Il notera aussi le nombre des rivières et en  
 “ mesurera la profondeur, indiquant celles que l'on peut  
 “ passer à gué, et celles sur lesquelles il faudra jeter des  
 “ ponts. Il n'oubliera pas, non plus, de voir s'il y a sur  
 “ le parcours de sa route, des bois en quantité suffisante  
 “ pour construire des ponts et des cannes pour la subsis-  
 “ tance des chevaux. En partant d'ici, après s'être bien  
 “ orienté, il balisera la route, en faisant, des deux côtes,  
 “ des entailles dans les arbres, mesurera la distance à  
 “ parcourir, en comptant ses pas, et marquera le temps  
 “ qui est nécessaire pour se rendre aux Chicachas. Il  
 “ pourra revenir par une autre route, s'il le juge à propos.  
 “ En ce cas, il la balisera comme la première, afin que  
 “ l'on puisse choisir celle qui est préférable. Toutefois,

Mr M. Bibaud a contribué pour sa bonne part à faire étudier et connaître l'histoire du Canada. Ses publications sur les anciennes tribus sauvages, les personnages illustres du pays, les événements les plus importants de la Colonie, etc., fruit de patientes recherches, et qui ne forment pas moins de quatre volumes, lui donnent un droit incontestable à la reconnaissance de ses concitoyens. Le compte-rendu qu'ont fait, dans le temps, de ses ouvrages la plupart des journaux, dit assez quel en est le mérite. Mr Bibaud est Doyen de la Faculté de Droit et professeur de Législation au Collège S<sup>te</sup> Marie.

“ il ne sera pas obligé d'en relever la carte. Fait au fort de l'Assomption, ce 29 Novembre 1739. (Signé) BROUTIN.”

Lorsque M<sup>r</sup> de Lery entreprit cette mission lointaine et des plus fatigantes, il était Sous-Ingénieur. Il avait été nommé à cette place au commencement de cette même année, ainsi qu'on peut le voir par le document suivant : “ Sa Majesté estimant à propos d'établir un “ Sous-Ingénieur en Canada, et sachant que le Sieur “ Chaussegros de Lery, fils, est au fait du Génie et possède toutes les qualités nécessaires pour se bien “ acquitter de cet emploi, Elle l'ordonne et l'établit Sous- “ Ingénieur en Canada. Fait à Versailles, le 1<sup>er</sup> Janvier “ 1739. (Signé) Louis.”

Après quelques mois d'une marche pénible, M<sup>r</sup> de Lery était de retour en Canada. C'est alors qu'il reçut de M<sup>r</sup> Broutin ces félicitations : “ M<sup>r</sup> Chaussegros de Lery, “ chargé de tracer le chemin des Chicachas et d'y mener “ de l'artillerie, s'est acquitté de cette commission et de “ plusieurs autres qui lui ont été confiées avec un succès “ qui témoigne de sa rare capacité. Au fort de l'Assomption, 11 Mars 1740. (Signé) BROUTIN.”

Trois ans après cette expédition, au succès de laquelle il eut une large part, M<sup>r</sup> de Lery fut chargé par M<sup>r</sup> de Beauharnois de conduire un détachement au fort St Frédéric. C'était au mois de Mai 1743. Deux mois après, le même Gouverneur lui donnait ordre de mettre ce fort en état de défense, d'y achever la prison et de prendre au fort Chambly l'artillerie qu'il croirait nécessaire. Le Commandant du fort St Frédéric était alors M<sup>r</sup> de Fondeville. La promptitude avec laquelle le Sous-Ingénieur s'acquitta de ces opérations, porta M<sup>r</sup> de Beauharnois à lui confier, l'année suivante, le soin d'élever plusieurs forts, enjoignant aux Capitaines et aux Commandants des milices de lui fournir tous les secours dont il pourrait avoir besoin, et lui laissant la faculté de donner des décisions dans les difficultés qui pourraient surgir au sujet des répartitions.

Mr de Lery avait à peine commencé ces travaux, qu'il fut encore requis de mettre l'artillerie de Montréal en état de service. Cinq mois furent ainsi employés, tant à construire des forts dans toutes les côtes du gouvernement de Montréal, qu'à réparer et à compléter l'artillerie de cette ville. Alors, il fut chargé d'une entreprise non moins importante : ce fut de mettre Montréal à l'abri de toute surprise, comme on peut le voir par l'ordre qui lui fut donné et qui est ainsi conçu : " Mr de Beaucourt, " Gouverneur de Montréal, nous ayant représenté que, " lorsqu'on a établi les fortifications de cette ville, on " avait fait autour de l'enceinte seize portes, dont huit " grandes, pour la commodité des charrois et des trans- " ports, et huit pour faciliter aux habitants les moyens " de puiser de l'eau, en cas d'incendie, ce qui n'est que " trop fréquent et trop dangereux dans un pays où les " maisons sont couvertes en bois ; et que ces mesures qui " n'offraient alors aucun inconvénient, le pays étant en " paix avec ses voisins, dont il n'avait rien à craindre, " étaient contraires à ce que demande la sécurité de " cette place, aujourd'hui que la guerre est déclarée " entre la France et l'Angleterre, nous avons jugé à " propos de prendre tous les moyens possibles, afin " d'éviter les surprises. Le Sieur de Beaucourt nous " ayant donc remontré que ce nombre de portes était " trop considérable pour qu'il fût possible de les garder, " et qu'il était même impossible de pouvoir les ouvrir et " fermer chaque jour, ayant égard à ces représentations, " et tout à la fois au bien du service et à l'utilité publique, " nous avons fait réunir MM. de Beaucourt, Gouverneur, " de Gannes, Lieutenant du Roi, Michel, Commissaire- " Ordonnateur, de Longueuil, Major de la place, et de " Lery, Ingénieur. Leur avis pris et tout considéré, " nous ordonnons de faire murer et condamner quatre " des petites portes qui sont les moins utiles et dont le " public peut se passer, savoir : celle qui aboutit au " moulin du Côteau, près des canons ; celle qui est près

“ du hangar et qui est contiguë à la maison du Sieur  
 “ de Contrecœur ; celle qui se trouve sur le glacis au  
 “ bout de la rue St Paul et qui touche à la maison de  
 “ Mme de la Chauvignerie ; et enfin la petite porte qui est  
 “ vis-à-vis Près-de-Ville. Nous ordonnons de fermer  
 “ également les quatre autres petites portes, mais seule-  
 “ ment pendant le temps de la guerre, et de les fortifier  
 “ en dedans par des madriers placés debout, de manière  
 “ qu'on ne puisse les forcer, voulant qu'il en soit fait de  
 “ même pour celle des frères Charon, que nous croyons  
 “ devoir supprimer aussi pendant la durée de la guerre,  
 “ et ne conservant que les sept autres grandes portes que  
 “ Mr de Beaucourt fera ouvrir et fermer, suivant les cir-  
 “ constances, pour l'utilité publique. En conséquence  
 “ de ces ordres, le Sieur de Lery, Sous-Ingénieur, est  
 “ chargé de faire exécuter incessamment ces travaux.  
 “ Montréal 24 Mai 1744. (Signé) BEAUHARNOIS.”

L'année suivante. Mr de Lery fut prié de passer au fort  
 Chambly, afin d'y faire les réparations qu'il avait faites,  
 en 1743, à celui de St Frédéric, d'y construire des bâti-  
 ments pour une garnison plus considérable, et, en même  
 temps, de visiter de nouveau le fort St Frédéric et d'y  
 ajouter les fortifications qu'il croirait les plus nécessaires  
 pour la sûreté de cette place. La plus grande partie de  
 l'année 1746 fut employée à ces divers travaux. Au mois  
 de Mai de l'année suivante, craignant que le fort St Fré-  
 déric ne fût attaqué, Mr de Beauharnois l'envoya en toute  
 diligence renforcer le détachement de Mr de Rigaud, afin  
 de contenir les Colonies voisines, de plus en plus mena-  
 çantes. La résolution ayant alors été prise de porter la  
 guerre dans la Nouvelle-Angleterre, un détachement de  
 Français et de Sauvages fut formé. Pour le commander,  
 il fallait un homme de cœur. Le choix tomba sur Mr de  
 Lery. Le succès prouva qu'on n'avait pu faire un meilleur  
 choix. Mr de la Galissonnière qui avait succédé à Mr de  
 Beauharnois, félicite en ces termes le jeune officier :  
 “ Québec 26 Octobre 1747. J'ai reçu avec grand plaisir,

“ Monsieur, le rapport qui m'a été fait de la campagne  
 “ que vous venez d'entreprendre contre les Anglais et la  
 “ nation des Agniers et des Loups, et où vous avez pris  
 “ et brûlé un fort. Si les Sauvages que vous aviez avec  
 “ vous, avaient eu aussi bonne volonté que vous, votre  
 “ succès aurait été plus grand encore ; mais avec ces  
 “ gens là, il faut se contenter d'en tirer ce que l'on peut.  
 “ Je vous fais mes compliments sur le mariage de Made-  
 “ moiselle votre sœur avec M<sup>r</sup> de Lotbinière. Je suis  
 “ avec une parfaite estime, Monsieur, votre etc. (Signé)  
 “ LA GALISSONNIÈRE.”

Comprenant qu'il était de la dernière importance de  
 mettre le fort S<sup>t</sup> Jean en état de défense, comme on  
 l'avait fait pour ceux de Chambly et de S<sup>t</sup> Frédéric, le  
 nouveau Gouverneur s'empessa d'y envoyer M<sup>r</sup> de Lery,  
 au mois de Mars 1748. Et afin de donner à l'Ingénieur  
 les moyens de faire avancer les travaux, sans en être  
 détourné, en même temps qu'il l'autorisait à y employer  
 les habitants de Chambly et de S<sup>te</sup> Thérèse, il l'établissait  
 Commandant du fort, et même lui donnait la faculté d'en  
 construire un nouveau, s'il le jugeait à propos. N'ayant  
 pas voulu se déterminer par lui-même à choisir un  
 emplacement, M<sup>r</sup> de Lery en écrivit à M<sup>r</sup> de la Galisson-  
 nière qui lui fit la réponse suivante. Comme tout ce qui  
 se rattache au fort S<sup>t</sup> Jean, emprunte un nouvel intérêt  
 aux événements qui s'y passèrent en 1775, on aimera à la  
 lire : “ L'incertitude où vous êtes, Monsieur, par rapport  
 “ à l'emplacement de votre fort, m'embarrasse beaucoup,  
 “ car les fautes qui se font en cette matière, se réparent  
 “ rarement, et il me paraît difficile de décider ce que  
 “ vous même qui êtes sur les lieux, n'osez décider. Il  
 “ faut sans doute éviter de bâtir dans un endroit où l'on  
 “ ait à craindre que la crue des eaux n'endommage les  
 “ ouvrages ; mais il me semble que vous n'avez rien à  
 “ redouter de ce genre : 1<sup>o</sup> parce que la rivière, vis-à-vis  
 “ le fort, n'a que six ou sept arpents, et qu'elle ne peut  
 “ par conséquent le battre, quelque temps qu'il fasse ;

“ 2<sup>o</sup> parce qu’il y a très-peu de courant dans cet endroit, et  
 “ que dès lors, ni l’eau, ni les glaces, ne peuvent emporter  
 “ les terres, surtout si on les protège au moyen d’une  
 “ rangée de pieux. Néanmoins, je crois plus avantageux  
 “ et plus sûr de laisser, entre le fort et la rivière, une espla-  
 “ nade de treize toises. L’inégalité du terrain étant peu  
 “ considerable, vous pouvez y remédier en comblant les  
 “ bas fonds. Du reste, il n’est pas nécessaire que toute  
 “ l’enceinte du fort soit parfaitement de niveau : il suffit  
 “ que les Bastions le soient. L’important est que rien ne  
 “ les domine au dehors, autrement ce fort deviendrait inu-  
 “ tile. Mandez-moi le parti que vous avez pris et croyez-  
 “ moi très-parfaitement, Monsieur, votre, etc. (Signé)  
 “ LA GALISSONNIÈRE.” Cette lettre était du 4 Juin 1748.  
 Par celle du 17 Juillet, le Gouverneur lui marque qu’il  
 espérait qu’il aurait assez de Sauvages pour repousser  
 l’ennemi, les Agniers ne pouvant se hasarder à attaquer  
 un endroit où il y avait tant de monde sous les armes.  
 “ Quant aux malades, ajoutait-il, il vaut mieux qu’il en  
 “ coûte quelque chose au Roi, pour les faire transporter  
 “ à Montréal, que d’établir à St Jean un Hôpital, où ils  
 “ seraient exposés à communiquer la peur aux autres.”  
 Il termine en lui annonçant que MM. de Beaujeu et Varin  
 lui ont fait beaucoup d’éloges de son fort. “ Vous avez  
 “ été contrarié dans vos opérations par les maladies, lui  
 “ mandait-il par celle du 10 Août; mais vous avez été  
 “ bien favorisé par le temps. Aussi, j’espère que votre  
 “ fort sera en état, cet automne, de loger la garnison.”  
 Dans sa lettre du 10 Septembre, il lui disait : “ Monsieur  
 “ votre père m’a remis les plans et les profils du fort St  
 “ Jean : j’en ai été très-satisfait.” Enfin, quatorze jours  
 après, M<sup>r</sup> de la Galissonnière lui écrivait encore : “ Les  
 “ espérances que vous me donnez de la fin de votre ou-  
 “ vrage, me font plaisir, ainsi que l’idée favorable que  
 “ vous avez du chemin qui a été fait. J’approuve fort  
 “ que vous restiez à St Jean, tant que vous aurez de l’ou-  
 “ vrage pour employer le monde.”

Par les travaux qu'il avait exécutés de 1743 à 1748, Mr de Lery avait mis le gouvernement de Montréal en état de se défendre, si le Canada était attaqué de ce côté. L'année suivante, il rendit un nouveau service au pays : ce fut de prendre une connaissance exacte de tout le littoral, à partir de Montréal jusqu'au Détroit, et d'en faire un rapport circonstancié. Voici l'ordre qu'il reçut à cet effet du Gouverneur. On a dit que Mr de la Galissonnière était un savant : l'instruction suivante prouve jusqu'à quel point il poussait les investigations sur toutes sortes de matières. " Le Sieur de Lery se rendra au Détroit " avec le convoi de Mr de Sabrevois. Comme le but prin- " cipal de sa mission est de se procurer et de fournir sur " ce pays des connaissances plus exactes que celles que " l'on a eues jusqu'à présent, il aura attention à se con- " former à ce qui suit :

" I<sup>o</sup> Il emportera avec lui un ou deux compas de route " et un plomb de sonde de deux ou trois livres. Il tiendra " un journal exact, à commencer du jour de son départ " jusqu'à celui de son retour ; et quand il s'arrêtera " quelque part, il transcrira ce qu'il aura noté les jours " précédents, ayant soin d'envoyer cette partie de son " journal au Gouverneur par le Commandant du poste.

" II<sup>o</sup> Il marquera chaque jour la route qu'il aura faite " afin que l'on sache combien de temps il faut pour mon- " ter au Détroit, sans tenir compte de l'estimation des " voyageurs, dont néanmoins il prendra note. Il fera une " estimation de ce qu'il en coûterait pour le portage le " plus aisé et le plus sûr.

" III<sup>o</sup> Il notera les découvertes qu'il aura faites dans " les différents endroits où il a séjourné, sans faire men- " tion de la rencontre des Sauvages, ce qui regarde le " Sieur de Sabrevois.

" IV<sup>o</sup> Il prendra tous les jours la hauteur du soleil, " particulièrement à Frontenac, au lac Ontario, à Nia- " gara, au lac Erié, à l'Île aux Bois blanc et à Détroit, " et, lorsqu'il ne le fera pas, il dira les raisons qui l'ont

“ déterminé à en agir ainsi. Le 8 Août, il doit y avoir  
 “ une éclipse de lune. Ce jour-là, il prendra l’heure du  
 “ midi sur le soleil, et observera ensuite à quelle heure  
 “ a commencé et fini l’éclipse : elle doit commencer à cinq  
 “ heures et demie du soir, pour finir vers huit heures  
 “ trois quarts ; si sa montre avance, ne fût-ce que d’une  
 “ minute, il en tiendra compte.

“ V<sup>o</sup> Dans tous les endroits par où il passera, il tiendra  
 “ un compte exact de la qualité des terres, de la variété  
 “ des bois, du nombre des rivières et des montagnes,  
 “ ainsi que de leur prolongation. En montant la rivière  
 “ Cataracoui en particulier, il fera mention de ses chûtes,  
 “ et remarquera s’il n’y aurait pas moyen de rendre sa  
 “ navigation plus sûre, en faisant quelques dépenses,  
 “ dont il donnera l’estimation. S’il rencontrait sur son  
 “ chemin quelques terres, renfermant des mines, il ne  
 “ manquerait pas de l’enrégistrer, et, s’il était possible,  
 “ il tâcherait d’en extraire des échantillons et de les  
 “ apporter. Egalement, il aura soin de recueillir quelques  
 “ graines des plantes qu’il rencontrera, et dont le nom se  
 “ trouve dans le livre qui lui sera remis.

“ VI<sup>o</sup> Sur tout le parcours de sa route, il marquera les  
 “ endroits qui lui paraissent les plus propres à former des  
 “ établissements ou à construire des forts, indiquant exac-  
 “ tement la place où il conviendrait de les mettre. En  
 “ passant par la Mission de Mr Piquet, il dira ce qu’il  
 “ pense de sa situation. A Niagara surtout, il verra s’il  
 “ ne serait pas plus avantageux de rebâtir le fort à un  
 “ autre endroit, ou s’il serait mieux de réparer celui qui  
 “ existe, et marquera ce qu’il en coûterait. Peut-être con-  
 “ viendrait-il de construire un fort plus considérable, et  
 “ de laisser l’ancien avec un simple corps de garde et un  
 “ magasin de traite. Il fera particulièrement attention à  
 “ ce point. Fait à Montréal, ce 29 Mai 1749. (Signé) La  
 “ GALISSONNIÈRE.”

Le journal que rédigea alors Mr de Lery, et dont une  
 partie a été recueillie par les soins du Commandeur



M. BIBAUD



M. GARNEAU



M. FARIBAULT.



M. J. VIGER.

Viger, <sup>1</sup> montre qu'une semblable mission ne pouvait être confiée à un officier plus habile. Dans l'impossibilité d'en donner la reproduction, nous nous bornons à citer quelques fragments des lettres du Gouverneur. Par celle du 15 Juin, M<sup>r</sup> de la Galissonnière marquait à M<sup>r</sup> de Lery qu'il avait été heureux d'apprendre qu'il n'avait rien négligé pour se rendre compte du pays qu'il avait parcouru. Par celle du 12 Juillet suivant, il lui disait qu'il avait reçu le plan de l'établissement de M<sup>r</sup> Piquet et le mémoire qui en donnait une idée favorable, et qu'il attendait, par M<sup>r</sup> de Vassan, celui qu'il avait fait sur le fort Frontenac. " J'espère, ajoutait-il, que vous avez eu  
" soin de prendre la hauteur du soleil en cet endroit,  
" indépendamment de sa déclinaison."

Lorsque M<sup>r</sup> de Lery revint à Montréal, il n'y trouva plus M<sup>r</sup> de la Galissonnière. Ce Gouverneur avait été remplacé par M<sup>r</sup> de la Jonquière. Un des premiers actes de ce nouvel administrateur fut de nommer M<sup>r</sup> de Lery Commandant de l'artillerie, en l'absence du Chevalier de Beauharnois. Ses lettres de commission sont du 17 Octobre 1749. M<sup>r</sup> de Lery garda ce commandement jusqu'au mois de Mai de l'année suivante. Alors, le Gouver-

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> Jacques Viger, dont le nom s'est déjà rencontré plus d'une fois sous notre plume, est un de ces savants modestes auquel la postérité aura toujours les plus grandes obligations. Digne émule du regretté M<sup>r</sup> Paribault et s'inspirant comme lui de l'amour de son pays, il a consacré, comme on l'a dit, nombre d'années à compiler les monuments de l'histoire, à éclaircir des points obscurs, à vérifier des dates, et à restituer aux noms leur véritable orthographe. A la vérité, il a publié peu d'ouvrages, mais il a laissé beaucoup d'écrits qu'on peut consulter avec profit. Son album est, à lui seul, un chef-d'œuvre de patience et de travail. Esprit large autant que juste, M<sup>r</sup> Viger n'était pas de ces hommes étroits et envieux qui ne voient qu'avec dépit les autres écrire sur les mêmes sujets, qui évitent de les citer, ou qui ne le font que pour les décrier, sans tenir compte du mérite de leurs œuvres. Il avait applaudi aux travaux de MM. Parkman, O'Callaghan, Shea, Marmier, Ampère, de Puibusque, etc; il ne vit pas avec moins de plaisir les ouvrages de M<sup>r</sup> l'Abbé Faillon, du Père Martin, etc. Il avait en grande estime tous ces savants avec plusieurs desquels il était en commerce de lettres. Après avoir été Lieutenant-Colonel de milice, premier Maire de Montréal, M<sup>r</sup> J. Viger est mort Commandeur de l'Ordre de S<sup>t</sup> Grégoire le Grand.

neur, après s'être fait remettre ses mémoires relatifs aux pays qu'il avait visités l'année précédente, avec les plans des forts de Détroit, de Chouegen, la carte des rivières etc., auxquels il attachait une grande importance, lui assigna une nouvelle destination. Avant de mettre à exécution les desseins qu'elle avait sur le Canada, l'Angleterre avait résolu de frapper un grand coup en Acadie. C'est là que Mr de Lery fut envoyé. Il partit avec le détachement que portait le brigantin le *St. Jean-Baptiste*. Il y avait déjà plusieurs mois qu'il était arrivé à Chédiac, lorsque craignant d'être attaqué et de n'avoir pas assez de monde pour tenir tête à l'ennemi, il en écrivit à Mr le Chevalier de la Corne. Voici la réponse qu'il en reçut :

“ Memerainkone, ce 5 Septembre 1750. Monsieur, j'ai  
 “ reçu votre lettre qui m'est arrivée à minuit. Elle m'a  
 “ été envoyée par Perelle qui commande au fort Tou-  
 “ louse. Je ferai ce que je pourrai pour vous envoyer  
 “ des Canadiens ; mais, outre que plusieurs habitants  
 “ sont malades, je suis obligé d'en envoyer à Mr de  
 “ Bailleul qui en demande. Nous avons des nouvelles de  
 “ l'ennemi. Les Anglais ont toujours dessein de venir  
 “ ici, mais ils ne se croient pas assez en nombre. Suivant  
 “ le rapport des Sauvages qui l'ont su par des Députés  
 “ qui arrivent de Chibouctou et de Port Royal, ils n'ont  
 “ pas huit bâtimens dans tous leurs postes, ce qui les  
 “ empêche de rien entreprendre. A la vérité, ils ont dit  
 “ qu'ils avaient trois mille hommes ; mais c'est, je crois,  
 “ pour en imposer aux Sauvages. Mr Cornwallis ajoute  
 “ qu'il y avait six cents Sauvages à Beaubassin avec des  
 “ Français pour s'opposer à sa descente, mais qu'il sau-  
 “ rait les réduire ; que l'Ile St Jean n'avait pas pour un  
 “ mois de vivres, et que moi-même j'en manquerais avant  
 “ trois mois. Par tout cela, on voit que l'Anglais donnerait toute chose au monde pour avoir des nouvelles  
 “ d'ici. L'important pour nous, est de nous bien garder  
 “ et de ne pas le craindre. J'ai l'honneur d'être, Mon-  
 “ sieur, votre etc. (Signé) LE CHEVALIER DE LA CORNE.”

La lettre qu'on vient de lire, était adressée à Mr de Lery à Beauséjour, dont il était alors Commandant. Six jours après, il en reçut une autre qui n'était rien moins que rassurante. " Monsieur, il nous faut préparer à recevoir l'ennemi. Suivant le rapport de nos courriers qui ont vu plus de quatorze bâtiments stationner aux Mines, les Anglais doivent profiter du premier bon vent pour nous arriver. Ils n'ont, il est vrai, que six cents hommes de Chibouctou, mais ils se proposent de prendre deux cents Acadiens et de les forcer à marcher devant eux. Afin de faire paraître leur flotte plus considérable, ils font construire à Port Royal sept ou huit esquifs. Les Sauvages m'ont prévenu que le Major Lawrence doit m'envoyer son second et que, sous prétexte de parlementer, il doit me faire enlever, ainsi que Mr de Ligneris. Ces Sauvages veulent le saisir et le faire hiverner, disent-ils, dans leurs cabanes, tout près des Hébert, chez lesquels ils ont intention de s'établir. Les choses étant ainsi, faites réunir toutes les familles en un lieu sûr, ainsi que leurs bestiaux ; engagez les hommes les plus déterminés à rester et à mettre le feu à leurs maisons et à leurs granges, de manière que quand l'ennemi arrivera, il ne trouve plus que des ruines. J'envoie dire aux habitants de profiter du premier vent favorable pour se rendre ici. Il en viendra beaucoup de Chipaudy. Tous les gens du Père Germain sont résolus à se bien défendre. Que Mr Le Loutre rassemble, de son côté, le plus de Sauvages qu'il pourra. Envoyez des vivres à Ouerkak, farines, lards et bœufs ; mais ne faites passer que la charge d'un esquif. Gardez les prisonniers anglais, comme je le fais ici. L'ennemi ne manquera pas de mouiller à Ouerkak ; surveillez-le, et s'il veut parler, expliquez-vous le plus brièvement possible. Il n'est allé à la rivière S<sup>t</sup> Jean que pour surprendre Boishébert et s'emparer de sa personne. Avec ces précautions, tout ira bien. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre etc. (Signé) LE CHEVALIER DE LA CORNE."

Les événements qui se passèrent alors, sont connus. “ A l’approche des Anglais, dit M<sup>r</sup> Garneau, les habitants encouragés par leurs Missionnaires, mirent eux-mêmes le feu à leur village et se retirèrent avec leurs femmes et leurs enfants, derrière la rivière qui se jette dans la Baie de Chignectou. Jamais on n’avait vu colons montrer un pareil dévouement à leur Métropole. Le Chevalier de la Corne s’avança avec ses forces et planta le drapeau français sur la rive droite de cette rivière, en déclarant au Major Lawrence qu’il avait ordre de lui en défendre le passage. Alors, ce dernier retourna à Beaubassin, où, sur les ruines encore fumantes du village, il éleva un fort auquel il donna son nom. De leur côté, les Français construisirent le fort Beauséjour sur la Baie de Fondy, et celui de Gaspareaux dans la Baie Verte.”

En sa qualité d’Ingénieur, M<sup>r</sup> de Lery avait donné les plans de ces forts et les avait envoyés au Gouverneur. Peu après, il en reçut la réponse suivante. “ Québec, 8 Octobre 1750. J’ai reçu, Monsieur, votre mémoire que j’ai trouvé très-bien. Je suis persuadé que vous ne perdez pas de temps pour achever vos cartes. Il faut que ces cartes comprennent toute la Baie Verte. Je les attends, pour rendre compte à la Cour des travaux. Je suis bien aise que vous les fassiez passer au Ministre, auquel je vous ai proposé pour une Lieutenance, ou une commission de Capitaine à Louisbourg. Je m’intéresse beaucoup à votre avancement, étant parfaitement, Monsieur, votre etc. (Signé) LA JONQUIÈRE.” Un mois après, ces cartes étaient dressées et envoyées à la Cour. Le Gouverneur félicite en ces termes l’Ingénieur, par sa lettre du 23 Janvier 1751 : “ Je suis charmé que vous ayez envoyé à la Cour, par la voie de M<sup>r</sup> des Herbiers, vos plans et mémoires. Je ne puis que vous réitérer l’assurance de ma satisfaction pour vos services et vous prie de croire qu’il n’en tiendra pas à moi que vous ne receviez les faveurs qui vous sont dues.”

Les espérances que le Gouverneur avait fait concevoir à Mr de Lery, ne tardèrent pas à se réaliser. D'Enseigne qu'il était depuis 1748, il passa Lieutenant, au mois d'Avril de cette année, en remplacement de Mr de Ligneris, fait Capitaine. Après l'avoir complimenté sur son avancement, Mr de La Jonquière lui annonce qu'il le charge des travaux dont il avait levé les plans. Sa lettre était, en effet, accompagnée de l'ordre suivant : " Il est ordonné au Sieur de Lery, Lieutenant d'Infanterie, de faire construire un fort en pierre à la Pointe de Beau-séjour, et un autre à la rivière Gaspareaux, en se conformant aux ordres que nous avons donnés à ce sujet à Mr d'Eschaillois, Capitaine d'Infanterie. Fait à Québec, le 12 Avril 1751. (Signé) LA JONQUIÈRE." La lettre que Mr de Lery reçut alors de Paris, de Mr de La Galissonnière, en date du 18 mai 1751, ne put que le remplir d'une nouvelle ardeur pour s'acquitter de la tâche qui lui avait été imposée. " Je vous remercie, lui écrivait cet ancien Gouverneur, des nouvelles que vous avez bien voulu me donner. Continuez toujours à m'informer de tout ce qui concerne des endroits aussi intéressants que ceux où Mr le Marquis de La Jonquière vous a envoyé. J'ai beaucoup de regret de n'avoir pas reçu la carte que vous m'avez adressée, suivant ce que me marque Mr Le Loutre, des environs de Chipaudi. Si vous en avez gardé la minute, veuillez avoir la bonté de m'en envoyer une autre. Je suis avec une parfaite estime, Monsieur, votre etc. (Signé) LA GALISSONNIÈRE."

Pendant les événements qui venaient d'avoir lieu en Acadie, avaient eu du retentissement en Angleterre. Voulant à tout prix se maintenir, non-seulement dans la Nouvelle-Ecosse, mais encore dans la Baie de Fondy, et même dans l'île S<sup>t</sup> Jean, la Cour de Londres s'était émue. " Les Français, écrivait Lord Albermale, Ambassadeur à Paris, ont envahi toute la partie de la Nouvelle-Ecosse, qui se trouve entre la rivière Chignectou et celle de S<sup>t</sup> Jean ; ils ont brûlé Beaubassin, en ont organisé les

“habitants et leur ont donné des armes. Il faut, ajoutait-il, obliger Mr de La Jonquière à désavouer sa conduite, à retirer ses troupes du territoire anglais et à réparer les dommages qu’elles y ont causés.” Devant des accusations aussi graves, l’ordre fut donné d’écrire sans délai au Gouverneur du Canada, pour lui demander des explications précises. Lorsque les lettres de la Cour arrivèrent en Canada, Mr de Lery y était de retour. Il venait de poursuivre à la Grosse Roche, près du Cap aux Oies, un vaisseau suspect qu’on y avait aperçu. Profitant alors de sa présence, Mr de La Jonquière le chargea de passer en France sur le *Charriot Royal*, et d’aller exposer au Roi les choses telles qu’elles s’étaient passées en Acadie entre les Français et les Anglais. Le Gouverneur ne pouvait confier une mission aussi délicate à des mains plus sûres. Mr de Lery partit immédiatement. Il débarqua à l’Ile Dieu, et de là se rendit à Versailles, où il présenta au Ministre, qui était alors Mr Rouillé, un mémoire détaillé de tout ce qui avait eu lieu, rétablissant parfaitement les faits et montrant la vérité dans tout son jour. Son mémoire était accompagné de cartes propres à expliquer la position des deux pays. Il devint alors évident que c’étaient les Anglais qui avaient attaqué, et que les Français n’avaient fait que se défendre. Justement indigné, le Cabinet de Versailles demanda compte à son tour à celui de Londres de la conduite de ses vaisseaux qui, jusque dans le Golfe St Laurent, avaient assailli des navires français; et comme la Grande-Bretagne se refusait à donner satisfaction, Mr de La Jonquière, exonéré de tout blâme, fut autorisé à user de représailles. Ainsi, la mission de Mr de Lery eut un plein succès.

Mr de Lery eût bien souhaité profiter de son séjour en France pour aller visiter sa famille à Toulon; mais les graves intérêts qu’il avait à traiter, ne le lui permirent pas. Il se contenta de lui écrire. Voici la réponse qu’il reçut de l’une de ses tantes. On aimera sans doute à lire cette lettre qui prouve, une fois de plus, que les liens qui

unissaient à cette époque les familles de France à celles du Canada, n'avaient rien perdu de leur force. " Toulon, " 6 Juin 1752. Mon cher neveu, je serai heureuse, ainsi " que M<sup>me</sup> Chaussegros, votre tante, de recevoir votre port- " trait ; mais je l'aurais été infiniment plus, ainsi que " tous vos parents qui se faisaient une fête de vous voir, " si vos affaires vous avaient permis de venir jusqu'ici. " Ma maison et ma table sont toujours à votre disposi- " tion. J'ai reçu une lettre de mon fils aîné, Ingénieur à " Port Louis. Il m'annonce qu'il a reçu une gratification " du Roi. Je vous remercie beaucoup pour la place " d'Aide-de-port que vous avez obtenue de M<sup>r</sup> Rouillé " pour mon fils cadet. M<sup>r</sup> Gaudin qui a la confiance du " Ministre, est de la même famille que la mienne ; mais " j'ignore à quel point nous sommes parents. Tout ce que " je sais, c'est que nous avons les mêmes armes. Quand " à M<sup>r</sup> de Chaussegros qui vient de mourir aux Iles, lais- " sant une énorme succession, ainsi que vous en a informé " M<sup>r</sup> de Mine, je ne saurais, non plus, constater quel " degré de parenté il y a entre nous : il faudrait pour " cela remonter plusieurs siècles. Son nom de famille " était Etienne ; celui de Chaussegros lui a été donné " par un Roi auquel il avait aidé à monter à cheval. " Vous vous appeliez Etienne, lui dit le prince : " désor- " mais vous vous appelerez Chaussegros, et vos armes " seront une botte." Si j'obtiens quelques éclaircissements " à ce sujet, je vous en ferai part. En attendant, recevez, " avec les respects de mon fils et de ma fille qui a onze " ans, l'assurance du sincère attachement avec lequel je " suis, mon cher neveu, votre tante dévouée. (Signé) " GAUDIN CHAUSSEGROS." Au moment de laisser la France, alors qu'il était à la Rochelle achevant de se perfectionner dans l'art des évolutions militaires, M<sup>r</sup> de Lery reçut une nouvelle lettre de sa tante qui lui marquait qu'elle espérait bien avoir sa visite une autre fois, et le chargeait de présenter ses civilités au Général Duquesne qui était de ses amis. De son côté, le Marquis de la Galissonnière,

après l'avoir félicité des progrès qu'il avait faits dans le Génie, lui écrivait qu'il s'était occupé de son retour, auprès du Ministre de la marine, et l'engageait à l'effectuer en prenant la route de Louisbourg. C'est ce que fit Mr de Lery. Le 5 Juillet, il s'embarqua sur le vaisseau *La Sultane* qui faisait voile pour cette ville. Il y arriva le 10 Octobre, et y passa quinze jours. De Louisbourg, il se rendit à l'Île St Jean, visita en passant Beauséjour, la Baie Française, et, le 4 du mois suivant, s'embarqua pour Québec, où il arriva le 23.

Mr de Lery était dans sa trente et unième année, et n'était pas encore marié. C'est alors qu'il songea à se donner une épouse. Il jeta ses vues sur M<sup>lle</sup> Marie-Louise-Madeleine de Brouage, dont la beauté est restée célèbre. M<sup>lle</sup> de Brouage était la seconde fille de Mr François-Martel de Brouage et de Dame Louise Mariaudeau d'Esglis, fille du Chevalier François Mariaudeau d'Esglis, Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, et de Dame Louise-Philippe Chartier de Lotbinière, dont on a parlé. Mr F. de Brouage, son père, descendait de Mr Pierre Martel, Sieur de Brouague, ou Brouage, originaire de Bayonne, et de Dame Jeanne de Hargon. Etant passé tout jeune dans la Nouvelle-France, vers 1680, avec Mr Raymond de Brouage, son frère, qui devint par la suite propriétaire de la Seigneurie de la Chesnaye et donna à son fils un Fief qui passa en 1783 à M<sup>lle</sup> Martel, épouse de Mr Vienne, négociant à Montréal, Mr P. de Brouage s'était fixé à la Pointe-Lévi. Le 16 Septembre 1687, il épousa M<sup>lle</sup> Marie-Charlotte Charest, fille d'Etienne Charest et de Dame Catherine Bissot. Mr F. de Brouage, issu de ce mariage, ayant obtenu du Roi, en 1718, un brevet qui l'établissait Commandant du Labrador, s'y rendit avec un de ses frères qui y perdit la vie à l'âge de quinze ans. Etant alors passé du Labrador en France, il épousa à Versailles, le 14 Février 1726, M<sup>lle</sup> Faury Duponceaux, fille de Jean Faury Duponceaux, Gentilhomme du Roi, et de Dame Julienne de Selle. Ayant perdu peu après son épouse, ainsi que les

deux enfants qu'il en avait eus, il contracta un second mariage à Québec, le 10 Septembre 1732, avec Melle d'Esgris. M<sup>r</sup> de Brouage était alors dans sa quarantième année, étant né en 1692, et son épouse n'avait que dix-sept ans, ayant reçu le jour à Villemarie en 1715. De cette union, sont sortis neuf enfants : Sept filles et deux fils.—Madeleine, la troisième des filles, épousa en 1762 M<sup>r</sup> Racabie Aclém Bondfieds, négociant anglais, et eut trois filles et un fils qui passa aux Indes Orientales.—Catherine, sœur de la précédente, entra dans la famille Dupré, alors une des plus importantes du pays. Elle épousa M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Comte Dupré qui laissa peu après Montréal, pour aller s'établir à Québec.—Angélique, la suivante, fit alliance avec M<sup>r</sup> William Johnston, Lieutenant d'artillerie, lequel devint par la suite Général.—Marguerite, la sixième, contracta mariage avec M<sup>r</sup> Richerville, Lieutenant dans les troupes françaises. Elle décéda en 1785 aux Trois-Rivières, laissant un fils et quatre filles, dont une devint l'épouse de M<sup>r</sup> Boucher Piedmont.—Enfin Charlotte, la plus jeune, unit son sort à celui de M<sup>r</sup> James Hughes, Major à Montréal, et eut six garçons et trois filles.

Devenue l'aînée de la famille par la mort de sa sœur, enlevée à la fleur de l'âge, ainsi que ses deux frères, Melle de Brouage n'avait encore que quinze ans, lorsqu'elle épousa M<sup>r</sup> de Lery. Le mariage eut lieu à Québec. Ne fut-ce que pour faire connaître les personnes présentes à la cérémonie, nous croyons à propos d'en reproduire l'acte. Le voici : “ Le 24 Septembre  
 “ 1753, vu la permission donnée par M<sup>r</sup> le Marquis Du-  
 “ quesne, Gouverneur Général de la Nouvelle-France, et  
 “ la dispense de deux bans accordée par M<sup>sr</sup> l'Evêque de  
 “ Québec, et après la publication d'un banc : entre le Sieur  
 “ Gaspard-Joseph Chaussegros, Ecuyer, Sieur de Lery,  
 “ Lieutenant d'une Compagnie dans le détachement de  
 “ la marine, fils de Maître Gaspard Chaussegros, Ecuyer,  
 “ Sieur de Lery, Chevalier de l'Ordre royal et militaire

“ de St Louis, Capitaine dans les troupes, Ingénieur en  
 “ chef de la Nouvelle-France, et de défunte Dame Marie  
 “ LeGardeur de Beauvais, ses père et mère, de cette  
 “ Paroisse, d'une part ; et Delle Louise Martel de Brouage,  
 “ fille de Mr François Martel de Brouage, Commandant  
 “ pour le Roi dans toute la côte du Labrador, et de dé-  
 “ funte Dame Louise Mariaudeau d'Esglis, ses père et  
 “ mère, aussi de cette Paroisse, d'autre part ; ne s'étant  
 “ découvert aucun empêchement au dit mariage, nous  
 “ soussigné, Curé de Québec, avons reçu leur mutuel  
 “ consentement et leur avons donné la bénédiction nup-  
 “ tiale, suivant la forme prescrite par notre mère la  
 “ sainte Eglise, en présence de Mr Michel Chartier, Sei-  
 “ gneur de Lotbinière, Lieutenant dans les troupes, beau-  
 “ frère de l'époux, et de Dame Louise Chaussegros de  
 “ Lery, son épouse ; de Dame Marie-Madeleine Chaus-  
 “ segros de Lery, épouse de Mr de Repentigny, sa sœur ;  
 “ de M<sup>lle</sup> Marie-Gilles Chaussegros de Lery, aussi sœur  
 “ de l'époux ; de Mr François Martel de Brouage, père de  
 “ l'épouse ; de Mr Louis-Philippe Mariaudeau d'Esglis,  
 “ Curé de St Pierre, son oncle ; de Mr Etienne Charest,  
 “ son cousin ; de Dame Angélique Chartier de Lotbinière,  
 “ veuve de Mr des Meloises, sa tante, de Dame Angélique  
 “ des Meloises, épouse de Mr Pean, sa cousine, et de plu-  
 “ sieurs autres parents et amis qui ont signé avec nous.  
 “ (Signé) J. T. RÉCHER.”

Mr de Lery était marié depuis cinq mois, lorsque Mr  
 Duquesne, devenu Gouverneur, à la place de Mr de La  
 Jonquière, le fit prévenir, au mois de Mars 1754, qu'il  
 eût à se tenir prêt à partir pour le Détroit. Il était au  
 moment de se rendre à son poste, lorsqu'il reçut une  
 nouvelle destination. Des inquiétudes s'étant manifestées  
 au sujet de Niagara, il fut chargé d'y conduire douze  
 canots. C'est là qu'il passa l'hiver. Il y était encore au  
 mois de Février 1755, lorsqu'il reçut du Commandant  
 du fort Duquesne la lettre suivante : “ Monsieur, d'après  
 “ les avis qui nous arrivent journellement par les Sau-

“ vages, les Anglais doivent attaquer le fort Duquesne, ce  
 “ printemps. Je vous prie, en conséquence, de vouloir  
 “ bien vous transporter ici, aussitôt ma lettre reçue. Je  
 “ viens d’écrire à ce sujet à M<sup>r</sup> de Muy, et je lui mande  
 “ de vous laisser partir le plus promptement qu’il lui sera  
 “ possible. Vous pouvez vous confier pour la route aux  
 “ Sauvages affidés qui vous remettront la présente. Vous  
 “ nous serez d’autant plus utile ici, que nous avons le  
 “ plus grand besoin d’un officier capable de tracer et de  
 “ conduire les travaux que nous avons à faire pour mettre  
 “ cette place en état de résister. MM. Dumas et de Li-  
 “ gneris désirent vivement que vous veniez au plus tôt.  
 “ Le zèle que vous avez pour le service, me fait espérer  
 “ que vous saisirez avec empressement cette occasion  
 “ d’être utile. Croyez que je n’en serai que davantage,  
 “ Monsieur, votre, etc (Signé) CONTRECŒUR.”

Devant des instances si pressantes, M<sup>r</sup> de Lery ne pou-  
 vait hésiter. Il se rendit donc en diligence au fort Du-  
 quesne. Après avoir mis la dernière main aux travaux  
 extérieurs de cette place, il allait entreprendre le fort  
 Machault, lorsque, craignant d’être attaqué à Niagara,  
 M<sup>r</sup> de Villiers lui manda d’y repasser. L’ordre était ainsi  
 conçu : “ Sur les nouvelles qui nous sont parvenues, que  
 “ les Anglais se proposaient d’investir ce poste, nous  
 “ ordonnons au Sieur de Lery, Lieutenant des troupes,  
 “ de s’y rendre sans délai, nous chargeant de faire agréer  
 “ à M<sup>r</sup> de Vaudreuil qu’il n’aille pas lui rendre compte  
 “ de l’état des choses à la Rivière-aux-Bœufs, où il avait  
 “ été chargé par M<sup>r</sup> de Contrecoeur de faire les préparatifs  
 “ pour la construction du fort Machault. Fait à Niagara,  
 “ le 11 Août 1755. (Signé) VILLIERS.”

Comme on le voit par ces dernières lignes, M<sup>r</sup> de Vau-  
 dreuil avait succédé à M<sup>r</sup> Duquesne dans le gouverne-  
 ment de la Nouvelle-France. Loin de désapprouver sa  
 conduite, le nouveau Gouverneur lui en exprima sa satis-  
 faction en ces termes : “ Montréal, 23 Septembre 1755.  
 “ J’ai appris avec plaisir, Monsieur, que vous étiez retourné

“ à Niagara. J'ai destiné le Bataillon de la Guyenne à aller  
 “ vous rejoindre, et je fais passer en même temps Mr de  
 “ Boncheau, Capitaine du Bataillon du Bearn, qui possède  
 “ toutes les parties relatives au Génie. Il se concertera  
 “ avec vous pour les retranchements et autres ouvrages  
 “ à faire pour la sûreté de cette place, où vous préparerez  
 “ des logements pour une garnison de quatre cents  
 “ hommes. Vous pourrez être très-utile à Mr de Bon-  
 “ cheau, et je ne doute pas que vous n'acheviez les tra-  
 “ vaux, de manière à mettre Niagara en état de résister,  
 “ non seulement cet automne, mais au printemps pro-  
 “ chain, car il est certain, comme le prouvent les nou-  
 “ velles qui viennent d'Angleterre, qu'un jour ou l'autre,  
 “ les Anglais feront l'impossible pour l'enlever. Ayant  
 “ pleine confiance en votre zèle et en vos lumières, je  
 “ suis bien persuadé que vous ne négligerez rien pour  
 “ répondre à ce que demande de vous le service, ce qui  
 “ me procurera l'occasion de vous montrer que je suis très-  
 “ sincèrement, Monsieur, votre, etc. (Signé) VAUDREUIL.”

Mais le moment était venu pour Mr de Lery de prouver  
 par une action d'éclat, qu'il était aussi intrépide guerrier,  
 qu'Ingénieur habile. Il s'employait avec la plus grande  
 activité à hâter les travaux de Niagara, lorsqu'au com-  
 mencement de l'année suivante il reçut cette lettre du  
 Gouverneur : “ Montréal 9 Février 1756. Monsieur, con-  
 “ naissant votre courage, je vous destine une expédition  
 “ dont le succès vous fera beaucoup d'honneur. Comme  
 “ la chose presse, je désire que vous partiez en rélais,  
 “ aussitôt la présente reçue. Je donne des ordres en ce  
 “ moment à Mr de Longueuil, afin qu'il vous fournisse  
 “ tous les officiers dont vous aurez besoin. Il me tarde  
 “ de vous voir arrivé ici, et de vous renouveler la sincé-  
 “ rité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre  
 “ etc. (Signé) VAUDREUIL.”

Qu'elle était cette expédition que Mr de Vaudreuil  
 n'annonçait à Mr de Lery qu'à mots couverts, et dont il  
 lui disait, dans son Postscriptum, de ne parler ni à Mont-

réal, ni à Québec ? C'est ce que nous laisse entrevoir l'ordre suivant : " Il est ordonné à M<sup>r</sup> de Lery, Lieutenant, de partir aussitôt cet ordre reçu, pour se rendre à la Chine et prendre le commandement des troupes que nous destinons à servir sous ses ordres, et qu'il fera embarquer sur les vaisseaux du Roi, pour les conduire avec toute la diligence possible à la Présentation, et delà suivre les instructions que nous lui donnons." Cet ordre était, en effet, accompagné d'instructions qui donnent le dernier mot de cette entreprise entourée de tant de mystère. Quelque long que soit ce mémoire, il intéresse trop l'histoire, pour que nous ne lui donnions pas place ici : Le voici : " Nous savons à n'en pouvoir douter que le projet des Anglais contre Niagara, les occupe toujours, et que depuis longtemps ils prennent les moyens d'en assurer le succès. Afin d'arriver plus sûrement à leurs fins, ils ont établi deux entrepôts considérables, le premier à environ trente lieues de Chouegen, gardé par cent hommes, et le second à environ une lieue et demie du premier, gardé par quarante hommes. Dans ces entrepôts, ils ont entassé toutes sortes de munitions : des armes, des vivres etc. Nous sommes également informés que plus de trois cents bateaux sont à portée de ces entrepôts, afin de les secourir, en cas de besoin. Nous n'ignorons pas davantage que les Onneiouths qui ont leur village à une lieue de ces entrepôts, en prennent ombrage, et qu'ils seraient flattés de les voir disparaître, n'ayant jamais voulu consentir à être sous la protection des Anglais. La connaissance que nous avons de tous ces faits, est d'autant mieux établie, que tous les renseignements qui nous sont fournis par les Onneiouths, concordent avec les récits des prisonniers et déserteurs anglais. Les choses étant ainsi, nous ne devons rien négliger pour nous rendre maîtres de ces entrepôts, les brûler et détruire. Sans ces mesures de précaution, l'ennemi pourrait, au printemps, poursuivre son projet.

“ Comme la Colonie a un intérêt sensible à l’empêcher,  
 “ nous nous sommes décidés à y envoyer un fort déta-  
 “ chement et nous en avons confié le commandement à  
 “ Mr de Lery, ayant pleine confiance en son zèle, en celui  
 “ de Mr de Montigny et des autres officiers, sous ses  
 “ ordres. Cette mission étant de la dernière importance,  
 “ nous croyons devoir lui donner les instructions sui-  
 “ vantes :

“ I<sup>o</sup> Mr de Lery trouvera à la Chine un détachement de  
 “ trois cent trente-six hommes : cinquante des Bataillons  
 “ de la Reine, Guyenne et Bearn ; vingt-cinq des troupes  
 “ détachées de la marine ; cent soixante Canadiens ; cin-  
 “ quante-et-un Iroquois du Sault St Louis. Les Sauvages du  
 “ Lac des Deux-Montagnes, qui doivent être rendus aux  
 “ Cèdres, sont au nombre de cinquante : trente-trois Iro-  
 “ quois, six Algonquins, onze Nipissings. Mr de Lery les  
 “ fera embarquer dans ses bateaux avec le plus de dili-  
 “ gence possible pour la Présentation, veillant à ce qu’il  
 “ n’arrive aucun accident fâcheux et ayant soin que la  
 “ bonne harmonie règne entre les troupes, les Canadiens  
 “ et les Sauvages. Il fera aussi attention à la conser-  
 “ vation des vivres.

“ II<sup>o</sup> Arrivé à la Présentation, où le Commandant a  
 “ reçu ordre de fabriquer du biscuit et de pourvoir à tout  
 “ ce qui est nécessaire au prompt départ du détache-  
 “ ment, Mr de Lery conférera avec M<sup>r</sup> l’Abbé Piquet <sup>1</sup>

1 M<sup>r</sup> l’Abbé Piquet, prêtre du Séminaire de St Sulpice, était passé en Canada en 1734. Ayant été appliqué par ses Supérieurs au ministère des Sauvages, il acquit en peu de temps une grande influence sur ces tribus. Dans le but de promouvoir leurs intérêts, il obtint en 1751 une concession sur la rivière de la Présentation, où, comme l’ont fait dans ces derniers temps les MM. Brossard, sur la rivière Mantawa, il fit construire un moulin, ainsi que le portent les registres de l’Intendance. M<sup>r</sup> Piquet peut être regardé comme le Fondateur d’Ogdensburg. En 1757, de concert avec M<sup>r</sup> Matarct, également prêtre de St Sulpice, il s’employa avec le plus grand zèle, suivant M<sup>r</sup> de Bougainville, à entendre les confessions, avant l’attaque du fort William Henri. En dépit de ce qu’a pu dire la malveillance, M<sup>r</sup> Piquet a été un des plus grands Missionnaires de son temps : aux yeux des Anglais, admirateurs de ses vertus, c’était le Jésuite de l’Ouest ; et, d’après M<sup>r</sup> Hocquart plus

“ sur sa campagne et prendra de lui tous les renseignements qu’il est en état de lui donner. Il joindra à son détachement tous les Sauvages de cette Mission, sans oublier les Abénakis. Si la troupe n’est pas trop fatiguée, il continuera sa route le lendemain, ou au moins le surlendemain.

“ III<sup>o</sup> En partant de la Présentation, M<sup>r</sup> de Lery prendra ses précautions pour empêcher qu’aucun Sauvage ne déserte et n’informe l’ennemi de sa marche. Il aura toujours avec lui des éclaireurs. Il se concertera à cet effet avec les Onneiouths, leur montrant beaucoup de confiance, mais les surveillant de près, sans qu’ils puissent s’en apercevoir. Si ses découvreurs lui amènent des prisonniers anglais, il les interrogera, les invitera à se joindre à lui et à le conduire, leur promettant une récompense si leurs renseignements sont exacts, mais les menaçant de leur faire casser la tête, sur le lieu même, s’il s’aperçoit de quelque supercherie.

“ IV<sup>o</sup> Il donnera ordre à ses éclaireurs de lui amener les Sauvages qu’ils rencontreront, et de les engager à prendre part à l’expédition. S’ils sont des Cinq-Nations, il leur fera comprendre par quelques branches de porcelaine que nous n’avons contre leur nation aucune intention hostile, que, bien loin de là, nous n’entreprenons cette campagne que pour les mettre à l’abri de leurs ennemis ; et dans le cas où ils ne voudraient pas croire à notre parole, il s’assurera de leur personne, les prévenant qu’il n’en agit ainsi que par précaution,

“ V<sup>o</sup> A mesure qu’il approchera du terme de sa route, il redoublera d’attention, afin de n’être pas découvert, surtout lorsqu’il ne sera qu’à une journée des entrepôts. Alors il réunira son détachement dans un bois, et, après avoir exhorté chacun à faire son devoir, il prendra ses

à même que personne d’apprécier son zèle et la sagesse de ses vues, il était l’*Apôtre des Iroquois*. Après la conquête, M<sup>r</sup> l’Abbé Piquet repassa en France et mourut en 1784.

“ dispositions pour frapper une heure avant le jour. II  
 “ aura soin que chaque Brigade ait un officier à sa tête,  
 “ le plus ancien, et un autre à sa suite. Il importe que  
 “ tout le détachement donne ensemble, avec ardeur, mais  
 “ sans confusion. Nous avons prévenu la Cour de cette  
 “ campagne et nous espérons que chaque officier tiendra  
 “ à se signaler, afin d’avoir part aux faveurs du Roi.  
 “ Inutile de recommander à Mr de Lery de mettre ses  
 “ vivres en sûreté, avant d’engager l’action.

“ VI<sup>o</sup> Si, arrivé près des entrepôts, Mr de Lery recon-  
 “ naît, à n’en pouvoir douter, que les Anglais s’y sont  
 “ retranchés et qu’il lui est impossible d’attaquer les  
 “ retranchements, il fera la manœuvre qu’il jugera la  
 “ plus convenable, afin d’attirer l’ennemi et le combattre,  
 “ et, pendant ce temps, fera mettre le feu aux bateaux,  
 “ au moyen de matières combustibles, préparées à  
 “ l’avance, ne laissant rien subsister et s’enquérant exac-  
 “ tement s’il n’y a pas ailleurs d’autres dépôts, afin de les  
 “ détruire également. Dans le cas où des forces supé-  
 “ rieures aux siennes arriveraient pour défendre les  
 “ entrepôts, il ne se hasarderait point à attaquer, à moins  
 “ qu’il ne fut sûr de surprendre l’ennemi, préférant  
 “ plutôt se retirer, sans frapper, que d’exposer sa troupe  
 “ et de compromettre l’honneur des armes du Roi. Dans  
 “ le doute sur le parti à prendre, il tiendra un conseil de  
 “ guerre, où seront invités tous les officiers, et prendra  
 “ leur avis.

“ VII<sup>o</sup> Si, après avoir enlevé et brulé le premier entre-  
 “ pôt et détruit les bateaux, les Sauvages refusaient de  
 “ prendre part à l’attaque du second, soit à cause de leurs  
 “ blessés, soit pour toute autre raison, plutôt que de  
 “ donner sans eux, il s’en tiendrait là, sans aller plus  
 “ loin. Mais, si même avant l’attaque du premier entre-  
 “ pôt, les Députés des Cinq Nations venaient lui offrir un  
 “ collier, afin de le dissuader d’attaquer, il leur ferait  
 “ valoir sa mission, et, s’ils persistaient à lui faire de  
 “ l’opposition, il leur déclarerait qu’à partir de ce moment

“ il les regarde comme ennemis et qu'il va les traiter  
 “ comme tels, sans toutefois le faire, à moins qu'il ne fût  
 “ bien sûr du succès.

“ VIII<sup>e</sup> Après avoir accompli sa mission, Mr de Lery  
 “ détachera quelques Sauvages, afin d'informer les  
 “ Onneiouths de son résultat et leur offrir un collier en  
 “ signe d'amitié, les assurant de nouveau que nous n'a-  
 “ vons eu dans cette entreprise d'autres intentions, que  
 “ d'empêcher les Anglais de s'emparer des terres des  
 “ Cinq Nations, et que nous sommes prêts à leur porter  
 “ tous les secours dont ils auraient besoin. Il reprendra  
 “ ensuite sa route pour la Présentation le plus promp-  
 “ tement possible, mais avec beaucoup d'ordre, et ayant  
 “ soin, comme en allant, de s'entourer d'éclaireurs, afin  
 “ d'éviter toute surprise. Fait à Montréal, ce 23 Février  
 “ 1756. (Signé) VAUDREUIL.”

Par la lecture de cette instruction, on comprend sans peine qu'il s'agit de la célèbre expédition contre le fort Bull, qui eut à cette époque tant de retentissement et qui contribua beaucoup à retarder les projets des Anglais sur le Canada. Afin d'en assurer le succès, Mr de Lery ne négligea aucun des moyens que la prudence peut suggérer. Après avoir dressé une carte du pays, que nous avons sous les yeux, depuis la Présentation jusqu'à Corlar, avoir tracé la route qu'il devait suivre pour n'être pas découvert et avoir observé la distance qui se trouvait entre les entrepôts et le village des Onneiouths, il s'occupa, dans les plus petits détails, du matériel de son expédition. Afin qu'il n'arrivât pas à son détachement ce qui est arrivé récemment aux Volontaires Canadiens, envoyés à la poursuite des Fénians, à S<sup>t</sup> Albans, il ne consentit à partir qu'après s'être bien assuré des moyens de transport. Ayant fait à ce sujet des observations au Gouverneur, il en reçut la réponse suivante :  
 “ Mr le Commissaire me fait dire que tout ce que vous  
 “ avez demandé pour compléter l'équipage de votre  
 “ détachement, a été envoyé ce matin. Il me devient

“ évident qu’il vous est impossible d’aller en bateau ;  
 “ mais votre zèle, ainsi que celui de MM. les officiers, me  
 “ répond que vous saurez triompher de toutes les diffi-  
 “ cultés : vous n’aurez que plus de mérite. Faites aug-  
 “ menter le nombre de traînes, suivant le besoin, et  
 “ mettez vous en route, car les moments sont précieux et  
 “ de la dernière conséquence.” Satisfait d’avoir obtenu  
 ce qu’il désirait sous ce rapport, M<sup>r</sup> de Lery partit de la  
 Chine et se mit en marche pour les Cèdres. Arrivé là,  
 et reconnaissant, après une revue minutieuse, qu’il n’était  
 pas pourvu des vivres nécessaires, il ne put dissimuler  
 son mécontentement à M<sup>r</sup> de Vaudreuil qui s’empressa  
 de le rassurer en ces termes : “ Ce n’est que par erreur  
 “ que les deux quarts remplis de têtes, <sup>1</sup> vous ont été en-  
 “ voyés ; on ne s’est pas conformé, il paraît, aux ordres  
 “ de M<sup>r</sup> Martel. M<sup>r</sup> de la Saussaye part immédiatement  
 “ avec tous les articles que vous avez demandés, et de la  
 “ meilleure qualité : vous recevrez par lui le lard et tous  
 “ les rafraîchissements dont vous avez besoin. Croyez  
 “ que c’est le dernier obstacle que vous trouverez de ce  
 “ côté. J’ai beaucoup de regret de la journée que ces  
 “ malentendus vous ont fait perdre ; mais avec l’activité  
 “ qui vous distingue et le sentiment que vous avez de  
 “ votre mission, je ne doute pas que vous ne répariez le  
 “ temps perdu.” C’était bien le désir de M<sup>r</sup> de Lery ;

1 On voit là un exemple de ces fourberies, si communes à cette  
 époque, et qui, avec la désunion entre les officiers supérieurs, dont elles  
 furent une des principales causes, eurent une si large part à la ruine  
 du pays. Non contents d’accaparer les comestibles et autres marchandises,  
 de les revendre à des prix exorbitants et ensuite de présenter  
 des états de compte surchargés et le plus souvent faux, Bigot et ses  
 complices n’avaient pas honte de spéculer encore sur la vie du soldat,  
 en substituant de la mauvaise nourriture à de la bonne. Tous ces  
 détails sont rapportés dans les pièces du procès de ces grands coupables.  
 Et afin de dérober à la connaissance du Roi tant d’infamies, ils  
 achetaient à prix d’argent la conscience de ceux qui auraient pu les  
 dénoncer. Ce sont là de ces prévarications qui crient vengeance, et qui  
 heureusement demeurent rarement impunies. Bigot, avec cinq de ses  
 adhérents, fut banni du royaume et condamné à restituer les gains  
 illicites qu’il avait faits.

mais pour épargner à ses troupes tout sujet de mécontentement, après leur avoir fait procurer tout ce qui leur était nécessaire, il voulut encore, en homme prudent, que les convois le suivissent et même le devançassent. Faisant droit à ses justes représentations, le Gouverneur lui envoya la dépêche suivante : “ Je goûte vos  
“ raisons. Le Duc part à l’instant avec les vivres. Il a  
“ avec lui cinquante hommes, qui, joints aux trente-huit  
“ qui sont sur les bateaux, suffiront pour le service des  
“ traînes jusqu’à la Présentation. Il y a sur les traînes  
“ cent pains, vingt haches, douze bottes, cent paires de  
“ grapins. Ci-jointes deux lettres, l’une pour Mr l’Abbé  
“ Piquet, l’autre pour Mr de Portneuf. Vous les leur  
“ ferez passer par un homme vigoureux, afin que, pré-  
“ venus à temps, ces Messieurs vous fassent préparer  
“ tout ce qui peut vous être nécessaire pour le reste de  
“ la campagne. Je les informe que je fais partir des  
“ convois qui remplaceront tous les articles qu’ils vous  
“ auront fournis. Si quelque chose venait à vous manquer,  
“ donnez-en avis à Mr de Portneuf qui a ordre de vous  
“ procurer tout ce qui vous est nécessaire.” Rien ne  
faisant obstacle, Mr de Lery pressa sa marche et arriva à  
la Présentation dans les premiers jours de Mars. Il  
s’empressa d’en informer le Gouverneur qui lui expédia  
un courrier, porteur de la lettre qu’on va lire : “ Mont-  
“ réal 16 Mars 1756. Monsieur, j’ai appris avec un plaisir  
“ sensible que vous étiez heureusement arrivé à la Pré-  
“ sentation avec votre détachement. Je ne suis pas moins  
“ touché de voir l’ardeur qui anime les troupes, et j’ai  
“ hâte de connaître le résultat de votre campagne. Mme  
“ de Vaudreuil ne s’y intéresse pas moins et me charge  
“ de vous faire passer ses compliments. Je compte que  
“ vous frapperez le 20, et que le 30 nous aurons de vos  
“ nouvelles. Quelque parti que vous preniez, soyez per-  
“ suadé que je serai satisfait, sachant que vous avez fait  
“ pour le mieux. Sans doute, il serait fâcheux que vous  
“ revinssiez, sans avoir fait quelque chose ; néanmoins,

“ si vous deviez rencontrer des forces supérieures, il  
 “ serait peut-être mieux de ne pas vous engager. Je fais  
 “ passer des vivres à la Présentation pour votre retour.  
 “ Le Duc a ordre de vous y attendre avec ses bateaux.  
 “ Mes compliments à Mr de Montigny et à tous vos officiers.  
 “ J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. (Signé)  
 “ VAUDREUIL.”

Mr de Vaudreuil ne fut pas trompé dans son attente. Mr de Lery frappa, en effet, et en frappant, fit un tort immense à l'ennemi. C'est là une des plus belles pages de sa vie militaire. Après avoir fermé les yeux sur les hésitations des Sauvages, suivant une nouvelle instruction du Gouverneur qui lui annonçait un prochain convoi et l'arrivée de Mr de Cournoyer, il attaqua l'ennemi avec un élan irrésistible. Après avoir enfoncé la porte du fort, à coups de hache, comme il a été rapporté ailleurs, et mis en pièces les palissades, tous ces vaillants guerriers, animés par la présence de leur chef et excités par Mr de Montigny qui leur donnait l'exemple de la bravoure, montèrent à l'assaut et passèrent au fil de l'épée toute la garnison. Une immense quantité de projectiles de guerre et de provisions de bouche fut anéantie. “ Avec un détachement de trois cents soldats et Sauvages, dit Mr Dussieux, <sup>1</sup> Mr de Lery enleva, le 27 Mars, un fort près de Chouegen, passa la garnison au fil de l'épée, prit une quantité considérable de vivres et de poudre, et fit sauter le fort.” En apprenant ce beau fait d'armes, Mr

<sup>1</sup> A tous ses autres ouvrages, dont plusieurs ont eu plusieurs éditions, Mr Dussieux, professeur distingué à l'École Impériale militaire de Saint-Cyr, a ajouté un histoire du *Canada sous la domination française*. C'est, avec les écrits de Mr Margry sur les voyages de Joliet, de la Verendrye etc., une œuvre qui se recommande d'elle-même au public canadien. Ce qui donne surtout du prix à cette publication, c'est qu'outre sa clarté et sa concision, elle renferme une foule de documents inédits sur les luttes mémorables qui précédèrent la conquête. On y trouve des lettres du Baron Dieskau, de Montreuil, de Doreil, de Bourlamaque, de Bougainville, du Chevalier de Lévis, du Général Montcalm, du Marquis de Vaudreuil etc., avec des relations des principales batailles.

de Vaudreuil s'empressa de faire parvenir ses félicitations à l'heureux vainqueur. Sa lettre est ainsi conçue : " J'ai  
 " reçu, Monsieur, votre journal, avec la lettre qui m'in-  
 " forme de votre brillant succès. Je l'envoie à Mr le  
 " Garde des Sceaux qui ne manquera pas de faire valoir  
 " une si belle action, et je ne doute pas que le Roi ne  
 " vous accorde les grâces que je demande pour vous, et  
 " que vous avez si bien méritées. J'y prends le plus vif  
 " intérêt, et je ne serai pas peu flatté de vous les voir  
 " obtenir. En attendant le plaisir de vous revoir, je vous  
 " réitère l'assurance des sentiments avec lesquels je suis,  
 " Monsieur, votre etc. (Signé) VAUDREUIL."

Ce n'était pas là, toutefois, le dernier trophée que Mr de Lery devait remporter. Nous le retrouverons encore, en 1759, sur les Plaines d'Abraham, faisant un suprême effort pour empêcher le Canada de tomber au pouvoir des Anglais. Il était à peine de retour à Montréal, qu'il fut chargé par M. le Marquis de Montcalm de se rendre, avec un détachement, au fort St Frédéric, où commandait Mr de Lusignan, afin d'aller reconnaître l'ennemi qu'on disait avoir fait une apparition sur les bords du lac Champlain. Cet ordre était du 3 Octobre 1756 et était accompagné de l'instruction suivante : " Mr de Lery  
 " aura à ses ordres MM. de Cournoyer, Sabrevois, Fleu-  
 " rimont, Enseignes des troupes de la marine, et Mr  
 " Carpentier, officier des troupes de terre, avec vingt  
 " soldats des troupes de terre et un Sergent, vingt soldats  
 " des troupes de la marine et soixante Canadiens. Il aura  
 " aussi des Sauvages des différentes nations. Ce déta-  
 " chement s'assemblera aujourd'hui à la tête du camp du  
 " régiment du Languedoc ; il marchera avec armes et  
 " bagages et prendra, le soir, ses vivres et munitions de  
 " guerre au fort St Frédéric. Mr le Major Général fera  
 " donner les bateaux nécessaires pour le départ de ce  
 " détachement. Arrivé au fort St Frédéric, Mr de Lery se  
 " concertera avec Mr de Lusignan pour les dispositions à  
 " prendre, afin de découvrir la route que les ennemis ont

“ suivie pour pénétrer, avec des berges armées, dans le  
“ lac Champlain, de même que celle qu'ils ont tenue  
“ dans leur retraite, après avoir laissé leurs berges sur le  
“ rivage. Il partira demain de St Frédéric avec son déta-  
“ chement, se rendra à l'endroit où ont été trouvées ces  
“ mêmes berges. S'il ne peut découvrir la route que les  
“ ennemis ont alors prise, il reviendra sur ses pas, fera  
“ embarquer son détachement et suivra le côté Nord du  
“ lac Champlain jusqu'à la rivière Ranquette, ne laissant  
“ aucun point de ce littoral, sans l'explorer ; il rentrera  
“ dans la rivière Ranquette, qu'il remontera le plus haut  
“ possible. S'il ne trouve de ce côté aucune trace de  
“ l'ennemi, ni chemin, ni rivière, qu'il ait pu prendre, il  
“ se transportera avec son détachement du côté Sud,  
“ qu'il visitera de la même manière, jusqu'à la hauteur  
“ de St Frédéric, entrera dans la rivière à la Loure et  
“ dans les lacs qui s'y rencontrent, poussant jusqu'au  
“ fond de la Baie St Frédéric et ne passant aucun endroit  
“ sans l'examiner, afin de s'assurer ainsi de la sécurité  
“ des deux rives du lac Champlain.” Le Général ter-  
minait en disant qu'il s'en rapportait à ses talents et à ses  
lumières pour cette mission importante et le priait de  
suppléer à tout ce qu'il pourrait avoir omis. Cette con-  
fiance ne fut pas vaine. Mr de Lery s'acquitta de cette  
nouvelle commission avec un zèle qui lui valut des  
éloges de la part du Chevalier de Lévis et du Général  
Montcalm. Il était de retour de cette exploration, lorsque,  
huit jours après, il reçut de ce dernier, toujours au camp  
de Carillon, une lettre ainsi conçue : “ Carillon, 10 Oc-  
“ tobre 1756. Monsieur, je vous envoie Mr Carpentier,  
“ dont, j'espère, vous serez content. Si Mr de Vaudreuil  
“ suivait mon avis, il le laisserait, cet hiver, à la Présen-  
“ tation, où il serait un excellent second pour Mr de Lo-  
“ rimier et Mr l'Abbé Piquet. Mr de Boucherville vient  
“ de partir avec un parti d'Iroquois, pour aller dans la  
“ Baie continuer les découvertes. Dès que l'objet des  
“ fourrages sera terminé, veuillez bien m'en informer. Je

“ suis très-parfaitement, Monsieur, votre etc. (Signé)  
 “ MONTCALM.”

Mais M<sup>r</sup> de Lery ne devait pas rester à S<sup>t</sup> Frédéric. Une mission plus importante que toutes celles qu'il avait remplies jusqu'alors, l'attendait en 1747. La patrie, menacée de toutes parts, attendait de sa science et de son dévouement un nouveau service. Déjà, comme on l'a vu, il avait mis Chambly, S<sup>t</sup> Frédéric, S<sup>t</sup> Jean et Montréal en état de résister à l'ennemi. Cette année, il fut chargé d'ajouter de nouveaux travaux aux fortifications de Québec. Profitant de son retour en cette ville, M<sup>r</sup> de Vaudreuil lui écrivit la lettre qu'on va lire : “ Montréal, 20 Juin 1757. “ Monsieur, le zèle et l'activité que vous avez toujours “ montrés, m'engagent à vous charger des travaux qui “ sont à faire aux fortifications de Québec. Je suis bien “ aise d'avoir cette occasion de vous donner une nouvelle “ preuve de ma confiance. Je suis très-persuadé que vous “ ferez votre possible pour accélérer toute chose. Je suis “ très-sincèrement, votre etc. (Signé) VAUDREUIL.” A cette lettre était jointe un mémoire qu'aimeront à lire tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays, et particulièrement aux événements qui se déroulèrent sous les murs de Québec. Le voici : “ Aussitôt le présent ordre reçu, “ M<sup>r</sup> de Lery fera travailler aux ouvrages et fortifications “ nécessaires, pour mettre la ville de Québec en état de “ défense. En conséquence il aura attention à se con- “ former à ce qui suit :

“ 1<sup>o</sup> Il fera faire tous les remblais, tant du parapet que “ des ramparts et banquettes du corps de la place. Il “ fera élever tous les murs de l'intérieur des parapets, “ ayant soin de les asseoir sur de doubles pièces de bois, “ tirées de l'artillerie, bien assemblées ensemble, ainsi “ qu'on l'a observé pour les murs précédemment faits. “ Il fera élever tous les murs de la contrescarpe dans le “ genre de ceux déjà existants, et, après avoir égalisé le “ terrain à mesure, en ayant soin, comme on peut être “ attaqué d'un moment à l'autre, de former avec les

“ remblais un glaciais rapide que l'on pourra adoucir par  
“ la suite en l'allongeant, il tracera le chemin couvert,  
“ les places d'armes et traverses, conformément aux autres  
“ parties des fortifications.

“ II<sup>o</sup> Il fera établir des plates-formes sur les rem-  
“ parts, en commençant par les embrasures du côté  
“ du Palais, et en observant de ne donner que vingt  
“ pouces aux grenouillères qu'il fera construire avec  
“ des madriers de chêne, mais avec du bois de pin dans  
“ les endroits bas qui demanderaient un grillage en fer,  
“ à cause de l'affaissement des terres. La grenouillère  
“ en maçonnerie sur les remparts du fleuve doit avoir  
“ vingt-deux pouces de hauteur, au-dessus des plates-  
“ formes, au pied desquelles il formera, au moyen de  
“ terres rapportées, une pente douce, afin de pouvoir  
“ monter le canon. A la première nouvelle que l'on  
“ aurait de l'apparition des Anglais dans le fleuve, il  
“ ferait abattre sur le champ les hangars qui séparent  
“ les plates-formes construites, à la Basse-Ville, sur les  
“ quais de MM. le Vasseur, Imbert et Estèbe, et élèverait,  
“ à leur place, celles qui sont marquées, ainsi que des  
“ merlons de quinze pieds d'épaisseur, en laissant une  
“ besine de trois pieds aux quais de MM. le Vasseur et  
“ Imbert, mais non à celui de Mr Estèbe, qui peut s'en  
“ passer, et où déjà le canon est rendu. Il fera égale-  
“ ment placer des batteries sur les quais de construction  
“ et ceux du Palais.

“ III<sup>o</sup> Mr de Lery n'oubliera pas qu'il est de la dernière  
“ importance de faire fermer, tant intérieurement qu'ex-  
“ térieurement, les poternes et souterrains, en ayant  
“ soin de doubler les portes extérieures de madriers de  
“ chêne, garnis de clouds posés en forme de losange.  
“ Les trois portes de la ville sont à faire, ainsi que les  
“ ponts-lévis. Il ne paraît pas que l'on ait eu dessein  
“ d'y en placer, quoiqu'il y ait un tableau extérieur, à  
“ moins qu'il n'y ait un engagement pour mettre un  
“ double pont, en forme de bascule. Cette partie est à

“ examiner, et dans le cas où il n’y en aurait pas, M<sup>r</sup> de  
 “ Lery y en établira un par le moyen de poulies que l’on  
 “ peut fixer avec des chaînes de fer, au moyen du ma-  
 “ chioli destiné à la défense de cette porte. Il est néces-  
 “ saire que l’on y en établisse un, autrement le mineur  
 “ pourrait s’attacher à la porte sans être vu. Il fera une  
 “ herce pour la coulice que l’on a pratiquée, la hauteur  
 “ ne permettant pas de mettre des orgues. Nous preve-  
 “ nons M<sup>r</sup> de Lery que nous avons fait faire, aux forges  
 “ du Roi, des chaînes pour barrer la petite rivière, au  
 “ moyen des mâts qui sont au chantier du Palais, et que  
 “ nous avons expliqué au Sieur Fromentaux la manière  
 “ de les placer.

“ IV<sup>o</sup> Comme il est nécessaire de faire tirer de la pierre  
 “ que l’on paiera à la toise, ainsi que les remblais, M<sup>r</sup> de  
 “ Lery fera mettre tous les carrièrers dans les fossés,  
 “ dont il fera disparaître les inégalités, en remplissant  
 “ les excavations qui seraient trop profondes. Il fera  
 “ attention aussi à ne pas laisser aux environs de la place  
 “ des excavations, où l’ennemi pourrait se loger et se  
 “ mettre à l’abri du canon, et d’où quelques fusilliers pour-  
 “ raient incommoder la ville. Si l’ennemi venait à pa-  
 “ raitre, il faudrait raser les maisons extérieures et  
 “ niveler le terrain.

“ Pour remplir tous ces objets, M. de Lery fera faire  
 “ des approvisionnements de toute espèce, en pierre,  
 “ chaux, outils, gabions, fascines etc., et s’entendra avec  
 “ M<sup>r</sup> l’Intendant qui a donné des ordres à cet effet. Pour  
 “ les autres ouvrages que nous estimerons nécessaires,  
 “ nous attendrons à avoir des nouvelles de l’approche de  
 “ l’ennemi. Fait à Montréal, le 23 Juin 1757. (Signé)  
 “ VAUDREUIL.”

Lorsque M<sup>r</sup> de Lery reçut ces instructions, il venait  
 d’être fait Capitaine. On s’étonnera peut-être de ce qu’un  
 officier qui depuis plus de dix-huit ans rendait tant de  
 services, n’avait pas encore été promu à ce grade ; mais on  
 doit se rappeler qu’alors l’avancement n’était accordé ni

à la naissance, ni à la fortune, mais au mérite, ce qui, aux yeux de tous, en doublait la valeur. Ses commissions sont du 1<sup>er</sup> Mai 1757, et portent qu'elles lui sont accordées à raison "de sa vigilance, bonne conduite, expérience au fait de la guerre, fidélité et affection au service du Roi." La Compagnie dont le commandement lui fut donné, était celle du Capitaine de Mai. Ne voyant dans cette nouvelle élévation qu'un motif de plus de servir la cause du Roi et du pays, M<sup>r</sup> de Lery se mit en devoir d'exécuter les ordres qu'il avait reçus. Le jour même où ils lui parvinrent, il reçut du Gouverneur une lettre qui était bien propre à l'encourager. "Je suis très-sensible," lui écrivait M<sup>r</sup> de Vaudreuil, au compliment que vous voulez bien me faire sur la promotion de mon frère, fait Grand Croix, et au plaisir que vous aurez si j'ai part aux faveurs de Sa Majesté. J'espère que vous aurez cet honneur avec moi. J'ai rendu au Ministre la justice qui est due à votre zèle, et dont vous me donnerez de nouvelles preuves en accélérant les travaux dont je vous ai chargé pour la sûreté de Québec. S'il était à propos d'y en ajouter d'autres, et que l'approche de l'ennemi ne vous permit pas d'attendre mes ordres, vous feriez travailler à ces ouvrages sans la moindre difficulté. Comme M<sup>r</sup> de Lusignan est parti, je vous prie de vouloir bien vous charger aussi de la partie de l'artillerie. Le Maître canonnier de Québec pourra vous être très-utile à cet égard." Quatre jours après, ayant informé le Gouverneur du nombre des hommes qu'il employait, et des travaux qu'il avait commencés, il en reçut la réponse suivante : "Je vois avec un sensible plaisir la peine que vous vous donnez pour mettre Québec en état de défense. Attachez-vous principalement aux fortifications de la place et aux batteries. J'espère que nous aurons le temps <sup>1</sup> de faire le reste,

1 La persuasion où était sans doute M<sup>r</sup> de Vaudreuil que l'ennemi ne pouvait remonter le fleuve sans danger, lui faisait croire qu'il aurait toujours assez de temps pour faire achever les autres travaux.

“ après que l'expédition contre le fort George sera terminée.” Jugeant à propos néanmoins d'étendre ses travaux et ne voulant pas le faire sans y être autorisé, Mr de Lery en écrivit à Mr de Vaudreuil qui lui répondit : “ J'approuve que vous entrepreniez tous les ouvrages dont vous me parlez, pour la sûreté de Québec, pourvu que vous vous occupiez avant tout de la ville et de ses batteries. Nous avons assez de temps pour les travaux extérieurs.” Cette lettre était du 31 Juin.”

Mais pour une tâche aussi compliquée, ce n'était pas trop de plusieurs. Le Gouverneur le comprit et il se hâta d'envoyer de l'aide à Mr de Lery. C'est ce qu'il lui annonce par sa lettre du 4 Juillet. “ Je charge Mr de Montbeilliard, Capitaine d'artillerie, lui disait-il dans cette lettre, de rester à Québec et de s'occuper conjointement avec vous de ce qui concerne l'artillerie, conformément aux ordres que je vous ai donnés et que vous voudrez bien lui communiquer. Comme vous êtes parfaitement au fait de tout ce qui s'est pratiqué dans la dernière guerre, il convient que vous le mettiez au courant.” C'est, en effet, ce que fit Mr de Lery. Aidé de Mr de Montbeilliard, il hâta tellement les travaux, qu'au mois d'Août suivant, Mr de Vaudreuil put lui écrire ces lignes : “ Je suis très-satisfait des soins que vous prenez pour les fortifications de Québec, et je vous sais

Cette confiance n'était pas partagée par Mr de Pontleroy, Ingénieur récemment arrivé de France. “ Il avait donné plusieurs mémoires à Mr le Marquis de Vaudreuil, écrit le Major Joannès, pour fortifier Québec, tant par une chaîne de redoutes, proposée le long de la côte de Beauport, lieu le plus facile pour un débarquement, que pour mettre le reste de la ville en état de défense; mais ses avis furent contrariés.” Mr de Montcalm, à qui le Ministre avait écrit “ qu'il était nécessaire de borner son plan de défensive aux points les plus rapprochés et les plus essentiels,” ne put s'empêcher de s'en plaindre. “ A Québec, écrivait-il au Maréchal de Belle-Ile, l'ennemi peut venir si nous n'avons pas d'Escadre, et Québec pris, la Colonie est perdue. Cependant, nulle précaution! J'ai écrit, j'ai fait offre de mettre de l'ordre, de prendre une disposition pour empêcher une fausse manœuvre à la première alarme. La réponse est : “ nous aurons le temps.”

“ gré de votre activité. Je m'en rapporte à vous pour les  
 “ réparations du Château, vous ferez celles que vous  
 “ jugerez les plus nécessaires. Mes remerciements et l'as-  
 “ surance de ma vive reconnaissance pour la part que  
 “ vous avez prise à la grâce que le Roi m'a accordée, en  
 “ m'honorant du Cordon Rouge. Lorsque je ferai la  
 “ distribution des six mille livres dont il m'a gratifié,  
 “ j'aurai égard à votre recommandation en faveur des  
 “ deux officiers qui ont bûché la porte du fort Bnll, et,  
 “ en cela, je ne ferai que suivre les intentions de Sa  
 “ Majesté qui tient à récompenser les Canadiens qui se  
 “ distinguent à son service.”

M<sup>r</sup> de Lery poursuivait depuis un an ses travaux avec  
 la plus grande énergie, lorsqu'il fut obligé d'en remettre  
 le soin à M<sup>r</sup> de Pontleroy, pour voler à la frontière. L'en-  
 nemi venait de faire son apparition, sous les ordres d'A-  
 bercromby, et il fallait le repousser. Déjà, dans ce dessein  
 MM. de Montcalm, de Lévis et de Bourlamarque s'étaient  
 rendus à Carillon avec trois mille cinquante-huit hommes,  
 dont quatre cents cinquante Canadiens. M<sup>r</sup> de Lery fut  
 chargé, de concert avec le Gouverneur des Trois-Rivières,  
 de leur prêter main-forte. L'ordre était ainsi conçu :  
 “ Dans le cas où la maladie, ou toute autre raison que  
 “ nous ne pouvons prévoir, empêcherait M<sup>r</sup> de Longueuil,  
 “ Gouverneur des Trois-Rivières, de se rendre au lieu de  
 “ sa destination, nous ordonnons à M<sup>r</sup> de Lery, Capitaine  
 “ d'Infanterie, de prendre le commandement des Ca-  
 “ nadiens et des Sauvages et d'exécuter tout ce que nous  
 “ avons prescrit, dans nos instructions, à M<sup>r</sup> de Longueuil.  
 “ Fait à Montréal, le 5 Juillet 1753. (Signé) VAUDREUIL.”  
 M<sup>r</sup> de Lery avait à peine reçu cet ordre, qu'il en recevait  
 un autre, lui enjoignant de faire défiler les troupes, comme  
 l'avait fait, quelques jours auparavant, le Chevalier  
 Benoist. Voici cet ordre : “ Nous ordonnons à M<sup>r</sup> de  
 “ Lery, Capitaine dans les troupes du détachement de la  
 “ marine, de se rendre au fort St Jean, où il attendra le  
 “ détachement des Trois-Rivières et d'où il fera partir les

“ différentes Brigades destinées pour Carillon, ainsi que  
 “ les officiers des troupes détachées de la marine. Il fera  
 “ prendre à ces Brigades les outils qui sont dans ce poste  
 “ et dont elles peuvent avoir besoin à Carillon, et partira  
 “ lui-même avec la dernière Brigade pour se rendre à  
 “ Carillon, où il fera la campagne sous les ordres de Mr  
 “ Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur de Montréal, dans  
 “ l’armée commandée par Mr le Marquis de Montcalm,  
 “ Maréchal des camps et armées du Roi. Nous lui enjoi-  
 “ gnons de passer les Brigades qu’il trouvera sur sa  
 “ route, et dans le cas où il rencontrerait quelque déta-  
 “ chement ennemi, nous l’autorisons à le poursuivre.  
 “ Fait à Montréal, le 7 Juillet 1758. (Signé) VAUDREUIL.”

On connaît l’issue de cette mémorable bataille de Carillon, où enthousiasmés par le courage de leur héroïque chef, les soldats faisaient retentir les échos du cri mille fois répété : “ Vive le Roi, vive notre Général, ” et après laquelle Montcalm écrivait, sur le théâtre même de la lutte : “ Quelle journée pour la France ; quelles troupes que les nôtres ! Je n’en ai jamais vu de pareilles. ”

A l’occasion de cette brillante victoire, des récompenses furent accordées, l’année suivante, aux plus valeureux. Mr de Lery ne pouvait être oublié. Il reçut pour sa part la Croix de St Louis que l’on conserve encore dans sa famille comme une relique précieuse. Cette faveur lui fut annoncée en ces termes par le Ministre : “ Versailles, 20 Janvier 1759. Mr le Marquis de Vaudreuil ayant proposé, Monsieur, de vous accorder la Croix de St Louis, le Roi a bien voulu l’approuver. J’ai été bien aise de vous procurer cette marque d’honneur. Je suis persuadé qu’elle excitera de plus en plus votre zèle pour le service. J’envoie à Mr de Vaudreuil la Croix avec les ordres nécessaires pour votre réception. (Signé) BERRYER.” Il ne fallait rien moins que ces encouragements pour soutenir l’ardeur de ces vaillants défenseurs de la patrie, qui, se voyant à la fois abandonnés par la France et serrés de près par de nombreuses armées,

n'avaient que trop de motifs de perdre confiance. Mais leur courage grandissant à mesure que grandissait le péril, ils devinrent comme autant de géants. C'est alors que leur ardeur se communiquant aux autres, tout homme se fit soldat, et, plus approchait le dénouement du grand drame, plus la flamme des combats devenait vive. Dès le mois de Juin, Mr de Lery était parvenu à mettre toute la côte du Sud en mouvement. Mr de Vaudreuil lui en exprime ainsi sa satisfaction : "Québec, 29 Juin 1759. J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'apprends avec le plus grand plaisir que toute la côte du Sud est en mouvement pour se joindre à l'armée. Demain matin, j'enverrai des bateaux à la Pointe-Lévi, pour vous faire traverser avec tout votre monde. Je ne suis pas surpris que vous n'ayez pas vu les vaisseaux des Anglais. Toute leur flotte est maintenant réunie, et déjà huit ou dix mille hommes ont effectué leur débarquement à l'Île d'Orléans. En attendant le plaisir de vous voir, je vous renouvelle la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre etc. (Signé) VAUDREUIL."

Par ces dernières lignes on voit que le moment de la dernière lutte était arrivé. En effet, quelques mois après, avait lieu la bataille des Plaines d'Abraham. Mr de Lery y prit part et s'y conduisit comme on devait l'attendre du vainqueur du fort Bull. Parcourant ce triste champ de la mort, marchant les pieds dans le sang au milieu de monceaux de cadavres, les religieuses, devenues autant de Sœurs de charité, en firent enlever tous les blessés pour les transporter à l'Hôpital-Général, et les morts pour leur faire rendre les devoirs de la sépulture. Parmi ces Religieuses était la mère Ste Marie. Quelle ne fut pas sa douleur en trouvant son frère au nombre des victimes de cette lutte meurtrière et si fatale à la France! Heureusement Mr de Lery n'était que blessé, et grâce aux soins qui lui furent prodigués, il put se rétablir. Ne se trouvant pas en mesure de passer en France avec les

autres officiers, après la Capitulation de Montréal, il en écrivit à Mr de Vaudreuil qui lui fit la réponse suivante :  
 “ A bord du *Molineux*, 13 Octobre 1760. J’ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m’avez fait l’honneur de m’écrire. Suivant la Capitulation, je puis permettre à tout officier de rester dans la Colonie, dès que des raisons de santé ou ses affaires l’exigent. Comme vous ne marquez aucun motif, je vous envoie ci-jointe une permission particulière, laquelle est suffisante pour vous autoriser à rester. Je voudrais pouvoir trouver d’autres occasions de vous obliger : m’étant toujours intéressé à tout ce qui vous concerne, je serais heureux de les saisir, comme je le suis de vous réitérer la sincérité des sentiments avec lesquels je demeure, Monsieur, votre etc. (Signé) VAUDREUIL.” Avec l’autorisation de rester dans le pays, qui était jointe à cette lettre, Mr de Lery espérait n’être pas inquiété ; mais, le 3 Août 1761, il reçut du Commissaire une lettre qui était peu propre à le rassurer. Cette lettre était ainsi conçue : “ Monsieur, Mr Murray, Gouverneur de Québec, vient de m’écrire que les congés de Messieurs les officiers des troupes de terre et du détachement de la marine, restés dans ce gouvernement depuis la Capitulation du 8 Septembre de l’année dernière, devant expirer sous peu ; et, que voulant exécuter en tout point cette Capitulation, il se propose de les faire passer en France, eux, leur famille, leurs domestiques et leurs bagages, au commencement du mois de Septembre. Il me charge en conséquence de les avertir et de lui en remettre un état, afin qu’il prenne ses mesures. Comme je pars pour Montréal, où votre réponse me parviendrait trop tard pour remplir les intentions de ce Gouverneur, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien indiquer incessamment à Mr Cramahé, Secrétaire du Gouvernement de Québec, combien de personnes de votre famille et de domestiques vous comptez emmener avec vous. J’ai l’honneur d’être etc. (Signé) LANDRIEFF.” Nonobstant cette lettre, Mr de Lery put différer son départ ;

mais il lui fallut s'engager à ne pas reprendre les armes, et c'est ce qu'il fit par l'écrit suivant : " Je soussigné  
 " Gaspard-Joseph Chaussegros de Lery, Chevalier de St  
 " Louis, Capitaine dans les troupes du détachement de  
 " la marine servant en Canada, donne ma parole d'hon-  
 " neur à Son Excellence le Brigadier James Murray de  
 " ne point servir jusqu'à ce que soient réglées les diffi-  
 " cultés qui existent entre les Généraux de leurs Majestés,  
 " le Roi de France et celui de la Grande-Bretagne, au  
 " sujet des blessés, dont je faisais partie, et qui furent  
 " transportés à l'Hôpital-Général de Québec, le jour de  
 " l'affaire du 13 Septembre 1759. Fait double à Québec,  
 " le 10 Octobre 1761. (Signé) DE LERY."

L'année suivante, comprenant qu'il était bien difficile de rester davantage dans un pays désolé d'où s'éloignaient successivement les meilleures familles<sup>1</sup> et où l'on ne souffrait alors qu'avec peine les anciens officiers, Mr de Lery se détermina à passer en France avec sa famille. Il s'embarqua dans les premiers jours du printemps. Après avoir visité les parents et les connaissances qu'il avait à Paris, il se rendit à Londres. C'est alors qu'il fut présenté à Georges III, et que le Monarque anglais, en voyant

1 Suivant quelques historiens, avec la domination française disparut la Noblesse canadienne; d'après d'autres, elle continua à habiter le pays. Ces deux sentiments contradictoires peuvent se concilier.— De fait, après la Capitulation de Montréal, outre les officiers civils et militaires, la plupart des Seigneurs s'embarquèrent pour la France avec leurs familles. C'est ce qui résulte de ce qui a été dit dans cet ouvrage, et de ce qui reste encore à dire. On ne peut pas plus nier ce départ, qu'on ne peut nier le naufrage de l'*Auguste* et la folle joie de ceux qui montaient ce vaisseau.—Mais, pour être exact, il faut ajouter que le plus grand nombre des Seigneurs qui avaient échappé à la mort dans les combats, ou dans le naufrage de l'*Auguste*, ne trouvant aucun moyen de subsister convenablement en France, repassèrent en Canada.—Parmi ces derniers, comme aussi parmi ceux qui étaient restés en France, plusieurs passèrent aux Iles d'Amérique, et c'est là un fait dont on ne tient peut-être pas assez compte. Aussi, pour dresser des généalogies complètes des anciennes familles, serait-il aussi à-propos de faire des recherches dans ces Iles, qu'en France même. Quoiqu'il en soit, cet éloignement momentané ou définitif de la Noblesse ne laissa pas que d'affecter profondément le peuple canadien, comme il a été dit avec raison.

sa jeune et belle épouse, fit ce compliment : “ Madame, “ si toutes les Dames canadiennes vous ressemblent, j’ai “ vraiment fait une conquête.” Après un peu plus de deux ans de séjour, soit à Londres, soit à Paris, voyant qu’il avait peu de chose à espérer du gouvernement français, il se résolut, à l’exemple de bon nombre de Canadiens marquants, à revenir dans son pays. C’est ce qu’il fit dans l’automne de 1764. La Cour de Versailles qui voyait dans tous ces officiers comme autant de victimes et d’accusateurs de son inconduite, et qui, par sa mauvaise administration, se trouvait dans l’impuissance de les soutenir ou de leur procurer de l’emploi, s’empressa de lui faire tenir ses passeports, ainsi qu’aux autres, enchantée de soustraire aux regards de tous de nobles infortunes qui faisaient sa condamnation : “ Nous vous mandons, “ disait le Duc de Praslin sur cette feuille de route, que “ vous ayez à laisser passer librement le Sieur de Lery, “ Chevalier de S<sup>t</sup> Louis, ci-devant Capitaine des troupes “ en Canada, son épouse et leurs deux enfants, leurs “ domestiques, allant en Angleterre, pour de là passer “ en Canada.”

Lorsque M<sup>r</sup> de Lery arriva à Québec, tout y était bien changé. De toutes parts ses yeux ne rencontraient que des ruines ; ses amis et ses parents étaient dispersés. Mais ce qui était plus navrant encore pour un père de famille, avec le régime qui avait alors appesanti sa main de fer sur le pays, il ne voyait que peu d’espoir pour l’avenir de ses enfants. C’est alors que pour se ménager une ressource contre de fâcheuses éventualités qu’il n’avait que trop lieu de craindre, il se fit autoriser par le gouvernement français à demeurer en Canada, espérant par là engager cette Couronne à ne pas abandonner ses intérêts. Les démarches qu’il fit à ce sujet, eurent un plein succès. Le 7 Juin 1775, il reçut de Versailles la lettre suivante du Duc de Choiseul : “ Sur le compte, “ Monsieur, que j’ai rendu au Roi des motifs qui vous “ retenaient en Canada, sa Majesté m’a chargé de vous

“ faire savoir qu'elle vous permettait de rester dans cette  
 “ Colonie jusqu'à ce que vous ayez pu y terminer entière-  
 “ ment vos affaires et de vous assurer en même temps  
 “ que votre séjour dans ce pays ne préjudiciera en rien  
 “ à votre avancement, ni aux grâces auxquelles vous serez  
 “ dans le cas de prétendre. Je suis très parfaitement,  
 “ Monsieur, votre très humble etc. (Signé) LE DUC DE  
 “ CHOISEUL.”

Toutefois les craintes de Mr de Lery ne se réalisèrent pas. Des jours plus sereins firent place aux jours mauvais qui avaient suivi la conquête. Un Conseil Législatif fut établi, et l'ancien Ingénieur de la Nouvelle-France fut du nombre des Canadiens privilégiés qui en firent partie. Cette faveur lui fut accordée l'année même où il reçut la lettre qu'on vient de lire. Dès lors, son temps fut partagé entre les soins qu'il devait à sa famille et à ses affaires, et celui que réclamait de lui le service public. Sept années s'étaient écoulées au milieu de ces sollicitudes diverses, lorsqu'en 1782 le gouvernement français, en considération des services qu'il avait autrefois rendus, lui confirma la pension qui lui avait été faite en 1762, comme le prouve le document qu'on va lire : “ Département de  
 “ la marine. Aujourd'hui 7 Septembre 1782, le Roi étant  
 “ à Versailles, Sa Majesté s'étant fait présenter, en consé-  
 “ quence de ses lettres patentes du 8 Novembre 1778 et  
 “ de sa déclaration du 7 Janvier 1779, les titres en vertu  
 “ desquels Mr Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery,  
 “ ancien Capitaine des troupes du Canada, a reçu six  
 “ cents livres, à lui accordées, sur les fonds des Colonies,  
 “ par décision du 24 Mars 1762, Elle lui en a conservé la  
 “ jouissance, à titre de pension, sur son trésor royal ; et  
 “ pour assurance de tout ce que dessus, Sa Majesté m'a  
 “ commandé d'expédier le présent brevet qu'elle a signé  
 “ de sa main et fait contresigner par moi, son Conseiller  
 “ Secrétaire d'Etat et de ses Commandements et Finances.  
 “ (Signé) LOUIS ; CASTRIES.”

Après ce dernier acte de justice, Mr de Lery vécut

encore quinze ans. Il avait atteint sa 76<sup>e</sup> année, lorsqu'il termina à Québec sa longue et honorable carrière. Il mourut le 11 Décembre 1797 et fut inhumé trois jours après, ainsi que nous l'apprend l'acte de sa sépulture que voici : " Le 14 Décembre 1797, par nous soussigné, Curé de Québec et Vicaire-Général du Diocèse, a été inhumé dans l'Eglise Cathédrale et paroissiale de cette ville, près du septième banc du côté de l'Evangile, le corps de l'Honorable Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery, Ecuyer, Chevalier de St Louis, Seigneur de Gentilly et autres lieux, et Conseiller du Conseil Législatif de la Province du Bas-Canada, décédé en cette ville le onze du courant, à huit heures et demies du soir, âgé de soixante-seize ans et cinq mois, muni des sacrements et autres secours de l'Eglise. Ont été présents les Honorables Dunn, Charles Lanaudière, François Baby, Sir George Pownall, Jean-Antoine Panet, Philippe de Rocheblave, Ecuyers, qui ont signé avec nous, et quelques autres parents et amis. (Signé) J. O. PLESSIS."

L'Honorable J. G. de Lery avait été précédé dans la tombe, quelques années auparavant, par son épouse. M<sup>de</sup> de Lery était morte en 1793, à l'âge peu avancé de cinquante-cinq ans et cinq mois, et avait été inhumée par M<sup>sr</sup> l'Evêque de Québec, le 29 Décembre, deux jours après son décès, dans l'Eglise Cathédrale, à l'endroit même où devaient être déposés, quatre ans après, les restes mortels de son mari. Parmi les personnes présentes à ses funérailles, se trouvaient les Honorables Joseph de Longueuil, François Baby, René Amable de Boucherville, Conseillers Législatifs, MM. Jean-Baptiste de Rouville, François Malhiot, Robert Lester, M<sup>r</sup> Chartier de Lothinière, membres de la Chambre d'Assemblée, etc. Telle était l'impression profonde qu'avaient fait sur les esprits les dons merveilleux dont Dieu s'était plu à la combler, et qu'elle avait constamment employés à sa gloire et au service du prochain, que les journaux du temps ne craignirent pas de faire ainsi son éloge : " Vendredi dernier,

“ 27 Décembre 1793, est décédée, dans la cinquante-  
 “ cinquième année de son âge, Dame Marie-Louise Martel  
 “ de Brouague, épouse de l'Honorable Joseph Chausse-  
 “ gros de Lery, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire  
 “ de S<sup>t</sup> Louis, Seigneur de Gentilly et autres lieux, et  
 “ membre du Conseil Législatif. Ses restes mortels ont  
 “ été inhumés hier, dans l'Eglise Cathédrale, par Monsei-  
 “ gneur Hubert, Evêque de Québec, assisté d'un clergé  
 “ nombreux. Le convoi fut honoré de la présence de Son  
 “ Altesse Royale, le Prince Edouard, des officiers com-  
 “ posant la garnison de cette ville, des membres du Conseil  
 “ Législatif et de la Chambre d'Assemblée, et d'un con-  
 “ cours extraordinaire de personnes de tout état et con-  
 “ dition, dont l'air et le maintien témoignaient, de la  
 “ manière la plus éclatante, des regrets que l'illustre  
 “ défunte avait su inspirer. M<sup>de</sup> de Lery était une de ces  
 “ femmes accomplies, qui réunissent en leur personne  
 “ les vertus solides qui plaisent à Dieu et les qualités  
 “ aimables qui plaisent aux hommes. Sincèrement atta-  
 “ chée à la Religion, elle en remplissait les devoirs avec  
 “ une piété touchante et tout à la fois avec une simplicité  
 “ peu commune. Joignant à une naissance distinguée  
 “ une éducation brillante, des manières nobles et affables,  
 “ elle était recherchée dans la société, où sa science, son  
 “ esprit enjoué faisaient le charme des conversations.  
 “ Bonne épouse, mère tendre, amie dévouée, M<sup>de</sup> de Lery  
 “ laisse dans le deuil sa respectable famille et ses nom-  
 “ breux amis qui ne se consolent de sa perte qu'en rap-  
 “ pelant le souvenir de sa belle vie et en s'efforçant de  
 “ l'imiter.”

Du mariage de M<sup>r</sup> de Lery avec M<sup>lle</sup> de Brouage étaient  
 nés dix huit enfants, dix garçons et huit filles. Sur ces  
 dix-huit enfants, onze moururent à la fleur de l'âge :  
 Geneviève-Louise-Josephte, née en 1758 et morte à  
 Londres en 1763 ; Pierre-Charles, né l'année suivante et  
 mort à l'Ancienne-Lorette ; Marie-Geneviève, née à Ber-  
 thier en 1760 et morte la même année à S<sup>t</sup> François ; un

garçon, né et mort à Londres en 1763 ; Guy Michel, né à Québec en 1765 et décédé à Beauport en 1769 ; René-Nicolas, né à Québec en 1768 et mort en 1799 ; Agathe-Louise, née à Québec en 1760 et décédée en cette ville en 1772 ; Louise-Gabrielle, née aussi à Québec en 1773 et morte la même année à S<sup>e</sup> Foye ; Eulalie-Louise, née à Québec en 1775 et décédée aussi à S<sup>e</sup> Foye, la même année ; Charlotte et un autre enfant, nés et morts le même jour à S<sup>e</sup> Foye, en 1779.

Les survivants furent : François-Joseph, par la suite Lieutenant-Général et Baron de l'Empire français ; Marie-Angélique, Louis-René, Catherine, Gaspard-Roch-Georges, Charles-Etienne et Alexandre-André-Victor. Les deux Demoiselles de Lery se marièrent : l'une épousa l'Honorable Jean-Baptiste Couillard ; l'autre l'Honorable Saveuse de Beaujeu, ainsi qu'il a été dit. Nous avons encore l'acte de mariage de cette dernière. Le voici : “ Le 3  
 “ Novembre 1802, nous prêtre soussigné, après la publi-  
 “ cation d'un ban de mariage et la dispense des deux  
 “ autres obtenue, entre Monsieur Jacques-Philippe-Sa-  
 “ veuse de Beaujeu, Ecuier, l'un des Greffiers de la Cour  
 “ du Banc du Roi, du District de Montréal, fils majeur  
 “ de feu Louis Liénard, Ecuier, Sieur de Beaujeu, Capi-  
 “ taine, Chevalier de S<sup>t</sup> Louis, et de Dame Marie Geneviève  
 “ LeMoyne de Longueuil, ses père et mère, d'une part ; et  
 “ Demoiselle Catherine Chaussegros de Lery, fille majeure  
 “ de défunt l'Honorable Joseph-Gaspard Chaussegros,  
 “ Ecuier, Sieur de Lery, aussi Capitaine et Chevalier de  
 “ S<sup>t</sup> Louis, l'un des Conseillers au Conseil Législatif de  
 “ cette province, et Seigneur de Gentilly, Saint François,  
 “ Nouvelle Beauce, et autres lieux, et de feu Dame  
 “ Marie-Louise Martel de Brouage, ses père et mère,  
 “ d'autre part : ne s'étant trouvé aucun empêchement,  
 “ leur avons donné la bénédiction nuptiale, après avoir  
 “ reçu leur consentement mutuel, en présence de l'Hono-  
 “ rable Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Lon-  
 “ gueuil, Conseiller Législatif, Seigneur de Soulanges,

“ tenant lieu de père à l'époux, de Louis-Joseph Chevalier  
 “ de Beaujeu, son frère, de l'Honorable Michel-Eustache  
 “ Chartier de Lotbinière, Conseiller Législatif, Seigneur  
 “ de Vaudreuil et Rigaud, tenant lieu de père à l'épouse,  
 “ de Louis de Couagne, de Jean Baptiste Deguire, Ecuiers,  
 “ et de plusieurs autres qui ont signé avec nous. (Signé)  
 “ DEGUIRE, PTRE.”

Quant aux Messieurs de Lery, trois d'entr'eux se marièrent et formèrent les branches qui suivent.

### BRANCHE AINÉE.

1<sup>o</sup> LOUIS-RENÉ CHAUSSEGROS DE LERY. — M<sup>r</sup> Louis-René Chaussegros de Lery est le chef de cette branche. Né à Paris, le 13 Octobre 1762, sur la Paroisse S<sup>t</sup> Eustache, il fut tenu sur les fonts sacrés par M<sup>r</sup> Jean-Louis de la Corne, ancien Chanoine de la Cathédrale de Québec, et par M<sup>de</sup> René de la Vallière, épouse de M<sup>r</sup> de Lino, ci-devant Conseiller du Roi et Grand-Voyer à Québec. Il était le second des fils survivants de M<sup>r</sup> J. G. de Lery et de Dame M. L. de Brouage. Il demeura chez M<sup>de</sup> Landrieff, sa tante, jusqu'à l'âge de sept ans, ainsi que son frère aîné, François-Joseph, le futur Baron de l'Empire français. Ses parents ayant alors jugé à propos de le faire venir en Canada, plusieurs lettres furent échangées à ce sujet entre les membres de la famille. Ces lettres, et les démarches qui en furent la suite, faisant connaître les épreuves par lesquelles passèrent alors tant de nobles familles, nous croyons devoir en reproduire quelques unes.

La première est de 1768. Après son retour en Canada en 1764, s'étant déterminé à y rester, M<sup>r</sup> J. G. de Lery fit part à sa famille, en France, de la résolution qu'il avait prise. C'est alors qu'il reçut de M<sup>de</sup> de Landrieff, sa sœur, la lettre suivante : “ Paris, 22 Avril 1768. Mon  
 “ cher frère, j'ai reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> Septembre, par  
 “ laquelle vous m'annoncez la détermination où vous

« êtes de rester sujet de Sa Majesté britannique. Vous  
« ne devez pas douter de la peine que me cause cette  
« résolution, puisqu'elle m'ôte toute espérance de vous  
« revoir, ainsi que vos chers enfants que j'aime comme  
« les miens propres. Mon mari vous marque les raisons  
« qui l'ont empêché de vous les faire passer cette année.  
« Je n'ai pas fait connaître à ces enfants le parti que  
« vous aviez pris à leur égard : cela aurait pu leur faire  
« tort pour leurs études, à l'aîné surtout. Il sera tou-  
« jours assez temps de le leur faire savoir, lorsque vous  
« aurez trouvé une autre occasion de les faire passer en  
« Canada. Madame de Repentigny n'est pas moins affli-  
« gée que moi de la décision que vous avez prise, d'autant  
« qu'elle vous voit à présent sans position. Elle est éta-  
« blie à Tours, où elle se plaît beaucoup et jouit d'une  
« meilleure santé que moi. Mr de Repentigny m'a laissé  
« votre portrait, dont je compte faire tirer une copie. Je  
« ferai prendre aussi le mien, afin de vous l'envoyer ;  
« mais j'attends pour cela à être moins triste. Je pense  
« laisser Paris au printemps ; le sort de mon mari n'étant  
« pas encore fixé, je dois y passer l'été. Landrieff a reçu  
« du Ministre une lettre qui lui donne bon espoir. Nos  
« enfants sont toujours au nombre de deux ; la petite fille  
« que j'ai eue au mois d'Août dernier, est morte à mon  
« grand regret. Pierre-Paul parle souvent de vous et  
« de sa cousine Lilique. Soyez sans inquiétude au sujet  
« de vos deux enfants ; je ne les ferai partir que sur vos  
« ordres, et prendrai toutes les précautions possibles pour  
« leur adoucir les fatigues du voyage. Mes compliments  
« à tous nos parents et amis. Je vous embrasse vous et  
« vos enfants et demeure pour toujours votre tendre et  
« dévouée sœur. (Signé) LERY LANDRIEFF. »

Nous avons vu plus haut que Mr de Repentigny, époux de M<sup>lle</sup> M. R. de Lery, avait plusieurs frères. Après avoir annoncé à son beaufrère la mort de l'un d'eux et la promotion de l'autre, nommé Gouverneur à Pondichery, celui-ci lui fait part à son tour de la pénible impression

qu'a faite sur lui la détermination qu'il a prise de rester en Canada. Sa lettre est ainsi conçue : " Mon cher de Lery, j'ai à te faire part d'une bien triste nouvelle : mon pauvre frère, le marin, est mort. C'est une perte dont je ressentirai l'amertume jusqu'au tombeau. Il était parti d'ici, le 24 Décembre, avec mon fils, pour le conduire à Rochefort et lui procurer des maîtres que je ne trouvais pas ici. Le 31, à sept heures du soir, étant chez un de ses amis, où il devait souper, il est tombé sans connaissance d'une douleur à l'œil. Il n'a recouvré la parole que pour se confesser, et, le 16 Janvier, il nous a été ravi pour toujours. On lui a trouvé à la manbranne qui sépare le cervelet du cerveau une ossification qui rendait son mal incurable. C'est un grand malheur pour nous ; avant dix ans il eût été fait officier général. Tel était l'attachement qu'il avait su inspirer, que tous les officiers ont demandé pour mon fils, son neveu, une place de Garde-marine. Je l'ai fait revenir, et j'attends à présent l'effet des promesses du Ministre ; mais, quand il s'agit d'accorder des grâces, Mr de Praslin est long à se décider. Nous avons appris aujourd'hui même que mon autre frère venait d'être nommé Commandant et Major Général des troupes de la Compagnie des Indes, à Pondichery. Il part le 10 ou 12 de l'autre mois pour se rendre à sa destination. Sans tes projets, mon cher de Lery, et les ordres formels de ne pas engager ici l'avenir de tes enfants, il eût emmené l'aîné avec lui. C'est bien dommage ! Cet enfant eût fait son chemin : il est taillé pour réussir partout. Avec le parti que tu prends, tu élève entre nous, mon cher et plus ancien ami, un mur de séparation. Nous ne pouvons blâmer tes intentions : les efforts que tu as faits pendant ton séjour en France, te justifient aux yeux des honnêtes gens. Je ne plains que tes enfants qui, malgré tous les avantages que Mr Carleton, votre digne Gouverneur, se propose de leur procurer, n'avanceront jamais autant

" que s'ils fussent restés ici. Si ce Gouverneur entendait  
 " bien ses affaires, il formerait avec les Canadiens un  
 " Corps de troupes et mettrait à sa tête un officier de  
 " mérite. Rompu à la discipline militaire, ce Corps  
 " deviendrait redoutable et pourrait être employé avec  
 " succès dans les Colonies françaises. Avec les Sauvages,  
 " en leur donnant des blancs pour les commander et en  
 " les assujétissant peu à peu à la discipline, il est pos-  
 " sible aussi d'en faire de bons soldats. Dumas vient  
 " d'être relevé de son commandement général à l'Île  
 " de France et de Bourbon; nous l'attendons inces-  
 " samment. C'est le Chevalier de Roche, Major de  
 " la marine à Brest, qui le remplace. Landrieff est  
 " toujours à Paris, où il se trouve mieux qu'en province.  
 " Le jeune du Sablé est parti pour Toulon. Mille choses  
 " aimables à M<sup>re</sup> de Lotbinière. Mes amitiés à de Lanau-  
 " dière et de Gaspé. Je t'embrasse, toi et tes chers enfants.  
 " Ton ami et frère. (Signé) LE CHEV. DE REPENTIGNY."

La lettre qu'on vient de lire était du 27 Février 1769.  
 Un mois après, M<sup>r</sup> J. G. de Lery en recevait une autre de  
 M<sup>r</sup> de Landrieff, son beau-frère: " Paris, 30 Mars 1769.  
 " Mon cher ami, j'ai reçu, en Janvier, la lettre que vous  
 " m'avez fait le plaisir de m'écrire. J'ai été charmé d'ap-  
 " prendre que vous remplissiez, à Québec, la charge de  
 " Grand Voyer. Vous ne le serez pas moins de savoir  
 " que vos deux enfants se portent bien. M<sup>r</sup> Berthaud est  
 " très content de l'aîné qui mord dans les mathéma-  
 " tiques; le cadet fait aussi très bien. Suivant les appa-  
 " rences, les mesures que vous aviez prises par rapport à  
 " eux, n'auront pas plus de succès cette année que l'année  
 " dernière. L'Ambassadeur à Londres dit qu'il n'a entendu  
 " parler de rien à ce sujet. Le Major, votre ami, avec  
 " lequel je me suis expliqué, m'a répété la même chose.  
 " Si je n'avais reçu de vous la défense absolue de prendre  
 " des engagements pour eux, j'aurais laissé partir l'aîné  
 " avec le Gouverneur de Pondichéry. Il est pourtant bien  
 " temps de songer à leur avenir. M<sup>r</sup> de la Pôtherie vient

“ de nous écrire ; il est arrivé en parfaite santé à la  
 “ Guadeloupe. Le gouvernement anglais ayant porté les  
 “ défenses les plus rigoureuses de ne rien laisser passer au  
 “ Canada, je n’ai pu vous envoyer les effets qui étaient  
 “ pour ma nièce. On vient de me proposer S<sup>te</sup> Lucie :  
 “ j’ai refusé. Si je ne puis trouver de l’emploi en France,  
 “ je renoncerai au service. Je suis, avec tous les sen-  
 “ timents d’attachement que vous me connaissez, votre  
 “ ami dévoué. (Signé) LANDRIEFF DES BORDES.”

Par cette lettre, on voit que toutes les démarches de  
 M<sup>r</sup> de Lery pour placer ses enfants et assurer leur avenir,  
 étaient restées infructueuses. Une nouvelle lettre de  
 M<sup>de</sup> de Repentigny, sa sœur, en date du 30 Avril, lui con-  
 firme ces fâcheux résultats. La voici : “ Mon cher frère,  
 “ je reçois à l’instant une lettre de Landrieff qui confirme  
 “ que M<sup>r</sup> Mills, à qui il avait écrit au sujet de vos enfants,  
 “ a répondu qu’il ne savait de quoi il était question.  
 “ Encore un échappatoire ! Soyez sûr qu’on vous joue.  
 “ Si j’avais connu plus tôt cette réponse, et bien que vous  
 “ nous ayez lié les mains, j’aurais laissé votre aîné aller  
 “ aux Indes avec de Repentigny qui voulait le faire Lieu-  
 “ tenant. Vous lui avez fait perdre là une belle occasion, le  
 “ certain étant préférable à l’incertain. Landrieff et sa  
 “ femme en prennent le plus grand soin, ainsi que du  
 “ cadet. S’il était placé, je m’inquiéteraï moins, René  
 “ étant plus jeune. M<sup>de</sup> Bouchette est morte à Blois. M<sup>elle</sup>  
 “ de Lino est à la veille d’épouser un Américain, riche de  
 “ plus de cinquante mille écus, et qui compte sur une suc-  
 “ cession plus considérable encore. Lilique ne tardera pas  
 “ à en faire autant. Nos Canadiennes sont très recherchées  
 “ ici ; on les trouve aimables. Si elles étaient fortunées  
 “ en proportion, elles auraient la préférence sur toutes  
 “ les autres ; mais ici on fait attention à l’argent, et ce  
 “ n’est pas sans raison. Tout est hors de prix depuis deux  
 “ ans et on n’entend parler que de banqueroutes. Nos  
 “ reconnaissances perdent cinquante par cent ; encore n’es-  
 “ père-t-on en avoir que l’intérêt. Il n’y a plus de Loteries,

“ ce qui nous fait croire que nous ne rentrerons jamais  
 “ dans nos fonds. Sur les sept mille cinq cent livres que  
 “ Duclos a du vous payer, vous voudrez bien remettre  
 “ trois cent livres à Mr de Villeray, que son fils, mort à  
 “ St Domingue, nous a chargé de lui faire parvenir.  
 “ Tous les Canadiens se portent bien. Courtemanche  
 “ est toujours à Paris, mais n’a pas de situation. La mort  
 “ de son frère l’a beaucoup affecté. Pour moi, je suis  
 “ très-bien. Je serais au comble de mes vœux si je pouvais  
 “ avoir une maison de campagne, pour y passer l’été. De  
 “ Repentigny a mis sa fille à St Denis; elle sera très  
 “ riche, si son père demeure quelque temps aux Indes.  
 “ Mes compliments à la Sœur S<sup>te</sup> Marie, à tous nos amis.  
 “ Embrassez pour moi Lilique et tous vos enfants. Je  
 “ suis avec tout l’attachement possible votre affectionnée  
 “ sœur. (Signé) LERY DE REPENTIGNY.”

Frustré dans son attente, ne trouvant jour nulle part  
 en Angleterre pour faire avancer ses enfants, et craignant,  
 d’autre part, d’indisposer le gouvernement anglais en les  
 laissant en France, Mr de Lery insista pour qu’on les lui  
 renvoyât. Le Chevalier de Repentigny ne put alors s’em-  
 pêcher de lui exprimer ainsi sa désapprobation : “ Tours,  
 “ 29 Mai 1769. Mon cher de Lery, nous t’avons écrit le  
 “ mois passé. Je ne reviendrai pas sur ce que ta sœur t’a  
 “ marqué : ce serait te faire trop sentir l’inconséquence  
 “ des démarches que tu as faites pour tes enfants. D’abord,  
 “ jamais tu ne me persuaderas que la présence de tes  
 “ enfants en France eût diminué la bonne volonté du  
 “ Général Carleton à ton égard ; il y a ici dans le service  
 “ des enfants dont les parents ne laissent pas que d’être  
 “ tranquilles sous la domination anglaise. Ensuite, que  
 “ peut-on reprocher à un père qui a fait son possible pour  
 “ faire revenir ses enfants, si ses ordres ne sont pas exé-  
 “ cutés ? De plus, lors même que tu serais parvenu à  
 “ placer tes enfants en Canada au gré de tes desirs, crois  
 “ tu qu’ils n’auraient pas été mille fois mieux placés en  
 “ France ? Si cette perspective d’un brillant avenir ne se

“ fût présentée pour ton aîné, de Repentigny se serait-il  
 “ chargé de l’emmener dans un pays aussi sain que l’est  
 “ le Canada ? Tous les avantages que tu espérais pour lui  
 “ dans sa malheureuse patrie, ne se seraient-ils pas mieux  
 “ réalisés ? Laisse moi te le dire : des ordres donnés à  
 “ douze cents lieues de distance, sont sujets à beaucoup  
 “ d’erreur. Quoiqu’il en soit, sois tranquille sur le compte  
 “ de ces enfants. Entr’eux et ceux de Landrieff, il n’y a  
 “ nulle différence : ce sont les mêmes soins ; c’est à ce point  
 “ qu’on les prendrait pour des enfants de la même famille  
 “ Landrieff vient d’obtenir la place de Commissaire qui  
 “ lui vaut six cents livres. Le jeune Duchesnay est à la  
 “ veille d’avoir une commission de Capitaine. Ma femme  
 “ est allée au mariage de M<sup>lle</sup> de Lino : c’était princier.  
 “ Son père a fait les choses magnifiquement : le trousseau  
 “ et la garde-robe de la mariée s’élevaient à mille cinq  
 “ cents francs. Pas moins de quatre-vingt personnes  
 “ avaient été invitées à la noce. Pour moi, qui, moins  
 “ que jamais, aime les fêtes brillantes, j’ai préféré rester  
 “ ici, trouvant plus doux le plaisir de m’entretenir avec  
 “ un vieil ami. Fais nos amitiés à tous nos amis et parents,  
 “ en particulier à M<sup>de</sup> de Lotbinière, à de Gaspé et à de  
 “ Lanaudière. Ton fidèle ami et beau-frère. (Signé) CHE-  
 “ VALIER DE REPENTIGNY.”

On conçoit sans peine dans quel embarras ces lettres  
 devaient jeter un père aussi tendrement affectionné à ses  
 enfants que l’était M<sup>r</sup> de Lery. D’une part, il voulait  
 assurer leur bonheur ; de l’autre, il craignait toujours de  
 déplaire à l’Angleterre et de compromettre ainsi l’avenir  
 de ceux qu’il avait avec lui. Il hésitait donc dans le parti  
 à prendre. Il était dans ces fluctuations, lorsqu’une lettre  
 de M<sup>de</sup> de Repentigny lui annonça qu’elle avait tranché la  
 difficulté : “ Ile de Rhé, 2 Décembre 1769. Mon cher  
 “ frère, nous venons de recevoir votre lettre du 24 Sep-  
 “ tembre. C’est la seule qui nous soit parvenue depuis  
 “ un an. Il paraît bien que les nôtres ont eu le même  
 “ sort. Dans l’état de hésitation où vous êtes par rapport

“ à vos enfants, et vu l'inutilité de vos démarches, nous  
 “ avons pris sur nous de les garder et de ne pas vous les  
 “ renvoyer, au moins l'aîné. Nous allons le faire venir, et,  
 “ comme il est d'âge à être placé, nous allons tâcher de le  
 “ faire entrer dans le Génie. Nous venons d'écrire à Mr de  
 “ Chaussegros, Ingénieur, pour le prier de s'intéresser à  
 “ lui. En attendant, nous lui donnerons des maîtres et  
 “ nous lui fournirons tout ce qui lui est nécessaire. Nous  
 “ serions bien désolés, mon mari et moi, si vous vous  
 “ opposiez à nos désirs et n'acceptiez pas notre offre.  
 “ Cependant, pour ne rien faire sans votre autorisation,  
 “ nous allons attendre votre dernier mot. Gardez-vous  
 “ de croire qu'il sera perdu pour toujours : après quelques  
 “ années, il pourra obtenir un congé et vous aller voir.  
 “ Le cadet a eu la petite vérole, ainsi que le jeune  
 “ Landrieff ; mais cela n'y paraît pas. Si nos lettres  
 “ vous fussent parvenues, vous auriez su que mon  
 “ mari a été nommé Commandant des troupes de la  
 “ Légion de S<sup>t</sup> Dominique à l'Ile de Rhé. C'est un ache-  
 “ minement au grade de Lieutenant Colonel, et peut-  
 “ être à quelque chose de mieux encore. C'est là que  
 “ nous sommes depuis quatre mois. Nous résidons à S<sup>t</sup>  
 “ Martin de Rhé, à deux pas de la Rochelle et de Roche-  
 “ fort. Cet endroit est des plus agréables et la société  
 “ bien choisie. De l'Echelle est à la Rochelle avec sa  
 “ femme. Courtemanche est encore à Paris. Nous atten-  
 “ dons des nouvelles de S<sup>t</sup> Luc. Adieu. Votre affectionnée  
 “ Sœur. (Signé) LERY DE REPENTIGNY.”

Se confiant en la tendresse de ses sœurs et de ses beaux  
 frères, Mr de Lery se détermina, quoiqu'à regret, à laisser  
 son aîné en France. Mais pour le cadet, il ne voulut pas  
 en entendre parler. Il donna donc ses ordres pour qu'on  
 le fit passer en Canada. C'est alors que Mr Landrieff lui  
 annonça ainsi le retour de cet enfant : “ Paris, 17 Mars  
 1770. “ Mon cher de Lery, pour me conformer à vos  
 “ intentions, j'envoie aujourd'hui votre plus jeune, avec  
 “ un conducteur, par la diligence de l'Isle, d'où il se

“ rendra à Calais, où je l’adresse à Mr Audibert Dupont,  
 “ le priant de l’adresser à Douvres et, delà, de le faire  
 “ parvenir à Londres. Il emporte avec lui son passeport,  
 “ son extrait de Baptême et tous les effets qui lui sont néces-  
 “ saires. Je prévient de son départ le chef du Bureau  
 “ des Colonies et lui notifie que l’aîné reste. Mr Tous-  
 “ saint Pothier me marque qu’il aura grand soin de lui  
 “ s’il s’embarque sur le même vaisseau. Le Dr Brock-  
 “ lesly se charge, de son côté, de pourvoir à tous ses be-  
 “ soins à Londres et de retenir son passage pour Québec.  
 “ Donnez de nos nouvelles à mon neveu : son père et  
 “ son frère se portent bien. Mon frère le Chanoine est  
 “ mort. Melle Pean est mariée avec un officier des Gardes  
 “ françaises. Perthuis est toujours ici, ainsi que M<sup>de</sup> Ger-  
 “ main qui n’a pu encore rien obtenir. M<sup>de</sup> Vergor est à  
 “ la Flèche. L’intérêt des papiers du Canada est réduit à  
 “ deux par cent. Mille amitiés de notre part à M<sup>de</sup> de  
 “ Lery, à tous vos enfants, à la Mère S<sup>te</sup> Marie, à M<sup>de</sup> de  
 “ Lotbinière et à tous nos amis. Votre ami de cœur.  
 “ (Signé) LANDRIEFF DES BORDES.” De son côté, sa sœur lui  
 confirmait ainsi cette nouvelle : “ Paris, 18 Mars 1770.  
 “ Vos souhaits ne seront réalisés qu’en partie, mon cher  
 “ frère ; mais il y allait de l’intérêt de votre aîné. M<sup>de</sup>  
 “ de Repentigny a sagement fait de prendre sur elle de  
 “ le garder. Il sera en état de passer à l’examen au mois  
 “ de Septembre et d’entrer dans le Génie. Vous allez  
 “ revoir le cadet ; il a bien grandi. J’espère qu’il vous  
 “ parviendra en bonne santé. Mes deux enfants sont bien  
 “ affligés de voir partir leur cousin, et moi encore plus.  
 “ Il nous a bien promis, à sa tante Germain et à moi, de  
 “ ne pas nous oublier. Le Chevalier de Repentigny, Com-  
 “ mandant à l’Ile de Rhé, vient d’être fait Lieutenant-  
 “ Colonel, et son fils Garde-marine à Rochefort. De  
 “ Repentigny nous a donné de ses nouvelles, de l’Ile-de-  
 “ France, au mois de Juillet dernier. M<sup>de</sup> Charly est tou-  
 “ jours à S<sup>t</sup> Domingue. Vous recevrez mon portrait cette  
 “ année et celui de mon mari ; j’attends une occasion

“ pour vous les envoyer. Rappelez-nous au souvenir de  
“ nos amis, et, dès que votre fils sera arrivé, veuillez-nous  
“ en informer. Votre affectionnée sœur. (Signé) LERY  
“ LANDRIEFF.”

Comprenant le sacrifice que M<sup>r</sup> de Lery faisait en laissant entre ses mains son fils aîné, Mr de Repentigny consolait ainsi son beau-frère. En lisant cette lettre, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la tendresse du Chevalier, ou de sa perspicacité sur l'avenir du futur Ingénieur en Chef de Napoléon 1<sup>er</sup>. Voici cette lettre :  
“ Ile de Rhé, 5 Avril 1770. Mon cher de Lery, tu es sans  
“ doute bien courroucé contre ma femme et moi de ce  
“ que nous avons gardé ton aîné, et ta tendresse de père  
“ se révolte contre la nôtre. Mais, crois-le, nous n'avons  
“ pris conseil que de son intérêt, et nous avons pensé que  
“ cette considération nous ferait trouver grâce auprès de  
“ toi. Il eût bien souhaité pouvoir accompagner son frère  
“ et aller vous présenter ses respects ; mais il espère le  
“ faire plus tard. Il sent tout ce qu'il doit en coûter à  
“ votre tendresse de ne pas le revoir : mais, persuadé que  
“ vous l'aimez encore plus pour lui que pour vous, il  
“ compte que vous ferez taire les sentiments de la nature,  
“ pour n'écouter que ses avantages. Repose-toi donc sur  
“ nous pour son avenir : nous en prendrons soin comme  
“ de notre propre fils. Son cousin qui l'aime comme s'il  
“ était son frère, est au comble de la joie de le voir rester.  
“ Nous avons écrit de nouveau à M<sup>r</sup> Chaussegros qui est  
“ à la veille d'être fait Brigadier. Dès que Joseph aura  
“ subi son examen, nous l'enverrons à l'école du Génie,  
“ à Mézières. Il a tout pour réussir et se faire aimer :  
“ talent, esprit, figure intéressante. Comme le nom de  
“ Chaussegros est plus connu dans le Génie, c'est celui  
“ que nous lui conserverons. Depuis que ces lignes sont  
“ écrites, un heureux évènement a eu lieu. Ton fils a  
“ subi son examen, et, sur soixante-et-huit concurrents,  
“ il en a dépassé soixante-et-quatre : juge de notre bon-  
“ heur. Tu le partageras avec nous. Bien des amitiés

“ à ta chère Lilique et à tes autres enfants. Ne nous  
 “ oublies pas auprès de M<sup>de</sup> de Lotbinière et de son fils.  
 “ Ton ami pour la vie. (Signé) LE CHEVALIER DE REPEN-  
 “ TIGNY, Lieutenant-Colonel.”

Cependant le départ du jeune Louis-René avait été différé par suite de contretemps inévitables. Craignant que son père ne fût justement inquiet, M<sup>r</sup> de Landrieff s'empressa de le rassurer par la lettre suivante : “ Paris, “ 11 Juin 1770. Mon cher ami, votre jeune fils est arrivé “ à Londres, comme je vous le faisais espérer par ma “ dernière du 19 Mars. Après s'être reposé quelque temps “ chez le Dr Broklesby, il n'a pu partir que le 11 Avril. “ Il s'est embarqué sur le navire *Le Piters*, Capitaine “ Charles Woder. Nous souhaitons bien ardemment qu'il “ arrive à bon port. M<sup>de</sup> de Rocheblave est morte à Gorée, “ au mois de Décembre dernier, laissant trois enfants. “ M<sup>de</sup> de Vergor est morte aussi à la Flèche au mois d'Avril. “ Ce sont deux Dames de mérite de moins : elles emportent “ les regrets de tous leurs amis. Courtemanche est à “ Loche avec six cents livres de pension. Nous n'avons “ pas de nouvelles de M<sup>de</sup> de Lotbinière : MM. de Vau- “ dreuil et de Rigaud ne sont pas contents. Je n'approuve “ pas trop que mon neveu se soit fait Notaire ; j'ignore “ quelles sont ses aptitudes comme Avocat. M<sup>r</sup> Foucault “ est toujours détenu pour l'affaire du Mississipi qui est “ une affaire de politique entre la Cour d'Espagne et la “ nôtre. M<sup>de</sup> Germain a obtenu pour son mari la place “ de Major à Port-Louis ; cette place vaut de quatre à “ cinq mille livres au moins. Nos amitiés à tous ; mes “ enfants embrassent leurs cousins et cousines, et en “ particulier celui qui est parti. Votre fidèle ami. (Signé) “ LANDRIEFF DES BORDES.”

Après tous ces pourparlers, toutes ces démarches et tous ces retards, le jeune Louis-René arriva enfin à Québec. Il y arriva le 24 Juin, presque en même temps que la lettre qu'on vient de lire. Suivant M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> de Landrieff, il avait commencé ses rudiments et annonçait beaucoup de talent.

Pour ne pas lui faire interrompre ses études, son père s'empessa de l'envoyer au Petit Séminaire de Québec. Il y demeura jusqu'au mois d'Août 1782, c'est-à-dire à peu près douze ans. Pendant tout ce temps, il étudia successivement la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, les Mathématiques, l'Astronomie etc. Son cours d'études achevé, son père le présenta au Gouverneur qui était alors le Général Haldimand. Après la peine qu'il avait prise de le faire revenir d'Europe, pour se conformer aux désirs du Général Carleton, il devait espérer que son patriotisme serait compris et apprécié. Mais M<sup>r</sup> de Lery n'était pas au bout des désagréments qu'il devait essayer de la part de l'administration. A la vérité, le Général lui répondit devant le Major Larnaux que dès qu'il aurait une place, il se ferait un plaisir de la donner à son fils; ce n'était là toutefois qu'une vaine promesse, comme la suite le fera voir. Pour voiler son refus et reculer le plus possible l'effet de ses promesses, le Gouverneur l'engagea à lui faire étudier l'anglais. C'est ce que fit M<sup>r</sup> de Lery. Après avoir procuré à son fils les moyens de se perfectionner dans cette langue, il le présenta de nouveau au Gouverneur. C'était au mois de Janvier 1783. " Je dinai " au Château, avec mon fils, rapporte M<sup>r</sup> de Lery lui-même. L'Evêque de Québec s'y trouvait. La conversation roula sur l'histoire. Se tournant alors vers mon " fils : " Voilà M<sup>r</sup> Chaussegros qui est tout frais moulu, " dit le Général : c'est lui qui va nous satisfaire." C'est, en effet, ce qui eut lieu : chacun fut charmé des connaissances du jeune élève ; mais, lorsqu'il fut question de place, le Gouverneur ne donna que des réponses évasives. Cependant M<sup>r</sup> de Lery touchait à sa vingt-et-unième année, et il était temps pour lui de prendre un parti. Après avoir laissé passer tout l'été, ayant appris qu'une place était devenue vacante et qu'elle avait été donnée à un autre, M<sup>r</sup> de Lery, accompagné de son fils, se rendit au Château, et représenta au Gouverneur que s'il ne pouvait l'employer, il voulût bien le laisser passer en France, où, à

l'aide de ses parents, il pourrait entrer dans le service. C'est alors que, montrant le fond de sa pensée, le Général Haldimand lui répondit qu'il était bien fâché de ne pouvoir lui donner satisfaction ; mais, qu'avant de s'occuper de son fils, il était obligé de placer plusieurs personnes qui, après avoir exposé leur fortune dans les autres colonies pour la cause du Roi, étaient venues dans celle-ci. Après une réponse aussi claire, toute illusion était impossible. Aussi, M<sup>r</sup> de Lery demanda-t-il ses passeports. Avant de suivre le jeune officier en Europe, il nous faut revenir sur des démarches qui avaient eu lieu les années précédentes, et qui vont mettre dans tout leur jour les vrais motifs d'une conduite aussi inqualifiable.

Au mois de Décembre 1774, le Général Carleton ayant engagé M<sup>r</sup> de Lery à solliciter une Lieutenance pour son fils de Milord Townshend, Grand Maître de l'Artillerie en Angleterre, et s'étant même offert pour appuyer sa demande, M<sup>de</sup> de Lery écrivit à ce haut fonctionnaire la lettre suivante : “ Milord, les favorables dispositions du  
 “ Roi envers les Canadiens m'encouragent à vous prier  
 “ de procurer à Louis-René Chaussegros de Lery, le  
 “ second de mes cinq fils, une Lieutenance dans l'Ar-  
 “ tillerie, dont vous êtes Grand Maître, et de lui per-  
 “ mettre de servir sous les yeux du Général Carleton à  
 “ Québec le temps nécessaire pour le mettre en état de  
 “ suivre la Compagnie à laquelle vous l'attacherez. Les  
 “ offres de service que vous me fîtes en 1759 à Québec, et  
 “ que vous me renouvelâtes en 1764 à Londres, où vous  
 “ voulûtes bien parler en ma faveur à Lord Grenville,  
 “ sont pour moi, avec le Bill pour la province de Québec,  
 “ un motif de plus de croire que vous accueillerez favo-  
 “ rablement ma demande. Dans cet espoir, je vous prie,  
 “ Milord, de vouloir bien recevoir, ainsi que Lady Towns-  
 “ hend, dont on ne cesse de vanter ici les aimables qua-  
 “ lités, l'expression du respectueux attachement avec  
 “ lequel je suis, aussi bien que mon mari, votre, etc.,  
 “ BROUAGE DE LERY.”

Cette lettre était du 7 Décembre. Au mois de Mars de l'année suivante, Mr Townshend fit à Mr de Lery cette réponse : " Monsieur, j'ai reçu la lettre que Madame de Lery a bien voulu m'écrire, le 7 Décembre. J'ai été heureux d'apprendre que vous et Madame de Lery étiez en bonne santé. Je suis toujours dans la disposition de vous rendre tous les services qui dépendent de moi ; mais la demande que vous me faites, outre passe mes pouvoirs. Les jeunes officiers du Génie de l'Artillerie, dont Sa Majesté m'a donné le commandement, sont tirés de l'Académie royale de Woolwick, établie exprès pour les initier aux connaissances qui regardent leur profession, et les plus capables ont toujours la préférence. Outre cela, Monsieur, je crois que, même chez vous, vous ne pouvez avoir aucun espoir, à moins d'être protestant. C'est là une condition sur laquelle, ni vous, ni le Général Carleton, ne vous êtes expliqués. Vous me rendez justice en croyant que rien ne me ferait plus de plaisir que de vous être utile, surtout si cela était d'accord avec la confiance dont Sa Majesté m'honore. Personne plus que moi ne se réjouit de la bienveillance du Souverain et de son Parlement envers le Canada et les Canadiens que je n'estime pas moins pour leur attachement à la Capitulation de Québec que j'eus l'honneur de faire, que pour leur bravoure et leur fidélité. J'aime à rendre témoignage à ce noble caractère, et j'espère qu'il contribuera à cimenter l'union entre les deux nations. Le gouvernement dont vous jouissez, est de beaucoup préférable au système républicain, où les gens de bien sont souvent opprimés et où le peuple est presque toujours victime. Veuillez faire mes compliments et ceux de Milady Townshend à Madame de Lery, et soyez persuadé que je serai toujours, avec beaucoup d'amitié, votre etc., TOWNSHEND."

Ayant donc perdu tout espoir de trouver de l'emploi dans son pays, Mr L. R. de Lery laissa Québec. Il s'embarqua le 26 Août et arriva peu après en Angleterre. D'An-

gleterre il passa en France, où, grâce à la protection du Chevalier de Repentigny, son oncle, il entra, le 8 Janvier 1784, dans les Gardes du Corps du Roi, Compagnie du Duc de Villeroy, avec le grade de Capitaine de Cavalerie. Il servit auprès de Sa Majesté, de 1784 jusqu'à 1789. Au mois d'Octobre de cette même année, les Gardes ayant été licenciées, il suivit en Allemagne ceux de son Corps qui y étaient passés, et servit avec eux sous les frères du Roi. Le 1<sup>er</sup> Octobre 1791, il se trouvait à Coblentz. L'année suivante, il fit la campagne dans l'armée du Centre, sous les ordres du Roi de Prusse. Le 9 Octobre de cette année, les Gardes du Corps ayant été de nouveau licenciées, aussi bien que le Corps d'armée dont elles faisaient partie, il se rendit à Bruxelles et de là passa en Angleterre. Il y demeura jusqu'au mois d'Avril 1794, séjournant tantôt à Londres, tantôt à Worwick.

Tout était alors en combustion en France. Le trône et l'autel étaient renversés ; le sang coulait par torrents dans la Capitale et dans les principales villes de province. Et ce qui n'était pas moins désolant, c'est qu'il n'y avait aucune apparence que cette anarchie dût finir de sitôt. Les grandes puissances qui seules pouvaient arrêter le fléau dévastateur, demeuraient l'arme au bras, muettes de terreur, et n'osaient intervenir. Dans cet état de choses, Mr de Lery pensa qu'il était mieux pour lui de retourner dans son pays. Peut-être son gouvernement serait-il plus favorable ; peut-être des jours meilleurs viendraient-ils à luire. Il s'embarqua donc pour Québec, où il arriva le 26 Juin. Il était muni d'une lettre du Ministre pour le Général Carleton, devenu Lord Dorchester. Dès son arrivée, il se présenta à ce Gouverneur et lui offrit ses services. L'année suivante, il profita de la formation du Bataillon des *Royaux Canadiens* pour renouveler ses instances. La vérité nous oblige à dire que ses démarches n'eurent pas plus de succès qu'en 1783. " Pour le moment, lui fut-il répondu, Son Excellence ne peut accorder " à Mr de Lery la Compagnie qu'il demande." Après

s'être adressé aussi inutilement au Gouverneur Simcoe qui tenait alors les rênes de l'administration dans le Haut-Canada, il résolut de s'adresser au prince Edouard, depuis quelque temps en Canada. Ce fut son père qui se chargea d'écrire à son Altesse Royale. Sa supplique était ainsi conçue : " Monseigneur, qu'il plaise à votre Altesse Royale  
 " me permettre de lui représenter qu'après avoir inutilement sollicité, en 1782, une place dans les troupes  
 " auprès du Général Haldimand, alors Gouverneur du  
 " Canada, pour mon second fils, Louis-René Chaussegros  
 " de Lery, je fus contraint de le laisser passer en France,  
 " où il a servi comme Capitaine des Gardes du Corps ; qu'à  
 " son retour en Canada, le 26 Juin 1794, il s'est présenté,  
 " avec une lettre de Mr Dundas, l'un des Secrétaires  
 " d'Etat de Sa Majesté, à Lord Dorchester, pour lui offrir  
 " ses services et obtenir une Compagnie dans le régiment  
 " des *Royaux Canadiens*, et que ses démarches sont restées  
 " sans résultat. Dans cet état de choses, et comptant sur les  
 " bontés de votre Altesse Royale pour les familles cana-  
 " diennes, j'ose la supplier de vouloir bien accorder à  
 " mon fils une Lientenance dans son régiment des *Royaux*  
 " *Fusilliers*. S'il plaît à votre Altesse Royale de lui faire  
 " cette faveur, ma reconnaissance égalera le respect avec  
 " lequel je suis, Monseigneur, de votre Altesse Royale,  
 " le très-humble, etc., J. G. CHAUSSEGROS DE LERY."

Cette lettre était du 20 Janvier 1796. Quelques mois après, Mr de Lery, père, reçut d'Halifax, où était toujours le prince Edouard, la réponse qu'on va lire : " Halifax,  
 " 13 Mars 1796. Mon cher Chevalier, j'ai reçu votre très-honorée, du 20 Janvier. Rien ne me ferait plus de  
 " plaisir que de pouvoir me rendre à vos désirs, et à ceux  
 " de votre fils, en le plaçant comme Lieutenant dans mon  
 " régiment. Pour le moment, la chose est impossible :  
 " j'ai devant moi une lettre de huit, sinon de neuf Mes-  
 " sieurs, qui font la même demande, et je me suis en-  
 " gagé à les placer à tour de rôle. Cela étant, voyez  
 " s'il conviendrait à Mr votre fils d'attendre quelques

“ années, avant d’être placé, pour être ensuite réformé,  
“ au moment de la paix ? Vous n’ignorez pas, en effet,  
“ que suivant le plan d’après lequel il a été formé, le  
“ second Bataillon doit être réformé quand la guerre  
“ sera finie, et que les officiers cadets de chaque Bataillon,  
“ sans distinction, doivent subir le même sort. Je vous  
“ rappelle ces circonstances, afin que vous restiez per-  
“ suadé de mes bonnes dispositions envers vous et votre  
“ famille, car je serais désolé si vous pouviez en douter  
“ un instant. J’ai fait la même réponse à Mr de Salaberry,  
“ votre ami, lorsqu’il s’est intéressé auprès de moi pour  
“ un de ses parents. Si vous m’eussiez fait cette demande  
“ au moment de lever le second Bataillon, je me serais  
“ fait un plaisir de réaliser alors vos vœux à l’un et à  
“ l’autre. Croyez donc aux sentiments d’estime et de  
“ considération, avec lesquels je me souscrirai toujours  
“ votre plus dévoué, etc., EDOUARD.”

Mr de Lery était chez sa tante à Vaudreuil lorsque parvint à son père cette lettre qui lui laissait si peu d’espoir. Rébuté par tant de difficultés, il était bien décidé à ne plus entreprendre de démarches de cette nature et à laisser à la Providence le soin de son avenir ; mais ce qui répugne à l’amour propre d’un fils, ne coûte pas à la tendresse d’un père, dès qu’il s’agit du bien-être de ses enfants. Mr de Lery, père, revint donc à la charge. Le 24 Mai il écrivit au prince Edouard cette nouvelle lettre :  
“ Monseigneur, permettez-moi de remercier votre Altesse  
“ Royale de la bonté qu’elle a eue d’honorer ma lettre, du  
“ 20 Janvier, d’une réponse aussi obligeante, et d’ajouter  
“ aujourd’hui quelques mots. Mon fils consentirait volon-  
“ tiers, j’en suis persuadé, à patienter deux ans, s’il  
“ pouvait avoir la certitude d’entrer alors dans le régi-  
“ ment de votre Altesse Royale. Il est à Vaudreuil, chez  
“ M<sup>me</sup> de Lotbinière, ma sœur, et je vais lui faire part de  
“ vos dispositions favorables. Je comprends, Monseigneur  
“ que j’aurais dû m’adresser plus tôt à votre Altesse  
“ Royale ; mais, lorsque mon fils laissa Londres, il em-

“ portait des assurances si positives d’être employé dans  
 “ l’un des Bataillons qu’on levait à Québec, qu’il ne pouvait  
 “ naturellement s’attendre à un refus de la part de Lord  
 “ Dorchester. Pour que ce qui est arrivé à mon fils Louis-  
 “ René, n’arrive pas à mon autre fils Gaspard-Roch-  
 “ Georges qui sert présentement en France, dans le Génie,  
 “ et est Ingénieur dans le Corps, commandé par son  
 “ Altesse Sérenissime, le prince de Condé, je prends la  
 “ liberté de le recommander à votre protection, s’il revient  
 “ en Canada. Quelque soit l’issue de mes démarches, votre  
 “ Altesse Royale peut croire que ma famille et moi nous  
 “ conserverons toujours la plus vive reconnaissance pour  
 “ vos bontés, et, que c’est avec bonheur que je demeure,  
 “ Monseigneur, votre etc., J. G. CHAUSSEGROS DE LERY.”

La réponse à cette lettre ne se fit pas longtemps  
 attendre. Dès le 15 Août, son Altesse Royale faisait par-  
 venir à Mr de Lery les lignes suivantes : “ Monsieur de  
 “ Lery, j’ai eu le plaisir de recevoir votre dernière du  
 “ 24 Mai. Vos deux fils, le Garde du Corps et l’Ingénieur,  
 “ ayant servi pour la plus honorable cause, vous pouvez  
 “ croire que je me ferai un devoir de leur être utile,  
 “ aussitôt que j’aurai rempli mes engagements auprès  
 “ des autres aspirants qui ont ma parole. Je voudrais  
 “ pouvoir le faire dès à présent et les placer comme Lieu-  
 “ tenants dans mon régiment ; mais j’ai les mains liées.  
 “ Aussitôt que le moment sera venu de leur procurer cette  
 “ place, je vous ferai avertir et vous aurez la bonté de me  
 “ dire s’ils sont toujours dans les mêmes dispositions.  
 “ Permettez-moi de me souscrire avec la plus parfaite  
 “ considération, Monsieur de Lery, votre etc., EDOUARD.”

L’année 1796 s’écoula au milieu de cet échange de  
 lettres. A la fin de cette année, ayant reçu du prince  
 Edouard l’assurance qu’il recommanderait son fils au  
 Général Prescott, Mr de Lery ne put s’empêcher d’ex-  
 primer ainsi sa reconnaissance à son Altesse Royale :  
 “ Québec, 21 Janvier 1797. Monseigneur, je ne saurais  
 “ témoigner trop de reconnaissance à Votre Altesse

“ Royale pour l'intérêt qu'elle porte à mes deux fils, et  
 “ dont votre lettre du 21 Novembre dernier en est une  
 “ nouvelle preuve. Le Colonel Dalton a assuré au Garde  
 “ du Corps que votre Altesse Royale s'occupait particuliè-  
 “ rement de lui, et qu'en conséquence de vos recomman-  
 “ dations le Général Prescott saisirait la première occa-  
 “ sion qui se présenterait pour le placer. Si la chose a  
 “ lieu, il prouvera, j'espère, son dévouement à sa Majesté,  
 “ et comme il vous devra cette grâce, il sera heureux  
 “ de pouvoir vous en témoigner sa gratitude. Quelque  
 “ soit l'événement, mes sentiments de respect et d'atta-  
 “ chement pour votre Altesse Royale ne sauraient dimi-  
 “ nuer. C'est dans ces sentiments que je demeure, Mon-  
 “ seigneur, votre etc., J. G. CHAUSSEGROS DE LERY.”

Cette lettre est la dernière que ce noble vieillard ait  
 écrite, étant mort, comme il a été dit, au mois de Dé-  
 cembre de cette année. Ayant fait part à son Altesse  
 Royale de ce douloureux événement, Mr L. R. de Lery en  
 reçut cette lettre encourageante : “ Halifax, 12 Février  
 “ 1798. Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez bien  
 “ voulu m'écrire, en date du 26 Décembre dernier, avec  
 “ le mémoire que vous adressiez à son Excellence le  
 “ Général Prescott. Animé du plus vif désir de vous être  
 “ utile, je n'aurais pas hésité un instant à vous recom-  
 “ mander au Gouverneur pour la place qu'occupait au  
 “ Conseil votre respectable père, si, cette fois encore, ma  
 “ parole n'avait été engagée. J'ai promis, il y a déjà  
 “ longtemps, de solliciter la première place qui viendrait  
 “ à vaquer pour un autre auquel je ne m'intéresse pas  
 “ moins, mais qui à la priorité sur vous. Jugez par là du  
 “ regret que j'éprouve de ne pouvoir vous rendre un  
 “ service qui m'aurait procuré tant de plaisir. Néanmoins  
 “ j'ai profité de l'occasion pour rappeler au Général que  
 “ je m'intéressais vivement à vous et que j'espérais qu'il  
 “ trouverait moyen de vous être favorable. Soyez donc  
 “ persuadé que j'apprendrai avec bonheur que son Excel-  
 “ lence a fait présenter votre nom à cet effet devant Sa

“ Majesté. Permettez-moi de vous offrir mes compliments  
 “ de condoléance sur l'événement douloureux que vous  
 “ m'avez annoncé et auquel je prends bien sincèrement  
 “ part. Je suis votre très dévoué etc, EDOUARD.”

Profondément touché de ces marques d'intérêt, Mr de Lery crut de son devoir de remercier le prince. Il le fit dans les termes suivants : “ Québec, 18 Avril 1798. Mon-  
 “ seigneur, j'ai reçu la lettre gracieuse dont votre Altesse  
 “ Royale m'a honoré le 12 de Février. La part qu'elle  
 “ prend au malheur qui vient de me frapper, me touche  
 “ profondément. Je ne suis pas moins sensible à l'intérêt  
 “ qu'elle me porte, et je m'empresse de lui offrir l'expres-  
 “ sion de ma vive reconnaissance pour la bonté qu'elle  
 “ a eue d'écrire au Général Prescott en ma faveur.  
 “ Avec cette recommandation, je ne doute pas que le  
 “ Gouverneur ne profite de la première occasion qui  
 “ se présentera pour prouver ses bonnes intentions  
 “ envers ma famille. Permettez-moi, Monseigneur, de  
 “ vous offrir, avec l'hommage de mon profond res-  
 “ pect, l'assurance des sentiments dévoués avec lesquels  
 “ je suis, de votre Altesse Royale, le très humble, etc.,  
 “ L. R. C. DE LERY.”

Cette fois, ces remerciements étaient motivés. Les recommandations de son Altesse Royale avaient eu leur effet. Le 6 Novembre de cette même année, Mr de Lery reçut de James Green une lettre qui lui annonçait que son Excellence le Général Prescott l'avait enfin nommé Capitaine du deuxième Bataillon des *Royal Canadian Volunteers*. Cette notification lui était confirmée par William Doyle, alors Député Adjutant-Général. Les lettres de commission sont du même jour. Mr de Lery était alors dans sa trente sixième année. Pour un officier de cet âge, plein de santé, au fait de la guerre, le service actif convenait beaucoup mieux. Mr de Lery le comprit. Aussi, profitant de l'arrivée du Général Milnes, envoyé pour remplacer le Gouverneur Prescott, il lui adressa cette supplique : “ A son Excellence Sir Robert

“ Milnes, Baronet, Lieutenant-Gouverneur de la Province  
 “ du Bas-Canada, etc. Qu’il plaise à votre Excellence  
 “ permettre au soussigné de lui représenter qu’à l’époque  
 “ de l’avant dernière paix, n’ayant pu trouver de service  
 “ en Canada, il passa en France avec l’agrément du  
 “ Général Haldimand, qu’après avoir servi dix années  
 “ dans les armées de sa Majesté très Chrétienne sous les  
 “ drapeaux des frères du Roi, il revint en Canada, où le  
 “ Commandant en chef lui fit espérer une Compagnie  
 “ dans le second régiment des Royaux Canadiens Volon-  
 “ taires, et qu’ayant vingt ans de services il ose croire  
 “ que votre Excellence voudra bien lui accorder une  
 “ place dans le Corps de milice active où il pourra être  
 “ utile, particulièrement dans le Sud, ayant le projet  
 “ d’aller habiter prochainement sa Seigneurie de Gentilly.  
 “ Dans cet espoir, et plein de confiance dans les bonnes  
 “ dispositions de son Excellence, il est heureux de se  
 “ souscrire son très humble etc. L. R. C. de LERY.

La démarche de Mr de Lery ne fut pas tout à fait vaine.  
 Trois ans après, appréciant son mérite, le nouveau Gouverneur le nomma Aide-Major des milices du premier Etat Major de Boucherville, ainsi qu’en fait foi le document qu’on va lire : “ Sir Robert Shore Milnes, Baronet  
 “ etc. Ayant confiance dans votre loyauté, courage et  
 “ bonne conduite, nous vous nommons par ces présentes  
 “ Capitaine Aide-Major des milices du premier Etat Major  
 “ de Boucherville, dans le District de Montréal, durant  
 “ notre bon plaisir, pour qu’en cette qualité vous agissiez  
 “ avec soin et diligence et remplissiez les devoirs de votre  
 “ charge, en exerçant et disciplinant les officiers infé-  
 “ rieurs et les miliciens des dites milices, lesquels sont  
 “ commandés de vous obéir comme à leur Capitaine ; et  
 “ nous vous en joignons d’observer et de suivre les ordres  
 “ et directions que vous recevrez, de temps à autre, de  
 “ notre part ou de vos officiers supérieurs, concernant le  
 “ service de Sa Majesté, conformément à la loi. Donné  
 “ sous notre seing et sceau, au Château S’ Louis en

“ la ville de Québec le 15 du mois d’Août 1803. (Signé)  
 “ ROB. S. MILNES, B.”

Là toutefois ne devaient pas s’arrêter les honneurs qui attendaient M<sup>r</sup> de Lery. Comme si l’administration d’alors eut tenu à réparer l’oubli dans lequel l’avaient laissé les administrations précédentes,<sup>1</sup> deux ans après il fut fait Adjudant à Boucherville. Ce fut l’Honorable F. Baby, alors Adjudant Général des milices, qui lui fit part de cette nouvelle par les lignes suivantes : “ Québec  
 “ 4 Mars 1805. Monsieur, je vous remets avec satisfaction  
 “ la commission d’Adjudant qu’il a plu à Son Excellence,  
 “ le Lieutenant Gouverneur, de vous accorder pour les  
 “ quatre Divisions au Sud de Montréal, vous assurant que  
 “ je prendrai toujours un très grand intérêt à tout ce qui  
 “ pourra contribuer à vous aider à remplir vos devoirs.  
 “ Je saisis cette occasion pour vous renouveler l’assurance  
 “ des sentiments avec lesquels j’ai l’honneur d’être bien  
 “ sincèrement, Monsieur, votre, etc. (Signé) F. BABY.  
 “ Adj. Gl.”

Une autre faveur attendait M<sup>r</sup> de Lery, l’année suivante. Le 7 Avril, il fut appelé à remplir la charge de Grand-Voyer pour le District de Montréal. Voici les lettres qui lui furent adressées à cette occasion par l’Honorable Thomas Dunn, Administrateur de la province.  
 “ A tous ceux qui ces lettres verront, salut. Nous faisons  
 “ savoir par ces présentes que, sur la connaissance par-  
 “ faite que nous avons de la loyauté, prudence et capacité  
 “ du Sieur L. R. Chaussegros de Lery, nous l’avons

<sup>1</sup> Assez récemment, au moins pour la centième fois, un journal français, après avoir fait le rapprochement des Représentants anglais, dans le futur Parlement, des Représentants canadiens, donnait le chiffre des Canadiens employés jusqu’à ce jour dans les différentes branches de l’administration. La population d’origine française était loin d’y être représentée sur un pied d’égalité. “ Ce sont là des faits qui pouvaient avoir leur raison d’être, ajoutait-il, au moment de la conquête, mais qu’il est difficile de justifier depuis l’octroi de la “ Constitution.” Espérons que, sous le nouveau régime, justice sera faite à tous, et que la paix et la prospérité du pays n’aurent qu’à y gagner.

“ appointé et constitué dans la charge de Grand-Voyer  
 “ et Surintendant des Voies Publiques pour le District de  
 “ Montréal, au lieu et place de l'Honorable René-Amable  
 “ de Boucherville qui a résigné, avec pouvoir de reparer  
 “ les grandes routes, les ponts et tous les chemins publics,  
 “ suivant qu'il le jugera nécessaire, à la condition toute-  
 “ fois de se conformer aux lois présentement en vigueur  
 “ et à celles qui pourront être portées par la suite. Donné  
 “ au Château St Louis, sous le sceau de nos armes, le 7  
 “ Avril 1806. (Signé) THOMAS DUNN.”

Lorsque M<sup>r</sup> de Lery fut ainsi pourvu de cette place il  
 était marié depuis plusieurs années. Il avait épousé,  
 comme il est rapporté ailleurs, M<sup>lle</sup> Charlotte de Bou-  
 cherville. Son mariage fut béni par Monseigneur P.  
 Denaut, Evêque de Québec. En voici l'acte : “ Le 20  
 “ Mai 1799, après la publication d'un ban de mariage et  
 “ la dispense accordée des deux autres, et ne s'étant pré-  
 “ senté aucun empêchement, nous Evêque de Québec,  
 “ soussigné, avons reçu le mutuel consentement de Louis  
 “ René Chaussegros de Lery, Capitaine du régiment  
 “ Royal Canadien Volontaire, fils majeur de feu l'Hono-  
 “ rable Joseph Gaspard Chaussegros de Lery, Chevalier  
 “ de l'Ordre militaire de St Louis, Conseiller au Conseil  
 “ Législatif de cette province, et de Dame Marie-Louise  
 “ Martel de Brouague, de la Paroisse de Québec, d'une  
 “ part, et de l'autre, de Demoiselle Charlotte de Boucher-  
 “ ville, fille majeure de l'Honorable René-Amable Bou-  
 “ cher de Boucherville, Seigneur de cette Paroisse, Con-  
 “ seiller au Conseil Législatif, et de Dame Marie-Madeleine  
 “ Raimbault de St. Blain, ses père et mère, de cette  
 “ Paroisse, et leur avons donné la bénédiction nuptiale  
 “ suivant les rites prescrits par notre mère la Sainte  
 “ Eglise, en présence de Sieur François LaPerrière, de  
 “ Dame de Contrecoeur, son épouse, du Sieur Hughes,  
 “ Major de la place, de Messire Gonnefroy, Curé du lieu,  
 “ de René-Amable de Boucherville, père de l'épouse, de  
 “ Dame Marie-Madeleine St Blain, sa mère, de Pierre de

“ Boucherville, son frère, de Dame Veuve René La-  
 “ Bruère, sa tante, de Dame Catherine Boucher, veuve  
 “ de Louis Frémont, de Dame Françoise Boucher, épouse  
 “ du Sieur de Cuisy, ses tantes, et de plusieurs autres  
 “ parents et amis, qui tous, ainsi que l'époux et l'épouse,  
 “ ont signé avec nous. (Signé) † PIERRE, EVÊQUE DE  
 “ QUÉBEC.”

Ce mariage eut lieu précisément au moment où le  
 Général Prescott était rappelé. Mr de Lery qui lui avait  
 des obligations, se fit un devoir de lui présenter ses hom-  
 mages avant son départ et de lui exprimer le regret qu'il  
 en éprouvait. Sensible à cette démarche, le Gouverneur  
 lui fit répondre par Mr de Bouillé. Voici la lettre de ce  
 dernier : “ Mon cher Capitaine, je saisis l'occasion de  
 “ mon prochain départ pour vous féliciter sur votre ma-  
 “ riage et vous prier de vouloir bien présenter mes  
 “ respects à Madame de Lery. Le Général a été très  
 “ sensible au regret que vous lui avez exprimé de son  
 “ départ, et il me charge de vous remercier. Il est  
 “ heureux de trouver dans ces sentiments une compen-  
 “ sation pour les censures injustes qu'on a faites de sa  
 “ conduite. Permettez-moi de vous assurer du plaisir  
 “ que j'aurai à vous rendre en Angleterre tous les ser-  
 “ vices qui dépendront de moi et de vous prouver les  
 “ sentiments d'estime et d'affection avec lesquels je suis,  
 “ mon cher Capitaine, votre etc. (Signé) FRANCIS DE  
 “ BOUILLÉ.”

Mr de Lery était Grand-Voyer depuis quatre ans, lors-  
 qu'il fut nommé Représentant pour le Comté de Kent.  
 Sir James H. Craig tenait alors les rênes de l'adminis-  
 tration. Nous avons encore le parchemin sur lequel ce  
 Gouverneur ratifia son élection. Ces lettres sont du 5  
 Mars 1810. On touchait au moment où de graves événe-  
 ments allaient mettre tout le Canada en mouvement.  
 C'est alors que Mr de Lery fut fait Major pour la Division  
 de Boucherville. Sa commission est du 1<sup>er</sup> Septembre  
 1812, et signée par Sir George Prévost, ce Gouverneur

qui, par son attachement aux Canadiens et son esprit de justice, contribua plus que toutes les armées de la Grande-Bretagne à sauver le Canada et à l'empêcher de tomber aux mains de ses puissants voisins. Sentant renaître dans son cœur la flamme des combats, l'ancien Garde du Corps de Louis XVI montra à la frontière cette intrépidité qui, au 10 Août 1792, lui avait fait braver le fer des assassins, afin de préserver le Monarque de leurs insultes. Telle fut sa belle conduite dans ces circonstances mémorables, que, l'année suivante, il fut nommé Lieutenant-Colonel. Cet honneur lui fut fait le 1<sup>er</sup> Juin 1813. Ses lettres de commission sont signées par le Major Général, F. de Rottenburg.

La paix s'étant rétablie, Mr de Lery fut appelé à siéger au Conseil Législatif. Le dévouement qu'il avait montré pendant la dernière guerre, la grande capacité dont il avait donné des preuves, son esprit de modération et d'équité, firent penser à lui pour cette charge. Sir John C. Sherbrooke était alors à la tête de l'administration. C'est lui qui le somma au Conseil, en 1816, l'année même où il prit les rênes du gouvernement. Accumulant ainsi les places de Grand-Voyer et de Conseiller, Mr de Lery put rendre de plus grands services encore à son pays et c'est ce qu'il fit jusqu'à sa mort qui arriva en 1833. Les journaux annoncèrent ainsi son décès. "Décédé à Bou-  
 " cherville, le 28 Octobre, à l'âge de soixante-et-onze ans,  
 " l'Honorable Louis-René Chaussegros de Lery, Ecuier,  
 " membre du Conseil Législatif, Lieutenant-Colonel de  
 " milice, Seigneur de Gentilly etc. La société perd en  
 " lui un de ses membres les plus distingués par ses  
 " lumières, son patriotisme, sa générosité, son exactitude  
 " à remplir ses devoirs publics, son esprit conciliateur,  
 " l'aménité de ses manières, en un mot par toutes les  
 " qualités qui constituent l'homme aimable et le vertueux  
 " citoyen. Il emporte avec lui les regrets bien mérités  
 " de sa famille et de tous ceux qui ont été à portée de le  
 " connaître et d'apprécier son mérite." De son mariage

avec M<sup>lle</sup> C. de Boucherville, M. de Lery avait eu quatre enfants. L'aîné mourut presque aussitôt après sa naissance. Louis René, né en 1802 à Amherstburg, épousa en 1832 M<sup>lle</sup> Louisa McCarthy, fille du Lieutenant-Colonel McCarthy, du quatrième *Royal Veteran Bataillon*. C'est l'excellente Dame qui, par amour pour la famille de son mari, a bien voulu nous fournir la plus grande partie des documents reproduits dans ces pages. Charlotte fut enlevée à la fleur de l'âge en 1823. Elle était chez les Dames Ursulines de Québec, ainsi qu'il a été dit ailleurs, lorsqu'elle fut atteinte de la maladie qui l'emporta.

II<sup>o</sup> CHARLES-AUGUSTE CHAUSSEGROS DE LERY.—M<sup>r</sup> Charles-Auguste Chaussegros de Lery, second fils de l'Honorable L. R. de Lery et de Dame C. de Boucherville, reçut le jour en 1813. Il eut pour parrain Messire Chaboillez et pour marraine Madame Louise Perrault, épouse de François Vassal de Montviel, Adjudant-Général des milices du Bas-Canada. C'est le seul enfant qui représente aujourd'hui la branche aînée, la mort ayant enlevé à la fleur de l'âge l'enfant né du mariage de son frère aîné avec M<sup>lle</sup> L. McCarthy.

M<sup>r</sup> C. A. de Lery a laissé le Canada depuis plusieurs années. Après avoir séjourné quelque temps en France, il est passé en Italie, où il a épousé une Demoiselle de cette nation. Il est le troisième Seigneur de Gentilly, conjointement avec sa belle-sœur qui a la jouissance de cette Seigneurie, sa vie durant. Cette propriété avait été acquise successivement, de 1772 à 1774, par M<sup>r</sup> J. Gaspard de Lery, son grand père, et érigée en Paroisse en 1784 par M<sup>sr</sup> O. Briand, Evêque de Québec. Voici un extrait du Mandement qui en fait foi : “ Jean-Olivier Briand, par la  
 “ miséricorde de Dieu et l'autorité du S<sup>t</sup> Siège, Evêque de  
 “ Québec, etc. Rien n'étant plus digne de la sollicitude  
 “ d'un Evêque que de bâtir des Eglises dans les endroits  
 “ où se trouve réuni un peuple nombreux et fidèle, d'y  
 “ ériger des Paroisses et d'y envoyer, comme à la vigne  
 “ du Seigneur, des ouvriers apostoliques qui étant spécia-

" lement chargés de la cultiver, s'acquittent de leurs  
 " devoirs avec zèle, annoncent la parole de Dieu, admi-  
 " nistrent les sacrements, font l'office divin, et enfin  
 " remplissent les autres exercices du saint ministère,  
 " conformément aux saints canons; et étant, de plus,  
 " informés qu'il y a dans la Seigneurie de Gentilly assez  
 " de peuple pour composer une Paroisse et que déjà une  
 " Eglise y est bâtie; mus d'ailleurs par les vœux des  
 " habitants, par les prières du Révérend Père Louis et  
 " par les représentations de l'illustre et honorable Joseph-  
 " Gaspard Chaussegros de Lery, Ecuyer, Chevalier de  
 " l'Ordre militaire de St Louis, Conseiller Législatif de  
 " cette province et Seigneur du lieu: le saint nom de  
 " Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec le dit  
 " Seigneur, nous avons jugé à propos d'ériger et nous  
 " érigeons par ces présentes la dite Seigneurie de Gentilly  
 " et les lieux qui en dépendent en Paroisse, sous le titre  
 " et l'invocation de St Edouard, Roi d'Angleterre, la sou-  
 " mettant en tout à notre juridiction et à celle des Evêques  
 " de Québec, nos successeurs; voulons, en outre, et or-  
 " donnons que les habitants du dit lieu s'empressent  
 " d'orner décemment la dite Eglise et lui fournissent tout  
 " ce qui est nécessaire. Et afin que le Curé qui y sera  
 " proposé, y vive honnêtement, nous lui adjugeons, par  
 " ces présentes, toutes les dîmes, les oblations qui se font  
 " aux Messes solennelles, et généralement tous les autres  
 " droits qui sont accordés aux autres Curés. Fait et donné  
 " à Québec sous notre seing et le sceau de nos armes, le  
 " 24 Juillet 1784. (Signé) † J. OLIVIER, EVÊQUE DE QUÉBEC."

Suivant l'arpentage de 1774, cette Seigneurie contenait huit cents sept arpents et demie.

### BRANCHE CADETTE.

1<sup>o</sup> CHARLES-ÉTIENNE CHAUSSEGROS DE LERY. M<sup>r</sup> Charles-Étienne Chaussegros de Lery est le chef de cette branche. Il était le quatrième des fils survivants de l'Honorable

J. G. de Lery et de Dame M. L. de Brouage. Il reçut le jour à Québec, le 30 Septembre 1774. Contrairement à ses quatre frères qui passèrent tous en Europe, où ils prirent du service, M<sup>r</sup> C. E. de Lery ne quitta jamais ce continent. Ayant atteint sa vingt-cinquième année, et alors qu'il était Seigneur de Rigaud-Vaudreuil, du Fief Ste Barbe, etc, il épousa en 1799 M<sup>lle</sup> Marie-Josephte Fraser, fille de l'Honorable Fraser, l'un des Juges du Banc du Roi à Montréal, et de Dame Marie-Claire-Fleury d'Eschambault, dont nous avons fait connaître la famille. L'Honorable Fraser, père de cette Demoiselle, était venu en Canada avec le régiment des *Fraser's Highlanders* qui prit part aux sièges de Louisbourg et à celui de Québec. Il appartenait à l'illustre famille des Fraser de Lovat, alliée aux Fraser de Balnain, et était cousin germain du Brigadier Général Fraser qui fit partie de l'expédition du Général Burgoyne, où il trouva la mort, près de Saratoga, le 7 Octobre 1777.

Lorsque survint la guerre de 1812, M<sup>r</sup> de Lery prit une part active à la défense de son pays, à l'exemple de son frère, l'Honorable L. R. de Lery, dont on vient de parler. S'étant fait remarquer par son esprit d'ordre, son aptitude aux affaires de détails, et plus encore par sa grande modération et son équité, il fut nommé Député Quartier-Maître. L'habileté avec laquelle il s'acquitta de ces fonctions pendant cette première période de la guerre, le fit désigner au choix du Gouverneur pour remplir en premier cette charge importante. Il fut donc fait peu après Quartier-Maître-Général.

Pendant que M<sup>r</sup> de Lery se signalait en Canada par ses utiles services dans l'armée, ses frères se couvraient de gloire à l'étranger. La multiplicité des documents, reproduits plus haut, nous a empêché de suivre ces nobles enfants du Canada sur des plages lointaines. C'est ici le lieu de le faire; mais, pour ne pas trop nous étendre, après avoir dit un mot du plus jeune, nous passons rapidement aux deux autres.

Alexandre-André-Victor le plus jeune des cinq fils survivants de Mr J. G. de Lery et de Dame M L. de Brouage, avait reçu le jour à Québec, le 12 Août 1778. Après avoir terminé son éducation, il passa en France, à la sollicitation de son frère aîné, en grande faveur auprès des officiers militaires. Il était alors dans sa vingt-troisième année. Afin d'être plus à même de réussir dans la carrière à la quelle il se destinait, il suivit quelque temps les cours ouverts en faveur des jeunes gens de famille qui se proposaient d'entrer dans le Génie. Au sortir de ces Ecoles, il devint Aide-de-Camp de son frère. C'est en cette qualité qu'il fit plusieurs campagnes, où il se fit remarquer par son excellente conduite, non moins que par sa valeur intrépide. Après avoir passé successivement par tous les grades inférieurs, suivant la règle invariablement observée dans les armées françaises, il fut fait Colonel. Il en remplissait les fonctions à la tête d'un régiment français, lorsqu'il fut enlevé à un âge assez peu avancé. Il était alors à la Guadeloupe, où plusieurs autres jeunes Canadiens étaient passés et servaient dans les troupes.

Gaspard-Roch-Georges, aîné du précédent, devait fournir une plus longue carrière. Il était né à Québec le 22 Décembre 1771. Il venait de terminer sa classe de Belles-Lettres au Petit Séminaire de Québec et allait entrer en Rhétorique, lorsque son père reçut de Mr des Meloises, Chevalier de St Louis et ancien Aide-Major des troupes en Canada, une lettre qui lui annonçait que Georges, s'il le désirait, pourrait être admis à l'examen pour le Génie, au mois de Décembre. C'était une faveur qu'il lui avait obtenue. Sa lettre était du 30 Juillet 1787. Ayant alors demandé à son fils quelle carrière il voulait embrasser, et Georges ayant répondu qu'il désirait entrer dans le Génie, Mr G. de Lery lui fit part de la bonne nouvelle qu'il venait de recevoir. Georges venait de compléter sa seizième année. Enchanté de trouver une occasion aussi favorable de suivre ses goûts, il profita du temps qui lui restait, avant de laisser le Canada, pour se

perfectionner dans la langue anglaise. Le mois d'Octobre arrivé, il s'embarqua pour l'Angleterre. Parti le 25, il atteignit Douvres le 6 Décembre, et de là fit route pour Paris. Il y arriva le 10, et le 20 il entra à l'école de Mathématiques, faubourg St Antoine. Il y demeura jusqu'au 18 Décembre 1789, suivant avec ardeur le cours de Mr Bezout. Rappelant cette époque de la vie de son frère, le futur Baron de l'Empire Français s'exprime ainsi dans une de ses lettres, en date du 3 Avril 1792 : " Je me suis conduit avec Georges en frère et en ami. A mon arrivée à Paris, je l'ai mis chez Mr Berthaud, où, grâce à ses talents et à la perfection de l'enseignement, il a fait, en quatre mois de temps, des progrès incroyables. Je l'ai ensuite envoyé à Tours, où éloigné de toute influence dangereuse, il a contracté des habitudes d'ordre et de travail, dont il n'aura qu'à s'applaudir. Je l'ai engagé à se contenter d'une pension de quatre cents livres, qui, jointe à huit cents livres qu'il a d'appointement, donne douze cents livres, somme suffisante pour un jeune homme."

Lorsque cette lettre parvint à sa famille à Québec, Mr G. de Lery était Sous-Lieutenant. Il avait été promu à ce grade le 1er Janvier, alors qu'il était à l'Ecole de Mezières. Il fut confirmé dans ce grade par les frères du Roi, au moment où ils se trouvaient à Bingen, et, un peu après, par le prince Régent, comme en fait foi le document suivant : " Nous Louis-Stanislas-Xavier de France, fils de France, oncle du Roi, Régent du Royaume au nom de Louis XVII, etc., prenant confiance dans les talents, bonne conduite et vigilance du Sieur Gaspard-Roch Chaussegros de Lery, élève du Corps royal du Génie, l'avons nommé et nommons à la charge de Sous-Lieutenant au dit Corps, pour en jouir aux titres, honneurs, droits et prérogatives dont jouissent les Sous-Lieutenants du Génie au service du Roi de France, et aux appointements fixés par les Ordonnances du Roi ; voulant qu'il soit reçu et reconnu en la dite qualité, qu'on lui obéisse en tout ce qui concerne

“ le service du Roi et qu’il prenne rang, à partir de ce  
 “ jour, parmi les Sous-Lieutenants du Corps royal du  
 “ Génie. En foi de quoi nous avons signé la présente, con-  
 “ tresignée par le Maréchal de Broglie, commis à cet effet.  
 “ Fait à Ham, le 10 Août 1794. (Signé) LOUIS ; par ordre  
 “ de Monsieur, Régent de France, le M<sup>l</sup> DE BROGLIE.”

Telle fut la conduite sage et exemplaire de M<sup>r</sup> de Lery pendant ces premières années de sa vie militaire, que M<sup>r</sup> Langlé de Moriencourt, Commandant le Corps royal du Génie, se fit un devoir d’attester que ce jeune officier “ était pénétré de bons principes, et qu’il n’y avait dérogé “ en aucune manière, ni action.”

Comme on le divine par ce qui précède, M<sup>r</sup> G. de Lery, à l’exemple de son frère Louis-Réné, s’était attaché au parti des Bourbons, <sup>1</sup> et, lorsque la Révolution les eût

1 Parmi les papiers du jeune officier, nous avons trouvé ces couplets, alors en vogue auprès des Gardes du Corps :

Oui, je suis soldat moi,  
 Oui, pour ma patrie,  
 Pour la Reine et pour mon Roi  
 Je donnerais ma vie.

Du démocrate insolent  
 Quand la fureur éclate  
 Je n’en vais pas moins chantant :  
 Vive un aristocrate !  
 Oui, je suis etc., etc.

Au diable l’égalité  
 Qui produit la misère !  
 Je n’en suis pas mieux traité,  
 Ni fils d’un autre père.  
 Oui, je suis etc., etc.

Périssent la liberté  
 Qui mène à la lanterne  
 Qui détruit la royauté  
 Et qui fait qu’on nous berne !  
 Oui, je suis etc., etc.

Ma foi, vivent les héros  
 Que Condé mène en guerre !  
 De ce peuple de bourreaux  
 Ils purgeront la terre.  
 Oui, je suis etc., etc.

Braves Gardes, dont la mort  
 Offre un si bel exemple,  
 Glorieux est votre sort !  
 La vertu le contemple.  
 Oui, mourir pour son Roi  
 Et pour sa patrie,  
 C’est emporter avec soi  
 Les honneurs de la vie.

Pauvre peuple, à ta fureur,  
 Offrons cet hécatombe :  
 Tu semais, dans ton erreur,  
 Des lauriers sur leur tombe.  
 Oui, mourir pour son Roi  
 Et pour sa patrie,  
 C’est emporter avec soi  
 Les honneurs de la vie.

Allons gais, mes compagnons  
 Battons une roulade  
 A la santé des Bourbons,  
 Buons une rasade.  
 Oui, je suis soldat, moi,  
 Oui, pour ma patrie,  
 Pour la Reine et pour mon Roi,  
 Je donnerais ma vie.

renversés de leur trône, il les suivit sur la terre étrangère. Il laissa la France au mois de Juin 1792, et fit sous les ordres des frères du Roi toutes les campagnes de cette époque jusqu'en 1797. Pendant cette période agitée, comprenant sans peine les légitimes inquiétudes de ses parents, il eut soin de les rassurer, en leur donnant le plus possible de ses nouvelles. Dans l'impossibilité de reproduire toutes ses lettres, nous nous bornons à donner des fragments de celles qui, en nous remettant sous les yeux les luttes acharnées qui eurent lieu à cette époque, nous font aussi connaître les diverses étapes par lesquelles passa le jeune officier, avant d'arriver à la haute position qui l'attendait en Russie. La première qui nous soit parvenue, est du 22 Mars 1792 et est adressée à son frère Louis-René : " Mon cher ami, lui écrit-il, " je suis arrivé à Daut depuis hier. Je n'ai pu encore être " présenté par Mylord Aukland au Duc d'York ; il n'y a " que Mr Charles de Ginkel qui ait eu cette faveur. Je vais " tâcher de voir l'Amiral VanWinsbergen. Comme le " prince Christian Darmstadt qui a un régiment au service de la Hollande, désire avoir avec lui un officier " au fait du Génie, je le prierai de me donner une recommandation pour ce prince, d'autant qu'il y a peu d'espoir d'entrer dans le Corps commandé par Mr Dumoulin, ce Général étant très-malade. Quand j'ai quitté la Haye, on parlait de former une Compagnie d'artillerie. Mr Amand, fils du Général de ce nom, doit en être nommé Capitaine. On a appris hier que Clairfayt avait tué aux patriotes plus de deux mille hommes et leur avait enlevé trente-trois pièces de canon. Dumouriez commandait lui-même son armée. Dès que mon sort sera fixé, je te le ferai connaître. Ton frère et ami. (Signé) GEORGES." La seconde lettre est du 11 Janvier 1793, et est datée de la Haye : " Le Général Dumoulin est rétabli, mandait-il à son frère, et grâce à la lettre de mon oncle Johnston, j'ai bon espoir d'entrer dans son Corps. J'ai visité plusieurs fois la Com-

“tesse d’Athlone qui est très-portée pour nous, ainsi que  
 “M<sup>me</sup> Heyden, sa sœur. Le Comte de Reeds m’a remis  
 “hier soir un billet par lequel je suis invité à passer  
 “chez l’Amiral de Kinsberg. Il me sera facile d’ex-  
 “pliquer à ce dernier pourquoi, étant Canadien, j’ai été  
 “obligé de passer au service de la France, le Gouver-  
 “nement anglais ayant refusé de m’employer, à cause  
 “de ma Religion. Par ma prochaine, je te dirai le ré-  
 “sultat de toutes ces démarches. Ton frère et ami pour  
 “la vie.” L’année suivante, à la date du 12 Février, il  
 écrivait encore à son frère : “ Nous sommes toujours  
 “avec des espérances, mais aucun parti n’a encore été  
 “pris. Les événements de France réagissent ici : les  
 “patriotes s’agitent beaucoup, ce qui fait que la Haye  
 “regorge des habitants de Brèda, Boisleduc, Maëstrick,  
 “etc., qui ne se croient plus en sûreté à l’intérieur. On ne  
 “peut compter que sur les forcés du Roi de Prusse pour  
 “défendre le pays ; les soldats hollandais ne sont pas de  
 “taille à le faire. La nouvelle de la mort de Louis XVI  
 “a causé ici beaucoup de sensation, mais moins qu’en  
 “Angleterre. On a fait à cette occasion des sermons  
 “pathétiques dans les Eglises et on a chanté des services  
 “dans toutes les Chapelles des Ambassadeurs. Les Etats  
 “Généraux ont dénoncé la conduite des Jacobins. L’Im-  
 “pératrice de Russie a fait des offres au prince de Condé,  
 “ainsi qu’aux émigrés, mais je ne sais encore, si c’est  
 “pour leur donner des terres en Crimée ou les faire  
 “entrer dans le service. Adieu. Je t’embrasse de tout  
 “cœur.”

Par les lettres qui précèdent, on voit que le jeune  
 officier, malgré son désir extrême de servir la cause de  
 l’ordre, n’avait pu encore trouver moyen d’utiliser ses  
 talents. Enfin, après bien des démarches et bien des incer-  
 titudes, il lui fut donné de sortir du repos et de prendre  
 une part active aux événements. C’est ce qu’il apprend  
 à M<sup>me</sup> Johnston par la lettre suivante : “ Oberhansen, près  
 “Weissembourg, 2 Septembre 1793. Ma chère tante,

“ depuis ma dernière lettre, les choses ont bien changé  
 “ de face. Précédemment nous nous plaignions de l’inac-  
 “ tion, dans laquelle nous retenait le siège de Mayence<sup>1</sup>;  
 “ à présent nous sommes beaucoup occupés, et nous ne  
 “ pouvons que nous féliciter du succès de nos opérations.  
 “ La renommée, avec ses cents bouches, a déjà publié  
 “ nos exploits; cependant, il ne faut pas trop s’en rap-  
 “ porter à ses exagérations. Le tout se réduit, depuis le  
 “ 20 du mois dernier, à trois mille patriotes tués, vingt  
 “ pièces de canon prises, quelques centaines de pri-  
 “ sonniers et sept lieues de terrain gagnées. Nous sommes  
 “ arrêtés à présent par les lignes qui s’étendent des mon-  
 “ tagnes au Rhin, en passant par Weissembourg et Lau-  
 “ terbourg. Le difficile est de les forcer. Nos Généraux  
 “ combinent les moyens de le faire avec le moins de  
 “ perte possible. Le bruit court que le Général Walis a  
 “ passé le Rhin à Fort Louis, pour les attaquer à dos. On  
 “ assure également que le Duc de Brunswick n’est plus  
 “ qu’à trois lieues de Weissembourg. Si c’est le cas,  
 “ nous sommes bien prêts d’en venir aux mains. Tout  
 “ nous engage à nous hâter : la saison avancée, l’insurrec-  
 “ tion qui se propage de plus en plus dans la Haute Alsace.  
 “ D’après les déserteurs qui nous arrivent journellement,  
 “ l’armée des patriotes se compose en grande partie de  
 “ paysans qu’ils ont forcés à marcher. Il sera donc facile  
 “ d’en venir à bout, d’autant qu’ils ne savent pas se battre  
 “ à l’arme blanche. Déjà, dans les précédentes batailles,  
 “ nous leur avons tué l’élite de leurs troupes. A Ofortz,  
 “ cent cinquante hommes de la Compagnie de Mirabeau<sup>2</sup>

1 Tombée au pouvoir du Général Custine, le 21 Octobre 1792, Mayence fut reprise, l’année suivante, le 22 Juillet, par les Prussiens, commandés par le Duc de Brunswick. “ La prise de Mayence, écrit à cette époque le prince L. J. de Bourbon, va, j’espère, nous mettre à même d’agir offensivement. Il est urgent que nous sortions de notre inaction.”

2 Le V<sup>e</sup> de Mirabeau était frère du célèbre orateur de ce nom. Il avait sous ses ordres une Légion de quinze cents hommes, tant Infan-

“ défirent mille huit cents des leurs et mirent le reste en  
 “ déroute. Nous les poursuivîmes l'espace de deux lieues ;  
 “ les Autrichiens en firent autant, de leur côté. Huit cents  
 “ hommes, au moins, restèrent sur le carreau dans cette  
 “ affaire ; je comptai moi-même cinquante morts dans un  
 “ seul endroit, où l'action avait été des plus chaudes. Les  
 “ lignes prises, nous repasserons peut-être en France.  
 “ Nous ne comptons guère cependant sur une contre-  
 “ révolution. Quelque chose qui arrive, ma conduite  
 “ est toute tracée. Ayant pris du service dans l'armée  
 “ de Condé, je dois y rester. Si le succès ne répond pas  
 “ à la bonté de la cause, au moins j'aurai suivi le parti  
 “ de l'honneur. Comme de nouveaux événements ne  
 “ doivent pas tarder à surgir, j'aurai soin de vous en  
 “ faire part. Veuillez vous-même me donner de vos  
 “ nouvelles. Lors même que les armées seraient en  
 “ marche, vous pouvez toujours m'adresser ainsi vos  
 “ lettres : M<sup>r</sup> de Lery, officier au Corps royal du Génie,  
 “ à l'armée de son Altesse M<sup>sr</sup> le Prince de Condé, par  
 “ Spire. Mes respects, je vous prie, à mon oncle, et mille  
 “ amitiés à mes cousins Hughes. Je m'imagine que de  
 “ Landrieff est toujours à Londres, ainsi que M<sup>r</sup> de Vil-  
 “ leray ; rappelez-moi à leur souvenir. Votre très-affec-  
 “ tionné neveu, etc.”

Six semaines plus tard, il rendait ainsi compte à son  
 frère de la prise des lignes : “ Weissembourg, 14 Octobre  
 “ 1793. Mon cher ami, nous sommes maîtres des lignes.  
 “ C'est hier que nous nous en sommes emparés. On ne  
 “ saurait se faire une idée de l'entrain, de l'impétuosité  
 “ des troupes, de la célérité avec laquelle nous avons  
 “ triomphé des patriotes. Notre droite, appuyée sur une  
 “ division d'Autrichiens, était à plus de deux lieues de  
 “ Weissembourg ; la gauche était à Lauterbourg. Nous  
 “ avons les montagnes à franchir et un camp retranché

terie que Cavalerie. On rapporte qu'il avait fait prendre à ses soldats  
 un uniforme noir, décoré de têtes de morts. C'était sans doute pour  
 honorer la mort de Louis XVI.

“ à forcer. Nous nous mîmes en marche à deux heures  
“ du matin, et à quatre heures nous étions en face des  
“ patriotes. Le régiment hongrois de Süley, se précipi-  
“ tant alors, la baïonnette à la main, sur la redoute de  
“ Steinfeld, défendue par cinq cents hommes, l’enleva  
“ après une assez courte résistance. Ce fut le signal d’une  
“ attaque générale. De quatre heures à onze, les mon-  
“ tagnes ne cessèrent de retentir du bruit du canon et de  
“ la fusillade. A onze heures parut, à la vue de Weis-  
“ sembourg, la droite de notre armée. Elle venait d’oc-  
“ cuper le camp retranché et de déloger les patriotes de  
“ de toutes leurs positions. Dès huit heures, le Général  
“ d’Olsey avait forcé les lignes, et le soir il avait pris  
“ Lauterbourg. Je t’écris du café, pendant que l’armée  
“ défile sur la place et s’avance vers Haguenu, à la pour-  
“ suite des patriotes que le prince de Valdeck, à la tête  
“ de quinze cents hommes, a ordre d’arrêter dans leur  
“ fuite. A part la légion de Mirabeau qui a perdu cent  
“ cinquante hommes, l’armée a peu souffert. Süley n’a  
“ eu qu’un homme tué. J’ai couru pour ma part de grands  
“ dangers, mais je n’ai reçu aucune blessure. Je me  
“ trouvais avec huit pièces de canon, sans Infanterie pour  
“ me soutenir, dans une rue étroite de Oterorback, do-  
“ minée par une hauteur, d’où deux Bataillons de patriotes  
“ faisaient pleuvoir une grêle de traits. La position n’était  
“ pas tenable. D’un autre côté, la retraite était impossible.  
“ Alors, nous nous avisâmes de nous mettre en batterie,  
“ à soixante pieds des patriotes. Après quarante coups de  
“ canon, nous les avons forcés à la retraite. C’est dans  
“ cette affaire que le pauvre M<sup>r</sup> de Boyne, au moment où  
“ il me parlait, a reçu une balle dans la tête. Sans lui,  
“ je l’aurais reçue. Il tomba à mes pieds. Nous l’enle-  
“ vâmes aussitôt, et nous espérons le sauver. Je m’arrête,  
“ car il faut que j’aille rejoindre ma pièce qui passe. Les  
“ rues retentissent du cri de *Vive le Roi*. C’est l’armée qui  
“ défile devant le prince de Condé. J’apprends que Ha-  
“ guenu est occupé par le prince de Valdeck. Si cela

“ est, les patriotes sont pris entre deux feux. Nous marchons sur eux. Adieu, etc.”

Dans une lettre du 24 Octobre, datée du Quartier Général de Barnsein, après de nouveaux détails sur la prise des lignes, le jeune officier donne ainsi le résultat de la journée : “ Six lieues de terrain gagnées, trois camps retranchés forcés, deux villes prises, six mille hommes hors de combat, le reste en fuite du côté de Strasbourg.” Puis, il ajoute : “ Nous avons dans le Corps du prince de Condé grand nombre de paysans qui s'étaient réfugiés parmi nous. Tu ne saurais te faire une idée de la joie des femmes et des enfants, par tous les villages où nous avons passé. Ces femmes accouraient au-devant de nous, et ne savaient comment nous remercier de leur avoir conservé leurs pères, leurs maris. C'était vraiment une scène des plus attendrissantes. Avec ces bons paysans, les Curés sont rentrés dans leurs Paroisses qui n'avaient pas voulu consentir à recevoir de prêtres constitutionnels. Notre armée, forte de plus de soixante mille hommes, est campée le long de la Sorne et présente un coup d'œil magnifique. C'est là que nous avons appris la mort de la Reine. Ce nouveau crime ne nous laisse aucun espoir sur le rétablissement prochain de la tranquillité en France. Lyon a été forcé de se rendre, sans qu'aucun Département soit venu à son secours contre les démagogues. La Vendée continue à se battre ; mais, n'étant pas soutenue, elle ne peut tenir longtemps. <sup>1</sup> La Convention trouvera de notre côté plus de résistance. La Flandre ne demande pas mieux que de nous prêter main-forte, et il peut se faire que notre armée s'ébranle sous peu pour favoriser ces heureuses dispositions.... Les Autrichiens estiment beaucoup

<sup>1</sup> Stoffet fut fusillé à Angers le 23 Février 1796, et Charette à Nantes le 29 Mars. Dans ses *Mémoires* si palpitants d'intérêt, M<sup>me</sup> de la Rochejaquelin a consacré de magnifiques pages à ces héros à jamais illustres. On peut voir aussi dans le dernier ouvrage de M<sup>r</sup> Créteineau-Joly avec quelle ardeur et quelle fidélité ils luttèrent pour la cause royale.

“ l’armée de Condé : il règne entr’eux et nous une  
“ grande harmonie. Notre armée, ajoute-t-il dans sa  
“ lettre du 30 Novembre, datée du Quartier-Général de  
“ Shweigen-Haussen, change à chaque instant de posi-  
“ tion. Pour le moment, il paraît bien que la campagne  
“ est finie. Depuis la prise de Fort Louis qui nous  
“ assure une communication au-delà du Rhin et un  
“ appui pour notre aîle gauche, notre droite qui s’était  
“ avancée jusque vers Saverne, s’est repliée en arrière,  
“ afin de se mettre en ligne avec la gauche des Prussiens,  
“ près de Weissembourg. Plus de trente-cinq redoutes  
“ nous protègent contre les patriotes. Ils sont venus nous  
“ attaquer ces jours derniers, sur plusieurs points à la fois,  
“ mais ils se sont fait arranger de la belle manière. En  
“ voyant notre aîle droite se replier, ils ont cru un  
“ instant que nous songions à la retraite. Nous les avons  
“ laissés s’engager, et, de nos redoutes, nous les avons  
“ foudroyés. Trois jours après, ils sont revenus à la  
“ charge, mais cette fois avec une audace et une per-  
“ sistance dont nous ne les pensions pas capables. Dis-  
“ posant d’une artillerie supérieure à la nôtre, ils se sont  
“ emparés de Bersthein, en avant de notre position, et  
“ delà se sont mis à nous fusiller tout à leur aise. Il  
“ fallait donc à tout prix les en déloger. C’est alors que  
“ le prince de Condé a fait avancer les deux Bataillons  
“ de gentilshommes, et que le Duc de Bourbon, avec le  
“ Duc d’Enghien, se mettant à la tête de la Cavalerie, <sup>1</sup> ont  
“ marché, de leur côté, sur le village. La charge a été  
“ des plus impétueuses. Pendant que les régiments  
“ d’Artois et Dauphin mettaient en fuite tout ce qui  
“ faisait résistance, le prince entrait dans le village au  
“ milieu d’une affreuse grêle de traits. L’ordre d’at-

1 La Cavalerie se composait du régiment noble, des Chevaliers de la Couronne, de Dauphin et des hussards de la Légion Roger de Damas. Le Duc de Berry fut désigné pour la commander. Lorsque tout espoir de faire triompher la cause royale fut perdu, la plupart des vaillants gentilshommes qui en faisaient partie, prirent du service, comme simples soldats, dans les régiments étrangers.

“ taquer à la baïonnette ayant alors été donné, les Car-  
 “ magnols, qui ne peuvent se faire à ces sortes de  
 “ réceptions, ont aussitôt jeté armes et bagages, et ont  
 “ pris la fuite dans toutes les directions. Pas moins de  
 “ neuf cents sont restés sur place. Le reste eût eu le même  
 “ sort, si la Cavalerie, occupée ailleurs, avait pu marcher  
 “ à sa poursuite. Le Duc de Bourbon a reçu un coup  
 “ de sabre à la main et ses quatre Aides de Camp ont été  
 “ blessés. Le Duc d'Enghien, après avoir encloué une  
 “ pièce de canon, s'est vu entouré plusieurs fois et a failli  
 “ être tué. Il n'a du son salut qu'à la bravoure d'un  
 “ cavalier qui a coupé le bras d'un patriote, au moment  
 “ où celui-ci levait son sabre sur le prince. Le prince de  
 “ Condé a été d'un sang-froid qui a fait l'admiration de  
 “ toute l'armée. Ces trois princes<sup>1</sup> ont montré en cette  
 “ circonstance qu'ils avaient dans les veines le sang des  
 “ Condé. Notre perte s'élève à quarante-quatre officiers  
 “ tués et à cent vingt blessés. Pendant que nous repous-  
 “ sions ainsi les patriotes de Bersthein, le Duc de Bruns-  
 “ wick leur tuait mille hommes et leur enlevait vingt-  
 “ pièces de canon. Enfin, on a pris Landau ; la nouvelle  
 “ est confirmée. Après cela, nous allons prendre nos  
 “ quartiers d'hiver. Il en est temps ; les arbres sont  
 “ chargés de neige et il est impossible de tenir plus  
 “ longtemps la campagne.”

1 Ces trois princes étaient Louis-Joseph de Bourbon, prince de  
*Condé*, Charles-Ferdinand, Duc de *Berry* et Louis-Antoine-Henri de  
 Bourbon, Duc d'*Enghien*. Le premier eut le commandement de  
 l'armée. Le second ne vint la rejoindre que le 28 Juillet 1794. Il  
 était alors dans sa seizième année. Il servit comme volontaire, et,  
 avant d'être mis à la tête de la Cavalerie, passa par tous les grades  
 militaires. Suivant le prince de Condé, “ sa sagacité, sa prudence et  
 “ son sang-froid étaient au-dessus de tout ce qu'on peut dire.” Par-  
 lant de la bravoure du troisième, Louis XVIII s'exprime ainsi :  
 “ Quand un Duc d'Enghien attaque, de quelque côté que ce soit, les  
 “ positions doivent nécessairement devenir le théâtre de sa gloire.” On  
 connaît la fin tragique de ces malheureux princes. Après avoir sup-  
 porté avec courage les épreuves de l'exil, l'un d'eux, le Duc de Berry,  
 tomba sous le poignard d'un assassin ; l'autre, le Duc d'Enghien,  
 trouva la mort dans les fossés du Château de Vincennes.

L'année 1794 s'ouvrit sous des couleurs assez sombres. La maladie s'était mise dans l'armée, et les puissances qui avaient le plus d'intérêt à soutenir le mouvement vendéen, afin d'en finir avec la Convention par un coup décisif, ne semblaient pas trop se presser de mettre leurs armées en marche. C'est ce que M<sup>r</sup> de Lery apprend à son frère par la lettre suivante : “ Rotembourg sur le “ *Necker*, 12 Mars 1794. Mon cher ami, depuis ma dernière, j'ai été un peu malade. Les fatigues de la dernière campagne m'ont valu ce petit désagrément. Je “ n'ai pas été le seul : notre armée a été et est encore “ remplie de malades. L'air malsain des hôpitaux, le “ peu de soin que l'on a pour les malades, sont cause, “ plus encore que la maladie, de la grande mortalité qui “ règne depuis quelque temps parmi nous. Ou le prince “ ne sait pas ce qui en est, ou ses ordres ne sont pas “ exécutés. Néanmoins, tout se prépare pour une nouvelle et vigoureuse campagne, à laquelle je devrai nécessairement prendre part. Les efforts se porteront du “ côté des Pays-Bas ; mais je crains bien qu'ils n'amènent “ aucun résultat, surtout si là Vendée ne peut se soutenir “ jusqu'à ce moment et ne remporte des avantages qui “ lui permettent de marcher sur Paris, afin d'en chasser “ la Convention. De la manière dispendieuse dont se “ fait aujourd'hui la guerre, les puissances coalisées auront leurs trésors épuisés avant que la France ait usé “ les ressources dont elle dispose. Le problème me semble “ donc bien difficile à résoudre. Il est vrai, les dernières “ nouvelles paraissent rapprocher le dénouement ; mais “ Dieu seul sait ce qu'il faut en croire. Qu'importe que “ le public crie, si les armées ne manquent de rien ? “ Avec ces armées, la Convention est capable de tout “ faire. Les bourgeois d'ailleurs, plutôt que d'être égorgés “ et conduits à la guillotine, préféreront tout endurer. “ L'injustice ne leur mettra pas les armes à la main pour “ repousser la tyrannie. Je puis me tromper ; mais voilà “ ma pensée. Ces considérations sans doute et d'autres

“ encore influent sur la conduite des princes<sup>1</sup>. L'armée  
 “ autrichienne semble disposée à se tenir sur la défensive,  
 “ avant de rien entreprendre. Elle attendra probablement,  
 “ avant d'agir, les renforts prussiens qui, dit-on, sont  
 “ considérables. Dès que quelque chose de positif sera  
 “ décidé, je t'en ferai part. Assure ma tante et mon oncle  
 “ de mon respectueux attachement, et donne-moi des  
 “ nouvelles du Canada, si tu en as. Je t'embrasse etc.”  
 Cette lettre était suivie quelques jours après d'une autre  
 ainsi conçue : “ Rotembourg sur le *Necker*, 20 Mars 1794.  
 “ Mon cher ami, les nouvelles que tu me donne du Canada  
 “ par ta dernière, me tranquillisent un peu. Néanmoins,  
 “ plutôt que d'y retourner sans être assuré d'une posi-  
 “ tion, je préfère rester dans l'armée de Condé. Sous ce  
 “ rapport, je n'éprouve pas la moindre hésitation. Je  
 “ vais donc prendre part à la nouvelle campagne. Si  
 “ le succès couronne nos efforts, je serai au comble de  
 “ mes vœux. En effet, ayant fait trois campagnes et  
 “ ayant neuf ans de service, je me trouverai Capitaine  
 “ à vingt-quatre ans, si notre Corps est conservé. Dans  
 “ le cas où nos armes éprouveraient des revers, j'ai tou-  
 “ jours la perspective d'être employé en Russie. L'Im-  
 “ pératrice nous a tous demandés l'année dernière, comme  
 “ je te l'ai marqué, et déjà quelques-uns des officiers y  
 “ sont passés. Quelque soit la marche des armées, tu  
 “ peux toujours m'écrire à Rotembourg, car, quand la  
 “ nôtre partirait dans trois semaines, elle a eu trop de

1 La crainte de tourner contre eux les forces de la France, entraînait sans  
 doute pour beaucoup dans les indécisions qui se manifestaient alors  
 dans les Conseils des princes. Mais, si on s'en rapporte à la plupart  
 des historiens, les Souverains étaient guidés par des motifs beaucoup  
 moins honorables. “ La coalition, dit M<sup>r</sup> Gabourd, avait moins cher-  
 “ ché à sauver Louis XVI, qu'à humilier la France et à la réduire au  
 “ rang de puissance déchue. Les Rois et leurs Ministres, ajoute M<sup>r</sup>  
 “ Créteineau-Joly, ne soupçonnant pas les mystérieuses et sanglantes  
 “ péripéties de ce drame, y assistèrent en se réjouissant de l'affaiblis-  
 “ sement que les troubles intérieurs devaient faire subir à la monar-  
 “ chie française.” Ainsi prévalut cette politique égoïste, non moins  
 fatale aux Rois qu'aux particuliers, et dont celle de ces derniers temps  
 n'est que la triste reproduction.

“ fatigues dans la dernière campagne, pour rien entre-  
“ prendre avant six semaines. Il peut se faire même  
“ qu'elle soit, pour cette raison, employée à garder les  
“ bords du Rhin. Je ne suis pas surpris que M<sup>lle</sup> Perré  
“ soit entourée d'un nombreux essaim d'adorateurs : une  
“ Demoiselle *muette* est un trésor pour bien des personnes ;  
“ les autres croient peut-être que la parole revient avec  
“ l'esprit. Adieu, porte toi bien et crois sur l'amitié que  
“ je t'ai vouée, etc.”

Après avoir servi pendant cinq ans avec un courage qui ne se démentit pas un seul instant, M<sup>r</sup> de Lery se détermina à quitter l'armée. Lorsqu'il prit cette résolution, il venait d'être fait Lieutenant. Nous avons encore ses lettres de commission. Elles sont ainsi conçues :  
“ Le 5 Janvier 1797, le Roi désirant reconnaître les bons  
“ et fidèles services qui lui ont été rendus par Gaspard-  
“ Roch Chaussegros de Lery, actuellement Sous-Lieute-  
“ nant au Corps royal du Génie, lui a accordé et lui  
“ accorde par la présente, le grade de Lieutenant, pour  
“ en prendre rang dans toutes ses troupes d'Infanterie,  
“ à partir de ce jour. (Signé) Louis.” Jugeant alors que le meilleur parti pour lui était de rester en Russie, où d'illustres personnages lui faisaient entrevoir un brillant avenir, il s'y fit autoriser par le prince de Condé, sous lequel il venait de servir. En lui accordant cette permission, ce prince lui remit l'attestation on ne peut plus flatteuse qu'on va lire : “ Nous Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, Grand Maître de France, Duc de Guise, Colonel Général de l'Infanterie française et étrangère, etc., certifions que M<sup>r</sup> Gaspard-Roch Chaussegros de Lery, natif du Canada et officier au Corps royal du Génie, a fait la campagne de 1792 avec l'armée des princes, frères du Roi Louis XVI : que, nous ayant joint le 24 Juin 1792, il a servi depuis ce temps sous mes ordres, dans la Compagnie composée de son Corps, ayant fait les campagnes de 1793, 1794, 1795, 1796 et 1797 ; et, nous ayant suivi en Wolhynie,

“ où il a continué son service jusqu’au jour qu’il a donné  
 “ sa démission, qu’il s’est trouvé à toutes les affaires qui  
 “ ont eu lieu pendant toutes ces campagnes, et qu’il s’est  
 “ conduit avec honneur, se distinguant par son zèle, son  
 “ courage et son intelligence. En conséquence, d’après  
 “ l’autorisation que Sa Majesté Impériale nous a donnée  
 “ de permettre aux bons sujets, sortant du Corps, de  
 “ s’établir dans ses Etats, nous lui avons permis de se  
 “ fixer chez Madame la princesse Czertwintzka, à  
 “ Dubno, ou dans tout autre lieu qui lui plaira. Fait à  
 “ notre Quartier Général, à Dubno en Wolhynie, le 31  
 “ Mars 1799. (Signé) LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.” Ayant  
 appris sur ces entrefaites la mort de son père, arrivée  
 deux ans auparavant, M<sup>r</sup> de Lery envoya à sa famille cet  
 acte de renonciation : “ Je renonce à la jouissance de  
 “ la part qui me revient de la succession de mon père,  
 “ en faveur de Catherine Chaussegros de Lery et d’Alex-  
 “ andre-André-Victor Chaussegros de Lery, tant qu’elle  
 “ leur sera nécessaire et que les circonstances ne m’obli-  
 “ geront pas d’y recourir moi-même. A Dubno, en  
 “ Wolhynie, Pologne Russe le 29 Mars 1799. (Signé)  
 “ GEO. DE LERY.”

M<sup>r</sup> de Lery avait quitté Dubno pour Grodno, lorsqu’il  
 reçut du prince de Conti la lettre suivante, en date du  
 14 Juin 1807 : “ Monsieur, j’ai reçu dans son temps la  
 “ lettre que vous m’avez fait l’honneur de m’écrire et je  
 “ suis fâché que vous n’avez pas reçu ma réponse. Vous  
 “ êtes à portée de voir de bien grands événements.  
 “ Il faut espérer que les résultats seront favorables à  
 “ notre Roi et que nous le verrons bientôt sortir de  
 “ l’inaction où on l’a mis malgré lui. La prise de  
 “ Dantzick a fait grande sensation ici ; mais je ne doute  
 “ pas que les braves Russes ne réparent comme il faut  
 “ cet échec. Ils se battent bien ; le courage héroïque  
 “ qu’ils ont montré pendant la campagne d’hiver qu’ils  
 “ viennent de faire, est au dessus de tout éloge. Je suis  
 “ enchanté d’avoir l’occasion de vous renouveler les

“ assurances du sincère attachement avec lequel je suis,  
 “ Monsieur, votre etc. (Signé) DE CONTI.”

Que faisait M<sup>r</sup> de Lery dans cette ville de Grodno? C'est ce que nous apprennent les lettres qu'il écrivit alors à sa famille. Il avait accepté la place de Gouverneur des enfants de la princesse Czetwertinska, place qui lui donnait ses entrées libres à la Cour et lui attirait la plus grande considération. Il y était encore en 1815, lorsque la bataille de Waterloo amena l'abdication de Napoléon 1<sup>er</sup> et permit aux Bourbons de rentrer en France. Ses anciens maîtres n'eurent garde d'oublier le brave Lieutenant du Corps du Génie. Le 7 Mars 1815, M<sup>r</sup> de Lery reçut du Ministre, le Baron Louis, la lettre que voici : “ Le Roi, Monsieur, à qui j'ai eu l'honneur de faire connaître votre dévouement à sa personne et votre zèle pour son service, a permis que je vous autorisasse, en son nom, à porter la décoration du lys. Il m'est agréable de vous compter au nombre des bons Français dont les sentiments méritent d'être attestés par cet ancien symbole de notre monarchie. Je vous salue bien sincèrement. Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances. (Signé) Le Baron Louis.”

Ce n'était pas la dernière faveur que devait recevoir M<sup>r</sup> de Lery du Monarque français. Un an après, il était fait Chevalier de S<sup>t</sup> Louis. Cette nouvelle distinction lui était ainsi annoncée par le Comte de Noailles, Ambassadeur de France à S<sup>t</sup> Petersburg : “ S<sup>t</sup> Petersburg, “  $\frac{24}{12}$  Janvier 1817. Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que Sa Majesté, par Ordonnance du 16 Octobre 1816, vous a nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis. J'ai reçu, pour vous être remise, la lettre par laquelle le Ministre de la guerre vous annonce cette faveur, et je vous remettrai cette lettre aussitôt après votre retour à S<sup>t</sup> Petersburg. Je craindrais qu'elle ne s'égarât, en vous l'envoyant par la poste. J'ai reçu aussi l'autorisation nécessaire pour procéder à votre réception comme Chevalier. Je suis enchanté

“ d’avoir toutes ces assurances à vous donner. Je suis  
 “ avec la considération la plus distinguée, Monsieur,  
 “ votre etc. (Signé) J. DE NOAILLES, Ambassadeur de  
 “ France.”

Cette lettre était adressée à Grodno, où M<sup>r</sup> de Lery était toujours, faisant l’éducation des enfants de la princesse Czwertinska. Il ne devait plus y rester bien longtemps. Un honneur, le plus grand qui ait jamais été fait à un Canadien, et peut-être à un Français, l’attendait à S<sup>t</sup> Petersburg. Charmé des rares qualités qu’il avait remarquées dans le Chevalier de Lery, le Monarque russe le fit demander pour être Précepteur de ses enfants. Une proposition semblable avait de quoi surprendre M<sup>r</sup> de Lery. Néanmoins, après y avoir bien réfléchi, il crut devoir accepter. Il se rendit donc à S<sup>t</sup> Petersburg et commença l’éducation des deux princes impériaux, avec lesquels il parcourut presque toutes les Cours de l’Europe, où il reçut des Souverains des marques de la plus haute estime, ainsi que l’attestent les nombreuses lettres qu’il écrivit à cette époque. C’est ce que rapporte M<sup>r</sup> de Gaspé.

M<sup>r</sup> de Lery était dans sa soixantième année, lorsqu’il fut enlevé en 1831, étant à Grodno. Sa mort fut ainsi annoncée, quelque temps après, à Messire Quiblier, <sup>1</sup> Supérieur du Séminaire S<sup>t</sup> Sulpice, qui a laissé à Montréal de si doux souvenirs : “ Révérend Monsieur, je suis chargé  
 “ de vous faire part de la mort du Chevalier de Lery,  
 “ avec prière de faire transmettre cette nouvelle à sa  
 “ famille et de lui communiquer les pièces ci-jointes

1 Parmi les éminents services que M<sup>r</sup> Quiblier a rendus à la population de Montréal, on peut mettre au premier rang celui d’avoir appelé dans cette cité les Frères de la Doctrine Chrétienne et d’avoir doté les faubourgs d’écoles pour les enfants des deux sexes. On lui doit encore, en grande partie, l’érection de l’Eglise S<sup>t</sup> Patrice et l’achèvement des tours de Notre-Dame, monuments qui font l’admiration des étrangers. Né au Diocèse de Lyon, le Révérend M<sup>r</sup> Quiblier était passé en Canada en 1825. Après avoir succédé à M<sup>r</sup> Roque, dans la direction du Collège de Montréal, il succéda encore à M<sup>r</sup> Roux dans la supériorité du Séminaire, qu’il remit en 1846 entre les mains du Révérend M<sup>r</sup> Billaudèle. M<sup>r</sup> Quiblier est mort à Paris en 1852, emportant les regrets de tous ceux qui avaient su l’apprécier.



M. J. H. A. ROUX  
Sup<sup>r</sup> du Séminaire de Montréal.



M. L. NORMANT.



M. E. MONTGOLFIER.

“ touchant sa succession, à laquelle a aussi droit un  
 “ autre héritier, le Vicomte Gustave de Lery, fils du  
 “ Lieutenant-Général de Lery. Cette succession consiste  
 “ en quelques sommes d’argent et en bijoux, dont la  
 “ valeur n’est pas spécifiée. J’ai l’honneur d’être très-  
 “ respectueusement, Révérend Monsieur, votre etc. (Signé)  
 “ P. KILDER.” Cette lettre était, en effet, accompagnée de  
 deux documents. Le premier est ainsi conçu : “ Suivant  
 “ une lettre de l’Ambassade de France, M<sup>r</sup> le Chevalier  
 “ de Lery laisse en France un héritier, outre les trois du  
 “ Canada. Afin qu’on ne puisse revenir sur nous et nous  
 “ accuser de ne pas avoir distribué les fonds à ceux à qui  
 “ ils reviennent de droit, nous vous prions de nous trans-  
 “ mettre les pièces nécessaires, constatant les véritables  
 “ héritiers de M<sup>r</sup> de Lery, y compris celui indiqué par  
 “ l’Ambassade de France, et marquant la part qui revient  
 “ à chacun. (Signé) HILLS ET WISLOW.” Le deuxième  
 est la lettre même de l’Ambassadeur de France. Elle est  
 adressée aux Messieurs qu’on vient de nommer. La voici :  
 “ Je me proposais, Messieurs, de vous faire remettre le  
 “ montant de la succession de M<sup>r</sup> le Chevalier de Lery,  
 “ par l’entremise de l’Ambassade d’Angleterre, avec les  
 “ objets qui en dépendent ; mais je sais positivement que  
 “ le Lieutenant-Général de Lery a laissé en France un  
 “ fils. Je viens d’écrire au Ministre des affaires étran-  
 “ gères, afin de l’inviter à vous adresser ses pouvoirs.  
 “ Dès que vous les aurez reçus, je vous ferai parvenir le  
 “ tout, afin que vous puissiez faire un partage convenable.  
 “ En attendant, il serait bon que vous écrivissiez aux  
 “ intéressés qui se trouvent en Canada, pour leur faire  
 “ connaître l’existence d’un quatrième héritier. Agréez,  
 “ etc. (Signé) BARENTE.” N’ayant contracté aucun ma-  
 riage, le Chevalier G. de Lery ne laissa point de pos-  
 térité.

Si brillante qu’ait été la carrière de M<sup>r</sup> G. de Lery ;  
 si glorieuse qu’elle soit pour sa famille, celle de son  
 frère aîné, François-Joseph, est bien autrement éclatante

encore. Après d'Iberville, peu de Canadiens ont fait plus d'honneur que lui à leur pays. Attaché à la fortune du grand Empereur, il en partagea la gloire, en sorte qu'on ne peut lire l'histoire de l'un, sans retrouver celle de l'autre. Compagnon d'armes des immortels Généraux, qui eurent nom : Berthier, Jourdan, Masséna, Augereau, Soult, Lannes, Mortier, Davoust, Bessières, Ney, Lefebvre, Kellermann, Bertrand, Saint-Cyr, Rapp, Gérard, Victor, Regnier, Macdonald, Duroc, Drouot, etc., et qui marquèrent chacun de leurs pas par des coups de maîtres, M<sup>r</sup> de Lery prit part, pendant ses quarante-six années de service, à trente-cinq campagnes, assista à soixante-dix batailles, et eut l'honneur de voir son nom inscrit, à côté des guerriers les plus célèbres, sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, où les Canadiens qui iront à l'Exposition de 1867, pourront le lire, non sans un sentiment de légitime orgueil.

M<sup>r</sup> François-Joseph de Lery était né à Quebec, le 11 Septembre 1754, et avait eu pour parrain M<sup>r</sup> F. Martel de Brouage, Commandant pour le Roi au Labrador, et pour marraine M<sup>me</sup> de Repentigny, épouse du Chevalier de ce nom, plus tard Gouverneur du Sénégal. Il était l'aîné de la famille. Il n'avait que sept ans lorsqu'il passa en France avec son père, après la prise du pays par les Anglais. A son arrivée à Paris, il fut mis chez les Bénédictins, rue St Jacques, pour y apprendre l'anglais. Peu après, il entra à l'Ecole académique de M<sup>r</sup> Berthaud, rue St Honoré. C'est de là qu'il écrivit à son père, sur le point de retourner en Canada, cette première lettre :

“ Mon cher papa, je suis au comble de la joie d'avoir  
 “ reçu de vos nouvelles. Oh ! que vous êtes un bon père  
 “ pour moi ! Je veux donc être aussi un bon fils. Avec  
 “ l'aide du Seigneur, j'espère employer mes talents de  
 “ manière à vous donner de la satisfaction. Je suis bien  
 “ content de savoir que maman est rétablie, mais je suis  
 “ bien affligé d'apprendre que ma sœur est morte..... Je  
 “ vous souhaite un heureux retour en Canada. Je vous

“ embrasse ainsi que ma chère maman. Votre enfant  
 “ respectueux. (Signé) JOSEPH DE LERY.”

Le jeune de Lery demeura chez Mr Berthaud près de neuf ans, donnant chaque année à ses parents de ses nouvelles. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire quelques-unes de ses charmantes lettres. En 1764, il écrivait : “ Mon cher papa, voilà deux ans que je n’ai  
 “ eu le plaisir de vous voir et de vous embrasser. Ce  
 “ temps m’a paru bien long. Afin de vous faire plaisir,  
 “ je continue à m’appliquer à tous mes devoirs. Présen-  
 “ tez, s’il vous plaît, mes respects à ma bonne maman, et  
 “ continuez moi votre amitié. Je vous embrasse de tout  
 “ mon cœur.” Cette courte lettre était du 9 Juillet. Deux ans après, saisissant l’occasion de la nouvelle année pour offrir ses vœux à ses parents, il s’exprime ainsi : “ Mon  
 “ cher papa, permettez à votre enfant de profiter du  
 “ retour de la nouvelle année, pour vous présenter mes  
 “ hommages respectueux et vous assurer de ma recon-  
 “ naissance pour toutes vos bontés. Je fais des vœux  
 “ bien sincères pour votre bonheur, ainsi que pour celui  
 “ de ma bonne mère, que je vous prie d’embrasser pour  
 “ moi. Que Dieu vous conserve la santé ! Mes amitiés à  
 “ ma chère petite sœur. Mes compliments à mes oncles  
 “ et à mes tantes que j’embrasse. Votre enfant soumis.” A la fin de cette même année, il écrivait encore : “ Vos  
 “ bienfaits ne peuvent sortir de ma mémoire. Je fais  
 “ tout mon possible pour mériter votre amitié, en don-  
 “ nant du contentement à mes maîtres, car je sais que  
 “ c’est la meilleure manière de vous plaire. Je suis con-  
 “ tent de savoir que le dessin que je vous ai envoyé, vous  
 “ ait fait plaisir. Quand donc viendrez-vous à Paris ?  
 “ De Repentigny et de Lino, mes cousins, vous font bien  
 “ des compliments, ainsi qu’à ma chère maman. Votre  
 “ enfant affectionné.” Par une lettre de l’année suivante, il marque que ses études ont été interrompues par suite d’un mal de jambe, mais que, grâce aux soins que son oncle et sa tante de Repentigny lui ont fait donner, il a

pu se rétablir. “ J’ai reçu avec le plus grand bonheur, écrit-il à sa mère en 1768, les lettres que vous avez eu la bonté de m’écrire. Croyez, ma très-chère mère, que je n’ai rien de plus à cœur que de suivre vos sages recommandations et d’en faire la règle de ma conduite. Continuez à me donner de vos nouvelles qui m’intéressent tant. Mes respects à mon oncle d’Esglis. Votre enfant soumis.” En 1769, il annonce à son père qu’il désire entrer dans le Génie et lui fait connaître les études qu’il a embrassées dans ce but : “ Mes goûts, dit-il, sont pour le Génie, et je trouve que j’ai des dispositions pour les mathématiques, ce qui convient pour cette partie. J’ai déjà vu les deux premiers volumes de Mr Camus sur l’arithmétique et la géométrie, et, avant la fin de l’année, j’espère que j’aurai vu le troisième qui est sur la mécanique. Je continue aussi à étudier le dessin. Mr Berthaud me fait entendre que dans dix-huit mois, au plus tard, je pourrai être admis à l’Ecole du Génie. Mon cousin de Repentigny est revenu de Rochefort depuis la mort de son oncle, et est chez son père. Mr de Repentigny, l’aîné, vient de partir pour Pondichéry, où il a le commandement général des troupes. Votre très-obéissant fils.” Cette lettre était du 13 Mai. Le 1<sup>er</sup> Avril de l’année suivante, il fait ainsi part à son père de ses craintes. “ C’est vers la fin de Novembre qu’à lieu l’examen. Il doit rouler sur les mathématiques, l’algèbre, le dessin, et, de plus, sur la dynamique. Nous sommes dix-huit qui nous préparons chez Mr Berthaud qui en présente autant chaque année. C’est une rude affaire, et je crains bien de ne pouvoir passer. Vous allez voir arriver mon frère Louis ; son départ m’a beaucoup affligé, mais j’espère qu’il reviendra.” L’examen, dont il est ici parlé, eut lieu, en effet, au temps marqué ; mais le futur Ingénieur en chef de la Grande Armée ne fut point reçu. Pour adoucir, autant qu’il était en lui, la peine que cette nouvelle devait naturellement causer à son père, il lui adressa, au mois de

Mars 1771, une lettre ainsi conçue : “ Mon cher père, lorsqu’un fils a fait ce qu’il a pu et qu’il ne réussit pas, ses parents peuvent-ils lui en vouloir ? Eh bien, après m’être préparé de mon mieux, j’ai été refusé à l’examen. La vue de l’examinateur m’a tellement troublé, que je n’ai rien fait qui vaille. Néanmoins, si au lieu de vingt-deux places il y en avait eu vingt-sept, j’aurais été reçu, ainsi que l’ont été onze des élèves de Mr Berthaud. J’espère être plus heureux l’année prochaine. Il est vrai, l’examen doit être plus difficile, puisqu’aux matières déjà exigées, on y ajoute encore trois volumes, l’un de dynamique, et les deux autres d’hydroliques ; mais je vais tellement m’appliquer que j’espère n’avoir rien à craindre. Vous me demandez si j’ai appris la musique. Oui, pendant huit mois ; il y a au moins trois ans que j’ai quitté la danse pour l’exercice des armes. Si vous voulez savoir ma taille : cinq pieds deux pouces et demi, et je grandis encore tous les jours. Je suis très-bien portant et je désire que vous soyez tous de même. Votre très-affectionné fils.” Dans une lettre de la même année à sa mère, il ajoute : “ Je travaille avec ardeur pour réparer l’échec qui m’est arrivé, d’autant plus que d’ici à deux ou trois ans il ne doit pas y avoir d’autres promotions, le Corps du Génie étant complet. Il y a seulement dix-sept places vacantes, et nous sommes cinquante à y prétendre. J’ai appris avec plaisir que mon oncle d’Esglis<sup>1</sup> avait été nommé

1 Monseigneur Louis-Philippe, et non Louis-François d’Esglis, comme nous l’avons appelé à tort, était né à Québec le 24 Avril 1710. Il avait été tenu sur les fonts sacrés par le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur-Général, et par Madame Louise Chartier de Lotbinière, épouse du Capitaine Louis Denis de la Ronde. Il était le second fils de Mr François Mariaudeau d’Esglis, alors Capitaine d’une Compagnie d’Infanterie, et de Dame Louise Philippe Chartier de Lotbinière, ainsi qu’il a été dit. Son père, également Capitaine des Gardes du Gouverneur, était fils de Mr Pierre Mariaudeau d’Esglis, Avocat au Parlement de Paris, et de Dame Elisabeth Groën. Après avoir servi en France, Mr F. d’Esglis passa en Canada vers 1691, en qualité d’officier dans les troupes. Au mois de Janvier 1708, il épousa M<sup>lle</sup> L. P. Chartier de Lotbinière. Parmi les personnes présentes à son mariage,

“ Coadjuteur à l'Evêché de Québec. Je lui en fais mes  
 “ compliments. Bien des amitiés à mes frères et sœurs.  
 “ J'ai eu l'avantage de voir mon cousin Chaussegros :  
 “ j'en ai été très-bien accueilli.”

Comme on le voit par ces dernières lettres, n'entrait pas qui voulait à l'Ecole du Génie : outre les protections, il fallait encore avoir la science. Si cette règle était également observée partout, comme elle devrait l'être, on ne verrait pas les professions libérales encombrées de tant de nullités. Enfin, le 1<sup>er</sup> Février 1773, le brillant élève de M<sup>r</sup> Berthaud fut admis à l'Ecole du Génie à Mezières. Voici la lettre par laquelle il fait part à sa famille de cette bonne nouvelle : “ Paris, 13 Février 1773.  
 “ Mon cher père, c'est avec le plus grand bonheur que  
 “ je vous apprends ma réception dans le Corps du Génie.  
 “ Tous mes parents et amis, mon oncle et ma tante de  
 “ Repentigny, M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> de S<sup>t</sup> Amand, M<sup>lle</sup> Loir, etc., en  
 “ ont témoigné la plus vive satisfaction. Voilà donc mon  
 “ avenir assuré. Cette place me donnera sept cents vingt  
 “ livres de traitement, avec le logement. Mon oncle de

on remarquait M<sup>r</sup> de Vaudreuil, Gouverneur, MM. Raudot, père et fils, Intendants, M<sup>r</sup> J. Boisberthelot, Capitaine, M<sup>r</sup> J. de Noré Dumesnil, Major des troupes, M<sup>me</sup> L. Joybert de Soulanges, Marquise de Vaudreuil, M<sup>me</sup> M. A. de Granville, veuve Soulanges, M<sup>lles</sup> Louise et Angélique de Lotbinière. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec au mois de Janvier 1730, à l'âge de soixante et cinq ans. Son épouse était décédée au même lieu, cinq ans auparavant, n'ayant pas encore atteint sa trente huitième année. De ce mariage sont nés six enfants :—François-Louis, lequel étant Lieutenant fut pris et brûlé par les Sauvages ; —Louis-Philippe, celui dont il est ici question, et qui, après avoir été nommé Coadjuteur de Monseigneur O. Briand en 1772, lui succéda en 1784 sur le siège de Québec ;—Marie-Angélique, celle même qui en 1733 se fit Religieuse, sous le nom de Sœur S<sup>t</sup> Hermand de S<sup>t</sup> Eustache, au Couvent des Ursulines de Québec où elle mourut en 1751 ;—Jean-François, lequel eut pour parrain M<sup>r</sup> François Martin de Lino et pour marraine D<sup>lle</sup> Marie-Anne Lambert ; — Marie-Louise-Madeleine, et Eustache. Cette dernière est celle qui épousa, comme on l'a vu, M<sup>r</sup> F. Martel de Brouage, Commandant pour le Roi au Labrador, et qui fut mère de M<sup>lle</sup> M. L. de Brouage, épouse de M<sup>r</sup> G. J. de Lery, père du futur Baron de l'Empire français. Elle avait reçu le jour à Villemarie, ainsi qu'il a été rapporté, le 18 Septembre 1715. Elle mourut à Québec au mois de Juin 1753. Les armes de la famille d'Esglis étaient : d'azur, avec trois feuilles de rosiers, et la rose avec un chevron d'or.

“ Repentigny s’est conduit en père : il m’a équipé des  
 “ pieds à la tête. Mr de Landrieff, mon autre oncle, m’a  
 “ fait présent d’une montre, en sorte que je suis redevable  
 “ à tout le monde. Sous peu, je me rends à Mezières, où  
 “ je passerai deux ans, et peut-être davantage. Je remets  
 “ cette lettre à M<sup>sr</sup> l’Evêque qui veut bien s’en charger.  
 “ Votre heureux fils. (Signé) CHAUSSEGROS DE LERY.” On  
 peut se faire une idée de la joie des parents à la réception  
 de cette lettre. Mais là où les pères n’aperçoivent que  
 des roses, les mères, avec cet instinct que Dieu leur a  
 donné, découvrent bien souvent des épines. Craignant  
 donc que le séjour de Mezières ne fût préjudiciable à son  
 fils, M<sup>de</sup> de Lery s’empressa de le prémunir contre les  
 dangers qui pourraient lui devenir funestes. En réponse  
 à cette lettre, Mr de Lery écrit à sa mère, le 13 Avril, ces  
 lignes rassurantes : “ Ma très-chère mère , j’apprécie  
 “ comme ils le méritent les conseils que votre tendresse  
 “ vous suggère. Je l’avoue, la jeunesse est bien exposée  
 “ aujourd’hui, et trop de jeunes gens, au lieu de faire la  
 “ joie de leurs parents, en font la désolation. Mais avec  
 “ vos bons avis et la volonté où je suis de ne vous causer  
 “ aucun déplaisir, j’espère bien me garder de tout mau-  
 “ vais pas.”

Mais que peuvent les conseils de la mère la plus atten-  
 tive contre l’entraînement des pernicieux exemples ? Ce  
 que M<sup>de</sup> de Lery avait prévu, arriva. Le jeune élève de  
 Mezières s’oublia : à l’exemple de quelques amis, il se jeta  
 dans de folles dépenses, et, à la fin de l’année 1775, il se  
 trouvait avec une dette de quatre mille livres qu’il était  
 incapable de payer. Nous avons envie de passer sous  
 silence cette page de sa vie ; mais Mr de Lery répara si  
 bien sa faute, qu’il peut être proposé pour modèle à ceux  
 qui, donnant dans de semblables écarts, perdent trop faci-  
 lement courage. Connaissant toute la bonté de cœur de  
 ses parents et persuadé qu’une faute avouée est à moitié  
 réparée, il informe ainsi son père de ce qui lui est arrivé :  
 “ Brest, ce 10 Juin 1776. Mon cher père, il est bien peu

“ de jeunes gens qui, à mon âge, ne fassent quelques  
 “ fautes. J’en ai fait une : étant sans expérience et entraîné  
 “ par l’exemple, j’ai eu la sottise de faire plus de dépenses  
 “ que je n’aurais du, et je me trouve présentement avec  
 “ quatre mille livres de dettes. Si quelque chose peut  
 “ me donner droit à votre indulgence, c’est le regret que  
 “ j’ai de mon imprudence. Croyez que c’est la première  
 “ et la dernière faute de ce genre que je commets. J’au-  
 “ rais pu m’adresser à mon oncle pour me tirer de ce  
 “ mauvais pas, mais j’ai préféré m’adresser à vous, bien  
 “ persuadé que ma confiance ne sera pas vaine. Je sup-  
 “ plie ma bonne mère d’intercéder en ma faveur, l’assu-  
 “ rant que si une faute peut servir à quelque chose, celle-  
 “ ci sera une bonne leçon pour moi... J’ai laissé Mezières  
 “ dans le courant de Novembre dernier, et je suis à Brest  
 “ depuis le 1<sup>er</sup> d’Avril. J’ai ici tous les agréments pos-  
 “ sibles : Mr Dajot, Directeur des fortifications et Bri-  
 “ gadier des armées du Roi, est très bon pour moi ; Mr et  
 “ M<sup>de</sup> de Lusignan me comblent d’attentions. Je suis allé,  
 “ cet hiver, passer quinze jours à Paris, où j’ai vu toutes  
 “ mes connaissances, excepté Mr des Meloises. Mr et M<sup>de</sup>  
 “ de St Amand, M<sup>lle</sup> Loir, mon oncle et mon cousin de  
 “ Repentigny, ont fait l’impossible pour me faire plaisir.  
 “ De Paris, je suis allé en Touraine, où j’ai vu M<sup>de</sup> H.  
 “ Pean. J’ai passé à sa terre environ six semaines avec  
 “ ma tante et mon cousin de Repentigny. Nous sommes  
 “ partis de là ensemble. Eux ont pris la route de Roche-  
 “ fort, où mon oncle et ma tante se sont embarqués pour  
 “ la Guadeloupe ; de Repentigny a rejoint l’Escadre d’évo-  
 “ lution, où se trouve aussi Mr de Lusignan. Pour moi,  
 “ je suis allé passer le reste de l’hiver à la campagne de  
 “ ma tante Landrieff. J’étais encore en Touraine, lorsque  
 “ j’ai reçu l’ordre de me rendre à Brest. Les événements  
 “ du Canada nous inquiètent beaucoup ; veuillez nous  
 “ rassurer. Mes amitiés à toute la famille. Votre fils  
 “ affectionné. (Signé) CHAUSSEGROS DE LERY.”

Ainsi qu’on le voit par cette lettre, Mr de Lery avait

quitté Mezières dans le mois de Novembre, pour aller à Brest. De Brest, il passa au Port Louis, où il ne fit qu'un rapide séjour, ainsi qu'il l'apprend à son père par la lettre suivante : " Paris, 29 Mars 1777. Mon cher père, mille  
" remerciements pour la bonté que vous avez eue de venir  
" à mon aide : c'est là un nouveau bienfait dont je gar-  
" derai éternellement le souvenir. De Brest où j'étais,  
" j'ai été envoyé deux mois au Port Louis. \* Notre Corps  
" vient d'essayer une réforme considérable : de quatre  
" cents que nous étions, nous sommes réduits à trois  
" cents vingt-neuf. Le reste est surnuméraire, à la suite  
" des Compagnies de Sapeurs et de Mineurs des régi-  
" ments d'artillerie, où il faudra passer deux ans, au bout  
" desquels on entrera dans le Génie pour deux autres  
" années, et autant dans l'Infanterie, après quoi on appar-  
" tiendra au Corps. D'après cette marche, je ne devrais  
" être Lieutenant en pied que dans six ans ; mais, comme  
" il y a eu trente-quatre retraites et que je me trouve le  
" vingt-cinquième à placer, j'espère que je serai en pied  
" d'ici à deux ou trois ans, et peut-être même avant. Le  
" Corps portera à l'avenir le nom de *Corps Royal*, et sera  
" composé de vingt-et-une Brigades, ayant chacune un Bri-  
" gadier, un sous-Brigadier, un Major, quatre Capitaines  
" en premier et cinq en second, plus trois Lieutenants  
" en premier. Les appointements sont ainsi fixés : Briga-  
" dier, quatre mille huit cents livres ; sous-Brigadier, trois  
" mille trois cents soixante livres ; Major, trois mille livres ;  
" Capitaines, de mille six cents livres à deux mille quatre  
" cents livres ; Lieutenants, de neuf cents livres à mille  
" huit cents livres. Je suis donc à neuf cents livres,  
" comme vous le voyez par cet exposé. Je pars demain  
" pour me rendre à la Fère, à la suite du régiment  
" d'Auxonne. En passant par Tours, j'ai vu mon oncle  
" et ma tante de Landrieff qui sont toujours à leur mai-  
" son de campagne, où ils font bâtir. J'ai vu aussi M<sup>r</sup> de  
" Vaudreuil et lui ai remis votre lettre. A mon arrivée  
" à Lorient, j'ai rencontré M<sup>lle</sup> de Repentigny. Elle se

“ disposait à aller rejoindre son père, lorsque la nouvelle  
 “ de sa mort lui est parvenue. On a eu toute les peines  
 “ du monde à l’empêcher de s’embarquer. Le Gouver-  
 “ neur de Mahé venait d’être fait Brigadier, lorsqu’il a  
 “ été emporté par une attaque d’apoplexie. C’est un  
 “ grand malheur pour la famille. Son frère a été très  
 “ malade, en arrivant à la Guadeloupe et je crains qu’il  
 “ ne fasse unê rechute, lorsque son fils lui apprendra la  
 “ fâcheuse nouvelle. M<sup>r</sup> de Foucault a été nommé Inten-  
 “ dant à l’Ile de France. Il s’y rend avec M<sup>de</sup> Charly, sa  
 “ nièce. Je n’ai pas eu de nouvelles, cette année, des  
 “ Chaussegros ; l’Ingénieur est toujours en Corse, Lieute-  
 “ nant Colonel ; le marin est Lieutenant de vaisseau à  
 “ Toulon. Il me fait peine d’apprendre que vous êtes  
 “ toujours dans les alertes en Canada, mais j’espère que  
 “ cet état de chose va finir. Mille assurances de respec-  
 “ tueux attachement à ma chère maman. J’embrasse  
 “ ma sœur et toute la famille. Votre très-affectionné fils.  
 “ (Signé) LERY.”

Le séjour de M<sup>r</sup> de Lery à la Fère, en Picardie, ne fut  
 pas, non plus, bien long. De là, il fut envoyé à Arras,  
 en Artois. Il en donne ainsi avis à ses parents : “ Meré  
 “ 18 Février 1778. Mon cher père, au lieu de deux ans  
 “ que je devais rester à la Fère en Picardie, je n’y ai passé  
 “ que six semaines. Le Ministre a jugé à propos de m’en-  
 “ voyer à Arras, en Artois, pour y être employé comme  
 “ je l’ai été à Brest et Port Louis. J’ai profité d’un congé  
 “ d’hiver pour aller rendre visite à mon oncle et à ma  
 “ tante de Landrieff, et c’est de là que je vous écris. Mon  
 “ congé expiré, je retournerai à Arras, à moins que je  
 “ ne sois envoyé à Ajacio, en Corse, où j’ai demandé à  
 “ servir, auprès de mon cousin Chaussegros. Mon oncle  
 “ de Repentigny a été fait Brigadier depuis la mort de  
 “ son frère. Il désire beaucoup m’avoir auprès de lui,  
 “ en qualité d’Ingénieur, et j’avoue que ce parti me plaît  
 “ assez. Mes respects à mes tantes et à mon oncle d’Esglis,  
 “ et mille amitiés à mes frères et sœurs. Mon oncle et

“ ma tante me chargent de les rappeler à votre bon sou-  
“ venir. Ils se proposent de vous écrire par M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Luc.  
“ Votre fils soumis. (Signé) DE LERY.”

Après avoir passé deux ans à Arras, M<sup>r</sup> de Lery retourna au Port Louis. La mort de M<sup>r</sup> de Landrieff, son oncle, étant arrivée sur ces entrefaites, il annonce en ces termes à ses parents cette fâcheuse nouvelle : “ Tours,  
“ 16 Mars 1779. Ma chère maman, j'ai une bien triste  
“ nouvelle à vous annoncer : M<sup>r</sup> de Landrieff est mort.  
“ Il y aura un an au mois de Mai, il a succombé à une  
“ douleur rumathismale qui le faisait souffrir depuis  
“ longtemps. Il laisse une assez belle fortune à ma  
“ tante et à ses trois enfants. Les deux aînés sont au  
“ Collège et le dernier est auprès de sa mère. J'ai dû me  
“ rendre moi même auprès d'elle, mais je n'ai pu y aller  
“ qu'au mois de Septembre. Elle a été pendant plusieurs  
“ semaines sans pouvoir se consoler ; il a fallu que ses  
“ amis l'emmenassent chez eux, pour faire diversion à sa  
“ douleur. Elle commence à prendre le dessus ; elle s'oc-  
“ cupe beaucoup de ses affaires, ce qu'elle n'avait jamais  
“ fait auparavant. Son mari a été immensément regretté  
“ dans toute la contrée. Pour ma part, je déplore beaucoup  
“ sa perte, car il ne pouvait être meilleur pour moi. J'ai  
“ fait visite à M<sup>de</sup> Pean et à M<sup>de</sup> de Marcounay qui n'est  
“ pas bien. Vous savez sans doute que M<sup>de</sup> de Lino a  
“ perdu sa fille. Son gendre, après avoir été pris par un  
“ corsaire anglais, est de retour en France. Ma tante de  
“ Repentigny, ajoute-t-il dans une lettre de la même  
“ date à son père, a été très malade. Son mari a été  
“ obligé de marcher au secours de S<sup>ie</sup> Lucie, et la pensée  
“ qu'il pouvait être tué, l'a jetée dans des inquiétudes  
“ mortelles. Grâce à Dieu, il n'a pas été blessé, bien que  
“ la mêlée ait été terrible. Son fils a fait une campagne  
“ de six mois et a pris part à deux combats. Il a été  
“ légèrement blessé à celui de S<sup>t</sup> Domingue. Je l'attends  
“ prochainement. M<sup>r</sup> de Tilly qui commandait à cette  
“ affaire, s'est emparé de la frégate anglaise, mais il a perdu

“ le Chevalier, son frère, qui a péri dans le combat. A son  
 “ retour en France, il a essuyé une affreuse tempête :  
 “ son grand mât a été coupé en deux par la foudre ; toutes  
 “ ses poudres ont été mouillées, et, pour alléger son  
 “ bâtiment, il a été obligé de jeter à la mer douze canons  
 “ de trente-deux. Peu de jours après, il fit la rencontre  
 “ d’un corsaire anglais de quatorze canons, et s’en  
 “ empara après un rude combat. Le lendemain de cette  
 “ affaire, il fut attaqué par une frégate de trente-deux  
 “ canons. Le combat a duré trois heures et demies. Il ne  
 “ lui restait plus que cinquante gargousses, lorsque  
 “ l’Anglais, endommagé à sa flottaison, prit le large. Ces  
 “ deux combats, le dernier surtout, font beaucoup d’hon-  
 “ neur à Mr de Tilly. A une tête froide et réfléchie, il  
 “ joint les qualités qui font l’excellent marin. Il a été  
 “ blessé à l’épaule, mais sa blessure est sans gravité...  
 “ Mon cousin Chaussegros vient d’être fait Colonel ; le  
 “ cadet est sur l’Escadre du Comte d’Estaing. Votre très  
 “ obéissant fils. (Signé) DE LERY.”

Du Port Louis, Mr de Lery revint à Brest, l’année sui-  
 vante. C’est de là qu’il écrit à son père la lettre qu’on va  
 lire : “ Brest, ce 23 Mars 1781. Mon cher père, j’ai reçu  
 “ toutes vos lettres. Vos bontés ne font qu’augmenter  
 “ mon attachement et ma tendresse. Je suis à Brest  
 “ depuis le mois d’Avril 1780. J’ai passé une partie de  
 “ cette dernière année au Port Louis, où j’ai été très  
 “ occupé, ce qui m’a empêché d’aller en Touraine. M<sup>me</sup>  
 “ Germain, chez laquelle j’ai demeuré tout le temps, m’a  
 “ bien chargé de la rappeler à votre bon souvenir. Ma  
 “ tante de Landrieff vient de placer son aîné dans le ré-  
 “ giment royal des vaisseaux ; elle doit faire passer Des-  
 “ bordes à mon oncle de Repentigny qui le lui demande.  
 “ Mon oncle était allé à la Martinique pour prendre le  
 “ commandement du régiment de cette Ile, avec une  
 “ augmentation de trois mille livres ; mais il a préféré  
 “ rester à la tête de son ancien régiment de la Guade-  
 “ loupe. Son fils vient d’y faire un riche mariage : il a

" épousé M<sup>lle</sup> Duquesnel de la Basse Terre, qui lui  
 " apporte de douze à quatorze cents mille livres. Ma  
 " tante de Repentigny s'occupe pour moi-même d'un  
 " projet de mariage : c'est un parti de deux cents mille  
 " livres, argent de France. Mais, outre que je ne suis  
 " pas pressé de me marier, je préfère les mariages d'in-  
 " clination aux mariages d'intérêt : il me semble qu'on  
 " ne peut être heureux qu'autant qu'on se connaît et  
 " qu'on s'aime. Si la chose devait se faire, je vous dirai  
 " que je désirerais que ce fût avec une Demoiselle du  
 " Port Louis, qui a tout pour me plaire. Enjouée, spiri-  
 " tuelle, laborieuse, jolie, elle l'emporte de beaucoup  
 " dans mon esprit sur les créoles qui sont plus riches,  
 " mais qui ne savent que dépenser. Elle est l'aînée de  
 " trois enfants, et est fille d'un gentilhomme breton qui  
 " a ses entrées aux États de Bretagne. Sa fortune peut  
 " aller à soixante mille livres, mais je ne considère pas  
 " cela. Comme je ne veux rien faire sans votre agrément  
 " ni celui de ma bonne mère, je vous prie de me dire  
 " tous les deux votre pensée à ce sujet. Vous pouvez  
 " m'adresser vos lettres à Tours, où je compte passer le  
 " mois d'Octobre chez ma tante de Landrieff. Je suis  
 " heureux de savoir que mes frères et sœurs ne vous  
 " donnent que de la satisfaction. Ce que vous m'en  
 " dites, ne fait qu'ajouter à l'intérêt que je leur porte.  
 " Embrassez-les, je vous prie, pour moi. Mes respects à  
 " mon oncle et à mes tantes. Votre très affectionné fils.  
 " (Signé) DE LERY."

Vers la fin de cette même année, M<sup>r</sup> de Lery partit  
 pour la Martinique. La lettre qu'il écrit à ce sujet, est  
 ainsi conçue : " Brest, le 4 Décembre 1781. Mon cher  
 " père, j'étais depuis quelques jours chez ma tante de  
 " Landrieff que je n'avais pas vue depuis trois ans, et  
 " où je comptais passer sept mois, lorsque me sont arrivés  
 " des ordres de la Cour, m'enjoignant de partir dans le  
 " plus bref délai pour la Martinique. C'est sans doute  
 " mon oncle de Repentigny qui m'a obtenu d'être em-

“ ployé dans cette Colonie, où il compte toujours me faire  
 “ faire un mariage avantageux. Aux mille quatre-vingts  
 “ livres que je touchais déjà en France, le Ministre de  
 “ la Marine a bien voulu ajouter un supplément de  
 “ mille deux cents livres, ce qui porte mon traitement à  
 “ deux mille deux cents quatre-vingt livres, sans parler  
 “ des quatre cents livres que vous me faites tenir annuel-  
 “ lement. Comme cette somme excèdera les dépenses  
 “ que je pourrai faire, je mets à votre disposition cent  
 “ pistoles que je ferai toucher tous les ans, tant que je  
 “ serai à la Martinique, si vous pouvez vous résoudre à  
 “ envoyer un de mes frères en France, n’importe dans  
 “ quel Collège, et je tâcherai de faire encore davantage  
 “ par la suite, heureux de pouvoir ainsi m’acquitter de  
 “ la dette de reconnaissance que j’ai contractée envers  
 “ vous. Nous pensons mettre à la voile aujourd’hui,  
 “ ajoute-t-il le lendemain en écrivant à sa mère, et je  
 “ n’ai que le temps de vous annoncer mon départ. Puisse  
 “ ce voyage nous rapprocher ! J’emmène avec moi Des-  
 “ bordes que sa mère m’a confié. Je le conduis à notre oncle  
 “ de Repentigny qui se charge de le placer dans quelque  
 “ régiment. C’est un beau et grand garçon, bien fait, de  
 “ beaucoup d’esprit et qui fera un excellent sujet. Il est  
 “ aimé et estimé de tout le monde. M<sup>me</sup> de Lusignan me  
 “ gâte un peu ; il lui est impossible de me témoigner  
 “ plus d’amitié qu’elle ne fait. Son mari est aux Iles, et  
 “ se porte bien. Je suis fâché que vous ne m’ayez pas  
 “ répondu au sujet du mariage dont je vous parlais. Vous  
 “ avez sans doute pensé que mes idées changeraient  
 “ Détrompez-vous : mes sentiments sont toujours les  
 “ mêmes. Vous me direz donc votre avis. Mes respects  
 “ à ma tante S<sup>te</sup> Marie et à mon oncle d’Esglis. J’embrasse  
 “ mes frères et sœurs, et demeure votre très affectionné  
 “ fils. (Signé) DE LERY.”

De la Martinique, Mr de Lery passa à la Guadeloupe,  
 où il demeura jusqu’en 1786. Pendant tout ce temps, il  
 eut soin de donner de ses nouvelles à sa famille. Dans

l'impossibilité de reproduire toute cette correspondance, nous nous bornons à quelques fragments de lettres : “ Ile  
“ de la Guadeloupe, 12 Décembre 1782. Ma chère mère,  
“ je n'ai qu'un instant, si je veux profiter du bâtiment  
“ qui part, pour répondre à la vôtre, du 18 Octobre 1781.  
“ Je comprends sans peine que mon projet d'établisse-  
“ ment en France vous ait un peu affectée ; mais, comment  
“ avez-vous pu y voir une marque de refroidissement  
“ envers les miens ? Ah ! vous me connaissez bien mal !  
“ Loin de diminuer mon affection pour ma famille, le  
“ temps n'a fait que la rendre plus vive. Je désire autant  
“ que vous me rapprocher du Canada ; mais pour le mo-  
“ ment je ne le puis, sans compromettre mon avenir...  
“ Vous me parlez de vendre vos terres. De grâce, ne  
“ mettez pas ce projet à exécution : vous feriez un très-  
“ grand tort à vos enfants. Ces terres ne feront qu'aug-  
“ menter de valeur avec le temps... Dites à Angélique  
“ que, si elle est pour se marier, j'ajouterai trois mille  
“ livres à son trousseau. Mon cousin Chaussegros est  
“ Chef de Brigade et réside à Montpellier ; son frère est  
“ Capitaine de vaisseaux et est parti avec son Escadre  
“ pour les Antilles. S'il le peut, il ira vous voir. Rasse-  
“ rez-vous, ajoutait-il au mois de Mars de l'année sui-  
“ vante : mon projet de mariage est rompu. Je viens de  
“ recevoir une lettre du père qui ne peut dissimuler son  
“ dépit de voir cette affaire manquée. Mon oncle de  
“ Repentigny est en ce moment à Paris, où on pense  
“ qu'il va être fait Maréchal de Camp. Son fils est avec  
“ le Marquis de Vaudreuil, et sa jeune femme a hâte de  
“ le revoir. Son petit garçon est charmant. Il aura deux  
“ ans au mois de Décembre et marche déjà tout seul. De  
“ Beaujeu est à St Domingue dans le régiment du Cap.  
“ Mr de Belcombe l'aime beaucoup. Grâce à lui et à la  
“ protection de Mr de Vergennes, Ministre des affaires  
“ étrangères, il a été fait Major dans l'expédition qui  
“ vient d'avoir lieu à la Baie d'Hudson. Il a été à Paris  
“ au mois d'Octobre dernier et doit rejoindre sous peu

“ son régiment.” A cette lettre en était jointe aussi une autre pour son père. “ J’ai appris avec plaisir, écrit-il dans cette lettre, que la paix venait enfin d’être faite entre la Grande-Bretagne et ses Colonies ; vous allez pouvoir respirer. Au mois de Juin, les troupes des Colonies vont repasser en France ; mais j’ignore quelles sont les intentions du Ministre par rapport aux officiers. J’ai demandé à rester ici et j’ai lieu de croire que je ne serai pas rappelé. Ma tante est dans de grandes inquiétudes, ne sachant pas où son mari sera envoyé. Dès que son sort sera fixé, je vous le ferai savoir.”

Toutes ces incertitudes furent bientôt levées. “ Décidément je reste à la Guadeloupe, écrit à son père le jeune officier au mois de Janvier 1784, et je m’en réjouis, car nulle part je ne puis être mieux qu’auprès de ma tante. Ma santé est excellente et fait envie aux Européens qui ne peuvent généralement supporter le climat du pays... Mon oncle de Repentigny, ajoute-t-il dans sa lettre du 18 Mai, a été nommé Brigadier et Gouverneur Général du Sénégal au mois de Janvier. Nous savons qu’il y est arrivé, mais nous n’en avons pas encore reçu de lettres. Cette nouvelle a été comme un coup de foudre pour ma tante. Elle est tombée gravement malade et s’est trouvée à l’extrémité. Elle est mieux. Son fils qui faisait partie de l’Etat-Major du Comte de Grasse a été appelé, avec les autres officiers, de Quimperlay, en Bretagne, à Lorient, où se tient le Conseil de guerre, pour rendre témoignage dans l’affaire si compromettante pour cet officier supérieur... Chaussegros, l’Ingénieur, est mort d’une fluxion de poitrine. Il emporte les regrets de tous les officiers... Je suis bien aise que vous ayez enfin consenti à envoyer mon frère à Paris. Il est entré dans les Gardes du Corps, faisant partie de la maison du Roi. C’est une faveur qu’il doit à M<sup>r</sup> de Villeray, notre parent et notre ami. Il est très-aimé du Maréchal Duc de Villeroy. Avec un pareil chef qui sera son Mentor et son guide, il ne pourra avoir que des agréments, s’il est

“ sage. Il était temps qu'il fût placé, ayant déjà accompli  
 “ ses dix-huit ans. Mon oncle de Repentigny vous a donc  
 “ bien conseillé. J'ai fait donner cinquante louis à mon  
 “ frère, et lui ferai toucher six cents livres tous les ans.  
 “ Cela peut suffire pour le moment, avec ce qu'il recevra  
 “ d'ailleurs. De Landrieff, l'ainé, est dans la même Com-  
 “ pagnie. Toutes les personnes qui m'en parlent, m'en  
 “ disent du bien. On vante sa tournure agréable, son  
 “ esprit doux et honnête. Il ne peut donc manquer de se  
 “ faire aimer et estimer. Desbordes, son frère, n'est point  
 “ encore placé. Il a fait plusieurs campagnes, comme Vo-  
 “ lontaire, avec Chaussegros, Capitaine de vaisseaux. Ce  
 “ dernier s'est marié à Toulon et a un enfant... Comme  
 “ les rapports entre les Iles et les possessions anglaises  
 “ sont à présent des plus difficiles, et qu'on exerce dans  
 “ ces dernières une surveillance rigoureuse, ne m'adres-  
 “ sez vos lettres que par des voies sûres.”

Au moment où cette lettre parvenait en Canada, M<sup>de</sup> de  
 Repentigny avait cessé de vivre. M<sup>r</sup> de Lery annonce  
 ainsi cette mort à sa mère. “ Guadeloupe 27 Mai 1785. Ma  
 “ chère maman, préparez-vous à recevoir une triste nou-  
 “ velle. Ma respectable tante de Repentigny n'est plus.  
 “ Elle nous a été ravie au mois de Juillet dernier, sans  
 “ avoir eu la consolation de revoir son mari ni son fils.  
 “ Après avoir languï pendant plus de six mois, elle a senti  
 “ ses forces l'abandonner complètement. Elle est morte  
 “ avec toute sa connaissance. C'est une grande perte pour  
 “ nous, car elle ne pouvait nous être plus dévouée. J'ap-  
 “ préhende que son fils que nous attendons de jour en  
 “ jour, ne perde la tête en apprenant la mort de sa mère.  
 “ Il a été fait Chevalier de St Louis. Cet honneur ne le  
 “ consolera jamais de la privation d'une mère qu'il ado-  
 “ rait. Pour moi, je continue à me bien porter. Ce climat  
 “ si meurtrier pour les Européens, ne l'est point pour moi,  
 “ grâce à la vie sobre et appliquée que je mène. Je jouis  
 “ de l'estime et de l'affection de tous les habitants de  
 “ cette Colonie. M<sup>r</sup> le Gouverneur, le Baron de Clugny,

“ m'honore de sa confiance et me comble d'attentions.  
“ La famille Duquesnel qui tient un des premiers rangs,  
“ est pour moi d'une bonté qui ne peut être surpassée.  
“ Mr Duquesnel qui a perdu depuis longtemps sa femme,  
“ voudrait toujours m'avoir avec lui. Ma cousine n'est  
“ pas moins aimable pour moi. Rien ne manquerait à  
“ mon bonheur si je pouvais aller vous voir. Qu'il me  
“ serait doux, après vingt-quatre ans d'absence, d'aller  
“ vous embrasser tous; mais les bruits de guerre entre  
“ l'Empereur d'Allemagne et la Hollande qui circulent,  
“ la crainte que mon oncle ne soit rappelé du Sénégal,  
“ m'obligent à rester à mon poste. Vous me dites que  
“ vous avez bien vieilli et vous craignez que je ne vous  
“ trouve changée. Il se peut, mais votre cœur n'a point  
“ changé; cela me suffit: je vous trouverai toujours  
“ belle.” Dans une lettre à son père, antérieure à celle-ci  
de deux mois, il disait: “ Je suis heureux d'apprendre le  
“ mariage de ma sœur avec Mr de Beaujeu; embrassez-la  
“ pour moi, je vous prie, ainsi que son mari. Je n'ai point  
“ reçu de nouvelles de mon frère, le Garde du Corps, de-  
“ puis qu'il a fait son service à Versailles. Cependant  
“ mon cousin de Repentigny qui l'a vu, me marque qu'il  
“ est bien, et qu'il se fait aimer de tout le monde. De tous  
“ les Canadiens, dont vous me parlez, je n'ai vu que MM.  
“ Douville, de Noyelle et Hazeur. Le premier a ici une  
“ magnifique habitation. Il était Commandant à St Bar-  
“ thélemi, avant que cette place ne fut donnée aux Sué-  
“ dois. Il est actuellement en France, où il tâche de placer  
“ ses enfants. De Noyelle est marié, mais n'a point encore  
“ d'enfants. Il est très-riche. C'est le seul Capitaine à la  
“ suite du régiment de la Guadeloupe. Les deux Hazeur  
“ sont dans le même régiment, avec le grade de Capitaine  
“ en pied, et vont probablement repasser en France avec  
“ lui. Mr de Celoron n'est pas encore de retour de France.  
“ Je lui ferai part des nouvelles que vous me donnez sur  
“ sa famille. Ma cousine de Repentigny me remet trois  
“ barils de confitures du pays, pour vous les envoyer:

“ un de gingembre, un de citron, et l'autre de cerises.  
“ J'y joins, pour ma part, un panier de liqueurs de la Mar-  
“ tinique, et un baril de café de Marie Galande. J'ai reçu  
“ le sucre d'érable et le baume du Canada, ainsi que le  
“ capillaire et les prunes à eau de vie que maman m'a  
“ envoyés. J'en ai fait part à Mr et M<sup>de</sup> la Baronne de  
“ Clugny qui y ont fait honneur. Si vous pouvez m'en-  
“ voyer des tablettes de sucre tout apprêté, avec une cer-  
“ taine quantité de baume, je vous serai bien obligé.  
“ Mr Duquesnel désire aussi avoir du baume. Je n'ai  
“ aucun renseignement à vous donner sur Désaulniers  
“ ni Boisson; je n'en ai pas entendu parler. J'embrasse  
“ mes frères et sœurs, anciens et nouveaux.” Au mois de  
Juin, il écrivait encore à sa mère. “ Je suis bien fâché de  
“ ne m'être pas trouvé à la Basse Terre, lorsque le Capi-  
“ taine Laforce y a relâché. J'étais en tournée avec mon  
“ Général, ce qui m'a privé du plaisir de le voir. Mr de  
“ Celoron est arrivé. Il profite de la même occasion que  
“ moi pour écrire à sa famille. Mon cousin de Repenti-  
“ gny est aussi de retour. Vous pouvez être fière d'avoir  
“ un pareil neveu: c'est le meilleur cœur que je con-  
“ naisse. Il ne peut penser à sa mère, sans pleurer. Son  
“ père lui a écrit. Il commande toujours au Sénégal et se  
“ porte bien. Il marque qu'il a demandé un congé au  
“ Ministre, pour aller rendre ses comptes. Comme je suis  
“ à la veille de mon départ pour l'Ile de Tabago, j'atten-  
“ drai à y être arrivé, pour écrire à mon père; mon séjour  
“ ne devant pas y être bien long, adressez-moi toujours  
“ vos lettres à la Guadeloupe. Je suis en ce moment chez  
“ Mr Duquesnel. Toute la famille vous dit un million de  
“ choses. Pendant que j'écris ces lignes, le petit de Repenti-  
“ gny est là qui me distrait. Vous savez qu'il est mon  
“ filleul. Il me dit de vous le marquer, et qu'il vous em-  
“ brasse ainsi que son oncle, ses cousins et ses cousines.  
“ Je n'ai pas besoin de vous apprendre que Mr de Lot-  
“ binière s'est fait reconnaître Marquis; vous le saviez  
“ sans doute déjà.”

Après avoir mis la Guadeloupe en état de défense, Mr de Lery fut donc envoyé à Tabago. Nous avons encore de lui plusieurs lettres intéressantes qu'il écrivit à cette époque. La première est du 16 Février 1786, et est adressée à sa mère. Elle est ainsi conçue. " Ma chère mère, je vois " par votre dernière que vous êtes inquiète par rapport " à ma santé. Rassurez-vous. Voilà six mois que je suis " ici, et je n'ai pas été un instant malade. Malgré ce qu'a " pu vous écrire le Colonel Johnston, cette île n'est ni plus " ni moins meurtrière que les autres ; de fait, je m'y porte " aussi bien qu'à la Guadeloupe. Je ne devais rester ici " que deux mois ; mais, l'officier chargé de me relever a " donné sa démission, et je suis obligé d'attendre celui " qu'on enverra de France. Il n'y a pas assez d'Ingénieurs " aux Antilles, pour qu'on puisse en déplacer un seul. " J'ai su la petite affaire que mon frère a eue avec l'un " de ses camarades. J'espère qu'elle n'aura pas de suite, " et c'est à souhaiter, car un jeune homme qui passe pour " être un batailleur, compromet son avenir. Le mieux " pour lui est d'éviter la société des étourdis et de ne point " fréquenter les cafés, où se rencontrent ces sortes de " gens. Il est fait pour parvenir, mais il faut qu'il s'ob- " serve. S'il pouvait être placé dans quelque Colonie, ce me " serait une grande consolation de l'avoir auprès de moi. " La pauvre Demoiselle de Repentigny est morte. Elle a " suivi d'assez près au tombeau le Gouverneur de Mahé, " son père. C'est ma tante de Landrieff qui m'a fait part " de cette triste nouvelle. Il paraît bien que cette chère " cousine, extrêmement remarquable, a été tuée par les " médecins qui lui ont appliqué les mouches pour des " attaques de nerf. Les médecins ne savent pas faire " d'autres coups. Le Gouverneur du Sénégal doit être en " route pour Paris. On lui a donné un remplaçant dans " son gouvernement. Le Capitaine Laforce m'a remis les " différentes caisses qui étaient pour moi et pour M<sup>de</sup> de " Repentigny, ma cousine. Il m'écrit qu'il partira à la " fin du mois ; je vais lui faire remettre cette lettre. Mes

“ respects à ma bonne tante S<sup>te</sup> Marie. Ce sont sans doute  
“ ses prières qui font que je me porte à merveille. Elle  
“ aime Dieu, ce qui ne l’empêche pas d’aimer les siens.  
“ Embrassez pour moi mes frères et sœurs. J’ai reçu et  
“ lu leurs lettres avec plaisir. J’espère qu’ils continueront  
“ à me donner de leurs nouvelles. Mille choses à mon  
“ oncle d’Esglis. Je ne sais si c’est un rêve ; mais j’ai pensé  
“ que l’Evêque de Québec était mort, et qu’il l’avait rem-  
“ placé. Je regrette beaucoup de ne pas avoir la soutane :  
“ je m’offrirais à lui pour être son Coadjuteur et l’aide-  
“ rais à conserver sa bonne santé. J’ai sollicité un congé  
“ pour aller me jeter dans vos bras et jouir de vos embras-  
“ sements ; mais, dans les circonstances actuelles, je doute  
“ que je l’obtienne.” Dans la lettre à son père, de la  
même date, il ajoute : “ J’ai reçu, par le retour du Capi-  
“ taine Laforce, votre bonne lettre du 17 Août dernier,  
“ avec les barils que vous avez bien voulu m’envoyer. J’ai  
“ remis ce qui était pour moi à la famille Duquesnel, et  
“ ai envoyé le reste au Baron de Clugny. L’habitation de  
“ M<sup>r</sup> Duquesnel, j’avais oublié de vous le marquer, est  
“ dans le quartier de la Capesterre, un des sites les plus  
“ beaux, les plus sains et les plus riches de la Guadeloupe.  
“ C’est là qu’il faut toujours adresser vos lettres. M<sup>r</sup> de  
“ Clugny a obtenu de passer en France pour raisons de  
“ santé. Si j’avais pu avoir un remplaçant, je l’aurais  
“ accompagné en Europe, ce qu’il désirait beaucoup.  
“ J’écris à mon frère d’aller le voir dès qu’il sera arrivé  
“ à Paris, et de tâcher, pour cela, d’être de service à  
“ Versailles, au mois de Juillet prochain. Vous me  
“ mandez que le Gouverneur Hamilton qui est sur le  
“ point d’aller en Angleterre, doit me recommander au  
“ Maréchal de Castries et au Comte de Ségur. Eh bien,  
“ qu’il se charge seulement de m’obtenir un congé pour  
“ aller vous voir, et je ne lui en demanderai pas davan-  
“ tage. J’emporterais avec moi le vin de Champagne  
“ que vous désirez ; je ne puis vous en envoyer pour le  
“ moment, étant loin de la Martinique et ne pouvant con-

“ fier cette emplette à d'autres, de peur d'être trompé.  
“ De Repentigny, le fils du marin mort à Rochefort, est  
“ ici en station, sur une corvette du Roi. C'est un jeune  
“ homme d'une santé très-délicate. Depuis qu'il a eu la  
“ petite vérole, il ne voit plus clair. Je doute que dans  
“ ces conditions il puisse continuer le service. Les deux  
“ MM. Hazeur, dont je vous ai parlé, sont toujours dans  
“ cette Ile, et je suis très-lié avec eux. L'ainé commande  
“ en ce moment les troupes de la garnison. Il sollicite la  
“ Croix de St Louis, avec sa retraite, et désire aller finir  
“ ses jours en Louisiane, où un de ses frères réside avec  
“ sa mère, sur une terre considérable. Ci-jointe une lettre  
“ qu'il me prie de faire parvenir par vous à M<sup>me</sup> de Va-  
“ rennes, afin d'obtenir d'elle des papiers dont ils ont  
“ besoin. Si cette Dame était morte, vous voudriez bien  
“ vous charger de les leur procurer.” Quatre mois s'écou-  
lèrent, sans qu'aucun changement survint. “ Mon congé,  
“ écrivait à sa mère le jeune officier, au mois de Juin,  
“ n'arrive pas plus que mon successeur, et je ne puis pré-  
“ voir encore l'époque où je quitterai Tabago. Le Baron  
“ de Clugny doit être à présent à Paris, et j'espère que  
“ mon frère sera son Aide-de-camp. Mon cousin de Repen-  
“ tigny vient d'avoir un second fils. Pour cette raison, il  
“ a remis à une autre année son voyage en France. Je  
“ profite de l'occasion d'un négociant anglais, de mes  
“ amis, qui se rend à St Pierre de Miquelon, pour vous  
“ envoyer ces quelques lignes. Il y a ici un paquebot  
“ qui fait, tous les mois, le trajet entre cette Ile et Londres ;  
“ s'il y en avait également un entre Québec et Tabago, je  
“ pourrais vous donner plus souvent de mes nouvelles.  
“ Mon oncle de Repentigny, ajoutait-il dans la lettre à  
“ son père, a été relevé au Sénégal par le Chevalier de  
“ Boufflers, Maréchal de camp, et est à présent à Paris.  
“ Il pourra être très-utile à mon frère, ainsi que le Baron  
“ de Clugny avec lequel je suis en correspondance suivie.  
“ Louis ne peut obtenir une commission d'Aide-Major  
“ dans les Colonies, avant d'avoir été fait Capitaine ; et

“ pour être Capitaine, il faut, après avoir passé un certain  
 “ temps à Lorient, être Sous-Lieutenant. Les Ordonnances  
 “ de la marine sont aujourd’hui très-sévères... Je n’ai  
 “ point renoncé au sacrement de mariage, et je ne veux  
 “ pas faire vœu d’y renoncer. Mais, bien que je convienne  
 “ avec ma mère qu’il y a autant de femmes trompées  
 “ que d’hommes, je ne veux pas me presser, afin de ne  
 “ point faire de dupe. J’ai beaucoup entendu parler de  
 “ Mr de La Potherie au Capitaine de St Ours. Le nom  
 “ des MM. Hazeur est bien Delorme; celui de ce nom,  
 “ mort en 1733, était leur oncle. Embrassez pour moi  
 “ mes frères et sœurs, sans m’oublier auprès de Mr Couil-  
 “ lard, de mon oncle d’Esglis ni de ma tante St<sup>e</sup> Marie.”

Enfin, Mr de Lery quitta Tabago et revint à la Guade-  
 loupe. C’est delà qu’il écrivit les lettres qu’on va lire. La  
 première est du 17 Mars 1787, et est ainsi conçue : “ Ma  
 “ chère maman, je suis de retour à la Guadeloupe depuis  
 “ quelque temps. J’ai reçu les cinq bouteilles de baume  
 “ que vous m’avez envoyées. Vous avez sans doute appris  
 “ la mort de mon oncle de Repentigny, Gouverneur du  
 “ Sénégal. Il est décédé à Paris, au mois d’Octobre  
 “ dernier. Son fils est passé en France, deux mois après.  
 “ La saison avancée ne lui a pas permis d’emmener avec  
 “ lui sa femme et ses deux enfants. Leur départ est remis  
 “ au mois de Mai prochain. Moi-même je me dispose à  
 “ partir. Je me propose d’effectuer mon retour à Paris  
 “ par St Domingue et Terre-Neuve, ce qui me procurera  
 “ l’avantage de pousser jusqu’à Québec. Je ne me possède  
 “ pas de joie quand je pense au plaisir que j’aurai de vous  
 “ voir et d’embrasser toute une famille que je ne connais  
 “ pas encore. Je profite du départ du Capitaine Laforce,  
 “ ajoute-t-il dans la lettre à son père, pour vous donner  
 “ de mes nouvelles. Je compte partir d’ici dans le mois  
 “ de Juin, et être dans vos bras peu après. Comme je me  
 “ propose de passer par Terre-Neuve, si vous avez là  
 “ quelques connaissances, faites-leur savoir mon inten-  
 “ tion; nos Généraux vont me donner des lettres pour le

“ Gouverneur. A mon retour de Tabago, j’ai fait une  
 “ maladie assez sérieuse : le climat de cette Ile m’avait  
 “ donné sur le nez. Grand nombre d’officiers de la garnison,  
 “ près de la moitié, entr’autres Mr Marette, fils de M<sup>ae</sup>  
 “ LaPerelle, Lieutenant au régiment de la Guadeloupe,  
 “ ont succombé. J’ai été plus heureux. Il faut dire aussi  
 “ que la famille Duquesnel m’a prodigué les soins les  
 “ plus affectueux, M<sup>ae</sup> de Repentigny et la Comtesse d’Es-  
 “ coumains, nièce de M<sup>ae</sup> Duquesnel, étaient sans cesse à  
 “ mes côtés... Mr de St Ours, Capitaine de vaisseaux, est  
 “ mort aussi, en France, à la suite d’une campagne des  
 “ plus fatigantes qu’il venait de faire aux Iles. Desbordes  
 “ est entré dans la marine. Il doit être parti à présent  
 “ pour l’Inde, en même temps que le jeune de Repen-  
 “ tigny, dont j’ai parlé dans mes dernières lettres. Il a de  
 “ l’esprit, un caractère excellent, mais n’est pas assez  
 “ appliqué : sa mère l’a un peu gâté. J’ai oublié de vous  
 “ dire que nous avons ici le fils de Mr Levasseur qui  
 “ demeure à Québec, rue du Sault-au-Matlot. Il est  
 “ Intendant chez Mr Duquesnel, avec mille deux cent  
 “ livres par an. Sur les recommandations de M<sup>ae</sup> de St  
 “ Ours, de Montréal, et celles de Repentigny, nous lui  
 “ avons procuré cette place. Il conduit les nègres de  
 “ l’habitation et a beaucoup de goût pour la culture.  
 “ C’est un jeune homme aussi sage que studieux qui  
 “ fera fortune, s’il continue ainsi à se bien conduire.  
 “ Adieu, assurez toute la famille de mon sincère atta-  
 “ chement, et dites lui bien que je me fais une fête de  
 “ pouvoir la voir bientôt.” De si douces espérances ne  
 “ devaient pas se réaliser. Six mois après, Mr de Lery  
 “ informe ainsi son père des obstacles survenus : “ Gua-  
 “ deloupe, 4 Septembre 1787. Je n’ai que le temps de  
 “ vous écrire deux mots par le Capitaine Grant, Com-  
 “ mandant de la *Marianne*, qui part immédiatement. Je  
 “ devais profiter du bâtiment du Capitaine Laforce pour  
 “ me rendre à Québec et aller vous voir, lorsque l’ordre  
 “ m’est arrivé de ne pas m’éloigner de la Guadeloupe, à

“ cause des bruits de guerre qui circulent. Vous devez  
“ juger de ma peine. Mais à quelque chose malheur est  
“ bon. Si je m'étais embarqué sur ce bâtiment, j'aurais  
“ pu avoir le sort des autres qui ont fait naufrage. La  
“ perte de ce bâtiment est un grand malheur pour le  
“ pauvre Capitaine. Je vous envoie un baril de sucre  
“ blanc et un autre de café, plus deux petits barils de  
“ gingembre et de thamarin confi, avec deux paniers de  
“ vin de Champagne..... Ci-jointe une lettre pour Lord  
“ Dorchester, votre Gouverneur. Elle est de Mr Parrey,  
“ Gouverneur de la Barbade, qui me l'avait remise,  
“ croyant comme moi que je pourrais la porter à Québec.  
“ Embrassez pour moi la famille, grande et petite. Je  
“ m'apprêtais à passer avec elle un moment de bonheur ;  
“ mais, en ce monde, on ne peut pas toujours faire sa  
“ volonté, et il faut bien se résigner aux sacrifices.”

Ne pouvant suivre l'impulsion de son cœur en allant rendre visite à sa famille, le jeune officier se dédommage en lui donnant de ses nouvelles. C'est ce qu'il fait par la lettre suivante : “ Guadeloupe, 5 Mars 1788. Ma chère  
“ maman, j'ai reçu vos deux lettres de l'année dernière.  
“ Si quelque chose peut me consoler de la peine de ne  
“ pouvoir aller vous embrasser, c'est le plaisir d'avoir  
“ souvent de vos nouvelles et de vous en donner des  
“ miennes. Je n'ai pas encore reçu la caisse d'essence de  
“ sapinette que vous m'avez envoyée par le Capitaine  
“ Grant, mais je l'attends sous peu, par la *Dominique*. Il  
“ paraît bien, d'après le portrait trop flatteur qu'il vous  
“ a fait de moi, que ce bon Capitaine n'est pas étranger  
“ à la galanterie française. Il a sans doute voulu vous  
“ faire sa cour, en vous parlant, aussi avantageusement  
“ de moi. Il est faux, d'abord, que je sache bien l'anglais.  
“ J'ai eu le tort de ne pas mettre à profit le peu que  
“ j'avais appris à Paris, chez les Bénédictins. Je m'y  
“ serais remis, si j'étais resté plus longtemps à Tabago,  
“ où il y a plusieurs officiers anglais ; mais, ici on parle  
“ très-peu cette langue. Ensuite, je ne suis pas aussi bel

“ homme qu'il s'est plu à vous le dire : je suis fait comme  
“ le commun des mortels, d'un embonpoint honnête.  
“ J'ai cinq pieds, trois pouces et trois lignes. On me dit  
“ que j'ai de vous le haut du visage et le bas de mon  
“ père. Le séjour des Colonies n'a guère rembruni mon  
“ teint, contrairement à ce qui arrive aux autres qui  
“ deviennent jaunes. Je conçois que vous aimeriez à en  
“ juger par vos propres yeux ; mais, le sacrifice que vous  
“ faites, en vous résignant à mon éloignement, ne fait  
“ qu'ajouter à ma tendresse et à ma reconnaissance,  
“ puisque c'est pour mon avantage que vous vous imposez  
“ ce sacrifice. C'est ce même motif qui vous a fait consentir  
“ à vous priver de Georges et à l'envoyer à Paris, pour y  
“ étudier et le mettre à même d'entrer dans le Génie,  
“ ce que vous êtes disposée à faire également pour  
“ Charles que vous voudriez voir dans la marine. En  
“ agissant ainsi, en préférant le bonheur futur de vos  
“ enfants à votre intérêt personnel, vous donnez la mesure  
“ de l'extrême tendresse que vous avez pour eux : vous  
“ vous montrez une vraie mère. Aussi, croyez-le, jamais  
“ la pensée de la séparation cruelle à laquelle vous vous  
“ résignez, pour leur amour, ne sortira de leur mémoire.  
“ Ce souvenir, avec celui des bons principes que vous  
“ leur avez inculqués et des touchants exemples que  
“ vous leur avez mis constamment sous les yeux, sera un  
“ aiguillon puissant qui les stimulera sans cesse dans  
“ la route du bien, et comme la source féconde des pros-  
“ pérités qui les attendent dans la carrière qui s'ouvre  
“ devant chacun d'eux. Se rappelant ce que vous avez fait  
“ pour eux, ils ne seront que plus portés à se soutenir les  
“ uns les autres, et à se mettre ainsi à l'abri des coups  
“ de la fortune. Pour mon compte, je n'ai d'autre ambi-  
“ tion que celle de venir en aide à mes frères. Si je réussis,  
“ je me trouverai trop heureux. Pour cela, je ne demande  
“ à Dieu que la continuation de la santé dont j'ai joui  
“ jusqu'à présent ; je me trouverai toujours assez riche,  
“ si je puis la conserver..... Je viens d'écrire à Georges,

“ pour savoir de lui où il en est par rapport aux mathématiques et à la possibilité d’entrer dans le Génie, afin de baser ensuite mes démarches sur ce qu’il me dira. Comme j’ai plusieurs amis influents, j’ai tout lieu d’espérer qu’ils se feront un plaisir d’user de leur crédit pour le faire avancer, bien que les circonstances ne soient pas favorables. J’ai remercié M<sup>r</sup> des Meloises des attentions qu’il a eues pour lui. Je fais parvenir également l’expression de ma reconnaissance à M<sup>r</sup> Desandrouins, dont je n’ai jamais eu qu’à me louer. C’est un parfait gentilhomme qui s’est toujours montré des plus portés pour les Canadiens. Il n’en parle que comme d’un peuple vertueux et aime à se rappeler les bons procédés dont il a été l’objet, particulièrement de la part de ceux qui portent le nom de Lery. Aux qualités du cœur, il joint celles d’un excellent militaire et d’un Ingénieur habile..... Je n’ai pas reçu, depuis longtemps, de nouvelles du Garde du Roi, mais je sais qu’il est en bonne santé. Je ne puis approuver qu’il n’aille pas voir plus souvent sa tante, M<sup>de</sup> de Landrieff, et je me suis cru obligé de lui faire des remontrances à ce sujet. C’est dans sa garnison, et non à Tours, où il n’y en a que de bonne, qu’il peut craindre la mauvaise compagnie. Insistez donc pour qu’il aille faire la connaissance de M<sup>de</sup> de Repentigny, sa cousine, et qu’il rende ses devoirs à sa tante. Ne m’oubliez pas auprès de M<sup>des</sup> de Lotbinière et de Bonne; embrassez pour moi Monsieur et M<sup>de</sup> Couillard, ma sœur Catherine et mes frères Charles et Victor.” Dans la lettre, de la même date, à son père, il ajoutait : “ J’ai appris avec le plus grand plaisir que vous aviez pris le parti d’envoyer mon frère Georges à Paris. Avec le commencement de mathématiques qu’il a et ses heureuses dispositions, il pourra réussir, surtout s’il continue à être appliqué et à vouloir bien faire. Il lui sera facile d’être admis à l’examen; mais, pour entrer à l’Ecole de Mezières, il lui faut acquérir la science qui regarde le Génie..... Je viens

“ d’écrire à mon cousin Chaussegros, Chef de Division,  
 “ pour qu’il fasse inscrire et recevoir Charles au nombre  
 “ des élèves. Comme les enfants de famille noble sont  
 “ les seuls qui puissent prétendre aux places dans les  
 “ différents Corps, Charles aura, sous ce rapport, un avan-  
 “ tage sur beaucoup d’autres. De plus, étant Américain  
 “ et de bonne famille, il pourra passer plus facilement.....  
 “ Ici, nous sommes toujours sur la défensive, ce qui fait  
 “ que je ne puis, cette année encore, aller en Canada :  
 “ ainsi, les raisons qui m’ont retenu à la Guadeloupe,  
 “ l’année dernière, me retiennent encore cette année.  
 “ J’étais Ingénieur à Tabago, et je pourrais l’être encore,  
 “ si je le voulais, à S<sup>te</sup> Lucie ; je préfère toutefois le service  
 “ de cette Ile, où j’ai la confiance du Gouverneur, en qui  
 “ je trouve plutôt un ami qu’un chef. Ma place est enviée  
 “ par plusieurs officiers, ennuyés de résider à S<sup>te</sup> Lucie  
 “ et à Tabago ; mais Mr de Clugny ne veut pas entendre  
 “ parler de mon éloignement. On m’a offert le brevet de  
 “ Capitaine à prendre rang dans ma promotion, avec  
 “ une gratification : j’ai accepté. Je serai dans le cas  
 “ d’être fait Chevalier de St Louis au mois de Juillet 1791,  
 “ parce qu’alors j’aurai 28 ans de service, les années dans  
 “ les Colonies comptant double. Je suis avec un sincère  
 “ et respectueux attachement, etc.”

On conçoit sans peine la douleur que devaient causer à un père et à une mère qui aimaient tendrement leur enfant, les obstacles apportés à l’accomplissement de leurs plus ardents désirs. Après avoir vainement sollicité son retour des années entières, et avoir été au moment de voir enfin ses vœux accomplis, sa mère, ne put s’empêcher de lui adresser des plaintes. Dans sa douleur, elle s’en prend à la famille Duquesnel qu’elle accuse de vouloir retenir son fils ; elle accuse même la tendresse de ce fils qui l’aime si affectueusement. C’est pour dissiper ces préventions et consoler sa douleur que Mr de Lery répond ainsi à sa mère : “ Pointe à Pitre, 13  
 “ Février 1791. Ma chère maman, vous me faites des re-

“ proches qu'en vérité je n'ai pas mérités. Je désire tout  
“ autant que vous, je vous assure, me rapprocher des  
“ miens, et, ce n'est pas ma faute du tout, si des raisons,  
“ indépendantes de ma volonté, m'en empêchent. A cause  
“ de cela, vous m'accusez de refroidissement envers vous  
“ et envers ma famille. Rien n'est plus dénué de fonde-  
“ ment, permettez-moi de vous le dire. Le Ciel m'est  
“ témoin que je ne soupire que pour les miens, et que ma  
“ tendresse pour ma famille est extrême. Je ne suis  
“ resté dans les Colonies que pour mes frères. Si je suis  
“ heureux, ils partageront mon bonheur. Vous n'êtes  
“ pas plus juste envers la famille Duquesnel, sur laquelle  
“ vous faites retomber votre mécontentement. Faut-il  
“ donc lui faire un crime de l'amitié qu'elle me porte ?  
“ Parce que mon cousin de Repentigny, cet ami d'en-  
“ fance, m'aime comme un frère, faut-il donc outrager  
“ son cœur ? Ah ! chère maman, rendez-nous donc justice.  
“ Donnez-moi cette nouvelle preuve de votre tendresse,  
“ et croyez que je vous en aurai une éternelle recon-  
“ naissance. Je ne pourrais vivre un instant avec la  
“ pensée que vous croyez que je vous aime moins, ou  
“ que vous m'aimez moins. Les éloges que j'entends  
“ faire de mes frères, et en particulier du Garde du Corps,  
“ ne m'en seront que plus agréables, car je saurai que vous  
“ nous aimez tous également. Ne désespérez pas de me  
“ voir un jour dans vos bras ; je ferai tout au monde  
“ pour en hâter le moment... Je compte sur votre bonne  
“ amitié, disait-il dans la lettre à son père, pour dissiper  
“ les préventions de ma chère mère et me faire trouver  
“ grâce à ses yeux. Je comprends tout ce que sa tendresse  
“ doit souffrir de mon éloignement, mais sa justice lui  
“ fera goûter mes raisons et accepter mes excuses...  
“ M'étant fait une loi de ne point parler de la révolution  
“ survenue en ce pays, j'ai évité de vous entretenir des  
“ évènements qui ont eu lieu, et particulièrement de ce  
“ qui s'est passé dans les Iles-du-Vent. Néanmoins, afin  
“ de vous rassurer sur mon compte, je dois vous dire que

“ si nous avons eu aussi nos vicissitudes ici, nous avons  
 “ eu bien moins à souffrir qu'à la Martinique, où la  
 “ guerre civile a pris un caractère des plus prononcés.  
 “ Nous devons à la conduite prudente et sage de notre  
 “ Gouverneur, M<sup>r</sup> le Baron de Clugny, d'avoir été pré-  
 “ servés d'une partie des horreurs qui se sont commises  
 “ ailleurs. Toute la Colonie lui rend ce témoignage. Il  
 “ y a bien eu, par ici et par là, dans quelques villes et  
 “ bourgs, un peu de tumulte, mais pas une goutte de  
 “ sang n'a été versée ; les propriétés ont été respectées,  
 “ les affaires commerciales ont continué leur train, et la  
 “ récolte a pu se faire sans encombre. Ce n'est pas pour-  
 “ tant que nous ayons été à l'abri de tout danger : l'insur-  
 “ rection du régiment de la Guadeloupe nous a donné  
 “ un moment d'inquiétude, mais surtout l'arrestation  
 “ injuste du Gouverneur, qui en a été la suite. Je n'ai  
 “ eu garde d'abandonner M<sup>r</sup> de Clugny dans un instant  
 “ si critique ; j'ai volé à son secours, comme c'était mon  
 “ devoir de le faire, quand mon amitié pour lui ne m'y  
 “ eût pas engagé. Ma conduite l'a singulièrement touché,  
 “ et il ne sait que faire pour m'en témoigner, tous les jours,  
 “ sa vive reconnaissance. La Baronne n'a pas été moins  
 “ sensible. En ce moment, l'un et l'autre s'occupent pour  
 “ moi d'une affaire de mariage. Ils voudraient me faire  
 “ épouser la Demoiselle de l'un de leurs amis. Le père  
 “ et la mère que je vois souvent, donnent les mains à ce  
 “ projet. Mais il faut le consentement de leur fille. Elle  
 “ est en ce moment dans un Couvent en France. Elle  
 “ peut avoir dix-huit ans ; elle aura deux cents mille  
 “ livres, le jour de ses noces, et autant au décès de ses  
 “ parents. Ce serait certainement une bonne affaire dans  
 “ les circonstances présentes, où il est bon d'avoir de la  
 “ fortune, pour pouvoir parvenir. Cependant, je suis tou-  
 “ jours d'avis qu'il faut connaître la personne qu'on veut  
 “ épouser, avant de prendre un parti. Je me propose donc  
 “ de la voir en France, où j'espère pouvoir passer. Alors  
 “ aussi, je pourrai m'occuper plus facilement de mes

“ frères. Je vous prie d’embrasser pour moi mes frères  
 “ et sœurs, mon beau-frère Couillard, ainsi que ses en-  
 “ fants, et d’assurer de mon respectueux attachement  
 “ mes tantes S<sup>te</sup> Marie et de Lotbinière.”

Cette lettre est la dernière que M<sup>r</sup> de Lery envoya de la Guadeloupe à ses parents. En effet, quelques mois après, il s’embarqua pour la France. C’est delà qu’il écrivit à sa famille la lettre qu’on va lire, et aussi la dernière que nous reproduisons, pour ne pas allonger davantage ce récit : “ Paris 3 Avril 1792. Ma chère maman, je vois  
 “ parce que vous mandez à mes frères, que vous ne me  
 “ savez pas encore en France. Je me hâte de vous l’ap-  
 “ prendre. Avant mon départ de la Guadeloupe, j’ai  
 “ remis à M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Ours plusieurs lettres qui vous faisaient  
 “ part du parti que j’avais pris, et je suppose qu’il n’a pu  
 “ vous les faire parvenir. Je suis en France depuis le  
 “ mois d’Août dernier. Ayant appris que la Demoiselle  
 “ dont j’avais parlé à mon père, avait dessein de se faire  
 “ Religieuse, pour ne pas entraver sa vocation, j’ai évité  
 “ de la voir. Ainsi, il ne faut plus songer à ce mariage.  
 “ Vous savez le parti qu’a pris mon frère Louis : c’est celui  
 “ de l’honneur. Il ne pouvait en prendre d’autre. J’en  
 “ ai souvent des nouvelles. Georges est entré à l’Ecole  
 “ de Mezières, où il passera deux ans. Dans l’incertitude  
 “ où nous sommes des événements en France, je suis  
 “ d’opinion que mon père fera bien de n’y pas envoyer  
 “ mon autre frère. Nous sommes dans un moment de  
 “ crise et le terrain peut manquer à chaque instant sous  
 “ les pas. Au lieu d’assurer l’avenir de ce jeune homme,  
 “ on ne ferait que le compromettre J’ai envoyé Georges  
 “ à Tours, où il a passé quelques jours chez sa tante. Il  
 “ s’est fait aimer de tout le monde. C’est un brillant  
 “ sujet, plein de talent, qui réussira dans tout ce qu’il  
 “ entreprendra. Le second des fils de ma tante se marie  
 “ avec Melle de Repentigny, sa cousine. C’est un excel-  
 “ lent mariage, auquel j’ai pris une très-grande part. Il  
 “ doit avoir lieu le 15 du courant, et je me propose

" d'aller à Tours, afin de m'y trouver. La future est jolie  
 " et plaît beaucoup à Desbordes qui est un garçon très-  
 " aimable et de beaucoup d'esprit, le bijou de sa mère. Elle  
 " apporté avec elle cent mille livres, et en espère encore  
 " deux fois autant, si la Guadeloupe parvient à échapper  
 " aux désastres qui sont venus fondre sur S<sup>t</sup> Domingue.<sup>1</sup>  
 " J'ai été faire visite à M<sup>r</sup> des Meloises et à sa famille.  
 " Son fils a pris un parti contraire à celui de Georges, et  
 " je ne puis l'en blâmer. Mon cousin de Repentigny est  
 " à Paris avec sa femme et ses enfants ; mais, comme M<sup>r</sup>  
 " Duquesnel, son beau-père, est malade, il doit repartir  
 " prochainement pour la Guadeloupe. Il va laisser ses  
 " deux aînés en France. M<sup>de</sup> de Villeneuve, cousine ger-  
 " maine de Repentigny, est morte cet hiver à Tours. Sa  
 " Demoiselle demeure avec M<sup>de</sup> veuve de Repentigny, dont  
 " le fils est toujours marin, comme l'avait été son père.  
 " Il est en ce moment de service à l'étranger. M<sup>de</sup> de Lusi-  
 " gnan vient de marier sa fille Lilique avec un gentil-  
 " homme du même nom. La cadette est depuis long-  
 " temps l'épouse de M<sup>r</sup> de Chaumont. Je pense que  
 " l'aînée ne se mariera pas. Leur frère est employé en  
 " Allemagne dans la marine, avec la majeure partie de  
 " son Corps. Je suis avec toute la tendresse possible etc."

Lorsque M<sup>r</sup> de Lery revint ainsi en France, il était  
 Lieutenant et Chevalier de S<sup>t</sup> Louis. Il avait été promu  
 au grade de Lieutenant en 1780 et avait reçu la Croix de  
 S<sup>t</sup> Louis en 1790. De graves événements qui devaient  
 changer la face de l'Europe, se préparaient alors à Paris.  
 Quel parti prendra le jeune officier ? Retournera-t-il dans  
 le pays qui l'a vu naître ? Mais ses compatriotes se res-

<sup>1</sup> L'esprit révolutionnaire ayant gagné presque toutes les possessions  
 françaises, S<sup>t</sup> Domingue, la Martinique, Pondichéry, la Guadeloupe,  
 Chandernagor, etc., devinrent le théâtre des plus horribles attentats.  
 En une seule nuit, la ville du Cap fut incendiée et la plupart de ses  
 habitants massacrés. C'est alors que le peuple canadien dut com-  
 prendre quelle grâce Dieu lui avait faite, en permettant que le Canada  
 fût séparé de la France, juste au moment où la Révolution allait se  
 déchaîner sur le monde et le remplir de scènes de carnage.

sentent encore de l'oppression qu'ils ont eu à souffrir depuis son départ. Epousera-t-il la cause des Bourbons? Mais elle semble perdue : de grands scandales avaient été donnés sur le trône ; une plus grande humiliation devait en être la réparation. Se jetera-t-il dans la Révolution? Mais ses principes, la conduite de toute sa vie, s'y opposent. Mieux inspiré, il s'attache au pas du grand homme que Dieu a suscité pour faire sortir la France de l'anarchie et relever les autels que l'impiété a renversés. A partir de ce moment, on le voit marcher à pas de géant dans la route de la gloire et parvenir au faite des honneurs. Pour raconter en détail les immenses travaux que M<sup>r</sup> de Lery exécuta de 1802 à 1814, et qui lui valurent tant de titres et de décorations, il faudrait remettre sous les yeux les campagnes sans nombre auxquelles il prit part, en Italie, en Hollande, en Espagne et en France : le cadre de cet ouvrage, déjà trop volumineux, ne le permet pas. Qu'il nous suffise donc de les indiquer et de rappeler les distinctions qui en furent la récompense.

Nommé Chef de Bataillon et sous-Directeur des fortifications, le 1<sup>er</sup> Germinal, an III, il disposa les ouvrages qui facilitèrent le passage du Rhin, depuis Neuss et Dusseldorf jusqu'à Vadagen. Promu extraordinairement Chef de Brigade, l'année suivante, au mois de Février, il marcha avec le Corps d'armée qui effectua le blocus de Cassel, et dirigea les travaux qui assurèrent la possession de Morbach-Biberich et Cathorin. Un an après, il se trouva à la belle retraite qu'exécuta le Maréchal Jourdan depuis le Main jusqu'à Dusseldorf, et tenta avec ce Général de débloquer Manheim. C'est alors que, le 5 Ventose, an VI, il fût nommé Directeur des fortifications. Cette même année, il fit les campagnes de Mayence, du Danube et du Rhin, à la suite des armées. Telle fut sa belle conduite dans ces campagnes mémorables, qu'il fut nommé extraordinairement Général de Brigade, le 17 Thermidor, an VII. L'année suivante, le 3 Floréal, an VIII, le premier Consul, appréciant de plus en plus ses rares quali-

tés, le nomma Inspecteur Général des fortifications et Commandant en chef du Génie de l'armée expéditionnaire de Hollande. C'est en cette qualité, qu'un an après, il fit les campagnes du Rhin et des Grisons.

Un plus grand honneur encore attendait M<sup>r</sup> de Lery en 1805. Napoléon était à la veille de gagner sur les Empereurs de Russie et d'Autriche et sur le Roi de Prusse son immortelle victoire d'Austerlitz, où quinze mille hommes furent tués, vingt mille furent faits prisonniers et deux cents pièces de canon, avec quatre cents voitures d'artillerie, furent prises. Le 1<sup>er</sup> Février, de Général de Brigade, M<sup>r</sup> de Lery passa Général de Division. C'est en cette qualité qu'à la suite de la Grande Armée, il concourut, avec les Généraux Lannes et Marmont, à la prise d'Ulm, et qu'il assista aux combats de Dierstein, de Castel-Franco et à la bataille d'Austerlitz, dont le résultat amena la paix de Presbourg. L'activité qu'il déploya en cette occasion, les services qu'il rendit, lui valurent, l'année suivante, la Croix de Grand Officier de la Légion d'Honneur, récemment instituée pour honorer le mérite. Il venait de recevoir cette distinction, lorsqu'il fut désigné pour commander le Génie en Italie.

Deux ans après, le Général de Lery fut rappelé d'Italie et envoyé en Espagne, où sa présence était devenue nécessaire. Mis par l'Empereur à la tête du Génie au Grand Etat Major des armées, il fit preuve d'une capacité prodigieuse. Par les travaux qu'il exécuta alors, il contribua pour une large part à la prise de Burgos, de Barcelone, de Saragosse et de Madrid que l'Empereur assiégeait en personne. En toutes ces occasions il montra un talent consommé. Il devait toutefois se surpasser à Badajoz, Capitale de l'Estramadure. Obligé de repasser en Allemagne, et de là en Russie, Napoléon avait quitté la Péninsule espagnole. Wellington y était accouru, et le Général Soult était chargé de lui tenir tête. Déjà Cadix, Lérida, Tortose, Olivenza, étaient tombées au pouvoir des Français. Badajoz eut le même sort. En vain le Maréchal



M<sup>lle</sup> C. KELLERMAN  
FILLE DU DUC DE VALMY.  
épouse du V<sup>te</sup> de Léry.

Beresford, à la tête de vingt-cinq mille hommes et soutenu par une armée espagnole, essaie-t-il de la reprendre. Grâce aux ouvrages défensifs que le Général de Lery y avait élevés, cette ville résista à toutes les attaques. Wellington vient à son tour l'assiéger, mais sans plus de succès. Il est forcé de se retirer et de repasser en Portugal. En récompense de sa belle conduite, Mr de Lery fut nommé Commandant en chef du Génie à l'armée d'Espagne. C'était en 1813.

Les événements de 1814 le firent rappeler en France. Napoléon qui avait à repousser l'Europe coalisée contre lui, l'avait nommé Commandant en chef du Génie à la Grande Armée. C'est alors que le Général de Lery éleva ces travaux défensifs de Lyon, auxquels l'Empereur fait allusion dans ses *Mémoires de Ste. Hélène*. Ces travaux furent poussés avec tant de vigueur, qu'en peu de temps Lyon vit ses remparts couverts de quatre cents cinquante pièces de gros calibre et de deux cents cinquante pièces en bronze. C'est par là que le Général de Lery termina sa brillante carrière. Napoléon étant alors tombé du pouvoir, il rentra dans la vie privée. En 1811, l'Empereur l'avait créé Baron de l'Empire avec une dotation en Westphalie ; à la Restauration, il fut fait Grand Croix de la Légion d'Honneur, nommé membre du Conseil de guerre, et fait Vicomte. Tous les honneurs s'accumulèrent sur sa tête.

Plusieurs années auparavant, en 1801, le Vicomte de Lery avait épousé M<sup>lle</sup> Kellermann, fille du Général de ce nom, et depuis Duc de Valmy. Il en parle ainsi dans une lettre du 4 Octobre 1802, adressée à M<sup>me</sup> Johnston, sa tante :  
" Je profite de la paix générale pour vous donner de mes  
" nouvelles. Vous avez du recevoir la lettre par laquelle je  
" vous annonçais, ainsi qu'au Général, mon mariage. J'ai  
" épousé M<sup>lle</sup> Kellermann, fille du Général Kellermann,  
" et nièce, par sa mère, du Ministre du Trésor public, Mr  
" Barbé Marbois. C'est assez vous dire que ma femme ap-  
" partient à une famille des plus honorables, qui, même

“ avant la Révolution, était des mieux posées en France.  
“ Mais ce qui vaut mieux que tout cela et ce qui surpasse  
“ tout ce que je pourrais vous dire, c'est qu'elle est accom-  
“ plie sous tous rapports : grâces, esprit, sagesse, elle a tout  
“ pour elle. Il suffit de la connaître pour l'aimer. Je suis  
“ donc parfaitement heureux et j'ai lieu de croire que ma  
“ Cécilia l'est également.” Dans une lettre à son frère  
Louis, datée de Londres, où il était en visite chez M<sup>de</sup>  
Johnston, il ajoute : “ Je suis fâché que tu ne sois pas à  
“ même de faire la connaissance de ma femme : tu serais  
“ content de sa tenue et de sa bonne éducation. Je suis  
“ parfaitement vu dans sa famille qui a beaucoup de  
“ crédit. J'ai appris avec plaisir que, de ton côté, tu avais  
“ fait un bon mariage. Je voudrais pouvoir retourner en  
“ Canada et reconquérir la prépondérance dont jouissait  
“ notre famille, du vivant de notre estimable père, mais  
“ tous mes intérêts s'y opposent. Les goûts d'ailleurs de  
“ ma femme ne sont pas là. Il t'appartient à toi, mon bon  
“ ami, de te mettre à la tête de la famille : c'est là un projet  
“ digne de toi. Je n'ai pas reçu, depuis longtemps, de  
“ nouvelles de Georges : il doit être de retour en Pologne  
“ de ses voyages en Allemagne et en Italie. On m'a dit  
“ qu'Alexandre devait venir à Londres pour se perfec-  
“ tionner dans le droit et la connaissance des lois an-  
“ glaises : je désire bien avoir occasion de le voir.  
“ Rappelle-moi au souvenir de M<sup>de</sup> Couillard : elle a sans  
“ doute oublié les années d'enfance que nous avons  
“ passées ensemble. Puisque Catherine est si belle fille,  
“ je voudrais avoir un bon mari à lui donner : ce serait  
“ avec le plus grand plaisir que je le lui offrirais par le  
“ premier bateau qui ferait voile pour Québec. Donne  
“ moi des nouvelles de ma tante S<sup>te</sup> Marie. Vit-elle  
“ encore ? M<sup>de</sup> de Landrieff a beaucoup vieilli. Son fils  
“ aîné est marié à M<sup>elle</sup> Molet, devenue fille unique par la  
“ mort de son frère. Elle est à S<sup>t</sup> Domingue, ainsi que  
“ M<sup>elle</sup> de Repentigny, notre cousine, mariée à Desbordes.  
“ De Repentigny est à la Martinique avec sa femme et

“ son fils aîné ; les deux autres sont en pension à Londres.  
 “ Adieu, mille choses amicales à toute la famille, à nos  
 “ tantes, aux frères et sœurs, aux cousins et cousines.  
 “ Tâche de m’envoyer le portrait de notre mère. Envoie-  
 “ le moi sous le couvert du Comte de Marbois, Ministre  
 “ du Trésor et oncle de ma femme.”

Cette lettre était du 19 Juin 1804. Cette même année, au mois de Mai, le Vicomte eut un fils. Il annonce ainsi cette nouvelle à son frère Louis : “ Ma femme m’a donné  
 “ un fils le 17 Mai. C’est un fort joli garçon qui se porte  
 “ bien, ainsi que la mère. Il a tous les traits des de Lery,  
 “ ajoute-t-il dans une lettre de l’année suivante ; il con-  
 “ sidère déjà le portrait de son grand papa, qui est sus-  
 “ pendu dans mon cabinet.” Cet enfant eut pour parrain le Général Kellermann, et pour marraine M<sup>me</sup> Johnston.  
 “ Le Général Kellermann, écrit cette Dame, deux mois  
 “ après le Baptême de l’enfant, m’a fait espérer qu’il  
 “ viendrait me rendre visite en Angleterre ; il est on ne  
 “ peut plus content d’avoir un petit fils. De Lery est  
 “ Inspecteur Général des fortifications ; son Quartier  
 “ Général est actuellement à Bruxelles. Il était à Metz au  
 “ premier de Juillet. Il a profité des couches de sa femme  
 “ pour venir me voir. Il était accompagné de l’un de  
 “ ses Aides-de-Camp. Il n’a pu rester que deux semaines  
 “ à Woolwick, où il a fait la connaissance de mon fils et  
 “ de ma fille.” Cette lettre était adressée à Louis. Ecri-  
 vant au même, douze ans après, en 1814, le Vicomte lui  
 parle ainsi de ce même fils : “ Paris 27 Décembre 1814.  
 “ Mon cher Louis, comme tu le sais, je n’ai qu’un fils et  
 “ je ne pense pas en avoir d’autres. Gustave va entrer  
 “ au Lycée comme Externe. Il restera avec nous et son  
 “ Précepteur qui l’accompagne partout : il a douze ans  
 “ et demi. Je n’ai point de nouvelles d’Alexandre depuis  
 “ son départ pour la Martinique. Il est à même de faire  
 “ son chemin, si, comme je l’espère, il se conduit bien.  
 “ Georges est à S<sup>t</sup> Petersbourg, où il jouit de la plus  
 “ grande considération. Il est à la veille de se faire sept à

“ huit mille livres de rente. Donne moi de tes nouvelles,  
 “ de celles de ta femme et de tes enfants, de ceux de  
 “ M<sup>des</sup> de Beaujeu et Couillard : on n'a pas su me dire  
 “ combien elles avaient d'enfants. Conserve moi ton  
 “ amitié et crois à mon attachement sincère. Adieu, je  
 “ n'ai que le temps de t'embrasser. Ton frère et ami.  
 “ (Signé) Le Lieutenant-Général BARON DE LERY.”

Après les événements de 1815, le Vicomte alla fixer sa résidence dans une campagne agréable, à huit lieues de Paris, appartenant à son épouse. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie. Comme guerrier, il était parvenu, par son application, son énergie et la supériorité de ses talents, à occuper la première place dans son arme. Dans ce poste élevé, où il avait donné la mesure de la tactique moderne dans l'art des fortifications, il s'était constamment concilié l'estime et l'affection de ses subordonnés. “ Sa bourse, dit sa Biographie, leur était toujours ouverte et sa protection puissante ne leur fut jamais refusée. En Hollande, en Italie, en Espagne, il ne fit jamais d'épargnes sur ses traitements qui s'élevaient à des sommes considérables. Plus jaloux de laisser à son fils une réputation intacte et de beaux exemples à suivre, que de lui léguer une immense fortune, il ne négligeait aucune occasion de faire le bien. Tout ce qu'il n'employait pas à soutenir dignement le rang qu'il occupait, était distribué en gratifications pour les soldats et en secours pour les officiers.” Comme particulier, il ne se fit pas moins admirer et aimer. Afin d'encourager les bons villageois, au milieu desquels il avait fixé sa demeure, l'illustre Général, non content de leur donner ses conseils, aimait encore, comme un autre Cincinnatus, à prendre part à leurs travaux, en faisant cultiver lui-même ses terres. Il touchait à sa soixante et dixième année, lorsque la mort vint mettre un terme à sa longue et brillante carrière. Il décéda le 5 Septembre 1824, chez son parent, le Comte des Marchais, où il était en visite. Ses restes mortels furent rapportés,

suivant ses désirs, dans la Paroisse d'Aunet, où, pour complaire aux habitants qu'il regardait comme ses enfants, il avait rempli pendant plusieurs années les fonctions de Maire. C'est là, dans le Département de Seine et Marne, près Clayes, que reposent les cendres de l'immortel Ingénieur qui a donné tant de gloire à son pays. Se faisant l'interprète de tous, le Duc de Valmy prononça sur sa tombe un discours qui fit couler les larmes. Parlant à son tour, au nom de la Commune, Mr Jouet, Adjoint, s'exprima ainsi : " Messieurs, chacun de nous " vient, dans cette triste cérémonie, apporter son tribut " de regrets à l'homme de bien dont nous pleurons tous " la perte. Qui eût dit, Messieurs, que ce pieux devoir dût " nous rassembler sitôt, quand, il y a quelques jours " encore, nous ressentions l'influence de son adminis- " tration toute paternelle, et qu'au lieu de sa présence " qui nous était promise, nous serions réduits à n'ac- " cueillir que ses restes inanimés ? La carrière de Mr le " Général Vicomte de Lery a été marquée par d'illustres " événements. Du Canada, où il était né, il vint dans la " patrie de ses ancêtres, et la France le vit bientôt " dans les rangs de ses défenseurs. Peu de campagnes, " peu de sièges mémorables ont eu lieu sans qu'il y ait " participé. Le Maréchal Kellermann sut le distinguer " et l'associer en quelque sorte à ses travaux et à sa " gloire, en le faisant entrer dans sa famille. Mr de Lery " avait aussi puissamment contribué à l'illustration de " sa patrie adoptive. Sa vie entière lui fut consacrée, " et, après l'avoir servie de son épée, il vint parmi nous " se dévouer à des fonctions civiles qu'il a si bien " remplies. La Commune d'Aunet conservera toujours " de son administration un souvenir plein de recon- " naissance. Nous chérirons sa mémoire, et, dans notre " gratitude, nous nous féliciterons de ce qu'une de ses " dernières pensées a été pour la Commune, puisqu'il " a voulu reposer parmi nous. Ses administrés lui con- " serveront après sa mort toute l'affection qu'ils lui

“portaient pendant que sa vie était employée à leur “utilité.” Le Vicomte Gustave de Lery n’a survécu que quelques années à son père. Après avoir hérité de ses titres et de sa fortune, il est mort assez récemment. Du riche mariage qu’il avait contracté, il n’a laissé aucun enfant.

Pendant que ses frères honoraient ainsi le nom de Lery et glorifiaient au loin le Canada, M<sup>r</sup> Charles-Etienne parvenait, de son côté, grâce aux dispositions plus libérales de l’administration, aux premières charges de son pays. Son frère aîné, Louis-René, avait été appelé par Sir John Sherbrooke à faire partie du Conseil Législatif. Il fut nommé, à son tour, membre du Conseil Exécutif, et, après les événements de 1838, lorsque la Constitution fut suspendue et qu’un Conseil spécial fut formé pour expédier les affaires les plus pressantes, il fut choisi pour en faire partie. A l’arrivée à Québec de M<sup>r</sup> C. Thomson, depuis Lord Sydenham, au mois de Novembre 1839, ce Conseil se composait de M<sup>r</sup> James Stuart, le Juge en Chef, et de MM. Cuthbert, Pothier, de Lery, de Rocheblave, Quesnel, Taché, Moffat, McGill, Nelson, Gerrard, Christie, Walker, Molson, Harwood, Waiwright et des deux Hale. M<sup>r</sup> de Lery ne cessa de jouir dans ces Conseils de la plus haute considération jusqu’à sa mort qui arriva le 17 Février 1842. De son mariage avec M<sup>lle</sup> M. J. Fraser, il avait eu sept enfants : Charles-Joseph, Jean, William, Georges, Marie-Louïse, Louis et Alexandre-René. Sur ces sept enfants, quatre moururent assez jeunes : Jean, né en 1801, décéda en 1826. Reçu Avocat très-jeune, il devint l’associé du célèbre M<sup>r</sup> L. Plamondon. Tel avait été l’éclat de son début, que M<sup>r</sup> Andrews Stuart ne craignit pas de dire publiquement que sa mort précoce privait le Barreau de l’un de ses plus beaux ornements.—Louis, né en 1814, fut enlevé, après un brillant cours d’études, à l’âge de 16 ans.—Georges et Marie ne firent qu’apparaître. Les autres fournirent une plus longue carrière.

Charles-Joseph, l’aîné, né à Québec, le 3 Septembre 1800,

était dans sa soixante-et-troisième année, lorsque la mort est venue l'enlever à sa famille et à ses nombreux amis, au mois de Février 1864. Les services qu'il avait rendus à son pays, les beaux exemples qu'il y avait donnés, sont ainsi consignés dans un magnifique article nécrologique :  
“ La Paroisse de St François de la Beauce a été témoin,  
“ avant hier, d'une imposante cérémonie. Près de trois  
“ mille cinq cents personnes, accourues de toutes les  
“ Paroisses du Comté, et même de Québec, encombraient  
“ le chœur, la nef et les galeries de la belle et vaste Eglise  
“ du lieu. Cette foule était venue payer un dernier tribut  
“ d'affection et d'estime à la mémoire d'un homme que  
“ regrettent tous ceux qui ont eu l'avantage de le con-  
“ naître et d'apprécier la noblesse de son caractère, la  
“ générosité et la bonté de son cœur. Charles-Joseph  
“ Chaussegros de Lery, Ecuyer, un des Seigneurs de  
“ Rigaud-Vaudreuil et autres lieux, fils aîné de l'Hono-  
“ rable C. E. Chaussegros de Lery, membre du Conseil  
“ Exécutif, et de Dame Marie-Josephite Fraser, neveu de  
“ M<sup>r</sup> le Vicomte de Lery, mort Lieutenant-Général au  
“ service de la France, naquit à Québec le 3 Septembre  
“ 1800. Descendant de l'une des plus anciennes familles  
“ de la province, qui, tant sous la domination française,  
“ que sous le gouvernement actuel, occupa, à la satis-  
“ faction de tous, les situations les plus importantes dans  
“ la Colonie, alliée aux meilleures familles du Canada,  
“ et, par sa mère, à d'illustres maisons d'Ecosse. M<sup>r</sup> de  
“ Lery porta noblement son nom. Après avoir passé, avec  
“ honneur et succès, la première et la plus longue partie  
“ de son existence au service de son pays, dans la même  
“ carrière que celle parcourue par son père, il abandonna,  
“ il y a une quinzaine d'années, la vie publique, pour aller  
“ résider dans sa Seigneurie, afin d'en favoriser l'avance-  
“ ment et la colonisation. Sous sa direction et celle de son  
“ digne ami, l'estimable Curé du lieu, St François pro-  
“ gressa rapidement, et cette Paroisse, maintenant re-  
“ nommée par ses mines d'or, est devenue l'une des plus

“ importantes du Comté, dont elle est aussi le Chef-lieu.  
“ M<sup>r</sup> de Lery fut, à plusieurs reprises, sollicité de rentrer  
“ dans la vie publique, mais jamais il ne voulut y con-  
“ sentir. Il préféra consacrer ses loisirs à obliger ses cen-  
“ sitaires qui le respectaient comme un père et allaient  
“ toujours soumettre à son arbitrage les petites difficultés  
“ qui s'élevaient entre eux. Sa fortune, ses connaissances  
“ étendues et variées, mais surtout son urbanité, son affa-  
“ bilité lui rendaient cette tâche facile et agréable, et tous  
“ ceux qui venaient le consulter et lui soumettre leurs dif-  
“ férents, retournaient chez eux satisfaits de ses dé-  
“ cisions. Il ne put néanmoins toujours résister à la  
“ volonté respectueuse de ses concitoyens qui deux fois,  
“ malgré lui, l'élirent Maire de St François et Préfet du  
“ Comté de Beauce, poste qu'il occupait lors de son décès.  
“ M<sup>r</sup> de Lery, doué d'une constitution robuste, avait jus-  
“ qu'en 1862 joui d'une santé inaltérable et ses amis  
“ croyaient bien qu'il leur serait conservé de longues  
“ années encore ; mais, le 4 du courant, il a succombé à  
“ la maladie de cœur dont il souffrait depuis deux ans,  
“ après avoir, quelques jours auparavant, satisfait à tous  
“ ses devoirs de catholique. Ses dépouilles mortelles ont  
“ été déposées, le 11 de ce mois, dans le caveau de sa  
“ famille, dans l'Eglise de St François, à la suite d'un ser-  
“ vice funèbre chanté par M<sup>r</sup> le Curé Proulx, de St<sup>e</sup> Marie,  
“ assisté d'un nombreux Clergé. Les larmes des assistants  
“ témoignaient assez qu'ils comprenaient la perte qu'ils  
“ venaient de faire si inopinément. Les uns, les pauvres,  
“ pleuraient un bienfaiteur, un père, dont la bourse leur  
“ était toujours ouverte ; les autres, un ami sincère et  
“ dévoué, un parent estimé et chéri : tous, un homme cha-  
“ ritable et bon.” Vingt-et-un an auparavant, était mort  
son frère cadet, William, qui avait reçu le jour au mois  
de Décembre 1802. Après avoir pratiqué pendant plus  
de vingt ans, comme Notaire, à Québec, où il avait  
acquis l'estime générale, il décéda le 27 Octorre 1842.  
M<sup>r</sup> Alexandre-René a continué la lignée.

II<sup>o</sup> ALEXANDRE-RENÉ CHAUSSEGROS DE LERY.—M<sup>r</sup> Alexandre-René Chaussegros de Lery qui représente aujourd'hui l'illustre famille dont nous venons d'esquisser l'histoire, est né le 28 Mars 1818. Il eut pour parrain l'Honorable L. R. Chaussegros de Lery, son oncle, et pour marraine la Baronne de Longueuil. Après avoir terminé ses études, il embrassa la carrière du Barreau et fut reçu Avocat au mois de Juin 1842, trois mois avant la mort de William, son frère. Deux ans après, M<sup>r</sup> de Lery épousa M<sup>lle</sup> Catherine-Charlotte Couillard, appartenant à l'honorable famille que nous avons eu occasion de mentionner plus d'une fois dans ces pages, mais qu'il convient de faire un peu plus connaître ici.

Le chef de cette famille en Canada fut M<sup>r</sup> Guillaume Couillard, vénérable patriarche que l'on voit assister au berceau de cette Colonie. Avec Louis Hébert, "l'homme," dit l'Escarbot, qui prend plaisir au labourage de la "terre," il donna les premiers coups de pioche qui devaient faire jaillir d'un sol naturellement fécond de riches épis de blé. "Arrivé en 1617, écrit M<sup>r</sup> Ferland, Hébert commença aussitôt à faire défricher le terrain sur lequel se trouvent la Cathédrale et le Séminaire. Hébert et Couillard, ajoute-t-il, avaient travaillé si vigoureusement à défricher leurs terres et à abattre la forêt qui couvrait l'emplacement d'une partie de la Haute-Ville, qu'en 1628 et 1629, leurs familles avaient du grain pour suffire à leurs besoins." Ayant épousé, en 1621, M<sup>lle</sup> Guillemette Hébert, M<sup>r</sup> Couillard en eut grand nombre d'enfants qui, en s'établissant à leur tour, devinrent, comme on l'a dit, la tige d'honorables familles.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> A cette honorable famille appartenait M<sup>r</sup> Nicolas Couillard de Belleroche qui, avec M<sup>r</sup> de Lauzon, fils du Gouverneur, et six autres personnes, trouva la mort à l'Île d'Orléans, en combattant avec un courage sans égal un parti de quatre-vingts Iroquois qui étaient venus se ruer sur cette paisible contrée. Son corps fut rapporté à Québec et inhumé dans l'Eglise de cette ville. Suivant la plupart des écrivains, M<sup>r</sup> J. G. de Lery avait donné le plan des améliorations qui furent faites à cette église. Lui-même en surveilla les travaux. Une partie des longs-pans furent abattus ; des bas-côtés et des tribunes furent ajoutés à l'édifice.

Plusieurs obtinrent de riches concessions, entr'autres Charles Couillard, Sieur des Ilets, qui eut pour sa part le Fief de Beaumont, et Louis Couillard qui fit donner à Geneviève, sa fille, sur la rive du S<sup>t</sup> Laurent, une lieue de front sur deux de profondeur. Charles, fils de M<sup>r</sup> des Ilets, héritant du zèle entreprenant de son père, se fit concéder à son tour, en 1713, toute l'étendue de terre que ce dernier avait fait défricher en dehors de sa Seigneurie, ainsi qu'en fait foi cet extrait des registres de l'Intendance : " Sur la requête à nous présentée par  
 " Charles Couillard, Sieur de Beaumont, fils, contenant  
 " que le Sieur de Beaumont, son père, a établi, non-seu-  
 " lement la Seigneurie de Beaumont, renfermant une  
 " lieue et demie de front sur autant de profondeur, entre  
 " la Seigneurie de la Durantaye et celle du Sieur Bissot,  
 " dont il est en possession depuis plus de quarante ans,  
 " mais qu'il s'est encore étendu dans la profondeur d'en-  
 " viron une lieue et demie au de là ; que, sur ce terrain  
 " il a fait beaucoup de dépenses, croyant que toute cette  
 " profondeur lui appartenait, et qu'il ne s'est aperçu  
 " du contraire que depuis deux ou trois ans, lorsqu'il a  
 " reçu les titres de concession ; et comme il est juste que  
 " le dit Sieur Beaumont, son père, ou sa famille, profite  
 " du dit terrain plutôt que tout autre, nous, en vertu du  
 " pouvoir qui nous a été donné par Sa Majesté, accor-  
 " dons, par ces présentes, au dit Sieur Beaumont, fils, le  
 " dit terrain, non concédé. (Signé) VAUDREUIL."

Cet héritage n'était pas le seul que M<sup>r</sup> Couillard tint de son père. Il lui avait encore succédé dans ses titres de noblesse. En effet, quarante-sept ans auparavant, en 1668, Louis XIV, pour récompenser le zèle de M<sup>r</sup> des Ilets à former des établissements, lui avait accordé les lettres qu'on va lire : " Louis, par la grâce de Dieu, Roi  
 " de France, etc. Estimant qu'il est de notre justice de  
 " distinguer par des récompenses d'honneur ceux qui se  
 " sont le plus signalés par leurs bonnes actions, et dési-  
 " rant traiter favorablement notre cher et bien aimé

“ Charles Couillard, pour le bon et louable rapport qui  
 “ nous a été fait de ses belles actions dans le dit pays du  
 “ Canada, et plusieurs autres considérations à ce nous  
 “ mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et  
 “ autorité royale, nous avons annobli et par ces présentes,  
 “ signées de notre main, annoblissons et décorons du  
 “ titre de noblesse le dit Charles Couillard, ensemble son  
 “ épouse, ses enfants nés et à naître en légitime mariage.  
 “ voulons et nous plaît qu’en tous actes ils soient tenus  
 “ et réputés nobles, qu’ils puissent parvenir à tous degrés  
 “ de Chevalerie, acquérir et posséder toutes sortes de  
 “ Fiefs et héritages nobles, et qu’ils jouissent des hon-  
 “ neurs, prérogatives, prééminences, privilèges, fran-  
 “ chises, exemptions et immunités dont jouissent les  
 “ autres nobles du Royaume, car tel est notre bon plaisir.  
 “ Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours,  
 “ nous y avons fait mettre notre sceau. Donné à St  
 “ Germain en Laye, au mois de Mars de l’an de grâce 1668,  
 “ et de notre règne, le vingt-cinquième. (Signé) Louis.”

Telle était la noble famille à laquelle appartenait M<sup>r</sup>  
 Jean-Baptiste Couillard, au sujet duquel M<sup>r</sup> de Gaspé  
 s’exprime ainsi dans ses *Mémoires* : “ Le D<sup>r</sup> Couillard était  
 “ un savant distingué, parlant, avec la même facilité que  
 “ la sienne propre, les langues latine, anglaise et alle-  
 “ mande. Sa mémoire était si prodigieuse qu’en Europe  
 “ même, où il eut pu étudier les idiômes des autres  
 “ nations, il serait devenu, sans aucun doute, un linguiste  
 “ éminent.” Ce fut ce savant distingué qui épousa M<sup>lle</sup>  
 Marie-Angélique Chaussegros de Lery, fille de l’Hono-  
 rable J. G. de Lery et de Dame M. L. de Brouage, et sœur  
 des Dames de Beaujeu et de Lotbinière. Nous avons  
 encore l’acte de son mariage. Le voici : “ Le 14 juillet  
 “ 1784, après la publication d’un ban de mariage et la  
 “ dispense des deux autres : entre M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Couil-  
 “ lard, Ecuyer, Seigneur primitif de la Rivière du Sud,  
 “ Paroisses St Thomas et St Pierre, etc., fils de feu Jean-  
 “ Baptiste Couillard, Ecuyer, Seigneur primitif des dits

“ lieux, et de Dame Marie-Geneviève Alliès, ses père et  
 “ mère, de la Paroisse St Thomas, d’une part, et Demoi-  
 “ selle Marie-Angélique Chaussegros de Lery, fille de  
 “ l’Honorable Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery,  
 “ Ecuyer, Chevalier de l’Ordre royal de St Louis, ancien  
 “ Capitaine dans les troupes de Sa Majesté Très-Chré-  
 “ tienne, Conseiller au Conseil Législatif de la province  
 “ de Québec, Seigneur de le Gardeur, BellePlaine, Gen-  
 “ tilly, Rigaud, Vaudreuil, en la Nouvelle-Beauce, et  
 “ autres lieux, et de Dame Louise Martel de Brouage,  
 “ demeurant à Québec, en son Hôtel, rue de la Famille,  
 “ d’autre part; ne s’étant trouvé aucun empêchement à  
 “ la célébration du dit mariage, nous Louis-Philippe  
 “ Mariaudeau d’Esglis, par la miséricorde de Dieu et la  
 “ grâce du St Siège, Evêque de Dorylée, Coadjuteur de  
 “ Québec, etc., avons reçu leur mutuel consentement et  
 “ leur avons donné la bénédiction nuptiale, selon la  
 “ forme prescrite par notre mère la Sainte Eglise, en  
 “ présence de M<sup>de</sup> Marie-Geneviève Alliès, veuve Couillard,  
 “ mère de l’épouse; de Mr Louis des Ilets Couillard,  
 “ Ecuyer, ancien officier dans les troupes, oncle; de Delle  
 “ Rose Desroche, cousine; de l’Honorable Joseph-Gaspard  
 “ Chaussegros de Lery, de Charles-Etienne Chaussegros  
 “ de Lery, Ecuyers, frères; de Delle Catherine de Lery,  
 “ sœur; de Mr Jean-Baptiste Dupré, Juge à Paix, Seigneur  
 “ d’Argentenay, oncle; de Dame Catherine Martel de  
 “ Brouage, veuve Bonfield; de M. Louis-Roch de St Ours,  
 “ Ecuyer, Capitaine dans le quatre-vingt-quatrième régi-  
 “ ment, cousin; du Sieur Antoine Juchereau Duchesnay,  
 “ Ecuyer, Seigneur de Beauport, cousin; des Dames  
 “ Catherine LeMoyne de Longueuil, veuve de l’Honorable  
 “ Charles Tarieu de Lanaudière, Chevalier de St Louis,  
 “ Agathe Lemoyne de Longueuil, veuve du Sieur Jarret  
 “ de Verchères, ancien officier des troupes, cousines; de  
 “ l’Honorable Pierre Panet, Juge de la Cour des Préro-  
 “ gatives et Plaidoyers Communs, pour le District de  
 “ Québec, de Messire Augustin-David Hubert, Curé de

“ Québec, amis; de Dame Anne-Catherine Fleury d’Es-  
 “ chambault, Baronne Longueuil Grant, de Dame Marie-  
 “ Anne Treflé Rotot Panet, de Dame Catherine Desaul-  
 “ niers Beaubien Lévêque, amies, qui ont signé avec  
 “ nous et les époux. (Signé) † L. PH., Evêque de Dorylée.”  
 Comme on le voit, rarement mariage réunit un plus grand  
 nombre de personnes marquantes.

Suivant une généalogie que nous avons de la famille  
 Couillard, Mr Jean-Baptiste Couillard, père du mari de Melle  
 M. A. de Lery, était arrière-petit-fils de Mr G. Couillard,  
 chef de cette famille, lequel donna l’emplacement sur  
 lequel fut bâtie plus tard la Cathédrale que Mr G. de Lery  
 fut chargé de restaurer. Il descendait de Mr Louis Couil-  
 lard, l’aîné des enfants, et de Dame Geneviève Desprès.<sup>1</sup>  
 Son grand-père, également appelé Louis, ayant épousé,  
 en premières noces, Melle Marie Fortin, en avait eu huit  
 enfants, du nombre desquels fut Mr Louis Couillard, son  
 père, lequel fit alliance avec Melle Marthe Côté.

Après vingt-quatre ans de la plus douce union, Mr Jean-  
 Baptiste Couillard vit arriver le terme de son honorable  
 carrière. Il mourut le 21 Décembre 1808. Deux jours  
 après, eurent lieu ses obsèques, au milieu d’un grand  
 concours de personnes, parmi lesquelles on remarquait  
 MM. L. de Salaberry, A. L. Juchereau Duchesnay, O.  
 Perrault, F. Vassal de Montviel, J. A. Panet, L. Juchereau  
 Duchesnay, J.-B<sup>te</sup> d’Estimauville, A. O. de Lanaudière,

1 Melle Geneviève Desprès était fille de noble homme Nicolas Desprès  
 et de Demoiselle Madeleine LeBlanc. Une de ses sœurs, Melle Etien-  
 nette, avait épousé Mr DuPlessis-Bochart, Gouverneur des Trois-  
 Rivières, celui-là même qui périt, avec quinze de ses hommes, en com-  
 battant un parti d’Iroquois. Une autre, Melle Anne, était entrée dans  
 la célèbre famille de Lauzon, quelque temps propriétaire de l’Ile de  
 Montréal. Le 23 Octobre 1644, elle avait contracté mariage avec Mr  
 Jean de Lauzon, fils aîné du Gouverneur et Grand Sénéchal de la  
 Nouvelle-France. Après la mort tragique de son mari à l’Ile d’Orléans,  
 en 1661, cette Dame épousa, en secondes noces, le 7 Juillet 1664, Mr  
 Claude de Bermen, Sieur de la Martinière, Juge Prévost des Seigneuries  
 de Beauport et de Notre-Dame des Anges. Sur les trois filles qu’elle  
 avait eues de son premier mariage, deux se firent Ursulines à Québec;  
 l’autre mourut au moment où elle se disposait à aller rejoindre ses  
 sœurs dans le Cloître.

P. de Gaspé, etc. Ses restes mortels furent inhumés dans la Cathédrale de Québec, dans la nef du côté de l'Évangile. Une main amie fait ainsi, en deux mots, son éloge : " Au-  
 " jourd'hui, à six heures et demies du matin, après une  
 " douloureuse maladie, soufferte avec une patience admi-  
 " rable, est décédé Jean-Baptiste Couillard, Ecuyer, Sei-  
 " gneur de la Côte du Sud et autres lieux. Le souvenir de  
 " ses vertus est trop récent et trop profondément gravé  
 " dans les cœurs, pour qu'il soit besoin de les rappeler.  
 " Partageant sa tendresse entre une épouse adorée et une  
 " fille chérie, il était le modèle des époux et des pères.  
 " Comme ami, comme citoyen, il ne le cédait à personne  
 " en sensibilité et en dévouement : son plus grand bonheur  
 " était d'obliger et de rendre service. Aussi, est-il de ceux  
 " au mérite desquels les éloges ne peuvent rien ajouter." De son mariage avec M<sup>lle</sup> de Lery, M<sup>r</sup> Couillard avait eu deux fils. Un seul survécut : c'est le suivant.

Antoine-Gaspard fut digne de son père. Il était né le 16 Février 1789, et avait été tenu sur les fonts sacrés par M<sup>r</sup> Louis Couillard des Ilets et par Dame Marie-Geneviève Alliès, épouse de M<sup>r</sup> Vincelote. <sup>1</sup> Après avoir suivi, avec un rare succès, les cours de médecine à Philadelphie et avoir reçu son diplôme, il vint se fixer à S<sup>t</sup> Thomas, sa Seigneurie. Lorsque survint la guerre de 1812, <sup>2</sup> il s'em-

1 M<sup>r</sup> Vincelote descendait de M<sup>r</sup> Joseph Amiot, Sieur de Vincelote, lequel fit ajouter, en 1693, une lieue de front sur deux de profondeur au Fief que sa mère avait obtenu vingt ans auparavant au Cap S<sup>t</sup> Ignace.

2 Voici quels étaient à cette époque mémorable les principaux officiers de milice ; on aimera sans doute à les connaître. ETAT-MAJOR : F. Vassal de Montviel, *Adjudant-Général*, X. de Lanaudière, *Député-Adjudant-Général*, C. Fremont, *Assistant* ; A. L. J. Duchesnay, *Adjudant* des milices de la Province, P. de Boucherville et M. H. Percival, *Aides-de-Camp Provinciaux* ; Jean-Baptiste d'Estimauville et L. de Montizambert, *Adjudants* pour Québec ; J. G. Delisle, L. Charland et R. Griffin, *Adjudants* pour Montréal ; L. R. C. de Lery, *Adjudant* pour les quatre Divisions du Sud ; J. de Tonnancour, *Adjudant* pour les Trois-Rivières, etc.—DISTRICT DE QUÉBEC. I<sup>e</sup> Division : Jean-Baptiste LeCompte Dupré, *Colonel*, J. F. Perrault, *Lieutenant-Colonel*, B. Fari-beault, *Major* ; J. Voyer, F. Tétu, Jean-Baptiste d'Estimauville, M. Chinic, F. Baillargé, F. X. Perrault, A. Germain, Jean-Baptiste Corbin, C. Déchéneau, C. de Lery, *Capitaines*. II<sup>e</sup> Division : L. de Salaberry,

pressa de mettre ses services à la disposition de ses compatriotes : il entra comme Chirurgien dans le quatrième

*Colonel*, C. Pinquet, *Lieutenant-Colonel*, C. Taschereau, *Major*, J. Duchesnay, *Aide-Major* ; O. Perrault, P. E. Desbarats, Z. Bouchette, F. Duval, M. Sauvageau, M. Berthelot, P. Langlois, P. Bruneau, A. O. de Lanaudière, *Capitaines*, L. de Montizambert, *Adjudant*. III<sup>e</sup> Division : J. Hale, *Colonel*, J. Shepherd, *Lieutenant-Colonel*, J. Coffin, *Major* ; W. Burns, J. Tod, W. Smith, M. Lymburner, J. Caldwell, R. Morrogh, I. Roberts, W. Lindsay, *Capitaines*. IV<sup>e</sup> Division : F. Baby, *Colonel*. X. R. de Lanaudière, *Lieutenant-Colonel*, J. Planté, *Major*, J. Davidson, *Adjudant*, F. et J. Baby, *Aide-Majors*. Division de *Beauport* : A. de Bonne, *Colonel*, Jean-Baptiste d'Estimauville, père, *Lieutenant-Colonel*, A. Caron, *Major*, Jean-Baptiste Duchesnay, *Adjudant*, W. Woolsey et J. Gray, *Aide-Majors*. Division de la *Baie St. Paul* : W. Fraser, *Col.*, J. Dufour, *Lieutenant-Colonel*. A. Riverin, *Major*. Division de *St. Thomas* : J. A. de Gaspé, *Colonel*, C. Riverin, *Lieutenant-Colonel*, J. Fraser, *Major*, A. G. Couillard, P. Masse et L. Chaperon, *Aide-Majors*. Division de la *Rivière-Ouelle* : J. Perrault, *Colonel*, P. Taché, *Lieut.-Colonel*, P. Fraser, *Major*, J. M. Hausseman, *Aide-Major*. — DISTRICT DE MONTRÉAL. I<sup>e</sup> Division : J. McGill, *Colonel*, A. Auldjo, *Lieut.-Colonel*, J. Caldwell, *Major*, D. David, *Quartier-Maitre*, G. Selby, *Chirurgien*, etc. II<sup>e</sup> Division : J. Hervieux, *Lieutenant-Colonel*, E. N. Dizier, *Major* ; L. Guy, P. Leprohon, J. Bouthillier, M. Dumas, T. Pothier, B. Beaubien, Jean-Baptiste Lefebvre, J. G. Delisle, D. Rousseau, *Capitaines*. III<sup>e</sup> Division : P. Fortier, *Colonel*, H. St George Dupré, *Lieut.-Colonel*, C. Désery Latour, *Major* ; G. Franchère, P. Hervieux, P. Berthelet, E. Guy, L. Dulongpré, P. Désery, G. L'Arrivé, L. St Omer, *Capitaines*. Division d'*Argenteuil* : P. Murray, *Colonel*, W. Kell, *Lieut.-Colonel*. W. Wales, *Quartier-Maitre*, etc. Division de *Vaudreuil* : M. C. de Lotbinière, *Colonel*, L. Dumont, *Lieutenant-Colonel*, A. Fillion, *Major*. L. de la Ronde et D. Pembrun, *Aide-Majors*. Division de l'*Ile Jésus* : J. H. Lacroix, *Colonel*, J. L. de Beaujeu, *Lieutenant-Colonel*, M. Turgeon, *Major*, T. Lacroix, *Aide-Major*. Division de la *Vallée* : C. G. de Lanaudière, *Lieutenant-Colonel*, J. Faribeault, *Major*, J. Lacombe, *Aide-Major*. Division de *Berthier* : J. Cuthbert, *Colonel*, L. Olivier, *Major*, A. Eno et de Lorimier, *Aide-Majors*. Division de l'*Assomption* : P. R. de St Ours, *Colonel*, Jean-Baptiste Hervieux, *Lieutenant-Colonel*, Jean-Baptiste Bruyère, *Major*, B. Rocher, *Aide-Major*. Division de *Boucherville* : I<sup>e</sup>, R. A. de Boucherville, *Colonel*, P. Lacroix, *Lieut.-Col.*, R. de la Bruère, *Major*, L. C. de Lery, *Adjudant*, Th. de Boucherville, *Aide-Major* ; II<sup>e</sup>, J. de Montarville, *Colonel*. J. Cartier, *Lieut.-Colonel*, P. de la Perrière, *Major*, de Contrecoeur et C. Grosbois, *Aide-Majors*. Division de *St. Ours* : C. de St Ours, *Colonel*, H. Delorme, *Lieut.-Col.*, P. Malhiot, *Major*, de Noyelle, J. Desaulles, F. Malhiot, G. Gaucher, etc., *Aide-Majors*. Division de *Chambly* : Jean-Baptiste M. H. de Rouville, *Colonel*, G. Guérout, *Lieutenant-Colonel*, J. Finlay, *Major*, DeLukin et Jean-Baptiste de Rouville, *Aide-Majors*. — DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. Division du *Nord* : T. Coffin, *Colonel*, L. Foucher, *Lieutenant-Colonel*, N. St Martin, *Major*, T. Boucher, *Adjudant*, J. Dogherty, *Quart.-Mtre.* ; A. Courval, J. de Normanville, M. Pratte, J. de Bellefeuille, *Capitaines*. Division de *St. François* : J. M. de Tonnancour, *Colonel*, J. A. C., *Lt.-Colonel*, M. de Tonnancour et P. Bazin, *Aide-Majors*, etc., etc.

Bataillon. Plusieurs années après, il alla habiter Québec, où ses connaissances variées l'appelèrent à faire partie de la Société Littéraire et Historique de cette ville. C'est alors que Lord Aylmer le nomma au Conseil Législatif.<sup>1</sup> Quelques années après, en 1841, il fut nommé Régistrateur du Comté de l'Islet. Mr A. Couillard était à St Thomas lorsque la mort vint l'enlever, à l'âge peu avancé de cinquante-six ans. Les lignes qu'on va lire nous dispensent de nous étendre davantage sur cet éminent citoyen : " A St Thomas, le 15 du mois de Juin 1847, " est décédé l'Honorable Antoine-Gaspard Couillard, " M. D., membre du Conseil Législatif et Régistrateur " pour le Comté de l'Islet. Il est mort avec la sérénité du " juste, muni de tous les secours de la Religion et entouré " de sa nombreuse famille, sur laquelle il a imploré la " bénédiction du Ciel, avant de rendre son âme à son " créateur. Si quelque chose peut consoler sa famille " affligée, c'est assurément le souvenir des vertus de ce " tendre époux, de cet excellent père. Comme homme " privé, il comptait autant d'amis qu'il avait de connais- " sances. Comment, en effet, avec un caractère aussi " doux, des manières aussi engageantes, un aussi grand " fond de gaieté et de bonhomie, ne se fût-il pas concilié " l'amitié de tout le monde ? Il laisse un vide bien diffi- " cile à combler dans la société, où les hommes vraiment " bons et vertueux, les amis sincères, sont d'un si grand " prix. Le Docteur Couillard a pratiqué la médecine avec " bonheur pendant plus de trente ans, tant à St Thomas " qu'à Québec, où il comptait une nombreuse clientèle. " A défaut de biens périssables, il a amassé des biens " éternels, en se faisant de bon cœur le médecin des

<sup>1</sup> Les membres du Conseil Législatif à cette époque étaient : J. Sewell, *Orateur*, D. B. Viger, P. M. de Sales Laterrière, B. Joliet, P. de Rocheblave, T. Pothier, R. de St Ours, L. Guay, J. Masson, A. G. Couillard, J. Cuthbert, T. Coffin, L. Guay, F. X. Malhiot, F. Quirouet, C. J. Stewart, J. Hale, H. W. Ryland, C. W. Grant, P. D. Debartzch, G. Moffatt, P. McGill, R. Mackenzie, W. B. Felton, M. Bell, T. Forsyth, J. Stewart, S. Hatt, R. Jones, J. Baxter et R. Harwood.



“ indigents et des pauvres.” En 1816, l'Honorable Couillard avait épousé M<sup>lle</sup> Marie-Angélique-Flore Wilson, fille de Mr Thomas Wilson, Ecuyer, de Québec. De ce mariage sont nés dix-sept enfants, dont sept furent enlevés à la fleur de l'âge. Les survivants sont : Flore, Catherine, Charles-Gaspard, Alexandre, Thomas, Georges, William, Zoé, Tyrie et Auguste. Deux d'entre eux sont décédés récemment : Georges est mort à Toronto, en 1858, et Alexandre en 1863. Ce dernier avait épousé M<sup>lle</sup> Catherine Wilson, sœur de l'Honorable C. Wilson, et s'était fait une réputation des plus enviées parmi les négociants de Montréal, où il a laissé les plus honorables souvenirs. Sa Demoiselle est devenue, comme il a été dit ailleurs, l'épouse de Mr J. Perrault, Représentant pour le Comté de Richelieu. Mr Charles-Gaspard, l'aîné des fils de l'Honorable Antoine Couillard, a, comme son père, embrassé la profession médicale. Trois de ses sœurs sont mariées : l'aînée, M<sup>lle</sup> Flore, est entrée dans la famille Wilson ; M<sup>lle</sup> Zoé, la troisième, est M<sup>me</sup> d'Estimauville ; M<sup>lle</sup> Catherine, la seconde, est l'épouse que Mr A. R. de Lery, propriétaire de la Seigneurie Rigaud-Vaudreuil, s'est choisie.

Ce mariage fut béni le 13 Février 1844. Les enfants qui en sont nés, sont :—Charles-William-Alexandre, né en 1844 et décédé quatre ans après ;—Jean-Gaspard, né deux ans après et mort la même année que son frère aîné, en 1848 ;—Catherine-Josephte-Louise, née en 1847, celle même que nous avons mentionnée plus haut, et qui, après avoir parcouru cet ouvrage, a écrit ces lignes : “ J'ai  
 “ lu avec plaisir l'histoire de ces belles familles, dont le  
 “ Canada a droit de s'enorgueillir, car elles ont fait sa  
 “ gloire et son bonheur. Oh ! qu'ils étaient grands dans  
 “ leur noble dévouement à la cause de l'honneur, ces  
 “ valeureux fils de la France, qui arrosèrent de leurs  
 “ sueurs et de leur sang le sol de la patrie qu'ils venaient  
 “ d'adopter ! ” — Corinne-Marie-Eliza, plus jeune que sa  
 sœur de deux ans ;—William-Henri-Brouage, né en 1851 ;—

Gustave-Georges-Fraser, né deux ans après le précédent ;— et Louis-Charles-Alexandre, né en 1855. Comme on le voit, plus heureuse que beaucoup d'autres, la famille Chaussegros de Lery qui a produit tant d'hommes remarquables, compte encore aujourd'hui de nombreux rejetons.

FIN.



MONTCALM.



LE GÉNÉRAL MONTCALM.  
blessé à mort.

## APERÇU

# SUR QUELQUES CONTEMPORAINS.



Notre intention, en donnant une petite étude sur les familles les plus marquantes du Canada et sur l'histoire du pays, était aussi d'ajouter une courte notice sur les particuliers qui s'étaient le plus distingués et qui n'ont pu trouver place dans le cours de l'ouvrage, ou qui n'ont été mentionnés qu'en passant. L'espace nous faisant défaut, nous nous bornons à donner, suivant l'ordre chronologique, le nom de ceux que nous avons rencontrés sur notre route, en y joignant quelques notes qui ne seront peut-être pas sans intérêt. Groupés ainsi les uns près des autres, ces noms présentent toute une longue suite d'hommes remarquables et permettent au lecteur de suivre plus facilement les glorieux exploits dont la Nouvelle-France a été le théâtre. A la suite de ces noms, nous donnons un état des pertes subies dans quelques-unes des batailles qui précédèrent la conquête, nous réservant de parler, en terminant, du départ des troupes et de celui de quelques familles à cette époque.

I<sup>o</sup> OFFICIERS DE 1665 A 1700.I<sup>o</sup> OFFICIERS DU RÉGIMENT DE CARIGNAN.

Avant de passer en Canada, en 1665, ce régiment s'était déjà distingué en Hongrie, dans la guerre contre les Turcs. Décidé à mettre fin aux déprédations des Iroquois, Louis XIV l'avait envoyé en Canada. "Sa Majesté, écrivait Colbert en 1664, a résolu d'envoyer en Canada un bon régiment d'infanterie, à la fin de cette année ou au mois de Février prochain, afin de ruiner entièrement les Iroquois." En effet, au mois de Juin 1665, le 18 et le 19, suivant l'auteur de *l'Histoire de la Colonie Française*, arrivèrent les huit premières Compagnies. Le 30 du même mois, quatre autres Compagnies débarquèrent également à Québec, avec Mr de Tracy, nommé Lieutenant-Général, et non Vice-Roi, comme il a été dit quelque part par inadvertance. Enfin, huit autres Compagnies arrivèrent au mois d'Août avec Mr de Salières, et le reste suivit de près. En mémoire du prince de Carignan qui l'avait commandé, ce régiment conserva son nom auquel il ajouta celui du Colonel de Salières, chargé de le commander à sa place.

*Sont demeurés en Canada.*

CAPITAINES :	LIEUTENANTS :	ENSEIGNES :
Contrecœur (de) 1	Beauregard,	Dupuis,
DuGué-de-Boisbriand,	Carion du Fresnoy,	Grandville (de)

1 Les officiers et les soldats de sa Compagnie s'étant tous établis en Canada, de Contrecœur demanda, avec sa paie, le passage de vingt tonneaux de fret.—Etant établi en Canada, de la Valtrie, alors Lieutenant, sollicita une commission de Capitaine, dans le cas où le Roi établirait de nouvelles Compagnies, sinon le grade de Capitaine réformé, avec les appointements.—De Sorel était aussi marié, mais non de Chambly.—Ainsi que de Traversy, de Chaulny, après avoir servi en France dans les Gendarmes du Roi et reçu plusieurs blessures aux sièges de BonneMont, Namur, et aux batailles de Fleurus, Stenkerque, etc, fut tué par les Sauvages.—Quant à Mr de Sauvole, il passa en Louisiane, où il fut très utile à d'Iberville.—De son côté, Joybert de Marson se rendit à Port-Royal qui lui fut remis, ainsi que Nemesik, par Walker, envoyé par Sir T. Temple, au nom du Gouverneur de Boston.

LaMotte-Lussière,	LaValtrie (de)	Lanauguère (de)
Sorel (de)	Lueue,	Lormeau,
S <sup>t</sup> Ours (de) etc.	Varenes (de) etc.	Verchères (de) etc.

*Ont demandé à y repasser.*

CAPITAINES :	LIEUTENANTS :	VOLONTAIRES :
Berthier,	Laubia,	Beaubel
Chambly, (de)	L'Épinay (de)	Comporté (de)
Grandfontaine (de)	S <sup>t</sup> Croix,	Marson (de)
Lacombe (de)	S <sup>t</sup> Lusson (de)	Roch (Le Chev. de)
LaDurantaye (de)	Traversy (de)	Sauvole (de)
Latour (de) etc.	Véronne, etc.	Villieu (de) etc.

ÉTABLISSEMENTS.

Après la paix conclue avec les Iroquois, Louis XIV, en vue d'augmenter la population du pays et d'assurer sa sécurité, fit proposer aux officiers et aux soldats de ce régiment, ainsi qu'à ceux des autres, de s'établir en Canada, leur promettant des gratifications de terre et d'argent. " Cette manière de donner un pays nouvellement conquis, disait Talon, répond à l'usage reçu autrefois chez les Romains qui distribuèrent aux gens de guerre les champs des provinces subjuguées. Cette pratique me paraît d'autant plus à estimer, qu'un jour elle procurera un corps de vieilles troupes capables de défendre cet Etat naissant contre les incursions des Sauvages. Ainsi en agissaient nos plus grands Rois envers leurs sujets. Ils leur concédaient des terres qu'ils cultivaient et qui leur fournissaient tout ce qui était nécessaire à la vie."

Plus de quatre cent de ces officiers et soldats ayant répondu à l'appel du Roi, l'Intendant fit remettre à chaque soldat cent livres, ou cinquante livres avec des provisions pour une année, et aux officiers des sommes plus considérables. Ainsi, M<sup>r</sup> de Contreœur reçut pour sa part six cents livres, M<sup>r</sup> de la Motte quinze cents livres. En même temps, Talon leur donna, sur les deux rives du

S<sup>t</sup> Laurent, à partir du lac S<sup>t</sup> Pierre, et surtout aux environs de la rivière Richelieu, par où les barbares avaient coutume de venir, toutes les terres non concédées. Il donna ainsi dans la même année, 1672 :

A Berthier I	28,224 arpents.	A de Lanaudière	14,112 arpents.
A de Chambly	42,336 "	A de la Valtrie	42,336 "
A de Contrecœur	28,224 "	A de Laubia	28,224 "
A Dugué	800 "	A de Sorel	38,380 "
A de la Durantaye	70,560 "	A de S <sup>t</sup> Ours	98,784 "
A de Grandville	7,056 "	A de Villieu	15,876 "

Cette même année encore, afin d'exciter entre tous une noble émulation, Talon fit les distributions suivantes à d'autres particuliers :

A Amiot	7,056 arpents.	A de la Guillaudière	2,520 arpents.
A de Beaumont	21,752 "	A Labadie	882 "
A Bissot	5,880 "	A Le Gardour	22,932 "
A Boucher	24,444 "	A LeMoyné	2,646 "

I Berthier fut nommé Commandant au fort S<sup>t</sup> Jean, et LaMotte à celui de S<sup>te</sup> Anne. Quelques années après, le 22 Septembre 1690, ce dernier fut tué dans un combat contre les Iroquois. "C'était, dit N. Perrot, un homme de cœur et d'honneur."—De la Valterie eut le même sort. Ayant été chargé, en 1693, d'escorter la troupe d'Argenteuil, envoyée à de Louvigny, Commandant à Michilimakinac, il fut attaqué à son retour par une bande d'Iroquois et tué avec trois de ses hommes.—Chambly qui avait élevé le fort S<sup>t</sup> Louis (Chambly), en devint Gouverneur : "Je lui ai donné, écrit M<sup>r</sup> de Frontenac, le commandement de toutes les habitations depuis la Rivière du Loup à celle de S<sup>t</sup> François jusqu'au Long Sault, à l'exception de l'Île de Montréal qui a son Gouverneur particulier, parce que je ne connais que lui qui soit capable d'arrêter les courreurs de bois. Recommandable par les longs services qu'il a rendus, il ne l'est pas moins par le soin qu'il a pris d'accommoder l'habitation qu'on lui a donnée au fort S<sup>t</sup> Louis, et qui est, à ce qu'on dit, la plus jolie de tout le pays."—Sorel fut mis à la tête du fort de son nom qu'il avait également construit. Dans l'expédition de M<sup>r</sup> de Tracy, il commandait l'avant-garde. Ce fut lui qui arracha des mains des Algonquins le Bâtar-l-Flamand, envoyé en ambassade par les Agniers. Il le conduisit sain et sauf à Québec, et de là dans son fort, où il le retint jusqu'à la conclusion de la paix.—De S<sup>t</sup> Lussou ne se signala pas moins par ses services. Après avoir choisi l'emplacement d'un fort sur le lac Ontario, en 1670, il se rendit, l'année suivante, au Sault S<sup>te</sup> Marie, où en présence des Députés de quatorze nations, il prit possession de la contrée, après quoi il alla, en compagnie de Lanoraye, explorer le pays à travers lequel devait passer le chemin de Québec à Pentagouet.

A de la Bouteillerie	21,178 arpents.	A de Lotbinière	68,944 arpents
A de Comporté	3,528 "	A de Moras	250 "
A Dupas	8,782 "	A Perrot	7,056 "
A Fortel	1,680 "	A Randin	3,528 "
A Fournier	5,040 "	A de Repentigny	50 "
A Gamache	3,528 "	A S <sup>t</sup> Michel	10,584 "
A G. de Varennes	2,352 "	A de Vitré	3,528 "
A de Grandpré	21,168 "	Etc., etc., etc.	

C'est alors que, chacun mettant la main à l'œuvre, furent jetés les fondements des belles Paroisses de SOREL, BERTHIER, CHAMBLY, VERCHÈRES, VARENNES, CONTRECŒUR, BOUCHERVILLE, LA VALTERIE, S<sup>t</sup> OURS, LONGUEUIL, etc. Parlant de leurs commencements laborieux, la Mère de l'Incarnation s'exprime ainsi : "Quand une famille a commencé une habitation, il lui faut deux ou trois ans avant d'avoir de quoi se nourrir ; mais, ces premières difficultés étant passées, ceux qui l'ont entreprise commencent à être à leur aise, et, s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps. Au commencement, ils vivent de leurs grains et de leurs légumes. Pour se procurer les ustensiles de ménage, ils font des planches destinées à couvrir leurs maisons et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic et de la sorte ils s'avancent peu à peu." Que ceux qui se laissent effrayer par les premières difficultés, apprennent donc de ces grands colonisateurs que l'avenir appartient à ceux là seuls qui ont le courage de braver quelques années de privations et de labeurs !

## EXPLORATIONS ET DÉCOUVERTES.

Pendant que ces vaillants guerriers, nouveaux Cincinnatus, échangeaient ainsi le mousquet contre la charrue, on alternaient la vie des camps avec celle plus paisible des champs, d'autres, non moins courageux, s'aventuraient à travers des pays inconnus afin d'étendre les

limites de la Colonie. De ce nombre, sont du Luth, de St Lusson, de Tonty, etc., mais surtout Joliet et de la Salle, auxquels on peut ajouter N. Perrot.

JOLIET.—Déjà nous avons mentionné ce célèbre découvreur. De concert avec Marquet et cinq autres Français, il se rendit à Michilimackinac, où il arriva le 8 Décembre 1672, et de là fit route, l'année suivante, pour le pays des Illinois. “ Sur les rapports des Sauvages, “ écrit le Père Marquet, nous traçames une carte de tout ce nouveau “ pays. Nous y fimes marquer les rivières sur lesquelles nous devions “ naviguer, le nom des lieux et des peuples par lesquels nous devions “ passer, le cours de la grande rivière et le vent que nous devions “ tenir, quand nous y serions.” Munis de cette carte, les intrépides voyageurs descendirent le Wisconsin, l'Illinois, etc., et le 17 Juin 1673, entrèrent dans le Mississipi, dont, trente ans auparavant, Nicolet n'avait été éloigné que de trente ou quarante lieues. Après avoir visité le premier village des Illinois et s'être rendus jusqu'à celui des Arkansas, Joliet et ses compagnons reprirent la route de la Colonie et vinrent passer l'hiver à la Mission de St François Xavier du lac des Puants. Au printemps de l'année suivante, Joliet se sépara de Marquet et revint à Québec, où il rendit ainsi compte à Mr de Frontenac du succès de son voyage: “ Cette grande rivière qui porte le “ nom de Colbert, pour avoir été découverte ces dernières années, par “ les ordres que vous me donnâtes, passe au-delà des lacs Huron et “ Illinois, entre la Floride et le Mexique, et, pour se décharger dans “ la mer, coupe le plus beau pays qui puisse se voir sur la terre.” La carte de ce riche pays est aux Archives de la Marine à Paris, et a pour titre: *Carte de la découverte du Sieur Joliet, où l'on voit la communication du St Laurent avec les lacs Frontenac, Erié, Huron et Illinois.*

DE LA SALLE.—Originaire de Rouen et frère de Mr Cavelier, prêtre de St Sulpice, Robert Cavelier de la Salle était passé dans la Nouvelle-France en 1666. Homme d'énergie et d'initiative, il ne tarda pas à fixer l'attention sur lui et à se faire un nom. Après avoir commencé un premier établissement à la Chine, cédant à son attrait pour les voyages, il suivit MM. Dollier et Galinée sur les bords des lacs Erié et Ontario. C'était en 1669. S'en étant séparé, peu après, il gagna l'Outaouais, où il fit la rencontre de N. Perrot. L'année suivante, 1670, il revint sur ses pas, en compagnie de St Lusso, et choisit sur l'Ontario l'emplacement d'un fort. Trois ans après, il jeta les fondements de Cataracoui (Frontenac) et, en 1674, il en obtint la propriété avec des lettres de noblesse. S'étant fait autoriser, dans un nouveau voyage

en France, à continuer les découvertes <sup>1</sup> de Joliet, il partit de Québec au mois de Septembre 1678, accompagné du Chevalier de Tonty et de bon nombre d'hommes, et se rendit à Cataracoui. C'est alors qu'il alla bâtir le fort de Niagara. Delà, il se mit en route pour Michilimakinac, où il arriva au mois de Septembre 1679. De Michilimakinac, il se rendit à la Baie des Puants, puis à la rivière St Joseph, ou des Miâmis. L'année suivante, poursuivant le cours de ses voyages, il parvint au fort des Illinois et y éleva le fort Crève-cœur. L'état de ses affaires l'ayant alors obligé de repasser en Canada, il laissa de Tonty pour commander à sa place et revint à Montréal. Plutôt stimulé que découragé par les malheurs qui vinrent alors fondre sur lui, il se hâta de reprendre la route de Michilimakinac. Après avoir donné rendez-

1 A en croire la plupart des écrivains, ce serait à de la Salle, et non à Joliet, qu'on devrait attribuer la découverte du Mississipi, qui donna la Louisiane à la France. Rien n'est moins fondé. A de la Salle appartient l'honneur d'en avoir pris possession en 1682, mais à Joliet revient le mérite et la gloire de l'avoir découvert en 1673.— 1° *Ce n'est point de la Salle qui le premier découvrit le Mississipi.* Nous n'en voulons d'autres preuves que son silence et celui de ses contemporains. Si de la Salle eût réellement découvert ce grand fleuve de 1669 à 1672, comme le prétendent ces publicistes, il n'eût pas manqué d'en parler. Or, ni lui, ni M<sup>r</sup> de Frontenac, son protecteur, n'en font mention. Bien plus, dans son rapport de 1677 à ce Gouverneur, de la Salle semble ignorer dans quel golfe se jette la rivière qu'il avait découverte. Voici, du reste, ses paroles : “ Le Sieur de la Salle passa en Canada en 1666, commença cette année le village de la Chine. L'année 1667 et les suivantes, il fit divers voyages dans lesquels il découvrit le premier beaucoup de pays au Sud des grands lacs, et entr'autres la grande rivière de l'Ohio. Il la suivit jusqu'à un endroit, où elle tombe de fort haut de vastes marais, à la hauteur de trente-sept degrés, après avoir été grossie par une autre rivière fort large qui vient du Nord : toutes ses eaux se déchargent, selon toute apparence, dans le golfe du Mexique.” Ainsi, de son propre aveu, de la Salle, à cette époque, n'avait pas dépassé l'Ohio, simple affluent du grand fleuve, et le saut dont il parle, n'est autre que celui de Louisville, dans le Kentucky. Ces expressions seules : “ Toutes ses eaux se déchargent, selon toute apparence, dans le golfe du Mexique,” le démontrent jusqu'à l'évidence.— 2° *A Joliet revient la gloire d'avoir le premier découvert le Mississipi :* 1° Nous en avons la preuve dans ses propres paroles, rapportées plus haut. 2° Outre son témoignage, nous avons encore celui de Marquet qui n'est pas moins explicite. Ecrivant à son Provincial en 1674, ce Père parle ainsi de Joliet et de sa découverte : “ Parti au commencement de Juin 1673, pour entrer dans un pays, où jamais Européen n'avait mis le pied, il pénétra enfin dans cette fameuse rivière que les Sauvages appellent le Mississipi.” 3° Enfin, l'île d'Anticosti, porte l'acte de concession, ne fut accordée à Joliet, “ qu'en considération de sa découverte du pays des Illinois, dont il avait donné le plan.” Ce point est donc bien établi, et nous avons peine à comprendre comment des écrivains placés à la source même des Archives, ont pu se méprendre sur un fait si grave.

vous à ses compagnons sur les bords de la rivière de Chicago, il en partit avec eux le 4 Janvier 1682, descendit la rivière des Illinois, et, après avoir construit alors le fort Prudhomme au confluent de l'Ohio, s'achemina vers le terme de son voyage. Il l'atteignit heureusement le 9 Avril. Ce jour même, il prit possession du pays, en plantant une Croix sur les bords du Mississipi et en y arborant les armes de la France, et, quelques mois plus tard, il allait rendre compte à la Cour du succès de son entreprise. La fin tragique de la Salle est connue. Parti de la Rochelle en 1684 avec toute une colonie, après avoir débarqué à la Baie St Bernard et avoir construit quelques forts, il fut assassiné au Texas le 16 Mars, d'autres disent le 20 Mai 1687, au moment où il allait recueillir le fruit de ses travaux.

N. PERROT.—Sans avoir laissé un nom aussi célèbre, N. Perrot n'a peut être pas rendu des services moins importants à la Colonie naissante. D'une éloquence entraînant, d'une grande habileté à manier les esprits, mais surtout d'un patriotisme éprouvé, on le voit constamment se servir de l'ascendant extraordinaire qu'il avait acquis sur les tribus mobiles de l'Ouest pour retenir ces peuples dans l'alliance des Français. Après avoir commencé quelques études, s'étant attaché aux pas des Missionnaires, il fixa son séjour parmi les Sauvages qu'il ne quitta presque plus. Dès 1665, il se rendit chez les Poutéouatamis pour y faire la traite du fer. Les Outagamis étant alors en guerre avec les Manomines, ou Folles-Avoines, il négocia la paix et parvint à réconcilier les deux peuples. Après avoir conclu avec eux un traité d'alliance, il se dirigea vers les Maskoutins qui lui firent une réception non moins brillante. Delà, il poursuivit sa course à travers le pays et visita une infinité de nations qu'il laissa sous le charme de sa parole et de sa personne. Etant alors rentré dans la Colonie, il fut chargé par M<sup>r</sup> de Courcelles de prendre possession de l'Outaouais, ce dont il s'acquitta avec un rare bonheur. Peu après, il marcha à la tête de ses nouveaux alliés contre les Onnontagués et revint à Montréal. Il fut renvoyé dans les pays d'en haut avec le titre de Commandant en chef. C'est alors qu'il visita les Miamis, et, qu'après avoir rétabli la concorde entre eux et les Sioux, il bâtit un fort chez ces derniers. Le Marquis de Denonville ayant résolu, peu après, de porter la guerre chez les Sonnontouans, Perrot convoqua toutes les tribus amies, et, se mettant à leur tête, traversa Michilimakinac, Détroit et Niagara, et atteignit le pays ennemi. Après avoir apaisé les différends qui s'étaient élevés entre les Iroquois et les Français, il retourna au pays des Sioux, dont il prit possession au nom de la France. A son retour, il fut envoyé par M<sup>r</sup> de Frontenac chez les Outaouais, pour leur porter des paroles de paix. C'est alors qu'avec de Louvigny il empêcha un convoi de pelleteries de tomber entre les mains des Sauvages. Après

avoir heureusement rempli l'objet de sa mission, il alla s'établir sur les bords du Mississipi, où il devint l'arbitre des nations de ces contrées. Il empêcha les Miâmis d'attaquer les Sioux, et ces derniers de se jeter sur les Outagamis; il déjoua les projets du Rat contre les Outaouais et délivra des mains de ceux-ci les courreurs de bois. Après avoir exposé maintes fois sa vie et compromis grandement sa fortune, il revint au sein de la Colonie, où, en 1701, il contribua, plus que personne, à mener à bonne fin le traité de paix. Telle est, en peu de mots, la vie de cet homme remarquable, dont les récits ont fourni à de la Potherie et à Charlevoix des pages qui ne sont pas les moins intéressantes de leur histoire.

## II. PROMOTIONS D'OFFICIERS.

1683

La fin du XVI<sup>e</sup> siècle vit briller sur les champs de bataille, outre les précédents, une foule d'officiers de mérite, à la tête desquels l'histoire se plaît à compter : MM. du Tast, de Muy, Marin, de Boisbriand, Celoron, de Ligneris, mais surtout de St Pierre, de Louvigny, d'Ailleboust de Mantet, Hertel de Rouville, Testard de Montigny, etc. Nous en donnons une liste, si ce n'est complète, au moins très étendue.

## CAPITAINES :

Aubry (Le Chevalier), *Enseigne*,  
DuTast, *Lieutenant de Marine*,  
Mouet de la Juge, etc.

## LIEUTENANTS :

Basile, *Garde-Marine*,  
Bellecourt (de), *Enseigne*,  
Roëvic (de la) *Garde-Marine*, etc.

1684

Crisasi (Le Marquis de)  
Crisasi (Le Chevalier de)  
DuMesnil,  
Du Rinauhuet,  
Guillon-Descloches,  
Marin,  
Rompray (de)

Celoron de Blainville,  
Dumont,  
Osta (Le Chevalier d')  
Robaire (de la)  
St<sup>e</sup> Marie (Allord de)  
St Martin,  
Etc., etc.

1685

DeLorimier, \*  
De Muy,  
De Troye,

Cabana (de)  
Chaufours (de)  
DeLorimier,

Des Bergères (Rigauville)	De Muy,
Des Meloises,	De Troye,
Decqueirac,	Des Bergères (Rigauville)
Drouilliers, *	Des Jordis,
Macary (de) *	Des Meloises,
S <sup>t</sup> Flours (de) *	Decqueirac,
S <sup>t</sup> Circq (de) *	Grandville (de) ,
Vallerennes (de)	LaMotte (de)
* La Compagnie qui avait pour Ca-	Montesson (Le Gardeur de)
pitaines: MM. DeLorimier, Drouil-	Ramezay (de)
liers, Macary, S <sup>t</sup> Flours et S <sup>t</sup> Circq,	S <sup>t</sup> Flours (de)
est partie avec le Marquis de	Vallerennes (de)
Denonville.	Etc., etc.

Sept ans plus tard, en 1791, la Colonie perdit trois de ces valeureux officiers : d'Osta, Domergue et Decqueirac. Etant allés à la rencontre de Schuyler qui s'était jeté sur la Prairie, ils périrent dans le combat. Parlant de la bravoure de Vallerennes, leur Chef, en cette circonstance, le Comte de Frontenac s'exprime ainsi : " Depuis l'établissement " de la Colonie, il ne s'est rien passé d'aussi fort ni de si vigoureux, " et l'on peut dire que le Sieur de Valerennes a conservé la gloire des " armes du Roi et procuré un grand avantage au pays, puisque cela " nous a donné le moyen d'achever paisiblement nos récoltes, dans les " quelles nous aurions été inquiétés, et qui, venant à nous manquer, " nous auraient mis dans la dernière désolation."

## LIEUTENANTS :

1687

Cottentré,	Ligneris (de)
Dauberville,	Rané,
De Boyne,	Paniol,
Dupin,	Persillon,
Gannes de Falaize,	Etc., etc.

1688

Le Gardeur de Beauvais, *marié*,      Le Gardeur de S<sup>t</sup> Pierre, *marié*.

1689

Manthet (D'Ailleboust de)      Repentigny (Le Gardeur de)

1690

Beaucourt (de)      Grandville (de), off. du rég. de Car.

## 1691

Argenteuil (D'Ailleboust d')	La Corne (de), <i>Sous-Lieutenant</i> ,
Beaubassin (La Vall. de) <i>G.-Marine</i> ,	La Mollerie (de), <i>marié</i> ,
Bourchemin, <i>marié</i> ,	L'Epinau (de), <i>Garde-Marine</i> ,
Clevin, <i>Aide-Major</i> ,	Repentigny (de), <i>marié</i> .

## 1692

Courtemanche (Le Gardeur de)	Soulanges (Marson de), <i>Enseigne</i> ,
La Gemmeraye (de), <i>Garde-Marine</i> ,	Etc., etc.

## LIEUTENANTS-RÉFORMÉS :

## 1690

Herbin.	Mareuil, <i>Cap. du rég. du Poitou</i> .
---------	--

## 1691

Catalogne (de), <i>marié</i> ,	Hertel, <i>père</i> ,
Esglis (d')	Mongenault,
Grandpré (Boucher de), <i>marié</i> ,	Musseaux (D'Ailleboust de), <i>marié</i> ,
Godefroy de Vieux-Pont, <i>marié</i> ,	Périgny (D'Ailleboust de).

## 1692

DuGué,	S <sup>t</sup> Ours (de), <i>ainé</i> ,
La Noue (de), <i>marié</i> ,	Villedonné (de), <i>pris p. Iroq.</i> (1688)

## 1694

Du Vivier, <i>marié</i> ,	Le Neuf,
LaFrenière (Hertel de)	Mondion (de), <i>Garde-Marine</i> ,
La Pérade (Lanaudière de)	S <sup>t</sup> Michel,
La Pérolière,	Verchères (de), <i>off. du rég. de Car.</i>

## ENSEIGNES :

## 1691

Beaumont (de)	La Pipardière,
Berthier,	Neuville (Portneuf de)
Boucherville (de)	Montégron (Langis de)

## 1694

Boisbriand (Dugué de)	La Perrière (Boucher de)
Cournoyer (Hertel de)	La Plante, <i>pris par les Iroquois</i> .
Fondville (Grandville de)	La Valterie (de)
Fournier, <i>de France</i> ,	Oleanson (Le Gardeur d')
L'Argenterie (Miré de)	Renaud,
La Durantaye,	Rouville (Hertel de)
La Gaultière,	S <sup>t</sup> Ours (Le Chevalier de)

## SOUS-ENSEIGNES :

1696

Bailleul, <i>de France,</i>	LaFerté (Juchereau de), <i>bon offic.</i>
Bélaïr, <i>bon officier,</i>	LaGorgendière, <i>décidé,</i>
Belestre (de), <i>joli garçon,</i>	La Roquette, <i>brave homme,</i>
Brasillon (de), <i>excellent,</i>	La Vallière (Le Chev. de), <i>en. jeune,</i>
Brussy, <i>beau garçon,</i>	Linctot, fils, (de), <i>joli garçon,</i>
Crévier, <i>excellent officier,</i>	Marin, <i>excellent officier,</i>
De la Forêt, <i>sage,</i>	Mogendis, <i>déterminé,</i>
Des Iles (Le Gardeur), <i>joli garçon,</i>	Moras (de), <i>beau garçon,</i>
Douville (Dagneaux), <i>bon officier,</i>	Niverville (Boucher de), <i>beau j. h.,</i>
DuBuisson, <i>propre à la guerre,</i>	Rochemont (de), <i>fort brave,</i>
Fourillon (de), <i>très-brave,</i>	Solainville, <i>excellent officier,</i>
Frémilly, <i>bon officier,</i>	S <sup>t</sup> Lambert, <i>encore jeune,</i>
Hertel, fils, <i>brave,</i>	Varenes (Gauthier de), <i>beau garç.</i>
La Decouverte (de), <i>actif,</i>	Vincennes, <i>bon officier.</i>

III<sup>o</sup> DEMANDES D'AVANCEMENT.

En 1695, plusieurs demandes d'avancement furent faites en faveur d'officiers qui s'étaient distingués en différentes occasions. Furent proposés :

I<sup>o</sup> *Pour la Croix de St. Louis.*

CLÉMENT DE VALRENNES. — “ Il descend des quatre premiers Maréchaux de France, du nom de Clément qu'il porte. C'est le plus ancien Capitaine du Canada : il a trente-trois ans de service et est couvert de blessures.”

DE TONTY.—“ Il a vingt-deux ans de service et a perdu la main droite en défendant un poste en Sicile.”

II<sup>o</sup> *Pour être Lieutenants de vaisseau.*

DES MELOISES.—“ Le Comte de Montal est son parent.”

DE LOUVIGNY.—“ Il est parent de M<sup>r</sup> de Grossières.”

LE VASSEUR DE NÉRÉ.—“ Son frère est employé auprès du Prince.”

III<sup>o</sup> *Pour être Enseignes de vaisseau.*

DUGUÉ DE BOISBRIAND.—“ Lui et son frère sont fils d'un des plus anciens Capitaines du Canada.”

DU TAST. — “ Il a fait la campagne de la Manche de 1690 à 1692 et, de plus, quatre voyages en Canada, celui de la Baie d’Hudson l’année dernière, et il va faire encore celui de l’Acadie.”

GRANDVILLE DE FONDVILLE. — “ Il est Lieutenant d’un détachement.”

IV<sup>o</sup> *Pour être Capitaines en pied.*

JOYBERT DE SOULANGES. — “ Il est beau-frère de Mr de Vaudreuil.”

VARICE DE BEAUMONT. — “ Il est parent de Mr de la Vallière.”

V<sup>o</sup> *Pour être Capitaines réformés.*

BEAUDOIN. — “ Il a ici un frère Missionnaire.”

DE MONTIGNY. — “ Il a servi sur les galères du Roi et fait trois campagnes dans les Dragons.”

DE LA PIPARDIÈRE. — “ Il est neveu de Mr de St Ours.”

VI<sup>o</sup> *Pour être Lieutenants en pied.*

CHARTRAIN (DE). — “ Il a fait plusieurs campagnes.”

HERBIN D’AUCOURT. — “ Son frère est Chambellan du Roi.”

DE LA SALLE. — “ Il est fils du Commissaire Général des Galères.”

DE VILLEDONNÉ. — “ Il a servi en France et en Canada et a été trois ans prisonnier.”

VII<sup>o</sup> *Pour être Lieutenants réformés.*

DE LERANCOURT. — “ Il est parent de Mr de Lerancourt, Maître des Requêtes.”

MIGEON DE LA GAUCHETIÈRE. — “ Il fut blessé en 1693 à la prise de la flotte de Smyrne.”

VIII<sup>o</sup> *Pour être Enseignes de Compagnie.*

DE CHAMPIGNY. — “ Il est fils de Mr de Champigny, Intendant.”

DES BERGÈRES. — “ Son père est Capitaine.”

DE LOTBINIÈRE. — “ La Marquise de Vaudreuil est sa tante.”

DE TILLY. — “ Il est le second fils de M<sup>r</sup> de Tilly, et est parent de M<sup>r</sup> Lellé ”

#### IV<sup>o</sup> PROVISIONS.

La mort de M<sup>r</sup> de Frontenac, arrivée en 1698, occasionna plusieurs changements importants. Ils eurent lieu, l'année suivante, dans le cours des mois d'Avril et de Mai.

PROVISION de Gouverneur et de Lieutenant Général de la Nouvelle-France pour le Chevalier de Callières, Gouverneur de Montréal; à la place de feu le Comte de Frontenac, du 20 Avril.

COMMISSION de Commandant de la Nouvelle-France au défaut et en l'absence de M<sup>r</sup> de Callières, au Sieur de Vaudreuil, du 28 Mai.

PROVISION de Gouverneur de l'Île de Montréal pour le même Sieur de Vaudreuil, Commandant des troupes, du même jour.

BREVET de Commandant des troupes au Sieur de Ramezay, Gouverneur des Trois-Rivières, à la place du Sieur de Vaudreuil, du même jour.

PROVISION de Gouverneur des Trois-Rivières, pour le Sieur Prevost, Lieutenant du Roi à Québec, à la place du Sieur de Ramezay.

BREVET de Lieutenant du Roi à Québec au Sieur M<sup>quis</sup> de Crisasi, Lieutenant du Roi à Montréal, à la place du Sieur de Ramezay.

BREVET de Lieutenant du Roi à Montréal au Sieur de Galifet, à la place du précédent.

COMMISSION de Commandant en Chef à Plaisance, en l'absence et au défaut du Sieur de Brouillan, Gouverneur, au Sieur de Monic, Aide-Major de la marine à Rochefort, du 18 Mai.

BREVET de Major de Québec au Sieur de Langloiserie, Major de Montréal.

BREVET de Major de Montréal au Sieur de la Vallière.

PROVISION de Juge de l'Amirauté à Québec pour le Sieur Dupuy, du 30 Mai.

ORDRE pour établir le Sieur Rimbault Notaire à Montréal.

V° REMPLACEMENT D'OFFICIERS.

La mort de Mr de la Valterie et le départ de Mr de Boyne pour la France nécessitèrent quelques changements. Furent proposés :

I° Pour remplacer M. de la Valtrie,

De Beaucourt, <i>officier intelligent,</i>	De Repentigny, <i>père de beaucoup</i>
De la Forêt, <i>attaché au service des</i>	<i>d'enfants,</i>
<i>Illinois,</i>	De Tonty, <i>aussi père d'une grande</i>
DeLinctot, <i>chargé d'une nombreuse</i>	<i>famille,</i>
<i>famille,</i>	Etc, etc.

II° Pour remplacer M. de Boyne,

De Catalogne, <i>bon officier,</i>	Langis (Montègiron de), <i>un peu</i>
D'Eschaillons, <i>brave homme,</i>	<i>sévère,</i>
Dugué, <i>sujet distingué,</i>	LaPérade (Lanaudière de), <i>joli</i>
DuVivier, <i>bon officier,</i>	<i>garçon,</i>
Frèrot, <i>bien réglé,</i>	LaPérolrière (de), <i>bon officier,</i>
Hertel, <i>père, excellent officier,</i>	Mondion (de), <i>appliqué au service,</i>
Lafrenière (Hertel de), <i>pris par les</i>	Rouvilly, <i>excellent officier,</i>
<i>Iroquois,</i>	S <sup>t</sup> Michel, <i>officier capable,</i>
	Verchères (de), <i>marié.</i>

II° OFFICIERS DE 1700 A 1760.

Suivant une note que nous avons sous les yeux, et signée : "Beauchesne," il y avait dans la Colonie, au mois de Novembre 1703, huit cent vingt-deux hommes de troupes. Sur ce nombre, trente étaient sortis et cinq avaient été incorporés : c'était donc un effectif de sept cent quatre-vingt-dix-sept hommes.

1716

Le Capitaine de Marigny étant passé à S<sup>t</sup> Domingue, et le M<sup>quis</sup> d'Alogny étant mort, ainsi que Mr d'Esglis, Major

à Québec, plusieurs officiers furent proposés pour remplir leurs places :

- AMARITON. " Il a plus de trente ans de service. "
- BUDEMONT. " Il a servi douze ans dans les Gardes. "
- CABANA (de). " Il était frère du Major des Trois-Rivières. "
- CELORON. " Il sert depuis vingt-quatre ans. "
- DELEIGNE. " Il est dans les Gardes depuis dix ans. "
- DUPLESSIS-FABER. " Son père était Capitaine. "
- FÉRROT. " Il a vingt ans de service et est Lieutenant. "
- GRANDVILLE (de). " Il est Enseigne de vaisseau et sait la mer. "
- HERBIN. " Il a dix-huit ans de service et a une grande famille. "
- HERTEL de la Frenière. " Il a vingt ans de service. "
- LAPERELLE (de). " Il est Lieutenant à l'Île Royale. "
- LATOURET de Loiselierie. " Il est recommandé par le Duc de Sully. "
- MARTELLY. " Il est passé en France, après vingt-trois ans de service. "
- MIGEON de la Gauchetière. " Il est blessé, et a vingt-cinq ans de service. "
- PORTNEUF (de). " Il sait la langue des Abénaquis. "
- RAMEZAY de Monnoir. " Il est présenté par Bégon. "
- SENNEVILLE (de). " Il est fort estimé à Montréal. "
- ST. MICHEL. " Il a servi à Dunkerque. "

Cette même année, Adhémar de Lantagnac, neveu du M<sup>quisse</sup> de Vaudreuil, et de la maison de Grignan attachée au service du prince de Monaco, se présentait pour être Lieutenant. M<sup>r</sup> de Vaudreuil présentait aussi son fils, Vaudreuil-Cavagnal, pour succéder au M<sup>quisse</sup> d'Alogny. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le Marquis d'Alogny de la Froye était mort sur mer en 1714. Il était alors Capitaine de vaisseau et Chevalier de S<sup>t</sup> Louis. Deux ans auparavant, était décédé M<sup>r</sup> de Rigauville, Major des Trois-Rivières, et antérieurement Commandant à Chambly. Il avait été précédé de quelques années dans la tombe par M<sup>r</sup> de la Gemmeraye. D'abord Garde-Magasin à Rochefort, ce digne officier était passé en Canada vers 1684 et s'y était concilié l'estime générale. Une perte non moins sensible fut celle de M<sup>r</sup> de Langloiserie qui, après avoir été successivement Major à Montréal et à Québec, était devenu Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières et Chevalier de S<sup>t</sup> Louis. Il mourut en Acadie en 1715. Parmi ses enfants, on compte la Sœur S<sup>te</sup> Hippolyte, plus tard Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, et décédée en 1781, à l'âge de 79 ans.

1720 à 1725.

*Se présentent pour être Enseignes :*

CABANA (de), fils du Major des Trois-Rivières. FONDEVILLE (de). Il a servi avec distinction.

DELOHIMIER, fils du Capitaine de ce nom. LOUVIGNY (de), fils du Gouverneur des Trois-Rivières.

DEMUY, fils du Gouverneur de la Louisiane. LAMORANDIÈRE (de), propre au service.

Esglis (d'), fils du Major de Québec. Etc., Etc.

1729

## OFFICIERS COMMANDANTS

DANS LES PAYS D'EN HAUT.

AMARITON, à la Baie des Puants. LINCTOT (de), au lac Supérieur.

D'ESCHAILLONS, à Kaminishgoya. TONTY (de), au lac Erié.

DUBUISSON, aux Miâmis. VERCHÈRES (de), aux Sioux.

LAGORGENDIÈRE (de), à Themiskamingue. VILLEDONNÉ (de), à la Riv. St. Joseph.

LIGNERIS (de), à Michilimakinac. Québec, 10 Juin 1727.

1730

*Demandes d'avancement.*

M<sup>r</sup> d'ESGLIS, Major à Québec, étant venu à mourir, M<sup>r</sup> de Beauharnois propose pour le remplacer :

LE CHEVALIER BÉGON.—“Cet officier a très-bien servi dans la marine. Il est depuis 18 ans dans la Colonie et a plusieurs blessures considérables. Il convient de lui accorder cette place.”

DE ST. OURS D'ESCHAILLONS.—“Cet officier sert depuis 14 ans et est depuis longtemps Capitaine. Il a toutes les qualités nécessaires.”

HERTEL DE LA FRENIÈRE est, en même temps, proposé pour être Capitaine.—“Il y a 18 ans qu'il est Lieutenant. Il est couvert de blessures et a bien servi. Son père et dix de ses frères ont servi.”

*Permissions.*

Permission de passer en France, est accordée :

A BAILLY DE MESSEIN, Enseigne. A DE MONTIGNY, Capitaine réformé.

A DE BRAJELONE, Lieutenant. A DE RIGAUD, Capitaine.

Au Sieur DOMICOURT, de se rendre aux Iles, pour affaires de famille.

DÉCÈS.—Vers cette époque, la Colonie fit une nouvelle perte dans la personne de Mr de LaMothe-Cadillac, une des plus grandes figures de ce temps. D'abord officier du régiment de Clairambault, Mr de LaMothe était passé, en 1691, en Canada, où son mérite n'avait pas tardé à se révéler. Devenu Lieutenant, et, peu après, Capitaine, il fut envoyé au Détroit, dont il est regardé, avec DuLuth, comme le fondateur. Le rare talent qu'il déploya dans ce poste, fit penser à lui pour la place de Gouverneur de la Louisiane. Après avoir rempli cette charge pendant six ans, il repassa en France en 1717, obtint une pension de quatre mille livres et mourut en 1730. Trois ans auparavant, était mort un autre grand Capitaine, dont les beaux faits d'armes occupent une large place dans l'histoire. Nous voulons parler de Mr de la Durantaye. "Homme de mérite et propre à tout," disent ses contemporains, il avait été nommé Capitaine en 1665. Après avoir commandé pendant plusieurs années dans le pays des Outaouais et rendu d'immenses services, il reçut une pension de six cents livres et mourut en 1727.

1732

MM. de Beauharnois et Hocquart "représentent que  
"Mr BOUILLET DE LA CHASSAIGNE est trop âgé pour pouvoir  
"garder son commandement dans une place qui de-  
"mande beaucoup d'activité, et que Mr de la Corne,  
"Lieutenant du Roi, ne peut guère le suppléer, n'ayant  
"ni l'autorité ni la liberté suffisantes pour agir. En con-  
"séquence, ils supplient le Roi de vouloir bien nommer  
"un autre Commandant."

NOM ET AGE DES OFFICIERS. <sup>1</sup>

## OFFICIERS SUPÉRIEURS :

Beaucourt (de), Gouverneur des Trois-Rivières .....	63	LaCorne (de), Lieutenant du Roi à Montréal.....	62
Bégon (Le Chevalier), Major à Québec. ....	45	Le Verrier, Lientenant du Roi à Québec .....	75
De Gannes, Major à Montréal... ..	52	Ligneris (de), Major aux Trois- Rivières.....	68
La Chassaigne (de), Gouv. de Montréal. ....	76	Etc., etc., etc.	

<sup>1</sup> Afin de donner plus d'intérêt à cet ouvrage, avec les *armoiries* de quelques familles et les *portraits* de plusieurs de leurs membres, nous reproduisons, autant que nous avons pu le faire, les *AUTOGRAPHES* des personnages illustres dont nous rappelons le souvenir. Nous aimons à croire que le lecteur aura plaisir à les parcourir.

## CAPITAINES :

Amariton .....	63	La Noue (de).....	66
Beaujeu (de).....	46	La Perrière (Boucher de).....	60
Beauvais (Le Gardeur de).....	73	Longueuil (de).....	56
Boishébert (de).....	49	Longueuil (Le Chevalier de).....	29
Brajelone (de).....	57	Migeon de la Gauchetière.....	58
Budmond (de).....	62	Montigny (Le Chevalier de).....	54
Celoron de Blainville.....	68	Péan (de).....	48
Chavoy de Noyan.....	34	Périgny (D'Ailleboust de).....	68
Contrecœur (de).....	50	Repentigny (Le Gardeur de).....	69
Denis de la Ronde.....	54	Senneville (de).....	67
DuBuisson.....	63	S <sup>t</sup> Ours (de).....	56
Du Plessis-Faber.....	41	S <sup>t</sup> Vincent.....	69
DuVivier.....	63	Vaudreuil-Cavagnal (de).....	32
D'Eschailions.....	62	Etc., etc., etc.	
Lantagnac (de).....	49		

## LIEUTENANTS :

Bailleul (de).....	57	Langy (de), Lieut. réformé.....	61
Bleury (Sabrevois de).....	30	La Pérade (Lanaudière de), L. R.	54
Cabana des Jordis.....	31	La Plante.....	66
Cournoyer (Hertel de).....	61	La Valterie (de).....	50
Croizille de Repentigny.....	53	Linctot (de).....	58
Des Meloises.....	37	Miré de l'Argenterie.....	58
Domicourt (Sacquespée).....	34	Noyelle de Fleurimont.....	37
Dufiguier.....	57	Persillon (de).....	
Epervanche (de l').....	30	Ramezay (Le Chevalier de).....	24
Fondville (de).....	40	Rigauville (de).....	49
Grandval (de).....	28	S <sup>t</sup> Michel, Lieutenant réformé...	68
Herbin.....	50	S <sup>t</sup> Michel.....	50
Joannès (Le Chevalier de).....	51	Varennès (Gauthier de).....	54
Joncaire.....	64	Verchères (de).....	44
Lafrenière (Hertel de).....	50	Villiers (Coulon de).....	49
LaMorandière (D'Amours de)....	61	Etc., etc., etc.	

## ENSEIGNES :

Beaujeu (de).....	23	LeGardeur.....	37
Belleval (Fournier de).....	70	LeVerrier, fils.....	26
Bleury de Sermonville.....	27	Ligneris (de).....	33
Boucherville (de).....	41	Louvigny (de).....	
Cabana (de).....	24	Lusignan (de).....	41
Celoron de Blainville.....	36	Malespine.....	28
Charterain (de).....	50	Marin.....	40
Chatelain.....	35	Montcourt.....	49
Contrecœur, fils.....	27	Montmidy.....	65
Danneau.....	29	Moras (de).....	49
DeLorimier.....	26	Mouchy de Hocquincourt.....	23
DeMuy.....	35	Niverville (de).....	48
DesPlaines (Le Gardeur).....	63	Normanville (de).....	50
Douville.....	65	Percy.....	44
Dugué.....	37	Philibert.....	52

DuMesnil.....	32	Raymond .....	26
Dumont.....	41	Repentigny (de).....	36
DuSablé.....	39	Richardville (Drouet de).....	67
DuVivier.....	36	Rouville (Hertel de).....	27
Epervanche (de l').....	30	Sacquespée (de).....	33
Esglis (d').....	24	Senneville (de).....	30
Ferrière.....	50	Sicard .....	66
Herbin.....	19	S <sup>t</sup> Pierre (Le Gardeur de).....	30
Joncaire, fils.....	24	S <sup>t</sup> Vincent.....	31
LaCorne (de), fils.....	27	Tonty (de).....	30
LaMorandière (de).....	27	Vassan (de).....	18
LaPérade (Lanaudière de).....	20	Varenes (Gauthier de).....	54
LaPommeraye (de).....	40	Vincennes (Bissot de).....	44

1733

*Demandes de Pension.*

VEUVE AMARITON.—“ La succession de son mari est insuffisante pour faire vivre sa nombreuse famille.”

VEUVE DE LA CHAUVIGNERIE.—“ Son mari est demeuré cinq ans prisonnier chez les Sauvages. Il a servi depuis avec succès dans toutes les expéditions. Etant passé en France, il a eu le malheur de périr dans le naufrage du vaisseau *le Chameau* et de perdre la riche succession qu'il apportait de France.”

DELLES DE LA CHESNAYE.—“ Leur père a rendu de grands services, ainsi que le Sieur de la Pèrelle, Capitaine à l'Île-Royale et mari de Charlotte, l'ainée.”

VEUVE DE LA CORNE.—“ Elle reste chargée de douze enfants, dont sept garçons, et a peu de ressources pour les soutenir. Son mari a servi cinquante ans, tant en France qu'en Canada. Il convient que la pension de quatre cents livres dont il jouissait, soit continuée à la veuve.”

VEUVE DE LIGNERIS.—“ Son mari était Major des Trois-Rivières.”

VEUVE DE LINCTOT.—“ Tous les membres de sa famille se sont distingués dans la guerre. Elle a soixante-sept ans.”

VEUVE MORINEAU.—“ Son mari a rendu de très-grands services comme Interprète dans les négociations avec les Sauvages. Il laisse dix enfants.”

1736

*Sont admis comme Enseignes :*

BOUCHER de la Perrière, *appliqué*. CASPÉ (de), *de talents distingués*,  
 CROIZILLE de Courtemanche, *brave*, LOUVIGNY (de), *demeure à Beauport*

NOUVELLES PERTES.

Pendant que l'armée se recrutait ainsi d'officiers, qui, au jour des grandes luttes, devaient faire sa gloire, elle avait à déplorer la mort de plusieurs de ses vétérans. En 1734, était mort M<sup>r</sup> de la Chassayne, dont il est parlé plus haut. Natif de Paroy, Comté de Charolais, M<sup>r</sup> de la Chassayne était passé en Canada en 1689, après avoir servi dans le régiment de Navarre et de Condé, et étant déjà Capitaine. D'abord Garde-Magasin en 1693, il devint Major à Montréal en 1710 et fut fait Chevalier de S<sup>t</sup> Louis l'année suivante. Il était Major à Québec depuis 1716, lorsqu'il fut nommé Lieutenant du Roi en 1720. Delà, il fut envoyé aux Trois-Rivières, en 1726, en qualité de Gouverneur; puis, en 1731, passa de ce gouvernement à celui de Montréal, où il termina sa longue carrière. Quatre ans plus tard décédait le célèbre Joncaire, cet habile Interprète que l'on voit figurer dans toutes les négociations avec les Sauvages de 1701 à 1736. Cette même année 1736 descendait dans la tombe M<sup>r</sup> Dugué de Boisbriand, une des gloires de la Louisiane. Après s'être signalé à la tête des troupes, il fut nommé Major à Biloxi en 1699 et y commanda jusqu'en 1716, époque où il passa à Mobile. De 1717 à 1723, il prit le commandement en l'absence de Bienville. Il touchait une pension de huit cents livres depuis six ans, lorsque la mort vint l'enlever à l'affection du pays.

1737 à 1738

*Sont proposés pour la Croix de St. Louis :*

AMARITON,

BQDEMONT,

CELORON de Blainville,

PÉAN,

S<sup>t</sup> VINCENT,

TONTY (de).

*Sont proposés pour être Majors aux Trois-Rivières :*

DENIS DE LA RONDE,

DE GANNES DE FALAIZE.

“ Le premier est le plus ancien Capitaine parmi ceux  
 “ qui peuvent prétendre à cette place. Vous avez été in-  
 “ formé, Monseigneur, que cet officier est fort habile,  
 “ actif et homme de détail, ce que je sais par moi-même,  
 “ l'ayant eu sous mes ordres.—Le second est un excellent

“ officier, très-exact, ami de la discipline et des plus attachés à son service. (Signé) DE BEAUHARNOIS.”

*Est proposé pour être Lieutenant :*

CROIZILLE (de). — “ C’est un officier très-sage, généralement estimé et dont les services sont appréciés.”

*Sont proposés pour être Enseignes :*

BOUCHER DE GRANDPRÉ. — “ Il sert depuis vingt-deux ans et est petit-fils du premier Gouverneur des Trois-Rivières et fils du Major du même gouvernement. Les services du père, du grand-père et les siens, parlent beaucoup en sa faveur. C’est un sujet dont tout le monde dit du bien. MM. de la Tour, Intendant de Poitiers, et le Comte des Goutte, me l’ont recommandé.”

J. HERTEL. — “ Il sait la langue des Sauvages et est fort utile.”

LE GARDEUR DE BEAUVAIS. — “ Il est le neveu de M<sup>r</sup> de Tilly.”

Le Chevalier DE MUY. — “ C’est un excellent sujet auquel s’intéresse beaucoup le Père Danausour.”

J. VERCHÈRES DE POULIGNY. — “ Il a eu trois frères tués ou brûlés par les Iroquois.”

*Sont proposés pour être Commissaires d’Artillerie :*

DE LA MARTINIÈRE, <sup>1</sup>

DES MELOISES.

“ Tous les deux ont bonne volonté et peuvent remplacer de Rey-Gaillon. Il peut se faire cependant qu’ils ne veuillent pas servir sous le Maître-canonnier, L’Eurord, le seul qui soit à Québec.”

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> de la Martinière descendait de M<sup>r</sup> Bermen, Seigneur de la Martinière, Conseiller du Roi et Lieutenant-Général Civil et Criminel de la Prévosté et Amirauté de Québec. Suivant une note que nous avons sous les yeux, il remplaça au fort Beauséjour M<sup>r</sup> de Vassan, successeur du Chevalier de la Corne, et fut relevé à son tour par M<sup>r</sup> Du Chambon-Vergor.

1739

## OFFICIERS SUPÉRIEURS.

A QUÉBEC.....	{	Lieutenant du Roi : D'ESCHAILLONS. Major de la place : PÉAN.
A MONTRÉAL.....	{	Gouverneur : DE BEAUCOURT. Lieutenant du Roi : BÉGON. Major : le Baron de LONGUEUIL.
AUX TROIS-RIVIÈRES	{	Gouverneur : de VAUDREUIL. Lieutenant du Roi : de GANNES. Major : DU BUISSON.

Sur ces officiers nous trouvons les remarques suivantes qu'on aimera peut-être à lire : “ D'Eschaillons a servi  
 “ avec zèle et application ; sa conduite est bonné.—Péan  
 “ s'acquitte avec exactitude des devoirs de son emploi : il  
 “ n'y a aucun reproche à faire sur sa conduite. Il est en  
 “ état de servir utilement.—De Beaucourt a toujours servi  
 “ avec distinction. Il a toutes les qualités pour remplir  
 “ la place qu'il occupe.—Bégon est un très-bon officier qui  
 “ a parfaitement servi.—Le Baron de Longueuil s'acquitte  
 “ de son devoir avec exactitude. Il est détaché pour con-  
 “ duire le parti envoyé à Mr de Bienville.<sup>1</sup>—De Vaudreuil  
 “ a le zèle, l'application, les talents et la conduite conve-  
 “ nables.—De Gannes remplit bien la charge qui lui est  
 “ confiée, mais ne ferait pas aussi bien dans une autre  
 “ qui demanderait plus de détail.—Du Buisson est très-  
 “ âgé ; il a très-bien servi.”

Ce dernier mourut l'année même, où l'on faisait ainsi son éloge. Lieutenant dès 1698, il avait été fait Capitaine en 1714. Nommé Major aux Trois-Rivières en 1733, il était Chevalier de S<sup>t</sup> Louis depuis cinq ans lorsque la mort vint l'enlever.

<sup>1</sup> Les officiers qui faisaient partie de cette troisième expédition contre les Chicachas, ont été indiqués ailleurs. Les principaux étaient : Le Baron de Longueuil, Commandant ; Celoron, Capitaine ; Sabrevois de Bleury, Lieutenant ; de Ligneris, Major ; de Lery, Aide-Major, etc.

## COMMANDANTS DANS LES PAYS D'EN HAUT, ETC.

BEAUVAIS (de), à Frontenac.	LAVERENDRYE (de), chez les Sioux.
DUFIGUIER, à la Pointe à la Chevelure.	LUSIGNAN (de), à la Riv. St Joseph.
JONCAIRE, père, chez les Chavouâ-noux.	MONTCOURT (de), chez les Folles-Avoines.
JONCAIRE, fils, aux Sonnontouans.	NORMANVILLE (de), chez les Oujatanous.
LAMORANDIÈRE (de), aux Miâmis.	RIGAUDVILLE (de), à Niagara.
LANTAGNAC (de), à Chambly.	PÉAN, au lac Erié.
LARONDE (de), à Chag8amigou.	VERCHÈRES (de), à Michilimakinac.
LAVALTERIE (de), à Alepimigou.	Etc. Etc. Etc.

## APPRECIATION DES OFFICIERS DE CETTE ÉPOQUE.

## CAPITAINES : 1

BEAUJEU (Le Chevalier de). " Il a 53 ans et aime le ser. vice."

BEAUVAIS (LeGardeur de). " Il a 80 ans et est décoré de la Croix de St Louis."

BRAJELONE (de), Capitaine réformé.

BOISHÉBERT (de). " Il est décédé récemment."

BUDEMONT (de). " C'est un officier de mérite et dont la conduite ne laisse rien à désirer. Il a près de 70 ans."

CHAVOY DE NOYAN. " Officier très-intelligent et de conduite réglée. Il a 41 ans ; les Iroquois l'ont adopté."

CONTRECOEUR (de). " Homme vigoureux et de beaucoup d'ordre. Il a 57 ans et a très-bien servi."

DES MELOISES. " Officier honorable, intelligent. Il a 44 ans."

DENIS DE LA RONDE. " Il est Chevalier de St Louis. Il a obtenu le privilège d'exploiter les mines du lac Supérieur."

DUFIGUIER. " Officier ordinaire. Il a 64 ans."

I Ainsi qu'on peut le remarquer, on ne retrouve plus ici les Capitaines : Amariton, de Beauvais, Celoron, Denis de la Ronde, DuBuisson, d'Eschaillons, de la Noue, de Longueuil, Péan et de Senneville, nommés en 1732. D'autres sont nommés à la place. Ce sont : MM. Des Meloises, Dufiguier, Hertel de Cournoyer, Hertel de la Frenière, le Chevalier de Joannès, Godefroy de Liactot, de Noyelle, de Ramezay, Rigaud de Vaudreuil. Il en est de même pour les Lieutenants.

DU PLESSIS-FABER. "Homme de beaucoup d'esprit, mais quelque peu indiscret. Il a 48 ans."

DUVIVIER. "Il est Chevalier de St Louis et a 70 ans."

HERTEL de Cournoyer. "Il a 68 ans et a bien servi."

HERTEL de la Frenière. "Moins âgé de 11 ans que le précédent."

JOANNÈS (Le Chevalier de), Capitaine réformé.

LANTAGNAC. "Il commande au fort de Chambly. C'est un officier distingué, de sentiments élevés, qui fait honneur à Mr de Vaudreuil, dont il est le neveu."

LA PERRIÈRE (Boucher de). "Beaucoup de désintéressement dans sa conduite. Il a bien servi."

LINCTOT (Godefroy de). "Excellent officier. Il a 66 ans"

LONGUEUIL (Le Chevalier de). "Officier capable et très-entendu dans la culture des terres. Il a 36 ans."

MIGEON de la Gauchetière. "Connaît le service et plaît beaucoup. Il est décoré de la Croix de St Louis."

MONTIGNY (Le Chevalier de). "Brave officier. Il a 61 ans."

NOYELLE de Fleurimont. "Il commande au Détroit. Bien qu'il n'ait pas réussi dans l'expédition contre les Renards, il n'y a que de bons témoignages en sa faveur."

PÉRIGNY (d'Ailleboust de). "Homme de beaucoup d'esprit et d'une conduite irréprochable. Il est Chevalier de St Louis."

RAMEZAY (de). "C'est un homme sage."

REPENTIGNY (Le Gardeur de). "Excellent officier, âgé de 76 ans."

RIGAUD de Vaudreuil. "Il a tous les sentiments d'un homme de guerre et de condition. Ses mœurs sont douces; aussi est-il très-estimé."

St Ours (Le Chevalier de). "A d'excellentes manières et est très-appliqué à son service."

St VINCENT. "C'est un homme intègre, mais de capacité ordinaire. Il est Chevalier de St Louis."

## LIEUTENANTS :

- BAILLEUL (de). " Sa conduite laisse à désirer."
- BAILLY de Messein, Lieutenant réformé.
- BLEURY (Sabrevois de). " Bon officier."
- CABANA (de). " De bonne volonté."
- CELORON de Blainville. " Intelligent ; fort bon officier."
- CROIZILLE de Repentigny. " Il s'est distingué dans tous  
" les partis où il s'est trouvé ; il est blessé."
- DARNAUD. " Officier de mérite ; a de l'esprit et de la  
" conduite."
- DESJORDIS Cabana. " Homme d'exemple."
- DOMICOURT. " Aux Iles d'Amérique depuis quelques  
" années."
- DUMONT. " Intelligent ; a bien servi."
- DUVIVIER. " Montre de la bonne volonté."
- EPERVANCHE (Chevalier de l'). " A de l'esprit, mais aime  
" trop le jeu."
- GRANDVILLE de Foudville. " Aide-Major des troupes ;  
" exact, mais un peu singulier."
- HERBIN. " Il est infirme et demande à se retirer du  
" service."
- JONCAIRE. " C'est un Interprète habile qui a rendu de  
" grands services."
- LA CORNE (de). " A servi dans la campagne de Noyelle.  
" Il est très-intelligent."
- LA MORANDIÈRE (D'Amours de). " Il s'est distingué en  
" plusieurs partis ; quoiqu'infirme, il commande aux  
" Miâmis "
- LA MARTINIÈRE (de). " Fort sage. Il aime le service."
- LA PÉRADE (Lanaudière de). Lieutenant réformé.
- LUSIGNAN (de). " Commande à la rivière St Joseph ; il  
" est très-entendu."
- MIRÈ de l'Argenterie. " Il a la vue basse ; ordinaire."
- PERSILLON (de), Lieutenant réformé.
- RIGAUVILLE (de). " Commande à Niagara ; distingué,  
" exact."

SENNEVILLE (de). “ Bonne conduite, mais un peu singulier.”

S<sup>t</sup> MICHEL. “ Aide-Major à Québec, prudent, actif.”

VARENNES (de). “ Fort capable, de conduite irréprochable.”

VARENNES de la Vérendrye. “ A découvert la mer de l'Ouest ; souvent malade.”

VERCHÈRES (de). “ Blessé ; de bonne conduite.”

VILLIERS (de). “ Fils du Capitaine tué à la Baie des Puants.”

#### ENSEIGNES EN PIED :

Beauharnois (Le Chevalier de)	Marin I, Commandant parfait,
Beaulac (Hertel de), passable,	Montcourt (Hertel de)
Boucherville (de), un peu gascon,	Moras (de), bon officier,
Charterain (de), bon officier,	Niverville (de), aime le service,
Contrecoeur (de), intelligent,	Normanville (de), a bien servi,
DeLorimier, passable,	Raymond, très-sage,
De Muy, intelligent, sage,	Rouville (Hertel de), appliqué,
Du Buron, a été Sergent,	Sabrevois (Bleury de), bon officier,
DuGué, aime le service,	S <sup>t</sup> George Cabana, de bonne volonté,
Du Sablé, bon officier,	S <sup>t</sup> Pierre (de), chez les Sioux,
Herbin, a de la bonne volonté,	S <sup>t</sup> Vincent, a de l'esprit, exact,
La Corne (de), Aide-Major à Mont.	Tonty (de), actif, capable,
La Pérade (de), très-estimé,	Vassan (de), officier d'espérance,
LeVerrier, intelligent,	Etc., etc.

#### ENSEIGNES EN SECOND :

Beaujeu (de), sage, bon,	La Morandière (R. de), Sous-Ing.,
Belleval (F. de), réside à S <sup>t</sup> Ours,	La Sausseye (de), a de la b. volonté,
Bercy, Trésorier à Montréal,	Louvigny (de), ordinaire,
Boudicourt (Drouet de), appliqué,	Montmidy, réside à Champlain,
Boulasserie (d'Ailleboust de la), zélé	Musseaux (d'Ailleboust), brave,
Celoron de Blainville, capable,	Portneuf (de), appliqué,
De Gannes, de bonne conduite,	Repentigny (de), bien élevé,
Des Plaines, a 70 ans,	Sacquespée (de), très actif,

1 “ Brave et aimé des nations, est-il dit encore, Marin a été détaché pour aller à la Rivière à la Roche, dans le Mississipi.— S<sup>t</sup> Pierre est un officier très accrédité auprès des Sauvages.— De Muy s'est bien conduit dans son commandement à la Rivière S<sup>t</sup> Joseph.”

Dubreuil (La Corne), intelligent,	S <sup>t</sup> Luc (La Corne), très capable,
DuPlessis de Monrampont, capable,	S <sup>t</sup> Mery, sage, intelligent,
D'Eschaillons, distingué,	S <sup>t</sup> Ours (de), a des sentiments élev.
Joncaire, intelligent, très utile,	Villemonde (Beaujeu de), promet,
La Colombière (La Corne), capable,	Villeray (Rouer de), ordinaire,
La Gemmeraye (D. de), mort 1736,	Villiers (Coulon de), promet.

## 1743

De 1737 à 1743, plusieurs correspondances furent échangées entre la Cour et le Gouverneur au sujet du Major des troupes. “ Pour moi, disait M<sup>r</sup> de Beauharnois dans sa dépêche du 18 Octobre 1737, je ne crois pas qu’il convienne de supprimer le Major, autrement il faudrait augmenter le nombre des troupes. Si Sa Majesté persiste dans cette intention, ajoutait-il dans celle de 1743, les Majors de place pourront à l’avenir remplacer les Majors de troupes, et, de cette manière, la discipline n’aura peut-être pas à souffrir dans les garnisons.”

## 1745

Le Roi ayant maintenu sa décision, le Gouverneur revint à la charge, afin d’obtenir au moins des Aides-Majors. “ Le Gouverneur, écrivait-il, représente que la suppression de la Majorité des troupes rend de plus en plus nécessaire l’établissement des Aides-Majors en Canada, à l’instar de ce qui se pratique dans les autres Colonies.” Ayant égard aux raisons, la Cour fit droit à cette requête.

## 1748

## ÉTAT DES PENSIONS ET NOUVELLES DEMANDES.

*Officiers :*

DE COURNOYER, ancien Capitaine, mort aux Trois-Rivières le 5 Septembre 1748, touchait une pension de huit cents livres.

ST. MICHEL, Capitaine réformé, décédé le 12 Septembre 1748, avait les appointements de Lieutenant.

*Veuves :*

M<sup>me</sup> d'ARGENTEUIL, morte le 4 Août 1747, avait une pension de cent cinquante livres.

M<sup>me</sup> de la NOUE, décédée le 23 Juin 1746, recevait la même somme.

M<sup>me</sup> de LAPÉRADE, morte au mois d'Août 1749, avait aussi cette pension.

M<sup>me</sup> de LINO, décédée l'année précédente, la recevait également.

M<sup>me</sup> de REPENTIGNY, enlevée en 1747, touchait deux cents livres.

M<sup>me</sup> de ST. VINCENT, morte en 1748, recevait seulement vingt-trois livres.

*Sont proposées pour les remplacer :*

M<sup>lle</sup> de Belugord,

M<sup>lle</sup> de Lino,

M<sup>me</sup> Veuve Denis de la Ronde,

M<sup>lle</sup> St Michel,

M<sup>me</sup> Veuve de Linctot,

Etc.

## 1750

En cette année, la garnison de Québec était composée de vingt-huit Compagnies, de vingt-neuf hommes chacune, forment un effectif assez limité. “ Sa Majesté a décidé, “ écrivait le Ministre, que cette garnison serait portée à “ quinze cents hommes, en fixant chaque Compagnie à “ cinquante hommes, comme dans toutes les Colonies, “ où il y aura sur pied trente Compagnies.”

## 1755 à 1759

## COMMANDANTS.

Parmi les officiers Commandants de cette époque, <sup>1</sup> on cite les suivants :

A la Présentation, M<sup>r</sup> de Lormier ; à Toronto, M<sup>r</sup> Douville ; à

1 Après avoir parcouru cet ouvrage avec un intérêt plein de bienveillance, un illustre patriote nous a fait remarquer avec beaucoup d'apropos que le mot “ conquête,” généralement employé pour désigner les événements qui suivirent 1759, était impropre, et que c'est “ cession ” qu'il faut dire. Nous concourons pleinement dans la justice de cette remarque. Le Canada, à vrai dire, n'est pas un pays *conquis*, mais un pays *cédé* par la France à la Grande-Bretagne.

Michilimakinac, M<sup>r</sup> Le Verrier ; à Frontenac, M<sup>r</sup> P. de Noyan ; à la Rivière aux Bœufs, M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Blain ; Major à Montréal, M<sup>r</sup> DuPlessis. A l'approche des armées anglaises, MM. de Lanaudière et de Montesson furent envoyés à l'Île d'Orléans ; M<sup>r</sup> de Lery à l'Île du Portage ; M<sup>r</sup> de la Corne aux Rapides.

Pour sa part, le brave Capitaine de Gaspé eut l'insigne honneur d'être préposé à la garde du célèbre fort de Carillon. A cette occasion, le Marquis de Vaudreuil lui écrivait, à la date du 20 Mai 1759, cette lettre que l'on conserve encore dans sa famille : “ Comme les circonstances, Monsieur, peuvent exiger que M<sup>r</sup> de Bourlamaque abandonne le fort de Carillon à sa propre garnison, que, dans ce cas, ce poste sera le plus propre à procurer de la gloire, je vous ai destiné avec plaisir à y commander les troupes de la marine qui y resteront. Vous aurez sous vos ordres MM. de la Ronde, Denis, S<sup>t</sup> Vincent et de Combre. Je connais vos ressources et je suis bien assuré que vous seconderez parfaitement le Commandant de ce fort ; que votre fermeté servira d'exemple à votre troupe et lui fera faire la résistance la plus opiniâtre. Vous ne devez pas douter de la satisfaction que j'aurai à faire valoir votre zèle dans une occasion aussi importante et à vous procurer des grâces du Roi. J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. (Signé) VAUDREUIL.”

### III<sup>o</sup> ÉTAT DES PERTES EN DIFFÉRENTES BATAILLES. <sup>1</sup>

1755

ÉTAT DES TUÉS ET BLESSÉS

à la bataille de la Monongahéla, le 9 Juillet.

Effectif : { 250 Canadiens, } commandés par de Beaujeu.  
 { 650 Sauvages, }

Anglais : 2,000 hommes, commandés par Braddock.

Tués :

Beaujeu (de), Commandant, LaPérade (Lanaudière de), Enseig.  
 Carqueville (Drouet de), Lieutenant, 3 Canadiens, 2 soldats et 15 Sauv.

<sup>1</sup> On peut voir dans l'ouvrage déjà cité de M<sup>r</sup> Dussieux, “ *le Canada sous la Domination française*, avec les documents dont on a parlé, d'autres détails sur les événements qui précédèrent et déterminèrent la perte du Canada. On y trouve en particulier, avec une juste appréciation des hommes de cette époque, des données exactes sur les forces respectives des armées et sur le nombre des guerriers qui restèrent sur les divers champs de bataille.

*Blessés :*

Bailleul (de), Enseigne,	LeBorgne, Lieutenant,
Hertel de S <sup>t</sup> Thérèse, cadet,	Douze Sauvages.
Montmidy (de), cadet,	

## ÉTAT DES PERTES ESSUYÉES

à l'affaire du lac S<sup>t</sup> Sacrement, le 8 Septembre.*Tués :*

La Fargeonnière (de la), Lieutenant	Vingt-et-un soldats du Bataillon
du régiment de Languedoc.	de la Reine,
LeGardeur de S <sup>t</sup> Pierre, Capitaine	Trente-trois Sauvages,
dans la marine,	Sept soldats de la marine,
DuSablé, Enseigne,	Cinq soldats du Bataillon de Lan-
Vingt-cinq Canadiens,	guedoc.

*Blessés :*

Biville (de), Lieutenant du Bataillon	LeGardeur de Montesson, Lieute-
de la Reine,	nant de marine,
LeGard. de Repentigny, Capitaine.	Trente-six Canadiens,
Trente soldats du Bataillon de la	Vingt soldats du Bataillon de
Reine,	Languedoc.
Quarante Sauvages,	

*Prisonniers :*

Baron Dieskau, Commandant,	Gaucher-Gamelin, officier de mil.
Bernier, Aide-de-Camp du Général,	LaCoste, fils, Capitaine de milices.
Le Capitaine de Longueuil n'a pu être retrouvé.	
Fait à Montréal, le 30 Septembre 1755. (Signé) VAUDREUIL.	

## OFFICIERS TUÉS EN CANADA EN 1757.

*Tués près du fort Duquesne.*

LaSaussaye (de), Enseigne,	S <sup>t</sup> Ours (de), Enseigne,
Linctot (de), tué à Carillon,	Villejoin (de), tué à la Presqu'île.
Fait à Québec, le 30 Octobre 1757. (Signé) VAUDREUIL.	

## 1760

## OFFICIERS TUÉS A LA BATAILLE DE SAINTE FOYE

le 28 Avril.

I<sup>o</sup> TROUPES DE TERRE.*Régiment de la Reine :*

Desguisiers, Lieutenant, tué,	Montreuil, Capt., blessé à mort.
-------------------------------	----------------------------------

*Régiment de la Sarre :*

Duprat, Capitaine, blessé à mort,	Palmarolle, Capt., blessé à mort,
Forcet, " " "	Parunet, Sous-Lieutenant, tué.

*Royal Roussillon et Bearn :*

Beausadel, Sous-Lieutenant, tué,      Mouredon, Capitaine, tué.

*Berry :*

Bonchamp, Capt., blessé à mort,	Parmalière, Lieut., blessé à mort,
Cambray, " " "	Preisac, Capitaine, " "
Cavery, Lieutenant, tué,	Trivio, Lieut.-Colonel, " "
Darlenis, Capt. blessé à mort,	Valentin, Aide-Major, tué,
Frenson, Lieut. du 2 <sup>e</sup> Bataillon,	Vaudavant, Lieut. du 2 <sup>e</sup> Bat. tué,
blessé à mort,	Villamonte, Capitaine, tué.
Mesnard, Capitaine, blessé à mort,	

II<sup>o</sup> COMPAGNIES DÉTACHÉES DE LA MARINE.

Boucherville (de), aîné, Enseig., tué,      S<sup>t</sup> Martin, Capitaine, tué,  
 Corbière, Lieutenant, tué,      Varennes (de), Lieutenant, tué.  
 Denis de la Ronde, Capitaine, tué.

MM. Denis de la Ronde et S<sup>t</sup> Vincent furent tués à la tête des Grenadiers.

III<sup>o</sup> MILICES.

Amelin, blessé à mort,	Prévost, blessé à mort.
Delisle, " "	Rhéaume, Commandant, tué.
Lefebvre, tué,	

## OFFICIERS

*tués pendant le siège.*

Barante, Capitaine de Bearn, tué,      DesMeloises, Lieutenant, tué,  
 Boischâtel, A.-Maj. de la Sarre, tué,      Pradet, Lieut. de Languedoc, tué,  
 DeBonne, Capitaine de milices, tué, (Hertel, noyé le 23 Juillet.)

M<sup>r</sup> A. de Bonne, dont il a déjà été parlé, était neveu du Marquis de la Jonquière et avait servi dans le régiment de Condé, avant de passer en Canada. Fait Capitaine en 1751, il devint Chevalier de S<sup>t</sup> Louis en 1759. A la bataille des Plaines d'Abraham, le Capitaine de Bonne commandait la droite de l'armée du Général Montcalm, avec M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Ours, et occupait la Canardière.

# OFFICIERS DE L'ACADIE,

PLAISANCE ET ILE-ROYALE.



Après avoir rappelé la plupart des officiers du Canada proprement dit, nous ne pouvons terminer sans dire un mot de ceux de l'Acadie, ce pays faisant alors partie intégrante de la Nouvelle-France.<sup>1</sup> Le premier Gouverneur ou Commandant qui fut envoyé dans ce pays, après qu'il eut pris quelque importance, fut Mr Grandfontaine, appartenant au régiment de Carignan. Après avoir été fait successivement Lieutenant et Capitaine de vaisseau, il fut nommé Commandant à Pentagouet en 1670. Etant repassé en France en 1675, il fut remplacé par Mr de Chambly, autre officier du régiment de Carignan, celui-là même qui avait bâti en Canada le fort de son nom. Après avoir rempli les fonctions de Commandant en Acadie de 1673 à 1678, cet officier fut envoyé à la Grenade, en 1679, en qualité de Gouverneur, et de là à la Martinique en 1680. Mr de Chambly eut pour successeur Mr LeNeuf de la Vallière, fils de Mr de la

1 Mr Rameau s'est engagé à nous donner l'histoire de la Louisiane, contrée non moins intéressante. Espérons qu'il tiendra parole. D'autres pourront nous retracer, ceux-ci l'histoire des Missions, sans oublier celle des tribus sauvages; ceux-là celle de la Religion qui a joué sur ce continent un rôle si important. La Nouvelle-France offre un vaste champ, et il n'est sorte d'esprit qui ne trouve matière à des ouvrages instructifs et édifiants tout à la fois.

Potherie, qui occupa peu de temps ce poste. Mr Perrot, ancien Gouverneur de Montréal, vint le relever. Après lui, Mr Portneuf de Menneval, enfant du Canada, aussi bien que Mr de Villebon qui avait rendu d'éminents services à de St Castin, fut appelé à remplir ce commandement. Il fut remplacé par Mr de Brouillan, qui, après avoir été Gouverneur à Plaisance en 1690 et fait Chevalier en 1698, fut nommé Commandant en Acadie en 1701 et Gouverneur en 1702.

1702

I<sup>o</sup> OFFICIERS EN ACADIE.

## OFFICIERS SUPÉRIEURS.

De Brouillan, Gouverneur,	De Villieu, Major.		
De Bonaventure, Lieut. du Roi.	Etc.	Etc.	Etc.

*Compagnie de Falaize.*

Gannes de Falaize, Capitaine,	De Neuville Robineau, Enseigne.		
Moutainville (Clément de), Lieut.,	Etc.	Etc.	Etc.

*Compagnie de la Boularderie.*

De la Boularderie, Capitaine,	Lobat, Ingénieur.		
-------------------------------	-------------------	--	--

*Compagnie de Chacornade.*

De Chacornade, Capitaine,	De Teinville, Enseigne.		
Gannes de Falaize, Lieutenant,	Etc.	Etc.	Etc.

*Compagnie Du Vivier.*

Dupont-Du Vivier, Capitaine,	St Pierre (de) Lieutenant.		
------------------------------	----------------------------	--	--

A cette époque, l'Acadie, aussi bien que le reste de la Nouvelle-France, avait pour Intendant Mr François de Beauharnois. Comme ce fut lui qui obtint du Roi que le port Maltois fût érigé en Baronnie, et que d'ailleurs son frère, le Marquis de Beauharnois, a été, après Champlain et Mr de Vaudreuil, le gouverneur qui a le plus longtemps administré le pays, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos d'en dire un mot ici.

Mr F. de Beauharnois était originaire de l'Orléanais, d'où était venu Mr de Rigauville, ainsi que plusieurs autres, et appartenait à une famille des plus distinguées. D'abord Commissaire de la marine, puis Commissaire des armées

navales, Mr de Beauharnois fût envoyé en Canada en 1702. Après avoir rempli la charge d'Intendant près de trois ans, il fut rappelé en France et placé sur un plus vaste théâtre. C'est alors qu'il obtint le port Maltois et qu'il le fit ériger en Baronnie, sous le nom de Beauville. C'était en 1707. Quatre ans après que cette faveur lui eût été accordée, le Baron de Beauville fut nommé Intendant de la marine à Rochefort, puis successivement Intendant de justice, police et finances de la Généralité de la Rochelle, Commissaire du Roi dans le pays d'Aunis et Iles adjacentes, dans les provinces de Saintonge et de l'Angoumois, Intendant des armées navales dans la mer de l'Océan, enfin Intendant-Général des armées navales en 1726. C'est du moins ce que nous apprend l'Armorial de France. Le Baron de Beauville mourut en 1746, à l'âge avancé de 81 an, sans laisser de postérité. Il avait été précédé dans la tombe, quinze ans auparavant, par son épouse, M<sup>lle</sup> Anne des Grais, qui était décédée en 1731 dans la 63<sup>e</sup> année de son âge.

Le Baron de Beauville n'était pas encore Intendant-Général des armées navales, lorsque son frère, Mr Charles de Beauharnois, fut envoyé dans la Nouvelle-France en qualité de Gouverneur-Général. Avant de parvenir à ce poste élevé, le Marquis de Beauharnois avait passé par tous les grades de l'armée. D'abord Enseigne, puis Lieutenant de vaisseau en 1699, il avait été fait successivement Capitaine d'une Compagnie franche d'Infanterie de la marine en 1699, Capitaine de frégate en 1707 et enfin Capitaine de vaisseau en 1708, puis Chevalier de St Louis. Devenu Gouverneur du Canada, il profita de la longue paix qui signala son administration pour faire progresser la Colonie et la mettre à l'abri de toute insulte. Après avoir chargé de Ligneris de mettre un terme aux brigandages des Outagamis, il envoya de la Verendrye explorer les terres situées entre les Montagnes-Rocheuses à l'Ouest et les lacs Supérieur et Quinipeg à l'Est, mission qui a suffi pour immortaliser ce célèbre voyageur. L'attaque

et la prise de Louisbourg ayant fait craindre à Mr de Beauharnois que les Anglais ne se portassent sur le Canada, il mit tout en œuvre pour en augmenter les fortifications. Ces travaux étaient bien avancés, lorsqu'il demanda son rappel. C'est alors qu'en récompense de ses nombreux services, il fut nommé, comme l'avait été son frère, Intendant-Général des armées navales, charge dont il ne devait pas jouir longtemps. Il mourut, en effet, à Paris, le 13 Juillet 1749, trois ans à peine après son retour. Le Marquis de Beauharnois avait épousé en 1716 M<sup>lle</sup> René Pays, sœur de M<sup>me</sup> de Bourjoly veuve en dernier lieu de Mr Hardouneau, Seigneur de Laudianière, mais il n'en eût point d'enfants.

Ces deux hauts fonctionnaires ne furent pas les seuls officiers que la famille de Beauharnois de la Boische et de la Chaussée donna à la Nouvelle-France. On en retrouve encore deux autres, l'un du nom de Claude et l'autre du nom de Guillaume.—Le premier, après avoir servi quelque temps comme Lieutenant, fut promu au grade de Capitaine, ainsi qu'on le voit ailleurs. Ce fut lui qui, de concert avec le Gouverneur, obtint en 1729, sur le St Laurent, cette belle Seigneurie qui porte encore son nom. Le second, d'abord Garde-Marine, étant passé en Canada, devint Lieutenant en 1702, puis, deux ans après, Capitaine. Il ne fit qu'avancer en grade avec le temps : après avoir été nommé Aide-Major des armées navales et du fort de Rochefort en 1711, il fut fait Lieutenant puis Capitaine de vaisseau, et enfin Chevalier de St Louis. Il mourut en 1741, à St Domingue, sans être marié.

Les MM. de Beauharnois avaient encore deux autres frères ; l'un, nommé Jacques, Capitaine du premier Bataillon du régiment du Maine, qui fut tué au siège de Mayence ; l'autre, du nom de Jean, qui ne fit pas moins honneur à sa profession. “ Entrés dans le service, dès qu'ils ont été “ en âge de porter les armes, disait le Roi de France, ils “ nous ont donné, dans toutes les expéditions militaires “ et les occasions de guerre, où ils se sont trouvés, des

“ marques de leur valeur et de leur fidélité, à l'exemple  
 “ de François de Beauharnois, leur père, et de leurs  
 “ ancêtres, qui, pour les services rendus à nous et aux  
 “ Rois, nos prédécesseurs, soit dans la robe soit dans  
 “ l'épée, ont été nommés Conseillers d'Etat, honorés du  
 “ collier de l'Ordre de S<sup>t</sup> Michel et pourvus de charges  
 “ considérables et d'emplois militaires.” Ils avaient une  
 sœur qui devint l'épouse de M<sup>r</sup> Bégon. <sup>1</sup>

Marchant sur les traces glorieuses de ses oncles, François, Marquis de la Ferté-Beauharnois, né à la Rochelle en 1714, devint Gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe en 1756, puis Chef d'Escadre des armées navales en 1764. Un autre, Claude Beauharnois, Comte des Roches-Baritand, Seigneur de la Chaussée, né à Rochefort en 1717, étant passé en Canada, fut fait successivement Lieutenant en pied, Capitaine, et enfin Lieutenant d'artillerie en 1745. Telle est, en peu de mots, l'histoire de cette illustre famille.

1 M<sup>r</sup> Michel Bégon qui avait épousé M<sup>lle</sup> Jeanne Elisabeth de Beauharnois, sœur des MM. de Beauharnois, dont nous venons de parler, est celui même qui remplit pendant tant d'années la charge d'Intendant du Canada. Avant d'occuper cette place, il avait déjà donné des preuves de sa capacité, d'abord comme Inspecteur-Général à la Cour, et ensuite comme Commissaire-Ordonnateur à Rochefort. Étant repassé en France, il fut nommé Intendant du Hâvre et des armées navales. Ce haut fonctionnaire, qualifié de Seigneur de la Picardière et Conseiller du Roi, était fils de Michel Bégon, de Blois, d'abord Commissaire Général à Brest et ensuite Intendant des Galères de France, et de Dame Madeleine Druilon, et l'ainée de la famille.—Scipion Jérôme, celui de ses deux frères qui venait après lui, devint Evêque et Comte de Toul, puis prince du Saint Empire. Il mourut en 1753, dans la 77<sup>e</sup> année de son âge.—Claude Michel, le cadet, d'abord Enseigne de vaisseau en 1703, puis Lieutenant de vaisseau en 1714, fut fait Chevalier de S<sup>t</sup> Louis en 1718. Après avoir rempli les fonctions de Major à Québec en 1726, il reçut une pension quatre ans après. Il fut successivement Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières et à Montréal, puis devint Gouverneur de ce premier poste en 1743. A sa mort, arrivée en 1748, il laissait, de son mariage avec M<sup>lle</sup> Catherine Robert, plusieurs enfants, entr'autres trois filles qui avaient reçu leur éducation chez les Dames Ursulines de Québec.—Quant aux quatre Demoiselles Bégon, sœurs des précédents, l'une se fit Carmélite à Blois, et les trois autres se marièrent. L'ainée épousa M<sup>r</sup> Joseph d'Arcussia, issu d'une famille noble de Provence ; la seconde fit alliance avec M<sup>r</sup> de la Galissonnière, Gouverneur de la Nouvelle-France ; et la troisième devint l'épouse de M<sup>r</sup> Foyal de Denuri, Gouverneur de Blois.

## II. OFFICIERS DE PLAISANCE.

## OFFICIERS SUPÉRIEURS.

De Monic, Commandant,	L'Hermitte, Major,		
De Costebelle, Lieut. du Roi,	Etc.	Etc.	Etc.

*Compagnie de Costebelle.*

De Costebelle, Capitaine,	De la Salle, Enseigne.		
Amariton, Lieutenant,	Etc.	Etc.	Etc.

*Compagnie de Villemonçezu.*

De Villemonçeau, Capitaine,	Dupuis du Pensins, Enseigne.		
D'Allord de S <sup>te</sup> Marie, Lieutenant.	Etc.	Etc.	Etc.

*Compagnie de St. Ovide.*

De S <sup>t</sup> Ovide, Capitaine,	Daujeac, Enseigne.		
Rousseau de Villejoin, Lieutenant,	Etc.	Etc.	Etc.

Parmi les officiers que nous venons de nommer, il en est quelques-uns qui ont rempli un rôle si brillant, que nous ne pouvons nous défendre d'en dire un mot.—Avant d'être nommé Commandant à Plaisance en 1697, Mr de Monic avait servi dans le régiment de Champagne en 1675. Etant passé en Canada, il avait rempli les fonctions de Major à Québec en 1691. Il devint ensuite Lieutenant de vaisseau à Rochefort en 1700, et, après avoir été fait Chevalier en 1707, il mourut à Bayonne.—Mr d'Allord de S<sup>te</sup> Marie fut aussi un des plus braves officiers de son temps. De Lieutenant qu'il était, il devint Capitaine en 1712 et fut fait Chevalier de S<sup>t</sup> Louis deux ans après.—Mr l'Hermitte, Major à Plaisance dès 1695, se vit élevé, en 1714, par son seul mérite, au rang de Lieutenant du Roi à l'Île Royale. Nous croyons que c'est le même, qui, après avoir été décoré de la Croix de S<sup>t</sup> Louis en 1718, périt en 1725 dans le naufrage le *Chameau*.—Dans le même temps, se distinguait un autre officier qui, comme écrivain, a laissé un nom trop célèbre. C'est le Baron de Lahontan. Lieutenant réformé en 1687, il fut fait Garde-Magasin en 1693. Cette même année, il devint Lieutenant du Roi à Plaisance, poste qu'il occupa jusqu'en 1695.

1706

DE SUBERCASE, GOUVERNEUR DE L'ACADIE.

De Brouillan étant mort en 1705, Auger de Subercase fut nommé pour le remplacer. Officier du régiment de Bretagne, M<sup>r</sup> de Subercase passa dans la Nouvelle-France en 1687. Après avoir rempli les fonctions de Garde-Magasin en 1693, de Major l'année suivante, et d'Aide-Major de la marine en 1695, il fut envoyé à Plaisance, en 1702, pour remplir la charge de Gouverneur. Trois ans après, il fut fait Chevalier, et, en 1706, son mérite le fit appeler à succéder à M<sup>r</sup> de Brouillan. C'est, avec le Baron de St Castin, une des plus grandes figures de cette époque. Après avoir repoussé les Anglais pendant plus de quatre ans, il ne céda, en 1710, que devant le nombre.

1712

DE ST. OVIDE, LIEUTENANT DU ROI A L'ILE ROYALE.

Héritier du zèle et de la valeur de Subercase, de St Ovide porta aussi bien haut la gloire du nom français dans ces parages. D'abord Enseigne en 1692, il fut fait Lieutenant en 1694, et, deux ans après, il fut promu au grade de Capitaine. Il occupait ce grade depuis trois ans, lorsque son rare mérite fit penser à lui pour la place de Lieutenant du Roi à Plaisance. C'était en 1709. Après s'être acquitté de son emploi à la satisfaction générale, il fut choisi en 1714, pour remplir les mêmes fonctions à l'Ile Royale, après de Costebelle, une autre gloire de cette époque.

1730

L'année 1730 vit mourir deux officiers de mérite : de Catalogne, jeune Lieutenant, et d'Allord de Ste Marie, Capitaine plus haut nommé. "Ste Marie, aîné, dont le père vient de mourir, écrivait M<sup>r</sup> de Beauharnois, se présente pour être Enseigne en pied. Il connaît le Génie et est recommandé par le Maréchal de Besoue."

1748

DENIS DE BONAVENTURE COMMANDANT A L'ILE ST. JEAN.

“ L'arrangement qui avait été fait par rapport au Sieur  
 “ Du Vivier, pour le commandement de l'île S<sup>t</sup> Jean,  
 “ écrivait, en 1748, Mr de la Galissonnière, ne pouvant pas  
 “ avoir lieu, il est nécessaire de pourvoir à ce comman-  
 “ dement. C'est le Sieur Denis de Bonaventure qui  
 “ l'exerce provisoirement, depuis la reprise de la posses-  
 “ sion de la Colonie. Comme il s'en est acquitté jusqu'à  
 “ présent à la satisfaction des Supérieurs et au gré des  
 “ habitants, anciens et nouveaux, on estime qu'il n'y a  
 “ pas de meilleur sujet pour remplacer le Sieur Du Vivier.

“ Mais au lieu de lui donner le titre de Lieutenant du  
 “ Roi, que Sa Majesté avait accordé à celui-ci, elle peut  
 “ se contenter de lui accorder celui de Major. Il aura  
 “ deux cents livres d'appointement en cette qualité ; mais  
 “ il paraît juste d'y ajouter une gratification de mille cinq  
 “ cents livres, comme Commandant.

“ Ce changement et celui de Mr Du Chambon-Vergor,  
 “ autre Capitaine qui passa en Canada, laissent deux  
 “ Compagnies vacantes. On propose pour les remplir les  
 “ suivants : d'Ailleboust de la Boulasserie et Benjamin  
 “ de Villeray, anciens Lieutenants. (Signé) LA GALIS-  
 “ SONNIÈRE.”

Enseigne en 1720, Lieutenant en 1731, Mr Denis de Bonaventure était Capitaine depuis 1737 lorsqu'il fut ainsi chargé du commandement de l'île S<sup>t</sup> Jean.

## OFFICIERS

passés du Canada à Louisbourg par le *Léopard*.

Beugord,	Enseigne.	LaSausseye (de),	Enseigne.
Bleury (de)	“	LaVoustes	“
Charly (de)	“	Lery (Chaussegros de)	“
Du Plessis,	“	Noyelle (de)	“
Du Portail,	“	Raimbault,	“
Gauthier de Varennes,	“	Villedonné (de)	“
La Pérade (Le Chev. de)	“	Villère	“
LaRonde (Denis de), Lieutenant,		Etc.	

Le 17 Décembre 1755, mariage à Montréal de Philippe d'Agneaux de la Saussaye avec M<sup>lle</sup> Marie Anne de Verchères, la même sans doute qui, en 1769, épousa en secondes noces M<sup>r</sup> Pierre Trottier Desaulniers, et dont la sœur, M<sup>lle</sup> Charlotte de Verchères, devint l'épouse, en 1767, de René Hertel de Rouville, seize ans après le mariage de M<sup>lle</sup> Catherine de Verchères avec Pierre Hertel de Beaubassin.— Un an avant le mariage de M<sup>r</sup> de la Saussaye, le 7 Janvier, le jour même où sa sœur, M<sup>lle</sup> Marguerite de Bleury, épousait Louis Dandonneau du Sablé, avait lieu aussi à Montréal, celui de Jean Clément de Bleury avec M<sup>lle</sup> Marie René Gamelin-Maugras, vingt trois ans après le mariage, dans la même ville, de Christophe Sabrevois avec M<sup>lle</sup> Agathe Hertel.— Le mariage de M<sup>r</sup> J. C. de Bleury avait été précédé, en 1751, de celui de Pierre-Philippe de Noyelle avec M<sup>lle</sup> Marie-Anne Boucher, et suivi, en 1766, de celui de M<sup>lle</sup> Marie-Madeleine Du Plessis avec J. François LeGardeur, à Montréal également, ainsi que de celui de M<sup>lle</sup> Marguerite Sabrevois de Bleury, en 1769, avec Jean Thomas de Lorimier.— Nous retrouvons encore, en 1747, le mariage de Paul-François Rimbault de St Blain, dont la famille était alliée à celles des D'amours, des Boucher de la Perrière et de la Bruère, des de Contreœur etc., avec M<sup>lle</sup> Louis Hertel de Moncourt.

## 1750

Comme en Canada, la garnison de ce pays devait être augmentée, en prévision des éventualités. Voici, en effet, ce que porte une note de 1750 : “ La garnison de cette “ Colonie a été fixée sur le pied de mille deux cents “ hommes qui doivent former vingt-quatre Compagnies, “ de cinquante hommes chacune, indépendamment d'une “ Compagnie de canonniers-bombardiers, qui n'est que de “ trente hommes, mais qui sera portée à cinquante “ hommes.”

## OFFICIERS

désignés pour les Iles d'Amérique.

*Pour être Lieutenants :*

Barollon, Enseigne,		Rimbault-Groschène, Enseigne,	
Hertel de la Frenière,	“	Rimbault-Lusodière,	“
La Verendrye (de)	“	Etc., etc.	

*Pour être Enseignes :*

Belleville (de), Cadet,		Joannés (de), aîné, Cadet,	
Du Plessis,	“	La Guiterrie,	“

Epervanche (Le Chev. de l'), " Linctot (de), "  
 Godefroy, " Sacquespée Domicourt, "

Fait à Québec, le 30 Octobre 1750. (Signé) LA JONCAIRE.

En 1759, l'année où Claude Raimbault de Barollon épousait M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse du Sablé, avait lieu à Montréal le mariage de Jean-Baptiste Godefroy, avec M<sup>lle</sup> Marguerite de Couagne, dont la sœur, M<sup>lle</sup> Marie Françoise, avait épousé, en 1751, Georges de Gannes, et dont une autre, M<sup>lle</sup> Louise, entrait, en 1758, dans la famille de Boucherville,<sup>1</sup> en contractant mariage avec Louis Boucher, pendant que, de son côté, M<sup>lle</sup> Josephite Gauthier de la Verendrye, à l'exemple de M<sup>lle</sup> Marie Catherine qui avait épousé, en 1743, M<sup>r</sup> Jean LeBer de Senneville, faisait alliance, en 1755, avec Amable de Montigny.

## 1751

## OFFICIERS

mariés à l'Île Royale.

Benoist, Capitaine,	Gourville (de), Capitaine,
Boularderie (de la), Capitaine,	La Boularderie (de), "
Daujeac, "	La Brijeonnière (de), Lieutenant,
Decoux, "	La Vallière (de), Capitaine,
Du Hayet, "	Villedonné (de), Enseigne,
Du Chambon, "	Villejoin (de), Capitaine,
Du Vivier, "	Villeray (de), Lieutenant,
Estimauville (d') "	Etc., etc.

1 Dans les titres de Noblesse de M<sup>r</sup> de Boucherville, il faut lire : "de la soixante et cinquième année de notre règne," et non de la cinquième. Il faut lire également au même endroit : " fille de Joseph Cardin " et non de Jean-Baptiste de la Bruère ; " Pierre," et non pas Pierre-René ; " sept enfants," et non quatre ; " plus tard Reine d'Angleterre," et non Reine des Belges.— Aux articles de Longueuil et d'Eschambault, il faut lire : " Catherine d'Eschambault," et non Marie Anne," ou Marie Catherine ; " veuve de Philippe Peire," et non M<sup>lle</sup>. — Aux articles de de Lery et de Lotbinière, c'est " Lieutenant," et non Lieutenant-Colonel qu'il faut ; " Academie," et non Institut. On nous a signalé ces inexacritudes, entre plusieurs autres, et nous aimons à les rectifier.— Sur la foi des autres, nous avons dit que le Marquis de Vaudreuil était mort en 1764 ; mais, si on s'en tient à des documents qui semblent sûrs, il ne serait décédé qu'en 1768.

## FAMILLE D'ESTIMAUVILLE.

Mr d'Estimauville, ainsi que Mr Payen<sup>1</sup> de Noyan, appartenait à une ancienne famille noble de Normandie, dont les armes sont : des gueules à trois merlettes d'argent, deux en chef et une en pointe. Né le 12 Mars 1714, à Trouville, Généralité de Rouen, Mr Jean-Baptiste Philippe d'Estimauville, après avoir été attaché, en 1729, en qualité de Page, au service de son Altesse Serenissime Madame la Duchesse de Bourbon, entra, en 1730, dans la Compagnie des Cadets gentilshommes, établie par le Roi à la citadelle de Metz. Etant passé de là au régiment de Lyonnais en 1733, il en fut fait Lieutenant, puis devint successivement

1 Mr Bruno-Pierre Payen, Seigneur de Noyan et de Chavoy, que nous avons déjà rappelé ailleurs, descendait d'une ancienne famille noble, dont les armes sont : d'argent, à trois tourteaux de sable, posés, deux en chef et un en pointe, le premier à droite, chargé d'une rose d'or ; supports : deux athlètes et un cimier ; cri de guerre : in *arduis fortior*. Etant passé de bonne heure dans la Nouvelle-France, il y épousa M<sup>lle</sup> Catherine Lemoyne, dont il eut quatre enfants : Pierre-Jacques, Gilles-Augustin, Esther-Rolland et Pierre Benoit. Après la mort de son épouse, il contracta un second mariage avec M<sup>lle</sup> Louise Duval qui lui donna deux enfants : Paul-René et Pierre.— Pierre-Jacques parvint, comme son père, aux premiers grades de l'armée. Ayant épousé, en 1731, M<sup>lle</sup> Catherine d'Ailleboust de Mantet, il devint père de deux enfants, dont l'un, Louis, mourut au champ d'honneur en 1760, et l'autre entra dans la famille de Repentigny.— Gilles-Augustin, dit le Chevalier de Noyan, passa en Louisiane en 1720. De son mariage avec M<sup>lle</sup> Jeanne du Manoir, il eut quatre enfants : Jean-Baptiste Philippe, par la suite Capitaine de Cavalerie, celui même qui fut enveloppé dans la disgrâce de LaFrenière et qui fut réformé en 1762 ; Pierre-Benoit, mort en bas âge ; Louis-Rolland, qui devint plus tard Enseigne de vaisseau ; et Marie-Anne, qui fit alliance avec le Comte Mallet du Puy-Valliers.— Esther-Rolland, Seigneur de Chavoy, d'abord Capitaine de vaisseau, puis Lieutenant au Corps royal d'artillerie, devint Commissaire ordinaire d'artillerie. De son mariage avec M<sup>lle</sup> Anne-Fiset Arthur de la Villarmois, il laissa plusieurs enfants, dont un entra dans le régiment de Lyonnais.— Pierre Benoit, le plus jeune, se choisit une épouse dans la famille de Mr Verdun de la Cour du Bois, Seigneur de Cornevoy.— Pierre, issu du second lit, épousa M<sup>lle</sup> Anne de la Haussaye et en eut cinq enfants : deux fils et trois filles. Une de ces dernières s'étant faite Religieuse de l'Ordre de St' Augustin, devint Supérieure de l'Hopital d'Avranches, en Normandie. Jacques, l'aîné des fils, entra dans le régiment de Briqueville et fut décoré de la Croix de St' Louis. Il a laissé plusieurs enfants. Telles sont les données que nous trouvons dans d'anciens papiers sur cette famille remarquable.

Capitaine de brulot, et enfin Capitaine d'une Compagnie franche, détachée de la marine pour servir de garnison à l'Île-Royale. Le 15 Avril 1755, il fut décoré de la Croix de S<sup>t</sup> Louis, continua à servir jusqu'à la prise du pays par les Anglais, et ne quitta l'armée qu'en 1766. Plusieurs années auparavant, en 1749, il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie Charlotte d'Ailleboust qui lui donna treize enfants, dont sept survécurent. On peut voir leurs noms plus loin. A cette famille appartiennent les MM. d'Estimauville du Canada, dont l'un, après avoir rempli plusieurs charges importantes, laissa trois enfants, entr'autres M<sup>r</sup> d'Estimauville marié à M<sup>lle</sup> Couillard; et dont l'autre, non moins avantageusement connu, a été père de Madame Rolland.

#### FAMILLE DU VIVIER.

M<sup>r</sup> Du Vivier que l'on voit jouer à cette époque un rôle proéminent, appartenait à une famille très répandue dans le pays, comme on peut le remarquer. Suivant des papiers qui nous ont été communiqués, le premier qui passa dans la Nouvelle-France, fut M<sup>r</sup> Henri-Jules Fournier, Sieur du Vivier. Il était fils de Henri Le Fournier, Sieur du Vivier, Brigadier des Gardes du Roi, et de Dame Catherine Devaux. De son mariage contracté à Québec, avec M<sup>lle</sup> Thérèse Gadois, Henri-Jules le Fournier eut trois enfants : Louis-Hector, Thérèse et Marguerite. Les deux Demoiselles entrèrent dans la famille d'Ailleboust. L'une, Thérèse, épousa M<sup>r</sup> Paul d'Ailleboust, Sieur de Cuisy, et, après la mort de son mari, contracta un second mariage, en 1741, avec M<sup>r</sup> Alexandre d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil. L'autre, Marguerite, fit alliance avec M<sup>r</sup> Louis d'Ailleboust, Sieur de Coulonge. Quant à Louis-Hector, il se choisit une épouse dans la famille de M<sup>r</sup> Cabana-Desjordis. Cette Dame, du nom de Marie-Anne, étant venue à mourir, il convola à de nouvelles noces et forma une seconde alliance avec M<sup>lle</sup> Charlotte d'Amours de Louviers, dont nous avons rappelé la famille. De ce dernier mariage, il eut, entr'autres enfants, Louis-

Hector, lequel, ayant atteint sa vingtième année, épousa, en 1763, M<sup>lle</sup> Elisabeth Roy-Desjardins. On a parlé ailleurs de l'application de M<sup>r</sup> Duquesne à rétablir la discipline parmi les troupes, en arrivant dans son gouvernement. On peut s'en faire une idée par la lettre suivante qu'il adressait à celui des membres de cette famille qui commandait alors à la Prairie et qui était intime ami du Chevalier de la Corne. La voici : " Québec, 25 Août 1752. Quoique je sois informé, Monsieur, que le poste qui vous est confié, est en fort bonnes mains et que vous avez toute la capacité désirable pour l'administration dont il est susceptible, il m'est ordonné, dans mes instructions, de vous faire savoir que vous devez éviter soigneusement tout sujet de contestation avec les Sauvages, afin de ne point occasionner une guerre avec eux qui ne pourrait qu'être préjudiciable au bien de la Colonie et que le Roi veut à tout prix empêcher. A l'égard des présents que vous avez coutume de faire aux Sauvages, Sa Majesté exige que vous les motiviez sur votre journal et que vous en donniez un compte exact. Vous voudrez bien m'en envoyer une copie. Quelque tranquillité qui règne dans toute la dépendance de votre poste, vous devez toujours être sur vos gardes, afin d'éviter les surprises. Malgré la bonne opinion que j'ai de tous les officiers de cette Colonie et de vous en particulier, Monsieur, je suis obligé, pour me conformer aux intentions du Ministre, de ne conserver dans leurs postes que les officiers qui concilieront la prudence avec les talents et j'aime à vous en informer. Ceux qui garderont l'économie dont ce pays a tant besoin, seront préférés pour les grâces que le Roi a à répandre, et on n'aura nul égard à l'ancienneté. Je serai infiniment satisfait si vous me mettez à même de vous distinguer dans le compte exact et juste que je me propose de rendre à la Cour, quand j'aurai pris par moi même connaissance du mérite d'un chacun. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre etc. (Signé) DUQUESNE."

## OFFICIERS

1752

## OFFICIERS

désignés pour repasser en France par *l'Angélique*.

Chabot de Bryon, Lieutenant,	Du Lehec, Enseigne,
Coutreau (de), Enseigne,	Etc., etc.

1754

## DRUCOURT,

Gouverneur à l'Île Royale.

Le C<sup>te</sup> de Raymond, Maréchal de Camp, Gouverneur de l'Île Royale depuis 1751, étant repassé en France en 1753, Mr Drucourt lui succéda dans son commandement. On connaît sa belle défense de Louisbourg en 1758, et la gloire impérissable que s'est acquise M<sup>me</sup> Drucourt, en rivalisant de zèle et de courage avec son mari. Après M<sup>me</sup> Latour, aucune femme n'a plus illustré ces contrées.

1755

## DE BOISHÉBERT,

Commandant à la rivière St Jean.

Parmi les guerriers qui se sont rendus célèbres à cette époque tourmentée, ont peut mettre au premier rang l'illustre de Boishébert, Commandant à la rivière St Jean. Après y avoir élevé un fort en 1750, se voyant pressé de toutes parts, plutôt que de le laisser tomber entre les mains de ses ennemis, il y mit lui-même le feu en 1755.

1760

## OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE EN CANADA,

par ordre, ou en congé.

*Lieutenants :*

Bourdon,	La Potherie (de),
Johnstone,	Villejoin (de), fils.

*Enseignes :*

Catalogne (de),	Hertel (Michel),
Grillot de Poëilly, repassé en Acadie,	Hertel de Sorel,
Hertel (Etienne),	Poupet de la Boularderie.

## OFFICIERS DE LA GARNISON DE LOUISBOURG

restés en Canada après la Capitulation du 8 Septembre 1760.

Ailleboust d'Argenteuil (d'), Lieut. réformé, Hertel, Capitaine réformé.

1761

## OFFICIERS ET FAMILLES DE L'ILE ROYALE.

## ETAT-MAJOR.

*Famille Loppinot :*

Loppinot, Major,	59 ans.	M <sup>lle</sup> Madeleine Loppinot,	22 ans.
“ fils,	45	“ Victoire	“ 14
L. Beauport, Lieut. en Louisiane,		“ Charlotte	“ 10
25 ans,		Loppinot, fils,	9
L. de la Frezillière, Enseigne,	29 ans.		

*Famille de la Brijeonnière :*

De la Brijeonnière, A.-Maj.	46 ans.	Anne de la Brijeonnière,	11 ans.
“ fils,	16	Joseph	“ 9
“ “	7	Hélène	“ 3

## CAPITAINES D'INFANTERIE.

*Famille Benoist :*

Benoist, Capitaine,	75 ans.	M <sup>lle</sup> Marie-Anne Benoist,	38 ans.
“ Henri, Lieut. à Cayenne,	27	“ Marie	“ 24
		“ Emilie	“ 22
		“ Jeanne	“ 19

*Famille Decoux :*

Decoux, Capitaine,	52 ans.	M <sup>lle</sup> Jeanne Decoux,	23 ans.
“ Enseigne,	24	“ Marguerite	“ 21
“ Louis-Marie,	11	“ Louise	“ 9
“ Gabriel,	7		

*Famille DuChambon :*

DuChambon, Capitaine,	51 ans.	M <sup>lle</sup> Jeanne DuChambon,	12 ans.
“ François,	10		

*Famille d'Estimauville :*

D'Estimauville, Capitaine,	49 ans.	M <sup>me</sup> d'Estimauville,	32 ans.
“ Charles,	13	Louise	“ 12
“ Gabriel,	14	Josephte	“ 10
“ Robert,	9	Elisabeth	“ 1
“ André,	5		
“ Jean-Baptiste,	3		

Le 13 Mai 1783, J.-B<sup>te</sup> d'Estimauville épousait à Montréal M<sup>lle</sup> Marie-

Josephte Couraud de la Côte, dont la famille était alliée à celle d'Ailleboust.

*Famille de Gourville :*

De Gourville, Capitaine,	53 ans.	M <sup>me</sup> de Gourville,	44 ans.
“ Michel Dupont, Ens.,	24	Anne “	20
“ Antoine Dupont (neveu),	12	Marie-Anne “	18

*Famille Laforêt :*

Laforêt, Aide-Major,	37 ans.	M <sup>me</sup> Laforêt,	24 ans.
“	1		

*Famille Le Neuf de la Vallière :*

Le Neuf de la Vallière, Cap.,	50 ans.	M <sup>lle</sup> de la Vallière (sœur),	37 ans.
“ “ fils,	12	“ Charlotte (fille),	14
“ “ “	11		
“ de Beaubassin,	2		

*Famille Le Neuf de Boisneuf :*

Le Neuf de Boisneuf, Capt.,	45 ans.	M <sup>me</sup> de Boisneuf.	28 ans.
“ “	10	“ de la Potherie,	1
“ de Montenay,	3		

*Famille Rousseau-Dorfontaine :*

Rousseau-Dorfontaine Capt.	45 ans.	M <sup>me</sup> Dorfontaine,	45 ans.
----------------------------	---------	------------------------------	---------

*Famille de St. Aigne :*

De St Aigne,	50 ans.	M <sup>me</sup> de St Aigne,	27 ans.
“ Côme,	10	Josephte “	3

AUTRES CAPITAINES :

De la Pérelle, Henry,	40 ans.	Dumaine,	35 ans.
Lechier de St Simon,	41		

CAPITAINE RÉFORMÉ :

De la Boularderie,	57 ans.	M <sup>me</sup> de la Boularderie,	49 ans.
“ fils,	24	Richard “	19
“ “	21	De Vely “	14

LIEUTENANTS :

Bourdon,	42 ans.	M <sup>me</sup> Bourdon, à Halifax,	34 ans.
“ Marguerite.	7	Louise “	3
DuPortail,	34	M <sup>me</sup> DuPortail,	25
DuVivier,	45	M <sup>me</sup> DuVivier,	37
“ Charlotte,	3	Louise “	1
LaPommeraye,	33	M <sup>me</sup> LaPommeraye,	26
“ Jean-Baptiste,	1	M <sup>lle</sup> de Villedonné,	11
Villedonné (de)	47	M <sup>me</sup> de Villejoin,	19
“ Enseigne	22		
Villejoin (Rousseau de)	30		

## AUTRES LIEUTENANTS :

Boisberthelot (de)	33 ans.	LaVouste,	37 ans.
DeGoutins,	33	Lery (Chaussegros de)	35
Langis de la Pilette,	33		

## LIEUTENANTS D'ARTILLERIE :

LaBoucherie,	33 ans.	M <sup>me</sup> de la Boucherie,	27 ans.
“ Louis,	2	Marguerite, “	1

## CHIRURGIEN-MAJOR DES TROUPES :

Bertin,	60 ans.	M <sup>me</sup> Bertin,	32 ans.
“	26	Charles Bertin,	8

## ENSEIGNES EN PIED :

D'Ailleboust (Le Chevalier)	28 ans.	Mauriet,	28 ans.
Boisberthelot (Le Chev. de)	22	Noyelle (de)	40
“ (Pélerin)	24	Périgny (de)	25
Bonaventure (Denis de)	14	Rondeau,	23
Carrerot,	27	Sabattier,	26
Catalogne (de)	27	S <sup>t</sup> Aigne (de)	22
Cournoyer (Hertel de)	28	Villeray (de)	25
Cusaque (de)	23	Etc., etc.	

## ENSEIGNES EN SECOND :

Carrerot (André)	21 ans.	DeTournay,	40 ans.
DeVilleray,	21		

## VEUVES :

M <sup>me</sup> Chauvelin,	25 ans.	M <sup>me</sup> Thiery,	45 ans.
fille	4	Madeleine “	18
M <sup>me</sup> Denis,	34	Victoire “	15
fille,	9	François “	13
M <sup>me</sup> DuHayet,	46	M <sup>me</sup> DeVilleray,	47
M <sup>me</sup> de Montalembert,	27	M <sup>lle</sup> “	19
Pierre “	7	Etc., etc.	

Fait à Rochefort.

## CAPITAINES DESTINÉS A ST. DOMINGUE.

*Famille de Verteuil :*

DeVerteuil, Capitaine,	40 ans.	Henri de Verteuil,	4 ans.
M <sup>no</sup> “	27	Victoire “	7
Pierre “	8	Josephte “	2

*Famille d'Ailleboust de Villemer :*

Villemer (d'Ailleboust de)	30 ans.	M <sup>me</sup> d'Ailleboust,	22 ans.
----------------------------	---------	-------------------------------	---------

## AUTRES :

DuPlessis-Faber,	41 ans. LeNeuf de la Potherie,	32 ans.
------------------	--------------------------------	---------

## ENSEIGNES :

Cournoyer de Chambly,	27 ans. Rousseau-Dorfontaine,	27 ans.
-----------------------	-------------------------------	---------



# DÉPART

## DES TROUPES DE LA COLONIE.

1760

### OFFICIERS ET SOLDATS

arrivés à Rochefort le 28 Septembre.

De Goutins-Brecourt, Enseigne,	44 anciens soldats,
Denis de la Ronde, Capitaine,	2 Sergents, 3 Caporaux,
Ligneris (de), Enseigne,	1 Tambour, 2 Canonniers,
Villeray d'Artigny, (Le Chev. de),	20 recrues.

### OFFICIERS ET SOLDATS

arrivés des prisons d'Angleterre, le 29 Septembre.

Boucherville (de), Enseigne,	La Pilette, Lieutenant,
Du Chambon-Vergor, Capitaine,	Montarville (de), Enseigne,
3 Sergents,	37 vieux soldats,
2 Caporaux,	11 recrues.
3 Tambours.	

### OFFICIERS ET SOLDATS

arrivés à la Rochelle par les vaisseaux :

Le <i>Parlementaire</i> ,	Le <i>Anna</i> ,
Le <i>Brique-Gallet</i> ,	Le <i>Dauphin</i> ,
Le <i>Roy</i> ,	Le <i>Royant et Bordeaux</i> ,
Le <i>Grandville</i> ,	Le <i>Charleston et Rébecca</i> ,
Le <i>Malbeck</i> ,	

et licenciés à Rochefort, du 12 au 23 Décembre.

<i>Nom des Compagnies :</i>	<i>Nombre des hommes :</i>
BEAUJEU (de)	{ 3 Sergents, 4 Caporaux, 1 Tambour, 22 Fusilliers.
BELESTRE (de)	{ 3 Caporaux, 1 Tambour, 17 Fusilliers.
BENOIST	1 Fusillier.
BOISHÉBERT (de)	{ 3 Sergents, 1 Caporal, 8 Fusilliers.
CHAUSSEGROS de Lery	{ 2 Caporaux, 16 soldats.
COURTEMANCHE (de)	{ 1 Sergent, 1 Caporal, 1 Tambour, 12 Fusilliers.

DE LORIMIER	{ 2 Caporaux, 2 Tambours, 1 Fifre, 14 Fusilliers.
DUBUISSON	{ 2 Sergents, 1 Caporal, 1 Tambour, 14 Fusilliers.
ESCHAILLONS (d')	{ 4 Caporaux, 1 Tambour, 24 Fusilliers.
GANNES de Falaize (de)	{ 2 Sergents, 13 Fusilliers.
GASPÉ (de)	{ 2 Sergents, 20 Fusilliers.
HERBIN	{ 1 Sergent, 4 Caporaux, 18 Fusilliers.
HUGHES (d')	2 Fusilliers.
LA COLOMBIÈRE (de)	{ 2 Sergents, 3 Caporaux, 23 Fusilliers.
LACORNE (Chev. de)	{ 3 Caporaux, 2 Tambours, 19 Fusilliers.
LAPERRIÈRE (de)	{ 1 Sergent, 1 Caporal, 10 Fusilliers.
LAROCHE (de)	3 Fusilliers.
LARONDE (de)	{ 3 Sergents, 3 Caporaux, 24 Fusilliers.
LAVALTERIE (de)	{ 1 Caporal, 11 soldats.
LIGNERIS (de)	{ 1 Sergent, 2 Caporaux, 16 Fusilliers.
LOTBINIÈRE (de)	{ 2 Sergents, 4 Caporaux, 15 Fusilliers.
LUSIGNAN (de)	{ 1 Sergent, 1 Tambour, 16 Fusilliers.
MARIN	{ 1 Caporal, 1 Tambour, 15 Fusilliers.
MÉZIÈRES (de)	{ 2 Sergents, 1 Caporal, 10 Fusilliers.
MONTIGNY (de)	{ 1 Caporal, 18 Fusilliers.
PORTNEUF (de)	{ 1 Sergent, 8 Fusilliers.
RAYMOND	{ 3 Sergents, 2 Caporaux, 1 Tambour, 16 Fusilliers.
REPENTIGNY (de)	{ 3 Sergents, 1 Tambour, 23 Fusilliers.
ROUVILLE (de)	5 Fusilliers.

ST. LUC (de)	{ 2 Sergents, 17 Fusilliers.
ST. MARTIN	{ 1 Sergent, 3 Caporaux, 1 Tambour, 18 Fusilliers.
ST. OURS (de)	{ 1 Sergent, 1 Caporal, 11 soldats.
ST. VINCENT	{ 1 Fusillier.
VERGOR	{ 3 Sergents, 4 Caporaux, 8 Fusilliers.

“ Sur ce nombre d'hommes, 39 sont blessés, ou malades.”

Fait à Rochefort, ce 30 Décembre 1760. (Signé) BRIAULT.

### ROLE DES TROUPES DE LA MARINE

D'APRÈS UN ÉTAT SIGNÉ, A LA ROCHELLE, LE 18 AOUT 1761.

#### I<sup>o</sup> COMPAGNIE DES CANONNIERS-BOMBARDIERS.

##### *Capitaines :*

Fiedmont (Jacquau de), en France. Lusignan (de), en France.

M<sup>r</sup> Jacquau de Fiedmond, d'abord Enseigne de la Compagnie des canonniers bombardiers de l'Île-Royale, en 1748, puis Enseigne de celle du Canada, en 1750, fut fait Lieutenant de cette même Compagnie en 1753, Capitaine en 1759, et devint Chevalier de S<sup>t</sup> Louis en 1760. Ce fut lui qui, avec M<sup>r</sup> de Joannès, Major de Québec, insista auprès de M<sup>r</sup> de Ramezay, après la bataille des Plaines d'Abraham, pour qu'on abandonnât la Basse-Ville et qu'on se retirât avec toutes les forces dans Québec, au lieu de capituler précipitamment. Si ce conseil eût été suivi, le drapeau français flotterait peut-être encore sur les remparts de la ville de Champlain.—Précédemment Commandant au fort de S<sup>t</sup> Frédéric, M<sup>r</sup> de Lusignan remplissait les mêmes fonctions à celui de Chambly au moment de la lutte suprême.

##### *Lieutenants :*

Aubert, en France. Danzeville, resté en Canada.

##### *Enseignes :*

Juchereau, en France, LaBruère (de), en France,  
Juchereau-Duchesnay, en France. Lotbinière (de), en France.

#### II<sup>o</sup> COMPAGNIES FRANCHES.

##### CAPITAINES RESTÉS EN CANADA :

Beaujeu (de)	LaCorne S <sup>t</sup> Luc (de)
Belestre (de)	LaValterie (de)
Beranger,	Lery (Chaussegros de)
Courtemanche (Le Gardeur de)	Lusignan (de)

DeLorimier,	Rouville (Hertel de)
Du Buisson,	S <sup>t</sup> Ours (de)
Gannes de Falaize,	Vergor (Du Chambon)
LaCorne (Le Chev. de)	Villemont.

## CAPITAINES PASSÉS EN FRANCE :

Benoist (Le Chev.)	Lotbinière (de)
Bergue (de)	Marin,
Boishébert,	Montesson (Le Gardeur de)
Herbin,	Montigny (de)
Hughes (d')	Repentigny (Le Chev. de)
LaChauvignerie (de)	Repentigny (de)
LaColombière (La Corne de)	S <sup>t</sup> Vincent,
Lanaudière (de)	Vassan (de)
La Roche-Vernay (de)	Etc.
Le Borgne,	

## LIEUTENANTS RESTÉS EN CANADA :

Conterrot,	Morville,
Contrecœur (Pecaudy de)	Niverville (Le Chevalier de)
Desjardis-Villebon,	Niverville de Montizambert (de)
Epervanche (Le Chevalier de l')	Noyelle de Fleurimont,
Joncaire de Chauzonne,	Rigauville (de)
Langy (Le Chevalier de)	Simblani (Duverger)
Levréau de Langy,	Varennnes (de la Verendrye).

## LIEUTENANTS PASSÉS EN FRANCE :

Bailleul, l'ainé,	Larminat,
Coloron (Le Chevalier)	Montmidy (de)
Cournoyer (Hertel de)	Noyelle (de), l'ainé,
DeCombre,	Portneuf-Neuvillette,
Drouillon,	Raimbault,
DuPlessis-Faber,	Sabrevois de Bleury,
Duverger-Simblani,	Sauveur de Nigon,
Godefroy,	S <sup>t</sup> Laurent,
Hertel de Beaubassin,	S <sup>t</sup> Rome,
Lanoué (de)	S <sup>t</sup> Vincent.

## ENSEIGNES

*restés en Canada :*

Ailleboust (d')  
 Belestre (de), fils,  
 Cabana (Joseph)

*passés en France :*

Albergati-Vèza (d')  
 Barollon,  
 Boucherville (de)

Clignancourt (de)	Boucherville de Montarville (de)
DeLorimier, l'ainé,	Celoron de Blainville,
DeLorimier-Verneuil,	Cery (d'Ailleboust de),
De Muy,	Clapier (Le Chevalier),
Des Plaines (d'Amours),	Coutras,
Duchesnay,	Crecy (Le Chevalier de),
Joannès,	Cuisy d'Argenteuil,
LaBruère (de),	Drouet de la Coulonnière,
LaChapelle,	Drouet de Mareuil,
La Durantaye (de),	Duchesnay,
Lafrenière (Hertel de),	DuSablé,
LeGardeur (Laframboise),	Epervanche (Eustache de l'),
La Valterie (de),	Herbin,
Linctot, l'ainé,	Hiché,
Louvigny (Mouët de),	La Chauvignerie (de),
Louvigny (Joseph de),	La Chevrotière (de),
Niverville (Grandpré de),	LaMorandière (de),
Normanville (de),	LaMorandière du Coudray (de),
Raimbault, l'ainé,	Le Borgne,
Raimbault-Groschône,	Ligneris (Marchant de),
Rocheblave (de),	S <sup>t</sup> Simon,
Varennés (de),	Toupin,
Verchères (de),	Vassan (de),
Villeray de la Cardonnière,	Villeray (Jean de).

Quel fut le témoignage rendu à ces troupes, et comment fut récompensée leur intrépide valeur ? C'est ce que nous apprennent les lignes qu'on va lire : “ Les troupes “ détachées de la marine, revenant du Canada, au nombre “ de près de quarante Compagnies d'infanterie, y ont par- “ faitement bien servi pendant toute la guerre. L'impos- “ sibilité de leur continuer leur solde sur les fonds des “ Colonies, a obligé de licencier tous les soldats, à mesure “ qu'ils sont arrivés en France, en leur donnant à chacun “ une conduite pour se rendre chez eux.

“ A l'égard des officiers, on peut dire en général qu'ils “ se sont tous bien comportés, à la réserve de quelques- “ uns qui ont eu part aux gains illicites d'une adminis- “ tration répréhensible. Il y en a plusieurs qui sont restés “ en Canada, mais la plus grande partie est revenue en “ France. Il est de la bonté du Roi de conserver à ces

“ officiers au moins une demie solde, par forme de subsistance, la plupart n’ayant aucunes connaissances en France. On la propose de deux cent cinquante livres pour les Capitaines, de deux cent pour les Lieutenants, de cent cinquante pour les Enseignes en pied et de cent vingt pour les Enseignes en second, et à proportion pour les officiers d’Etat-Major et de l’Artillerie, le tout jusqu’à la paix, où l’on sera en état de fixer leur sort.

“ Mais, comme dans cet arrangement, on renvoie du service tous les officiers justement soupçonnés d’avoir eu part à des profits illicites, il paraît convenable d’accorder quelques récompenses à ceux qui les méritent par l’ancienneté de leurs services, leur bonne conduite, ou à cause des blessures considérables qu’ils ont reçues. Dans cette vue, on propose d’accorder la Croix de St Louis à plusieurs.”

OFFICIERS DU DÉTACHEMENT DE LA MARINE<sup>1</sup>  
passés en France sur le vaisseau *La Jeanne*.

## CAPITAINES :

Béranger,	DeGannes de Falaize,
Hertel de Louisbourg,	Lery (Chaussegros de).

## LIEUTENANTS :

Coutras,	Niverville (de)
Fleurimont de Noyelle,	Normanville (de).

## ENSEIGNES :

DeLorimier, aîné,	Mouët de Louvigny,
DeLorimier-Verneuil,	Niverville-Grandpré (de)
DeLorimier (Guillaume)	Rocheblave (de)

## CADETS :

Lery (Chaussegros de)	Montesson (Le Gardeur de).
-----------------------	----------------------------

Québec, 10 Octobre 1761.

(Signé)

LANDRIEFF.

## OFFICIERS

embarqués sur *l’Auguste*, sombré en mer.

<sup>1</sup> Comme on peut le remarquer, parmi ces officiers, ainsi que parmi les précédents, quelques uns venaient de l’Ile Royale.

## CAPITAINES :

La Corne (Le Chevalier de) S<sup>t</sup> Luc de la Corne.  
Portneuf,

## LIEUTENANTS :

Godefroy, S<sup>t</sup> Blain (Raimbault de)  
La Verendrye (Gauthier de) S<sup>t</sup> Paul (LeBer de)  
Pecaudy de Contreccœur, Varennes (Gauthier de)

## ENSEIGNES :

La Durantaye, Raimbault-Groschène.  
La Perrière (Boucher de)

## CADETS :

Dubreuil (La Corne) Senneville (LeBer de)  
La Corne (Le Chevalier) Villebon.

## OFFICIERS DU DÉTACHEMENT DE LA MARINE

morts en Canada après le départ des troupes.

Chatelain, Cap. réf., 29 Avril. Morville (de), Lieut., le 7 Sept.  
Levreau de Langis, Lieut., 11 Sept. Villeray d'Artig. (de), Lieut., 9 Ja.  
La Morandière (R. de). Ing., 25 Sept. Villeray de la Cardon. (de), 8 Juil.

## OFFICIERS

décédés en Canada après le mois d'Octobre.

Bercy (de), Enseigne, 7 Avril. La Martinière (de), Capt., 27 Déc.  
La Corne (de), Capitaine, 2 Avril. La Plante (de), Lieut., 4 Août.

1762

## OFFICIERS

arrivés au Hâvre, le 1<sup>er</sup> Janvier 1762, par *le Moulineux*,  
venant de Québec, et lieu de leur résidence.

## CAPITAINES :

DuBuisson, à Paris. Vergor (Du Chambon), à Roche-  
Rouville (Hertel de), à la Rochelle. fort. Etc.

## LIEUTENANTS :

Chabert-Joncaire, à la Rochelle.  
Epervanche (Le Chevalier de l'), Château-Gontier.

## ENSEIGNES :

Godefroy de Linctot, à Rochefort. Richardville (de), à Rochefort.  
Hertel (Le Chevalier), " Sacquespée (Le Chev. de), "  
Hertel de Chambly, " Sacquespée-Domicourt, "  
Linctot (Maurice), " Trevet de l'Epervanche, "  
Linctot, cadet, " Etc. Etc. Etc.

## CADETS :

Chabert, aîné, à la Rochelle.	Salaberry (de),	à Rochefort.
Chabert, cadet, “	Villeray d'Artigny (de),	“
DuBuisson, aîné, “	Yon (d'), de l'Artillerie,	“
DuBuisson, cadet, “	Etc. Etc. Etc.	Etc.
	(Signé)	MESTRAL.

1763

## OFFICIERS DE L'ILE ROYALE

servant à Rochefort.

## CAPITAINES :

Boisneuf (LeNeuf de)	LaBrijeonnière (de la), Aide-Major.
Decoux,	La Pérelle (de la)
Denis de la Ronde,	LaValterie (de la)
Dorfontaine,	Loppinot, Major,
Du Chambon,	S <sup>t</sup> Aigne (de)
Gourville (de), absent,	Tryon (Le Chevalier de)
Hertel, Capitaine réformé,	Verteuil (de)
LaBoularderie (de),	

## LIEUTENANTS :

Ailleboust (Le Chevalier d')	LaBoularderie (de)
Boisberthelot (Le Chevalier de)	Loppinot de Frezillière,
Boisberthelot,	Moriette,
Bonaventure (Denis de),	Noyelle (de)
Carrerot,	Rondeau,
Catalogne de (en Canada),	Sabattier,
DeCoux,	St. Aigne (Côme de),
Fermanel,	Villedonné (de)
Hertel de Cournoyer,	Villeray (Le Chevalier de)

## ENSEIGNES :

Carrerot (André),	Villeray de la Cardonnière (de).
-------------------	----------------------------------

## OFFICIERS

qui doivent retourner aux Iles d'Amérique.

Daujeac, père, Gouverneur,	3 Sergents,
“ fils, Sous-Lieutenant,	4 Caporaux,
“ “ Enseigne,	2 Tambours,
LaBoucherie-Fromentau, Lieut.	4 Canonniers,
L'Espérance (Le Baron de), Cap.	35 Soldats.
	(Signé)
	DAUJEAC.

## OFFICIERS

désignés pour d'autres Colonies.

Bailleul (de),	Ligneris (Le Chevalier de),
Noyelle (de)	Vaubadon, (Le Chevalier de)

1763

## OFFICIERS

qui ont obtenu des passeports pour retourner en Canada.

## CAPITAINES :

Belestre (de),	Montesson (Le Gardeur de),		
Lanaudière (de),	Ramezay (de), ex-Lieut. du Roi.		
LaNoue (de),	Rouville (Hertel de),		
Longueuil (de), ex-Gouv. des T.-R.	Etc.	Etc.	Etc.

## LIEUTENANTS :

Hertel de Beaubassin,	Niverville (Le Chevalier de),
Montizambert (de),	Sabrevois de Bleury.

## ENSEIGNES :

Coutras,	LaMorandière (de),		
Duchesnay,	Lotbinière (de),		
Godefroy de Linctot,	Normanville (de),		
Hertel (Le Chevalier),	Richardville (Drouet de),		
Hertel de Chambly,	Etc.	Etc.	Etc.

Cette même année 1763, parvint à Montréal la nouvelle de la mort tragique de deux des fils du deuxième Baron de Longueuil, ancien Gouverneur de Montréal. Elle était ainsi constatée : “ Par des lettres reçues du Comte de Vaudreuil, Lieutenant-Général de l’armée navale de Sa Majesté, de Messieurs de Vaudreuil, ses neveux, et de Mr de Bienville, grand oncle des défunts, il est avéré que MM. LeMoyne de Longueuil et Maricourt, fils de Mr le Baron de Longueuil, en son vivant Gouverneur de Montréal, ont péri aux atterages de St Domingue, en attaquant un corsaire ennemi, avec une chaloupe détachée de leur vaisseau. (Signé) PANET.”

1764

## JUGEMENT RENDU CONTRE BIGOT ET SES COMPLICES.

Commencée le 19 Septembre 1761, l’enquête contre Bigot et ses complices se termina en 1764 par la condamnation des coupables. Sur cinquante inculpés, dix furent condamnés aux peines suivantes :

**BIGOT**, Intendant, banni à perpétuité ; biens confisqués ; 1,000 livres d'amende ; 800,000 livres de restitution.

**VARIN**, Sub-délégué, banni à perpétuité ; 500 livres d'amende ; 800,000 livres de restitution.

**BRÉARD**, banni pour 9 ans de Paris ; 500 livres d'amende ; 300,000 livres de restitution.

**CADET**, Munitionnaire, banni de Paris pour 9 ans ; 500 livres d'amende ; 6 millions de restitution.

**PÉNISSAULT**, Commis de Cadet, banni pour 9 ans de Paris ; 500 livres d'amende ; 600,000 livres de restitution.

**MAURIN**, Commis de Cadet, banni pour 9 ans de Paris ; 500 livres d'amende ; 600,000 livres de restitution.

**COPRON**, Commis de Cadet, condamné à être admonesté en Chambre ; 6 livres d'aumône ; 600,000 livres de restitution.

**ESTÈBE**, Garde-Magasin, condamné à être admonesté ; 6 livres d'aumône ; 30,000 livres de restitution.

**MARTEL**, Garde-Magasin, condamné à être admonesté ; 6 livres d'aumône ; 100,000 livres de restitution.

**DENOYAN**, Lieutenant du Roi, condamné à être admonesté ; 6 livres d'aumône.

Six autres, qui étaient absents, furent également condamnés, mais à des peines plus légères, leur culpabilité étant moins notoire. — Cinq autres furent simplement blâmés d'avoir inconsidérément visé les inventaires des vivres et invités à ne plus récidiver. — Les autres furent déchargés de toute accusation, jusqu'à ce qu'il fut plus amplement informé contre eux. — Le 11 Janvier 1764, ce jugement fut lu et publié à son de trompe. Il avait été rendu par vingt-sept Juges, présidés par M<sup>r</sup> de Sartines, Lieutenant-Général de police.

#### RENSEIGNEMENTS SUR QUELQUES PERSONNES PASSÉES EN FRANCE

(De 1766 à 1777.)

Les D<sup>elles</sup> **D'AILLEBOUST DE CERY**, filles de l'ancien Capitaine des portes de Québec, touchaient chacune une

pension.—M<sup>me</sup> d'Ailleboust, veuve de l'ancien Lieutenant du Roi, recevait également une pension.

M<sup>lle</sup> Marie-Anne ARNOUX, fille de Mr Arnoux, Chirurgien-Major, s'était retirée près de Soissons, où on la voyait en 1774.

Mr Thomas Marie CUGNET, ci-devant Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, vivait à Paris en 1777. Il avait alors 49 ans.

M<sup>lle</sup> Marie-Françoise de Couagne, âgée de 54 ans, veuve de Mr de GANNES, se trouvait à la même époque à Tours, où elle avait fixé sa résidence.

Mr Pierre DELINO, ancien Grand-Voyer du Canada, âgé de 58 ans, était allé habiter Blois, où il séjournait en 1777.

Le Chevalier DELORIMIER, Lieutenant des troupes en Canada, couvert de quatre honorables blessures, âgé de 41 ans, avait été s'établir près de Bésançon, vers 1766.

M<sup>lle</sup> DENIS DE LA RONDE, fille de l'ancien Capitaine de ce nom, s'était également retirée en France, où elle touchait une pension.

M<sup>me</sup> veuve DESMELOISES recevait aussi une pension et demeurait à Paris, où bon nombre d'autres Canadiens s'étaient d'abord fixés.

Le Chevalier Jean-Baptiste Renaud DuBuisson, fils aîné du Capitaine de ce nom, d'abord Cadet et ensuite Lieutenant d'une Compagnie du Corps Royal d'artillerie, alors âgé de 31 ans, demeurait en 1777 près de Laon.

M<sup>me</sup> Madeleine Lefebvre DUPLESSIS-FABER, touchait en 1776 une pension de 176 livres et résidait près de Tours.

M<sup>lle</sup> DUSABLÉ se trouvait à la même époque près de Saumur, où elle avait fixé son séjour.

M<sup>me</sup> veuve D'ESCHAILLONS demeurait à Paris en 1777.

Mr Jacques Joseph GUITTON DE MONREPOS, ancien Lieutenant-Général de justice et de police à Montréal, alors âgé de 68 ans, était établi à la même époque, près d'Agen.

Mr JUCHEREAU DE ST. DENIS, fils d'un ancien Conseiller

du Cap St Domingue, avait une pension de 100 livres, et habitait en 1775 l'Île de France.

Mr LANDRIEFF DESBORDES, Commissaire de la marine en Canada, âgé alors de 65 ans, demeurait à Tours en 1777.

Mr LERMET, ancien écrivain de la marine, habitait dans le même temps, près de Marseille.

Melle Marie Thérèse de LIGNERIS qui touchait, ainsi que sa sœur, une pension de 200 livres, vivait à Paris en 1767 Elle avait alors 27 ans.

Mr François Mouët de LOUVIGNY, Enseigne dans les troupes, couvert de plusieurs blessures, et alors âgé de 49 ans, s'était retiré près d'Uzès en 1776.

Mme veuve MANTET demeurait à Paris en 1777.

Mr Pierre Michel MARTEL, Commissaire de la marine, avait, à la même époque, fixé son domicile à Tours.

Mr DEMONTIGNY, ancien Capitaine du Canada, résidait également près de Tours où il touchait sa pension de Chevalier.

Mme veuve PERRAULT, épouse de l'ancien Major des milices, habitait aussi la Touraine en 1776.

Mr Ignace PERTHUIS, ancien Procureur du Roi de la Prévosté et Amirauté de Québec, alors âgé de 61 ans, était allé se fixer, avec son fils aîné, à Marseille, où on le voyait en 1777.

Mr SABREVOIS DE SERMONVILLE, Aide-Major à Montréal, était aussi passé en France, où il touchait une pension.

Mme St SAUVEUR DE NIGON, née Catherine Chaboilliez, s'était retirée à Nîmes, où elle vivait en 1777.

# SOMMAIRE.



PAGES

AVANT-PROPOS.....	1
PRÉCIS HISTORIQUE, ou Abrégé de l'Histoire du Canada.....	1
LA FAMILLE CHAUSSEGROS DE LERY.....	1

Gaspard de Lery, Ingénieur de la Nouvelle-France.

Nouveaux détails sur les familles : { de Repentigny,  
de Tilly,  
de Lotbinière.

J. Gaspard de Lery et les fortifications de Québec.

Les familles : { de Brouage,  
de Beaujeu.

Particularités sur : { le D<sup>r</sup> Sarrasin,  
Amariton,  
(Les MM. Bibaud et Viger.) le C. Amiral C. de Lery.

BRANCHE AINÉE.

Le Conseiller-Législatif, Lieutenant-Colonel de milice.  
La famille de Boucherville.

BRANCHE CADETTE.

Le Conseiller-Exécutif.

{ Le Colonel des troupes françaises,  
Le Garde du Corps,  
L'Ingénieur en Chef de la Grande Armée.

Canadiens à l'étranger : { M<sup>lle</sup> de Lino, M<sup>r</sup> de Villeray,

Les familles :	{	d'Esglis, Fraser, Couillard, Desprès.
(Officiers de 1812.)	}	M <sup>r</sup> de la Potherie, M <sup>lle</sup> Péan, M <sup>me</sup> Germain, M <sup>me</sup> Vergor, M <sup>me</sup> Charly, MM. de Vaudreuil, M <sup>r</sup> Foucault, M <sup>r</sup> des Meloises, M <sup>r</sup> de Lusignan, M <sup>r</sup> de Noyelle, M <sup>r</sup> Douville, MM. Hazeur, M <sup>r</sup> Celoron, M <sup>r</sup> de St Ours, M <sup>r</sup> LeVasseur, etc.

## APERÇU SUR QUELQUES CONTEMPORAINS..... 175

- Officiers du régiment de Carignan : { de Chambly,  
de Contrecoeur,  
de la Valterie,  
(Etablissement des Seigneuries.) { de Verchères,  
Sorel, etc.
- Explorateurs et Découvreurs célèbres : { Joliet,  
de la Salle,  
{ N. Perrot.
- Officiers de 1683 à 1700. Eloge de : { Du Tast,  
Du Luth,  
(Promotions d'officiers.) { de St Lusson,  
de Tonty,  
de Vallerennes, etc.
- Officiers de 1700 à 1729 : appréciation qui en est faite.
- Particularités sur : { le Marquis d'Alogny,  
de la Gemmerayo,  
de Langloiserie.
- Commandants des pays d'en haut en 1729.
- Notices sur : { de la Mothe-Cadillac,  
(Nouv. Promotions.) { de la Durantaye.
- Officiers de 1732 : leur nom et leur âge.
- Particularités sur : { Bouillet de la Chassaigne,  
(Pensions et Décorations.) { Dugué de Boisbriand,  
Joncaire.
- Eloge de : { Denis de la Ronde,  
Gannes de Falaize,  
Boucher de Grandpré,  
De Muy, etc.
- Officiers de la Colonie en 1739. { de Beaucourt,  
de Beaujeu,  
Budemont,  
Chavoy de Noyan,  
DuBuisson,  
d'Eschaillons,  
de la Perrière,  
Jugement porté sur : { de Longueuil,  
Marin,  
des Meloises,  
de Montigny,  
de Repentigny,  
de Vaudreuil, etc.
- Pensions : { aux Officiers,  
aux Veuves.
- Commandants de 1757 à 1759 : { de Lorimier,  
Douville,  
Du Plessis,  
Le Verrier,  
de Noyan,  
de St Blain.
- Le Capitaine de Gaspé.
- Etat des pertes aux batailles : { de la Monongahéla,  
(Décès pendant le siège.) { du lac St Sacrement,  
de Sainte-Foye.

## OFFICIERS DE L'ACADIE, PLAISANCE ET ILE ROYALE..... 207

Particularités sur : { de Broullan,  
de Chambly,  
Grandfontaine,  
de la Vallière.  
(Les MM. de Beauharnois.) { Menneval,  
(La famille Bégou.) { Perrot,  
{ Villebon, etc.

Notices sur : { La Hontan,  
l'Hermite,  
de Monic,  
S<sup>te</sup> Marie.

Commandants de 1706 à 1760 : { de Boishébert,  
(mariages.) { Denis de Bonaventure,  
{ Druccourt,  
{ de S<sup>t</sup> Ovide,  
{ de Subercase.

Les familles : { d'Estimauville,  
{ Du Vivier.

Officiers de l'Île Royale et leurs familles en 1761.

## DÉPART DES TROUPES DE LA COLONIE..... 225

Nom et nombre des Compagnies.

Rôle des troupes de la marine : éloge de ces troupes.

Naufrage de l'*Auguste*.

Officiers décédés en Canada.

Officiers répartis en différentes villes de France.

Retour de bon nombre d'officiers en Canada, etc.

Procès de Bigot et de ses complices.

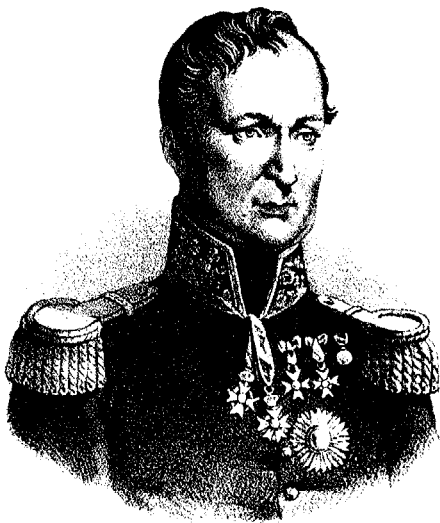
Particuliers fixés en France.



JEAN BAPTISTE HERTEL.  
Seigneur de Rouville.



J. FLEURY D'ESCHAMBAULT.  
Agent de la Compagnie des Indes.



LE GÉNÉRAL BARON JUCHEREAU  
de ST DENYS.

# SUPPLEMENT

A L'HISTOIRE

## DES GRANDES FAMILLES FRANCAISES DU CANADA.

---

En rappelant plus ou moins longuement, suivant que les documents le permettaient, les familles marquantes du Canada, nous avons dit que bon nombre de ces familles avaient émigré après la prise du pays, mais que la plupart y étaient revenues. L'ouvrage même, *Histoire des grandes familles*, le prouve surabondamment.

Nous avons ajouté, en même temps, qu'un certain nombre de ces familles étaient restées en France, ou étaient passées aux Antilles. Les noms <sup>1</sup> qui suivent, plusieurs du moins, semblent démontrer la vérité de cette assertion. A ces noms, nous en ajoutons d'autres qui ont quelque analogie avec ceux portés par des personnes qui ont existé ou qui existent encore en Canada. Nous les donnons à titre de renseignement et dans le but de provoquer de nouvelles études, comme aussi d'obtenir de plus amples informations, d'autant que ces noms appartiennent à des familles actuellement existantes. Au lecteur à les confronter avec ceux mentionnés dans l'*Histoire des grandes familles françaises du Canada*.

<sup>1</sup> Nous donnons, en gros caractères, le nom des familles qui certainement se rattachent au Canada d'une manière ou d'une autre, dans l'espoir que cette indication aidera à renouer d'anciennes relations. et nous mettons, en plus petits caractères, celui des familles qui semblent n'avoir que le nom de commun avec celles du Canada, laissant entre les deux celui des familles sur lesquelles il y a doute.

## GRANDES FAMILLES DE FRANCE.

ADHEMAR.—Par l'ouvrage *Les Ursulines de Québec*, comme aussi par ce qui a été dit à l'article sur les de Vaudreuil, on voit que quatre Demoiselles de Lantagnac avaient embrassé l'état religieux : deux chez les Ursulines, une autre à l'Hôpital-Général de la même ville, et une quatrième à la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, où elle est morte en 1800. Or, la famille à laquelle appartenaient ces quatre Religieuses, n'est autre que celle qui subsiste encore en France, et dont le nom patronymique est Adhémar : "Une des plus puissantes de France, dit le *Dictionnaire de la noblesse*, cette maison s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont : Adhémar de MONTEIL, A. de MONTFALCON, A. de PANAT, A. de CRANSAC, A. de CAZEVIELLE, et A. de LANTAGNAC." Acette famille se rattachait M<sup>lle</sup> Adhémar récemment décédée à Montréal. En France, la famille Adhémar est actuellement représentée 1<sup>o</sup> par le C<sup>e</sup> Adhémar de Cranzac, Capitaine d'Escadron, 2<sup>o</sup> par le C<sup>e</sup> Adhémar, Chef de Bataillon, etc. Leur devise est : *Plus d'honneur que d'honneurs*. D'après l'ouvrage de M<sup>r</sup> de Coston sur l'*Etymologie des noms propres*, Adhémar signifie illustre guerrier. Suivant la *Généalogie de la maison Adhémar de Cazevielle*, volume tiré à 50 exemplaires seulement, les MM. Azémar de St. Maurice sont issus des Adhémar, Seigneurs de Montelimar au XI<sup>e</sup> siècle, et dès lors font partie de la même famille.

AGOULT.—Parmi les anciens officiers du Canada figure le Marquis d'Agoult (et non Algout). Ce digne officier descendait d'une noble famille, originaire de Provence, dont les armes étaient : *d'or au lion rampant d'azur armé, lampassé et viléné de gueules*. Cette famille existe encore, et a pour chefs : 1<sup>o</sup> le Marquis d'Agoult, Département de la Sarthe, 2<sup>o</sup> le C<sup>e</sup> d'Agoult, Département de l'Allier, et 3<sup>o</sup> le C<sup>e</sup> Foulques d'Agoult, résidant à Paris. La devise de cette famille est : *Hospitalité d'Agoult*.

AIGREMENT.—M<sup>r</sup> d'Aigremont fut encore un des vaillants défenseurs du pays, comme on peut le voir par la liste des officiers. Les armes de sa famille étaient alors : *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois coquilles de gueules*. A présent, elles sont : *d'or au chevron d'azur*. Cette famille est aujourd'hui représentée par le Marquis J. d'Aigremont, Département de Vaucluse, lequel a quatre enfants : Marie-Octavie, Marie-Julie, Louis et Alexandrine. Il existe également aux Iles Saint-Pierre et Miquelon, ainsi qu'au Mans, une autre famille du même nom, mais nous ignorons s'il y a entre elle et la précédente quelques rapports. Au moins les armes de cette dernière ne sont pas

les mêmes. Elle porte : *d'azur à une brebis d'argent passant sur une terrasse de sinople*, et est originaire de Normandie.

**ALOIGNY.**—En 1714, périt sur mer un des hommes marquants de la Nouvelle-France. C'était le Marquis d'Aloigny (et non d'Alogny), alors Capitaine et Chevalier de S<sup>t</sup> Louis. Originaire du Poitou, sa famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ses armes sont : *d'or à deux cœurs vides et entrelacés de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Elle a pour chef : le Marquis d'Aloigny, ancien officier supérieur de Cavalerie et décoré de la Croix de la Légion d'Honneur.

**AMARITON.**—Parmi les officiers qui brillèrent au premier rang dans les luttes qu'eut à soutenir le Canada de 1698 à 1730, on remarque le Capitaine Amariton. Cet éminent officier appartenait à une ancienne famille, originaire d'Auvergne. Elle existe encore. Ses armes sont : *de gueules, au lion d'or, et au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

**Assigny.**—On sait que l'un des fils de C. LeMoyné, père du premier Baron de Longueuil, avait pris le surnom d'Assigny. On retrouve en France une famille de ce nom. Elle porte : *d'azur à deux lions rampants d'or*, et est représentée par les MM. d'Assigny, père et fils ; mais nous ignorons s'il y a quelques rapports entre cette famille et celle du Canada.

**Assonville** —La même remarque peut s'appliquer à la famille d'Assonville. La seule particularité, digne d'attention, est que cette famille habite le Château de Fresnoy, Département de Seine et Marne.

**Aubert.**—Nombre de familles de ce nom existent en France : d'Aubert, Prou d'Aubert, Rochon d'Aubert, etc., mais n'offrent, ce semble, aucune analogie avec celle du Canada, si ce n'est peut-être la première, originaire de Lorraine, qui porte : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux écots, et en pointe d'or, passés en sautoir, au cœur d'or brochant sur les écots, et en pointe d'un croissant d'argent surmonté de trois étoiles rangées de même*. On peut en dire autant de la famille de la Chesnaye, dont les armes sont : *d'argent à trois chevaux de sable, ou : de gueules à trois fascés d'argent, au chêne de sinople brochant sur le tout*.

**Auteuil.**—Parmi ses hommes marquants, la Colonie comptait à son origine M<sup>r</sup> Ruette d'Auteuil. En France, on retrouve 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> d'Auteuil, 2<sup>o</sup> le V<sup>te</sup> d'Auteuil, tous deux demeurant à Paris ; mais reste à savoir si ces Messieurs ont autre chose de commun que le nom avec celui du Canada.

**AUX.**—Il n'en est pas ainsi du Marquis d'Aux, une des illustrations canadiennes. Cet officier était, tout porte à le croire, de la même famille que celle qui existe encore en France. D'après le V<sup>te</sup> de Magny, auteur de *la Science du Blason*, la famille d'Aux est originaire du Poitou. Elle a pour armes : *d'azur à une bande cousue de gueules bretissées*. Le chef de cette famille est présentement le Marquis d'Aux, Conseiller-Général à la Suze, Département de la Sarthe.

**BAILLEUL.**—Plusieurs officiers de ce nom se sont signalés en Canada. L'un d'eux prit part, en 1755, à la bataille de la Monongahéla, où il fut blessé. La famille de Bailleul, originaire de Normandie, porte : *de gueules semé de croix recroisellées, au pied fiché d'argent, à la croix du même, brochant sur le tout*. Cette famille est actuellement représentée 1<sup>o</sup> par le Marquis de Bailleul, avenue de la Reine-Hortense, à Paris, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Bailleul, Château de Vatelot, Seine-Inférieure.

**BARBANÇOIS.**—On a vu qu'une arrière petite-fille du Chevalier de Repentigny, Gouverneur du Sénégal, avait épousé un M<sup>r</sup> de Barbançois. C'est celui même qui représente aujourd'hui la famille de ce nom, dont les armes sont : *de sable, à trois têtes de léopards d'or, arrachées et lampassées de gueules*. M<sup>r</sup> le Marquis de Barbançois habite le Château de Chaumotte, Département de la Nièvre : un autre réside à Tours, rue de Buffon.

**BARRE.**—Parmi les Gouverneurs de la Nouvelle-France, on compte M<sup>r</sup> Lefebvre, Marquis de la Barre, qui tint les rênes de l'administration de 1682 à 1685. Il existe en France plusieurs familles de ce nom : Lefebvre de BÉCOURT, Lef. de la BOULAYE, Lef. d'ARGENCE, Lef. de GOUY, etc.;—de la Barre, avec branches et armes diverses;—DUPARQ de la Barre, FOURNIER de la Barre, etc. Il y a encore la famille JALADON de la Barre, originaire du Bourbonnais, qui porte : *écartelé; aux 1 et 4 d'azur à la barre d'or; aux 2 et 3 d'argent, à trois feuilles de laurier de sinople; sur le tout d'or, à la lance de gueules posée en bande*. Il pourrait se faire que cette dernière eut la même origine que celle de l'ancien Gouverneur du Canada.

**BARIN DE LA GALISSONNIÈRE.**—Cet autre Gouverneur, d'une capacité incontestée, était originaire de Bretagne. Il appartenait à une ancienne maison qui existe encore à Nantes. Les armes de cette famille sont : *d'azur, à trois papillons d'or*.

**BAUDIN.**—Par la Biographie du Général de Léry, on voit que l'un des frères de Gaspard avait épousé M<sup>lle</sup> de Baudin, parente du Ministre Rouillé. La famille de cette Demoiselle subsiste encore. Elle a pour armes : *d'azur, à une hamaide d'or, accompagnée de trois mâcles du même*.

**BEAUJEU.**— Cette famille, bien posée en Canada, est représentée en France : 1° par la Marquise de Beaujeu de Quiqueran, rue de l'Université, à Paris, et 2° par le Marquis Du Puy de Quiqueran-Beaujeu, Trésorier-payeur à Limoges. “ La famille de Quiqueran, dit M<sup>r</sup> de Coston dans son ouvrage déjà cité, habitait la Provence et le Comtat ; elle était connue dès 1145. Son nom signifie fort, vigoureux. Le dernier des Quiqueran-Beaujeu a épousé, en 1832, Joséphine-Désirée de Beauharnais. Il est mort récemment, ne laissant que des filles. Son gendre, M<sup>r</sup> Raymond du Puy, a été autorisé, le 18 Avril 1860, à joindre à son nom le titre et le nom de Marquis de Quiqueran-Beaujeu.” D'après d'Hozier, la famille de Quiqueran de Beaujeu, originaire de Provence, ne remonte pas au-delà de 1469. Elle forma deux branches, l'une par Jean de Quiqueran qui donna trois Chevaliers de Malte, et l'autre par Honoré de Quiqueran de Beaujeu qui produisit aussi deux Chevaliers du même Ordre. Les armes de cette famille sont : *écartelé ; d'or et d'azur, le trait du coupé émanché de deux pièces et deux demies de l'un en l'autre.* Les armes de la Marquise de Beaujeu sont : *de gueules à cinq bureles d'argent.* Le Marquis du Puy de Quiqueran porte : *de sinople à la bande d'or, accompagnée de six merlettes de même, posées 2 et 1, et 1 et 2.* Il y a, en outre, la famille de Beaujeu, originaire du Beaujolais, et dont les armes sont : *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, au lambel à cinq pendants du même brochant.* La devise est la même que celle des précédents : *A tout venant beau jeu ; vis contrà vim.*

**Beumanoir.**— Ce nom n'est pas inconnu dans les annales canadiennes. Il fut celui d'un intrépide guerrier au temps de la domination française. Une famille de ce nom, originaire de Bretagne, existe encore. Elle est représentée 1° par le Comte de Beumanoir, à Rennes, Ile et Vilaine, 2° par le Comte de Beumanoir, Sous-préfet à Tournon, Ardèches, etc. Ses armes sont : *d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre billettes de même.*

**BEAUPOIL DE ST. AULAIRE.**— Lorsque survint la Révolution française, un des membres de cette honorable famille vint demander asile au Canada. Plusieurs années après, il repassa en France. Cette maison a aujourd'hui pour représentants : 1° le Marquis de Beaupoil, au Château de Siorac, Dordogne, 2° le Comte de Beaupoil, Sous-préfet à Loches, etc. Elle porte : *de gueules à trois couples de chiens d'argent en pal, les liens d'azur, 2 et 1.*

**Beauregard.**— En France, comme en Canada, les familles de ce nom sont très-répandues. Suivant quelques personnes, le Général de Beauregard qui a joué un rôle important dans la dernière guerre américaine,

descendrait des Beauregard, du District des Trois-Rivières. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point cette assertion est fondée, ni s'il y a quelques rapports entre ses ancêtres et les Beauregard de France. Au moins, le nom patronymique n'est pas le même. En France, ils s'appellent : BOUTIN de Beauregard, tandis qu'en Canada ils signent : TOUTAN de Beauregard.

**BÉGON.**—Qui a lu l'*Aperçu* sur les anciens officiers civils et militaires de la Nouvelle-France, doit se souvenir que M. Michel Bégon, Intendant du Canada, était originaire de Blois. Sa famille existe encore en France. Elle est actuellement représentée par M<sup>me</sup> Bégon, Comtesse de la Rosière. Ses armes sont : *d'azur au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

**Belleval.**—M<sup>r</sup> Fournier de Belleval figure parmi les officiers de 1732. On retrouve également en France une famille de ce nom. Le chef actuel de cette maison est le Marquis de Belleval-Bois-Robin, demeurant à Paris, lequel a deux enfants : Marie-René et Marie-Antoinette.

**Biville.**—A son berceau, la Nouvelle-France compta parmi ses combattants le Chevalier de Biville. Une famille de ce nom, originaire de Normandie, a pour armes : *d'argent à trois états de gueules, surmontés de deux couples de chiens de sable.* Elle est représentée par M<sup>me</sup> de Biville, au Château de Friancaurt, Département de la Somme.

**Bienville.**—Ainsi qu'il a été dit, de Bienville, fondateur de la Nouvelle-Orléans, mourut en France, sans laisser de postérité. Toutefois, son nom s'y est perpétué. Il est porté par M<sup>r</sup> de Bienville, résidant près d'Eurville, Département de Haute-Marne.

**BLAIN DE ST. AUBIN.**—Parmi les Français récemment établis en Canada, nous avons plaisir à citer M<sup>r</sup> Blain de S<sup>t</sup> Aubin, bien connu comme littérateur. Sa famille est inscrite dans le Catalogue des nobles de France. Elle séjourne à Rennes, Département d'Ille et Vilaine, et a ses armoiries particulières.

**BOISHÉBERT.**—Cette famille qui a fait tant d'honneur à la Nouvelle-France, subsiste toujours. Elle est aujourd'hui représentée par M<sup>r</sup> de Boishébert, au Château de S<sup>t</sup> Maurice à Lillebonne, Seine-Inférieure. Les armes de cette maison sont : *de gueules à trois merlettes d'argent.*

**BONGARD.**—Ce fut dans cette famille que le Comte de Beaujeu se choisit une épouse, comme il a été rapporté. Le chef actuel de cette famille est M<sup>r</sup> de Bongard, lequel demeure à Saint-Quantin-Lamotte, Département de la Somme. Ses armes sont : *de gueules à la fasce*

*d'or.* Il y a encore une autre famille de ce nom. Elle porte : *de gueules à trois merlettes d'argent.*

**BONNE.**—Tout le monde connaît la belle conduite du Capitaine de Bonne à la bataille de Sainte-Foye, où il fut tué. En France, on retrouve une famille du même nom. Originaire du Languedoc, la famille de Bonne porte : *de gueules à la bande d'or, chargée d'un ours de sable*, et est représentée 1° par l'Abbé de Bonne, Curé de Saint-Pons, Hérault, 2° par M<sup>r</sup> de Bonne, Chef de Bataillon au 93<sup>e</sup> de Ligne, etc.

**Boucherville.**—Deux familles de ce nom existent en France. L'une a pour chef le C<sup>te</sup> de Boucherville, Conseiller-Général à Broglie, Eure; l'autre, M<sup>r</sup> de Boucherville, Percepteur à Vendôme, Loir et Cher; mais de ce qu'elles ont le même nom que celle du Canada, on ne saurait en conclure qu'elles ont une origine commune.

**BOUGAINVILLE.**—Parmi les Aides de Camp du Général Montcalm, l'un des plus brillants fut M<sup>r</sup> de Bougainville, Capitaine d'Escadrons, qui, plus tard, devait être une des gloires maritimes de France. Il existe encore à Paris une Dame de ce nom : c'est la Comtesse de Bougainville. Elle porte : *d'or à l'aigle éployée de sable ; d'azur à une ancre et deux épées passées en sautoir d'or ; au globe terrestre d'argent, brochant sur le tout.*

**BOULOGNE.**—Avec sa sœur, Religieuse chez les Ursulines de Québec, M<sup>lle</sup> de Boulogne, épouse de M<sup>r</sup> d'Ailleboust, Gouverneur de la Nouvelle-France, est une de ces douces figures sur lesquelles on s'arrête avec complaisance. Une famille de ce nom subsiste toujours. Elle porte : *d'argent à la bande de sable, accompagnée de trois lionceaux de sinople armés et lampassés de gueules et couronnés d'or, posés 2 et 1.* Il existe encore une autre famille du même nom. Ses armes sont : *d'or à trois tourteaux de gueules.* Cette dernière est représentée 1° par M<sup>r</sup> de Boulogne, Receveur particulier à Provins, Seine et Marne, et 2° par M<sup>r</sup> de Boulogne, résidant à Marie-Galante, Guadeloupe.

**Bourmont.**—Qui n'a entendu parler de M<sup>r</sup> de Bourmont, le vainqueur d'Alger en 1830? Un nom semblable a retenti sur les bords du S<sup>t</sup> Laurent, en 1705. Il est porté aujourd'hui 1° par le Comte de Bourmont, à Paris, et 2° par le Comte de Bourmont, au Château du même nom, Département de Maine et Loire. Les armes de cette famille sont : *écartelé ; aux 1 et 4 de vair ; au franc quartier coupé sur sable, aux 2 et 3 fascé de vair et de gueules.*

**BRAS DE FER.**—La ville des Trois-Rivières eut un Gouverneur de ce nom. En France, il existe encore une famille du même nom, origi-

naire de Provence. Elle a pour chef M<sup>r</sup> de Bras de Fer, au Château de Montaignes, Orne. Ses armes sont : *de gueules au bras d'argent, tenant une épée du même en bande garnie de sable.*

BRÉCOURT.—Le Canada revendique ce nom comme celui de l'un de ses défenseurs. En France, il est porté par M<sup>r</sup> de Brécourt, à Poitiers, Vienne. Originaires de Normandie, ses ancêtres avaient pour armes : *d'or au lion de gueules.*

BRISSAC.—Après avoir été Garde-marine en 1681, M<sup>r</sup> de Brissac fut fait Lieutenant en 1687. Une famille de ce nom est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Brissac, rue d'Angers, à Paris, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Brissac, au Château de Brestot, Eure. Ses armes sont : *de gueules à la bande ondulée d'or, accompagnée en chef d'un lion léopardé d'argent.*

CALLIÈRES.—Le treizième Gouverneur de la Nouvelle-France fut le Chevalier de Callières, aussi habile administrateur que fervent chrétien. Son nom survit encore dans l'ancienne mère-patrie. Il est porté par le Marquis de Callières, Maire à Clérac, Charente-Inférieure.

CALONNE.—Parmi les Ecclésiastiques qui ont laissé dans le pays une plus grande réputation de sainteté, on se plaît à compter M<sup>r</sup> de Calonne qui remplit pendant si longtemps les fonctions de Chapelain chez les Ursulines des Trois-Rivières et dont le frère fut Ministre sous l'infortuné Louis XVI. Une famille de ce nom s'est perpétuée. Elle porte : *d'argent au lion léopardé de gueules mis en chef.* Cette famille est représentée 1<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> de Calonne, au Château de Nyon, Saône et Loire, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> A. de Calonne, résidant à Amiens, Département de la Somme. Il existe encore une autre famille de Calonne, laquelle semble avoir plus d'analogie avec celle du digne Prêtre. Celle-ci, connue sous le nom de BOTHEREL de Calonne, est originaire de Bretagne, et a pour chefs : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> B. de Calonne, au Château de Plessin-Bothereil, Ile et Vilaine, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> B. de Calonne, résidant à Rennes.

CASSON.—Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous retrouvons dans le Catalogue des nobles le nom de cet ancien Supérieur du Séminaire, celui même qui traça les rues de Montréal qu'on travaille maintenant à élargir. Sa famille existe encore en Bretagne, où elle était venue du Poitou. Elle porte : *de gueules à trois fasces d'argent ; à la bande d'azur brochant sur le tout,* et est représentée par M<sup>r</sup> de Casson, au Château de Verie, en Vendée.

CAYLUS.—Comme tout le monde sait, le fondateur de la maison de S<sup>t</sup> Sulpice en Canada, fut M<sup>r</sup> de Caylus (ou de Quaylus), dont l'œuvre, ainsi que celle de M<sup>r</sup> Olier, fut traversée par beaucoup d'épreuves. Ce Prêtre éminent appartenait à une ancienne famille qui semble exister

encore. Du moins en retrouvons-nous une du même nom, laquelle a pour armes : *d'azur à deux lions affrontés d'or, supportant ensemble une flamme du même.* Son chef actuel est le Baron de Caylus qui habite Paris, boulevard Hausseman.

CÉLORON DE BLAINVILLE.—On n'a pas oublié les services signalés que rendit à la Colonie cet officier aussi intelligent que dévoué. Une famille de ce nom figure dans le Catalogue des nobles de France. Elle est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Céloron de Blainville, à la Pointe à Pitre, Guadeloupe, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Blainville, à Saint-Denis, Ile de la Réunion.

CHABERT.—Le Marquis de Chabert <sup>1</sup> a laissé un nom dans nos annales militaires. En France, la famille de Chabert a pour représentants actuels 1<sup>o</sup> le Marquis de Chabert, résidant à Versailles, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> J. L. de Chabert, au Château de Boen, Loire, etc. Les armes de cette famille sont : *d'azur à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable, à la bordure potencée d'argent.* La branche de Provence porte : *d'or au chevron d'azur, accompagnée en pointe d'une losange de gueules.*

Champigny.—Le cinquième Intendant de la Nouvelle-France fut M<sup>r</sup> Bochart de Champigny. Une famille de ce nom occupe toujours un rang distingué en France. Cette famille est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par le Marquis de Champigny, Maire à Normanville, Eure, 2<sup>o</sup> par la C<sup>tesse</sup> de Champigny, à Paris, etc. Originaire de Champagne, cette maison a pour armes : *d'azur à la croix d'argent, cantonnée au 1 d'une étoile du même.* Outre cette famille, il y en a encore deux autres du même nom. L'une a pour chef : M<sup>r</sup> PELTÉ de Champigny, Conseiller d'Arrondissement à Château-Chinon, Nièvre ; l'autre, originaire de Franche-Comté et connue sous le nom de Bursson de Champigny, porte : *d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut, surmontées d'un croissant du second émaillé ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

CHARTIER.— Cette famille est trop connue en Canada, pour qu'il soit besoin de la rappeler davantage. En France, il existe encore une branche de cette famille. Comme celle du Canada, suivant la Chesnaye-des-Bois, elle revendique pour ses ancêtres : Alain, Procureur fiscal de Philippe I<sup>er</sup>, Alain-Chartier, Secrétaire des Rois Charles VI et Charles VII, Guillaume Chartier, Evêque de Paris ; comme elle encore, elle porte : *d'azur à la fasce alésée d'or, soutenant deux perdrix du même,*

<sup>1</sup> Ne connaissant pas les armes de cet officier, nous n'osons affirmer que sa famille était la même que celle qui existe encore. Nous ne pouvons davantage nous prononcer relativement à plusieurs autres.

*accompagnée en pointe d'un tronc d'olivier feuillé de chaque côté de trois feuilles, aussi d'or.* Enfin, d'après La Roque, elle constate que ce fut en 1784 que le titre de Marquis fut accordé à M<sup>r</sup> Le Chartier de la Hinière. Cette famille est actuellement représentée 1<sup>o</sup> par le Général Le Chartier de la Varignière, Chevalier de S<sup>t</sup> Louis, et Commandeur de la Légion d'Honneur, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Alain Le Chartier SÉDOUY-DUMESNIL, marié en 1839 à D<sup>lle</sup> Ernestine de Gautier de Savignac.

CHASSAIGNE.—M<sup>r</sup> Bouillet de la Chassaigne fut l'un des Gouverneurs de Montréal qui occupa le plus longtemps ce poste. On retrouve en France une famille de ce nom. Ses armes sont : *d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de cinq étoiles du même, deux en chef, deux en fasce et une en pointe.* Cette famille a pour chef : M<sup>r</sup> de la Chassaigne, à Bordeaux. Il y a encore, Département de la Creuse, au Château de la Chassaigne, la famille Tixier de la Chassaigne, laquelle a pour armes : *d'azur à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'argent, et aux 2 et 3 d'un trèfle du même.* Outre ces deux familles, il en existe une troisième qui semble avoir plus d'analogie avec celle de l'ancien Gouverneur de Montréal. Elle est originaire de Bourgogne, et porte : *d'argent à une bande de sable de trois pièces ; écartelé d'argent, à trois quintefeuilles de sable.*

Châteaumorand.—Ce nom nous reporte au temps où d'Iberville donnait la Louisiane à la France. Une famille qui semble perpétuer ce souvenir, habite Versailles et a pour chef le Marquis de Châteaumorand. Ses armes sont : *d'azur à trois lions d'or.*

Chavigny.—A cette famille appartenait M<sup>me</sup> de la Pelterie, l'illustre fondatrice des Ursulines de Québec. Ce beau nom figure encore dans l'*Armorial de France*. La famille qui le porte, est originaire du Soissonnais et a pour armes : *d'argent à la croix alésée de gueules, bordée, endentée de sable, surmontée d'une lampe de même.* Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> C. de Chavigny, à Moulins, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> E. de Chavigny, au Château de Ryan, Allier, etc. Suivant le Vicomte de Magny, cette famille était venue de la Brie.

CHAZEL.—On connaît la fin tragique de cet Intendant qui périt, en 1725, dans le naufrage du vaisseau *le Chameau*. Sa famille, originaire du Poitou, semble s'être perpétuée en France. Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Chazelles, à Villers-Cotterets, Aisne, 2<sup>o</sup> le V<sup>te</sup> de Chazelles, rue d'Aguesseau, à Paris, 3<sup>o</sup> l'Abbé de Chazelles, Curé à Vayrac, Tarn, 4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Chazelles, Conseiller-Général à Clermont, Puy de Dôme, 5<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Chazelles, au Château de Seideville, même Département, etc. Les armes de cette maison sont : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, posées 2 et 1.*

*Chicoineau.*—Au nombre de ses anciens membres, dont le souvenir est toujours en bénédiction, le Séminaire de Montréal est heureux de compter M<sup>r</sup> Chicoineau. Une famille de ce nom existe encore. Elle porte : *de gueules à trois chicots d'or mis en pal, 2 et 1.*

*CHOISEUL.*—Ce fut dans cette famille qu'entra M<sup>lle</sup> de la Gorgendière, ainsi qu'il a été rapporté. Ses armes sont : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq dans chaque canton du chef, posées en sautoir, et quatre dans chaque canton de la pointe, posées en bannière.* Cette illustre maison est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par le Duc Gaston de Choiseul-Praslin, 2<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> H. de Choiseul-Praslin, 3<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> R. de Choiseul-Praslin, lesquels habitent tous Paris.

*Clermont.*—En 1669, la Colonie possédait un officier de ce nom. Il y a encore, à Paris, rue de Monceau, M<sup>r</sup> de Clermont, et, dans le Département de Loir et Cher, M<sup>r</sup> de Clermont, Maire de Gièvres.

*COMBLES.*—Parmi les Ingénieurs, venus avec le Général Montcalm, était M<sup>r</sup> de Combles, qui, par une fatale méprise, fut tué par un Sauvage au fort Chouégen. Sa famille, répandue autrefois dans la Lorraine, la Champagne et la Bretagne, semble exister encore. Elle porte : *Ecartelé ; au 1 d'or plein ; au 2 de gueules à l'étoile d'or ; au 3 d'azur plein ; au 4 d'argent plein, à la croix de sinople, bordée de sable, brochant sur le tout, et a pour chef M<sup>r</sup> de Combles, au Château de Saint-Mars, Seine et Oise.*

*CORBIÈRE.*—Le nom de cet officier distingué n'est pas étranger à notre histoire. Il s'est conservé en France, où l'on retrouve le Marquis de Corbière-Juvigné, au Château de Costes, Deux-Sèvres, et le C<sup>te</sup> de Corbière-Juvigné, à Briou, même Département. Les armes de cette famille sont : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

*Coulonges.*—On se souvient que cette famille formait une des branches de l'intéressante famille d'Ailleboust. Ce nom se voit encore en France. Il est porté par M<sup>r</sup> d'Avesgo de Coulonges, Maire à Coulonges, Orne, et dont les armes sont : *d'azur à la fasce écotée d'or, accompagnée de trois gerbes du même ; à la bordure de gueules chargées de huit besants d'argent.* Il y a encore M<sup>r</sup> de Coulonges, au Château de Cénac, Auvergne, lequel porte : *d'azur à une fasce d'or, chargée de trois têtes de lion, arrachées de gueules.*

*Courcelles.*—Avec le régiment de Carignan, arriva, en 1665, un Gouverneur qui devait rétablir l'ordre et faire renaître la confiance : c'était M<sup>r</sup> de Courcelles. Ce nom se retrouve encore en France, où il est entouré

d'honneurs. Parmi les MM. de Courcelles, l'un est attaché au Ministère de l'Intérieur; l'autre demeure, rue de la Roquette, à Paris. Leur famille, originaire de Bourgogne, porte : *de gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même rangées en chef.*

Courcy.—Qui n'a entendu parler de ces deux littérateurs, dont M<sup>r</sup> Ferland, historien du Canada, fait remonter l'origine à M<sup>r</sup> d'Auteuil et à M<sup>lle</sup> Juchereau de S<sup>t</sup> Denys? Leur famille, avantageusement connue en Normandie, porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même.* Cette maison est actuellement représentée 1<sup>o</sup> par le Marquis de Courcy, Maire à Sully-la-Chapelle, Loiret, 2<sup>o</sup> par le Comte de Courcy, Vice-président de la Chambre d'agriculture à Coulommiers, Seine et Marne, 3<sup>o</sup> par le Vicomte de Courcy, rue Belle-chasse, à Paris, etc.

Cugnet.—Il semble que la famille de ce célèbre Jurisconsulte canadien subsiste encore. Du moins, nous retrouvons à Dole un officier de ce nom : M<sup>r</sup> N. C. A. Cugnet de Montarlot.

Decoux.—Une famille de ce nom était établie à l'Île Royale et fut transportée en France après la prise de Louisbourg. D'après d'Hozier, la famille Decoux remonte à Germain DeCoux qui vivait en 1548. Ses armes sont : *d'argent à trois fascés d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout.* Cette famille est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> DeCoux, rue du Bac, à Paris, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> DeCoux, à Moulins, 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> DeCoux, Directeur des Postes à Montargis, Loiret, et 4<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> DeCoux, Maire à S<sup>t</sup> Jean-Ligourre, Haute-Vienne. Il y a encore M<sup>r</sup> Decoux de Falaize, Département de la Sarthe.

DENYS DE BONAVENTURE.—Ce nom fut celui de l'un des brillants officiers de l'Acadie. Il est porté en France par M<sup>r</sup> Denys de Bonaventure, Trésorier des Invalides de la marine à la Rochelle, Charente-Inférieure.

DESBORDES.—Le Commissaire des guerres, au moment de la prise du pays, était M<sup>r</sup> des Bordes de Landrieff, marié à une des D<sup>elles</sup> C de Léry. La famille des Bordes s'est perpétuée en France. Répandue dans l'Angoumois, elle porte *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois arrêtes de poisson d'argent en pals.* Cette famille est actuellement représentée 1<sup>o</sup> par la Baronne des Bordes, à Paris, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> des Bordes de Chalendray, Maire à Fougère, Ile et Vilaine, et 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> des Bordes de Gensac, à Saint-Traigne, Charente.

Dessole.—D'après l'*Armorial-général* de M<sup>r</sup> de Magny, une famille de ce nom habite la Gascogne, et a pour armes : *d'azur à l'aigle d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.* Nous ignorons s'il existe quelques rapports entre cette famille et celle du Canada.

DESSON.—Cette famille est alliée aux de Boishébert et de St Ours, dont il a été parlé. Elle habite la Normandie et porte : *d'azur à la tour d'or, accompagnée de trois croissants d'argent*, 12 et 1. Les représentants actuels de cette maison sont : 1<sup>o</sup> la Marquise Desson de Saint-Agnan, au Château de Vimont, Calvados, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> D. de Saint-Agnan, à Paris, 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> D. de Saint-Agnan, Conseiller honoraire à Alençon, Orne, 4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> D. de Saint-Agnan, Maire de la Ferrier-au-Doyen, même Département, et 5<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Saint-Agnan, au Château de Boiville, Calvados.

DILLON. — La mère du premier de Rocheblave qui vint s'établir en Canada, était une Demoiselle de Dillon. Cette famille est une des plus illustres de France. Alliée aux d'Osmond, de Lavie, de Bryas, de la Tour-du-Pin, de Croy, de Luppé, Bellingham, etc., elle a produit nombre de Lieutenants-Généraux, de Maréchaux de Camp, de Pages, de Chevaliers de St Louis. Ses armes sont : *d'argent au lion léopardé de gueules, armé et lampassé d'azur, accompagné de trois croissants de gueules, posés deux en chef et un en pointe*. Sa devise est : *dum spiro, spero*. Les chefs de cette maison sont aujourd'hui : le C<sup>te</sup> C. de Dillon, ancien Page de Charles X, et le C<sup>te</sup> A. de Dillon, représentant la branche établie près Bordeaux. Il y a encore une autre famille du même nom. Elle porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même*.

DOUGLAS.—Cette famille, comme on le sait, se rattache également au Canada par François-Prosper de Douglas, Chevalier de St Louis, 1<sup>er</sup> Capitaine au régiment de Languedoc, et marié, en 1737, à M<sup>lle</sup> Charlotte de la Corne. Originaires d'Ecosse, les Douglas vinrent se fixer en Bretagne, vers 1400 ; de là, ils passèrent en Picardie, puis, bientôt après, dans le Bugey. Comme la précédente, cette famille a donné à la France beaucoup d'hommes distingués : six Chevaliers de Malte, un Ambassadeur, un Evêque, huit Chevaliers de St Louis, des St Maurice et Lazare, plusieurs Brigadiers et Colonels, etc. Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> de Marnas, dont le mari est Procureur-Général à la Cour impériale de Paris, Conseiller d'Etat et grand officier de la Légion d'Honneur, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Douglas, officier de Chasseurs, 3<sup>o</sup> le V<sup>te</sup> de Douglas, à l'Ecole de Saint-Cyr, et 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> la V<sup>tesse</sup> de Sall-mard. Leurs armes sont : *d'argent au cœur sanglant, surmonté d'une couronne royale, en chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent*.

Douville.—Le Capitaine Douville, que l'auteur de la biographie du Général Montcalm appelle à tort Donville, rendit de très-grands services à la Colonie au moment des luttes suprêmes. Une famille de ce nom habite le Département de la Somme. Originaire de Normandie, où se trouvait, dans les environs de Rouen, le fief de Douville, cette famille

est allée se fixer en Picardie. Ses armes sont : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'argent ; aux 2 et 3 de gueules à la tour d'argent, ouverte, crénelée, maçonnée et ajourée de sable et surmontée de deux guidons d'or.* Le chef de cette famille est aujourd'hui le C<sup>te</sup> de Douville de Maillefeu, ancien officier de la marine impériale, au Château de Valna-Limercourt. Sa devise est : *Fais bien ! on te nomme.*

*DuBuisson.*—Cette famille est une de celles qui, comme on l'a vu, a produit le plus de valeureux officiers. La race, il paraît, n'en est point éteinte. Au moins, retrouvons-nous plusieurs familles de ce nom. L'une est représentée par la C<sup>tesse</sup> DuBuisson, au Château d'Aix, Allier ; l'autre a pour chef M<sup>r</sup> Burin-duBuisson, à Lyon, lequel a pour armes : *d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux soucis d'or.* Une troisième porte le nom de DuMesnil-duBuisson. Les armes de cette dernière, originaire de Normandie, sont : *de sable à un lion coupé, or et argent, armé et lampassé de gueules.* D'après l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, cette famille remonte au XIV<sup>e</sup> siècle. En 1836 est mort le C<sup>te</sup> C. DuMesnil-duBuisson, ancien officier supérieur aux Gardes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du Conseil-Général du Calvados. Il laisse pour lui succéder : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> duBuisson, Commandeur et Chevalier de plusieurs Ordres, et 2<sup>o</sup> le V<sup>te</sup> DuM. duBuisson, marié à D<sup>lle</sup> Forbin des Issarts, lequel habite le Château de Champobert.

*Dumas.*—C'est là un nom historique dans nos annales. Après la mort de M<sup>r</sup> de Beaujeu, le Capitaine Dumas prit le commandement de sa petite troupe et assura le succès de la victoire de la Monongahéla. En France, deux familles portent le nom de l'ancien Gouverneur de l'Ile-Bourbon. La première a pour chef le C<sup>te</sup> Dumas, Sénateur, dont les armes sont : *d'argent au pin de sinople terrassé de même, fruité d'or ; au chef d'azur, d'argent d'un croissant d'argent, accosté d'une étoile d'or.* La seconde est représentée par M<sup>r</sup> Dumas de Marville, au Château de Calviac, Département du Gard, lequel porte : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois besants de même.*

*DuMuy.*—De cette famille sont sortis nombre d'officiers du plus grand mérite. Une famille du nom de DuMuy (et non DeMuy) existe également en France. Elle a pour chef le Marquis DuMuy, au Château d'Ollières, Département du Var. Ses armes sont : *écartelé ; aux 1 et 4 de gueules à la bande d'argent, chargée de trois F de sable ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or et à la bande brochante d'azur.*

*DuPlessis.*—Cette famille a fourni quantité de compagnons d'armes à la précédente. Le nom s'en est perpétué en France. D'après Chérin, une famille DuPlessis porte : *de contre-vair plain.* Ses représentants

actuels sont 1<sup>o</sup> le Comte DuPlessis, au Château de Bogord, Côtes du Nord ; 2<sup>o</sup> le Baron DuPlessis, au Château de Ponzilhac, Département du Gard, et 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> DuPlessis, Juge à Versailles. Outre cette famille, il y en a une autre qui semble avoir plus d'analogie avec celle du Canada. Elle a pour la représenter : 1<sup>o</sup> le Marquis DuPlessis d'Argentré, au Château du même nom, Ile et Vilaine, et 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> DuPlessis, au Château de S<sup>t</sup> Denis sur Scie, Seine-Inférieure. Ses armes sont : *de gueules à dix billetes d'or, 4, 3, 2, et 1.*

DUPONT.—En 1759, pendant que les Anglais bloquaient Québec, M<sup>r</sup> Balthazar Dupont, dit le Chevalier de Jonchères, du régiment de Guyenne, avait formé le projet d'incendier leur flotte. Il l'eût exécuté, sans un déserteur qui le leur découvrit. Avertis à temps, ceux-ci se défendirent vigoureusement. Après avoir reçu six blessures et perdu la moitié de son monde, le Chevalier fut contraint de s'éloigner. La famille de ce vaillant officier semble s'être perpétuée. Elle porte : *d'or à une croix de Malte, de sable*, et a pour chefs actuels : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> Dupont, à Paris, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Dupont de Saint-Ouen, en son Château, à Binsoncourt, Meurthe, etc.

DUPUY.—Une famille, originaire d'Auvergne, porte le nom de cet ancien Intendant du Canada. Ses armes sont : *coupé au 1 de sable à deux croissants adossés d'argent, surmontés de trois étoiles du même ; aux 2 de gueules au lion léopardé d'or.* Elle a pour la représenter : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Dupuy de Balion, à Paris, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Dupuy de Bordes, à Grenoble, 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Dupuy de Clinchamps, à Châtillon-sur-Seine, etc.

DUQUESNE.—Il semble que la famille de M<sup>r</sup> Duquesne qui tint les rênes de l'administration après M<sup>r</sup> de la Jonquière, subsiste encore. Au moins, trouvons-nous une famille de ce nom. Elle porte : *d'argent, au chêne arraché de sinople, englanté d'or, à la fasce bastellée de trois pièces de sable, brochant sur le tout, et chargée de trois têtes de léopard d'or lampassées de gueules.* Son chef actuel est le Baron Duquesne, au Château de Préau, Département du Cher.

EPINAY.—Ce nom est connu en Louisiane comme en Canada. Plusieurs familles de ce nom se voient également en France. L'une, originaire du Poitou, a pour armes : *de sinople à cinq buissons d'épines d'argent*, et est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de l'Épinay, au Château de Fromentières, en Vendée, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de l'Épinay, au Château de S<sup>t</sup> Cécile, Département de la Manche, et 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de l'Épinay, en son Château, Loire-Inférieure. L'autre qui écrit son nom de l'*Éspinay*, et que nous croyons être la même que celle du Canada, a pris naissance en Normandie. Ses armes sont : *d'argent au chevron d'azur, chargé de onze besants d'or posés sur le sommet du chevron, ensuite 2*

et 2 ; puis, sur chaque branche deux besants l'un sur l'autre, et enfin un besant sur chaque branche en bas. Elle a pour chefs : 1° M<sup>r</sup> de l'Espinay, Président au tribunal civil à Loches, Indre et Loir, et 2° M<sup>r</sup> de l'Espinay, au Château de Jaglu, Eure et Loir. Il y a, en outre, la famille Bouffard de l'Espinay qui habite le Château de Laval, Correze, laquelle a pour armes : *d'azur à une colombe éployée d'or portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.*

ESCAYRAC.—En 1691, et non en 1791, comme il a été dit par erreur typographique, la Nouvelle-France voyait périr les armes à la main un brave officier de ce nom. Il appartenait à une ancienne famille que d'Hozier mentionne dans son *Armorial-général*. Suivant LaChesnaye-des-Bois, cette famille remonte au XII<sup>e</sup> siècle. D'après Laroque, elle ne commence qu'à Hugues d'Escayrac (et non Decqueirac) qui vivait en 1556. Quoiqu'il en soit, cette famille, originaire du Quercy, porte : *d'argent à trois bandes de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Ses représentants actuels sont : 1° le Marquis d'Escayrac de Lauture, ancien Pair de France, au Château de l'Île, 2° le Comte d'Escayrac, Conseiller-Général à Molières, Tarn et Garonne, et 3° M<sup>r</sup> d'Escayrac de Lauture, officier d'ordonnance de Napoléon III.

ESPERIÉS.—Tel était le nom (et non Desperiers) de la mère du premier de Beaujeu qui vint s'établir dans la Nouvelle-France, d'après certaines archives. Originaire du Languedoc, la famille de cette Dame a formé diverses branches qu'on retrouve en Provence, en Gascogne, en Bretagne et en Alsace. “Alliée aux familles les plus puissantes du Midi, dit le *Nobiliaire universel de France*, cette maison a donné grand nombre d'officiers supérieurs et de Chevaliers de S<sup>t</sup> Louis. En récompense de ses services, Louis XIV accorda le titre de Marquis à F. d'Esperiés, Gouverneur de Vallerangue et du Bas-Languedoc, où il possédait beaucoup de Fiefs.” Les armes de cette famille sont : *un poirier de sinople, fruité d'argent, accosté de deux étoiles d'azur, et soutenu d'un croissant de gueules, le tout surmonté d'une couronne de Marquis et supporté par deux lions langués de gueules.* Son chef actuel est le Chevalier d'Esperiés, à Erye-Château, Oise, lequel a trois enfants.

Espinassy.—L'histoire de la Colonie fait mention d'un officier de ce nom. En France, il est porté par le Général de Brigade, Espinassy, dont la famille, originaire de Provence, a pour armes : *d'or à la rose de sable, accompagné de trois boutons de roses, tigés et feuillés du même.*

ESTIENNE.— Cette famille n'est autre que celle des Chaussegros de Léry du Canada, dont le nom patronymique est *d'Estienne*. Originaire

de Provence, les d'Estienne formèrent plusieurs branches, dont les principales sont : d'ESTIENNE, ESTIENNE DE CHAUSSEGROS DE LIOUX, et CHAUSSEGROS DE LÉRY. Leurs armes sont : *écartelé ; aux 1 et 4 d'azur, à trois bandes d'or, qui est d'Estienne l'ancien ; aux 2 et 3 d'or, à la jambe de gueules, qui est Chaussegros de Lioux.* Leur devise est : *triplex difficilé rumpitur.*—La famille d'Estienne est aujourd'hui représentée 1° par le Baron d'Estienne, à Aix, Bouches-du-Rhône, 2° par M<sup>r</sup> d'Estienne de Colleville, à Versailles, 3° par M<sup>r</sup> d'Estienne, Receveur d'enregistrement à Athis, Orne, et 4° par M<sup>r</sup> d'Estienne, au Bourg S<sup>t</sup> Léonard, même Département.—La branche des Chaussegros de Lioux a pour chefs : 1° M<sup>r</sup> C. de Lioux, Général de Brigade, 2° M<sup>r</sup> C. de Saint-Estère, au Château de Chaillonnais, Charente-Inférieure, 3° M<sup>r</sup> C de Bourguet-Gaufridy, Baron de Saint-Estève.—A ces familles se rattache la famille Vidal de Léry, dans laquelle s'était choisie une épouse le père de G. de Léry, premier Ingénieur de ce nom dans la Nouvelle-France. “Alliée aux premières maisons du pays, rapporte le *Nobiliaire de Provence*, la famille Vidal a produit nombre d'officiers-généraux de terre et de mer.” Ses armes sont : *d'azur au phénix d'or, sur son immortalité de même, fixant un soleil aussi d'or, mouvant de l'angle dextre sur l'écu.* Sa devise est : *Le phénix renaît de ses cendres, le soldat de son sang.* Le chef actuel de cette famille est le Baron Vidal de Léry, à Wassy, Haute-Marne.

*Fayolle.*—La Nouvelle-France compta à son service un officier de ce nom. Dans l'ancienne-mère patrie, il existe encore une famille du même nom. Elle est représentée 1° par le Marquis de Fayolle, en son Château, Département de la Dordogne, 2° par le C<sup>o</sup> de Fayolle, Trésorier de la Société hippique, à Périgueux, 3° par M<sup>r</sup> de Fayolle, Capitaine de vaisseau, etc. Les armes de cette famille sont : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besants du même.*

FERTÉ.—Parmi les familles qui assistèrent au berceau de cette Colonie, est celle qui a produit la Sœur Juchereau, la célèbre annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une famille de ce nom existe encore. Elle est originaire de Normandie, et porte : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois marcs avec leurs anses de même ; aux 2 et 3 de sable à deux épées d'argent, garnies d'or, posées en sautoir, les pointes en haut.* Cette famille a aujourd'hui pour la représenter : 1° le V<sup>o</sup> de la Ferté, Sous-préfet à la Flèche, 2° M<sup>r</sup> de la Ferté au Château de Ménétreux-le-Pitois, Côte-d'Or, 3° M<sup>r</sup> de la Ferté, en son Château de la Ferté-Fresnel, Département de la Sarthe. Leur devise est : *C'est pour bien.*

*Fontenay.*—On retrouve encore un officier de ce nom en Canada. D'abord employé à l'Île-Royale en 1714, il fut envoyé à la Martinique

où il devint successivement Lieutenant, puis Capitaine, de 1720 à 1727. Trois familles de ce nom existent en France. L'une, originaire de Normandie, a pour chef le C<sup>te</sup> de Fontenay, rue Lascasses, à Paris ; l'autre, venue de la Lorraine, reside à Baccarat, Département de la Meurthe ; la troisième, originaire du Bourbonnais, est représentée par M<sup>r</sup> de Fontenay, au Château de Mézeray, Nièvres. Les armes de cette dernière sont : *Palé d'argent et d'azur au chevron de gueules brochant sur le tout.*

FONTBRUNE.—Qui connaît l'histoire du pays, sait que M<sup>r</sup> de Fontbrune fut un des défenseurs de la patrie au temps de ses dernières luttes. Ce nom est porté en France par M<sup>r</sup> de Fontbrune, au Château d'Usage, Indre et Loire.

FOREST.— Le Commandant du Détroit, en 1710, était M<sup>r</sup> de la Forest, natif de Paris et mort en 1715. Plusieurs familles du même nom se voient également en France. Celle qui semble avoir le plus d'analogie avec les ancêtres de l'officier canadien, a pour représentants actuels 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de la Forest, au Château du Couvreur, Manche, 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de la Forest, Inspecteur de l'Instruction Publique, à Tarbes, Hautes-Pyrénées, etc. Ses armes sont : *d'homme à deux haches d'armes, adossées de gueules.*

FOUCAULT.—C'est dans cette famille qu'entra une des D<sup>elles</sup> de Beaujeu, ainsi qu'il a été dit. Les familles du même nom sont très-répan- dues en France. L'une, originaire de Bretagne, a pour chef M<sup>r</sup> Caillaud de Foucault, au Château de Candes, Indre et Loire. Ses armes sont : *d'azur au chevron doublé d'argent, accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.* L'autre porte : *de sable au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant le tout d'or ; au chef d'argent, chargé de deux lionceaux affrontés de gueules,* armes qui se rapprochent beaucoup de celles de la précédente. Outre ces deux familles dont la dernière s'appelle : Puy-de-Foucault, il y en a encore une troisième et même une quatrième de ce nom.—La première habite le Département de Tarn, et est représentée 1<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> de Foucault, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Foucault, au Château de Braconnac, etc. Elle a pour armes : *d'or au lion de sable.*—La seconde, dont les branches s'étendaient dans le Berry, l'Orléanais, l'Artois et la Picardie, porte : *d'argent au lion rampant de sable.* Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le Marquis de Foucault, à la Flèche, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Foucault, au Château de Grifférie, Sarthe, 3<sup>o</sup> le Baron de Foucault, Conseiller de Préfecture à Perpignan, etc.

Frémont.—Une famille de ce nom s'est longtemps perpétuée en Canada. Il s'en trouve encore une en France, originaire de Normandie, laquelle a pour chef M<sup>r</sup> de Frémont, Receveur-Général des Finances, à Paris. Ses armes sont : *d'azur à trois têtes de léopard d'or.*

**FRESNOY.**—Cette famille de France n'est autre que celle mentionnée dans l'*Histoire des grandes familles du Canada*. Ses armes sont : *d'or au sautoir de sable*.

**GALLIFET.**—C'est avec cette famille, de vieille souche, que fit alliance M<sup>lle</sup> A. de la Chesnaye, ou de Gaspé. Cette famille s'est perpétuée en France. Elle porte : *de gueules à un chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or, deux en chef et un en pointe*, et est représentée par le Marquis de Gallifet, Colonel des hussards, à Paris.

**Gannes.**—Les de Gannes datent pour ainsi dire de l'origine de la Colonie, où ils n'ont cessé d'occuper des positions importantes aussi bien qu'en Acadie. Deux familles de ce nom existent en France. L'une a pour chef M<sup>r</sup> Gannes de Montgazon, Vice-président de la Chambre d'agriculture à Parthenay, Deux-Sèvres, et porte : *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or et côtoyée de deux cotices de sable*. L'autre a pour armes : *d'argent à la bande de gueules, cotisée de sable et chargée de trois coquilles d'or*, c'est-à-dire à peu près les mêmes armes que la précédente. Elle est représentée par M<sup>r</sup> Gannes de Beaucoudray, Conseiller-Général à Percy, Manche.

**GAUTHIER DE LA RICHERIE.**—D'après M<sup>r</sup> G. Baby, cette famille se rapporte également au Canada. Autrefois répandue en Bretagne et dans l'Île de France, cette famille a actuellement pour chef M<sup>r</sup> Gauthier de la Richerie, Capitaine de frégate, à Cherbourg, et porte ; *de sable à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois trèfles rangés, et en pointe de trois besants, le tout d'argent*.

**GERMAIN.**—Alliée aux de Longueuil, aux Baby, aux de Lanau-dière, etc., cette famille s'est perpétuée en France après la perte du Canada, ainsi qu'on l'a vu. Présentement, elle est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> E. de Germain, à Paris, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> O. de Germain, Trésorier des Invalides de la marine à Cette, Hérault, 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Germain, au Château de S<sup>t</sup> Michel, Tarn-et-Garonne, etc. Ses armes sont : *Parti ; au 1 d'azur à la tour d'or ajourée de sable ; aux 2 d'azur à la barre d'argent, accostée de deux aiglettes du même, le vol abaissé*.

**Girault.**—Ce nom fut celui de plusieurs officiers de la Nouvelle-France. Il est porté aujourd'hui par M<sup>r</sup> Girault de Prauthoy, au Château de Villa, Haute-Marne. Ses armes sont : *d'azur à la fasce accompagnée en chef de trois croissants, et en pointe d'un bouc saillant, le tout d'argent*.

**Godefroy.**—Le District des Trois-Rivières a longtemps possédé des branches de cette famille, une des plus honorables et des plus anciennes du pays. On en retrouve, il semble, des membres en France, où ils se sont répandus de la Normandie, lieu de leur origine. Les prin-

cipaux sont : le Marquis de Godefroy, à Paris, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Godefroy, au Château de Grand-Maison, Département de l'Aisne. Ils portent : *d'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux molettes d'or, et en pointe d'une rose du même.* Il y a encore une autre famille du même nom, dont les armes sont : *de gueules, à trois bandes d'argent.*

*Grandmaison.*—A cette famille appartenait l'épouse de M<sup>r</sup> de Chavigny, dont il a été parlé, celle même qui reçut les Hurons sur ses terres dans l'Ile d'Orléans. Une famille de ce nom, originaire de Touraine, existe encore. Elle a pour chef le C<sup>te</sup> de Grandmaison, rue de Ponthieu, à Paris. Ses armes sont : *d'azur à un chevron d'or.*

*Grandpré.*—La famille Boucher avait formé une branche de ce nom. Il y a également en France une famille du nom de Grandpré. Elle porte : *d'azur à trois gerbes d'or, 2 et 1,* et est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Grandpré, Secrétaire en chef de la Mairie à Mulhouse, Haut-Rhin, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Grandpré, au Château de Bastide, Tarn et Garonne.

*Grandval.*—Nous retrouvons ce nom dans la liste des officiers de la Nouvelle-France. Il est aussi compris dans l'*Armorial de Normandie.* Au Château de Neuville-au-Plein, Département de la Manche, réside le Marquis de Grandval. Il a pour armes : *de gueules coupé d'or, à un lion d'argent brochant sur le tout.*

*Granville.*—Cette famille fut longtemps une des gloires et un des appuis de la Nouvelle-France. Il existe encore une famille de ce nom. Elle est originaire de Normandie, et porte : *d'azur au dextrochère armé d'argent, issant d'une nuée à senestre, et tenant une épée haute en pal aussi d'argent ; au soleil d'or en chef.* Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Granville, au Château de Beauchamp, Nord, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Granville, en son Château du même nom, Loire-Inférieure, et 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Granville, Château d'Iveteaux, Orne.

*HERMITE.*—On a vu que le Lieutenant du Roi à l'Ile-Royale, en 1714, était M<sup>r</sup> l'Hermite, d'abord Major à Plaisance. Il existe encore une famille de ce nom dans le Département de la Haute-Vienne. Elle est représentée 1<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> de l'Hermitte, au Château de la Rivière, et 2<sup>o</sup> par le V<sup>te</sup> de l'Hermitte, au Château de Beaune. Ses armes sont : *parti ; au 1 de sinople au patenôtre enfilé et houpé du même, mis en chevron, accompagné de trois quintefeuilles d'argent.*

*HERTEL DE COURNOYER.*—Aux armes seules, on reconnaît que cette famille est la même que celle du Canada, qui avait émigré après la prise du pays. En effet, elle porte : *de sinople à la herse d'or.* Cette famille, mentionnée dans l'*Armorial de France*, a aujourd'hui pour la représenter : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Hertel de Cournoyer, à Macouria, Guyane française, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Hertel de Cournoyer, rue St Louis, à Versailles.

**HERVEY-S<sup>t</sup>-DENYS.** — Cette famille se rattache également aux Canada par ses alliances avec les Juchereau, dont elle a pris le nom aussi bien que les familles de Luppé, de Noé et de Marne, auxquelles elle est unie. Le chef actuel de cette maison est le Marquis d'Hervey-S<sup>t</sup>-Denys, au Château de Bréau, Seine et Oise, lequel a aussi une résidence, rue du Bac, à Paris.

*Hocquart.* — Le prédécesseur du prévaricateur Bigot dans l'Intendance du Canada fut M<sup>r</sup> Hocquart qui occupa cette place de longues années et fut très-utile au pays. Il existe encore en France une famille de ce nom. Elle porte : *de gueules à trois roses d'argent, 2 et 1*, et est représentée par M<sup>r</sup> Hocquart de Curtot.

**HUART.** — Pendant que M<sup>r</sup> Huart servait à la Martinique, en 1724, son jeune frère passait en Canada, un an après, en qualité de Lieutenant. La famille de ces officiers paraît subsister encore. Elle a pour chefs : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> d'Huart, à Louigny, Moselle, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> d'Huart, au Château de Paly, Indre. Ses armes sont : *d'argent à un houx de sinople, fruité de gueules, issant d'un brazier à cinq flammes du même.*

*Imbleval.* — En parcourant les fastes de l'histoire canadienne, nous avons rencontré plus d'une fois le nom de cet officier. En France, ce nom est porté par une famille d'origine normande, laquelle a pour chef actuel M<sup>r</sup> d'Imbleval, au Château de Guilmesnil, Seine-Inférieure. Ses armes sont : *de gueules à trois quintefeuilles d'or.*

**JONQUIÈRE.** — Tout le monde sait que le seizième Gouverneur de la Nouvelle-France fut M<sup>r</sup> Taffanel de la Jonquière, enterré à Québec, aussi bien que de Champlain, de Mézy, de Callière et de Frontenac. La France possède encore une famille du même nom. Cette famille est originaire de Provence, et est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Jonquière, en son Château de Vielmur, Tarn, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Jonquière, Sous-préfet à Rochefort, Charente-Inférieure. Les armes de cette maison sont : *d'azur à une montagne d'argent surmontée d'un anneau de même, et en chef aussi d'argent chargé de deux étoiles de gueules, accolées d'azur à deux chevrons d'or, accompagnées en chef d'une rose de même.*

**JOYBERT.** — L'Acadie, le Canada, ont longtemps été témoins du génie entreprenant de cette famille alliée aux premières maisons du pays. La famille de ce nom, en France, a aujourd'hui pour représentants : 1<sup>o</sup> le Baron de Joybert, rue du Bac, à Paris, lequel a son Château de Rozière, dans le Département de Seine et Marne, 2<sup>o</sup> le Baron de Joybert, au Château de Flanville, Moselle.

**KERSAINT.** — Ce nom est inconnu à beaucoup de lecteurs ; cependant il est celui de l'un des Prêtres marquants du Séminaire de

Montréal. La famille de cet ancien membre de la Compagnie de S<sup>t</sup> Sulpice existe encore en Bretagne, où elle porte : *d'argent à trois tours crenelées de gueules*, etc. Ses représentants actuels, sont : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Kersaint, au Château de Cosquer, Finistère, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Kersaint, au Château de Domaize, Puy-de-Dôme, et 3<sup>o</sup> le V<sup>te</sup> de Kersaint, Conseiller-Général de Seine et Oise, au Château du Héron.

LANGLADE.—Parmi les officiers des dernières luttes, un des plus brillants fut M<sup>r</sup> de Langlade. La famille de ce vaillant défenseur de la patrie semble s'être perpétuée aussi bien que celle de M<sup>r</sup> DuPin-des Essarts, du C<sup>te</sup> de Lavaur, de M<sup>r</sup> de Linière. Originaire de Guyenne, elle porte : *d'azur à deux barbeaux nageants d'argent, l'un sur l'autre*. Son chef actuel est M<sup>r</sup> de Langlade, au Château de Greusses, Tarn.

Larminat.—Le nom de cet officier est oublié comme celui de bien d'autres. Cependant, il revit en France dans la personne de M<sup>r</sup> de Larminat, Major à l'artillerie de la Garde, lequel a pour armes : *d'hermine plein*.

Laur.—La Nouvelle-France compta aussi dans les rangs de sa petite armée un officier de ce nom. M<sup>r</sup> Durand de Laur, Département de l'Aveyron, paraît appartenir à la même famille, dont les armes sont : *d'or à la face de gueules, chargée de trois têtes de lion d'or*.

LAURIÈRE.—Suivant quelques personnes, cette famille, autrefois répandue dans le Limousin et la Guyenne, se rattache au Canada. Ses représentants actuels sont 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Laurière, au Château de S<sup>t</sup> Mamet, Dordogne, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Laurière, rue Mogador, à Paris. Elle porte : *d'azur au lion d'or armé, lampassé et couronné du même*.

Lavenay.—D'après le Commandeur Viger, entre les enfants du célèbre d'Iberville on comptait une fille, connue sous le nom de Grandive de Lavanaie (ou Lavenay). Quoiqu'il en soit, une famille de ce nom existe encore. Elle est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Lavenay, au Château de ce nom, Haute-Savoie, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Lavenay, Conseiller d'Etat, à Paris, et 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Lavenay, Vice-Président du Conseil de la Préfecture du Puy, Haute-Loire.

LE BÈGUE DE GERMINY. On a vu que cette famille qui occupe en France une haute position sociale, se rattachait au Canada par les de Boishébert auxquels elle est alliée. Les de Germiny (et non de Germigny) forment deux branches. L'une, celle de Bretagne, porte : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur au poisson nageant d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à l'écusson d'argent ; sur le tout d'argent à l'aigle éployée de sable*. L'autre, celle de Lorraine, a pour armes ; *d'azur à cep de vigne d'or fruité du même, accolé à un échelas aussi d'or et surmonté d'une*

*merlette d'argent accostée de deux croissants du même.* Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Germiny, Sénateur, rue des Saints-Pères, à Paris, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Germiny, Maire et Conseiller-Général, au Château de Beneauville, Calvados, 3<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> A. de Germiny, Receveur-Général à Rouen, etc.

*Le Ber.*—On sait que cette famille, à peu près tombée à présent, était autrefois une des plus importantes de la Colonie. On retrouve en France une famille de ce nom. Elle a pour chef M<sup>r</sup> le Ber, au Château de Val. Ses armes sont : *d'azur à quatre croissants d'argent, posés deux à deux.*

**LE GARDEUR DE CROISILLE.**—Voilà encore une de ces familles qu'en Canada on croyait éteinte, et qui est pleine de vie en France. En Normandie, où elle habite, elle porte : *de gueules au lion d'argent tenant une croix latine recroisetée d'or*, pendant qu'en Angoumois ses armes sont : *de gueules à trois cloches d'or, balaiées d'azur ; au chef cousu du même, chargé d'un lion d'or entre deux étoiles du même.* Le chef actuel de cette famille est M<sup>r</sup> C. LeGardeur de Croisille, au Château de Brillevast, Département de la Manche. Sa devise est : *à fidé salus.* Dans la Charente-Inférieure, au Château de Bristière, il y a encore M<sup>r</sup> le Gardeur, C<sup>te</sup> de Tilly, lequel porte : *d'or à la fleur de lys de gueules ;* un autre, M<sup>r</sup> le Gardeur de Tilly, réside à la Grange, Charente. Enfin, dans le Département de la Sarthe, on voit également M<sup>r</sup> de Tilly, dont les armes sont : *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

**LEMERCIER.**—Le rôle joué par cet officier dans les dernières batailles, est trop connu pour qu'il soit besoin de le rappeler. Sa famille existe encore. Elle a pour chef actuel M<sup>r</sup> LeMercier de Maisoncelle, en son Château, à Versailles. Ses armes sont : *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un cœur, le tout d'or.*

**LENNOX D'AUBIGNY.**—Tout le monde sait que l'épouse de notre ancien Archéologue canadien était une D<sup>lle</sup> Lennox, dont la famille existe encore. Les armes de cette importante maison sont : *Écartelé ; aux 1 et 4 contre écartelé de France et d'Angleterre, au 2<sup>e</sup> d'Ecosse, au 3<sup>e</sup> d'Irlande ; sur le tout, de gueules, à trois boules d'or, qui est d'Aubigny.* Sa devise est : *en la rose je fleuris.*

**LESCOAT.**—Tel était le nom de l'un des plus vertueux Prêtres du Séminaire, lequel fut longtemps le Directeur et l'appui de M<sup>me</sup> d'Youville, la digne fondatrice de l'Hôpital-Général de Montréal. Sa famille existe encore en Bretagne. Elle porte : *de sable à la fasce d'argent, chargée de trois quintefeuilles de sable, et a pour chef le Marquis de Escoat, à Saint-Thegonnec, Département du Finistère.*

**LÉVIS.**—Après le Général Montcalm, le plus grand Capitaine qu'ait eu la Nouvelle-France, fut incontestablement le vainqueur de Sainte-Foye, depuis Maréchal de France. La famille de ce nom, répandue dans le Languedoc, l'Artois et l'Île-de-France, où elle formait une foule de branches, porte : *d'or à trois chevrons de sable*. Sa devise est : *Aide au second chrétien, Lévis*.

**LIGNERIS.**—Peu de familles ont donné à la Colonie autant d'officiers distingués que la famille des Ligneris, ou de Ligneris. Le Département d'Eure et Loir possède encore une famille de ce nom, originaire de la Beauce. Ses armes sont : *de gueules frotté d'argent, au canton d'or chargé d'un lion de sable, surmonté d'un lambel d'azur*. Le chef actuel de cette famille est le Marquis des Ligneris, au Château de Méréglise.

**Longueil.**—Bien à regret, nous constatons que cette famille de France n'a rien de commun avec celle du Canada. En effet, cette dernière n'avait pas encore été annoblie, que déjà, depuis longtemps, la première jouissait d'un blason. D'après d'Hozier, les de Longueil de France remontent à Jean de Longueil, Conseiller au Parlement, lequel vivait en 1499. Cette famille a pour armes : *d'azur, à trois roses d'argent, et un chef d'or, chargé de trois roses de gueules*. Son représentant actuel est le Marquis E. de Longueil, au Château de Saint-Quentin, Puy-de-Dôme. Il y a encore M<sup>r</sup> de Longueil, au Château de Pigeon, Orne.

**Longueville.**—Après avoir servi en Canada et en Louisiane, le Chevalier de Longueville passa à la Martinique, en 1720. Une famille de ce nom s'est perpétuée. Elle a pour chef M<sup>r</sup> de Longueville, au Château de Bellefonds, Saône et Loire. Ses armes sont : *d'argent au chevron d'azur*.

**Louvigny.**—Cette famille dans laquelle était entré un des MM. de Montigny, s'est longtemps perpétuée en Canada, où elle a produit nombre d'hommes marquants. En France, la famille de ce nom, originaire de Bretagne, porte : *de sinople, au bœuf d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même*, et a pour chef M<sup>r</sup> Bouvet de Louvigny.

**LUPPÉ.**—Comme on l'a vu, cette illustre maison se rattache au Canada par les Juchereau, auxquels elle est alliée. Originaires de Gascogne, les de Luppé ont pour armes : *d'azur à trois bandes d'or*. Les représentants de cette famille sont : 1<sup>o</sup> le Marquis de Luppé, au Château de Corbères, Basses-Pyrénées, et 2<sup>o</sup> le Comte de Luppé, à Paris.

**LUSIGNAN.**—Une des plus anciennes du pays, et distincte d'une autre venue récemment d'Italie, avec laquelle on l'a mal à propos con-

fonduc, cette famille, alliée aux Baby, se signala par son dévouement et sa bravoure au temps de la guerre de sept ans, ainsi qu'on a pu le voir. Il existe encore en France une famille de ce nom. Ses armes sont : *burelé d'argent au lion de gueules brochant sur le tout*. Cette famille a aujourd'hui pour la représenter 1° le Comte de Lusignan, rue St Honoré, à Paris, et 2° M<sup>r</sup> de Lusignan, à Blois, Loir et Cher.

MAISONNEUVE.—C'est à ce gentilhomme, aussi humble que brave, que Montréal, la Capitale commerciale des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, doit sa fondation, comme tout le monde sait. On ne lui a pas encore élevé de monument pour perpétuer sa mémoire ; cependant, il mérite d'autant plus cet honneur, que, bien différent de ceux qui ne cherchent qu'à attacher leur nom à leurs œuvres et à leurs fondations, il n'a travaillé qu'à faire le bien, sans attendre sa récompense des hommes. Une famille de ce nom, également originaire de Champagne, existe encore. Elle porte : *d'azur à trois agneaux passants d'argent, deux en chef et un en pointe, ceux du chef adossés et leurs queues passées en sautoir, accompagnés de quatre étoiles d'or, 1 en chef, 2 en fasce et 1 en pointe*. Le chef de cette honorable famille est M<sup>r</sup> Bigault de Maisonneuve, Chef de Bataillon au 4<sup>e</sup> de Ligne.

MAIZIÈRES.—Cette famille a donné à la Colonie plusieurs officiers de mérite. L'un d'eux avait épousé, comme on l'a vu, M<sup>lle</sup> de Longueuil, sœur des Dames de Lanaudière, de Verchères et de Germain. En France, les familles de ce nom sont très-répandues. L'une, originaire de Saintonge, est aujourd'hui représentée 1° par le Baron de Maizières, au Château des Bordes, Nièvre, et 2° par M<sup>r</sup> de Maizières, au Château de Champignolles, Saône et Loire. L'autre, qui écrit son nom *Mezière*, a pris naissance en Normandie. Elle a pour chef M<sup>r</sup> de Mezière, en son Château, à Saint Martin de Sallen, Calvados. Ses armes sont : *d'or au lion de sable, couronné du même, armé et lampassé de gueules*, pendant que la précédente porte : *d'hermine à la fasce de gueules*. Il y a encore les familles Harvel de Mezières. Alviset de Maizières. Un membre de cette dernière a épousé, en 1830, M<sup>lle</sup> Lestorey de Boulogne, et a sept enfants.

MALHERBE.—Suivant le C<sup>te</sup> de Boismarmin, cette famille était alliée à celle du Chevalier Benoist, par M<sup>me</sup> de Moulineuf, sa sœur. Cette noble maison, originaire de Normandie, a aujourd'hui pour la représenter : 1° le C<sup>te</sup> de Malherbe, au Château de Poillé, Sarthe, 2° le C<sup>te</sup> de Malherbe, Conseiller de Préfecture à Beauvais, Oise, 3° le Baron de Malherbe, rue Penthievre, à Paris, etc. Ses armes sont : *d'or à deux jumelles de gueules, surmontées de deux lions affrontés de même*.

Maricourt.—Cette branche de la famille des LeMoynes du Canada a disparu depuis longtemps ; toutefois, son nom se voit en France.

Originaire de Beauce, une famille de ce nom porte : *coupé d'argent et d'azur à trois merlettes de l'un à l'autre*. Le chef actuel de cette famille est le V<sup>e</sup> de Maricourt, rue d'Anjou, à Versailles.

*Marin*.—Comme on le sait, un officier de ce nom avait fait trembler les Colonies anglaises et réduit à la raison les turbulentes nations iroquoises. La race de ce vaillant guerrier semble s'être perpétuée. Du moins, d'après l'*Armorial de Provence*, il existe encore une famille du même nom. Elle est représentée aujourd'hui 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Marin, à Marseille, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Marin, à Toulouse, et 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Marin, au Château de Pescadore, Haute-Garonne. Ses armes sont : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en pointe d'une mer d'argent*. Il y a encore la famille Marin de Montmarin, originaire de Touraine.

MARTIGNY.—Branche des LeMoynes, cette famille s'est perpétuée en Canada et y est très-répan due. Deux familles de ce nom se voient également en France. L'une, représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Martigny, au Château de Bouilly, Loir et Cher, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Martigny, à Versailles, a pour armes : *échiqueté d'argent et d'azur à la bande de gueules, engrelée de sables brochant sur le tout*. L'autre, originaire de Provence, habite le Département des Bouches du Rhône, et s'appelle Martigny de Saint-Jean.

MARTINIÈRE.—Les Bermen de la Martinière sont connus depuis longtemps en Canada, où ils n'ont cessé de se maintenir. La France possède plusieurs familles de ce nom. Celle de Bretagne a pour représentants actuels : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de la Martinière, au Château de Petit-Montaigu, Maine et Loire, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de la Martinière, à Lyon, etc., et porte : *d'azur à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules entre deux fleurs de lys du même*. Celle du Département de l'Oise a pour chef le Baron Mignot de la Martinière, Général de Brigade, à Beauvais.

MINIAC.—Ce digne Prêtre, membre du Séminaire de Montréal, fut, on se le rappelle, l'un des Vicaires-Capitulaires de Québec, après la mort de Mgr. de l'Aube-Rivière. Il était originaire de Bretagne, où sa famille semble s'être perpétuée. Elle a pour chef M<sup>r</sup> de Miniac, Capitaine de vaisseau, dont les armes sont : *d'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre croissants du même*.

MONDION.—Un officier de ce nom faisait partie des réguliers sous la domination française. Il existe également en France une famille de ce nom. Originaire du Poitou, elle a pour chefs actuels : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Mondion, au Château d'Artigny, Vienne, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Mondion, au Château de Falaise, même Département. Ses armes sont : *d'argent à deux fascés de sable et trois roses de gueules posées en chef*.

**MONSEIGNAT.**—Le Secrétaire du célèbre Comte de Frontenac fut M<sup>r</sup> de Monseignat. Originaire du Soissonais, sa famille paraît s'y être perpétuée. Elle porte : *d'azur à un cygne d'argent becqué de sable, posé sur un terrain de sinople et surmonté de trois étoiles d'or*. Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Monseignat, Sous-Directeur de la Caisse d'Amortissement, à Paris, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Monseignat, à la Salvetat, Aveyron.

**MONTBEILLARD.**—L'un des Ingénieurs de 1759 fut, comme on le sait, M<sup>r</sup> de Montbeillard. Son nom est porté aujourd'hui par M<sup>r</sup> de Montbeillard, Sous-Intendant militaire, dont les armes sont : *d'argent au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

**Montal.**—La Colonie eut quelque temps à son service un officier de ce nom. En France, la famille de Montal, originaire du Languedoc, porte : *de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre*, et est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montal, à Geoire, Isère, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montal, Château de Rivière, etc.

**Montbrun.**—Issus de l'ancien Gouverneur des Trois-Rivières, les Boucher de Montbrun se sont longtemps maintenus dans le pays. Plusieurs familles de ce nom existent encore en France. L'une, celle qui avait des branches dans le Dauphiné, le Languedoc, l'île de France et la Normandie, a aujourd'hui pour représentants : 1<sup>o</sup> le Baron de Montbrun, Préfet du Palais, rue St. Lazare, à Paris, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montbrun, au Château de Boulon, Calvados, 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montbrun, Sous-Préfet à Montargis, Loiret, etc. Ses armes sont : *d'or à la bande d'hermine de sable*. L'autre, la famille Dixmude de Montbrun, habite le Pas-de-Calais. Il y a encore les Huet de Montbrun, à Orléans ; les Puy de Montbrun, dans le Département du Gers.

**MONTCALM.**—Bien souvent on a demandé si des descendants de cet illustre Général existaient encore. L'auteur de sa biographie n'en parle pas. Nous sommes heureux de pouvoir suppléer à son silence, et de confirmer ce que dit l'ouvrage : *les Ursulines de Québec*. Originaire du Rouergue, la famille Montcalm-Gozon s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Présentement, elle a pour la représenter : 1<sup>o</sup> le Marquis de Montcalm, au Château de Saint-Pierre-Camarès, Aveyron, 2<sup>o</sup> le Marquis de Montcalm, à Avèze, Gard, 3<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Montcalm, rue Casimir-Périer, à Paris, et 4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montcalm, rue St. Etienne, à Toulouse. Ses armes sont : *Ecartelé ; au 1 et 4 d'azur à trois colombes d'argent, posées 2 et 1 ; aux 2 et 3 de sable à la tour d'argent, qui est de Montcalm ; sur le tout de gueules à la bande d'argent bordée d'azur, et une bordure crenelée d'argent, qui est de Gozon*. Jusqu'à ce jour, le vainqueur d'Os-wégo, de William-Henri et de Carillon, est demeuré la gloire la plus

brillante et la plus pure de cette maison : naissance, éducation, talents, succès inouis dans des circonstances exceptionnelles, et jusqu'aux malheurs, rien ne lui a manqué pour en faire un héros légendaire.

*Montcourt.*—Les Hertel de Montcourt, on l'a vu, firent honneur à leur noble origine par plus d'un beau fait d'armes. Une famille du même nom, venue du Nivernais, porte : *d'azur à un mâl alésé d'argent, accompagné de trois coquilles d'or*, et est représentée par le V<sup>e</sup> de Montcourt, rue d'Anjou, à Versailles, où reside également, comme on l'a dit, M<sup>r</sup> Hertel de Cournoyer.

MONTESSON.—Le Gardeur de Montesson, héritant de la valeur guerrière de sa famille, soutint avec éclat, jusqu'aux derniers moments, l'honneur des armes de la France. Une famille de ce nom se voit encore dans le Maine. Elle porte : *d'argent à trois quintefeuilles d'azur*. Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le Marquis de Montesson, au Château de Renaudière, Sarthe, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montesson, au Château de Montauban, même Département, 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montesson, Directeur de l'Hôpital-Cochin, à Paris, et 4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montesson, au Mans.

MONTGOLFIER.—Au moment où le pays *était à bas*, comme l'écrivait une pieuse annaliste, le Supérieur du Séminaire de Montréal était M<sup>r</sup> de Montgolfier que son mérite et ses vertus firent proposer pour la mitre. Répandue dans la Bourgogne et le Lyonnais, sa famille existe encore. Elle a pour armes : *d'argent à une montgolfière ailée de gueules couronnée d'or, planant sur des monts de sinople formant un golfe d'azur ondulé d'argent*. Cette famille est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montgolfier, Maire à St. Marcel, Ardèche, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montgolfier, Juge à Annonay, même Département, 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montgolfier, Ingénieur des ponts et chaussées, 4<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montgolfier, Conseiller-Général à Montbart, Côte d'Or, et 5<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Montgolfier, à St Valier, Drôme.

MONTIGNY.—On a vu que plusieurs branches de cette famille étaient passées en France, après la perte du Canada. Qu'elles aient ou non une souche commune, les familles de ce nom sont très-nombreuses. L'une a pour chefs : 1<sup>o</sup> le Baron de Montigny, Château de Ladouvillers, Moselle, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montigny, Château de Guibaudon, Yonne, 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montigny, Château de Loges, à Alençon, Orne, etc. L'autre, originaire de Bourgogne, famille d'épée et comptant beaucoup d'officiers de tout grade, est très-répandue dans la Beauce et le Vendômois. Une troisième, la famille Lucas de Montigny, celle qui semble le plus se rapprocher des Montigny du Canada, porte : *d'argent à une hure de sanglier de sable, accompagnée de trois molettes du même*. Son chef actuel est M<sup>r</sup> L. de Montigny, à Aix, Bouches-du-Rhône.

**MONTREUIL.**—Comme on le sait, M<sup>r</sup> de Montreuil fut l'Aide de Camp du malheureux Baron Dieskau, et ensuite, si nous ne nous trompons, du Général Montcalm. La famille de cet officier était, ce semble, la même que celle qui existe encore. Originaire de Bourgogne, cette famille a pour armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de sinople ; au chef varié d'or et d'azur*. Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le Baron de Montreuil, rue Taranne, à Paris, 2<sup>o</sup> le Baron de Montreuil, aux Andelys, Eure, 3<sup>o</sup> le Baron de Montreuil, à Bazincourt, même Département, 4<sup>o</sup> le Baron de Montreuil, en son Château, à Ivry-le-Pré, Cher, 5<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Montreuil, au Château d'Agon, Orne, etc.

**MORANDIÈRE.** — Branche de l'ancienne famille d'Amours, la famille de la Morandière donna à la Nouvelle-France plusieurs hommes utiles. Une famille de ce nom, originaire d'Alençon, se voit encore en France. Elle porte : *d'argent à une colombe de sable, accostée de deux têtes de more du même*, et est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Morandière, Sous-Préfet à Forcalquier, Basses-Alpes, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Morandière, à Blois, Loir et Cher, et 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Morandière, Avenue d'Eylau, à Paris.

**MORAS.**—Parmi les officiers de 1739, figure le nom de M<sup>r</sup> de Moras. Sa famille semble subsister encore, sous le nom de Picot de Moras, et a pour chef M<sup>r</sup> P. de Moras, Baron d'Aligny, au Château de Montmi-rey-la-Ville, Jura. De cette famille sont sorties deux branches ; l'une représentée par le Marquis Picot de Dampierre, Aube ; et l'autre par le C<sup>o</sup> P. de Moras, au Château de Gussignies, Nord. Leurs armes sont : *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois fallots de gueules, au chef de même*.

**MOREAU DE JOANNÈS.**—L'un des signataires de la Capitulation de Québec, en 1759, fut le Baron de Joannès, Capitaine du régiment de Languedoc, et Major de la place. Une famille de ce nom est représentée par M<sup>r</sup> Moreau de Joannès, membre de l'Institut à Paris, de même que celle de M. de Montalivet l'est par M<sup>r</sup> de Montalivet, appartenant au même Corps. Elle a pour armes : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même*.

**MORNAY.**—Le troisième Evêque de Québec fut, on s'en souvient, Mgr. DuPlessis de Mornay. Il existe encore une famille du même nom. Elle est originaire de Picardie, et a pour représentants actuels : 1<sup>o</sup> le Marquis de Mornay, Conseiller-Général, au Château de Montchevreuil, Oise, 2<sup>o</sup> le C<sup>o</sup> de Mornay, rue de Bellechasse, à Paris, et 3<sup>o</sup> le Baron de Mornay, Conseiller-Général, Département de l'Ain. Ses armes sont : *burelé d'argent de gueules de huit pièces ; au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout*.

NOÉ.—Cette famille, alliée aux Juchereau-Duchesnay, a aujourd'hui pour chefs : 1° le Marquis de Noé, en son Château, Département du Gers, 2° le C<sup>te</sup> de Marne, à Paris, 3° le C<sup>te</sup> de Noé, même ville, et 4° M<sup>r</sup> de Noé, Lieutenant de vaisseau. Les armes de cette maison sont : *losangé d'or et d'argent*.

NORMANT.—Parmi les Supérieurs du Séminaire de Montréal, l'un des plus remarquables après MM. de Belmont, D. de Casson, fut M. LeNormant que l'Hôpital-Général de cette ville honore comme son fondateur, conjointement avec M<sup>me</sup> d'Youville. Ce vénérable Prêtre était originaire de Bretagne, où sa famille semble s'être perpétuée. Elle porte : *d'or au chevron d'azur, chargé de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe*, et est actuellement représentée par M<sup>r</sup> C. LeNormant de Kergrè, lequel habite le Château de S<sup>t</sup> Maurice, près Quimperlé, Département du Finistère. Il y a encore la famille LeNormant de Varannes, originaire de Picardie ; mais elle n'a rien de commun avec la précédente.

Palluau.—Tel était, comme on en convient généralement aujourd'hui, l'un des noms du plus habile Gouverneur qu'ait eu la Nouvelle-France. Une famille, avantageusement connue à l'Île de France et en Champagne, le porte encore. Ses armes sont : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois œillets d'azur, tigés de sinople, deux en chef et un en pointe*.

PAYEN DE CHAVOY.—Dans la *notice* sur la famille de Gaspé, ainsi que dans l'*Aperçu* sur les principaux officiers du Canada, on a rappelé cette honorable famille. C'est avec plaisir que nous la trouvons mentionnée dans l'*Armorial de Normandie*. Originaire de cette riche contrée, elle y a constamment occupé un des premiers rangs. Ses représentants actuels sont : 1° M<sup>r</sup> P. de Chavoy, Conseiller-Général à Sourdeval, Manche, 2° M<sup>r</sup> P. de Chavoy, Colonel au 8<sup>e</sup> hussards, et 3° M<sup>r</sup> Payen de la Gaurandière, à Tessy, lesquels ont pour armes : *d'argent à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or*.

PÉAN.—On a vu par la Biographie du Général de Léry que cette famille était alliée à celle des des Meloises, alors une des plus importantes du pays. Plusieurs familles de ce nom se sont perpétuées en France. L'une, originaire de Bretagne, porte : *palé d'argent et de gueules de dix-huit pièces*, et a pour chefs : 1° M<sup>r</sup> de Péan, à Rennes, 2° M<sup>r</sup> de Péan de la Tiemblais, au Château du même nom, Côtes du Nord, etc. L'autre, qui a pris également naissance en Bretagne, a pour armes : *d'or à trois têtes de more de sable, tortillées d'argent posées 2 et 1*. Ses représentants actuels sont : 1° M<sup>r</sup> Péan de Pontilly, à Blois, 2° M<sup>r</sup> Péan, officier de marine. Il y en a encore une troisième, du nom de Péan de Saint-Gilles, laquelle habite Paris, où elle s'est formée.

**PÉLISSIER DE FÉLIGONDE.**—Le Séminaire de Montréal n'a cessé de se recruter de sujets appartenant aux meilleures familles de France. Tel était M<sup>r</sup> P. de Féligonde. Sa famille, très-répan due en Bourgogne et en Auvergne, subsiste encore. Elle est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Péliissier de Féligonde, au Château de Villeneuve, Puy-de-Dôme, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Péliissier de Féligonde, au Château de Châtelard-Allier, 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Péliissier de Féligonde, Auditeur au Conseil d'Etat, et 4<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Péliissier de Féligonde, Conseiller à la Cour de Riom. Ses armes sont : *d'azur à une huppe d'or ; au chef d'argent, chargé de trois mouchelures d'hermine de sable.*

**PÉRELE.**—L'Acadie posséda une famille de ce nom, laquelle était alliée aux de la Chesnaye, ou de Gaspé. On en retrouve encore une du même nom, originaire de Normandie, où elle habite. Elle est représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Pérelle, au Château de Haute-Chèvre, Manche, et 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Pérelle, Château d'Olisy, Ardennes, et a pour armes : *d'argent à un chevron de sinople, accompagné de trois glands de gueules, deux en chef et un en pointe.*

**PÉRIGNY.**—Les de Périgny, issus de C. d'Ailleboust, neveu du Gouverneur de ce nom, se sont longtemps perpétués en France. Il existe encore une famille du même nom. Elle a pour chefs actuels : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Périgny, Maire d'Ouchamps, Loire et Cher, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> de Périgny, à Besançon.

**PERTHUIS.**—Cette honorable famille a longtemps occupé un des premiers rangs en Canada. Il en existe encore une du même nom en France. Elle a pour représentants actuels : 1<sup>o</sup> le Marquis de Perthuis, au Château de Chorans, Haute-Saône, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Perthuis, au Château de Boulton, même Département, 3<sup>o</sup> le Vicomte et le Baron de Perthuis à Paris, etc. Répan due autrefois dans l'Île de France et la Normandie, cette famille porte : *d'azur à trois écussons d'argent, 2 et 1.*

**PONTBRIAND.**—L'Evêque de Québec, au moment où cette ville tombait au pouvoir des Anglais, était Mgr. de Pontbriand, qui, ayant quitté ce lieu désolé, mourut au Séminaire de Montréal. Ce pieux Prélat était natif de Bretagne, où sa famille, il paraît, subsiste toujours. Elle porte : *d'argent à trois fasces ondées d'azur ; au lion de sable, issant de la première fasce, armé et lampassé de gueules.* Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> du Breuil de Pontbriand, au Château de Marzan, Morhiban, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> du B. de Pontbriand, Vice-Président du Conseil de Préfecture à S<sup>t</sup> Brienc, Côtes-du-Nord. Il y a encore une autre famille du même nom, originaire de Normandie, mais elle ne semble pas se rapporter à la précédente.

*Pontlevoiy.*—Après M<sup>r</sup> de Montbeillard, l'Ingénieur en chef chargé de remplacer M<sup>r</sup> de Léry, fut M<sup>r</sup> de Pontlevoiy. Une famille de ce nom existe encore en France. Ses armes sont : *d'argent à trois chevrons de sable, au chef de gueules*. Elle a pour chef : M<sup>r</sup> de Pontlevoiy, au Château de Bois-Rosier, Indre.

**POURROY DE L'AUBE-RIVIÈRE.**—On connaît la fin prématurée de ce haut Dignitaire de l'Eglise, lequel mourut, en arrivant à Québec, de la maladie qu'il avait contractée en soignant les soldats atteints des fièvres contagieuses. Mgr. de l'Aube-Rivière appartenait à une ancienne famille très-répandue dans le Béarn et le Dauphiné, et qui existe encore. Elle porte : *d'or à trois pals de gueules ; au chef d'azur chargé de trois molettes d'argent*. Les représentants de cette famille sont : 1<sup>o</sup> le Marquis Pourroy de l'Aube-Rivière de Quinsonas, au Château de Mérieu, Isère, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> P. de l'Aube-Rivière de Quinsonas, au Château de Chanay, Ain, 3<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> P. de l'Aube-Rivière, en son Château, à St Germain au Mont d'Or, Rhône, et 4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> P. de l'Aube-Rivière, au 5<sup>e</sup> hussards.

**Prévost.**—Après M<sup>r</sup> de Ramezay, le Gouverneur des Trois-Rivières fut M<sup>r</sup> Prévost, d'abord Major, puis Lieutenant du Roi à Québec. Il occupa cette place de 1699 à 1703, époque de sa mort. Nombre de familles de ce nom existent en France : Prévost de Sansac, originaire du Poitou, et ayant pour armes : *d'argent à deux fascés de sable, accompagnées de six merlettes de même, posées 3, 2, 1* ; Prévost de Bonnejean, de Bretagne, portant : *d'argent à trois hures de sanglier de sable, défendues d'or* ; Prévost de Moissonnière, originaire de Normandie, dont les armes sont : *d'azur au lion rampant d'argent, tenant une hache d'armes du même*, etc. Il y en a encore une autre qui semble se rapprocher davantage de celle du Canada. Elle a pour chef M<sup>r</sup> de Prévost, au Château de Courbiac, Charente-Inférieure, et porte les mêmes armes que la première que nous venons de nommer.

**QUATREBARBES.**—Parmi les Capitaines de 1687, se voit le nom du C<sup>te</sup> de Quatrebarbes. Cette illustre famille qui a vu périr dernièrement un de ses membres, officier dans l'armée du Pape, est originaire de l'Anjou. Ses représentants actuels sont : 1<sup>o</sup> le Marquis de Quatrebarbes, au Château de Sionnière, Mayenne, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> de Quatrebarbes, à Angers, Maine et Loire, et 3<sup>o</sup> le V<sup>te</sup> de Quatrebarbes, Conseiller-Général, à Bierné. Elle porte : *de sable à la bande d'argent, accostée de deux cotices du même*.

**QUESNOY.**—Ainsi qu'on l'a vu, cette famille se rattache au Canada par les alliances qu'elle y avait contractées. Originaire de Normandie, elle a pour armes : *d'argent au lion de gueules, accompagné de neuf*

*glands de sinople.* Suivant d'Hozier qui mentionne deux familles de ce nom, les DuQuesnoy remontent au treizième siècle. Ils formèrent deux branches, l'une par Jean DuQuesnoy qui était Chevalier en 1778, et l'autre par Robert DuQuesnoy qui vivait en 1568. Quoiqu'il en soit, cette antique maison a aujourd'hui pour la représenter : 1° le Marquis DuQuesnoy, au Château de Pigatière, Manche, 2° le Baron DuQuesnoy, au Château d'Haplaincourt, Pas-de-Calais, et 3° le Baron DuQuesnoy, quai Dorsay, à Paris.

**RASTEL DE ROCHEBLAVE.**—Cette famille qui est à la veille de s'éteindre en Canada, après y avoir produit plusieurs hommes marquants, est une des plus anciennes et des plus qualifiées de France. Si on en croit d'Hozier, elle commence à Raimond de Rastel, Chevalier en 1269. Originaire du Dauphiné, cette famille porte : *d'azur, à deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, affrontés et soutenant de leurs pattes de devant un pal à dent ; de raleau de sable*, et est représentée pour le moment par M<sup>r</sup> de Rastel, rue de Bondy, à Paris.

**RAYMOND.**—Le Chevalier de Raymond, Capitaine dès 1746, fut, sous le Général Montcalm, une des gloires de la milice canadienne. Plusieurs familles de ce nom subsistent encore. L'une, originaire du Quercy, a pour chef le C<sup>te</sup> de Raymond, à Paris ; l'autre, venue du Languedoc, est représentée 1° par le Marquis de Raymond, au Château de Belaspech, Aude, 2° par le C<sup>te</sup> de Raymond, à Bordeaux, 3° par le C<sup>te</sup> de Raymond, au Château de Marmorière, aussi Département de l'Aude, etc. Leurs armes sont : *Ecartelé ; au 1 d'azur à la croix alésée d'argent ; aux 2 losangé d'or et d'azur ; aux 3 de gueules à la cloche d'argent ; au 4 d'azur à la sphère terrestre d'or, cerclée et montée de même.*

**RENAUD D'AVENE DES MELOISES.**—Cette belle famille est encore du nombre de celles qui émigrèrent, après la prise du pays par les Anglais. Très-répendue autrefois dans le Nivernais et la Bourgogne, les des Meloises portent : *Ecartelé ; aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'azur*, qui est de Coligny ; *aux 2 et 3 d'or au sautoir de sable*, qui est de Fresnoy ; *sur le tout d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent, et en pointe d'une fourmi du même*, qui est des Meloises. Les représentants actuels de cette maison sont : 1° le V<sup>te</sup> R. d'Avene des Meloises-Fresnoy, ancien Ministre-plénipotentiaire, au Château de Breuil, Loir et Cher, 2° M. R. d'A. des Meloises, Conservateur des forêts, à Bourges, 3° M<sup>r</sup> R. d'A. des Meloises, Directeur des Contributions directes, à Versailles, et 4° M<sup>r</sup> R. d'A. des Meloises, Chef d'Escadron aux saphis. Leur devise est : *droit partout.*

**ROBINEAU.**—Les Robineau de Portneuf et de Bécancourt furent longtemps l'appui et l'honneur du District des Trois-Rivières. Deux familles du même nom se sont perpétuées en France. La première a pour chef le Marquis Robineau de Rochequairie, au Château de la Motte-Glain, Loire-Inférieure, et la seconde M<sup>r</sup> Robineau d'Ernemon, Château de Morainvilliers, Seine et Oise. L'une est originaire du Poitou et l'autre de Paris. Leurs armes sont aussi différentes.

*Rougemont.*—Un Comté du Bas-Canada porte ce nom en souvenir d'un ancien officier, ainsi appelé. On retrouve en France deux familles du même nom. L'une, répandue dans le Bugey et la Bourgogne, a pour armes : *de gueules au lion d'or* ; l'autre, connue en Franche-Comté et en Champagne, porte : *d'or à l'aigle de gueules, membrée, becquée et couronnée d'azur*.

*Rouville.*—Après les d'Ailleboust de Manthet, les de Montigny, les Gardeur de S<sup>t</sup> Pierre et de Courtemanche, etc., peu de guerriers montrèrent autant de valeur et de constance que le brave Hertel de Rouville. Une famille de ce nom se voit encore en France. Elle a pour chef le C<sup>te</sup> de Rouville, avenue de l'Impératrice, à Paris, etc. Ses armes sont : *d'azur au chevron d'or, chargé sur la pointe d'une coquille de gueules, et accompagné en chef de deux croix ancrées d'or ; et en pointe d'une gerbe du même*.

*Saint-André de Leigne.*—Le Lieutenant-Général de la Prévosté à Québec, en 1717, était M<sup>r</sup> S<sup>t</sup> André de Leigne. Deux familles de ce nom subsistent encore. L'une, de Normandie, a pour chef M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André, au Château de Roumarre, Loire-Inférieure, et porte : *de sable à la croix d'or* ; l'autre, du Languedoc, est représentée par le Marquis de S<sup>t</sup> André, à son Château de Contes, Alpes-Maritimes, et a pour armes : *d'argent à l'aigle d'azur, membrée de gueules*.

**SAINT-SIMON.**—En 1764, il restait encore un Capitaine de ce nom dans la Colonie, lequel passa aux Iles Malouines. Il y a également en France M<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Simon de Talhouet, au Château de Prevessin, Ain, dont les armes sont : *d'argent au chef emmanché de sable*.

**SAINT-VALLIER.**—Le successeur, sur le siège de Québec, de Mgr. de Laval, fondateur de l'Église canadienne, fut, on le sait, Mgr. de la Croix-Chevrières de S<sup>t</sup> Vallier, fondateur de l'Hôpital-Général de cette ville. Une famille du même nom existe encore. Elle est représentée aujourd'hui 1<sup>o</sup> par le C<sup>te</sup> de S<sup>t</sup> Vallier, au Château les Eppes, à Fertieux, Aisne, 2<sup>o</sup> par le V<sup>te</sup> de S<sup>t</sup> Vallier, Chef du Cabinet du Ministre des affaires étrangères, et 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Vallier, Secrétaire d'ambassade au Ministère d'Etat, à Paris. Ses armes sont : *d'azur à six besants d'or*.

**SAINT-VINCENT.**—Le Capitaine de S<sup>t</sup> Vincent figure parmi les héros de 1759. Après la prise du pays, il se retira à la Rochelle, où il mourut en 1762. Deux familles de ce nom se sont perpétuées. L'une, de Champagne, porte : *d'azur au lion d'or*, et est représentée par le Marquis de Vincent, au Château de Marcillac, Aveyron ; l'autre, de l'Île de France, a pour chef le V<sup>e</sup> de S<sup>t</sup> Vincent, Lieutenant-Colonel, etc., au Château de Forges, Seine et Oise, avec armes différentes.

**SALABERRY.**—Cette famille, qui, par la gloire qu'elle a donnée au Canada, au commencement de ce siècle, a acquis un nom historique, s'est perpétuée en France comme ici. Originaire du pays Basque, elle porte, comme on l'a vu : *Parti ; au 1 coupé ; A d'or au lion de gueules ; B à deux bœufs de gueules accornés et clarinés d'azur ; aux 2 de gueules à une croix d'argent pommelée d'or et une bordure d'azur, chargée de huit flanchis d'or*. Ses chefs actuels sont : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> C. Irumberry de Salaberry, au Château de Fossé, près Blois, et 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> H. Ir. de Salaberry.

**SALIGNAC DE FENÉLON.**—On n'a pas oublié qu'avant de rejoindre leur zèle à Montréal, les Sulpiciens de cette ville desservaient la plupart des Paroisses de l'Île qu'ils avaient fondées, et que même ils avaient plusieurs Missions sur les bords du lac Ontario et ailleurs. C'est à l'une de ces Missions qu'était employé l'Abbé de Fenélon, frère de l'immortel Archevêque de Cambrai. Sa famille s'est perpétuée en France, où elle tient toujours un des premiers rangs. Ses armes, communes aux branches répandues dans le Périgord, le Quercy, le Limousin, le Poitou et l'Angoumois, sont : *d'or à trois bandes de sinople*. Les représentants actuels de cette noble maison sont : 1<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> S. de Fenélon, à Paris, 2<sup>o</sup> le C<sup>te</sup> S. de Fenélon, Sénateur, 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> S. de Fenélon, Général de Brigade, et 4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> S. de Fenélon, Colonel d'artillerie.

**Saussaye.**—Une famille de ce nom existait en Canada, aussi bien qu'en Acadie. On en retrouve également une du même nom en France. Ses armes sont : *d'azur au chevron de gueules, accompagné en chef de trois saules de sinople, et en pointe d'un porc-épic de sable*. Cette famille est aujourd'hui représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Saussaye, membre de l'Institut, Directeur de l'Académie de Lyon, Rhône, 2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de la Saussaye, résidant dans la même ville, etc.

**SENNEVILLE.**—Depuis longtemps les LeBer de Senneville qui faisaient l'honneur et la force de Montréal, ont fait place à d'autres familles opulentes qui se sont élevées. Il existe pourtant encore une famille de ce nom en France, laquelle est originaire de l'Île de France. Elle porte : *d'argent à la bande d'azur, accompagnée en chef, à senestre, d'une molette d'éperon de même ; quatre emmanchées de gueules, mou-*

*vantes du haut de l'écu.* Cette famille a pour la représenter : 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Denis de Senneville, chef de Bureau au Ministère des Finances, 2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Gaston de Senneville, Conseiller-référendaire à la Cour des Comptes, etc.

**SÉRIGNY.**—Cette famille, branche des d'Ailleboust, s'est perpétuée bien des années en France. Une famille du même nom s'y voit encore. Ses armes sont : *d'azur à trois roses d'or, posées 2 et 1, en chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles et d'un croissant d'argent.*

**Soulanges.**—Qu'elle soit distincte ou non de la famille de Joybert, dont on a parlé, la famille de Soulanges subsiste encore. Elle a pour chef M<sup>r</sup> de Soulanges, au Château de Thieblemont, Marne.

**TALON.**—Le plus habile administrateur qu'ait eu la Nouvelle-France, a été Talon, Baron des Illets et d'Orsinville. Son nom est encore celui d'une famille représentée aujourd'hui par le Marquis de Talon, à Paris, laquelle porte : *d'azur au chevron accompagné de trois épis soutenus chacun d'un croissant, le tout d'or.*

**TARIEU.**—La famille Tarieu de Lanaudière subsiste toujours en Canada. Une autre du même nom se voit en France. Son chef actuel est M<sup>r</sup> de Tarieu, en son Château de Sugères, Puy-de-Dôme. On y retrouve également les familles de S<sup>t</sup> Marie, S<sup>t</sup> Léger, S<sup>t</sup> Sauveur, Trochon de la Richarderie, etc. ; mais impossible de mentionner toutes celles qui portent le nom d'anciens officiers de la Colonie.

**TASCHEREAU.**—Alliée aux premières maisons du pays, cette famille ne s'est point amoindrie avec le temps. En France, une famille du même nom, autrefois répandue dans la Guyenne et la Gascogne, se voit encore. Elle est représentée par M<sup>r</sup> Fargues de Taschereau, au Lycée Bonaparte, à Paris. Ses armes sont : *d'argent à trois tourteaux d'azur.*

**TOURTEAU D'ORVILLIERS.**—Après avoir servi plusieurs années en Canada comme Capitaine, M<sup>r</sup> d'Orvilliers avait été nommé Gouverneur à Cayenne. Une famille de ce nom a pour chef M<sup>r</sup> T. d'Orvilliers, au Château de Mulleville, Eure. Ses armes sont : *d'azur à la tour d'argent, surmontée de deux colombes affrontées du même.*

**TRACY.**—Le nom du Lieutenant-Général de Tracy est célèbre dans les annales du pays. En France, il est porté par plusieurs familles. La plus importante peut-être est celle qui a pour armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4 à trois pals de gueules ; aux 2 et 3 d'or au cœur de gueules.* Cette famille est actuellement représentée 1<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> de Tracy, Château du

même nom, Loir et Cher, 2<sup>e</sup> par M<sup>r</sup> de Tracy, Château de Paray-le-Fresnel, Allier, etc.

TREVET.—Comme on l'a vu, la mère du Chevalier Benoist était une D<sup>lle</sup> de Trevet. Une famille de ce nom existe encore en France. Originaires de Rouen, elle porte : *d'argent à une croix dentelée de gueules, chargée d'un aigle éployé d'or et cantonnée de quatre couronnes de laurier de sinople*. Cette famille a pour chef M<sup>r</sup> de Trevet, au Château de Maillée, Seine-Inférieure.

VALMY.—C'est dans cette famille, ainsi qu'il a été rapporté, que le Général Chaussegros de Léry se choisit une épouse. Cette famille, représentée par M<sup>r</sup> Kellerman, Duc de Valmy, avenue des Champs-Élysées, à Paris, a pour armes : *Coupé ; au 1 de gueules au croissant versé d'argent ; aux 2 d'argent à trois pointes de rocher de sinople, surmontées chacune d'une étoile de gueules ; au chef de l'écu de gueules semé d'étoiles d'argent*.

VARENNES.—Les Gauthier de Varennes ont acquis dans la Nouvelle-France une célébrité qui dure encore. En France, au moins quatre familles de ce nom subsistent toujours. L'une, de Picardie, porte : *de gueules à la croix d'or*, et a pour chef le Comte de Varennes, rue de la Reine-Hortense, à Paris ; l'autre, d'Auvergne, a pour représentant M<sup>r</sup> de Varennes, à Issoire, Puy-de-Dôme ; la troisième, du Languedoc, habite le Département de la Dordogne, et a pour armes : *de sable à trois bandes d'argent* ; la quatrième, du Lyonnais, est représentée par M<sup>r</sup> de Varennes, au Château de Chenneville, Saône et Loire, et porte : *lozangé d'argent et d'azur*.

VASSAL DE MONTVIEL. — On n'a pas encore oublié l'Adjudant-Général de ce nom. En France, ce nom est porté par une famille qui habite le Département de Lot et Garonne, et a pour chef le Comte de Vassal de Montviel, au Château d'Auriole. Ses armes sont : *d'azur à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de trois besants d'or et accompagnée de deux étoiles du même*.

VASSAN.—Comme on se le rappelle, plusieurs membres de cette famille, notamment le dernier, jouèrent un rôle assez important avant que le pays tombât au pouvoir des Anglais. Il existe encore une famille de ce nom en France. Elle est originaire de Champagne, et a pour armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même*. D'après d'Hozier, elle remonte au quatorzième siècle. Le représentant actuel de cette famille est M<sup>r</sup> de Vassan, rue de la Bretonnerie, à Orléans.

VAUDREUIL.—Il y a quelques années, les journaux français ayant annoncé que cette famille était éteinte, un de ses membres se hâta de répondre « que pour le dire, il fallait attendre qu'il fût mort. » De fait, cette famille qui pendant près d'un siècle a occupé dans la Nouvelle-France les premières charges de l'Etat et a produit tant d'hommes distingués, est, nous sommes heureux de le constater, toujours existante. Comme en Canada, elle porte : *d'argent au lion de gueules, couronné d'or*. Son chef est présentement M<sup>r</sup> le Comte de Vaudreuil, en son Château de Pringy, Seine et Marne. « La couronne royale qui surmonte les armes de la famille, nous écrit la Comtesse de Clermont-Tonnerre, à la date du 28 Juillet 1868, nous fut accordée sous Charles VIII, après la bataille de Fornoue. Alliée aux maisons de Comminges, de Montesquieu, de Toulouse-Lautrec, de Bruyères-Chalabres, etc., notre famille a donné, pendant les Croisades, plusieurs Chevaliers du Temple qui se voient à Versailles, dans la salle des Croisades. Louise-Elisabeth de Vaudreuil, fille du Comte L. P. de Vaudreuil et de M<sup>lle</sup> E. de Sérigny, épousa le Marquis de Paroy, lequel devint Lieutenant-Général des armées navales. Louis-Philippe, Marquis de Vaudreuil, frère de la précédente, contracta mariage avec M<sup>lle</sup> Pétronille de Roquefort, et devint Député aux Etats-Généraux. Après avoir été l'un des défenseurs du Château des Tuileries, avec son cousin, et non avec son frère, le Comte L. de Vaudreuil, il émigra et suivit les Princes en Angleterre. De retour en France, en 1801, il y termina sa glorieuse carrière l'année suivante, laissant cinq enfants : un fils, Louis-Philippe, Marquis de Vaudreuil, Chevalier de S<sup>t</sup> Louis, Gentilhomme de la Chambre du Roi, mort sans postérité, et quatre filles : Charlotte, mariée au Comte de Walsh-Serrant ; Pauline, au Comte de la Tour d'Auvergne-Lauraguais ; Victorine, au Comte de Vaudreuil ; et Caroline, au Marquis de Mastaï-Feretti, lesquelles sont actuellement décédées.—Jean-Louis, fils de Jean Rigaud, Vicomte de Vaudreuil, et de M<sup>lle</sup> L. T. Leclerc de Fleurigny, avait épousé M<sup>lle</sup> Riquet de Caraman. Il est mort en 1816 sans enfants, de sorte que sa branche s'est éteinte avec lui.—C'est à Tours, où il mourut, dans la célèbre Abbaye de S<sup>t</sup> Martin, comme en fait foi l'épithaphe funéraire que l'on voit sur son tombeau, que reposent les cendres de François-Pierre, Marquis de Rigaud, dernier Gouverneur français de Montréal.—Joseph-Hyacinthe, Comte de Vaudreuil, fils de Joseph-Hyacinthe de Vaudreuil et de M<sup>lle</sup> M. C. F. Guyot de la Mirande, né le 2 Mars 1740, fit, en qualité d'Aide de Camp du Maréchal de Soubise, les campagnes de la guerre de sept ans, devint Grand Fauconnier de France, Chevalier de l'Ordre du S<sup>t</sup> Esprit, etc. Connu pour les grâces de son esprit et de sa personne, ami et protecteur des arts, il fit partie du cercle intime de Marie-Antoinette et du Comte d'Artois, depuis Charles X. Il émigra avec

ce dernier et le suivit en Angleterre, où il se maria, en 1795, avec sa cousine, Marie-Victorine de Rigaud de Vaudreuil, fille du Député aux Etats-Généraux, dont on vient de parler. Dépouillé de sa fortune par la Révolution française d'abord, et ensuite par celle de St Domingue, il ne rentra en France qu'en 1814, avec les Princes. Il était Pair de France, Lieutenant-Général et Gouverneur du Louvres, lorsqu'il est mort en 1817. De son mariage sont nés deux fils :—Charles de Rigaud, Comte de Vaudreuil, présentement Colonel en retraite, Chevalier de St Louis, officier de la Légion d'Honneur, membre de deuxième classe de l'Ordre militaire et royal de St Ferdinand d'Espagne, ancien Gentilhomme de la Chambre du Roi et Pair de France ;—Louis-Alfred de Vaudreuil, né deux ans après son frère, en 1798. Il était Ministre-plénipotentiaire près de la Cour de Bavière, lorsqu'il est mort en 1834. Il n'a laissé qu'une fille : Marie-Marguerite de Rigaud de Vaudreuil, mariée au Comte G. de Clermont-Tonnerre, celle-même qui vous adresse ces lignes." Ainsi, de cette nombreuse et illustre famille, il ne reste plus que cette Dame et le Comte de Vaudreuil, son oncle, lequel n'a point d'enfants. Il y a bien encore la famille de Rigaud, dont les armes sont : *d'argent à trois têtes de more de sable, tortillées du hamp* ; mais, vraisemblablement, elle n'a pas de rapport avec l'autre. Cette famille est représentée 1° par M<sup>r</sup> de Rigaud, Château de Terrasse, Puy-de-Dôme, et 2° M<sup>r</sup> de Rigaud, Château de Bousquets, Haute-Garonne.

VAUQUELIN. — Qui ne se rappelle la belle conduite de l'Amiral Vauquelin et ses malheurs, au moment de la prise de Québec ; puis, sa réhabilitation, grâce à l'intervention de sa petite-fille ? Réintégrée dans tous ses droits, cette famille continue à jouir de l'estime et à occuper un rang distingué. Actuellement, elle a pour la représenter : 1° le Baron de Vauquelin, Château d'Avernes, Orne, 2° le Baron de Vauquelin, rue d'Anjou-St Honoré, à Paris, 3° M<sup>r</sup> de Vauquelin, en son Château à Vernens, Eure, etc. Originaire de Normandie, cette famille porte : *d'azur au sautoir engrelé d'argent cantonné de quatre croissants d'or*.

VERCHÈRES. — Le nom de l'héroïne de Verchères a survécu à tous nos désastres. Il est porté en France par M<sup>r</sup> de Verchères, au Château de Porte, Rhône. Ses armes sont : *de gueules à une croix potencée d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

VILLIERS. — Longtemps la famille Coulon de Villiers, celle-même qui a donné de Jumonville et de Villiers, la victime et le vainqueur de Washington, a prodigué son sang pour la défense du pays. Une famille de ce nom existe encore en France. Ses armes sont : *d'azur au*

*chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un cerf, le tout du même.*

VOYER D'ARGENSON.—Le cinquième Gouverneur de la Nouvelle-France, fut, comme le savent ceux qui sont au fait de l'histoire, M<sup>r</sup> V. d'Argenson, resté célèbre par ses démêlés avec Mgr. de Laval. On voit encore une famille du même nom. Elle porte : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur à deux léopards d'or passant l'un sur l'autre couronnés du même, armés et lampassés de gueules, qui est de Paulmy ; aux 2 et 3 d'argent, à une fasce de sable, qui est d'Argenson.*

CONCLUSION. — A ces familles se rattachant par quelque côté au Canada, nous pourrions en ajouter bien d'autres, dont le nom est sous nos yeux ; mais, pour ne pas faire un livre trop disproportionné, nous sommes obligé de nous arrêter. Nous en avons dit assez toutefois, pour montrer que les Canadiens ne peuvent être regardés comme des étrangers dans un pays où l'on porte si loin le culte des relations sociales, et qu'il ne tient qu'à eux, lorsqu'ils abordent les rivages de la France, de renouer d'anciennes relations, d'autant plus agréables, que le temps et l'espace seuls ont pu les interrompre et les affaiblir.

---



M. DE LORIMIER.



LE C<sup>hier</sup> DE LA CORNE.



M. J. BÉDARD.



M. R. DE LA BRUHÈRE.

NOTES  
RELATIVES AUX GRANDES FAMILLES  
DU CANADA.

---

1<sup>o</sup> OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Si nous avons donné la première place, dans *l'Histoire des grandes familles du Canada*, à la famille Benoist, c'est parce que la première elle nous avait mis en possession de ses archives et qu'alors nous pensions borner là notre travail. Ce motif fera comprendre aussi pourquoi, dans les premiers exemplaires de l'ouvrage, nous avons mis et laissé à leur place, au lieu de les renvoyer à la fin, certains documents qui n'intéressent que cette famille, et que, pour cette raison, nous avons supprimés dans les autres exemplaires.

Si, au risque de fatiguer le lecteur, nous avons reproduit intégralement de nombreux et longs documents dans le cours de l'ouvrage, au lieu de les abrégés ou de les commenter, c'est parce que nous avons l'espoir qu'ils pourraient servir à l'histoire du pays et jeter un nouveau jour sur certains faits moins connus. Si, au contraire, nous n'avons pas donné plus de développements à notre récit dans d'autres parties de l'ouvrage, c'est parce que les documents nous faisaient défaut.

Si nous n'avons pas fait entrer dans ce même ouvrage un plus grand nombre de familles, c'est pour la même raison, et aussi parce que notre but était de ne parler que des familles qui, de l'aveu de tous, avaient joué un rôle prédominant. Du reste, ces grandes familles étant alliées, pour la plupart, aux familles actuelles, il semble que la gloire des unes fait la gloire des autres. Nombre de familles nouvelles ayant égalé, si ce n'est surpassé, le mérite des anciennes, nous n'avons pu nous empêcher de saluer en passant plusieurs des membres distingués qui en sont sortis.

Si nous n'avons pas enrichi cette publication d'un plus grand nombre de portraits, armoiries, facsimile, etc, c'est parce que nous étions dans l'impossibilité matérielle de faire une plus grande dépense. En tout cas, nous défilons qui que ce soit, soit-ici, soit ailleurs, d'exhiber un ouvrage du même genre renfermant autant de richesses artistiques. En France, une semblable publication eût été, non-seulement appréciée, mais incontinent enlevée; ici, où les goûts sont ailleurs, on considère peut-être trop le prix d'un livre, et on ne fait pas assez attention aux déboursés qu'il entraîne. Il n'est que juste pourtant de dire que bon nombre de familles ont répondu aux espérances qu'on en avait conçues et qu'elles ont fait honneur à leurs connaissances, autant qu'à leur origine et à leur position.

Enfin, si nous avons présenté certains faits d'une manière opposée à celle de nos devanciers et sans tenir compte des observations peu fondées qui nous étaient faites, c'est parce que nous avons sous les yeux des documents entièrement contraires. Ce que nous disons des faits, nous pouvons le dire des familles elles-mêmes: nous avons donné comme de noble extraction toutes celles dont les anciens parchemins, ou les armoiries, semblaient en faire foi. Si, dans l'un ou l'autre cas, nous avons commis quelques erreurs, qu'on veuille bien nous les signaler, et nous nous empresserons de les corriger, ainsi que nous l'avons répété à satiété.

## II<sup>e</sup> REMARQUES PARTICULIÈRES.

FAMILLE D'AILLEBOUST. — M<sup>lle</sup> Dorothee de Mantbet, épouse de Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Coulonges, était Dame d'honneur de la Duchesse de Vendôme, laquelle Duchesse assista à son contrat de mariage qui eut lieu, non le 3 Septembre 1632, mais le 3 Septembre 1652.

FAMILLE LEMOYNE DE LONGUEUIL. — Suivant une note qui nous a été communiquée par M<sup>r</sup> Lemoine, de la Banque du Peuple, à Montréal, Jean LeMoyne, Seigneur de la Noraie et des Pins, cousin de Charles LeMoyne, Sieur de Longueuil, épousa à Québec, le 24 Juillet 1662, M<sup>lle</sup> Marie-Madeleine de Chavigny, âgée de 21 ans, fille de François de Chavigny, Sieur de Berchereau, pendant que, de son côté, Jacques Alexis Fleury, Sieur d'Eschambault, fils de Jacques Fleury et de Dame Périnne Gabard, ancêtre de M<sup>lle</sup> Catherine d'Eschambault, épouse du III<sup>e</sup> Baron de Longueuil, contractait mariage, neuf ans plus tard, en 1671, et non en 1667, avec M<sup>lle</sup> Marguerite de Chavigny, veuve de Thomas Douaire, Sieur de Bondy, laquelle mourut en 1692, à l'île d'Orléans, d'où il résulterait que les LeMoyne des Pins et les de Montenach descendraient des deux sœurs. — Ce fut le 17 Sep-

tembre 1727 que le 1<sup>er</sup> Baron de Longueuil épousa en secondes noces M<sup>lle</sup> Marguerite LeGardeur, veuve du Chevalier P. de S<sup>t</sup> Ours.—D'après M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> E. de Sérigny, de Bienville II<sup>e</sup>, Fondateur de la Nouvelle-Orléans, serait mort à Paris le 7 Mars 1767, alors qu'il remplissait les fonctions de Directeur-Général de la Compagnie des Indes.—Si on s'en rapporte à des documents différents de ceux que nous avons suivis, le Colonel de Longueuil n'épousa point la veuve de Bonne, mais mourut célibataire. De Châteauguay II<sup>e</sup> aurait eu, il paraîtrait, deux enfants, un fils et une fille. Cette dernière serait morte le 12 Août 1764, chez les Hospitalières de la Rochelle, où elle était devenue Religieuse —M<sup>r</sup> C. W. Grant, IV<sup>e</sup> Baron de Longueuil, était dans sa 66<sup>e</sup> et non 68<sup>e</sup> année, lorsqu'il décéda à Kingston.

FAMILLE RIGAUD DE VAUDREUIL —Ainsi que nous l'avons dit quelque part, dans une note, le Marquis de Vaudreuil, dernier Gouverneur français, mourut, non en 1764, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour, mais en 1778. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre, en date du 20 Octobre 1778 : " Une lettre de Tours m'annonce que M<sup>r</sup> Rigaud de Vaudreuil est mort, sans dire l'endroit où il est mort. Je crois qu'il est possible de le savoir, en s'adressant à M<sup>r</sup> le Marquis de Vaudreuil, Inspecteur des troupes à Paris, lequel doit porter le deuil de son oncle, et que, par lui, il est possible d'avoir son extrait mortuaire. D'après tous les renseignements qui m'ont été donnés, est-il dit dans une autre lettre du 26 Avril 1779, il n'y a plus aucun doute sur la mort de M<sup>r</sup> Rigaud de Vaudreuil. Ainsi, vous êtes déchargé de la rente viagère de mille livres que vous lui avez payée jusqu'à ce jour. J'ai acquitté celle de 1778 ; mais, comme dès le mois de Septembre il était mourant, il peut se faire que j'aie payé six semaines, ou deux mois, de trop." Ces lettres étaient adressées par M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Amand, à Paris, à M<sup>r</sup> J. G. de Léry qui, en 1772, avait acheté de M<sup>r</sup> de Lotbinière la Seigneurie de Rigaud, celle même où se trouvent les mines d'or aujourd'hui si réputées en Canada.

FAMILLE DE BOUCHERVILLE, DE LA BROQUERIE ET DE LA BRUÈRE.—L'un des membres de cette famille, d'abord Représentant du peuple, est devenu Orateur du Conseil-Législatif de Québec et Président du Conseil des Ministres. L'aîné de la famille demeure présentement, non à Montréal, mais à Québec.—Le nom de M<sup>r</sup> de la Broquerie actuel, fils de M<sup>r</sup> Joseph de la Broquerie, est Joseph-Antoin, et non Joseph-Antoine, comme on nous l'avait fait dire d'abord ; de même que celui de M<sup>me</sup> Taché, veuve de M<sup>r</sup> Taché négociant et mère de l'Evêque de S<sup>t</sup> Boniface et du Député-Ministre de l'Agriculture, est, non Louise-Henri, mais Louise-Henriette.—C'était Joseph, et non Jean-Baptiste, que s'appelait, ainsi qu'on vient de le voir, le père de M<sup>lle</sup> de la Bro-

querie, épouse de M<sup>r</sup> P. G. de la Bruère. Egalement, c'était Pierre, et non Pierre-René, que se nommait le D<sup>r</sup> de la Bruère, l'un des quatre enfants survivants du second mariage de M<sup>r</sup> René de la Bruère avec M<sup>lle</sup> J. Weillbrenner, et père de M<sup>r</sup> René de la Bruère actuel, lequel a épousé M<sup>lle</sup> V. Leclère. Le nom du mari de l'une des sœurs du Docteur est, non M<sup>r</sup> Chevalier, mais M<sup>r</sup> P. Chevallier. Puissent ces rectifications minutieuses satisfaire ceux qui y attachent une grande importance !

FAMILLE DE BEAUJEU.—Jusqu'à preuve du contraire, nous maintenons que M<sup>r</sup> H. D. M. de Beaujeu, le vainqueur de la Monongahéla, avait été nommé Commandant du fort Duquesne. On peut voir, en leur place, les autorités que nous avons citées à l'appui de cette assertion. A la vérité, dans le 2<sup>o</sup> volume de son *Cours d'Histoire du Canada*, M<sup>r</sup> Ferland, avec une note à l'adresse de M<sup>r</sup> Shea, reproduit une lettre du Capitaine de Contrecoeur, qui ne va à rien moins qu'à ôter toute créance à cette opinion ; mais, à notre avis, cette lettre n'est point concluante. En effet, M<sup>r</sup> de Beaujeu, nommé pour le remplacer, ayant été tué dans la bataille, le Capitaine de Contrecoeur qui avait ordre de ne laisser le fort que lorsque la paix serait rétablie, a pu se considérer comme étant encore investi du commandement et s'exprimer en conséquence.

FAMILLE DEBARTZCH.—Cette famille, alliée aux de S<sup>t</sup> Ours, etc, était originaire de Hambourg. Ayant perdu, pendant la tourmente révolutionnaire, trois millions qu'elle avait prêtés au parti conservateur, elle se trouva complètement ruinée. C'est alors que le plus jeune membre de cette famille passa en Amérique, où il a trouvé la mort. De son mariage avec M<sup>lle</sup> de Lussadière, appartenant à une famille distinguée, il ne laissa qu'un fils, lequel, par son oncle et par son père, devint héritier des Seigneuries Delorme et Debartzch, et, par sa mère, de celle de Rougemont. On sait la part que l'Honorable F. D. Debartzch a prise aux événements de son temps ; inutile donc de la rappeler ici.

FAMILLE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.—Le nom de l'unique sœur de l'Honorable M<sup>r</sup> E. G. Chartier de Lotbinière était, non Charlotte, mais Louise. Toute jeune, elle avait épousé, comme on l'a dit, le Juge de Bonne ; mais, contrairement à ce que nous avons avancé sur la foi d'autrui, elle ne se remaria point et n'eut point d'enfants. Le Comté que représentait en 1858 l'Honorable R. J. Harwood, était celui de Vaudreuil, sans comprendre celui de Clark. C'est à Vaudreuil, et non à Montréal, que réside M<sup>r</sup> W. Bingham-Harwood. L'E, placé devant le nom du père des trois Demoiselles de Lotbinière, doit être remplacé par C, et ainsi tout sera exact.

FAMILLE JUCHEREAU-DUCHESNAY.—C'est en Canada, et non en Angleterre, comme il a été dit par erreur, qu'eut lieu le mariage du Che-

valier Duchesnay, Aide de Camp-Provincial, avec M<sup>lle</sup> E. Jones de Gosport. Son frère Michel-Louis, Commandant d'une Compagnie de Voltigeurs, épousa, comme il a été rapporté, la sœur du héros de Châteauguay.

FAMILLE FLEURY D'ESCHAMBAULT.—C'est en 1671, et non en 1667, ainsi qu'il a été marqué plus haut, que M<sup>r</sup> J. A. Fleury d'Eschambault contracta mariage avec M<sup>lle</sup> de Chavigny. Les enfants issus du mariage du D<sup>r</sup> d'Eschambault avec M<sup>lle</sup> Raymond, étaient au nombre de six, et non de sept. Le nom du représentant actuel de cette famille est Alphonse, et non Arthur.

FAMILLE MARIN.—Cette famille, alliée aux de la Gorgendière, branche de la famille d'Eschambault, était originaire de Gènes. S'étant établie en Provence, elle avait formé deux branches, dont l'une semble exister encore en France, comme on l'a vu ci-avant. Le chef de la seconde fut M<sup>r</sup> Joseph Marin de la Malgue, lequel passa dans la Nouvelle-France avec un détachement des troupes de la marine et devint Capitaine et Chevalier de S<sup>t</sup> Louis. "Entré au service du Roi en 1731, porte un document que nous avons sous les yeux, le Capitaine Marin prit part à 28 campagnes, dont 12 en chef, à la tête des Sauvages et des troupes légères. Dans toutes ces occasions, il donna des marques de la plus intrépide valeur. En 1759, après la prise de Québec, sa maison fut totalement pillée, en représailles des pertes qu'il leur avait fait subir, et contrairement aux articles de la Capitulation. De retour en France, le Capitaine Marin fut envoyé, en 1762, à l'Île de Terre-Neuve. C'est alors qu'il fut fait prisonnier pour la seconde fois. Il avait épousé à Québec, le 14 Septembre 1745, M<sup>lle</sup> Charlotte Fleury de la Gorgendière. De ce mariage sont nés trois enfants : Joseph, le 14 Avril 1752, Charles-François-Xavier, le 31 Août 1757, et Marie-Louise, le 23 Avril 1748." Les armes de cette famille étaient : *d'argent à trois bandes ondées et entées de sable.*

FAMILLE HERTEL DE ROUVILLE.—C'est sept ans avant son épouse, et non sept ans après, qu'est mort M<sup>r</sup> J. B<sup>e</sup> Hertel de Rouville. C'est en 1865, et non en 1845, qu'est décédée M<sup>lle</sup> H. L. S. Hertel, épouse de M<sup>r</sup> L. J. Lamocque. Ce sont là des erreurs typographiques faciles à corriger. De même, dans la notice sur la famille Baby, il faut lire M<sup>r</sup> Duperron-Baby, au lieu de M<sup>r</sup> Dufresne-Baby.

FAMILLE LEFEDVRE DE BELLEFEUILLE.—Les enfants issus du mariage de M<sup>r</sup> A. Lef. de Bellefeuille, Député-Adjudant-Général, et de M<sup>lle</sup> McGills, sont : Marguerite-Angélique, épouse de M<sup>r</sup> A. Chartier de Lotbinière-Harwood, membre du Parlement Provincial, Marie-Antoinette. Eustache-Marie-Antoine et Louise-Charles-Auguste, et non Joseph.

FAMILLE SINCENNES.—De son premier mariage, contracté en 1853, et non en 1848, avec le Capitaine J. R. Sincennes, M<sup>lle</sup> M. L. E. M. Hertel de Rouville, présentement épouse de M<sup>r</sup>. J. Daigle, négociant à Belœil, n'avait eu qu'une fille. M. F. Sincennes, de la Compagnie du Richelieu, est son beau-frère. Ce sont là des faits que nous aimons à rétablir, d'après des données plus exactes que celles qui nous avaient d'abord été présentées.

FAMILLE DE SALABERRY.—D'après l'observation que nous a faite l'Honorable P. Chauveau, M. A. M. de Salaberry fut membre, après l'union des deux Canadas, non du Conseil-Législatif, mais de la Chambre d'Assemblée, bien que les documents sur lesquels nous nous étions d'abord appuyé, semblent confirmer le contraire.

FAMILLE DELISLE.—C'était Jean, et non John, que s'appelait M<sup>r</sup> Delisle, le premier qui, après avoir épousé une Demoiselle d'origine anglaise, vint s'établir dans le pays. A lui, et non à son fils Jean-Guillaume, quoique très-distingué lui-même, doivent se rapporter tous les éloges que font de sa science et de sa capacité les annales canadiennes.—Des sept enfants de M<sup>r</sup> Benjamin Delisle, trois vivent encore : M<sup>r</sup> David Delisle, Médecin à S<sup>t</sup> Denis, M<sup>me</sup> E. McDonald de S<sup>t</sup> Jean, et M<sup>r</sup> Alfred Delisle qui réside auprès de sa mère.

FAMILLE SELBY.—Cette famille, alliée aux Baby, est originaire du Northumberland, en Angleterre. Après un brillant cours d'études en France, M<sup>r</sup> Georges Selby, chef de cette famille, passa en Canada, où, pendant plus d'un demi siècle, il n'a cessé de jouir de l'estime et de la confiance publiques. Grand, bien fait de sa personne, mais surtout charitable et bon catholique, il avait toutes les qualités qu'on aime à retrouver dans un homme de l'art. Son fils, M<sup>r</sup> William Selby, non moins remarquable par les dons précieux dont Dieu s'était plu à l'orner, embrassa la même profession que son père. Il semblait devoir fournir, une longue carrière, lorsque, le 4 Février 1829, il fut ravi à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, n'ayant encore que 40 ans. Il avait épousé, en 1815, M<sup>lle</sup> Marguerite Baby, troisième fille de l'Honorable F. Baby, de Québec. Après la mort de son mari, le premier qui ait été enterré dans la nouvelle Eglise paroissiale, cette Dame alla demeurer avec son beau-père qui résidait, rue S<sup>t</sup> Paul, là où a été élevé depuis le marché Bon-Secours. Ce noble vieillard étant venu à mourir en 1835, M<sup>me</sup> Selby passa en Europe avec ses Demoiselles. A Londres, où le souvenir de son père et de son oncle, l'Honorable C. de Lanaudière, vivait encore, elle fut reçue par Guillaume IV avec la plus rare distinction. Invitée à toutes les fêtes de la Cour, et même à Windsor, il ne tint qu'à elle d'obtenir des titres et d'unir son sort à celui d'un Lord anglais. De Londres M<sup>me</sup> Selby se rendit à Paris, où elle ne fut

pas moins bien accueillie par le Monarque français. “ Il ne faut pas, Madame, lui dit Louis-Philippe, que le séjour que vous avez fait en Angleterre vous fasse oublier que la France est la patrie de vos ancêtres.” C’est alors que M<sup>me</sup> Selby reçut une lettre, de la main même de la Reine Adélaïde, qui lui faisait part de la mort de son époux, Guillaume IV. Etant ensuite passée à Rome, elle fut admise en audience par Grégoire XVI qui voulut que Marie, la plus jeune de ses filles, fit sa 1<sup>re</sup> Communion et reçut la Confirmation des mains du Cardinal Odescalchi, ce qui eut lieu en présence du C<sup>te</sup> de Praslin, de la princesse Sophie, Dame de l’Impératrice de Russie, et d’une foule de nobles invités. Lorsque M<sup>me</sup> Selby revint en Canada, le pays était en insurrection. En des circonstances aussi délicates, sa conduite fut celle d’un Ange de paix et de conciliation. De son mariage elle avait eu huit enfants, quatre garçons et quatre filles; on sait quels sont les survivants.

FAMILLE GUY.—Comme son frère Louis, M<sup>r</sup> Etienne Guy, père des MM. Guy actuels et de M<sup>me</sup> Berthelet, fut Lieutenant-Colonel. L’avancement dans la magistrature ou la milice n’ayant lieu, suivant la loi, qu’à tour de rôle et d’après l’ancienneté, il s’ensuit que les MM. Guy, à part leur mérite personnel, ne dûrent le leur qu’à leur âge de services, et non à la faveur. Nous prenons acte de ces précédents pour souhaiter que ces règles soient toujours observées dans la pratique. C’est foi, et non loi, qu’il faut lire au sujet des compatriotes qui émigrent et vont chercher une fortune plus que douteuse en pays étranger.—C’est vingt-deux ans, et non dix-huit, que survécut à son mari la seconde épouse de M<sup>r</sup> P. Guy, le premier qui vint se fixer en ce pays.—C’est aux Indes Occidentales, et non Orientales, qu’est mort M<sup>r</sup> L. Guy, Lieutenant au 84<sup>e</sup> régiment de Ligne, et précédemment Député Adjudant-Général des milices du Bas-Canada.

FAMILLE LUSIGNAN.—M<sup>r</sup> Lusignan, récemment enlevé à l’affection de ses proches et de ses amis, était allié aux familles Roy et Dumas par sa mère, et non par sa première épouse, cette Demoiselle n’étant nullement parente, comme nous l’avions cru d’abord, avec les MM. Roy de Montréal; mais, par elle, il était allié à la famille de l’Honorable P. Chauveau, présentement Ministre de l’Instruction Publique pour le Bas-Canada. Nous avons promis au regretté défunt de corriger ces inexactitudes; nous sommes heureux de remplir notre engagement.

### III<sup>e</sup> SÉMINAIRE DE MONTRÉAL.

Pendant que ces familles devenaient la gloire et le soutien du pays, le Séminaire de Montréal s’employait avec le plus grand zèle à réaliser les pieux desseins de son Fondateur. Etablissements d’utilité publique,

érections d'Eglises, fondations d'écoles et d'œuvres de charité, rien n'était négligé afin d'assurer l'avenir religieux de Montréal. Il n'est donc que juste de donner ici le nom des Supérieurs et des Curés qui se sont succédés, sans interruption, dans la desserte de cette vaste Eglise.

## SUPÉRIEURS :

## CURÉS D'OFFICE :

M <sup>r</sup> G. DE QUÉLUS, {	1657 à 1661.	M <sup>r</sup> G. Pérot, de 1678 à 1680.
	1668 à 1671.	M <sup>r</sup> P. Rémy, 1680.
M <sup>r</sup> G. SOUART, {	1661 à 1668.	M <sup>r</sup> J. Frémont, { de 1680 à 1682.
	1674 à 1676.	{ de 1693 à 1694.
		M <sup>r</sup> E. Guyotte, de 1682 à 1693.
M <sup>r</sup> F. DE CASSON, {	1671 à 1674.	M <sup>r</sup> M. Caille, de 1694 à 1696.
	1678 à 1701.	M <sup>r</sup> R. C. de Breslay, 1696 à 1703.
M <sup>r</sup> F. LEFEBVRE, de 1676 à 1678.		M <sup>r</sup> Y. Priat, { de 1703 à 1717.
		{ de 1721 à 1725.
M <sup>r</sup> F. DE BELMONT, 1701 à 1732.		M <sup>r</sup> J. Rangeard, de 1717 à 1721.
M <sup>r</sup> L. NORMANT, de 1732 à 1759.		M <sup>r</sup> B. Barel, 1721.
M <sup>r</sup> E. MONTGOLFIER, 1759 à 1791.		M <sup>r</sup> J. G. de l'Escoët, 1725 à 1730.
M <sup>r</sup> G. BRASSIER, de 1791 à 1798.		M <sup>r</sup> A. Déat, de 1730 à 1760.
M <sup>r</sup> J. H. A. ROUX, de 1798 à 1831.		M <sup>r</sup> L. Jollivet, de 1760 à 1776.
M <sup>r</sup> J. V. QUIBLIER, 1831 à 1846.		M <sup>r</sup> J. F. de Féligonde, 1776.
M <sup>r</sup> P. BILLAUDÈLE, 1846 à 1856.		M <sup>r</sup> F. Désery, de 1776 à 1793.
M <sup>r</sup> D. GRANET, de 1856 à 1866.		M <sup>r</sup> C. M. LeSaulnier, 1793 à 1830.
M <sup>r</sup> J. A. BAILE, de 1866.....		M <sup>r</sup> C. Fay, de 1830 à 1849.
		M <sup>r</sup> A. Pélissier, de 1849 à 1850.
		M <sup>r</sup> J. B <sup>te</sup> St. Pierre, de 1850 à 1854.
		M <sup>r</sup> H. Prévost, de 1854 à 1864.
		M <sup>r</sup> A. Giband, de 1864 à 1866.

Parmi les Paroisses fondées, ou desservies par des prêtres de S<sup>t</sup> Sulpice, sont les suivantes : la Chine, l'Assomption, la Présentation (Ogdensburg), la Pointe-Claire, Chambly, Boucherville, Laprairie, Terrebonne, Sorel, la Pointe-aux-Trembles, S<sup>t</sup> Laurent, S<sup>t</sup> Jacques de l'Achigan, Repentigny, la Longue-Pointe, Longueuil, Batiscan, S<sup>te</sup> Anne, le Sault-au-Récollet, la Valterie, Ile Dupas, S<sup>te</sup> Geneviève, S<sup>t</sup> Sulpice, Rivière des Prairies, etc.



A. W. Moore,

*Engraved by J. H. Johnson, 1850.*

# NOTES

## RELATIVES AU PRÉCIS HISTORIQUE.



### NATURE ET BUT DE CE PRÉCIS.

Enregistrer, année par année, les faits saillants dont le Canada a été le théâtre ; les dégager de tout ce qui n'est qu'accessoire ; faire de ce résumé une sorte de fil conducteur qui aide le lecteur à embrasser d'un seul coup d'œil les événements qui se sont passés depuis trois siècles et à en saisir les causes et les effets, tel est le but de cet Abrégé. Pour plus de clarté, on eût aimé à donner plus de développements à certains faits moins connus ; mais, outre que l'espace faisait défaut, ce genre de travail ne les comportait pas. Encore moins a-t-on pu entrer dans le mérite ou le démérite des opinions diverses qui se sont élevées au sujet de points controversés.

### TORTS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Quelques dispositions que nous ayons à défendre et à excuser le gouvernement de l'ancienne mère-patrie, il est des fautes qu'il nous est impossible de pallier, parcequ'elles pouvaient avoir, et qu'elles ont eu, en effet, des résultats désastreux. De ce nombre, sont celles qui regardent les salaires, le commerce et les fortifications.

LES SALAIRES.—Un des premiers torts de l'administration française fut, nul ne peut en disconvenir, de n'allouer que des traitements insuffisants à ses officiers, tant civils que militaires. Sur les derniers temps, Montcalm, tout modéré qu'il fût, ne put s'empêcher de faire à ce sujet de vives remontrances au Cabinet de Versailles. Ne pouvant, avec leurs faibles appointements, soutenir leur rang, ni même subvenir quelquefois aux besoins de leurs familles, ces officiers cherchaient dans un trafic légitime d'abord, puis bientôt illicite, les ressources qui

leur faisaient défaut. Ce seul fait suffit pour montrer combien pernicieux était ce système. Sans doute, il convient à un gouvernement sage de ne pas multiplier les charges et de ne point prodiguer le prix des sueurs du peuple ; mais, autre chose est d'économiser les deniers publics, autre chose est d'user de lésinerie envers d'utiles serviteurs. Ces remarques peuvent également s'appliquer au temps où nous vivons. Il serait injuste, toutefois, de blâmer une administration parce qu'elle supprime les sinécures et retranche les incapacités.

LE COMMERCE.—Après l'agriculture, une des sources les plus assurées de richesse et de bien-être pour un pays, est le commerce. La France ne l'ignora jamais ; mais, comme le fait remarquer avec vérité M<sup>r</sup> Garneau dans son histoire, arrêtée par des motifs d'intérêt, elle n'eût garde de le permettre complètement à ses Colonies. Ne voyant dans le Canada en particulier qu'une sorte de marché pour ses produits, elle encouragea son trafic de fourrures, où elle trouvait son profit ; mais elle apporta toutes sortes de restrictions et mit toutes sortes d'entraves lorsqu'il fut question de l'étendre à d'autres branches. A la vérité, Talon et Hocquart, mieux inspirés, firent des efforts pour encourager le pays à exploiter ses ressources et à développer son commerce ; mais, cette action étant passagère, ses résultats furent peu sensibles. Delà ces épreuves terribles par lesquelles passa maintes fois la Nouvelle-France ; delà en particulier ce malaise, ce dénuement complet, dans lesquels se trouva le peuple canadien au moment des dernières luttes. C'est aussi, en grande partie, à ce système, renouvelé de nos jours, qu'est due l'émigration qu'on n'a cessé de déplorer, sans vouloir y apporter les seuls remèdes efficaces.

LES FORTIFICATIONS.—On ne peut blâmer la France d'avoir voulu étendre et garder ses frontières dans un but de civilisation ; mais ce qu'on peut lui reprocher avec quelque fondement, c'est d'avoir compté outre mesure sur l'appui de nations mobiles et d'avoir inutilement dépensé ses trésors pour les retenir dans son alliance ; c'est, dans ses traités avec la Grande-Bretagne, de n'avoir pas précisé les choses et d'avoir laissé une porte toujours ouverte aux équivoques et aux conflits au sujet des limites ; c'est surtout d'avoir reculé jusqu'à la dernière heure devant la dépense de fortifier le pays et d'avoir ensuite abandonné le peuple à lui-même, tout en laissant les finances entre les mains de Bigot, bien connu par ses prévarications. Ayant pour lui la longueur et la sévérité des hivers, le Canada, s'il eût été bien fortifié, eût pu tenir devant n'importe quelle agression. Montréal, obligé de se rendre, sans avoir pu tirer l'épée, est là pour montrer la faute du gouvernement français. Espérons que cette leçon profitera à la puissance qui lui a succédé sur ce continent.

## POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Que l'Angleterre qui tire sa principale force de ses Colonies, ait provoqué ou saisi avec habileté les causes qui se présentaient d'attaquer le Canada et de s'en emparer ; qu'une fois maîtresse du pays, et sollicitée comme elle l'était, elle ait tenté l'impossible pour se l'incorporer, nous ne saurions en être surpris. Nous devons encore moins être étonnés des efforts de ses représentants pour conquérir et garder une influence prépondérante au sein de la Colonie. N'ayant point à faire la part du blâme ou de l'éloge qui revient à chacun, nous nous sommes bornés à relater les faits tels que nous les avons trouvés racontés dans les auteurs les plus accrédités. Mais, si trop longtemps, le Canada a eu à souffrir, pour être juste, il faut ajouter que présentement, grâce aux vues larges de la Métropole, il jouit d'une liberté et d'un bien-être qu'on chercherait vainement ailleurs, et qu'en retour, il professe une fidélité qui n'a d'égal que son attachement à son ancienne mère-patrie.

## PERTE DU CANADA.

Bien des opinions ont été émises sur les causes qui amenèrent la perte du Canada. Suivant quelques écrivains, Montcalm se pressa trop de livrer bataille. Par le dialogue entre Montcalm et Wolfe, attribué au Général Johnstone, Aide de Camp du Chevalier de Lévis, on peut voir combien hasardée est cette opinion. D'après d'autres, de Ramezay, Lieutenant du Roi à Québec, se hâta trop à son tour de capituler.<sup>1</sup> Ce sont là, il nous semble, des causes secondaires. Lors même qu'elles n'eussent pas existé, le Canada n'eût pas laissé de succomber. Pour approcher donc davantage de la vérité, il faut remonter plus haut. Ce grand désastre, à tout prendre, ne peut-être attribué qu'à l'inepte administration de Louis XV, qui, au moment où la Grande-Bretagne mettait sur pied vingt-deux mille soldats, avec vingt-huit mille miliciens, et trente mille hommes de réserve, abandonnait lâchement le Canada à lui-même, et qui, pour se justifier, faisait répondre à Montcalm par le Maréchal de Belle-Ile que " de nou-

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> de Ramezay ne pouvait guère faire autrement : sur les quinze membres du Conseil de guerre, consultés sur ce qu'il y avait à faire, 14 furent d'avis qu'il fallait capituler : MM. de Pelegrin, Capitaine de ports, d'Ailleboust de Céry, id. de Lusignan, Capitaine d'artillerie, de Marrol, Capitaine d'Infanterie, de Bigot, id. de Parfourru, id. de St. Vincent, id. d'Aubrespy, d'Aurillan, id. de l'Estang de Celles, id. le Chevalier Dons, id. le Chevalier de Bernetz, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, de Joannès, Major de la place, et de Ramezay. Un seul fut d'avis contraire : M<sup>r</sup> Jacan de Fiedmont.

velles troupes augmenteraient la disette de vivres ; qu'il était fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées," et autres choses, aussi impertinentes que désespérantes. C'est là, avec la prévarication des officiers publics de la Colonie, l'unique et véritable cause de la perte du Canada. Quant au peuple et à l'armée, ils furent admirables de dévouement, de courage et de persévérance. Lord Chesterfield avait écrit : " il est très-certain que nous sommes assez forts en Amérique pour manger les Français tout vifs au Canada." En effet, au témoignage de Montcalm, les Anglais avaient cinquante mille hommes de troupes à lancer contre huit bataillons, faisant trois mille deux cents hommes seulement, soutenus par mille cinq cents miliciens. Cependant, si ces quatre mille sept cents braves avaient reçu à temps le renfort qu'ils attendaient, qui peut dire qu'ils n'eussent pas plutôt mangé les Anglais, ou du moins qu'ils ne les eussent fait retrograder comme en 1690, 1755, 1758, et 1760 ?

#### EXPLICATIONS.

Mr P. Boucher était de retour de son voyage en France depuis plus de trois ans lorsqu'il descendit à Québec, où étaient arrivés MM. de Courcelles et Talon.—Il peut se faire que le Chapitre de Québec ait eu ses torts, mais la conduite de l'Intendant Dupuy n'en était pas moins blamable.—Bien que d'Iberville n'ait pu exécuter tous ses projets contre la flotte de Virginie, il fit cependant assez de mal aux Anglais pour qu'on puisse dire qu'il leur porta de rudes coups.—La Belle-Rivière, Ohio, ne doit pas être confondue avec la Belle-Rivière du Canada.—Le fort Edouard, distinct d'un autre, du même nom, élevé sur les bords de l'Hudson, fut appelé William-Henri, un an après qu'il eût été construit.—C'est en 1773, et non plus tard, que MM. Cugnet et Juchereau mirent la dernière main à leur ouvrage.—Le Collège des Jésuites à Québec fut transformé en casernes un an après, et non avant la mort du Père Crespel.—Papineau, Corbeil et Laforce, incarcérés à Montréal, pendant que MM. Taschereau et Blanchet l'étaient à Québec, étaient d'honnêtes cultivateurs.—Le vaincu de Jackson, celui là même qui a attaqué la mémoire de Montcalm, est, on ne peut l'avoir oublié, le Général McClellan.—L'Hble. A. N. Morin avait été formé à Pécole de l'Hble. D. B. Viger, et est demeuré, avec ce vénérable patriarche, l'une des plus nobles figures de cette époque.

#### MGR. PLESSIS ET SES ŒUVRES.

Entre les éminents services que cet illustre Prélat a rendus à l'Eglise du Canada, on peut mettre au premier rang celui d'avoir procuré au pays l'érection de plusieurs nouveaux Diocèses. S'il n'a pas été donné

à ce grand Evêque de voir, de son vivant, la réalisation de tous ses plans, et en particulier celui de l'érection des Diocèses de Montréal et de Kingston, on peut dire du moins qu'il a emporté avec lui dans la tombe le mérite de les avoir conçus.

#### LES 92 RÉOLUTIONS.

Ces 92 Résolutions ont exercé la sagacité de plus d'un publiciste. A s'en tenir au récit des contemporains, dont le témoignage ne peut faire doute en cette matière, la paternité de ces 92 Résolutions doit être attribuée à l'Honorable Président de la Chambre de cette époque. Sa position ne lui permettant pas de les présenter lui-même, elles furent remises, non à M<sup>r</sup> Isidore, mais à M<sup>r</sup> Elzéar Bédard, qui, après que M<sup>r</sup> A. N. Morin les eût rédigées et mises en forme, les présenta, ce qui a été cause sans doute qu'on les a attribuées, tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là. Quoiqu'il en soit, quelques années plus tard, M<sup>r</sup> E. Bédard fut nommé Juge à Montréal, et la jeune Demoiselle qu'il avait élevée, est devenue l'épouse de M<sup>r</sup> J. A. Berthelot, depuis Juge lui-même. Ces quelques mots suffiront pour éclaircir, ou rectifier, ce que nous avons avancé d'inexact sur la foi d'autrui.

#### REFUS DE SUBSIDES.

Quelques écrivains ont sévèrement blâmé la conduite des Représentants du peuple pour avoir, en 1835, à une faible majorité, refusé de voter des subsides, même pour six mois, à moins que justice complète ne leur fût rendue, et d'avoir par là précipité le pays dans une catastrophe. Il peut se faire que ces Députés ne se soient pas montrés assez conciliants ; mais, après tous les dénis de justice dont ils avaient à se plaindre, étaient-ils donc si reprehensibles ? Quant à l'insurrection qui suivit, qui ne sait que bon nombre y demeurèrent étrangers ? Nous devons regretter que quelques-uns y aient pris part ; mais nous ne devons pas moins déplorer qu'on ne leur en ait que trop fourni des prétextes.

#### LORD ELGIN ET L'INDEMNITÉ DE 1837.

Quelque jugement que porte la postérité sur cet excellent Gouverneur, l'impartiale histoire sera toujours obligée d'enregistrer son administration comme l'une des plus réparatrices qu'ait eu le Canada. Sans doute, ce n'était que justice d'indemniser les innocents qui avaient subi des pertes en 1837 ; mais justice est-elle toujours rendue ?

## COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

Pour être dans le vrai, il faut dire qu'au D<sup>r</sup> Meilleur, le même qui a donné au public plusieurs ouvrages très-utiles, revient l'honneur d'avoir le premier conçu le projet de cet établissement et de l'avoir mené à bonne fin, ainsi que l'attestent les Annales de cette Maison, bien qu'aucune faveur ne soit venue reconnaître ses éminents services. Ce n'est que justice aussi d'associer à son nom celui du D<sup>r</sup> Caseneuve qui, de son côté, fit l'impossible pour assurer le succès de l'entreprise. Enfin, parmi les insignes bienfaiteurs du Collège de l'Assomption, au Révérend M<sup>r</sup> François Labelle qui en fut pour ainsi dire, pendant plusieurs années, le père nourricier, il faut ajouter, outre les MM. Labelle, frères du précédent, le Révérend M. Raizaine, Curé de S<sup>t</sup> Roch, qui, pour sa part, légua à cet Etablissement, fondé en 1832, près de £2000. Ces noms doivent passer à la postérité avec ceux de MM. Joliet, Dionne, Donegani, Cadoret, etc., et des Révérends MM. Painchaud, Girouard, Ducharme, etc.

## MANUFACTURES.

Nous avons dit un mot, en passant, de l'émigration et des proportions alarmantes qu'elle prenait depuis quelques années. Pour y mettre un terme, ou du moins pour la restreindre le plus possible, chacun a donné son avis. Suivant les uns, le moyen d'empêcher la jeunesse de désertir le pays, était d'encourager davantage l'agriculture. Suivant les autres, ce serait, ce qui revient à peu près au même, d'ouvrir de nouvelles terres à la colonisation. Assurément, tous ces moyens sont bons, mais ils sont, ce nous semble, insuffisants. Tant que l'ouvrier, surtout s'il est père de famille, sera réduit à compter sur son salaire de l'été pour couvrir ses dépenses de l'hiver précédent; tant que, pendant cette dernière saison, si longue en Canada, il ne trouvera pas, ou ne trouvera que difficilement de l'emploi autour de lui, toujours il sera porté, et cela se conçoit, à aller demander à l'étranger ce qu'il ne rencontre pas dans sa propre patrie. Le moyen donc de retenir quantité de bras utiles, et le seul efficace selon nous, serait de créer et de propager les manufactures, de telle manière que, sous ce rapport, le Canada n'eût rien à envier aux autres contrées. Mais quel est le capitaliste qui osera exposer ses fonds dans ces sortes d'entreprises; comment ces entreprises pourront-elles se soutenir, si la Législature n'impose suffisamment les marchandises importées, si en même temps elle n'abaisse le plus possible ses tarifs sur les matières premières, et même si elle n'accorde quelques subventions à ces manufactures; en un mot, si elle ne les met pas à même de lutter avec avantage contre d'autres établissements de

même nature? Qui veut la fin, doit vouloir les moyens. C'est ce que l'*Ordre* démontre parfaitement, quoique sous un autre point de vue, dans son numéro du 24 Avril. Donc, avec des chantiers de construction, des manufactures avant tout, mais des manufactures protégées par l'Etat. Lorsque ces manufactures seront de force à soutenir la concurrence, alors on pourra parler, avec quelque apparence de raison, du libre-échange.

## EDUCATION.

Pendant de longues années, pour former et instruire la jeunesse, le pays, à part quelques Collèges et quelques Couvents, n'a eu que le prêtre qui, aidé de quelques pieux laïcs, n'a pas cru se rabaisser en faisant l'école, à l'exemple du célèbre Chancelier Gerson. Ainsi voit-on la plupart des Curés de Montréal, à commencer par M. de Belmont, se livrer à ce pénible ministère et se faire gloire de signer : *Maitre-d'école*. Alors, on se bornait à apprendre aux enfants à lire et à écrire, mais surtout à leur enseigner les grandes vérités de la Religion. Plus que toute autre chose peut-être, l'ignorance de la langue anglaise, en les forçant à se tenir unis et en les empêchant de se mêler à d'autres, a contribué à conserver aux Canadiens leur nationalité, et, avec cette nationalité leur Religion. Depuis cette époque, nombre de Collèges classiques, peut-être trop, se sont élevés; les Couvents se sont aussi multipliés, produisant un bien immense, partout où l'éducation n'était pas au-dessus de la portée ni de la condition des enfants. En même temps, grâce surtout à l'infatigable Dr Meilleur<sup>1</sup> et à l'Honorable P. Chauveau, son habile successeur dans le Département de l'Instruction publique, une forte impulsion était donnée à l'instruction élémentaire. Tout un nouveau système a été inauguré : des Ecoles-Nor-

1 D'après les documents officiels de l'époque, de 15 à 16 Collèges ont pris naissance sous l'administration du Dr Meilleur; 15 Ecoles supérieures pour les garçons, et autant de Couvents pour les filles, ont été érigées; la loi des Ecoles-Normales, amendée plus tard, a été sanctionnée; l'acquisition de *High-School* a été faite; les Sociétés d'Instituteurs, connues aujourd'hui sous le nom de *Conférences des Instituteurs*, ont été formées, etc. Alors, pas moins de 127,000 enfants étaient repartis dans plus de 2,600 écoles. Mais, c'est sous l'administration de l'Honorable P. Chauveau que le Département de l'Instruction Publique a reçu un développement et un lustre inconnus jusque là: les Ecoles-Normales ont pris rang parmi les grandes Institutions du pays; le Conseil de l'Instruction Publique a été formé; les Conférences des Instituteurs sont devenues un foyer puissant d'action; des Bibliothèques ont été établies, etc. Ainsi, la cause de l'éducation a-t-elle fait beaucoup de progrès en peu de temps. Pour les seconder, ces hauts fonctionnaires ont eu plusieurs hommes de mérite, qui, dans une position plus humble, n'ont pas laissé de contribuer beaucoup à ce mouvement.

males ont été établies, et nombre de Paroisses qui n'avaient ni Frères ni Sœurs pour donner l'enseignement aux enfants, ont reçu des Instituteurs et des Institutrices, sortis des Ecoles-Normales. Il reste toutefois beaucoup à faire encore avant que l'instruction ait pénétré partout dans les campagnes. Soit que les livres soient trop chers, soit que les goûts soient ailleurs, on lit peu encore. Les journaux mêmes, en quelques endroits du moins, ont peine à se faire agréer, peut-être parce que quelques-uns, au lieu de donner d'utiles renseignements, contiennent de mauvais principes, et que d'autres renferment trop souvent des personnalités blessantes. Quoiqu'il en soit, comme la réforme ne peut venir que par l'enfance, ce qui a été fait avec succès jusqu'à ce jour en sa faveur, nous fait espérer que bientôt, sous ce rapport, le Canada n'aura rien à envier aux autres contrées.

#### LA CONFÉDÉRATION.

Si l'avènement de la Confédération n'a pas excité en Canada le même enthousiasme qu'y causa la Constitution de 1791, au moins peut-on dire que la population des villes ne resta pas étrangère aux démonstrations publiques. Quoiqu'il en soit, la plus saine partie des esprits s'est ralliée à la Confédération, et tout porte à croire qu'elle réalisera les grandes transformations qu'on est en droit d'en espérer. Un instant égarée, la Nouvelle-Ecosse ne saurait, sans compromettre ses intérêts, persister à vouloir faire bande à part. Les Acadiens surtout ont tout à gagner à s'unir aux Canadiens.

#### TITRES HONORIFIQUES.

A s'en tenir aux renseignements donnés à l'envi par les journaux du pays, deux Canadiens-Français seulement auraient été honorés du titre de Baronnet depuis la cession du Canada à la Grande-Bretagne : Sir H. Lafontaine et Sir G. Cartier, <sup>1</sup> auxquels il faut ajouter : Sir J. Stuart

1 Par ses vues larges et son esprit d'initiative, par son énergie invincible, par son patriotisme éclairé et son rare désintéressement, Sir G. Cartier s'est fait une place à part dans l'histoire de son pays. Cherchant avant tout le bien de ses compatriotes, il n'a rejeté aucune des concessions, ni refusé aucune des alliances qui pouvaient concourir à son but. Placé à la tête des affaires dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, il s'est montré véritable homme d'Etat. Il a pu se faire des ennemis; mais il a rencontré encore un plus grand nombre d'amis. Siégeant en même temps que les Honorables Sicotte et Dorion, et succédant aux Honorables Lafontaine et Morin, il ne s'est jamais montré inférieur à sa position. C'est là un témoignage que ses adversaires mêmes aiment à lui rendre. La codification des lois, en ces derniers temps, l'établissement de la Confédération, la loi de Milice, etc., sont des œuvres auxquelles son nom restera désormais attaché.

et Sir J. B. Robinson. Les Chevaliers ont été : Sir E. Taché, Sir N. Belleau, avec Sir J. B. Macaulay, Sir H. Smith et Sir J. A. McDonald. Parmi les Compagnons du Bain, outre les Honorables H. Black, T. Campbell, W. Draper, W. McDougall, W. Howland, on compte le héros de Châteauguay et l'Hble. M. Langevin. Ces distinctions récentes nous font espérer qu'un jour ou l'autre, l'Angleterre se fera un devoir de reconnaître d'autres titres, qui, pour être anciens, n'en sont pas moins honorables, puisqu'ils sont aussi la récompense de services rendus. En tout cas, mieux avisée, elle comprendra qu'amoinrir ses représentants, ou ceux du peuple, serait porter atteinte à la Confédération, et se faire tort à elle-même.

## LE CANADA A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Quand nous rappelons les prix remportés par le Canada à l'Exposition-Universelle, nous voulons parler, personne ne peut s'y méprendre, des médailles obtenues en 1855 comme en 1868. Ces premiers succès, pour un pays encore jeune, sont d'un bon augure. Par ses fourrures et ses cuirs, mais surtout par ses grains et ses bois, par la confection de ses voitures, le Canada est appelé, dans un avenir peu éloigné, à fixer de plus en plus l'attention sur lui et à exercer une certaine influence sur les marchés européens.

## CORRECTIONS.

Il faut lire Chaumonot, Denonville, Chibouctou, Anson, cent, Rylay, Major-Général Clark, Raimbault, Marcoux, Lundy's Lane, Clitherow, Charles, Provancher, Kars, U. T Tessier, Canada-Uni, et non : Chaumonot, Dennonville, Chihouctou, Auson, cents, Rayley, Major Clark, Rambault, Macloux, Fundy's Lane, Clitherowe, Eugène, Provencher, Kar, N. F. Tessier, Bas-Canada ; de même que dans l'*Aperçu*, au lieu de 1693, 1791, formant, l'ainée, Lyonais, 45, Jacau de Piedemont, Copron, il faut lire : 1692 (époque de la mort de la Valterie), 1691 l'année de la mort de trois officiers à Laprairie, forment (en parlant de la garnison de 1750), l'ainé (Mr Bégon), Lyonnais, 35 (âge de Lopinot, fils), Jacan de Fiédmont et Corpron. Inévitables au milieu de tant de noms, de faits et de dates, ces erreurs typographiques peuvent facilement être corrigées.

## SOMMAIRE DU SUPPLÉMENT.



### GRANDES FAMILLES DE FRANCE, SE RATTACHANT AU CANADA.

Adhémar, — d'Algout, — d'Aigremont, — d'Aloigny, — Amariton, — d'Assigny, — d'Assonville, — Aubert, — d'Auteuil, — d'Aux, — de Bailleul, — de Barbançois, — de la Barre, — de la Galissonnière, — Baudin, — de Beaujeu, — de Beaumanoir, — de Beaupoil, — de Beauregard, — Bégon, — de Belleval, — de Biville, — de Bienville, — B. de S<sup>t</sup> Aubin, — de Bois-hébert, — de Bongard, — de Bonne, — de Boucherville, — de Bougainville, — de Boulogne, — de Bourmont, — Bras de fer, — de Brécourt, — de Brisac, — de Callières, — de Calonne, — de Casson, — de Caylus, — C. de Blainville, — de Chabert, — de Champigny, — Chartier, — de la Chassaigne, — de Châteaumorand, — de Chavigny, — de Chazel, — Chicoineau, — de Choiseul, — de Clermont, — de Corbière, — de Coulonges, — de Courcelles, — de Courcy, — Cugnet, — Decoux, — D. de Bonaventure, — Desbordes, — Dessole, — Desson, — Dillon, — Douglas, — Douville, — DuBuisson, — Dumas, — DuMuy, — DuPlessis, — Dupont, — Dupuy, — Duquesne, — de l'Epinay, — d'Escayrac, — d'Esperiès, — d'Espinassy, — d'Estienne, — de Fayolle, — D. de la Ferté, — de Fontenay, — de Fontbrune, — de la Forest, — Foucault, — Frémont, — de Fresnoy, — de Gallifet, — de Gannes, — G. de la Richerie, — de Germain, — Girault, — Godefroy, — de Grandmason, — de Grandpré, — de Grandval, — de Granville, — l'Hermitte, — H. de Cournoyer, — Hervey S<sup>t</sup> Denis, — Hocquart, — Huart, — d'Imbleval, — de la Jonquière, — de Joybert, — de Kersaint, — de Langlade, — de Larminat, — de Laur, — de Laurière, — de Lavenay, — de Germiny, — Le Ber, — LeGardeur, — Lemercier, — L. d'Aubigny, — de l'Escoât, — de Lévis, — des Ligneris, — de Longueil, — de Longueville, — de Louvigny, — de Luppé, — de Lusignan, — de Maisonneuve, — de Maizières, — Malherbe, — de Méricourt, — Marin, — de Martigny, — de la Martinière, — Miniac, — Mondion, — Monceignat, — de Montbeilliard, — de Montal, — de Montbrun, — Montcalm, — de Montcourt, — de Montesson, — Montgolfier, — de Montigny, — de Montreuil, — de la Morandière, — Moras, — de Joannès, — de Mornay, — de Noé, — Normant, — de Palluau, — P. de Chavoy, — Péan, — P. de Féligonde, — de la Pérelle, — de Périgny, — Perthuis, — de Pontbriand, — de Pontlevoy, — de l'Aube-Rivière, — Prévost, — de Quatrebarbes, — Duquesnoy, — de Rocheblave, — Raymond, — des Meloises, — Robineau, — de Rougemont, — de Rouville, — de Leigne, — S<sup>t</sup> Simon, — S<sup>t</sup> Vallier, — S<sup>t</sup> Vincent, — de Salaberry, — S. de Fénélon, — de la Saussaye, — de Senneville, — de Sérigny, — de Soulanges, — Talon, —

Tarieu,—Taschereau,—d'Orvilliers,—de Tracy,—de Trevet,—de Valmy,—de Varennes,—de Montviel,—J. Vassan,—de Vaudreuil,—de Vauquelin,—de Verchères,—de Villiers,—V. d'Argenson.....Page 242

## GRANDES FAMILLES DU CANADA.

Explication des différentes éditions de l'ouvrage.—Nouveaux aperçus sur les familles d'Ailleboust, de Longueuil, de Vaudreuil, de Boucherville, de la Broquerie, de la Bruère, de Beaujeu, Debartzch, de Lotbinière, Duchesnay, d'Eschambault, Marin, H. de Rouville, de Bellefeuille, Sincennes, de Salaberry, Delisle, Selby, Guy, Lusignan.—Supérieurs et Curés d'office du Séminaire de Montréal.....Page 281

## PRÉCIS HISTORIQUE : REMARQUES.

But du Précis.—Torts du gouvernement français : salaires, commerce, fortifications.—Politique de la Grande-Bretagne.—Causes de la perte du Canada.—Notes explicatives.—Episcopat de Mgr. Plessis.—Auteur des 92 Résolutions.—Droit des Représentants dans le refus de subsides.—Justification de Lord Elgin.—Promoteurs du Collège de l'Assomption.—Besoin pressant de Manufactures.—Progrès sensibles de l'Instruction Publique.—Avènement de la Confédération.—Sir G. Cartier.—Titres honorifiques.—Avenir commercial du Canada.—Rectifications.....Page 289